


VET TES TAM EN
NOV TAM TVM
Dei
Sub Numine
Viget

REVUE

DE

BELGIQUE

REVUE

DE

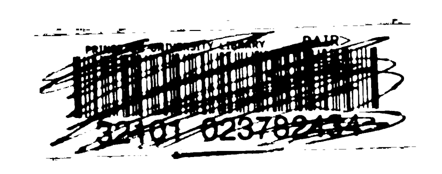
BELGIQUE

— VINGT-TROISIÈME ANNÉE —

DEUXIÈME SÉRIE. T. III

BRUXELLES
P. WEISSENBRUCH, IMPRIMEUR DU ROI
ÉDITEUR
45, RUE DU POINÇON, 45

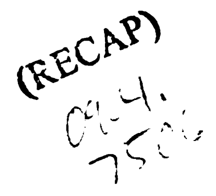
1891



DE LA LIBERTÉ A L'ESCLAVAGE

Les faits sociaux donnent souvent des démentis aux déductions du sens commun, par exemple quand des mesures prises pour supprimer un livre en augmentent la circulation, quand des tentatives pour réprimer l'usure rendent les conditions des prêts plus dures pour l'emprunteur ou quand il est plus difficile de se procurer des objets dans leurs lieux de production. Un des cas les plus curieux, c'est la façon dont se multiplient, à mesure que les choses s'améliorent, les doléances sur leur mauvais état.

Aux jours où les masses étaient sans pouvoir politique, leur sujétion était rarement l'objet d'une récrimination, mais après que nos institutions libres eurent progressé au point de nous être enviées par les peuples du continent, on commença à dénoncer avec une force croissante l'existence d'un gouvernement aristocratique, tant qu'on obtint une extension considérable du droit électoral bientôt suivie de la plainte que les choses allaient de mal en pis, faute d'une extension plus large encore. — Retracez la condition des femmes depuis les temps de la sauvagerie, — quand elles portaient tous les fardeaux et devaient se contenter de la nourriture laissée par les hommes, — à travers le moyen âge où elles servaient les hommes à table, — jusqu'à notre époque où, dans les arrangements sociaux, la femme passe toujours la première. Vous verrez qu'au traitement le plus dur correspondait la plus profonde inconscience de sa dureté. Maintenant, au contraire, alors qu'elles sont mieux traitées que jamais, l'énumération de leurs griefs s'accentue tous les jours et c'est du « paradis des



femmes », l'Amérique, que viennent les doléances les plus retentissantes. — Il y a un siècle, quand on avait peine à trouver un homme qui ne s'enivrât à l'occasion, et quand on regardait avec mépris quiconque était incapable d'absorber une ou deux bouteilles, aucune agitation ne se déclarait contre le vice de l'ivrognerie. Mais aujourd'hui que, depuis un demi-siècle, les efforts des sociétés de tempérance, s'ajoutant à des causes plus générales, ont produit une sobriété relative, on demande à grands cris des lois pour prévenir les effets désastreux de la vente des spiritueux. — Il en est de même par rapport à l'instruction. Il y a quelques générations, la connaissance de la lecture et de l'écriture était, en pratique, restreinte aux classes moyennes et supérieures ; l'idée que les éléments de l'instruction devraient être communiqués aux ouvriers ne se produisait pas, ou, si elle se produisait, c'était pour être tournée en ridicule. Mais, à l'époque de nos grands-pères, la diffusion des écoles du dimanche, due à l'initiative de quelques philanthropes, conduisit à l'établissement d'écoles quotidiennes; si bien que ceux qui ne savaient ni lire ni écrire devinrent l'exception parmi les masses et que le besoin d'une littérature à bon marché se développa rapidement. Alors se fit entendre le cri que les masses périssaient faute d'instruction et que l'État ne devait pas seulement les éduquer, mais encore leur imposer une éducation.

La même remarque s'applique à l'état général de la population, en ce qui concerne la nourriture, le vêtement, l'habitation et les autres nécessités de la vie. Laissant de côté les premiers états de barbarie, on peut constater un progrès évident, depuis l'époque où la plupart des paysans vivaient de pain d'orge ou de seigle et de gruau jusqu'à notre temps où l'usage du pain blanc et du pain levé est devenu universel; — depuis l'époque où une grossière jaquette, ne descendant pas au-dessous du genou, laissait les jambes à découvert, jusqu'au jour présent où les ouvriers, comme leurs patrons, ont le corps enfermé dans des vêtements pour le moins doubles; — depuis le vieil âge des huttes à une seule chambre sans cheminée, voire depuis le XVe siècle où même la maison d'un simple gen-

tilhomme n'avait ni blanchissage ni plâtre sur les murs, jusqu'au siècle actuel, où chaque cabane compte plus d'une chambre, où les maisons des ouvriers en ont ordinairement plusieurs, où toutes ont des foyers, des cheminées, des carreaux de vitre, le plus souvent avec une tapisserie de papier et de la peinture sur les portes. Et ce progrès a été plus marqué encore de notre propre temps. Quiconque peut se reporter de soixante ans en arrière, quand le paupérisme était bien plus répandu et que les mendiants étaient beaucoup plus abondants, ne peut manquer d'être frappé par les dimensions et l'aménagement des nouvelles habitations ouvrières, par l'habillement des ouvriers, qui portent du drap le dimanche, et des servantes qui rivalisent avec la toilette de leurs maîtresses; par l'élévation du niveau de la vie, qui a développé chez les classes laborieuses la consommation des denrées de première qualité. Tous ces résultats sont dus au double mouvement qui a provoqué à la fois l'élévation des salaires et l'abaissement des prix, ainsi qu'aux modifications d'impôts qui ont dégrevé les classes populeuses au détriment des autres. Non moins frappant est le contraste entre l'indifférence qui s'attachait jadis au bien-être du peuple et l'importance qu'on lui attribue aujourd'hui. Dans le parlement comme au dehors, l'amélioration des masses est devenue la principale préoccupation, et on attend de tous ceux qui en possèdent les moyens, qu'ils participent à quelque entreprise philanthropique. Cependant, alors que l'élévation morale et matérielle des masses se poursuit avec plus d'intensité que jamais, alors que l'abaissement des tables de mortalité prouve que la vie moyenne s'améliore de plus en plus, on entend grandir le cri que nos maux sont trop considérables pour être guéris, sinon par une révolution sociale.

En présence d'incontestables progrès, s'ajoutant à cet accroissement de longévité qui est déjà une preuve suffisante d'une amélioration générale, on proclame, avec une véhémence croissante, que la société doit être découpée en morceaux, pour être reconstituée sur un autre plan. Ici, par conséquent, comme dans les exemples relevés plus haut, tandis que le mal diminue, la dénonciation du mal augmente et, à mesure que les causes

naturelles démontrent leur efficacité, on voit grandir la croyance qu'elles n'en ont aucune.

Non point que les maux ainsi atténués soient sans importance. Que nul ne s'imagine qu'en insistant sur ce paradoxe, je fasse bon marché des souffrances infligées à la majeure partie des hommes. Les destinées de la grande majorité ont toujours été et, sans doute, sont encore si tristes qu'il est pénible d'y songer. Incontestablement, le type actuel de l'organisation sociale est tel qu'il ne peut être envisagé avec satisfaction par aucun de ceux qui se soucient de leur prochain, et les diverses façons dont les hommes exercent leur activité n'ont rien d'admirable. La forte démarcation des rangs et l'inégalité des ressources y est en désaccord avec cet idéal des relations humaines que se plaît à formuler une imagination sympathique, et la conduite du commun des hommes, sous la pression et l'excitation de la vie sociale, est bien faite pour choquer sous plus d'un rapport. Sans doute, nombre de ceux qui incriminent la concurrence ignorent étrangement les bienfaits qui en résultent; ils oublient qu'on doit à la lutte pour l'existence la plupart des procédés et des produits qui distinguent la civilisation de la barbarie et qui rendent possible le maintien d'une nombreuse population sur une faible superficie; ils négligent le fait que si chaque individu, comme producteur, souffre de l'abaissement des prix dû à la concurrence, comme consommateur il retire de ce bon marché un immense profit; en un mot, ils persistent à faire ressortir les maux de la concurrence sans rien dire de ses avantages; cependant nous ne pouvons nier que ces inconvénients ne soient considérables et qu'ils n'en balancent les avantages dans une large mesure. Le système sous lequel nous vivons encourage le mensonge et la malhonnêteté. Il inspire des falsifications sans nombre. Il est reponsable des imitations à bon marché qui, dans bien des cas, chassent du marché les articles de bon aloi. Il conduit à l'emploi de faux poids et de fausses mesures. Il vicie, par l'habitude des commissions, toutes les relations commerciales, depuis celles du manufacturier et de l'acheteur jusqu'à celles du boutiquier et du domestique. Il encourage la fraude à tel

degré qu'un commis se fait réprimander, s'il ne peut dire un mensonge avec un visage impassible, et qu'un commerçant consciencieux se trouve souvent dans l'alternative d'imiter les fraudes de ses concurrents ou de ruiner ses créanciers en faisant faillite. Bien plus, les escroqueries, si fréquentes dans le monde commercial et journellement exposées dans les tribunaux, sont largement dues à la pression que la concurrence exerce sur les classes industrielles les plus élevées ou encore à des dépenses exagérées qui sont une source de considération, comme impliquant le succès dans les entreprises. A ces inconvénients, il faut ajouter, ce qui est pire encore, que, dans notre système de répartition sociale, ceux qui règlent et surveillent obtiennent une part du produit total, trop large en proportion de la part attribuée aux travailleurs proprement dits. Qu'on ne s'imagine donc pas qu'en m'exprimant comme je l'ai fait plus haut, je tienne trop peu compte des maux de la concurrence que j'ai décrits et dénoncés il y a trente ans. Mais il ne s'agit pas d'un mal absolu, il s'agit d'un mal relatif. Il s'agit de savoir si les maux dont nous souffrons actuellement sont ou ne sont pas moindres que ceux dont nous aurions à souffrir sous un autre système; — si les tentatives pour y remédier dans les voies suivies jusqu'ici n'ont pas plus de chances pour réussir que les tentatives dans des voies absolument différentes.

Telle est la question à examiner. Il faut m'excuser d'avoir insisté sur des vérités qui sont suffisamment familières, — du moins à certains de nos lecteurs, — avant d'en tirer des conclusions qui ne le sont pas autant.

En général, tout individu travaille pour s'épargner une souffrance. Ici, c'est l'aiguillon de la faim qui l'excite ; là, le spectacle de l'esclave fouetté par son conducteur. La crainte qui le meut est celle d'une punition provenant soit des circonstances physiques, soit de l'intervention humaine. Il lui faut un maître, mais ce maître peut être la nature ou l'homme. Quand il est soumis à la contrainte impersonnelle de la nature, nous disons qu'il est libre. Quand il se trouve sous la domination personnelle d'un supérieur, nous l'appelons, suivant le degré de dépendance, un esclave, un serf ou un vassal. Sans

doute, je laisse de côté une petite minorité de riches qui constitue un élément accidentel de la société. Je parle de la grande majorité, tant cultivée qu'inculte, qui se soutient par un travail physique ou mental et qui doit travailler, — soit de sa propre volonté, sans autre stimulant que la perspective de maux ou d'avantages naturels, — soit malgré elle, en prévision de châtiments ou de récompenses artificiellement produits.

Les hommes peuvent travailler ensemble, dans une société, sous l'une ou l'autre de ces deux formes de contraintes, formes qui, bien que parfois mélangées, n'en sont pas moins dans un contraste essentiel. Employant le mot de coopération au sens large et non au sens restreint qu'on lui donne communément de nos jours, nous pouvons dire que la vie sociale comporte soit la coopération facultative, soit la coopération forcée, ou encore, pour employer les expressions de sir Henry Maine, que le système social doit être fondé sur le *contrat* ou sur l'*État :* le premier, qui laisse à l'individu le soin d'agir pour le mieux de ses intérêts par des efforts spontanés, ainsi que la chance de réussir ou d'échouer suivant ses moyens ; le second, où l'individu a sa place désignée, travaille sous une règle coercitive et reçoit une part fixe de nourriture, de vêtement et de logement.

Le système de la coopération volontaire est celui qui, actuellement, fonctionne partout dans l'industrie, au sein des sociétés civilisées. Sous une forme simple, nous le trouvons dans les fermes, où les ouvriers, payés par le cultivateur et soumis directement à ses ordres, sont néanmoins libres de rester ou de partir à leur gré. Comme exemple de ses formes plus complexes, on peut citer les manufactures, où, sous des associés, se trouvent des directeurs et des commis superposés à des surveillants et à des contremaîtres, eux-mêmes donnant leurs ordres à des ouvriers de rangs divers. Il y a évidemment là une association d'efforts ou coopération entre employeurs et employés en vue d'obtenir, dans le premier cas, une récolte, dans le second cas, un produit manufacturé. En même temps apparaît une autre coopération, bien plus étendue, quoique inconsciente, entre travailleurs de tous degrés au sein de la

société. En effet, ces employeurs et ces employés ne s'occupent pas seulement de produire les choses utiles à leur propre vie, mais encore à la vie de tous les autres groupes analogues, qui leur rendent la pareille.

Le trait commun de cette coopération volontaire, depuis ses formes les plus simples jusqu'aux plus complexes, c'est que tous les intéressés travaillent par consentement. Il n'y a personne pour leur imposer des conditions ou des fonctions. Il est bien vrai que, dans de nombreux cas, un employeur peut donner ou un employé accepter avec répugnance; ils diront que les circonstances les y forcent. Mais qu'est-ce que les circonstances? Dans un cas, il existe une commande de marchandises ou un contrat arrêté que l'employeur ne peut exécuter sans céder; dans l'autre cas, l'employé accepte un salaire inférieur à ce qu'il désire, parce qu'autrement il manquera d'argent pour se procurer de la nourriture et du calorique. La formule générale n'est pas : « Faites ceci ou je vous y contraindrai », mais c'est : « Faites ceci ou quittez votre place, et subissez-en les conséquences. »

D'un autre côté, comme exemple de coopération obligatoire, on peut citer l'armée, non pas tant l'armée anglaise, où le service militaire est le résultat d'un contrat conclu pour une période déterminée, mais une armée continentale levée par conscription. Ici, en temps de paix, le service quotidien (nettoyage, inspection, exercice, gardes, etc.), ainsi que, en temps de guerre, les diverses opérations du camp et du champ de bataille, sont faits par contrainte, sans laisser de place au choix. Du simple soldat, en passant par les sous-officiers et toute la hiérarchie d'une demi-douzaine d'officiers ou plus, la règle générale est une obéissance absolue du grade inférieur au grade supérieur. La volonté individuelle ne s'exerce que dans la sphère limitée par la volonté du supérieur. Les actes d'insubordination sont réprimés, suivant leur gravité, par des suppressions de congé, des exercices supplémentaires, l'emprisonnement, le fouet et, en dernier ressort, la fusillade. Au lieu de la règle que l'obéissance est due, sous peine de renvoi, par rapport à certains devoirs spécifiés, le principe est désor-

mais : « Obéissez dans tout ce qui vous sera ordonné, sous peine de châtiment et peut-être de mort. »

Cette forme de coopération, encore observable dans le régime militaire, a été, dans les jours passés, la forme de la coopération au sein de la population civile. Partout et dans tous les temps, un état chronique de guerre a engendré un type d'organisation militaire, non seulement dans le corps des soldats, mais dans toute la communauté en général. De fait, lorsque la guerre sévit d'une façon permanente et que le métier des armes est envisagé comme la seule profession virile, la société peut être regardée comme l'armée au repos et l'armée comme la société mobilisée; la population qui ne prend point part au combat — les esclaves, les serfs, les femmes — constituant le commissariat. Il en découle naturellement que ces classes inférieures sont soumises à un système de discipline identique, quoique moins compliqué. Dans ces conditions, le corps des combattants se trouve être la classe dirigeante, et le reste de la communauté est incapable de lui résister; dès lors, les chefs de ce corps imposeront également leur autorité à la classe des non-combattants et le régime de la contrainte prévaudra, sans autre tempérament que les modifications dictées par les circonstances. Les prisonniers de guerre deviennent des esclaves. Ceux qui étaient des cultivateurs libres avant la conquête de leur pays, deviennent des serfs attachés au sol. Les petits chefs tombent dans la sujétion de chefs supérieurs; ceux-ci deviennent les vassaux de princes plus puissants, et ainsi de suite jusqu'au sommet de l'échelle, le rang et le pouvoir restant essentiellement déterminés au sein de toute la société par l'organisation militaire. Et tandis que, pour les esclaves, la coopération forcée reste un régime sans restriction, une coopération partiellement obligatoire devient le régime de tous les rangs supérieurs; la féalité au suzerain se traduit pour tout individu par la formule : « Je suis votre homme. »

En Europe et particulièrement en Angleterre, ce système de coopération obligatoire se relâcha graduellement de sa rigueur, alors que le système de la coopération facultative le

remplaçait pas à pas. A mesure que la guerre cessa d'être la grande affaire de la vie, l'organisation sociale qu'elle avait engendrée pour ses besoins fut graduellement modifiée par l'organisation sortie des exigences du régime industriel. A mesure que décrût la portion de la communauté vouée aux occupations de la défense et de l'attaque, une portion croissante se consacra à la production et à la distribution. Grandissant en puissance et en nombre, réfugiée dans les villes, où elle échappait davantage à la domination de la classe militaire, cette population industrielle se développa sous le système de la coopération facultative. Bien que les gouvernements municipaux et les organisations coopératives, partiellement pénétrées des idées et des usages qui dérivaient du système militaire, appliquassent jusqu'à un certain point le principe de la contrainte, cependant la production et la distribution étaient, en somme, réglées par le consentement, tant entre acheteurs et vendeurs qu'entre patrons et ouvriers. Aussitôt que ces relations sociales et ces formes d'activité commencèrent à prédominer parmi les populations urbaines, elles influencèrent toute la nation; la coopération forcée se restreignit de plus en plus, grâce au droit de se soustraire, moyennant payement, aux prestations militaires et civiles; en même temps, les distinctions de rang devenaient moins rigides et les gouvernements de classe moins puissants; tant qu'enfin, — les restrictions imposées par les corporations privilégiées ainsi que les prérogatives d'un rang sur l'autre étant tombées en désuétude, — c'est la coopération facultative qui devint la règle universelle. La vente et l'achat formèrent la loi pour toute espèce de services, aussi bien que pour toute espèce d'avantages.

Le besoin d'activité produit par la réaction contre les conditions d'existence engendre sans cesse le désir de changer de position. Tout le monde sent combien on se fatigue d'un long repos dans la même attitude; tout le monde a éprouvé comment le siège le plus confortable, d'abord plein de charme, se fait intolérable au bout de quelques heures, et à quel point on éprouve, pour un temps, un vrai soulagement à en revenir à un siége plus dur, précédemment repoussé. Il en

est de même dans l'organisation sociale. A peine émancipés, par de longs efforts, de la dure discipline de l'ancien régime, les hommes découvrent que le régime où ils sont entrés, bien que plus commode, ne va pas sans luttes ni souffrances; l'impatience qu'ils en ressentent les amène à souhaiter quelque autre système, et ce système est, en réalité, sinon en apparence, le même que celui auquel les générations précédentes ont été fort heureuses de se soustraire.

En effet, aussitôt que le régime du contrat est mis de côté, c'est le régime de l'État qu'il faut nécessairement adopter. Aussitôt qu'on abandonne la coopération facultative, il faut y substituer la coopération forcée. Le travail exige une organisation quelconque, et, si ce n'est pas celle qui sort du consentement mutuel sous la libre concurrence, ce sera celle qui s'impose par voie d'autorité. Quelles que puissent être les différences d'aspect et de nom avec l'ancien ordre de choses, où esclaves et serfs travaillaient sous des maîtres, qui étaient asservis à des barons, eux-mêmes les vassaux de ducs ou de rois, le même principe est à la base du nouvel ordre qu'on demande à former avec de petits groupes de travailleurs sous des contremaîtres dirigés par des surveillants, qui seraient sous le contrôle d'administrateurs locaux eux-mêmes obéissant à un gouvernement central. Dans un cas comme dans l'autre, il faut une hiérarchie de grades ainsi qu'une obéissance forcée de grade à grade. Ceci est une vérité sur laquelle le communiste ou le socialiste n'aime pas à s'appesantir. Irrité contre le système actuel, où chacun prend soin de soi-même, alors que l'ensemble veille à ce que chacun ait libre jeu, il se représente combien il serait préférable que tous prissent soin de tous, et il s'abstient de réfléchir au mécanisme nécessaire pour produire ce résultat. Inévitablement, si c'est à tous de prendre soin de chacun, ce sera à l'ensemble de fournir les moyens, les nécessités de la vie. Ce que la communauté donne à chacun doit être pris au fond accumulé des contributions individuelles, et elle doit en conséquence exiger de chacun un apport qu'elle détermine. D'où cette conséquence qu'avant d'être pourvu de ce qui lui revient, l'individu devra se sou-

mettre à des ordres, obéir à ceux qui lui disent ce qu'il doit faire, à quelles heures et en quel endroit, et qui lui assignent sa part de nourriture, d'habillement, de logement. Si la concurrence est exclue, et, avec elle, toute vente ou achat, il ne peut plus y avoir un échange volontaire de telle quantité de travail pour telle quantité de produits; ce sera à des agents spéciaux de déterminer la proportion entre la fourniture et l'apport, par un tarif qui restera obligatoire. Il n'y aura d'autre alternative que d'exécuter le travail et d'en accepter les bénéfices, quels qu'ils puissent être, car le travailleur ne pourra plus quitter l'emploi à son gré et s'offrir ailleurs. En effet, il ne pourrait être occupé ailleurs que par ordre des autorités, et il est manifeste que celles-ci fermeraient tout emploi nouveau au membre coupable d'insubordination dans son emploi précédent; le système ne fonctionne plus si les travailleurs ont la faculté d'aller ou de venir comme il leur plaît. Avec des caporaux et des sergents en sous-ordre, les capitaines de l'industrie devront exécuter les commandements de leurs colonels, et ceux-ci les injonctions de leurs généraux, en remontant ainsi jusqu'au conseil du commandant en chef : l'obéissance doit être requise dans l'armée industrielle comme dans une armée de combat. « Exécutez les ordres qui vous sont prescrits et prenez les rations qui vous sont allouées », telle doit être la règle, dans l'une comme dans l'autre.

« Eh bien, soit! répond le socialiste. Que les travailleurs « élisent leurs propres officiers et que ceux-ci restent toujours « soumis aux critiques de la masse qu'ils dirigent. Étant ainsi « maintenus par la crainte de l'opinion publique, on peut être « sûr qu'ils agiront toujours judicieusement et loyalement, ou, « s'ils ne le font pas, ils seront révoqués par le vote populaire, « local ou général. De quoi se plaindrait-on d'être soumis à « des supérieurs, quand ces supérieurs eux-mêmes restent « sous le contrôle de la démocratie? » Et cette attrayante vision inspire le socialiste d'une pleine confiance.

Le fer et le bronze sont des matériaux plus simples que la chair et le sang, le bois mort que le nerf vivant, et une machine fabriquée avec les premiers fonctionne plus régulièrement

qu'un organisme produit par les seconds, — alors surtout que la machine est mise en mouvement par les forces inorganiques de la vapeur et de l'eau, l'organisme par les forces vivantes des centres nerveux. Et pourtant, combien sont rares les cas où les inventeurs prévoient avec justesse les résultats de leurs nouveaux appareils! Prenez la liste des brevets, et vous verrez qu'il n'y a pas plus d'un cas sur cinquante où l'invention devient de quelque utilité. Si plausible que la combinaison puisse paraître à son inventeur, il y a toujours quelques dérangements qui entravent le fonctionnement attendu et produisent un résultat fort différent du but poursuivi.

Que dirons-nous donc des combinaisons qui s'adressent non aux forces et aux matières mortes, mais aux organismes vivants et complexes, dont le fonctionnement est encore moins facile à prévoir et qui impliquent le concours d'une multitude d'organismes analogues? Même les unités qu'il s'agit de combiner dans cet organisme politique sont souvent incompréhensibles en elles-mêmes. Chacun de nous est fréquemment surpris de la conduite de ses semblables, parfois même de la conduite de ses parents les mieux connus. Quand donc on voit combien est incertaine toute prévision des actes individuels, comment donc prévoirait-on avec quelque certitude les opérations d'un corps social? Le socialiste présume que tous les intéressés penseront avec justesse et agiront avec équité, qu'ils penseront comme ils devraient penser et agiront comme ils devraient agir, et il formule cette présomption au mépris des expériences journalières qui lui montrent que les hommes ne font ni l'un, ni l'autre; il oublie que ses plaintes même à l'égard du système actuel démontrent sa propre conviction que les hommes n'ont ni la sagesse, ni l'équité nécessaires à la réalisation de son plan.

Les constitutions sur le papier font sourire ceux qui s'en tiennent aux résultats. Les systèmes sociaux sur le papier produisent le même effet chez ceux qui s'inspirent de l'expérience des faits. Combien peu les hommes qui firent la Révolution française et qui s'occupèrent surtout de créer un nouvel appareil de gouvernement s'imaginaient qu'un des premiers

effets de cet appareil serait de les guillotiner tous! Combien peu les hommes qui rédigèrent en Amérique la déclaration d'indépendance et constituèrent la république des États-Unis prévoyaient qu'au bout de quelques générations, le Parlement y tomberait entre les mains d'intrigants de coulisse; que ses actes se résumeraient dans une lutte pour la possession des places; que la vie politique serait partout viciée par l'intrusion d'un élément exotique, tenant la balance entre les partis; que des milliers d'électeurs, au lieu de juger par eux-mêmes, seraient habituellement menés au scrutin par leurs *boss* (1) et que les gens respectables seraient chassés de la vie publique par les insultes et les calomnies des politiciens de profession! Et elles n'ont pas été meilleures les prévisions de ceux qui ont donné des constitutions aux autres États du nouveau monde, où d'innombrables révolutions ont montré, avec une merveilleuse persistance, le contraste entre les résultats qu'on attend des organisations politiques et les résultats qu'on en obtient. Il n'en a pas été autrement avec les projets de réorganisation sociale, pour autant qu'ils aient été mis à l'essai. Sauf là où le célibat a été imposé, leur histoire n'a été partout qu'un désastre, témoin, en dernier lieu, la colonie Icarienne de Cabet, dont l'histoire, racontée par un de ses membres, Mme Fleury Robinson, dans l'*Open Court*, n'est qu'une suite de divisions, de subdivisions et de sub-subdivisions, accompagnées de sécessions individuelles et terminées par une dissolution finale. Une cause générale explique l'échec de ces combinaisons sociales, comme l'échec des combinaisons politiques rappelées plus haut :

La métamorphose est une loi universelle, qui règne à travers le ciel et la terre, spécialement dans le monde organique et surtout dans le règne animal. Aucune créature, sauf la plus simple et la plus réduite, ne possède, au commencement de son existence, la forme qu'elle affecte plus tard, et dans la plupart des cas, la dissemblance est grande, si grande que la parenté

(1) « Boss », patron, du néerlandais *baas*, mot emprunté aux anciens colonisateurs hollandais de New-York et devenu un terme de mépris pour désigner les agents électoraux des politiciens. *(Note du traducteur.)*

entre les premières et les dernières formes serait inadmissible si elle ne se démontrait journellement dans chaque poulailler et dans chaque jardin. Il y a plus : les changements de forme sont souvent multiples, chacun d'eux étant en apparence une transformation complète : l'œuf, la larve, la chrysalide, le papillon, par exemple. Cette métamorphose universelle, qui se manifeste également dans le développement d'une planète et dans celui de toute semence germant à sa surface, s'applique aussi aux sociétés, qu'on les prenne dans leur ensemble ou dans leurs institutions isolées. Tout y finit autrement qu'il ne commence, et la différence entre l'organisation originaire et l'organisation finale est telle qu'au début le passage de l'une à l'autre aurait paru incroyable. Au commencement, dans les tribus les plus grossières, le chef, obéi comme commandant à la guerre, perd sa position distinctive quand revient la paix; et, même là où un état continu d'hostilité a engendré un commandement permanent, le chef, qui bâtit sa propre hutte, se procure sa propre subsistance et fabrique ses propres engins, ne diffère des autres que par son influence prédominante. Il n'y a là aucun symptôme pour montrer que dans le cours des temps, grâce aux conquêtes et aux unions de tribus, ainsi qu'à la fusion réciproque des groupes, conduisant à la formation d'une nation, il sortira du chef primitif un personnage, czar ou empereur, qui, entouré de pompe et de cérémonial, exercera une autorité despotique sur des millions de sujets, par l'entremise de centaines de mille soldats et fonctionnaires. Quand les premiers missionnaires chrétiens, dans l'humilité de leur extérieur et l'abnégation de leur vie, se répandaient sur l'Europe païenne, prêchant l'oubli des injures et l'octroi du bien pour le mal, personne ne rêvait qu'au cours du temps leurs successeurs arriveraient à former une vaste hiérarchie, possédant partout une portion considérable du sol, se faisant remarquer de grade à grade par la hauteur de ses procédés envers les inférieurs, gouvernée par des évêques-soldats qui conduisaient leurs troupes à la bataille et dirigée par un pape qui exerçait le pouvoir suprême au-dessus des rois. — Il en a été de même avec ce système

industriel que tant de gens sont aujourd'hui si désireux de transformer. Au temps de sa première forme, personne n'eût pu prédire le régime des fabriques ou les organismes analogues du travail. Différant seulement de ses ouvriers en ce qu'il était le chef de la maison, le maître travaillait en compagnie de ses apprentis et d'un ou deux journaliers, partageant avec eux sa table ainsi que son logis et vendant lui-même leur produit collectif. Avec le développement de l'industrie, le maître en vint à augmenter le nombre de ses collaborateurs et à abandonner personnellement toute participation matérielle en dehors de la direction. Mais c'est seulement à une époque récente que se sont développées les organisations où le travail de centaines et de milliers de salariés est réglé par diverses classes d'employés, eux-mêmes sous une direction unique. Les petits groupes de producteurs, semi-socialistes à l'origine, de même que les familles agglomérées ou les communautés domestiques des premiers temps, se sont lentement dissous, parce qu'ils ne pouvaient plus se maintenir; d'autre part les établissements plus considérables, avec leur meilleure subdivision du travail, ont réussi, parce qu'ils répondaient mieux aux besoins de la société. Mais il n'est pas nécessaire de remonter les siècles pour constater des transformations suffisamment considérables et inattendues. Le jour où 750,000 francs par an furent votés par le parlement, à titre d'expérience, pour venir en aide à l'instruction publique, on aurait traité d'idiot l'opposant qui aurait prophétisé qu'au bout de cinquante ans la somme des taxes gouvernementales et locales consacrées à cet objet aurait atteint 250 millions; ou qui aurait prévu que cette subvention de l'enseignement serait suivie de subsides pour frais de nourriture et d'habillement; ou qui aurait prédit que parents et enfants, même sous le coup de la famine, auraient été contraints, par la menace de l'amende et de l'emprisonnement, à donner ou à recevoir ce que l'État, avec une outrecuidance papale, nomme l'éducation. Personne, dis-je, n'aurait rêvé que d'un germe aussi innocent en apparence serait si rapidement sorti ce système tyrannique paisiblement subi par des gens qui s'imaginent être libres.

Ainsi, dans les combinaisons sociales, comme en toutes autres choses, le changement est inévitable. Il est insensé de supposer que des institutions nouvellement établies conserveront le caractère imprimé par ceux qui les ont fondées. Rapidement ou lentement, elles seront transformées en institutions différentes, si différentes qu'elles peuvent même n'être plus reconnaissables par leurs auteurs. Dans le cas qui nous occupe, quelle sera la métamorphose? La réponse est manifestement indiquée par les exemples produits plus haut et elle se vérifie par des analogies diverses.

Un trait essentiel du progrès des organisations, c'est le développement de l'appareil régulateur. Si les parties d'un tout doivent agir avec ensemble, il faut des rouages qui en dirigent les mouvements. Plus l'ensemble est vaste et complexe, plus il a des exigences qui requièrent des rouages nombreux; plus l'appareil directeur doit être proportionnellement étendu, fini et puissant. Que tel est le cas des organismes individuels, nous croyons superflu de le dire, et il n'est pas moins évident que tel doit être également le cas des organismes sociaux. En outre d'un appareil régulateur, comme celui qu'exige notre propre société pour assurer la défense nationale et maintenir l'ordre public, le régime socialiste exige un appareil qui réglemente partout les diverses catégories de production et de distribution; qui fixe partout la portion de produits de toute nature requise pour chaque localité, chaque établissement, chaque individu. Sous notre régime de coopération facultative, avec ses contrats libres et ses concurrences, la production et la distribution ne réclament aucune intervention officielle. La demande et l'offre, le désir de chaque individu de gagner sa vie en suppléant aux besoins de ses semblables, développent spontanément ce merveilleux système où une grande cité a sa nourriture journellement distribuée à toutes les portes ou déposée dans les boutiques voisines; où elle a partout en magasin, pour ses habitants, des vêtements indéfiniment variés; où elle a des maisons, du mobilier, du combustible toujours prêts; où elle a sa nourriture intellectuelle, depuis le journal à un sou, crié d'heure en heure, jusqu'à des cargai-

sons hebdomadaires de romans et, en moindre abondance, de livres d'instruction, fournis sans parcimonie pour des sommes légères. Et, dans tout le royaume, la production de même que la distribution s'accomplissent sous une surveillance bornée au strict nécessaire, alors que la masse des objets exigés journellement dans chaque localité s'y obtient dans la proportion requise, sans intervention d'un autre facteur que la poursuite d'un bénéfice. Supposez maintenant que ce régime industriel du bon vouloir, qui agit spontanément, soit remplacé par un régime d'obéissance industrielle imposé par des fonctionnaires publics. Imaginez-vous la vaste administration qui serait nécessaire pour distribuer les facilités de la vie à tous les habitants de chaque cité, de chaque bourg, de chaque village; ce que fait actuellement le commerce. Figurez-vous ensuite l'administration, encore plus vaste, qui serait indispensable pour exécuter tout ce que font aujourd'hui cultivateurs, manufacturiers et marchands; administration ayant non seulement ses différentes classes de contrôleurs généraux, mais encore ses centres principaux et secondaires pour fournir partout les quantités d'objets requises, et cela au moment voulu. Ajoutez le personnel nécessaire pour entretenir les mines, les chemins de fer, les routes, les canaux; pour diriger l'importation et l'exportation ainsi que le transport des marchandises par eau; pour fournir aux villes non seulement l'eau et le gaz, mais aussi les moyens de locomotion, tramways, omnibus et autres véhicules, ainsi que les distributions de forces, électriques et autres. Ajoutez-y encore les administrations actuelles des postes, des télégraphes et des téléphones, enfin la police et l'armée, chargées d'assurer l'exécution des ordres de cette immense machine administrative. Imaginez tout ceci, et alors demandez-vous quelle sera la situation des ouvriers proprement dits. Déjà sur le continent, où les organisations gouvernementales sont plus compliquées et plus autoritaires qu'en Angleterre, on entend des plaintes chroniques sur la tyrannie des bureaucraties, la hauteur et l'insolence de leurs membres. Que deviendront ces administrations quand ce ne seront plus seulement les actes publics des citoyens qui leur seront soumis,

mais encore l'exécution de tous les devoirs journaliers? Qu'adviendra-t-il, lorsque les diverses subdivisions de cette vaste armée d'employés unis par les intérêts communs du fonctionnarisme (les intérêts des gouvernants en opposition avec ceux des gouvernés) aura à sa disposition toute la force nécessaire pour réprimer l'insubordination et pour « sauver la société »? Où en seront les terrassiers, les mineurs, les fondeurs, les tisserands, lorsque ceux qui les dirigent et les surveillent, partout répartis en catégories subordonnées les unes aux autres, seront arrivés, au bout de quelques générations, à se marier entre eux, sous l'empire des sentiments en vigueur dans les classes organisées; qu'il se produira ainsi une série de castes grandissant en supériorité et que celles-ci, ayant tout en leur pouvoir, se créeront des façons de vivre à leur avantage exclusif, allant jusqu'à former une aristocratie nouvelle, plus compliquée et mieux organisée que l'ancienne? Que fera le travailleur individuel s'il est mécontent de son sort, s'il pense qu'il n'a pas une part équitable des produits ou qu'il est chargé d'une besogne trop forte; ou s'il veut entreprendre une tâche pour laquelle il se sent mieux disposé, mais dont ses supérieurs ne le jugent pas capable; ou s'il désire se faire une carrière indépendante? Ce rouage récalcitrant de l'immense machine obtiendra pour réponse qu'il doit se soumettre ou s'en aller. La peine la plus légère de la désobéissance sera l'excommunication industrielle, et si on fonde, comme on le propose, une organisation internationale du travail, l'exclusion dans un pays signifiera l'exclusion dans un autre, de façon que l'excommunication industrielle représentera la mort par la faim.

Que les choses doivent suivre ce cours est une conclusion atteinte non seulement par déduction logique, par induction des leçons du passé, par analogie avec les exemples des organismes de tout ordre, mais encore par l'observation des faits qui se passent chaque jour sous nos yeux. L'axiome que tout système régulateur tend à croître en pouvoir est démontré par chaque assemblage d'hommes organisé. L'histoire de toute société savante et même de toute autre société, montre

comment le personnel permanent ou partiellement permanent dirige les travaux et inspire les résolutions presque sans opposition, même quand la majorité désapprouve, et cela grâce à la répugnance habituelle des membres pour tout ce qui ressemble à une attitude révolutionnaire. Il en est de même dans les sociétés anonymes, par exemple chez celles qui possèdent des chemins de fer. Les plans du conseil d'administration sont ordinairement ratifiés avec peu ou point de discussion; s'il y a quelque forte opposition, elle est incontinent étouffée sous une écrasante majorité de procurations envoyées par ceux qui supportent toujours l'administration existante. C'est seulement quand la mauvaise gestion va à l'extrême, que la résistance des actionnaires parvient à révoquer le corps dirigeant. Il n'en est pas autrement dans les sociétés formées d'ouvriers et ayant spécialement à cœur les intérêts du travail, comme les *Trade Unions*. Ici également, l'appareil régulateur devient omnipotent. Les membres, même quand ils diffèrent d'avis sur la marche adoptée, cèdent d'habitude aux volontés des autorités qu'ils ont choisies. Comme ils ne peuvent se retirer sans se faire des ennemis de leurs associés et sans perdre toute chance d'occupation, ils s'effacent. Nous voyons, par les récents congrès, que dans l'organisation générale des *Trade Unions*, si récente cependant, il y a déjà des doléances à propos d'intrigues dans les coulisses, de *boss* et de fonctionnaires permanents. Si donc la suprématie des administrateurs s'affirme dans des organisations d'une origine toute récente, formées d'hommes qui, dans de nombreux cas, avaient toute liberté d'affirmer leur indépendance, que sera-t-elle dans des organisations de longue date, graduellement agrandies et fortement développées, qui contrôleront non plus seulement une faible part de la vie de chaque unité, mais sa vie entière?

Ici encore, on ne manquera pas d'objecter : « Nous veillerons à tout cela. Chacun sera instruit, et tous, ayant les « yeux constamment ouverts sur les abus de pouvoir, seront « prompts à les prévenir. » Ces assurances seraient de mince valeur, si même nous ne pouvions distinguer les causes qui leur donneront un démenti, car, dans les affaires humaines, les plans

même les plus remplis de promesses sont renversés par des causes que nul ne peut deviner. Mais ici l'échec sera engendré par des causes qui sont évidentes. Le fonctionnement des institutions est déterminé par le caractère des hommes, et les défauts de ce caractère amèneront infailliblement les résultats énoncés plus haut, alors surtout qu'on ne trouve pas ici un développement suffisant des sentiments susceptibles d'arrêter le développement d'une bureaucratie despotique.

S'il était nécessaire de le démontrer par des preuves indirectes, on pourrait faire état de la conduite du soi-disant parti libéral, un parti qui abandonne sa conception originaire d'un *leader* servant d'organe dans la poursuite d'une politique connue et acceptée, pour subir une politique que son chef lui impose sans le consulter ou l'avertir ; un parti si complètement dénué du sentiment et de l'idée impliqués par le mot de libéral, qu'il ne ressent même pas cette violation du droit individuel au libre examen qui constitue l'essence du libéralisme; bien plus, un parti qui traite de renégats ceux de ses membres qui se refusent à abdiquer ainsi leur indépendance. Mais, sans recourir à des preuves indirectes pour établir que la masse des hommes n'a point les dispositions nécessaires pour arrêter la croissance d'un fonctionnarisme tyrannique, il suffira de considérer les preuves directes fournies par les classes mêmes où prédomine l'idée socialiste et qui se croient les plus intéressées à la répandre, — les classes ouvrières. Celles-ci constitueraient la grande masse de l'organisation socialiste et leurs tendances en détermineraient la nature. Quelles sont donc leurs tendances, telles qu'elles se manifestent dans les organisations déjà formées?

Au lieu de l'égoïsme du capital et de l'égoïsme de la concurrence, nous allons avoir le désintéressement du mutuellisme! Or, jusqu'où ce désintéressement est-il actuellement poussé dans la conduite réciproque des ouvriers? Que dire des règlements qui limitent le chiffre des bras admis dans chaque profession, ou qui entravent le passage d'une classe inférieure à une classe supérieure? On ne voit guère dans de pareilles mesures cet altruisme dont le socialisme sera pénétré. Au

contraire, on y voit une poursuite d'avantages personnels non moins âpre que parmi les commerçants. D'où, à moins de supposer que la nature humaine soit subitement transformée, nous devons conclure que des préoccupations d'intérêts privés domineront les actes de toutes les classes organisées dans une communauté socialiste.

La violation active des droits d'autrui marche de pair avec leur négation passive. « Devenez un des nôtres ou nous vous retrancherons vos moyens d'existence », telle est la menace ordinaire des *Trade Unions* aux ouvriers du même métier qui se tiennent en dehors de l'association. Alors que leurs membres insistent sur leur propre droit d'élaborer et de fixer le tarif auquel ils travailleront (ce qui est parfaitement légitime), la liberté de ceux qui n'acceptent pas leur décision n'est pas seulement contestée, mais l'usage qu'on fait de cette liberté est traité comme un crime. Les individus qui maintiennent leur droit de conclure leurs propres contrats sont vilipendés comme des « jambes noires », des « traîtres », et se heurtent à des violences qui seraient sans limites, n'étaient les pénalités de la loi et l'intervention de la police. Avec ces attentats à la liberté des hommes de leur propre classe, viennent des injonctions péremptoires à la classe des employeurs : il ne s'agit plus seulement de respecter les termes arrêtés et les conventions relatives au travail, mais nul ne pourra donner de l'ouvrage sauf aux membres de l'association; bien plus, dans certains cas, il y aura grève, si le patron fait des affaires avec des établissements qui emploient des non-unionistes. Ici donc, nous constatons, de divers côtés, dans les *Trade Unions* ou du moins dans les nouvelles *Trade Unions,* une détermination d'imposer leurs règlements, sans égards pour les droits de ceux qu'elles veulent contraindre. Si complet est le renversement des idées et des sentiments que l'affirmation de ces droits est regardée comme un vice et leur violation comme une vertu (1)!

(1) A quelles conclusions étonnantes n'arrive-t-on pas, une fois qu'on déserte le principe que chacun a le droit de poursuivre les objets de la vie sans autres restrictions de son activité que les limites imposées par l'existence du même droit



A cet esprit d'agression dans un sens, correspond, dans un autre, un esprit de sujétion. La contrainte que les unionistes font peser sur les dissidents n'a d'égale que leur soumission à leurs chefs. Afin de l'emporter dans la lutte, ils font le sacrifice de leur liberté et de leur jugement individuels, ne témoignant aucune résistance, quelque dictatoriale que soit la domination à laquelle ils sont soumis. Partout nous rencontrons une telle subordination, que des masses d'ouvriers quittent leur travail ou le reprennent suivant l'ordre de leurs meneurs! Et ils ne résistent pas davantage quand ils sont imposés de toutes parts pour soutenir des grévistes dont ils peuvent approuver ou ne pas approuver les actes; ils maltraitent au contraire leurs compagnons qui s'abstiennent de souscrire.

Ces traits devront nécessairement se reproduire dans l'organisation nouvelle, et la question est de savoir ce qui en résultera, quand toute restriction aura disparu. Actuellement, les différentes réunions d'hommes où ils se manifestent se trouvent au milieu d'une société partiellement passive, partiellement hostile ; elles restent exposées à la critique et au blâme d'une presse indépendante; elles sont sous le contrôle de la loi aidée de la police. Si dans de pareilles circonstances ces organisations prennent habituellement des mesures qui suppriment la liberté individuelle, qu'arrivera-t-il lorsqu'au lieu de figurer des groupes épars dans la communauté, dirigés par des administrations isolées, elles constitueront la société tout entière, gouvernée par un système hiérarchisé d'administrations identiques; quand cette hiérarchie comprendra les fonctionnaires

chez les autres? Comparez la doctrine du « droit au travail » si bruyamment produite il y a quelques années, avec celle qui avait cours en France, quand le pouvoir monarchique était à son apogée, à savoir que le droit de travailler était un droit régal que le prince pouvait vendre et que les sujets devaient acheter. Ce contraste est déjà assez frappant; mais il y a plus fort : nous assistons maintenant à la résurrection de cette thèse despotique, avec la seule différence que les Trade Unions sont substituées au roi. En effet, aujourd'hui que ces associations se généralisent et que chaque ouvrier doit payer sa cotisation à l'une ou l'autre d'entre elles, avec l'alternative de rester un dissident qu'on empêchera par la force de trouver du travail, nous en sommes revenus à ceci : que le droit de travailler est un droit de l'association ouvrière que celle-ci peut vendre et que l'individu doit acheter.

de tout ordre, y compris ceux qui dirigent la presse; quand elle pourra à la fois rédiger et appliquer la loi? Les adhérents fanatiques d'une théorie sociale sont capables de prendre n'importe quelle mesure extrême pour mettre leurs vues en pratique, estimant, comme les prêtres inflexibles des temps passés, que la fin justifie les moyens. Quand l'organisation socialiste sera devenue générale, le corps immense, ramifié et agencé de ceux qui la dirigent, employant sans restriction tout moyen de contrainte qui leur semble justifié par l'intérêt du système (ce qui sera devenu, en fait, leur propre intérêt), n'aura aucune hésitation à courber sous sa rigoureuse discipline l'existence entière des simples travailleurs, tant qu'enfin il en sortira une oligarchie officielle à différents grades, exerçant la tyrannie la plus gigantesque et la plus terrible que le monde ait connue.

Qu'il me soit permis de répudier une fois de plus une déduction erronée. Quiconque suppose que l'argumentation ci-dessus implique que je suis satisfait du régime actuel, fait une profonde erreur. Le régime social d'aujourd'hui est transitoire, comme l'ont été les régimes sociaux du passé. Il viendra, je l'espère et je le crois, un état social aussi différent du présent que le présent diffère du passé avec ses barons en côte de maille et ses serfs sans défense. Dans *Social Statics*, comme dans *The Study of Sociology* et *Political Institutions*, j'ai clairement montré mon désir d'une organisation plus favorable au bien-être de la masse. Mon opposition au socialisme résulte de la croyance qu'il arrêterait bientôt le progrès vers cet état supérieur et qu'il nous ramènerait à un état inférieur. Rien, sauf les modifications de la nature humaine amenées par la discipline de la vie sociale, ne peut produire d'une façon permanente des changements avantageux.

Une erreur fondamentale dont sont pénétrés presque tous les partis politiques et sociaux, c'est que les maux de la société se prêtent à des remèdes immédiats et radicaux : « Si vous consentez à ceci, le mal sera empêché. » — « Adoptez mon plan, et la souffrance disparaîtra. » — « La corruption sera incontestablement guérie par l'application de cette mesure. »

Partout on rencontre des croyances de ce genre expressément ou tacitement formulées. Elles sont toutes sans fondement. Il est possible d'écarter les causes qui aggravent les maux; il est possible de donner à un mal une autre forme et il est également possible, fort fréquent même, d'aggraver des maux en cherchant à les corriger, mais tout ce qui ressemble à une guérison immédiate est de l'impossibilité. Au cours de milliers d'années, l'humanité, se multipliant, a été contrainte d'abandonner l'état sauvage où un petit nombre se nourrissait de produits non cultivés, et elle est entrée dans l'état civilisé où la nourriture nécessaire à l'entretien des masses peut seulement être obtenue par un labeur incessant. Le caractère qui convient à ce dernier genre de vie est fort différent de celui qui convient à la vie sauvage, et c'est au prix de longs efforts qu'on peut passer de l'un à l'autre. Toute nature humaine qui n'est pas en harmonie avec son milieu doit nécessairement souffrir, et une nature héritée de l'homme primitif est nécessairement en désaccord avec les conditions de l'homme actuel. De là l'impossibilité d'établir immédiatement un état social qui soit satisfaisant. Aucun plan ne pourrait accommoder aux exigences d'une communauté harmonieusement organisée, une nature comme celle qui a rempli l'Europe de millions de soldats avides, ici de conquêtes, là de revanches; — qui entraîne des nations soi-disant chrétiennes à rivaliser d'expéditions flibustières dans le monde entier, sans souci des droits des aborigènes, sous le regard approbateur de milliers de prêtres d'une religion d'amour; — qui, dans ses démêlés avec les races plus faibles, va au delà de la loi primitive : une vie en échange d'une vie, et qui pour une existence ravit des vies nombreuses. Toute activité sociale bien ordonnée a pour racine le sentiment de la justice, qui insiste sur la liberté personnelle et qui en même temps réclame une égale liberté pour autrui; or, ce sentiment n'existe à présent qu'en proportion fort insuffisante.

De là le besoin d'une longue continuation de la discipline sociale qui force chaque individu à tenir compte, dans l'exercice de son activité, du droit égal qu'ont les autres d'exercer

la leur et qui, tout en insistant sur le droit qu'il possède de recueillir tous les bénéfices de ses actes, lui interdit en même temps d'en rejeter sur autrui les conséquences nuisibles, sauf avec le libre consentement des intéressés. De là aussi la croyance que les efforts pour échapper à cette discipline non seulement échoueront, mais encore empireront la situation à laquelle on veut remédier.

Ce n'est donc pas surtout dans l'intérêt des classes capitalistes qu'il faut combattre le socialisme, mais plus encore dans l'intérêt des classes ouvrières. D'une façon ou de l'autre, la production doit être réglée, et ceux qui la règlent devront toujours être, par la nature des choses, une catégorie peu nombreuse en comparaison des producteurs réels. Sous le système actuel de la coopération facultative, les régulateurs, guidés par leurs intérêts personnels, prennent la part du produit la plus large qu'ils peuvent ; mais, comme nous le voyons tous les jours par les succès des *Trade Unions,* ils sont entravés dans la poursuite de leur but égoïste. Sous le système de la coopération obligatoire qu'impliquerait le socialisme, les régulateurs, continuant à poursuivre leur propre intérêt avec le même égoïsme, ne pourraient être refrénés par la résistance combinée des travailleurs libres, et leur pouvoir, n'étant plus limité, comme maintenant, par le droit de refuser le travail, se développerait, se ramifierait et se consoliderait, jusqu'à ce qu'il devienne irrésistible.

Le résultat final, comme je l'ai fait ressortir précédemment, serait une société, pareille à celle de l'ancien Pérou, effroyable à envisager, où la masse du peuple, enrégimentée par groupes de 10, 50, 100, 500 et 1,000 individus, gouvernés par une hiérarchie correspondante de fonctionnaires et enchaînés à leurs districts respectifs, était réglementée dans sa vie privée comme dans ses professions diverses et peinait sans espoir afin de soutenir l'organisation gouvernementale.

HERBERT SPENCER [1].

[1] Les pages qu'on vient de lire, traduites avec l'autorisation de M. Herbert Spencer, forment l'introduction d'un ouvrage *A plea for Liberty* (Londres, 1891,



Murray, 1 vol. Prix : 12 shillings), publié par M. THOMAS MACKAY et renfermant une série d'études antisocialistes par différents écrivains distingués de la Grande-Bretagne : « L'impraticabilité du socialisme », par Edw. Stanley Robertson; « Les limites de la liberté », par Wordsworth Donisthorpe; « La liberté de travailler », par George Howell; « Le socialisme d'État aux antipodes », par Ch. Fairfield; « Le mécontentement des classes ouvrières », par Edm. Vincent; « Le placement des capitaux », par Thomas Mackay; « La gratuité de l'enseignement », par B.-H. Alford; « Le logement des ouvriers et des pauvres », par Arthur Raffalovich ; « Les inconvénients de l'État commerçant démontrés par la poste », par Fred. Millar; « Les bibliothèques gratuites », par M. D. O'Brien; « L'État et la distribution de l'électricité », par F.-W. Beauchamp Gordon; « Le vrai chemin de la délivrance », par Auberon Herbert.



AME D'ENFANT (1)

XII

On vit peu Mlle Mindleson à la villa des Roses durant le restant de la semaine. Jean paraissait gêné en sa présence et on eût dit qu'il gardait contre elle une petite rancune. Un matin, en arrivant, la jeune fille lui dit :

« Henry Clarence s'est absenté de Nice pour trois jours, qu'il passera au golfe Jouan, chez un ami.

— Tant mieux ! » exclama l'enfant.

Et comme elle s'étonnait, répétant :

« Pourquoi dites-vous *tant mieux ?* »

Il prononça, d'une voix rude et mauvaise, sans bredouiller :

« Parce que vous l'aimez plus que moi. »

Elle rougit et se prit à rire en lui flattant les cheveux :

« Quel baby vous faites ! » murmura-t-elle.

Il la fixait, de son regard clair et scrutateur, mais n'ajouta pas un mot. Au cours des trois jours qui suivirent, il laissa voir l'espèce de contentement des personnes allégées enfin d'une préoccupation harcelante et qui retrouvent du charme à l'existence ; même, il semblait si en train qu'on résolut d'aller à Monaco, une excursion qui avait été remise bien souvent déjà, à cause de lui, et qui devait être un peu fatigante. En effet, Mme de Welkenraed tenait à se rendre dans la minuscule principauté, non en chemin de fer, non par la superbe et banale route de la Corniche, mais en char-à-bancs, par une voie

(1) Voir la *Revue de Belgique* du 15 août 1891.

aujourd'hui tombée en désuétude, prétendue dangereuse et que bien peu de voituriers consentent à prendre parce qu'elle est longue, accidentée, terrible pour les attelages et, aussi, pour les voyageurs : c'est l'ancienne route de Gênes ; elle conduit à Monaco par la Turbie, et elle s'en va en sinueux méandres dans la montagne, à une grande hauteur. Tout compte fait, on marche autant qu'on est voituré, car nombreux sont les endroits où la pente est si roide que c'est bien juste si les mules y peuvent traîner l'équipage vide. Mais quelle jolie promenade à entreprendre par ces matins de là-bas, frileux et sans aube, que le soleil éclaire soudain d'une façon brusque, violente, imprévue, comme une lampe d'or que d'invisibles séraphins allumeraient au ciel, tout d'un coup ! On a la campagne niçoise, verte et fleurie d'amandiers, s'étageant au flanc des collines ; plus bas, les villes du littoral, toutes petites, comme des joujoux, et, au fond, la Méditerranée immense, pointillée du vol blanc des mouettes. Une flore bizarre s'épanouit à ces altitudes et, comme ces dames et Jean parvenaient au point culminant de l'ascension, comme ils étaient sur le Mont-Gros, à niveau de l'Observatoire, ils sentirent, malgré la brûlante caresse du soleil alors au zénith, le coup de fouet glacé que leur envoyaient les cimes neigeuses des Alpes occidentales, encore lointaines, mais qu'une illusion d'optique leur faisait voir distinctement et d'une manière si précise qu'elles leur semblaient à portée de leurs mains.

Après cela, on ne s'élève plus ; on descend, et c'est une des originalités du voyage que ces zigzags compliqués du chemin qui obligent la voiture à d'incessants détours : le panorama change de minute en minute, et l'on a devant soi tantôt la mer, tantôt le roc. Pour alléger les mules, la petite caravane mit pied à terre ; Jean voulut cueillir des edelweis qu'il attacha ensuite au chapeau, au corsage, à la ceinture de Liliane..., puis les enfants jouèrent à se poursuivre et voilà qu'entre deux mamelons Monaco surgit.

En un quart d'heure, on y fut rendu : la capitale monégaste,

avec son palais princier gardé par des soldats magnifiques vêtus en soldats d'opérette, ses terrasses trop soignées, trop régulières et où les fleurs ont des grâces précieuses de fleurs peintes, fit une singulière impression après cette course pittoresque et saine au milieu de la libre nature : Mme de Welkenraed dit qu'elle lui rappelait ces villes irréelles apparues sous le verre de certains kaléidoscopes et qui n'existeront jamais.

Cependant, Monte-Carlo, que les deux femmes et Jean visitèrent ensuite, est peut-être plus artificiel encore, mais son établissement de jeux lui donne une telle animation, un tel mouvement de plaisir et de lutte qu'on ne saurait douter de son existence, de l'intensité bruyante de sa vie de cité enjoleuse et savamment corruptrice. Malgré la végétation incomparable de ses jardins placés dans un site enchanteur, avec une échappée sur la mer; malgré ses villas merveilleuses et le port d'Hercule, qui relie la ville des jeux à la ville de la résidence, son casino surtout attire et concentre l'intérêt. Cet édifice, qui dresse des tourelles insolentes de chaque côté d'une façade lourde et sans style, est fastueux; tout s'y trouve réuni pour la satisfaction et l'agrément du public spécial qui le fréquente : il est vaste, confortable, horriblement riche, luxueusement éclairé, et l'on y rencontre toutes les distractions désirables en un pareil lieu. Ses concerts sont célèbres, ses spectacles aussi : on y joue l'opéra supérieurement et, dans une salle qui, si elle est d'une architecture fort maniérée et clinquante, doit séduire d'autant plus cette partie de la société qui se recrute parmi les rastaquouères, les aventuriers, les impures et qui forme le noyau des assidus de la *Roulette* et du *Trente-et-Quarante*. C'est affreux et solennel avec une pointe d'absurdité. L'or est ici d'une abondance aveuglante; le moindre motif ornemental prend une importance de châsse neuve dans l'ensemble déjà trop éclatant et, néanmoins, à regarder de près cette décoration, elle est plutôt triste, d'une pauvre invention, d'une conception vulgaire que ni les fresques de Feyen-Perrin, ni les paysages de Jundt, s'alternant au long des murs, ne réussissent à sauver.

Traverser Monte-Carlo et ne pas entrer au Casino est impossible : il ouvre sur la gare, s'élance devant la mer, est plus élevé, plus vaste, plus considérable qu'aucun monument dans la principauté et, où que l'on soit, aux environs, sa silhouette prétentieuse et chargée force l'attention, hypnotise. Mme de Welkenraed y voulut pénétrer, curieuse de voir les joueurs à l'œuvre. Elle et Liliane s'y rendirent après avoir installé Jean en un endroit ombreux des jardins, sous la surveillance du domestique qui les avait accompagnés.

A la *Roulette*, une foule compacte entourait les tables : les femmes y étaient plus nombreuses que les hommes. Au moment de leur entrée dans le premier salon, ces dames en avisèrent une, angoissée, qui perdait en haussant les épaules, pour feindre l'indifférence; tout près, une vieille et une jeune, associées, gagnaient incessamment et entassaient devant elles les écus de cinq francs, par piles massives. Elles étaient sérieuses, raides, immobiles, sans une exclamation. Une quatrième ne risqua sa mise qu'après des calculs laborieux sur son carnet : elle fit cela méthodiquement et se montra consternée de perdre, tant demeurait vivace sa foi en la sûreté de ses combinaisons. Sans cesse, elle recommença, distribuant les enjeux selon un système dont elle ne prétendit point s'écarter. Rien ne l'arrêta, rien ne put la distraire; malgré la déveine, elle poursuivit sa tactique opiniâtrement. Elle la poursuivait depuis des heures, depuis des jours peut-être!

Et cet attrait des jeux de hasard est si passionnant, que Mme de Welkenraed resta là, elle aussi, durant des heures, voulant connaître la fin de la bataille et si la fortune ne tournerait pas. Liliane se faisait alléger d'une quarantaine de francs, à une table voisine; c'était la somme juste que la raisonnable petite Anglaise consentait à risquer à chacun de ses voyages à Monte-Carlo, et, que la chance lui fût ou non favorable, jamais elle n'allait au delà, ne s'emballait point et déclarait que chacun aurait dû suivre son exemple.

« C'est fait; je suis tout à vous, » dit-elle, en rejoignant Mme de Welkenraed.

Elles assistèrent à d'étranges scènes : un monsieur qui venait de gagner une forte somme s'en va en laissant, par mégarde, un louis sur le bord du tapis vert, devant sa place ; son voisin, sans penser à mal, prend cette place, s'y établit et aperçoit la pièce d'or. Il la ramasse, avec l'évidente intention de la remettre au croupier, qui est tout proche..., mais, du geste loyal qu'il ébauchait dans ce but, la tentation fait, soudain, un tout autre geste; et, le croupier ne s'occupant pas de lui, le monsieur, devenu très rouge, jette ce louis sur la *noire*, comme s'il lui appartenait. La *noire* sort; il empoche son gain et il part.

Les deux femmes, tout d'abord, ouvraient la bouche pour crier : « Au voleur! ». Leurs regards se croisèrent et elles se prirent à rire. Elles avaient lu exactement sur le visage de cet homme tout ce qui se passait en lui : il y avait eu séduction, hésitation, décision et exécution en moins de temps qu'il n'en faut pour l'écrire, mais les mouvements, très expressifs, avaient suffi à leur faire comprendre que celui-là n'était pas un escroc de profession et que l'occasion seule l'avait poussé à cet acte équivoque.

Un autre, un grand mince, distingué, l'air anxieux, déposa trois pièces d'or de cent francs sur des cases diverses; en moins de rien, elles lui étaient raflées. Il se retira sans mot dire, mais avec un terrible froncement de sourcils, une précipitation tragique.

« Celui-là irait tout droit se jeter à la mer, que je n'en serais pas surprise, » remarqua, derrière Mme de Welkenraed et Liliane, une Espagnole qui, à chaque coup, baisait avec dévotion un fétiche, une petite image de la sainte Vierge, qui ornait une de ses bagues.

« Il y a longtemps qu'il perd de grosses sommes et ces trois cents francs devaient être sa dernière ressource, » ajouta quelqu'un.

Elles tressaillirent. Vis-à-vis d'elles, au beau milieu de sa table drapée de vert, la *Roulette* avait une apparence folâtre, l'amabilité tapageuse et banale d'une fille très bête, qui se

moque bien des ruines et des désespoirs dont elle est cause! Quand elle tournait, le rouge seul, dominant le noir de ses rayures alternées, demeurait apparent, et c'est une couleur franche et gaie, que rendait plus gaie encore le sautillement blanc de la bille. Par là-dessus, la phrase du croupier, répétant: *Messieurs, faites le jeu*, est morne, et son : *Rien ne va plus!* presque funèbre. La couleur ou le numéro sortants une fois annoncés, c'est à peine s'il y a un petit frémissement autour de la table où les joueurs s'écrasent : les râteaux attirent et divisent les masses, sans bruit, et tout ce monde garde un beau décorum, avec la fièvre aux pommettes et de la folie au fond des yeux.

Dans la salle du *Trente-et-Quarante*, elles virent un décorum plus majestueux encore : en effet, à considérer là les visages dignes, penchés sur les cartes, impassiblement, on dirait d'une assemblée de diplomates réfléchissant à des choses fort graves, mais qui n'intéressent que leurs souverains et ne sauraient les émouvoir beaucoup eux-mêmes :

« Partons, partons! fit Mme de Welkenraed, entraînant Liliane au dehors, — l'air manque ici..., il y est corrompu; on doit finir par y perdre la tête. »

Au sortir du Casino, ce cri leur frappa le tympan :

« Un homme vient de se brûler la cervelle sur la plage! »

Et elles furent surprises de ne point trouver Jean et le domestique au bas de l'escalier extérieur, sur le banc où elles les avaient laissés :

« Peut-être sont-ils allés voir? » fit Liliane.

La foule les poussant, elles coururent vers la partie basse des jardins, où l'on disait être le suicidé; et là, au bord de la mer, dont les lames traînantes semblaient vouloir lui baiser les pieds, elles virent Jean soutenant un grand corps inerte, en qui elles reconnurent le décavé de la *Roulette*. L'enfant, de son mouchoir déjà tout rouge, étanchait le sang échappé de la très petite blessure que le malheureux avait à la tempe. Le domestique était parti à la recherche d'un médecin.

A son retour, il expliqua que le bruit de la détonation les avait attirés en cet endroit, qu'ils y étaient arrivés au moment où l'homme tombait. Jean s'était élancé vers lui spontanément et l'avait reçu dans ses bras, tandis que tout le monde, le voyant prêt à rendre l'âme, fuyait. Jean, beaucoup plus fort qu'on n'aurait cru, l'avait soigné, essuyant la sueur de son front et le sang de sa plaie; il avait exhalé son dernier soupir la tête appuyée sur l'épaule du jeune Welkenraed, qui, maintenant, très grave, un doigt sur les lèvres, disait, de sa pauvre façon incohérente, mais avec un accent et un geste qui firent se découvrir tous les assistants :

« Chut!... Il est mort. »

« Mais il ne sait pas seulement ce que c'est que d'être mort; mais il n'avait jamais vu de mort jusqu'ici! » songeait sa mère.

« Oh! toi seul es bon, généreux, adorable! » s'écria-t-elle, en le serrant sur son cœur avec orgueil.

Mentalement, elle comparait cette scène à celles qu'elle venait d'observer à l'intérieur du Casino et elle pensa, opposant l'angélique personnalité de Jean à celle des joueurs dont les visages énervés dénonçaient les passions et les vices, que bien peu d'hommes faits auraient eu, en une pareille circonstance, le sang-froid, l'exquise charité de cet innocent.

XIII

Le lendemain, Henry Clarence étant de retour, Liliane jugea bon de venir annoncer à Mme de Welkenraed ses fiançailles avec le jeune homme. Depuis des années déjà, cela était dans l'air, mais elle était vraiment trop jeune pour qu'on en parlât sérieusement. Maintenant, la demande officielle avait été faite à M. Mindleson par lady Clarence, qui lui avait écrit, à Londres; il avait accepté : on les fiançait. Ils se marieraient beaucoup plus tard; peut-être dans trois ou quatre années...

« N'en dites rien à Jean ! » interrompit la mère, qui, sans être bien certaine qu'il connût seulement la signification du mot,

redoutait qu'il apprît ces fiançailles de son amie avec un garçon qui lui était manifestement antipathique.

Mais, si aiguisé est l'instinct de ces êtres que le sort a voulus pour toujours enfants et chez qui, parfois, à de certaines heures décisives, il semble que l'âme veuille montrer toutes les aristocraties dont fut privée l'intelligence..., si sûre est leur observation en tout ce qui regarde leur tendresse ou leur haine, que Jean eut vite fait de deviner un changement favorable à Clarence, quelque chose qui augmentait son intimité avec Lily, lui valait, aux yeux de la jeune fille, une importance plus grande, une autorité visible et comme un droit.

« Pourtant, je suis toujours *votre* Liliane..., lui avait-elle dit, un matin, à la suite d'un mouvement d'humeur qui le faisait s'écarter d'elle, tout d'un coup, au milieu d'une partie de *lawn-tennis*, où Clarence était vainqueur, constamment.

« Non..., oh! non, pas la *mienne;* la *sienne* », fit-il, avec une conviction qui les stupéfia, en désignant Henry.

Un mot gentil, un sourire, un regard de la jeune fille au jeune homme le mettait au supplice; un supplice qu'il endurait sans le bien comprendre et que Mme de Welkenraed crut atténuer en le séparant tout à fait de Liliane : elle pria donc celle-ci de ne plus venir. Mais ce fut pis encore. En peu de jours, Jean eut perdu tout le bienfait de sa cure dans le Midi; il ne réclamait point Mlle Mindleson, se rendait compte qu'elle lui échappait et évitait même de prononcer son nom; seulement, chacun était frappé de son abattement, de l'air particulier que prenait sa physionomie, maintenant plus âgée que son âge et si triste qu'on avait envie de pleurer en la regardant.

Ainsi qu'il arrive presque toujours chez les enfants atteints de ce terrible mal, la crise de la puberté semblait devoir être précoce chez Jean : déjà un léger duvet, estompant ses lèvres, annonçait la moustache naissante; il était très grand, avait la taille d'un homme; toutefois, la croissance ayant été excessive et très rapide, l'épine dorsale, peu solide, se courbait; la tête, trop lourde, avançait devant, cassant le cou en deux, et si

Mme de Welkenraed, dans une sorte de coquetterie navrée, n'eût pris le soin, quand elle l'habillait, d'étaler, par derrière, les longs et soyeux cheveux blonds de son enfant, la nuque apparente, avec son chapelet de vertèbres qui perçaient la peau, eût fait peine à voir.

Peu à peu, il s'habitua à une espèce de rêverie qui l'isolait, le mettait à part, creusait un abîme entre lui et le reste du monde : l'éducation sentimentale avait eu ce résultat de lui enlever l'heureuse inconscience qui sauve les simples de toute peine d'âme, et il appréciait combien il était difficile pour lui de communiquer avec son entourage. Rien qu'à sa façon de porter son chapeau très en avant, dans un désir de dissimuler son visage, on devinait l'humilité des êtres affectés d'une grande misère : ses gestes étaient gauches, son sourire furtif et comme honteux. Son caractère, jadis si charmant, s'aigrissait jusqu'à devenir insupportable : il avait des jours noirs, où il ne parlait point, refusait de manger, recevait les caresses de sa mère avec une irritation sourde et semblait prendre plaisir à la contrarier en tout ce qu'elle entreprenait à son intention. Puis il en avait d'autres, émus et plutôt résignés, où certaines de ses réflexions avaient une telle profondeur de mélancolie, que Mme de Welkenraed préférait encore qu'il se tût ou fût avec elle glacial, cruel, torturant. Dans ces moments-là, il parlait de lui à la troisième personne, d'un air détaché, indifférent, comme il eût parlé d'un absent ou d'un défunt ; disait, par exemple :

« Quand *il* jouait du violon, *il* était moins malheureux... »

Et, à sa mère, lui demandant :

« Pourquoi n'en jouerais-tu plus ? »

répondait :

« Oh ! cela est fini ; c'était trop difficile pour *lui*. »

En effet, il n'en jouait plus du tout ; redoutait la vue même de l'instrument, comme si une expérience récente de son talent l'eût déçu, et frissonnait rien qu'à l'idée de chanter, tant sa voix, en pleine mue, lui paraissait affreuse.

« Mon Dieu ! est-ce là la métamorphose que devaient amener ses quatorze ans ! » se prenait à dire Mme de Welkenraed avec inquiétude.

Il y avait, maintenant, deux fois sept années qu'elle attendait cette métamorphose, et elle se reprochait presque de l'avoir si ardemment souhaitée. Pourtant, dans ce sensitif exaspéré qu'un bruit imprévu faisait tressaillir, qui défaillait pour avoir respiré le parfum d'une fleur et dont tout l'organisme, d'une nervosité maladive, souffrait évidemment du contre-coup d'une douleur morale, comme elle retrouvait bien son fils ! Il y avait loin, en effet, de la jeune brute gourmande que leur présentait Nèle à leur retour de voyage, à ce frêle adolescent, délicat, affiné, au teint pur, à la peau diaphane, dont les yeux, d'un éclat et d'une profondeur extraordinaires, révélaient le mal mystérieux, l'espèce de vague à l'âme des natures d'élite !

Et ce regard, ce regard où elle avait allumé la flamme divine de l'intelligence, rassurait Mme de Welkenraed, la rendait fière : qu'était la victoire qu'il lui fallait remporter encore, après ce qu'elle avait conquis sur le meilleur et le plus intime, et le plus immatériel de cet être !

A la vérité, elle s'apercevait peu du dépérissement de son fils : il vivait pour cela trop absolument, trop constamment près d'elle et, avec cet aveuglement spécial aux personnes qui soignent un malade, elle jugeait impossible que le danger reparût ainsi, à la fin d'une convalescence, quand son enfant semblait guéri. Il avait des maux de tête et des insomnies qui, certes, préoccupaient Mme de Welkenraed pour sa santé, mais qui la convainquaient de plus en plus du bon travail de la pensée en ce faible cerveau. Ceux-là seuls dont le crâne est vide sont à l'abri de ce que l'activité des organes nobles apporte avec soi de fatigue... et, dormir très lourdement, n'est-ce pas l'indice d'un système encéphalique un peu épais ?

Cependant, une nuit, le réveil en sursaut, à la suite d'une plainte atroce de Jean, debout dans son lit, et qui battait la campagne, qui parlait de spectres, de lumières dansantes et

de bêtes tout en feu, l'épouvanta; les mêmes phénomènes d'hallucination avaient précédé sa première attaque d'épilepsie, chez M. Bia, et elle ne l'avait pas oublié. Elle s'adressa successivement à tous les médecins niçois, qui furent unanimes à conseiller, pour lui, les distractions, l'exercice, la promenade à l'air vif de la montagne, parmi les brises salines de la Méditerranée.

Mais les haltères paraissaient bien lourds à sa langueur; le distraire devenait un prodige et toute promenade avec lui un calvaire, tant il se montrait taciturne, impatient, peureux des moindres choses, ennemi des rencontres. La pauvre femme persista dans un optimisme relatif et, bien qu'elle écrivît à Bruxelles : « Il va mal », priait instamment son mari de la laisser seule avec l'enfant : « S'il doit être sauvé, que ce soit par moi! » concluait-elle invariablement.

Et, au milieu de cette détresse grandissante, elle éprouvait une espèce de soulagement à ne plus voir, auprès de son fils, la sollicitude empressée de Mlle Mindleson.

XIV

Un jour que le temps était adorable, elle eut la bonne inspiration de le mener à ce qu'on appelle là-bas le *Vieux Nice*, et elle eut lieu de s'en féliciter, car il s'y plut.

Le Vieux Nice est cette partie de la ville que l'annexion n'a pas changée et qui est restée italienne en dépit de son ralliement à la France; une partie de ville qui, en certains endroits, fait penser à une cité mauresque, ancienne et baroque, bâtie par des Orientaux qui redoutaient autant l'ardeur trop vive du soleil que le danger des invasions. Le Paillon, une rivière qui est presque toujours à sec, dans un lit vaste, profond, rocailleux, sépare le Vieux Nice du Nice moderne, et il a sur sa rive droite les quais élégants et tout neufs de la ville des étrangers; sur l'autre, la *Promenade du cours*, qui est celle des habitants de la vieille ville. Au delà de cette *Promenade*, voici la cité d'autrefois, avec ses ruelles obliques et tortueuses, barrées

d'escaliers grimpant dans la montagne et d'où jaillissent, à grand bruit, des ruisseaux impétueux, limpides comme toutes les eaux qui courent sur de la pierre; voici les maisons hautes et noires, percées de larges portiques qu'on ne ferme que d'un rideau mobile, indulgent à la brise, impitoyable au soleil; voici les fenêtres, rares et étroites, devant lesquelles les ménagères n'ont pas craint de suspendre, sur des cordes tendues ou des balustres, leurs douteuses lessives...; voici, enfin, les monuments historiques, l'ancien palais Lascaris, celui des comtes Robion, les suprêmes vestiges du couvent de Saint-François, dont, seul, un clocher orné d'une pauvre horloge reste debout.

Au Vieux Nice, la vie se passe dehors, comme chez les Orientaux, et cela intéressa Jean de Welkenraed, de voir ces rues où c'est en plein vent que les artisans exercent leur métier, les marchands leur trafic; où les femmes corrigent, nettoient, épouillent leur marmaille..., préparent les *raviolis,* font cuire, sur des fourneaux très primitifs, le macaroni aux tomates, le veau à l'ail et la tarte au safran, frite à l'huile : aliments préférés du peuple niçois. Les boutiques sont enfumées et obscures, mais qu'importe, puisque les affaires se traitent toutes à l'extérieur !

Et ce sont des étalages de produits du Midi, jetés là pêle-mêle, sur la voie publique déjà si resserrée : pâtes italiennes affectant toutes les formes, de tous les tons du jaune; fromages extraordinaires, décorés de noms plus extraordinaires encore; langues de morue cristallisées par le sel d'une effroyable saumure; olives noires, olives vertes, olives en conserve; fruits confits gluants et monstrueux; courges de toutes natures et de toutes couleurs, dressées à côté des bouteilles de vin d'Asti, des fiasques de vin de Chypre. Un nombre énorme de chiens et de chats se promènent à travers le Vieux Nice librement : on doit compter sur eux pour faire le service de la voirie; des poules picorent entre les larges dalles du pavage, et des conversations s'entament d'une rue à l'autre, tandis que les enfants jouent devant les maisons ou barbotent dans l'eau des rigoles.

C'est un spectacle plein d'animation, dans un décor assombri. L'atmosphère est saturée d'une odeur d'ail, de poisson sec, d'huile chaude et d'une autre odeur encore : de cette odeur fade et écœurante des lieux où une population besogneuse respire et s'agite en des logis mal aérés, en des ruelles malsaines que traversent des égouts insuffisants. Par là-dessus, le ciel bleu, flottant entre les toits infirmes des maisons, a une grâce d'imprévu réjouissant et d'opposition brillante : c'est comme une fleur sur des haillons.

Mme de Welkenraed et Jean prirent une des rampes qui coupent ces humbles quartiers, ils gravirent les degrés de l'une de ces rues curieuses pratiquées en plein roc et que, sans doute, les premiers Niçois, ces Ibères venus d'Espagne et d'Afrique six cents ans avant l'ère chrétienne, taillaient ainsi à pic afin de se ménager plus sûrement, au sommet de leurs Alpes, un abri contre les Phéniciens envahisseurs. La mère et le fils, après une montée rude, se trouvèrent tout en haut, à des centaines de mètres au-dessus du niveau de la mer, qui, à cette distance, fait l'effet d'un baquet d'eau azurée, mis au centre d'une table où des enfants auraient dressé les villes lilliputiennes de leurs boîtes à construction. Les promeneurs s'en allaient au hasard, ignorants du chemin, peu soucieux de l'heure, qui ne les pressait pas, et quand Jean, avisant au détour d'un sentier, dans la montagne, une sorte d'enclos très fleuri, demanda :

« C'est un jardin ? »

Mme de Welkenraed, qui avait lu le mot *cénotapho* au fronton de la grille ouverte, répondit :

« Oui, c'est un jardin. Nous y entrerons, si tu veux. »

Ce *cénotapho* niçois, si haut perché, est le plus joyeux cimetière du monde. Le soleil y darde ses rayons droit sur des tombes de marbre pur, de ce marbre friable et mat qui rappelle l'Italie prochaine, qui est facile à travailler et que les artistes de ces contrées sculptent et façonnent comme de la cire molle. Il y a là un abus incroyable de statuettes mièvres, de christs romantiques, de madones à l'air fripon, d'anges pleureurs si

aimables, si joufflus et si peu recueillis, qu'on les prendrait plutôt pour des amours sournois jouant l'affliction et dissimulant quelque carquois sous leur aile. Toutes les inscriptions funéraires sont en lettres d'or, et cet or, avivé par la caresse lumineuse du soleil, avec le blanc aveuglant des tombeaux, le blanc cru du sol où la craie se dénonce, le bleu intense du ciel, produit un ensemble d'un éclat insoutenable. Le cimetière est plein de roses; les sépultures, bien entretenues, sont ornées de travaux en perles clinquantes, d'images en verre dépoli, violemment coloriées; il y a un torrent qui dégringole avec fracas sur une pente, tout près..., et ce champ de l'éternel sommeil laisse une impression de paix heureuse et de chaud bien-être, sans rien de la solennité ni de la tristesse convenables en un pareil lieu.

« C'est ici qu'on met les morts? dis... » interrogea une seconde fois le jeune Welkenraed, qui se tenait, pensif, devant le modeste tombeau où sont inhumés Gambetta et sa mère.

Et, comme Mme de Welkenraed songeait que la vue du cadavre de ce suicidé de Monte-Carlo lui avait donné d'étranges idées et que c'était une vraie fatalité que cet enfant, à qui jamais on n'avait parlé du néant ni de la fin commune à tous les êtres, se fût trouvé là, à point nommé pour assister à un pareil drame, il ajouta tout bas, se parlant à lui-même :

« Moi, je voudrais bien être mort. »

Elle le regardait, saisie de ce qu'elle venait d'entendre, et il lui parut singulièrement calme, avec, dans toute la physionomie, ce quelque chose de profond, d'inspiré et de très douloureux que les gothiques savaient donner à la physionomie de leurs jeunes martyrs.

« Comme mon enfant souffre! » murmura-t-elle, les mains jointes.

Et elle lui dit :

« Veux-tu que nous quittions Nice, que nous partions dès demain, dès ce soir pour rentrer à Bruxelles ?

— Non... Oh! non, » fit-il d'une voix suppliante, en lui entourant la taille de ses bras.

Puis il détourna la tête et elle put suivre le mouvement de ses yeux qui, dans la ville étalée à leurs pieds, cherchaient la place où il savait devoir trouver la maison de Liliane.

XV

« Mon pauvre ange! veux-tu la revoir? » lui demanda-t-elle, une semaine plus tard, poussée à bout par la misanthropie de l'enfant et prête à tous les sacrifices, pourvu qu'elle le sauvât.

Il secoua la tête, en signe de refus, et, aux instances de sa mère, opposa un « non » formel, irrévocable.

« Eh bien, alors, dis-moi ce que tu as, dis-moi ce que tu désires, mais, je t'en prie, n'aie plus cet air triste qui me désole, qui me désespère, » reprit-elle en l'embrassant avec passion.

Il affirma qu'il n'avait rien et elle prétendit l'amuser, le gâter, tenter quelque chose, n'importe quoi, pour le sortir de ses humeurs noires.

On était à l'époque des fêtes du printemps; le littoral, encore une fois, était en liesse. Mme de Welkenraed proposa une visite aux Quais, où l'on avait organisé une foire avec comédie populaire, bal en plein vent, au son du tambourin et de la musette. Ils y allèrent; mais l'enfant ne prit aucun plaisir à ces réjouissances.

Elle voulut, néanmoins, le conduire le même soir sur les Terrasses illuminées, afin qu'ils vissent, de là, la fête chinoise organisée par les marins du port : une merveille dont on s'occupait à Nice depuis des mois et où les enchantements devaient se succéder. Docile, Jean se laissa entraîner et ils se casèrent du mieux qu'ils purent, au premier rang des curieux. Déjà, sur la Méditerranée lente, opaque, comme une coulée d'huile noire, les gondoles et les jonques ornées de lanternes en papier peint glissaient, mystérieuses, ainsi que de longs vers luisants.

Mais c'est le feu d'artifice qu'on attendait, qui était la grande attraction; aux premières fusées qui partirent, criblant la mer et le ciel d'un éblouissant semis de fleurs d'or, le jeune Welkenraed battit des mains; il dit, comme transporté :

« C'est beau!... oh! c'est beau! »

Et la mère s'applaudissait déjà de lui avoir fait violence, de l'avoir mené là presque malgré lui, quand elle sentit sur son bras la pression convulsive des doigts de Jean. En même temps, le petit chancelait et, à la lueur fugitive des chandelles romaines, elle reconnut, à quelques pas d'eux, Liliane et Clarence enlacés, qui se chuchotaient de douces paroles à l'oreille. Tout, dans l'attitude des jeunes gens, révélait le bonheur, la félicité grisante de deux êtres qui se savent promis l'un à l'autre et dont la tendresse sans bornes est aussi sans ombre; en les voyant là, réunis, une même pensée devait venir à chacun : « Comme ils s'aiment! » Cette pensée vint à Mme de Welkenraed, et, sans qu'elle s'expliquât pourquoi, elle en eut le cœur serré.

Jean avait jeté un cri aigu et, tout d'un coup, il tomba à terre, sans connaissance. La chute avait été tellement subite, que Mme de Welkenraed n'eut pas le temps de la prévenir ni de soutenir son fils. Il tomba de son haut, la tête cognant avec fracas sur la pierre des Terrasses et, déjà, une rotation involontaire l'agitait; la face, contournée, grimaçante, était méconnaissable; les lèvres, toutes blanches, se crispèrent; les muscles du cou se tendirent; une sueur glacée inondait le corps, qui frissonna, tandis que les mâchoires, remuantes, faisaient s'entrechoquer les dents, que les yeux, démesurément agrandis, pirouettaient dans leurs orbites. L'air, en pénétrant dans le larynx, faisait entendre un bruit de râle, et des gens s'écartaient avec horreur de cet affreux spectacle, éclairé d'une façon intermittente par le reflet des pièces d'artifice, par la flamme gaiement mobile des lanternes chinoises suspendues, en longs chapelets, d'un bout à l'autre des Terrasses.

« Mais il meurt! » s'écria Liliane, qui s'était rapprochée et

s'efforçait de retenir dans les siennes la main fébrile, froide et toute moite de son ami.

La mère, d'une voix déchirante, répliqua :

« Non, oh! non, ce n'est pas la mort; c'est l'attaque... »

Et à sa manière de dire cela, d'articuler ce mot : l'*attaque*, on comprenait qu'elle redoutait presque également l'une ou l'autre. Quand l'accès se fut un peu calmé, Henry Clarence, aidé de Mme de Welkenraed, souleva l'enfant tout raidi, insensible; Liliane, à côté d'eux, pleurait. Ils le ramenèrent ainsi à Carabaul; ils n'avaient pas pu découvrir une voiture disponible : toutes se trouvaient retenues pour le retour de la fête.

La nuit était radieuse, une de ces nuits méridionales, pures, sereines, transparentes, avec un ciel profond, extraordinairement lumineux, où la corne mince de la lune à son premier quartier se dessinait très nettement. Mme de Welkenraed se surprit à penser à des vers de Hugo, à Ruth qui, selon la version du poète, se demandait :

... Immobile, ouvrant l'œil à demi sous ses voiles,
Quel dieu, quel moissonneur de l'éternel Été
Avait, en s'en allant, négligemment jeté
Cette faucille d'or dans le champ des étoiles...

Elle s'en voulut de s'arrêter à des souvenirs littéraires en un pareil moment, mais, quoi qu'elle fît, cette strophe continua à battre son rythme et sa cadence dans la tête bouleversée de la pauvre femme; elle la poursuivait, l'obsédait, se mêlait à ses préoccupations si graves, et une voix intérieure égrenait toujours, pour elle seule, les mêmes mots, un à un. Elle songeait que c'était, à la lettre, « un champ d'étoiles » que le ciel de Nice, ce soir-là; elle n'avait jamais soupçonné qu'on en pût voir, à la fois, un si grand nombre dans l'espace borné qu'embrasse l'œil : c'était un fourmillement de clous d'or, et elle devinait, par delà l'inaccessible azur, d'autres étoiles encore dont l'éclat devait être adouci par les crêpes bleus du firmament dont elles étaient recouvertes, comme celui d'une lampe l'aurait été par un léger abat-jour. A mesure qu'on

s'éloignait des Terrasses, la Méditerranée reprenait son aspect accoutumé : elle était unie et calme, sans une voile à l'horizon, sans un navire à l'ancre et, avec la flamme vacillante des phares reflétée dans son eau sombre, la flamme, plus petite, des constellations qui s'y miraient, elle était semblable au ciel.

Comme la petite troupe gagnait l'avenue Desembrois, la musique d'une sérénade, donnée sous un balcon, en l'honneur de quelque belle dame, rappela Mme de Welkenraed au sentiment de la réalité; sa pensée revint à son fils et elle se rappela une de ses superstitions : il s'imaginait que les étoiles sont les yeux grands ouverts des personnes vertueuses montées au ciel. Elle comprit que durant tout le temps de cette pénible promenade, le souvenir de l'enfant ne l'avait pas quittée : n'était-ce pas lui qui, un soir, en comparant à une faucille le premier quart de la lune, évoquait ces vers de Hugo qui venaient de lui revenir? La mer, cette sombre, lourde, tragique mer nocturne était sa passion, et il n'y avait pas jusqu'à l'air d'aubade, joué aux environs, qui ne lui remît en mémoire la douceur de leur si étroite, de leur si tendre intimité des derniers mois : cet air, c'était la *Manola ma bin amadre* de toutes les sérénades italiennes, et il l'avait joué, en accompagnant au violon une troupe de musiciens nomades, bien peu de jours après leur installation à la villa des Roses.

Maintenant, ils allaient l'atteindre, cette maison où, si patiemment, la mère avait cultivé, instruit, entrainé vers les hauteurs de l'idéal, l'âme de son pauvre petit..., où, avec tant de bonheur, elle l'avait vue fleurir, exquise, délicate et supérieure. Elle eut un cruel tressaillement à l'idée que cette éducation sentimentale était peut-être un danger, et qu'en voulant forcer la nature, elle avait commis une faute irréparable... Oh! bien irréparable, certes, puisqu'en soulevant pour lui un coin du voile qui enveloppe le monde moral, elle l'avait, en même temps, doté de la faculté de sentir, sans pouvoir l'exonérer de la misère de souffrir.

A deux pas, en avant d'elle, le bras de Jean pendait, inerte,

par-dessus l'épaule du jeune Clarence, et, à mesure que celui-ci, un peu las, ralentissait la marche, son fardeau avait plus l'air d'une chose, d'une pauvre forme d'être foudroyé et pour jamais privé de vie : elle se demanda si cette léthargie, cette absence de soi-même n'était pas meilleur à l'enfant que l'état élevé où elle l'avait voulu. Ils avaient franchi le seuil de la villa ; les domestiques, secoués par ce retour imprévu, s'empressaient autour d'eux, s'informant de ce qui s'était passé. Elle n'eut pas le courage de le dire : une émotion indicible lui serrait le gosier, lui écrasait le cœur ; son courage était à bout, et elle n'était pas sûre d'avoir la force d'une nouvelle lutte contre la maladie de son enfant, qui s'annonçait menaçante ; aussi, elle laissa télégraphier à son mari et, même, rappeler la nourrice de Bruxelles. Elle doutait de l'efficacité de ses soins ; elle doutait du bienfait de cette cure morale trop quintessenciée qu'elle avait entreprise, et qui, au lieu de sauver son fils, lui avait donné, en outre de son mal originel, un mal cent fois plus perfide et qui, fatalement, devait échapper à toute thérapeutique, puisqu'il était immatériel.

Quand on eut placé Jean sur son lit, la lueur d'un bec de gaz trop brusquement allumé et qui flambait, lui fit rouvrir les yeux et, dans son visage tout d'un coup décharné, aux lèvres violettes, la mère entrevit la mort. Il ne reprit point connaissance, eut encore deux attaques successives et, à l'aube, fut pris d'une fièvre intense qui le faisait bondir sur son matelas, en s'acharnant à prononcer des mots qu'il lui était impossible de prononcer, en se débattant contre des fantômes qui, tour à tour, l'épouvantaient et le mettaient en fureur. Puis, il eut une longue heure de lucidité, au cours de laquelle il dit, à deux reprises :

« M'man, m'man... Je meurs ! »

Et il rendit l'âme, gardant sur les traits l'expression navrante de ceux qui s'en vont trop tôt, avec la conscience de cette fin prématurée.

M. VAN DE WIELE.

DÉPART

Jouet des fantasques brises,
— Voile au vent, l'ancre au bossoir —
S'effacent dans l'or du soir
Les barques à coques grises.

Les reverra-t-on? Dieu seul
Le sait! La mer est traîtresse,
Et, pour ceux qui l'aiment, tresse
Maint lit d'algues pour linceul.

Une femme, à l'estacade,
Vers l'horizon gris de nuit
Regarde, cœur lourd d'ennui,
Sein soulevé par saccade.

Quels sont ceux qui reviendront?...
— Son œil de larmes se perle. —
Une vague qui déferle
L'éclabousse jusqu'au front.

Mais, aux embruns insensible,
Elle s'obstine à vouloir
Contempler au lointain noir
La barque à peine visible.

AUG. VIERSET.

ÉTUDES SUR LA PROPRIÉTÉ LITTÉRAIRE

III

LES FANATIQUES DU DROIT D'AUTEUR.

La propriété littéraire a ses fanatiques qui poussent au paradoxe et dénaturent une chose parfaitement raisonnable et juste, et traitent le noble domaine de la pensée comme matière à procédure et à fiscalité, sous le prétexte de sauvegarder les droits de l'intelligence. Le système de la protection à outrance qui sévit aujourd'hui aux quatre coins de l'horizon, étend son influence jusque dans cette région, où l'idéal est devenu la très humble servante du Doit-et-Avoir. Les luttes de jadis sur la perpétuité du droit d'auteur n'avaient, au fond, rien de bien inquiétant, malgré la passion que l'on y mettait. Le droit perpétuel n'eût pas fait durer un jour de plus une œuvre destinée à périr, et quant aux ouvrages, en infiniment petit nombre, constitués d'une manière assez solide pour survivre à leur auteur et à la période, passablement longue, pendant laquelle la loi garantit un droit exclusif à ses héritiers ou cessionnaires, le cours naturel des choses eût rendu la pérennité sans grand inconvénient pour le public. C'était plutôt question de théorie qui mettait aux prises économistes et jurisconsultes.

Les tendances actuelles ont une portée beaucoup plus pratique et sont moins inoffensives. On organise un régime, savamment étudié, de restrictions, avec pénalités sévères pour qui les enfreint, et on va jusqu'à troubler le public dans des jouissances qui devraient être les plus permises. Citations

littéraires, lectures publiques, auditions musicales, même gratuites, tout devient sujet à autorisation préalable et à payement de droit d'auteur. Là où l'on a supprimé l'octroi pour les taxes sur les marchandises, on le relève pour l'impôt sur les exercices intellectuels.

La conséquence la moins fâcheuse de ce système n'est point de rabaisser le rôle des lettres et des arts, et la dignité de ceux qui les cultivent. Le plus noble emploi des facultés humaines devient une industrie comme une autre. La propriété artistique et littéraire, ou ce que l'on appelle parfois de ce nom par abus, et la propriété industrielle ont les mêmes avocats qui plaident la même thèse avec des arguments semblables. Une élégie de Lamartine et une étiquette de la maison Moët et Chandon deviennent matière à des revendications identiques. On demande que le ministère public poursuive d'office la moindre atteinte qui serait portée au privilège de l'écrivain ou de l'artiste, qu'il s'agisse de M. Renan ou de M. Paulus, sans attendre la plainte des intéressés et sans même vouloir s'informer s'ils trouvent de leur avantage ou s'il est de leur goût de réclamer.

A défaut du parquet, des associations et des syndicats, constitués pour sauvegarder leurs droits et encaisser leurs revenus, et qui rendent, d'ailleurs, de très importants services, sont là pour veiller à la plus légère transgression du droit d'auteur et pour appeler la justice à la réprimer.

Il n'est point de champ gardé d'un œil plus grand ouvert et plus jaloux que celui de la propriété artistique et littéraire; pas de braconniers, petits ou grands, poursuivis avec plus d'ardeur que les contrefacteurs, non toujours d'intention, qui n'en discernent pas les limites. Il arrive même, comme on l'a vu dans une affaire toute récente [1], que ces sociétés, protectrices à l'excès, prétendent interdire des reproductions faites avec l'assentiment des écrivains eux-mêmes.

On veut défendre la citation d'extraits d'œuvres littéraires

[1] Procès engagé par la Société des gens de lettres contre le journal *la Révolte*, pour des reproductions autorisées par MM. Bonnetain, Zola, Guy de Maupassant et autres écrivains.

dans des chrestomathies ou d'autres publications destinées à l'enseignement, et que l'on rend impossibles par là, ou condamnées à des emprunts médiocres. Quoique cette prétention soit repoussée par presque toutes les lois intérieures, l'on cherche à la faire admettre dans la législation internationale, et le congrès organisé à Paris en 1889, par la Société des gens de lettres, a exprimé un vœu dans ce sens. Il en adopta un autre qui ne va pas moins à l'encontre de l'idée élevée que l'on se fait de la mission des lettres et du rôle de l'écrivain. Le congrès demanda que l'on défendît de lire en public, sans l'assentiment de l'auteur, une œuvre littéraire, fût-ce un simple quatrain, que la lecture eût lieu devant un auditoire d'amis ou que l'entrée fût payante. Le congrès, il est vrai, crut se montrer en même temps généreux en décidant que les faits divers, les nouvelles des journaux et les télégrammes peuvent être reproduits sans autorisation, *à moins qu'ils ne constituent une œuvre littéraire.* On se plaint que la forme manque trop souvent, de nos jours, dans les livres. Le congrès estima qu'elle pouvait se réfugier dans les communications télégraphiques. Le téléphone aura son tour; déjà on réclame la perception de droits d'auteur sur la réception des ondes musicales par le phonographe et leur transmission téléphonique à de grandes distances.

Un congrès précédent, celui qui se réunit à Madrid en 1887, vota des résolutions portant qu'il n'était point permis, *même dans un but de critique*, de reproduire par la gravure ou par tout autre moyen analogue une œuvre de peinture, de dessin ou de sculpture. Il décida du même coup que la *parodie et la caricature étaient assimilées à la critique.* O parodistes joyeux qui donniez la note du bon sens dans vos imitations en charge des œuvres de l'école romantique, et dont vos successeurs n'ont pas retrouvé la verve, à notre époque névrosée, vous ne saviez pas qu'un jour viendrait où l'on vous traiterait en ennemis de la propriété. Scribe lui-même a été cité à la barre du congrès de Madrid et on lui a cherché noise pour avoir introduit dans ses vaudevilles des motifs de la *Dame Blanche*, sans avoir justifié de l'autorisation de

Boïeldieu. L'auteur d'une bouffonnerie à succès, *Joséphine vendue par ses sœurs*, a été de même pris à partie pour avoir greffé des paroles nouvelles et comiques sur des motifs graves d'opéras modernes sans le consentement préalable du compositeur.

Au congrès de Madrid également, après avoir constaté que les œuvres d'architecture devaient jouir d'une protection égale à celle dont sont entourées les autres œuvres des beaux-arts, ce qui est parfaitement juste, on a trouvé nécessaire d'avertir les architectes qu'ils dépasseraient la limite de leur droit en mettant obstacle à la reproduction de l'aspect extérieur de l'édifice dans une vue d'ensemble du lieu où il est situé. On les a également prévenus qu'ils ne pouvaient pas, à moins de convention contraire, s'opposer aux changements que le propriétaire jugerait convenable d'apporter à l'édifice, ni même à sa destruction. La précaution n'était pas inutile, car, avec le vent qui souffle d'une part, les peintres de vues de ville auraient pu se trouver fort empêchés et, de l'autre, les propriétaires auraient été très perplexes, en voulant user d'un droit bien acquis et payé.

La manie de voir partout de la contrefaçon va jusqu'à l'extravagance. Un *reporter* annonce-t-il dans une chronique de spectacle qu'un auteur parfaitement inconnu prépare sous un titre quelconque une opérette pour un théâtre de quinzième ordre, aussitôt surgit la réclamation d'un autre dramaturge d'une illustration égale, qui revendique, au nom des droits de la pensée, la priorité de ce titre pour une pièce qu'il promène depuis dix ans, sans arriver à la faire jouer, de la Comédie-Française au théâtre des Batignolles. Si le sujet des deux pièces présente la moindre ressemblance, la contrefaçon est évidente, et il n'y a plus qu'à libeller le chiffre des dommages-intérêts.

Les tribunaux sont parfois trop indulgents pour ces exagérations, mais d'autres fois ils y mettent résolument le hola. Ainsi, récemment le Syndicat des éditeurs de musique ayant appris que la bibliothèque de Montpellier renfermait certaines partitions où des pages qui manquaient avaient été remplacées par des feuilles manuscrites, vit dans ce fait une

infraction au droit d'auteur, et fit pratiquer la saisie des diverses parties d'orchestre. Le tribunal annula la saisie et repoussa la prétention du Syndicat, dans un jugement qui la condamnait sévèrement. Nous relevons, dans une publication spéciale [1], un arrêt de la cour d'appel du canton d'Argovie, dont les partisans à outrance de la propriété artistique ont eu moins à se plaindre. Un lithographe de la ville d'Aarau ayant reproduit, sur des cartes de menu pour tables d'hôte, une vue de l'hôtel de ville de Zurich, d'après la gravure d un journal illustré, l'éditeur de cette publication le poursuivit en violation du droit d'auteur; le tribunal du district débouta l'éditeur des fins de sa plainte, mais la cour d'appel réforma le jugement, et condamna le lithographe à deux cents francs de dommages-intérêts et à cinquante francs d'amende transformée, à défaut de payement, en douze jours et demi d'emprisonnement. Douze jours de prison, sans oublier la demi-journée supplémentaire, pour une carte de menu, même de contrebande, cela paraît chèrement payé.

Beaucoup de bons esprits désapprouvent cet excès de zèle pour les droits ou plutôt les intérêts des auteurs. Un écrivain de mérite, M. Louis Ratisbonne, qui est parmi les fidèles de tous les congrès où se plaide leur cause, disait en regrettant l'absence à peu près générale, à ces réunions, des noms les plus considérables dans les lettres et les arts : « Nous n'étions que d'humbles écrivains, tout au plus notables; les illustres manquaient. Les dieux sont sédentaires et ils étaient restés à Paris. Nous avions pourtant Jules Simon avec nous à Madrid. » Les illustres ne se sont guère plus montrés aux congrès de Paris de 1878 et de 1889 qu'à ceux de Madrid et de Venise. La distance est pourtant moindre du Palais Mazazin au Trocadéro que du pont des Arts à l'Escurial ou au Palais des Doges, où les congrès organisés par l'Association littéraire internationale ont reçu, en 1887 et en 1888, une fastueuse hospitalité. Ce n'est donc point l'éloignement qui a

(1) Le *Droit d'auteur*, numéro du 15 mai 1891.

retenu la plupart des écrivains et des artistes que leur talent place au premier rang. On ne saurait les suspecter non plus d'une indifférence excessive pour leurs intérêts ou tout au moins pour leurs justes droits. C'est ailleurs qu'il faut chercher l'explication de leur absence. M. Eugène Pouillet, président de l'Association littéraire et artistique internationale, s'est chargé de la donner, en partie au moins, au congrès de Londres de 1890 : « Un journal, dit-il, s'étonne que les auteurs et les artistes anglais aient peu paru à nos séances et aient semblé s'en désintéresser. Ils vivent dans des régions plus élevées que les nôtres; ils se préoccupent peu de leurs intérêts matériels, non pas qu'ils soient tout à fait détachés des biens de la terre et qu'ils méprisent les richesses, mais ils nous laissent le soin de constituer ou de défendre leur fortune. »

A une époque où la propriété littéraire était loin d'être réglée d'une manière complète par les lois des divers pays et où sa consécration d'État à État n'était encore établie dans le domaine international que par d'assez rares traités diplomatiques, le comité du congrès de Bruxelles de 1858 fit un large appel aux écrivains, aux artistes, aux jurisconsultes et à toutes les personnes qui pouvaient l'aider, par leur compétence ou l'autorité de leur nom, à fonder les bases d'une législation uniforme et libérale, aussi fermée aux vaines théories qu'aux idées étroites. La question se présentait pour la première fois devant une assemblée libre, et aucune de celles qui lui ont succédé n'a présenté la même importance, ni par l'illustration et le nombre des membres présents, ni par l'éclat des discussions. Tous les adhérents ne purent se rendre au congrès; plusieurs s'excusèrent par des lettres où ils formulaient leur opinion au moins d'une manière générale. Parmi ces lettres, nous distinguons celles de M. de Montalembert, de M. de Rémusat et de Sainte-Beuve (1). M. de Montalembert s'expri-

(1) Ces lettres ont été publiées *in extenso* dans le *Compte rendu du congrès de la propriété littéraire et artistique*, de 1858. Bruxelles et Paris, 1859; vol. II, p. 337, 338 et 339.

mait ainsi : « ... Je suis dévoué de vieille date à la cause de la propriété littéraire, que j'ai été l'un des premiers à défendre, il y a vingt ans, à la Chambre des pairs. Je m'associe d'avance à tout ce que décidera le congrès pour obtenir la reconnaissance internationale de cette propriété, mais c'est avec la conviction que l'assemblée ne permettra pas à l'esprit exclusivement industriel de prévaloir et de faire dégénérer la culture des lettres en pure spéculation. » M. de Rémusat écrivait : « Je verrais avec un grand plaisir qu'on pût mettre la propriété littéraire et artistique à l'abri des empiètements d'une industrie qui n'est pas toujours légitime. Mais je tiens également à ce que les droits du public et, pour mieux parler, de l'esprit humain soient respectés. » On lit dans la lettre de Sainte-Beuve : « J'avoue que je suis demeuré bien étranger à cette question, depuis si longtemps agitée, de la propriété littéraire... J'aimerais seulement à voir qu'on la traitât selon sa nature particulière et non pas qu'on l'assimilât purement et simplement à toute autre espèce de propriété. »

Le temps a bien marché depuis lors. La contagion générale de la soif d'argent, qui est la marque de cette fin de siècle, n'a pas toujours respecté le cabinet de travail de l'écrivain et l'atelier de l'artiste, mais il est de nobles esprits, et en grand nombre, qui y restent heureusement réfractaires.

ÉDOUARD ROMBERG.

BOUQUET

PAPAVER DANEBROG

Je connais une simple fleur,
Adorable en sa grâce preste;
C'est le coquelicot modeste,
Essaim de joie et de couleur.

Sur sa presque invisible tige
Tournant l'obstacle, souple au vent,
On croit plutôt qu'elle voltige
Pour monter au soleil levant.

Les papillons n'ont pas leur aile,
Si libre qu'elle soit du sol,
Plus fraîche éclose ni plus frêle,
Pour émailler l'air de leur vol.

D'abord, comme un feu sur la joue,
La fleur qui dans les blés jaillit
Au plus vif incarnat se joue,
Dans la pourpre s'enorgueillit;

Puis, la corolle ardemment peinte,
Mêle, dans le cadre natif,
A l'éclat du ton primitif,
Tout l'exquis de la demi-teinte.

Le pistil, œil de noir cerclé,
Se fait petit, devient vert pâle,
Pour s'harmoniser à l'opale,
Au tendre rose, au gris perlé.

L'une, aux quatre feuilles natales,
S'en tient avec simplicité;
L'autre, pour doubler sa beauté,
Change l'étamine en pétales.

Et voici qu'un liseré blanc
Borde la coupe satinée,
D'une ruche au plissé tremblant,
Toute fraîchement chiffonnée ;

Ou la guimpe, s'élargissant,
Ne laisse au fond qu'une améthyste ;
Ou des rosettes de batiste
Remplacent la tache de sang.

Mais toujours, comme une oriflamme
Sur le joyeux chœur féminin,
Comme sur la lèvre une flamme,
Domine l'ardeur du carmin.

Elles sont faciles à vivre,
Au sable mou, sur le sol dur ;
Ne craignant pas un peu de givre,
Radieuses d'un peu d'azur.

Quand y vient butiner l'abeille,
Elles ont un frisson coquet.
Quel gai désordre en la corbeille !
Quel charme artistique au bouquet !

Et toutes sont aux plus jolies,
Dansant au souffle du matin.
— Et, devant le groupe mutin,
Pris de douces mélancolies,

Je songe à d'autres visions,
Hélas ! à fuir trop souvent prêtes,
Qui laissent au cœur des poètes
De charmantes illusions.

CH. POTVIN.



L'INSTRUCTION DOIT ÊTRE OBLIGATOIRE

Cette question de l'instruction obligatoire n'est pas neuve. Il y a plus de vingt ans, en 1870, que le projet en a été déposé à notre Chambre des représentants par l'honorable M. Funck, échevin de l'instruction publique à Bruxelles et député de la capitale.

En 1878, lors de la création du ministère de l'instruction publique, les différents systèmes d'organisation ont été longuement discutés. Il est impossible qu'un homme intelligent, à quelque parti qu'il appartienne, ne reconnaisse que cette création ait donné une immense impulsion au développement de l'instruction publique. Les deux opinions ont lutté d'efforts suprêmes pour attirer dans les écoles gouvernementales ou privées tous les enfants qui, auparavant, couraient les rues.

A ce point de vue donc, cette création, malgré les fautes lourdes de son organisation précipitée, a été pour la Belgique un incontestable bienfait.

Un axiome admis par tous les criminalistes est que l'ignorance constitue un danger social. Elle enfante la misère et tous les vices qu'elle traîne à sa suite. L'individu qui ne sait ni lire ni écrire est un être mal équilibré, incapable de rendre la plupart des services que peuvent lui réclamer ses semblables. Comme l'animal, il ne peut exploiter que sa force physique. Dès qu'elle décline par l'âge ou par la maladie, il ne peut plus suffire à sa subsistance. Il doit mendier ou voler : deux délits qui portent atteinte à l'ordre public.

Quels sont les criminels qui reparaissent le plus souvent devant les tribunaux répressifs pour rendre compte de leurs actes coupables ? La statistique répond : les ignorants. Donc ils constituent un danger social, donc il faut faire disparaître la cause originelle de ce péril. « La loi pénale, dit Rossi (1), oblige tous les citoyens, mais, comme instruction, elle s'adresse principalement aux classes les plus nombreuses et les moins éclairées, et, comme sanction pénale, c'est sur ces mêmes classes qu'elle frappe le plus souvent. La civilisation, prise dans son sens le plus élevé, n'est que l'empire du bien et du vrai. Aussi est-elle le but immédiat de l'humanité. »

Quels sont les moyens les plus propres pour favoriser le développement intellectuel des masses ? L'instruction obligatoire ou forcée : mais par les moyens de coaction que l'on a préconisés, elle répugne à nos idées. Nos mœurs, imprégnées de liberté, repoussent la contrainte, surtout dans les voies de l'intelligence. L'esprit comme le for intérieur, comme la conscience, a soif d'indépendance.

Les adversaires de la diffusion des lumières s'emparent de ce courant. Ils exploitent l'ignorance, sœur de la superstition, dans leur intérêt, en restreignant les libertés politiques, condition indispensable de la civilisation (2). Pour oblitérer le sens moral et obscurcir une thèse dont la clarté éclate, ils entassent arguties sur sophismes en vue de maintenir un éphémère pouvoir. Vaine illusion ! La société marche et, avec elle, les questions de l'intelligence, dont la solution préoccupe non plus seulement les savants et les législateurs, mais tous ceux qui pensent.

Les adversaires invoquent d'abord le droit absolu du père de famille pour soutenir qu'au foyer domestique son autorité doit être sans entraves. Charbonnier est maitre chez lui, dit un vieil adage. C'est exact, mais on en conclut que la société ne peut pas dicter des ordres au père, relativement à la personne et aux biens de ses enfants. C'est là une erreur capitale.

Le droit romain avait déjà circonscrit les droits exhor-

(1) *Principes philosophiques sur le droit pénal*, p. 15-25.
(2) Rossi, *Considérations sur le droit pénal*, p. 28.

bitants du père de famille. Les invasions des barbares, les privilèges de la féodalité, le servage et le droit coutumier entamèrent cette autorité. Les philosophes, en grattant la mousse des temps, recherchèrent son origine et en sapèrent l'essence. J.-J. Rousseau, dans ses lettres académiques, préconise l'état antisocial à l'encontre de l'état social (1). Robespierre, dans son projet de la constitution du 24 juin 1793, proclame que la liberté est le pouvoir de chaque homme d'exercer à son gré toutes ses facultés, mais qu'elle avait la justice pour règle, les droits d'autrui pour borne, la nature pour principe et la loi pour sauvegarde. Elle enlève la *puissance* du père comme tout *pouvoir* sans droit corrélatif. Le code Napoléon réagit et proclama, le 3 avril 1803, quelles étaient les bornes de la puissance paternelle.

L'article 230 du code civil impose aux époux l'obligation, par le seul fait du mariage, de nourrir, entretenir et *élever* leurs enfants. Cet ordre légal d'*élever* implique le droit et le *devoir d'instruire*, telle est sa filiation véritable. L'éducation de l'enfant par le père est, sans doute, de droit naturel, mais ce droit est essentiellement domestique : il ne franchit pas la clôture de la famille, qui n'est absolue que chez elle, et il est attaché à la personne du père (2).

Faut-il forcer le père à faire instruire son enfant, en le frappant d'amende ou de prison, s'il néglige cette obligation, ou devez-vous punir l'enfant ?

Quels sont les moyens pratiques pour forcer à l'exécution de cette obligation naturelle et légale ?

Infligerez-vous une peine pécuniaire au père déjà nécessiteux, obligé de s'imposer les plus lourds sacrifices pour subvenir à sa subsistance et à celle de sa famille ? Mais l'amende diminuera encore son mince salaire et déjà il envoie son enfant à l'usine, à la fabrique ou au bois, pour alléger les charges du ménage. S'il ne sait pas payer l'amende, le condamnerez-vous à l'emprisonnement subsidiaire, à la prison, où il se flétrira au contact des voleurs ? Il doit quitter sa maison, sa famille pour

(1) MELLO, *De l'équité devant la loi*, p. 62.
(2) MELLO, *Droit public des Français*, p. 29.

gagner son pain à la sueur de son front, loin des siens. Avant de quitter, il enjoint à son enfant d'aller à l'école. Il est incapable de le surveiller, étreint par les nécessités de la vie ; vous le punirez injustement pour une violation de la loi, qui ne peut lui être imputée.

Tous ceux qui ont étudié ces questions, saisis des inconvénients de cette pression matérielle exercée sur les parents, ont tenté de tourner la difficulté. En définitif, c'est l'enfant qui doit être instruit, et les moyens préconisés pour y parvenir ne visent que les parents. Dans ce système, on n'envisage que l'influence naturelle du père et de la mère sur les enfants en bas âge, pour leur imputer la faute du défaut d'instruction. Les enfants, dit-on, à cet âge, ne rendent aucun service appréciable. Alors, s'ils ne rendent aucun service appréciable, ils constituent pour les parents une charge, il faut forcer ceux-ci à élever et instruire leurs enfants.

Ce système ne vise que l'enfant *dans ses premières années,* avant qu'il pense. Il ne dirige ni ses instincts, ni ses désirs, vers son intérêt. Il oublie que, arrivé à un certain âge, l'adolescent est poussé, par le milieu de privations dans lequel il se meut, à gagner par son travail de quoi subvenir à ses besoins. On lui fait entrevoir un gain propre, un salaire ; il oublie son intérêt futur, qui est de s'instruire.

Ce salaire lui appartient : cette propriété, gagnée par le travail, le libère petit à petit. L'influence du père diminue. Peu à peu, cet adolescent se perfectionne en utilisant ses forces physiques : son expérience et ses connaissances techniques se développent, en augmentant son gain. Il faut peser sur l'intelligence de cet adolescent, lui montrer que, par l'instruction seule, il peut devenir un homme et se faire un avenir.

Voyez nos écoles primaires. Interrogez les rapports triennaux de l'enseignement. Presque tous les enfants en bas âge fréquentent l'école. Les classes d'adultes sont désertes.

Cet état de choses ne date pas d'hier. En 1860, au 31 décembre, la population des écoles primaires était de 515,892 élèves, dont 113,559 dans les écoles urbaines et 402,209 élèves dans les écoles rurales. Ce chiffre correspond à l'état de la

population. En 1860, sur les 4,731,957 habitants de la Belgique, les villes en comptaient 1,251,948 et les campagnes 3,480,009 (1).

Quel est le motif qui fait que les écoles primaires contiennent une population nombreuse, tandis que les écoles d'adultes sont désertes? C'est que les jeunes enfants sont envoyés à l'école par leurs parents qui réfléchissent à leur avenir, tandis que les adolescents calculent le gain actuel que leur rapporte leur travail, et ne pensent pas au profit lointain peut-être que dans l'avenir l'instruction pourrait leur procurer.

Un exemple frappant de cette vérité nous a été fourni à L... Malgré tous les efforts persévérants de ceux qui présidaient à l'instruction du peuple, on ne parvenait pas à amener les adultes à fréquenter les leçons spécialement organisées pour eux. L'administration, après avoir pris l'avis des directeurs, mit à leur disposition une certaine somme pour récompenser les élèves adultes qui suivraient régulièrement les cours. Il fut décidé que des prix seraient accordés; qu'ils consisteraient pour les filles en vêtements, pour les garçons, en outils de leur profession. Cette résolution fut publiée, et dès la première année on récompensa 425 garçons et 78 jeunes filles. A la seconde distribution, des prix furent décernés à 603 garçons et à 218 jeunes filles. Depuis, ce nombre a sans cesse augmenté.

Ce fait seul prouve combien serait fatale à la jeunesse la suppression de la distribution des prix proposée par certains pédagogues. Les enfants ne verraient plus la récompense immédiate de leurs efforts, et cesseraient de se préoccuper de leur instruction, dont ils ne comprendraient pas les avantages éloignés.

Depuis la Révolution française, toutes les nations civilisées se sont préoccupées de la vulgarisation de l'enseignement. Partout les hommes d'État se sont occupés de l'étude des problèmes qui s'imposaient. Il suffit de regarder autour de nous

(1) TEMPELS, *Instruction du peuple*, p. 36.

pour voir les progrès que les peuples ont réalisés, et les conséquences sociales et politiques qu'a entraînées pour elles le développement donné à l'instruction des masses.

Voyez la Prusse. A Iéna, en 1806, elle est abattue. Le vainqueur lui impose les conditions les plus humiliantes. Elle ne peut plus même lever le nombre de soldats qu'elle croit nécessaire à sa défense.

Qu'était alors la Prusse au point de vue de la civilisation? Consultez nos pères, nos traditions nationales, sur l'incursion que faisaient en Belgique ces hordes de sauvages, ne craignant que la schlague et le knout, se ruant sur les paisibles habitants pour satisfaire leurs appétits brutaux, volants, pillant, dès qu'ils ne se trouvaient plus sous l'œil sévère de leurs chefs et maîtres. Et cependant, en 1815, nous étions leurs alliés, nous marchions avec eux à la bataille de Waterloo.

Aidés de toute l'Europe coalisée contre Napoléon, ils envahissent la France, prennent une revanche éclatante de leurs échecs. Paris tremble sous leur botte, dit Cormenin. Ils entrent en vainqueurs dans la capitale du monde civilisé. Ils sont étonnés d'y voir des progrès dont ils n'ont aucune idée. Ils y admirent toutes les manifestations de l'esprit humain. Rentrés dans leur pays, ils profitent de la paix qui suit les cataclysmes de ces longues guerres. Ils se mettent résolument à l'étude, au travail, lentement, progressivement, et au bout d'un demi-siècle de patience et d'efforts, les enfants de ces barbares annihilent les vainqueurs de leurs pères. La France abattue, suppliante, se jette à leurs pieds pour implorer le pardon de sa jactance, l'oubli du cœur léger, et ils lui enlèvent deux de ses plus belles provinces, après avoir prélevé cinq milliards.

Je ne prétends pas que ce soit la France qui a policé les Prussiens. L'instruction obligatoire était décrétée en Prusse depuis Frédéric I[er]. Tout le monde n'était pas sauvage dans le pays qui donnait le jour à Gœthe, Schiller, Kant, Humboldt et une foule d'illustrations de la science. Mais l'instruction n'était pas générale; loin de là, elle était très exceptionnelle, et ce n'est certes pas parce que le grand souverain

discutait avec Voltaire les grands problèmes de la philosophie que l'on prétendra que tous les habitants de Potsdam parlaient le français. Ce sont justement les efforts de tous ces hommes supérieurs qui s'appelaient Humboldt, Stein, Frœbel, Scharnhorst, Jahn et d'autres qui ont élevé le niveau intellectuel et mis en honneur les sciences et les arts.

Allez aujourd'hui en Prusse. Tout le peuple y sait lire et écrire. Il suffit de descendre le Rhin pour s'en convaincre. A chaque détour de sentier qui borde le fleuve, vous trouverez des poteaux indicateurs supportant des règlements de voirie, imprimés. Si les campagnards qui parcourent journellement ces routes ne savaient pas lire, à quoi servirait le tableau qu'on leur exhibe? Mais demandez au plus humble passeur de Rollandseck ou du Dragenfels de vous déchiffrer ces pancartes, et il vous convaincra, par sa lecture courante, qu'il a fréquenté l'école avec fruit. Est-ce nécessité, ordre de l'autorité ou point d'honneur qui l'ont poussé à apprendre? L'un et l'autre. Intervention de l'autorité par la loi; nécessité pour les besoins de l'existence; amour-propre parce que tous ses pareils savent lire et écrire, et que c'est une honte dans son pays d'être un ignorant. Aussi voyez les barbares de 1813 et de 1815. Interrogez les Français de bonne foi qui ont eu le malheur de devoir les subir en 1870. L'Europe, dit Vabert, a certainement beaucoup de choses à apprendre des Prussiens (1).

Ils se trouvaient en France, pays conquis. Ils devaient pourvoir aux besoins les plus urgents que, par patriotisme, on leur refusait. Où sont les attaques contre les personnes paisibles, ou même contre leurs propriétés, dont on ait pu les accuser? Les uhlans qui ouvraient la marche de l'armée envahissante, et répandaient la terreur par leur audace, étaient pour la plupart des jeunes gens du meilleur monde. Ils connaissaient la topographie de la France mieux que les Français. Ceux-ci, en vain opposaient leur bravoure excitée par des succès séculaires et par la défense de leurs foyers. La stratégie savante de leurs ennemis, qui rassemblaient leurs bataillons

(1) *Revue des Deux Mondes*, 1er décembre 1877.

aguerris sur les champs de bataille avec une précision mathématique qui les confondait, brisa les élans de leur ardeur et leur infligea une sanglante défaite. L'instruction venait de remporter une nouvelle victoire. Sedan se plaçait à côté de Sadowa.

En Belgique, il ne peut être contesté loyalement que, depuis 1833, des progrès sensibles dans la voie de l'instruction populaire aient été réalisés; mais une foule de questions résolues dans les pays voisins ne sont pas encore passées ni dans nos lois ni dans nos mœurs. Ainsi, pour ne citer qu'un seul exemple, depuis plus de quarante ans, la méthode Frœbel est en vigueur dans les écoles gardiennes de toute l'Allemagne. C'est à peine si le nom de ce réformateur fût arrivé jusqu'à nous, quand la loi de 1879 a commencé par le faire connaître d'une façon officielle.

Sans vouloir poser pour axiome que celui qui sait lire et écrire est un homme instruit, ce qui serait aussi absurde que de prétendre que celui qui possède un cheval et une selle est par là même un cavalier, il ne peut être douteux que celui qui sait lire et écrire a la faculté de s'instruire; c'est au moins le véhicule nécessaire au développement de l'intelligence. De là, tous les systèmes d'éducation ont admis pour critérium de science le fait de savoir lire et écrire.

Les meilleurs esprits ont examiné alors quelle était la pression à édicter pour forcer les enfants à s'instruire et pour engager les parents à remplir cette obligation naturelle, morale et civile [1]. M. Tempels examine les sanctions proposées et, après en avoir exposé l'historique, il en discute la valeur relative.

Jules Simon préconise le système de la punition pour inobservation de la fréquentation de l'école. Cette institution qu'on déclare impossible (l'instruction obligatoire) existe, dit-il, dans la plupart des pays de l'Europe. La loi française du 5 nivose an II déférait le délinquant à la police correctionnelle, qui prononçait contre les parents une amende et la

(1) LAURENT, *Droit civil*.

privation des droits civiques. Un projet de loi de 1848 prononçait la privation des droits communaux et le refus des secours du bureau de bienfaisance. Cette dernière coaction a été appliquée en Belgique en 1879 et a été vivement critiquée. Le projet français ajoutait une amende de 10 à 100 francs.

En Prusse, un règlement de 1819 permet de faire conduire l'enfant à l'école par un agent de police. Il prononce contre les parents toute une série de peines : réprimandes, privation de secours publics, emprisonnement et même privation de la puissance paternelle, nomination d'un curateur *ad hoc* qui remplace le père dans la direction de l'éducation de l'enfant. Une ordonnance royale du 14 mai 1825 force les parents d'envoyer leurs enfants dans une *école officielle*, et le 13 mai 1882, la cour de cassation de Berlin a cassé un arrêt qui avait acquitté des parents poursuivis pour ne pas avoir envoyé leurs enfants à l'école. Or, il était établi que ces enfants avaient été placés, pendant deux ans, dans une pension à Eupen, en Belgique. La cour décide que ce n'est pas là le vœu de la loi et casse.

D'après le règlement général de 18 mars 1849, les amendes sont prononcées par le bourgmestre. Des prestations de travail ou la prison les remplacent.

En Saxe, l'obligation est aussi rigoureuse. Elle existe de même en Hanovre, dans le grand-duché de Bade et dans le duché de Saxe-Weimar. En Bavière, l'enfant ne peut être reçu en apprentissage, ni plus tard se marier, s'il n'a subi un examen et obtenu un certificat de sortie de l'école. En Autriche, après avoir quitté l'école et jusqu'à l'âge de 15 ans, les enfants sont tenus de fréquenter les établissements de perfectionnement qui se tiennent le dimanche. Dans le Wurtemberg, le duché de Saxe-Cobourg-Gotha, la Hesse électorale, la Hesse-Darmstadt, le duché de Nassau, le duché de Brunswick, le Danemark, la Suède, la Norvège, dans 18 cantons de la Suisse sur 22, en Portugal, en Turquie depuis 1846, dans une partie des États-Unis d'Amérique, l'instruction obligatoire existe.

Qu'y a-t-il de tous ces moyens de contrainte à prendre pour nous?

Il faut avouer que presque tous froissent nos idées et sont antipathiques à nos mœurs. Voyez-vous des agents de police ou des gendarmes allant arracher à leurs parents des jeunes enfants et les traînant à l'école par nos rues? Mais ils auraient à peine fait quelques pas que le peuple, rassemblé par les cris de l'enfant et ses pleurs, aurait fait justice de ce qu'il appellerait une vaine brutalité.

La répression infligée au père sera toujours ou inefficace, ou injuste, et bien souvent stérile dans ses conséquences ostensibles.

On a proposé que l'ignorant ne serait jamais majeur; mais pour celui qui ne possède rien, qui est trop ignare pour saisir la différence entre les droits du majeur et l'incapacité du mineur, où sera la peine? Ne pas permettre à l'ignorant de se marier, c'est le lancer dans le libertinage. Si sa moralité est au niveau de son intelligence, il vivra en concubinage, et légalement vous ne pourrez pas vous y opposer. Et puis, pour nous, cette peine serait inconstitutionnelle. C'est ressusciter en partie la mort civile, vestige d'une féodalité abhorrée, que la logique Treilhard a maintenue dans le code Napoléon. C'est reprendre en sous-œuvre le paradoxe de Malthus : « que l'homme qui ne produit pas ne peut pas exister, ni procréer, n'a pas même le droit à la nourriture, et qu'il est de trop sur la terre » (1).

Selon nous, en Belgique, le véritable remède contre l'ignorance, c'est le tirage au sort.

Il ne peut venir à l'idée de personne de mettre en doute la bravoure des Belges. Les commentaires de Jules César, les proclamations de Napoléon, et récemment les ordres du jour des généraux français au Mexique, sont là qui protesteraient. Voyez cependant un tirage au sort : l'anxiété des parents quand approche le moment fatal, leur sollicitude inquiète pour leurs enfants, la jubilation bruyante de ceux qui tirent un bon numéro, la morne tristesse de ceux que le mauvais sort atteint. Ce sont des trépignements de joie ou des scènes navrantes suivies de libations copieuses pour s'étourdir.

(1) Malthus, t. III, p. 180, *Essai sur la population.*

La privation de la liberté, la soumission à une discipline sévère, la vie des casernes, qui trop souvent sont des taudis, la brutalité des chefs inférieurs, l'alimentation dans les gamelles et une foule d'autres causes jettent la terreur dans l'esprit des moins timorés; il faut exploiter cette répulsion populaire en faveur de la destruction de l'ignorance. Et en pratique, rien de plus simple, de plus pratique.

Tous les ans, les bourgmestres préviennent, par des avis publiés, les jeunes gens qui doivent tirer au sort qu'ils ont à se présenter à la maison communale pour se faire inscrire. L'employé qui reçoit le futur conscrit prend son nom et inscrit son domicile.

Il faudrait prier le déclarant d'inscrire lui-même ses nom, prénoms, domicile et le lieu de sa naissance. Ce tableau d'inscription serait envoyé au commissariat d'arrondissement, qui l'expédierait au bourgmestre du chef-lieu du canton. Ce magistrat convoquerait le juge de paix et l'instituteur en chef pour une séance à l'école communale, quinze jours avant le tirage au sort. Là, tous les miliciens du canton seraient appelés par le commissaire d'arrondissement. On leur dicterait, dans la langue qu'ils choisiraient, une dizaine de lignes que les trois fonctionnaires parapheraient, et qu'ils adresseraient au commissaire d'arrondissement avec leur appréciation. On peut avoir une confiance entière en ces trois fonctionnaires appartenant chacun à un rouage administratif différent. Ils se contrôleront, naturellement, l'un l'autre, et ils n'auront jamais pour les récipiendaires ni sympathie, ni antipathie. Ils ne les connaîtront pas et, d'ailleurs, il y aura une garantie : c'est l'inscription qu'aura faite le déclarant à la maison communale, et qui pourra être examinée, en regard de sa dictée au chef-lieu du canton.

Les miliciens qui ne savent pas écrire ou dont le certificat est mauvais ne reçoivent pas de carte, et ne tirent pas au sort. Les autres reçoivent une carte signée par les trois examinateurs et la montrent avant de tirer au sort. Les refusés sont de droit soldats. Leur numéro décompte pour le contingent. Il y a, de par la loi, une école régimentaire. Elle polira cet illettré.

On lui apprendra à lire et à écrire et, d'après les progrès qu'il fera, on lui accordera les congés et les sorties de faveur; sinon, on le retiendra pendant huit années sous les drapeaux, et, par tous les moyens de persuasion et de coaction, on l'instruira. Son exemple servira de leçon. Au bout de deux tirages, tous nos ouvriers sauront lire et écrire pour échapper à la *conscription forcée*. Les illettrés seront bientôt un objet de risée et de mépris. L'amour-propre triomphera de l'ignorance. Et le jour où tous les garçons sauront lire et écrire, les filles suivront leur exemple, et l'instruction sera générale.

C'est parfait, dira-t-on. Mais où trouverez-vous assez d'écoles pour instruire tous les enfants du peuple? Sinon, vous commettez une révoltante injustice, en punissant ceux qui, malgré leur désir, n'ont pas pu apprendre.

Cette objection avait une certaine valeur avant la loi de 1879, mais grâce au mouvement que le nouveau régime scolaire a suscité, aujourd'hui tous les enfants peuvent, même dans les communes les plus reculées, recevoir les bienfaits de l'instruction. Les critiques qui jadis protestaient contre l'insuffisance des écoles et la pénurie des instituteurs, ne se reproduisent plus. On blâme dans certain camp le ministre d'avoir forcé les communes à construire des écoles pour le dixième des habitants, nombre reconnu par la statistique comme formant le chiffre des enfants en âge d'aller à l'école. Mais c'était le seul moyen pratique de faire face aux besoins de l'instruction populaire, et tout esprit indépendant devrait s'en féliciter. L'opposition que la création de ce ministère a rencontrée a produit dans les deux partis une émulation telle, qu'aujourd'hui tous les jeunes enfants qui auparavant vagabondaient sont arrachés à la rue et poussés à l'école. L'organisation scolaire actuelle est plus que suffisante pour permettre à tous les adultes de reprendre l'instruction qu'ils ont tous reçue dans leur jeune âge. Les classes d'adultes, excitées par l'intérêt actuel, ne seront plus désertes. C'est surtout à peupler les écoles d'adultes, dit M. Laurent, l'éminent philanthrope, professeur à l'université de Gand, qu'il faut tendre. Il faut non pas seulement instruire, mais moraliser cette jeunesse. Il faut l'empêcher de se perdre

dans les cabarets et dans ces repaires que l'on nomme des salles de danse. La conscription se fait à 19 ans. C'est l'âge où l'homme peut, d'après la loi, disposer en maître souverain de sa personne. C'est l'âge des passions. Il faut l'obliger à penser à son avenir très prochain : le tirage au sort.

Certaines législations étrangères, suivant le principe qu'il faut, après la sortie de l'école primaire, obliger l'enfant à suivre encore les leçons, ont exigé, sous des peines diverses, à certain âge, un certificat de capacité constatant que l'adolescent a retenu ce qu'on lui avait appris dans le jeune âge. Ce certificat se donne à 15 ans. Mais une fois cette attestation obtenue, le jeune homme se croit libéré de tous les soucis de l'instruction, et bien souvent l'irréflexion fait évanouir les notions qui commençaient à germer. Le terme de l'école primaire, dit Tempels (1), est fixé à 14 ans. Dès lors, l'enfant reste étranger à toute étude, et la légère empreinte laissée par l'instruction s'efface. En supposant, dit Jules Simon, qu'il soit sorti de l'école sachant lire et écrire jusqu'à un certain point, le défaut d'exercice le lui fait bientôt oublier. Et cela se voit tous les jours. Des jeunes gens de 20 ans savent à peine encore écrire leur nom, et cependant en sortant de l'école, à l'âge de 12 ou 13 ans, ils savaient couramment lire et assez bien écrire pour parer aux premières nécessités de la vie. Pourquoi l'ont-ils oublié? Par défaut d'intérêt. Cette lecture et cette écriture, qui leur pesaient, ne leur rapportaient rien. Voyez les statistiques, et vous serez effrayé du nombre d'adultes qui ne savent pas ou ne savent plus ni lire ni écrire. A 15 ans, on ne comprend pas l'avantage que l'on peut tirer de l'instruction. Le tirage au sort à 19 ans obligera l'adolescent à continuer à s'instruire pour éviter un grand mal, la défense de tirer au sort, et l'obligation qui en dérivera de rester soldat pendant huit ans.

Le grand avantage du système que nous préconisons est que, sagement appliqué, il ne froisse aucune de nos idées ni de nos mœurs. Bien au contraire, il s'étaye sur nos aspirations, nos habitudes, et même sur nos préjugés. L'enfant, en sortant

(1) *Instruction du peuple*, p. 88.

de l'école et entrant à l'atelier qui lui procurera un petit gain, sera obligé de continuer à s'instruire pour retenir ce qu'il a appris dans son jeune âge d'une façon machinale.

Sans la fréquentation de l'école d'adultes, il ne parviendra pas à passer l'*examen militaire*, qui fera l'objet de toutes les préoccupations de l'adolescent.

Au lieu de se perdre, comme maintenant nous ne le voyons que trop souvent, il passera ses soirées à l'école. Les habitudes vicieuses qu'il contracte au cabaret seront évitées. L'ivrognerie, la lèpre de l'ouvrier, sera enrayée. L'école d'adultes bien fréquentée pourra être rendue attrayante par des récréations appropriées au goût des classes populaires. L'excellente Société Franklin, à Liége, pourra être prise pour exemple. L'émulation, si naturelle à cet âge plein d'illusions, fera un point d'honneur à tous de se distinguer dans ces plaisirs de l'esprit. De toutes parts, on s'empressera d'aider à cette propagation de l'instruction. Des conférences seront données par des hommes dévoués, convaincus de la sainteté de leur apostolat, qui répandront parmi ces déshérités de la fortune les notions élémentaires de toutes les sciences. Le niveau intellectuel des masses monterait, les mœurs s'épureraient progressivement. L'instruction obligatoire indirecte n'aurait plus même besoin d'être codifiée.

En ce moment surtout où les questions de service personnel et de revision de la Constitution, avec le suffrage universel simple ou éclairé, enflamment l'esprit des masses populaires, tous les points qui se rapportent à ces questions sont de la plus haute gravité, par les conséquences qu'elles peuvent entraîner.

Dans la dernière assemblée générale de l'Association pour la propagation de la représentation proportionnelle, le 17 mars 1891, M. Nothomb a fait appel à tous les hommes de bonne volonté pour étudier les questions sociales. Je réponds à cet appel.

Tout le monde, tant les cléricaux que les indépendants et les libéraux, est unanime pour reconnaître la nécessité de la revision. Seulement, ceux qui rechignent demandent que l'on

se mette d'accord sur le régime que la nouvelle Chambre devra adopter.

Mais d'abord, ce vote lierait-il la nouvelle Chambre, qui doit sortir du scrutin non plus des seuls censitaires actuels, mais d'une tout autre espèce de votants?

Le ministère a présenté en section centrale une formule pour base de l'électorat : l'occupation. Cette idée lui est venue de l'examen des lois électorales de l'Angleterre, mais il suffit de jeter les yeux sur les institutions économiques et administratives de ce pays pour voir que cette base de l'électorat n'est pas applicable à la Belgique. En Angleterre, la grande propriété foncière est toute aux mains d'une aristocratie puissante, qui jouit encore de tous les privilèges de la féodalité, les droits d'aînesse et les majorats. C'est elle qui remplit la Chambre haute, et dispose en maître absolu de tous les pouvoirs. Les cadets de ces familles nobiliaires, par l'influence territoriale de leurs aînés, occupent un grand nombre de sièges à la Chambre des représentants.

Notre Constitution, essentiellement démocratique, débute par déclarer que tous les pouvoirs émanent de la nation. Elle abolit tous les privilèges, tous les droits de féodalité. Il n'y a plus même dans l'État aucune distinction d'ordres.

Cette *occupation* serait d'ailleurs une base si fugitive et donnerait lieu à tant de fraudes, qu'au lieu de centaines de procès électoraux qui encombrent aujourd'hui nos cours d'appel et suspendent, pendant des mois, le cours régulier de la justice, il y en aurait des milliers. Le rapporteur de la section centrale l'a si bien compris que, dans son rapport, à l'*occupation* il ajoute l'*habitation d'au moins deux chambres;* mais cette habitation réelle échappera aussi à tout contrôle, elle donnera lieu à des fraudes, ou des tentatives de fraude continuelles. Voyez les bases actuelles du cens, le *payement de contributions*, fait patent, la *résidence* ou le *domicile*, autres faits patents. Et cependant, que de contestations, que d'enquêtes sur ces faits qui semblent clairs!

Dans tous les cas, il faut inscrire dans la future Constitution que les conditions de l'électorat sont régies *par la loi,* qu'il ne

faudra plus, pour les changements à y introduire, abolir la Constitution, dont l'abrogation doit être entourée de garanties spéciales. La loi électorale, dit de Cormenin, est la société en marche. Elle doit suivre les fluctuations de la route parcourue, changer avec les besoins.

Il faudra décider aussi que les *fraudes électorales*, achat et vente de votes, sont, tout comme les autres contestations électorales, du ressort exclusif des tribunaux d'arrondissement.

Aujourd'hui, les achats et ventes de votes sont soumis au jury. Pourquoi? Mais par une interprétation abusive de la Constitution, qui dit que les délits politiques et de la presse sont du ressort du jury. Mais qu'est-ce qu'un délit politique? C'est celui qui a pour but de porter atteinte à la forme du gouvernement. Il suffit de lire les discussions du Congrès pour s'en convaincre.

Qu'y a-t-il de politique dans l'achat d'un vote, pour faire élire ou pour maintenir un bourgmestre ou un ministre pour gagner des faveurs ou conserver celles dont on jouit? Qu'y a-t-il de politique dans ce fait de voter pour ce bourgmestre ou ce ministre? Ce sont là des fraudes que la loi punit comme d'autres actes malhonnêtes. Il est certain que le suffrage universel donnera une grande extension à ces abus. Les meurt-de-faim se laisseront facilement acheter. Ils n'ont aucune éducation politique. Ils ne possèdent rien. Ils n'ont qu'un intérêt bien peu appréciable à la bonne gestion des affaires publiques.

Traduits devant le jury, ils seront acquittés comme nous le voyons malheureusement trop souvent. Ils invoqueront cette mauvaise raison qui entraîne la décision du jury : les deux partis font la même chose. S'ils étaient traduits devant le tribunal correctionnel, ils auraient beau invoquer comme excuse que les deux partis se rendent coupables des mêmes délits, ils seraient impitoyablement condamnés. Après chaque élection, les tribunaux correctionnels sont appelés à juger des délits commis surtout après le vote. Ce sont presque toujours des coups et blessures. C'est en vain que les cléricaux disent avoir reçu des coups des libéraux et que ceux-ci viennent affirmer, appuyés par une foule de témoins, qu'ils ont été battus

par les cléricaux. Le tribunal condamne ceux qui ont libéralement donné les coups et ceux qui les ont religieusement rendus. Les acheteurs libéraux seront condamnés comme les vendeurs cléricaux; la justice, qui plane au-dessus des luttes des partis, frappera les uns et les autres. La loyauté des opérations électorales sera garantie.

Les peines à prononcer par la justice devront comprendre non seulement l'amende, que les associations politiques s'empressent de payer, mais l'emprisonnement de quinze jours à un an; la privation pendant au moins cinq ans des droits politiques, pour que les condamnés ne puissent participer à la prochaine élection; publication par extrait, dans la huitaine, dans un journal de la localité, aux frais du condamné et l'affichage de cet extrait à la porte de la maison communale de l'endroit où il habite.

Ces précautions minutieuses sont essentielles. On évitera par là les démarches des partisans du condamné pour obtenir ces grâces scandaleuses qui froissent profondément la conscience publique. Elles sont devenues tellement fréquentes que lors de l'enquête sociale, un magistrat haut placé a demandé à être entendu pour protester énergiquement contre ces attentats à la dignité de la justice et au respect de l'exécution de ses sentences moralisatrices.

Remarquez que l'opinion que nous défendons, que les tribunaux correctionnels doivent être saisis de la connaissance des délits électoraux, est aujourd'hui parfaitement suivie pour les affaires de presse. Un article de la Constitution dit qu'ils sont de la compétence du jury, et cependant combien, en pratique, voyons-nous de faits délictueux, commis par la voie de la presse, jugés par le jury?

La cour d'appel, qui est saisie en ce moment, est trop éloignée des hommes et des choses qu'elle est appelée à juger; de là des enquêtes longues et dispendieuses, enquêtes qui se font presque toujours à huis clos, au moins sans public, pour contrôler la vérité des assertions contraires. Le tribunal est mieux à même aussi de juger de la valeur des témoignages, parce qu'il connaîtra mieux que la cour le degré d'honorabilité de

ceux qui prêteront serment. Mais il faudra décréter que ces délits électoraux soient jugés *sans instruction préalable*, toutes affaires cessantes, pour obtenir bonne et prompte justice.

Il n'y a, parmi les systèmes proposés, que deux opinions qui résistent à la critique et qui produiront un apaisement aux revendications de la classe ouvrière, dans ce qu'elles ont de fondé : c'est le suffrage universel simple ou éclairé. Uni à la représentation proportionnelle, il apaiserait et l'on n'entendrait plus ces menaces de grève générale qui épouvantent. Tous les partis auraient des représentants dans toute la hiérarchie administrative des pouvoirs. Ils pourraient faire entendre leurs griefs dans les conseils communaux, provinciaux et à la Chambre.

En parcourant la liste des membres du comité de propagande, on y lit les noms de MM. Nothomb et Beernaert, cléricaux, Janson, Carlier, Gros et Hanssens, libéraux, Desmedt, indépendant. On voit que la question de la représentation proportionnelle sera vite votée et adoptée par la Chambre. Et ce sera un progrès notable dans l'état de surexcitation des esprits.

En France et en Allemagne, le suffrage universel sans condition existe. Un économiste éminent, M. Passy, lors de son dernier séjour à Bruxelles, consulté sur les conséquences que l'introduction du suffrage universel avait produites en France, a dit qu'il serait à souhaiter que le suffrage fût épuré par l'exclusion du droit de vote à tous les condamnés, non seulement pour crimes, mais aussi pour délits entachant l'honnêteté.

Pour ne pas introduire trop vivement le suffrage universel, on pourrait débuter par exiger des conditions de capacité, au moins le savoir lire et écrire et, au besoin, quelques notions élémentaires de droit administratif, d'histoire et de géographie. En Angleterre, dont on invoque toujours l'exemple, comme étant le pays berceau du droit constitutionnel, on apprend à tous les enfants qui fréquentent les écoles primaires et moyennes les éléments du droit constitutionnel. Tous les livres adoptés dans les écoles officielles finissent par un catéchisme constitutionnel, par demandes et par réponses, et toutes les semaines les

enfants sont appelés à répondre. Ils apprennent ainsi, par les développements qu'on leur donne, la façon dont ils sont gouvernés, la différence des pouvoirs, leurs droits et devoirs de citoyens.

En Belgique, nous possédons un petit traité de droit constitutionnel, calqué pour la forme sur les livres officiels anglais. Il émane de la plume autorisée de M. Lucq, décédé, représentant de Charleroi. Écrit dans un style clair, on pourrait très utilement y chercher les instructions nécessaires pour l'examen électoral, et rayer avec les condamnés ceux qui sont trop ignares pour connaître leurs droits et leurs devoirs de citoyens.

D'ailleurs, ce ne serait là qu'un régime électoral très transitoire. Combiné avec l'examen militaire, au bout de deux années, à l'âge de 19 ans, tous les électeurs non censitaires sauront lire et écrire, ils voudront aussi avoir le droit de voter. Les écoles d'adultes, le soir, instruiront les uns et les autres, les capacitaires pour le vote et les admis au tirage au sort. Bientôt il n'y aura plus personne qui sera incapable d'intervenir par son vote dans l'administration de son pays.

TINON.



LA COLONISATION DE L'AFRIQUE [1]

LES COLONIES ANGLAISES.

Les possessions françaises forment, en Afrique, l'ensemble de colonies le plus étendu, non le plus peuplé. Le domaine colonial anglais se place au premier rang au point de vue de la population, mais l'évaluation du nombre des habitants qui occupent les vastes territoires de ce domaine varie singulièrement. Selon l'*Almanach de Gotha,* ce nombre n'atteindrait pas 5 millions, tandis que d'après le frère Alexis, il s'élèverait à 37 millions [2], y compris, il est vrai, les 12 millions d'individus peuplant l'Égypte et les provinces égyptiennes du Soudan.

La colonisation britannique se distingue surtout par une grande souplesse; elle offre un caractère éminemment pratique. Dans l'empire anglo-saxon, les mêmes principes ne sont point appliqués partout et les procédés d'occupation varient d'une contrée à l'autre de façon à recevoir toujours précisément les applications que réclame la nature du pays et des races indigènes. Il n'existe aucune ressemblance, au point de vue de l'organisation coloniale, entre l'Inde et l'Australie, entre la Jamaïque et le Cap, entre le Canada et le Burmâ. Cette diversité éclate partout en Afrique. Même à ne considérer que l'ensemble des dépendances anglaises de l'Afrique australe, on trouve des institutions complètement différentes dans les provinces anciennes voisines de Cape Town et dans les districts nouveaux de la Cafrerie et du Bechuanaland.

La principale des colonies africaines britanniques est celle du

(1) Voir la *Revue* du 15 août 1891.

(2) *Bulletin de la Société royale belge de géographie,* 1891, p. 78.

Cap; y compris le Griqualand occidental, le Griqualand oriental et le Transkeï, elle a une étendue de 563,150 kilomètres carrés et compte 1,429,000 habitants. Mais, si l'on rattache à la colonie du Cap les dépendances qui forment avec elle un seul bloc, — Natal, Pondoland, Basoutoland, Zululand et Bechuanaland, — les limites des territoires anglais de l'Afrique australe reculent vers le nord jusqu'au delà du Kalahari; elles touchent même au bassin du Congo, si l'on ajoute aux pays que nous venons de citer ceux que l'Angleterre a récemment acquis dans le bassin du Zambèze. Cet ensemble, non compris les territoires du Zambèze, mesure 1,176,000 kilomètres carrés sur lesquels vivent 2,600,000 individus.

Cette population est relativement considérable. Malheureusement, les blancs n'en forment qu'une minime partie. Dans la colonie du Cap proprement dite, on compte à peu près un individu d'origine européenne pour trois noirs ou mulâtres. Au Natal, il n'y a pas plus de 40,000 blancs contre 500,000 Cafres. Dans les autres colonies anglaises se rattachant au Cap, — Bechuanaland, Basoutoland, Pondoland, etc., — le nombre des Européens est presque nul. En outre, parmi les blancs de la pointe méridionale de l'Afrique, l'unité de race n'existe pas. Les Anglo-Saxons constituent une faible minorité, le tiers environ de la population européenne totale (1). Les deux autres tiers sont formés par des Boers hollandais et un certain nombre d'Allemands et de créoles français. Ces derniers descendent des sujets protestants de Louis XIV qui, après la révocation de l'édit de Nantes, allèrent chercher dans l'hémisphère austral le droit de pratiquer leur religion.

On conçoit quelles difficultés presque insurmontables cette variété de races devait susciter à l'œuvre de la colonisation britannique. Les Cafres, surtout les Zoulous, figurent parmi les nations africaines indigènes les plus nombreuses, les plus puissantes, les plus braves et les plus redoutables. Les Boers sont des hommes doués d'une énergie et d'une ténacité extraordi-

(1) Reclus, *Nouvelle géographie*, t. XIII, p. 485 et 488.

naires qui en font des adversaires particulièrement dangereux. Ils ont presque tous de très grandes familles. Chacune de celles-ci compte, en général, dix à douze enfants, de sorte que le nombre des « Afrikanders » hollandais s'accroît d'année en année [1]. Les familles françaises du Cap sont très fécondes aussi. Le comte de Hübner raconte qu'il visita, près de Stellenbosch, la ferme d'un vieux cultivateur d'origine gauloise, nommé Hugo, qui venait de mourir laissant 211 descendants directs vivants. Ces détails montrent combien la situation des Anglais au Cap est plus défavorable que celle des Français en Algérie. Les Cafres, ayant derrière eux d'innombrables populations noires, sont à peine moins dangereux que les Arabes de l'ancienne Régence. Les Anglais du Cap sont trois fois moins nombreux que les Boers, en qui ils ont des ennemis implacables, tandis qu'en Algérie la population d'origine française l'emporte sur la population étrangère d'origine européenne (Espagnols, Italiens, Maltais), laquelle, d'ailleurs, loin d'être hostile à l'élément français, se laisse, au contraire, facilement assimiler par celui-ci.

Cette situation étant donnée, on ne peut s'empêcher d'admirer ces colons anglais qui, en minorité à l'égard des indigènes et des groupes ethniques d'origine européenne étrangère, menacés d'être débordés par des populations ennemies, ne cherchent pas le salut dans la dictature comme les Français l'ont fait en Algérie, mais ont l'audace de proclamer l'égalité politique des races et d'établir, dans toute son intégrité, le *self-government* et le régime représentatif, au risque de n'avoir pas la majorité dans les assemblées élues. Il faut que les Anglais aient une confiance bien grande, une foi bien robuste dans leur supériorité, qu'ils soient bien certains de dominer par le seul ascendant de leur énergie et de leurs qualités morales, pour qu'ils se placent de leur propre gré dans de pareilles conditions d'infériorité uniquement par amour pour la liberté. Du reste, leurs prévisions se réalisent. Malgré les institutions représentatives

(1) De Hübner, *A travers l'empire britannique*, t. I, p. 118.

dont la colonie a été dotée, ils en demeurent les maîtres sans conteste.

Le pouvoir législatif appartient à un Parlement formé de deux Chambres : l'Assemblée ou Chambre basse et le Conseil législatif ou Chambre haute. La première se compose de 76 membres élus pour un terme de cinq ans; la seconde, de 22 membres dont les mandats doivent être renouvelés au bout de périodes de sept années. Est électeur tout sujet britannique blanc ou de couleur, propriétaire d'un domaine valant au moins 625 francs ou touchant un salaire d'au moins 1,250 francs par an, sans nourriture, ou d'au moins 625 francs avec la nourriture et le logement. Le choix des électeurs est complètement libre pour la nomination des membres de l'Assemblée, mais ils ne peuvent prendre les membres du Conseil que parmi les riches possédant au moins 50,000 francs d'immeubles ou 100,000 francs de propriétés mobilières. Le pouvoir exécutif est exercé par le conseil des ministres, lesquels sont nommés par le gouverneur et responsables devant les Chambres. Le gouverneur représente la mère patrie dans la colonie; il est le délégué de la Reine et relève exclusivement du Colonial Office de Londres. Ses droits sont fort restreints. En dehors de la nomination des ministres, ils se réduisent à la faculté de dissoudre les Chambres et au veto dont il peut frapper les lois votées par le Parlement colonial lorsqu'elles lui paraissent blesser les intérêts généraux de l'empire. Mais, en pratique, il n'est presque jamais fait usage de ce droit de veto. Les liens qui attachent à l'Angleterre la colonie du Cap sont si légers et si relâchés, que l'on peut considérer celle-ci comme jouissant d'une autonomie à peu près complète. Cette organisation ne laisse pas de soulever des critiques. Examinons jusqu'à quel point elles sont justifiées.

Selon certains auteurs, le régime institué dans la colonie du Cap exerce une faible attraction sur les émigrants britanniques. En effet, malgré la salubrité du climat, peu d'Anglais relativement vont se fixer dans l'Afrique australe. La population d'ori-

gine européenne est plus nombreuse en Algérie que dans l'ensemble des provinces situées entre le cap des Tourmentes, l'Orange et le Kei. Mais doit-on attribuer la cause de cette infériorité aux institutions politiques de la dépendance anglaise? Nous ne le croyons pas. Il faut remarquer d'abord que l'Algérie est située aux portes mêmes de l'Espagne et de l'Italie, à trente heures de navigation de la France, tandis que les colons du Cap sont séparés par des milliers de kilomètres de tout pays civilisé. En outre, l'Algérie est la seule de ses dépendances vers laquelle la France envoie un courant d'émigration. Les îles Britanniques possèdent trois colonies de peuplement : le Dominion of Canada, l'Australie et le Cap, lesquelles ont ensemble une superficie vingt-cinq fois plus grande que celle de l'ancienne Régence algérienne. Malgré le climat favorable à l'acclimatement des Européens dont jouissent les territoires du Cap, on s'explique que les émigrants anglais préfèrent se rendre au Canada et surtout en Australie, où ils trouvent une société exclusivement britannique, tandis qu'au Cap ils sont exposés à l'hostilité des Boers, qui forment la majorité de la population blanche, et aux incursions des noirs qui se pressent le long des frontières des régions colonisées. Quand on tient compte de ces conditions, on s'étonne, non pas que le nombre des immigrants anglo-saxons de l'Afrique australe soit petit, mais qu'il s'élève au chiffre qu'il atteint actuellement.

Le régime démocratique établi aujourd'hui dans toutes les colonies de peuplement britanniques paraît plein de périls à quelques Anglais. « Nous sommes cause, écrit M. Goldwin Smith, que ces colonies deviennent démocratiques jusqu'à l'extravagance... Elles se croient permis de se plonger avec impunité dans tous les excès du suffrage universel. » Il nous semble que M. Goldwin Smith ne tient pas suffisamment compte des différences fondamentales qui séparent la démocratie du Cap, du Canada et de l'Australie de la démocratie européenne. La première est identique à celle des États-Unis, que M. de Hübner caractérise si nettement dans ce parallèle :

« Le démocrate de la vieille Europe désespère de monter en grade, donc il tâche de faire descendre les autres... Son action est de niveler ou de détruire. L'Américain veut jouir; pour jouir, il faut qu'à force de travail il puisse gagner de l'argent, ce qui, dans le nouveau monde, est toujours possible et souvent facile. Il tâche donc de s'élever. Il cherche l'égalité dans une sphère supérieure à celle où il est né et d'où il part (1). » Même au sein des jeunes sociétés coloniales anglaises, où « la démocratie coule à pleins bords », le loyalisme se manifeste avec une vivacité qui étonne l'ancien ambassadeur autrichien. « Dans les colonies, écrit-il, la Reine est une immense puissance morale... Les colonies sont loyales... elles le sont de cœur (2). » Les Anglo-Saxons d'outre-mer peuvent professer les théories politiques les plus radicales, ils n'en conservent pas moins intacts les sentiments, les idées, les penchants, les sympathies et les traditions qu'ils tiennent de leurs aïeux. Par delà l'Océan, dans leur nouvelle patrie, ils sont demeurés Anglais au-dessus de tout. Il existe entre la mère patrie britannique et ses dépendances une communion morale étroite, grâce à laquelle le monde anglo-saxon forme un ensemble homogène que des différences dans les institutions politiques ne parviendront pas à désagréger.

L'intégrité de l'empire britannique est surtout menacée, dit-on, par l'autonomie réelle dont jouissent actuellement les colonies de peuplement anglaises. Beaucoup de personnes croient que l'Angleterre, en relâchant progressivement le lien qui l'unit à ses colonies, en prépare la sécession et que bientôt, probablement, l'Afrique australe britannique, l'Australie et le Dominion of Canada formeront des États indépendants. Cette opinion nous semble erronée.

D'abord, pourquoi ces trois colonies de peuplement voudraient-elles sortir de l'empire britannique? Leur intérêt garantit leur fidélité. Que serait la colonie du Cap, par exemple, si, se rendant tout à fait indépendante de l'Angleterre, elle lu

(1) DE HÜBNER, *Promenade autour du monde*, t. I, p. 22.
(2) DE HÜBNER, *A travers l'empire britannique*, t. I, p. 28.

devenait, par cela même, étrangère au point de vue de la politique internationale? Elle serait un petit État sans force, livré à la merci de la première nation qui l'attaquerait. Les colonies anglo-saxonnes de l'Océanie, de l'Amérique du Nord et de l'Afrique méridionale savent que si elles subsistent, que si elles ne deviennent pas la proie de l'un ou l'autre peuple étranger, c'est uniquement parce que l'agresseur attirerait sur lui toutes les forces d'un empire de 350 millions d'âmes. Tant que le Cap reste partie intégrante de la patrie britannique, il peut compter, en cas de besoin, non seulement sur la flotte anglaise, mais encore sur les troupes indiennes et sur l'or australien et canadien. Depuis la déclaration d'indépendance des États-Unis, il y a plus d'un siècle, les îles Britanniques n'ont pas perdu une seule de leurs possessions, si ce n'est par cession volontaire.

L'autonomie, en fait presque absolue, concédée par l'Angleterre à ses colonies de peuplement, bien loin de préparer la sécession de celles-ci et la ruine de l'empire, cimente solidement, au contraire, l'union des diverses parties dont il se compose. L'insurrection des colonies anglaises d'Amérique, en 1775, a éclaté uniquement parce que la métropole, encore imbue des théories du système colonial, imposait à ses dépendances un joug commercial odieux contre lequel celles-ci se révoltèrent dès qu'elles en eurent la force et l'occasion. La plupart des peuples européens qui possédèrent de grands empires coloniaux entre le XVIe et le XIXe siècle finirent par les perdre parce qu'ils imposèrent à leurs possessions d'outre-mer un régime oppressif et ne surent pas leur accorder une indépendance légitime. C'est ainsi que le Pérou, le Mexique, la Bolivie, le Chili se séparèrent de l'Espagne et que le Brésil échappa au Portugal. Il est certain que ni les colonies anglaises de l'Amérique du Nord, ni les colonies espagnoles et portugaises de l'Amérique du Sud ne se fussent rebellées contre leurs mères patries si celles-ci y avaient établi le régime qui fleurit actuellement dans les colonies de peuplement britanniques, et il est non moins certain que ces dernières se soulèveraient incontinent si la

Grande-Bretagne renouvelait, à leur égard, les fautes et les tentatives d'oppression qu'elle commit envers la Nouvelle-Angleterre dans la seconde moitié du dernier siècle. Au lieu d'être une cause de rupture avec la mère patrie, l'autonomie des colonies britanniques assure leur fidélité en rendant celle-ci conforme à leurs intérêts. « C'est la politique libérale qui a fait l'empire ce qu'il est, disait M. Gladstone dans un discours prononcé à Leeds le 8 octobre 1881. La politique des « tories » a toujours été de tenir les colonies sous la tutelle du gouvernement central. Si cette politique avait été maintenue, il y a longtemps que nos colonies eussent rompu leurs liens avec nous et se fussent érigées en États indépendants. Tandis que, étant soumises à un régime libéral, les colonies sont étroitement unies à la mère patrie, et le jour où celle-ci serait menacée, elles se lèveraient pour défendre et soutenir la gloire commune (1). » Les tendances séparatistes qui se manifestent au Canada n'ont pas l'importance qu'on leur attribue parfois. Elles paraissent être développées particulièrement chez les Franco-Canadiens. L'élément anglo-saxon les repousse avec horreur comme entachées de trahison. Si l'on ne tient pas compte du sentiment patriotique, pour considérer exclusivement les intérêts matériels, on constate qu'à ce point de vue encore, les Canadiens ont raison de s'opposer à l'annexion de leur pays par les États-Unis. En effet, si le Canada était incorporé dans la grande république américaine, il serait soumis aux lois générales de la Confédération, lesquelles sont influencées par les intérêts d'États lointains, la Louisiane, le Texas, le Nouveau-Mexique, intérêts souvent opposés à ceux des régions du Nord, et la gêne qu'imposerait ce joug au Dominion serait bien grande comparée à celle que peut lui causer l'imperceptible lien politique qui l'attache à l'Angleterre.

L'organisation de la colonie du Cap nous semble irréprochable; mais il est à peine nécessaire de faire remarquer que la

(1) *Indépendance belge* du 11 octobre 1881. Extrait d'une citation de M. le colonel Hennequin dans le *Bulletin de la Société royale belge de géographie*, 1882, p. 579.

création d'un tel établissement serait impossible dans la majeure partie du continent noir. En effet, pour qu'une colonie fondée sur les bases adoptées au Cap prospère, il faut qu'elle jouisse d'un climat tempéré qui permette d'en faire une colonie de peuplement et qu'elle nourrisse une population blanche relativement nombreuse par rapport à la population indigène. On ne pourrait évidemment songer à établir le *self-government*, des institutions représentatives et des constitutions démocratiques dans l'Afrique équatoriale, où un petit nombre de blancs, dispersés au milieu de multitudes d'indigènes, suffisent pour faire valoir les capitaux qu'exige la mise en valeur des régions intertropicales.

Les Anglais, d'ailleurs, n'ont jamais essayé d'étendre aux colonies qu'ils possèdent dans l'Afrique équatoriale le système qu'ils ont appliqué dans l'Afrique australe entre l'Orange et le cap de Bonne-Espérance. Sierra-Leone, la côte de l'Or et les territoires anglais du Niger sont des colonies d'exploitation administrées par le Colonial Office. Dans l'Afrique orientale, l'expansion coloniale de l'Angleterre s'opère progressivement, grâce à l'acquisition et à la prise de possession de vastes provinces par de puissantes sociétés. Mais comme le système des grandes compagnies caractérise plus particulièrement la colonisation allemande, nous l'examinerons quand nous nous occuperons de celle-ci. Maintenant, nous allons exposer les problèmes coloniaux que suscite l'occupation de l'Égypte par les Anglais.

La subordination de l'Égypte à l'Angleterre date de 1882; elle fut le prix de la victoire de Tell-el-Kébir (13 septembre). Depuis longtemps, la Grande-Bretagne cherchait à s'établir au Caire. N'ayant pu empêcher la création du canal de Suez, elle devait s'en assurer la surveillance effective, si elle ne voulait risquer de voir, à un moment donné, une puissance hostile couper la route directe de l'Inde. Il est juste de reconnaître qu'en Égypte les intérêts britanniques priment ceux de tous les autres États européens. En 1889, le mouvement de la naviga-

tion du canal de Suez fut de 3,425 navires, jaugeant ensemble 6,783,187 tonneaux. La part de la marine anglaise dans ces totaux est de 2,611 navires et de 5,352,886 tonneaux. La moitié du mouvement général du port d'Alexandrie se fait sous pavillon britannique, et les deux tiers des échanges entre l'Égypte et le reste du monde ont lieu avec la Grande-Bretagne. Il importe également de tenir compte des capitaux anglais si considérables engagés dans l'ancienne patrie des Pharaons.

La prise de possession de la basse Égypte, qui mit le canal de Suez sous la main du gouvernement anglais, fut unanimement approuvée en Angleterre, mais bientôt surgirent des difficultés imprévues. Les provinces soudaniennes, vassales du khédive, devinrent la proie du Mahdi, et les efforts tentés pour les reprendre échouèrent. L'armée du général Hicks fut taillée en pièces jusqu'au dernier homme, et l'illustre Gordon périt à Khartoum, où ne parvint point le corps expéditionnaire commandé par lord Wolseley. Aujourd'hui, la guerre contre les mahdistes est poursuivie peu activement, parce que les Anglais ne pourraient guère tirer parti actuellement de la possession des régions du haut Nil. L'empire britannique est si vaste que l'œuvre de la colonisation anglaise, quelque développée qu'elle soit, ne peut en embrasser toutes les parties. Mais, quand l'heure de l'annexion sonnera, l'Angleterre aura promptement fait de reprendre le Soudan égyptien par un coup de force comme elle en a porté souvent dans d'autres parties du continent noir.

Les événements du Soudan ont modifié la question primitive. On voit clairement maintenant qu'il ne s'agit pas pour l'Angleterre d'occuper en Égypte seulement le delta du Nil et le canal de Suez. La basse Égypte, où sa domination est actuellement incontestée, lui sert de base d'opérations pour marcher à la conquête de toute la vallée du Nil égyptien et, probablement, du Soudan jusqu'aux grands lacs de l'Afrique équatoriale. Ainsi étendu, l'empire anglo-égyptien sera immense. A elles seules, les provinces nubiennes et soudaniennes sur lesquelles s'étend

la suzeraineté nominale du khédive mesurent 2 millions de kilomètres carrés et comptent au moins 10 millions d'habitants.

L'acquisition prévue, fatale de ce vaste domaine soulève des objections en Angleterre. On dit que cette conquête sera bien difficile à faire et surtout à garder, qu'il faudra maintenir dans ces contrées une armée nombreuse, y dépenser annuellement peut-être des millions de livres sterling et que cette absorption de forces et de ressources, dont le manque sur d'autres points de l'empire pourrait se faire cruellement sentir, affaiblira la puissance du Royaume-Uni. Nous croyons que ces prévisions seraient fondées uniquement dans le cas où les procédés mis en œuvre par la Grande-Bretagne pour s'assurer l'exploitation commerciale de l'Égypte et du Soudan seraient l'application de principes faux et de théories erronées. Mais de telles fautes ne sont point à craindre de la part de l'Angleterre ; elle a fait généralement preuve, en matière de colonisation, d'une clairvoyance admirable et elle mène à bien ses entreprises lointaines pour ainsi dire sans exception.

S'il faut en juger par ce qu'ils ont fait jusqu'à présent en Égypte, les Anglais y suivront la politique qui leur a si bien réussi dans l'Inde. Elle repose entièrement sur ce principe : Gouverner et administrer la colonie conformément à ses propres intérêts, et non d'après les intérêts de la métropole, ceux-ci étant toujours suffisamment protégés et sauvegardés quand les premiers le sont. « C'est une pure barbarie, dit Seeley, que de traiter une communauté comme la propriété d'une autre, de confisquer les fruits de son industrie, non pas en échange d'un bénéfice équivalent, mais en vertu du droit absolu de conquête, ou sous quelque prétexte analogue. Là même où la subordination a pour base un droit avoué de conquête, ce droit d'exploitation est trop immoral pour durer longtemps sauf à une époque de barbarie. Ainsi, par exemple, nous pouvons avoir occupé l'Inde par la conquête, mais nous ne pouvons pas la gouverner uniquement pour notre avantage précuniaire et nous ne le faisons pas. Nous n'en tirons aucun tribut; ce n'est pas

pour nous un placement avantageux de notre argent; nous serions honteux d'avoir à reconnaître que notre gouvernement sacrifie d'une manière quelconque les intérêts de l'Inde aux nôtres [1]. »

C'est parce que le gouvernement anglais administre l'Inde pour le bien et avec l'approbation des Hindous, non contre leur volonté, que sa domination demeure fermement assise sur les 250 millions d'hommes qui peuplent la péninsule hindoustanique. Si l'Angleterre exploitait égoïstement, à son propre profit, sa grande colonie asiatique, rien ne pourrait empêcher une révolte d'éclater à la fois dans toutes les provinces, depuis l'Himalaya jusqu'au cap Comorin, et, cette éventualité se réalisant, les Anglais ne devraient pas même songer à la résistance, car les 50,000 soldats de leur armée, qui font partie des troupes de l'Inde, quelque héroïques qu'ils soient, seraient évidemment impuissants à réprimer le soulèvement d'une population formant le cinquième du genre humain. Le maintien de la domination anglaise dans l'Inde est favorisé par la division de la population en groupes ennemis et en races qui se haïssent, par l'habitude, invétérée chez les habitants, du despotisme et de la soumission à des maîtres étrangers, mais cette domination se perpétue paisiblement surtout parce qu'elle repose sur l'assentiment général ou presque général des indigènes, qui en apprécient les avantages. Le comte de Hübner rapporte, à ce sujet, une anecdote caractéristique : « Un Hindou de Benarès disait à un ami : Savez-vous ce qui arriverait si les Anglais abandonnaient l'Inde ? Supposez que nous descendions dans nos parcs et que nous ouvrions les cages de nos bêtes féroces. En peu de minutes, elles nous auront dévorés, elles se seront dévorées entre elles, et il ne restera debout qu'un tigre, la gueule et les griffes ensanglantées, et ce tigre sera mahométan [2]. » Le même voyageur énumère dans le passage suivant les avantages que l'Inde a retirés et retire encore de la domination anglaise :

(1) SEELEY, *L'expansion de l'Angleterre*, trad. BAILLE, p. 83.
(2) DE HÜBNER, *A travers l'empire britannique*, t. II, p. 188.

« Que voyons-nous (dans ce pays)? A la place de guerres périodiques, sinon permanentes, une paix profonde, la *paix britannique*, solidement établie sur toute l'étendue de l'empire; à la place des exactions de chefs toujours avides d'argent et ne reculant devant aucun acte de cruauté pour en extorquer, des impôts modiques bien inférieurs à ceux que perçoivent les princes feudataires; l'arbitraire remplacé par la justice, qui est la même pour tout le monde; des tribunaux d'une vénalité proverbiale, par des juges intègres dont l'exemple commence déjà à agir sur le moral et les notions de droit des indigènes (dans toute la péninsule, l'indigène, en matière de procès civils et plus encore en matière criminelle, cherche à être jugé par un magistrat anglais); plus de pindaris, plus de bandes armées de voleurs; sécurité entière dans les villes autant que dans les campagnes et sur les chemins grands et petits; les mœurs naguère sanguinaires adoucies (suppression des « suttees » et de l'infanticide des filles), et, en dehors de certaines restrictions exigées dans l'intérêt de la morale publique, les cultes religieux, les us et coutumes traditionnels strictement respectés; matériellement, un élan sans exemple; même les effets des famines périodiques, qui affligent certaines parties de la péninsule, de plus en plus réduits par l'extension des chemins de fer, qui facilitent le ravitaillement. (Pendant les famines de 1874 et 1877, le gouvernement dépensa 400 millions de francs pour secourir les populations atteintes par le fléau; les anciens maîtres de l'Inde ne dépensèrent jamais un centime pour secourir leurs sujets affamés [1].) » La politique anglaise dans l'Inde a produit ce fait merveilleux que la conquête graduelle d'une contrée dix fois plus peuplée que la Grande-Bretagne n'a coûté à celle-ci ni peine, ni efforts. « Le peuple anglais, dit Seeley, n'a pas payé de taxes, le gouvernement n'a pas ouvert d'emprunt, la conscription n'a pas été introduite... On n'a éprouvé aucune difficulté à soutenir en même temps d'autres

(1) De Hübner, *A travers l'empire britannique*, t. II, p. 202.

guerres, tandis que nous étions engagés dans la conquête d'une population égale à celle de l'Europe (1). »

La situation intérieure de l'Égypte offre beaucoup d'analogie avec celle de l'Inde. La population est divisée en groupes distincts et hostiles les uns aux autres, ce qui permet de confier la garde du pays à des troupes indigènes commandées par des officiers anglais. Moyennant quelques précautions, il n'y a pas à craindre de révolte générale et, en cas d'insurrection partielle, il restera toujours suffisamment de troupes fidèles pour que l'on puisse avoir raison du soulèvement. Dans l'Inde, la grande rébellion militaire du Bengale fut réprimée par une armée formée en très grande majorité de contingents fournis par les Goorkhas, les Sikhs et les levées du Punjab. Les Anglais refoulent les mahdistes avec des soldats recrutés dans les États du khédive. Les forces de Hicks, de Gordon, de Baker, d'Emin se composaient de troupes égyptiennes. L'occupation de l'Égypte ne peut donc affaiblir la puissance militaire de la Grande-Bretagne. Le goût et l'habitude de la liberté n'existent pas plus chez les fellahs de la vallée du Nil que chez les soudras des plaines du Gange. Les uns et les autres, courbés de temps immémorial sous ce despotisme sans frein qui règne presque partout en Orient, appellent de leurs vœux non la liberté, mais la domination de maîtres justes et humains. Les 4 millions et demi de fellahs qui peuplent l'Égypte ont tout à gagner à l'établissement de la domination anglaise. Jamais population esclave ne fut pillée, spoliée, foulée, maltraitée, brutalisée comme ils l'ont été par les gouvernements des vice-rois. Pour subvenir au luxe insensé, aux prodigalités incroyables d'un Ismaïl, il fallait qu'ils s'exténuassent à la peine et qu'ils livrassent aux collecteurs des taxes le produit de leur travail au risque de mourir de faim. Ils n'ont aucune justice à attendre de leurs magistrats, des « cadis aux mains trouées ». Quand ils possédaient quelque chose, le fisc le leur prenait; quand ils ne possédaient rien,

(1) SEELEY, *L'expansion de l'Angleterre*, trad. BAILLE, p. 248.

on leur imposait des corvées accablantes. Seul, le fanatisme religieux pourrait déterminer ces populations opprimées à repousser la substitution de l'autorité des Anglais à celle des despotes musulmans; mais ce fanatisme existe dans l'Inde également, et il a suffi aux maîtres du pays, pour en neutraliser les effets, de respecter scrupuleusement les cultes indigènes. La Grande-Bretagne, qui sait vivre en paix avec les 50 millions de sujets mahométans qu'elle compte dans l'Hindoustan, lesquels en font « la première nation musulmane du monde », ne doit pas craindre beaucoup la guerre sainte en Égypte. L'insurrection mahdiste n'a pas pour cause la surexcitation du sentiment religieux; c'est uniquement un soulèvement de populations esclavagistes qui s'insurgent contre l'abolition de la traite. En somme, il est à prévoir que l'occupation par les Anglais de l'Égypte et des provinces qui en dépendent se fera progressivement, sans coûter à la Grande-Bretagne de grands efforts ni de grands sacrifices. Elle s'effectuera paisiblement, à mesure que les indigènes verront que tel est leur intérêt, et il semble qu'ils commencent à s'en rendre compte assez généralement. « Lorsque l'occupation étrangère semblait inévitable aux Égyptiens (en 1879-1880), dit un ancien juge mixte, cité par M. le colonel Hennequin, ils ne furent pas trop effrayés de la perspective de voir le gouvernement anglais prendre la place du khédive. Comme dominateurs de l'Égypte, les Anglais leur semblaient préférables aux Français. Ils se figuraient que les Anglais seraient plus commodes, qu'ils se contenteraient de faire régner la justice, et qu'ils laisseraient plus d'autonomie au pays, tandis que les Français gouverneraient l'Égypte dans l'intérêt de la France et des Français égyptiens et oublieraient les indigènes (1). »

Les Anglais n'ont point le projet de créer en Égypte, même dans le Delta, où cependant les Européens s'acclimatent facilement, une colonie de peuplement comme le Cap ou l'Algérie.

(1) HENNEQUIN, « Notes et considérations sur l'Égypte ». *Bulletin de la Société royale belge de géographie*, 1882, p. 551.

Leur dessein évident est de se substituer purement et simplement aux anciens maîtres du pays, de transférer le pouvoir central des mains de ceux-ci entre les leurs, et d'appuyer solidement leur domination sur l'assentiment des populations indigènes, obtenu grâce au respect scrupuleux des coutumes, des mœurs, de la religion de ces dernières, et à la substitution d'une administration juste et intègre à l'administration vénale et corrompue qui fut si longtemps le pire fléau de l'Égypte. Les intérêts de l'Angleterre dans ce pays exigent seulement que la sécurité y soit assez grande, la justice assez affermie pour que les capitaux s'y trouvent en sûreté. La contrée offre des ressources considérables demeurées improductives jusqu'aujourd'hui, mais qu'il deviendra possible d'exploiter fructueusement dès que les capitalistes seront sûrs de ne plus être victimes de spoliations sans cesse renouvelées. Un demi-million d'hectares de terres fertiles ne sont pas encore mis en culture dans l'Égypte proprement dite et pourraient être acquis par des sociétés semblables aux compagnies françaises qui tirent si bon parti des vastes domaines qu'elles achètent en Tunisie. Les routes de la haute Égypte sont fermées maintenant; mais dès que la répression du soulèvement des esclavagistes mahdistes les aura rouvertes, les produits du Soudan — l'une des régions les plus riches de l'Afrique — viendront s'échanger en grandes quantités contre des produits anglais sur les marchés égyptiens. Le principal élément de la prospérité et de la puissance de l'Angleterre est la somme énorme de capitaux qu'elle possède. L'occupation de l'Égypte augmentera encore cette richesse, parce que les fonds anglais qui seront placés dans l'ancienne patrie des Pharaons produiront des revenus élevés qui grossiront l'épargne de la métropole, vivifieront son industrie et son commerce et, par suite, augmenteront, dans toutes les provinces de la Grande-Bretagne, le taux des salaires et le bien-être général.

(*La fin au prochain numéro.*) LOUIS NAVEZ.



NOTICES

Transcript of the registers of the protestant church at Guines from 1668 to 1685, edited by W. Minet and W. Chapman Waller. Lymington, 1891. 1 v. in-4° de 329 pages et VII pages de préface.

The registers of the Wallon or stranger's Church in Cantorbury, edited by Rob. Hoveden. Lymington, 1891. 1 v. (1re part.) in-4° de 304 pages et VI pages de préface.

Nous venons de recevoir ces deux nouveaux volumes, qui témoignent hautement de l'activité qui règne au sein de la Société huguenote de Londres et du zèle de ses membres, et nous nous plaisons d'autant plus à appeler sur eux l'attention des lecteurs de la *Revue de Belgique* qu'ils nous donnent des renseignements tout à fait imprévus sur notre propre histoire.

On sait que Guines, aujourd'hui petite ville du département du Pas-de-Calais, a donné son nom à un comté de Picardie hérité en 1137 par les châtelains de Gand, qui le conservèrent assez longtemps pour pouvoir y implanter, ainsi que dans les environs, la langue flamande. Il n'y a point à s'étonner dès lors que Guines, étant au XVIe siècle sous la domination française, on y vînt en foule de la Flandre espagnole pour échapper aux rigueurs de l'Inquisition. Alors fut fondé le temple protestant de Marck, celui de Guines étant devenu insuffisant. Jusqu'à la prise de Calais par le duc de Guise en 1558, les Anglais protégèrent ces émigrants belges; puis ils eurent la bonne fortune d'intéresser à leur sort Jeanne d'Albret, reine de Navarre, le prince de Condé et Henri IV.

Les guerres de suprématie entre la France et l'Espagne leur imposèrent de dures épreuves. Le temple de Marck fut brûlé avec tout le village en 1641, et défense fut faite de le rétablir.

Les fidèles se dispersèrent. On a leurs noms. Josse van Robais alla s'établir à Abbeville avec cinquante tisserands flamands, et le tailleur Pancouque ou Pankoucke tira du côté de Lille. Je ne cite que ces deux-là, parce que leurs noms m'ont frappé, et que je crois devoir tenir le premier, qui était originaire de Courtrai, pour l'ancêtre des manufacturiers français si grandement honorés sous le règne de Napoléon I[er], et le second comme appartenant à la famille du célèbre libraire parisien qui fut l'ami de Voltaire et des encyclopédistes et le fondateur du *Moniteur universel*. Le volume dont nous rendons compte donne sur ces deux noms et bien d'autres des bouts de généalogies qui, comme autant de fils d'Ariane, sont faciles à poursuivre. M. Minet, l'un des éditeurs du volume, l'aura éprouvé. Sa famille avait quitté Guines pour Calais avant la révocation de l'édit de Nantes, car l'un d'eux ayant appris que le temple de Guines était démoli, il y vint avec quatre amis et ils pleurèrent sur ses ruines.

Les registres wallons de Cantorbury, publiés par M. Hoveden, remontent jusqu'en 1581. Nos émigrés wallons, pour la plupart des artisans, avaient pour coutume de faire dresser dans leur langue des contrats de mariage ou des actes d'association mercantile par un des plus doctes d'entre eux qu'ils qualifiaient de *greffier des hommes politiques*. Pourquoi ce singulier titre? Espéraient-ils par là donner le change sur ses fonctions réelles et échapper à la coûteuse obligation d'avoir affaire à des notaires royaux? C'est une question qui vaudrait la peine d'être élucidée.

C.-A. R.

TALLEYRAND ET LA BELGIQUE (1)

I

Annoncés depuis de longues années, attendus avec une impatience qu'attisaient encore les retards successifs apportés à leur publication, les *Mémoires* du prince de Talleyrand ont causé une désillusion presque générale. On espérait y trouver des révélations piquantes, des traits mordants, des esquisses pleines d'intérêt et d'inédit, et la réputation de leur auteur était bien faite pour justifier ces espérances. Mais, comme il arrive souvent, on avait un peu trop escompté l'inconnu, et la déception, presque inévitable, a été d'autant plus vive que l'on comptait sur un attrait exceptionnel. Un long plaidoyer personnel, écrit dans ce style d'autrefois, qui, pour ne manquer ni de grâce ni de charme, détonne un peu dans notre monde d'aujourd'hui, le récit détaillé d'événements auxquels les bouleversements récents de l'Europe ont singulièrement enlevé de leur importance ou que d'autres travaux antérieurs ont éclairés déjà d'une lumière complète, tout cela, il faut en convenir, n'était pas fait pour satisfaire une curiosité surexcitée à l'excès. Il y a quelque trente ans, cela n'est pas douteux, l'impression eût été toute différente. Pour les ouvrages comme pour les vins, une trop longue vieillesse n'est pas toujours profitable. Ajoutons que la renommée de fort mince sincérité qu'a laissée le prince et dont sont témoins les invectives poétiques si connues d'Auguste Barbier, n'était point faite pour donner grand crédit à certaines assertions du vieux diplomate. Involontai-

(1) *Mémoires du Prince de Talleyrand*, vol. I à III. Paris, Calmann-Lévy.

rement, on se sent en garde contre ses protestations les plus accentuées, et l'on a peine à s'empêcher de se livrer à une rigoureuse critique de tout ce qu'il affirme dans ses récits.

Est-ce à dire pourtant que les *Mémoires* soient un document négligeable et sans valeur? En aucune façon. Quand un homme a joué le rôle considérable départi à Talleyrand, qu'il est resté comme un des prototypes de la diplomatie de l'ancienne école, qu'il a même été l'objet des haines et des outrages que nous venons de rappeler, ce qui sort de sa plume a droit à une attention et à une considération toutes spéciales. Sur les grands faits historiques auxquels il a été mêlé, vraies ou fausses, sincères ou suspectes, ses notes appellent et commandent l'attention. Il nous paraît donc que l'on a peut-être caractérisé avec une trop dédaigneuse promptitude l'ouvrage dont nous parlons et que le jugement porté sur le premier volume, non, à la vérité, sans quelque raison, ne peut en bonne justice s'appliquer aux deux autres volumes parus après lui et qui sont d'une allure plus rapide et d'une documentation plus attachante. Nous disons cela surtout parce que l'on est trop porté chez nous à accepter sans appel les sentences de la presse française et que si, pour la France, des transformations bien autrement capitales et cruelles ont diminué dans de fortes proportions l'intérêt qui s'attache aux crises du commencement de ce siècle, pour nous, au contraire, la création du royaume des Pays-Bas, la reconnaissance de l'indépendance de la Belgique conservent une importance exceptionnelle et donnent un prix particulier à ce qu'en raconte l'un des artisans principaux. On connaît, en effet, la part prise par Talleyrand aux délibérations du Congrès de Vienne et de la Conférence de Londres, et l'on ne peut manquer de parcourir avec profit les pages consacrées à ces deux grandes assemblées diplomatiques. Aussi bien, tout ce qui se rattache à la seconde d'entre elles a-t-il obtenu récemment un regain d'actualité, grâce à des thèses assurément étranges. Laissant donc de côté tout ce qui ne s'y rattache point d'une façon essentielle, nous allons tâcher de reproduire rapidement ce qui, dans les *Mémoires*, a trait à notre pays.



Bien entendu, nous n'avons pas la prétention de croire que l'on va trouver ici des indications qui n'ont point encore vu le jour. Beaucoup des faits que nous raconterons à notre tour ont été exposés, commentés d'une façon pertinente et complète dans la littérature spéciale à laquelle ont donné naissance les origines de notre nationalité. A tout instant, nous pourrions même citer des ouvrages et des noms corroborant ou infirmant les dires de notre auteur; mais notre intention n'est point de faire œuvre d'historien, — tout nous manque pour cela, — elle est simplement de recueillir et de rassembler quelques traits épars dans les *Mémoires* pour en retirer des données utiles ou intéressantes à consulter.

On sait à quelle occasion et dans quelles circonstances se réunit le Congrès de Vienne. Dès la défaite de Napoléon et l'entrée des alliés à Paris, un traité de paix avait été conclu entre la France, d'une part, et les puissances belligérantes, d'autre part, en vue d'assurer le repos de l'Europe et d'établir celle-ci sur des bases solides et durables. Ce traité avait pourvu au plus pressé; il avait laissé à un congrès solennel, à réunir ultérieurement à Vienne, la mission de tracer les limites définitives des divers pays et de régler toutes les questions de souveraineté encore pendantes. Pour ce qui regarde la Belgique et la Hollande, la tâche laissée au Congrès était singulièrement réduite. L'article VI du traité de paix portait que la Hollande, placée sous la souveraineté de la maison d'Orange, recevrait un accroissement de territoire qui ne pouvait être pris qu'en Belgique. Il stipulait en même temps, et cela révèle déjà les intentions des puissances, que le titre et l'exercice de la souveraineté dans les Pays-Bas n'y pouvaient, dans aucun cas, appartenir à aucun prince portant ou appelé à porter une couronne étrangère. Enfin, dans son article XV, il déclarait que, dorénavant, le port d'Anvers serait uniquement un port de commerce. Quant aux limites du nouvel État du côté de la France, elles étaient tracées par le même traité. Les cantons de Dour, Merbes-le-Château, Beaumont, Chimay, Walcourt, Florennes, Beauraing et Gedinne restaient à la couronne française. C'était une centaine de mille âmes dont on diminuait la

population des provinces belges. A ce moment, d'ailleurs, la Belgique n'était à proprement parler, aux yeux des grandes puissances, qu'une expression géographique. Les souvenirs de la révolution brabançonne n'étaient point faits pour inspirer l'idée de constituer un État indépendant au moyen des anciens Pays-Bas autrichiens, et, cherchant surtout à former une barrière sérieuse aux empiètements éventuels de la France, s'attachant à empêcher le retour des conquêtes accomplies sous Napoléon, les puissances n'avaient eu d'autre pensée que d'agrandir les territoires des Provinces-Unies, qui, elles, avaient existé et pouvaient exister encore comme pays distinct sur la carte de l'Europe. Cela était nettement indiqué, au surplus, par des articles du traité secret, qui disaient :

« L'établissement d'un juste équilibre en Europe exigeant que la Hollande soit constituée dans des proportions qui la mettent à même de soutenir son indépendance par ses propres moyens, les pays compris entre la mer, les frontières de la France, telles qu'elles se trouvent réglées par le présent traité, et la Meuse seront réunis à toute perpétuité à la Hollande.

« Les frontières de la rive droite de la Meuse seront réglées selon les convenances militaires de la Hollande et de ses voisins.

« La liberté de la navigation sur l'Escaut sera établie sur le même principe qui a réglé la navigation du Rhin.

« Les pays allemands sur la rive gauche du Rhin, qui avaient été réunis à la France depuis 1792, serviront à l'agrandissement de la Hollande et à des compensations pour la Prusse et autres États allemands. »

On entendait donc retrouver à droite ce que l'on perdait à gauche et regagner vers Aix-la-Chapelle l'équivalent des cantons wallons dont on vient de lire la nomenclature; mais l'esprit qui préside à la confection des traités est bien celui que nous venons de dire.

Une autre raison encore poussait l'un des principaux pays contractants à accroître le territoire européen de la Hollande. L'Angleterre s'était emparée, sous le règne de Louis Bona-

parte, d'une partie des colonies hollandaises et elle estimait que c'était double avantage pour elle de garder ces colonies tout en aidant à la création du nouvel État destiné à refréner les appétits de la France.

On le voit, le Congrès de Vienne n'avait guère plus que des points de détail à trancher en ce qui concerne la formation de cet État. Aussi, dans les instructions très précises et remarquables à plus d'un titre que le roi Louis XVIII donnait aux plénipotentiaires français, ce souverain pouvait-il se borner à dire que l'on devait « aider la Hollande à porter aussi loin qu'il sera possible de la rive droite de la Meuse la frontière qu'elle doit avoir de ce côté — ceci pour empêcher la Prusse de s'accroître à l'excès — et appuyer le plan d'après lequel les places de Luxembourg et de Mayence seraient occupées par des troupes de la Confédération germanique au lieu d'être dévolues à la Prusse.

Toutefois, les plénipotentiaires français, et surtout Talleyrand, s'ils étaient résolus à respecter les décisions du traité de Paris, ne se faisaient aucune illusion sur la portée et le caractère transitoire et précaire de l'œuvre des alliés. « L'érection du nouveau royaume des Pays-Bas, convenue antérieurement à la paix, écrit le prince à ce moment, était évidemment une mesure hostile contre la France; et ce projet avait été conçu dans la vue de créer auprès d'elle un État ennemi, que le besoin de protection rendait l'allié naturel de l'Angleterre et de la Prusse. Le résultat de cette combinaison, cependant, me parut moins dangereux pour la France qu'on ne le pensait, car le nouveau royaume aura longtemps assez à faire pour se consolider. En effet, formé de deux pays divisés par d'anciennes inimitiés, opposés de sentiments et d'intérêts, il doit rester faible et sans consistance pendant beaucoup d'années. L'espèce d'amitié protectrice que l'Angleterre croit établir entre elle et ce nouvel État me semble devoir être pour longtemps encore un rêve politique. Un royaume composé d'un pays de commerce et d'un pays de fabriques doit devenir un rival de l'Angleterre ou être annulé par elle et par conséquent être mécontent. » L'événement devait se charger de justifier

à assez bref délai ce pronostic d'un homme d'État perspicace.

En attendant, Talleyrand s'attacha, à Vienne, à poursuivre l'exécution du programme de son souverain et il fut assez heureux dans ses efforts pour arriver à enlever définitivement Luxembourg à la Prusse et même pour faire signer dans les premiers jours de janvier 1815 un traité d'alliance défensive entre l'Autriche, la France et la Grande-Bretagne, traité auquel le prince souverain des Provinces-Unies était invité à accéder; ce qu'il fit. Déjà donc, on était un peu revenu des préventions nourries contre la France, et malgré la pensée fréquemment exprimée au cours des négociations et des pourparlers, que la France nourrissait en secret l'espoir de reconquérir la Belgique et la rive gauche du Rhin, on consentait à s'allier avec le gouvernement de Louis XVIII pour arrêter la Prusse, secondée par la Russie, dans ses vues de prédominance exclusive en Allemagne.

Mais cela se passait avant le retour de l'île d'Elbe. A peine Napoléon fut-il débarqué que la défiance reparut, et avec elle la ferme résolution de consolider la barrière opposée à la France. On cessa de redouter les envahissements de la Prusse pour ne plus songer qu'au danger à venir du Midi, et le traité définitif de paix, signé après Waterloo et la seconde occupation de Paris par les alliés, fut plus que jamais défavorable à la France. Le prince souverain des Provinces-Unies, qui avait pris pendant le Congrès de Vienne le titre de roi des Pays-Bas, fut mis en possession des districts belges laissés à la France en vertu du traité de Paris de 1814, et bien peu s'en fallut que Condé, Givet et Charlemont ne fussent joints à ces districts. Deux cents millions d'indemnités payés par la France furent affectés au rétablissement du système défensif de nos provinces, c'est-à-dire à la reconstruction des forteresses de Courtrai, Tournai, Mons, Charleroi, Namur, Liége, Luxembourg, Philippeville, Mariembourg et Bouillon. Du même coup, la Prusse devint propriétaire de toute la province rhénane et désormais le royaume des Pays-Bas fut constitué d'une façon complète. Talleyrand n'avait, du reste, négligé nulle peine pour maintenir intacts le premier traité de Paris et les limites

qu'il traçait à son pays, mais force lui avait été de s'incliner devant la dureté des temps, et tout ce qu'il put faire fut de se refuser à porter personnellement la responsabilité des fautes qu'il avait voulu empêcher, en se retirant de la vie publique et en donnant sa démission.

En somme, son rôle avait été, comme nous l'avons dit, et en ce qui concerne spécialement la Belgique, un rôle presque passif au Congrès de Vienne. Il en fut tout autrement à la Conférence de Londres, et c'est ici que la lecture des *Mémoires* devient intéressante pour nous.

Tout comme son éloignement de Napoléon et même son hostilité à l'empereur durant les dernières années de son règne avaient rendu possible l'adhésion de Talleyrand à la Restauration et lui avaient permis de servir le nouveau régime, les avertissements donnés par lui à Charles X, l'attitude d'opposition qu'il avait prise contre le parti des *ultras* lui avaient facilité son adhésion à la monarchie de Juillet. Louis-Philippe s'était bien gardé de ne pas suivre l'exemple de Louis XVIII; il avait aussi accueilli avec empressement les offres de concours d'un conseiller avisé et sagace, et le prince était parti pour Londres, en août 1830, pour y représenter le nouveau roi des Français.

Londres, à ce moment, était le vrai centre de la politique européenne. C'est là que se nouaient et se dénouaient les fils de toutes les alliances. La part prééminente assumée par l'Angleterre dans la coalition, l'influence de l'or britannique, le succès des armes anglaises dans la victorieuse campagne de 1815, la présence à la tête du cabinet de Saint-James du duc de Wellington lui-même, contribuaient à donner une importance exceptionnelle au poste conféré à Talleyrand. L'alliance anglaise était, du reste, l'un des premiers articles du programme de politique extérieure tracé par Louis-Philippe, et les vues du roi concordaient absolument sur ce point avec celles de son ambassadeur. Ni Louis-Philippe ni Talleyrand ne supposaient pourtant, à l'heure où l'envoyé du roi entrait en fonctions, que bien peu de jours plus tard il allait falloir remettre la main à l'œuvre pour modifier les traités de 1815, et

pour les modifier précisément dans une des parties qui visaient le plus directement la France.

Écho de la révolution de Juillet, le mouvement insurrectionnel avait éclaté en Belgique. L'œuvre des alliés avait eu le résultat qu'il était aisé de prévoir et que l'obstination du roi Guillaume avait encore précipité. Les conjoints étaient mal assortis, le contrat de mariage défectueux, l'union avait donc été malheureuse et l'on aspirait à la dissoudre. Talleyrand, très promptement, avait discerné la nature et les causes de la révolution belge. Ses prophéties de Vienne se réalisaient, et s'il en éprouvait personnellement quelque satisfaction, il devait néanmoins s'efforcer de circonscrire le foyer qui venait de s'allumer, pour empêcher que la conflagration ne s'étendît plus loin, entraînant la France dans les plus graves conjonctures et compromettant le trône de Juillet. Ses premiers efforts tendirent donc à obtenir qu'on laissât le conflit se vider entre les deux parties sans intervention étrangère. Comme il le dit, la situation était délicate. Les hommes d'État qui gouvernaient alors l'Angleterre étaient ceux qui avaient naguère contribué le plus puissamment à la création du royaume des Pays-Bas. Ces hommes-là consentiraient-ils à laisser démembrer leur œuvre, et à le faire après la révolution de Paris, en présence d'une France toute bouillonnante encore? Déjà le roi Guillaume avait fait appel au concours de la Prusse pour rétablir en Belgique son autorité, et la Prusse avait répondu qu'elle agirait, à cet égard, de concert avec l'Angleterre. De l'attitude du cabinet anglais dépendaient en résumé la paix de l'Europe comme l'avenir de la Belgique. Le cabinet eut conscience de l'immense responsabilité qui pesait sur lui. Aux ouvertures de Talleyrand, il répondit avec une entière franchise, une loyauté parfaite. « S'il est démontré, dit-il, que le roi des Pays-Bas est dans l'impossibilité de rétablir l'ordre dans ses États, il n'en est pas moins du plus grand intérêt pour l'Europe que les choses ne restent pas dans l'état où elles sont. Tout en maintenant le principe de non-intervention, il faut que nous trouvions ensemble le moyen d'empêcher les États, qui craignent de voir se propager chez eux l'esprit d'insurrection, de prendre

des mesures violentes qui rendraient la guerre inévitable. Ne pourrait-on pas, par d'utiles conseils, essayer de ménager un rapprochement avantageux à la Belgique et à la Hollande, et tel que chacun, en faisant un sacrifice, obtiendrait la partie essentielle de ce qu'il est en droit d'exiger? » Sur ce terrain, l'entente était possible et fut vite conclue entre les deux gouvernements, qui se mirent aussi promptement d'accord pour déférer à une conférence diplomatique internationale l'examen et la solution du problème soulevé par la révolution de la Belgique. Sur un point de détail seulement, il y avait divergence de vues entre le cabinet de Paris et celui de Londres. On eût voulu, à Paris, que la conférence se réunît là et non point à Londres, mais Louis-Philippe et Talleyrand eux-mêmes préféraient Londres, pour des raisons diverses dont l'état moral de leur capitale n'était pas la moindre. Tout était prêt à Londres, au demeurant, pour marcher vite, et le duc de Wellington, à bon droit, estimait qu'on y arriverait beaucoup plus aisément à une solution satisfaisante. Heureusement, cet avis l'emporta. Si l'on avait hésité à prendre cette résolution, les cours du Nord eussent peut-être fait pencher la balance en faveur de la Haye, et Dieu sait quelle besogne on eût faite aux côtés du roi Guillaume. La Russie n'avait pas laissé de pousser à une intervention armée pour rétablir l'autorité du roi dans les provinces méridionales et elle s'était empressée de donner des instructions et de pleins pouvoirs à son ministre à la Haye pour le cas où la conférence aurait lieu dans cette ville. Elle voulait le maintien de l'intégrité du royaume des Pays-Bas sous la domination de la maison d'Orange [1], sauf à consentir à un changement dans les conditions de l'union entre la Belgique et la Hollande; elle posait comme condition essentielle la pleine sûreté des forteresses élevées après 1815, elle entendait que les décisions de la Conférence fussent exécutées en employant même la force des armes, elle engageait l'Angleterre à préparer sans retard d'importants moyens militaires à cet effet et elle faisait réunir une armée « respectable », prête

[1] Le prince d'Orange avait épousé la sœur de l'empereur Nicolas.

à marcher au premier signal [1]. Qu'on juge par là des résolutions qu'eût pu prendre une conférence réunie à la Haye et composée de diplomates accrédités auprès de la cour de Hollande, partageant dans une certaine mesure ses préventions et ses désirs à l'égard du mouvement belge.

La Conférence se tint donc à Londres et, dès ses premières séances, elle rechercha les moyens de mettre pacifiquement un terme aux événements des Pays-Bas. Elle espéra longtemps — et cet espoir était partagé par toutes les chancelleries — que l'on pourrait arranger les choses en plaçant la Belgique sous la lieutenance générale du prince d'Orange. Celui-ci ne manquait pas d'ailleurs d'exciter autant qu'il le pouvait le zèle de ses partisans, et, mal accueilli par son père à son retour de Bruxelles, brouillé même avec lui, il était venu à Londres sous prétexte de défendre les intérêts de la couronne, en réalité pour servir les siens. Le fait est que le succès de cette combinaison eût été, aux yeux de beaucoup, la meilleure des solutions. Louis-Philippe le marquait dans les instructions à son plénipotentiaire, et plus d'un, en Belgique même, pensait comme lui. Mais le prince d'Orange avait pour adversaires et son père, et les chefs du parti révolutionnaire belge. On le vit bien quand, malgré les conseils et les exhortations des puissances étrangères, malgré la mission d'un diplomate français, M. de Langsdorf, malgré son sentiment aussi, peut-être, le Congrès national vota, à une forte majorité, l'exclusion à perpétuité de la famille d'Orange de tout pouvoir en Belgique. On tenta de le faire revenir sur ce vote et l'on n'y put parvenir, bien qu'au lendemain du jour où il avait eu lieu, beaucoup de membres du Congrès exprimassent l'avis que l'on avait été trop vite et trop loin. Pourquoi cette hâte et cette intransigeance pourtant? Talleyrand l'explique. Parce que la fraction catholique du Congrès tenait surtout à écarter du trône un prince protestant et qu'elle était plus opposée encore à la personne du prince d'Orange qu'à l'établissement de la république. Le clergé guidait cette fraction, et pour lui, alors

[1] *Dépêche du comte de Nesselrode au comte de Matusiewicz*, t. III, p. 363.

comme aujourd'hui, la forme du gouvernement était indifférente, pourvu qu'il eût la suprématie dans l'État.

Sur ce point, le roi des Français pensait comme son ambassadeur à Londres. C'est un document du plus haut intérêt, que celui dans lequel Louis-Philippe trace, pour le prince de Talleyrand, le tableau de la situation en Belgique, en passant par l'intermédiaire du maréchal Maison, ministre fort inattendu et fort inexpérimenté des affaires étrangères. Cet exposé porte la date du 11 novembre 1830, et nous le citerions volontiers en entier, n'était son étendue. On le lira dans le troisième volume [1], avec d'autant plus d'intérêt, qu'il est, croyons-nous, inédit. Le roi est d'avis que le choix d'un prince catholique sera exigé par le clergé, « qui exercera longtemps encore une grande influence en Belgique »; mais après avoir passé en revue tous les prétendants, y compris son fils le duc de Nemours, et proclamé que tous sont pour ainsi dire inéligibles. il conclut que la régence du comte Félix de Mérode, « que l'on dit dévot et auquel le clergé est favorable », sera peut-être une nécessité.

Mais Louis-Philippe entendait être renseigné d'une façon plus positive encore, et bientôt lui et Talleyrand allaient avoir sur les lieux un témoin en même temps qu'un instrument fort habile, dans la personne du comte Bresson. L'un des premiers soins de la Conférence avait été, en effet, de provoquer un armistice entre les combattants, et cet armistice avait été accepté par les deux parties, non sans mauvaise grâce par le roi Guillaume. Deux délégués avaient été envoyés à Bruxelles, par la Conférence, pour surveiller l'exécution du traité, et ces deux délégués étaient un Anglais, sir T. Cartwright, et un Français, M. Bresson, premier secrétaire de l'ambassade à Londres, tous deux proposés par Talleyrand. Le rôle de ces délégués fut des plus importants. Tous deux devinrent de véritables ambassadeurs auprès du gouvernement provisoire et du Congrès, et ils s'employèrent avec activité à amener une issue heureuse aux événements qui se déroulaient sous leurs yeux.

(1) Page 380.

Le jeu normal du système parlementaire vint seconder leurs efforts. Battu sur la grave question de la réforme électorale, le cabinet tory du duc de Wellington avait dû céder le pouvoir à un cabinet whig, et lord Palmerston était devenu le chef du Foreign-Office, sous la présidence de lord Grey, chef du cabinet. Or, lord Palmerston était, de l'aveu de Talleyrand, « l'un des plus habiles, si ce n'est le plus habile homme d'affaires » qu'il eût rencontré dans sa carrière. Il eut vite fait de démêler sa voie en ce qui touchait les affaires belges et, sa décision prise à cet égard, il n'épargna rien pour la faire ratifier par la Conférence. Talleyrand et lui marchèrent d'accord pour que ce fût lui qui prît l'initiative des propositions à faire, et bientôt — un mois, jour pour jour, après l'avènement du nouveau cabinet anglais — l'indépendance de la Belgique était reconnue et proclamée par la Conférence. La chose ne s'était pas faite avec facilité. « La séance, écrit Talleyrand, s'est prolongée pendant plus de sept heures. Vous ne vous étonnerez pas d'aussi longues discussions quand vous saurez que le plénipotentiaire anglais et moi étions seuls décidés sur la question de l'indépendance de la Belgique et qu'il fallait amener les quatre autres plénipotentiaires à partager notre opinion. » Le plénipotentiaire russe surtout était presque inexpugnable. Son gouvernement avait pris une attitude de plus en plus agressive, et il n'avait fallu rien moins que le soulèvement de la Pologne, la diversion occasionnée par là, pour conjurer les plus sérieux dangers, dont les résolutions de l'empereur Nicolas menaçaient notre pays et l'Europe avec lui. Par contre, les lenteurs calculées du roi Guillaume, les instructions intransigeantes données par lui à son plénipotentiaire avaient fini par impatienter tous les membres de la Conférence et par les indisposer contre le gouvernement des Pays-Bas. Tant il est vrai que, comme le rappelait Louis-Philippe dans sa note,

Les plus accommodants, ce sont les plus habiles.
On hasarde de perdre, en voulant trop gagner.

Quoi qu'il en soit et en dépit de toutes les protestations du roi Guillaume, un nouvel État venait de voir le jour. Le protocole du 20 décembre 1830 est le véritable acte de naissance de

la Belgique ; il trace en même temps ses devoirs et ses obligations internationales. On nous permettra, eu égard à son importance, d'en consigner à nouveau les termes au bas de cette page [1].

[1] Les plénipotentiaires des cinq cours ayant reçu l'adhésion formelle du gouvernement belge à l'armistice qui lui avait été proposé et que le roi des Pays-Bas a aussi accepté, et la conférence ayant ainsi, en arrêtant l'effusion du sang, accompli la première tâche qu'elle s'était imposée, les plénipotentiaires se sont réunis pour délibérer sur les mesures ultérieures à prendre, dans le but de remédier au dérangement que les troubles survenus en Belgique ont apporté dans le système établi par les traités de 1814 et de 1815.

En formant par les traités en question l'union de la Belgique avec la Hollande, les puissances signataires de ces mêmes traités, et dont les plénipotentiaires sont assemblés dans ce moment, avaient eu pour but de fonder un juste équilibre en Europe et d'assurer le maintien de la paix générale.

Les événements des quatre derniers mois ont malheureusement démontré que *cet amalgame parfait et complet que les puissances voulaient opérer entre ces deux pays* n'avait pas été obtenu, qu'il serait désormais impossible à effectuer, qu'ainsi l'objet même de l'union de la Belgique avec la Hollande se trouve détruit, et que dès lors il devient indispensable de recourir à de nouveaux arrangements pour accomplir les intentions à l'exécution desquelles cette union devait servir de moyen.

Unie à la Hollande et faisant partie intégrante du royaume des Pays-Bas, la Belgique avait à remplir sa part des devoirs européens de ce royaume, et des obligations que les traités lui avaient fait contracter envers les autres puissances. *Sa séparation d'avec la Hollande ne saurait la libérer de cette part de ces devoirs et de ces obligations.*

La conférence s'occupera conséquemment de discuter et de concerter les nouveaux arrangements les plus propres à combiner l'indépendance future de la Belgique avec les stipulations des traités, avec les intérêts et la sécurité des autres puissances et avec la conservation de l'équilibre européen. A cet effet, la conférence, tout en continuant ses négociations avec le plénipotentiaire de S. M. le roi des Pays-Bas, engagera le gouvernement provisoire de la Belgique à envoyer à Londres le plus tôt possible des commissaires munis d'instructions et de pouvoirs assez amples pour être consultés et entendus sur tout ce qui pourra faciliter l'adoption définitive des arrangements dont il a été fait mention plus haut.

Ces arrangements ne pourront affecter en rien les droits que le roi des Pays-Bas et la Confédération germanique exercent sur le grand-duché de Luxembourg.

Esterhasy,
Talleyrand,
Bulow,
Lieven,
Wessenberg,
Palmerston,
Matusiewicz.

Mais il ne suffisait pas de constituer un nouvel État, il fallait donner à cet État un chef, un prince capable de le faire vivre et grandir au milieu des obstacles qui paraissaient devoir entraver ses premiers pas et dont s'effrayaient, non sans apparence de raison, les hommes politiques les plus sagaces et les plus clairvoyants. Qui devait être ce prince? Lord Palmerston l'avait bientôt découvert. Dès les premiers jours de décembre, une semaine avant la signature du protocole, il avait été passer deux jours à Claremont, chez le prince Léopold de Saxe-Cobourg, veuf de la princesse Charlotte d'Angleterre, et Talleyrand n'avait pas laissé de deviner qu'il devait être question, dans cette visite, du futur souverain de la Belgique. Il l'écrivait à Madame Adélaïde, sœur de Louis-Philippe et qui servait à celui-ci de secrétaire, de confident, de conseil, d'intermédiaire, surtout dans toutes les questions de politique extérieure. « Le prince Léopold dîne chez moi le 17, ajoutait Talleyrand. S'il me disait quelque chose qui fût plus que de la conversation courante, je l'engagerais à écrire directement à Mademoiselle. Du reste, le projet du prince Léopold est d'aller vers la fin du mois à Paris. » Bientôt le rusé diplomate avait, de son côté, tracé son plan. En mariant le prince Léopold à la fille aînée du roi des Français, on satisfaisait tout le monde. Aussi, quand, selon son espérance, Talleyrand vit le prince s'ouvrir à lui et le consulter, il n'hésita pas à lui dire tout le plaisir que lui causerait la réussite de sa candidature. « Je ne trouvais en effet, en Europe, marque-t-il, personne qui pût aussi bien convenir que lui à cette situation délicate et compliquée. J'avais eu occasion de le voir au Congrès de Vienne, où il avait montré beaucoup d'esprit et de loyauté en soutenant les intérêts du roi de Saxe contre la Prusse et la Russie, et je me souvenais du ferme courage avec lequel il avait résisté alors aux cajoleries comme aux menaces de l'empereur Alexandre, dans l'armée duquel il avait cependant servi pendant plusieurs années. Le prince Léopold devenant roi des Belges et épousant une princesse française me semblait le meilleur choix à faire pour résoudre la difficulté. Le temps a prouvé que je ne me trompais pas. » A ce qu'il raconte, Talleyrand, entendant

Palmerston prononcer le nom du prince Léopold, aurait montré un peu d'étonnement, comme si cette idée ne lui était jamais venue, mais un étonnement qui avait un peu l'air d'une découverte heureuse. Louis-Philippe, pressenti, s'était rallié à ce choix avec son ministère, mais en estimant qu'il fallait le tenir provisoirement secret. Il penchait d'autant plus de ce côté qu'il était dès lors fermement résolu à refuser la couronne belge pour le duc de Nemours et qu'il en avait fait la déclaration formelle à M. Gendebien père, venu à Paris le questionner à cet égard. De son côté, un des membres les plus distingués du gouvernement provisoire, M. Van de Weyer, avait pensé au prince Léopold, et il s'en était ouvert au comte Bresson, qui l'avait engagé à se confesser à Talleyrand et l'avait prié de se mettre en garde contre les intrigues ourdies à Paris et à Bruxelles même pour faire avorter les projets les plus sages et les plus profitables aux vrais intérêts de notre pays.

La recommandation n'était pas superflue. Un parti s'était formé au sein même du Congrès, parti bien faible à la vérité, qui ne tendait à rien moins qu'à provoquer le partage de la Belgique. On donnait une part au roi Guillaume pour le consoler de la perte du plus gros morceau, la Prusse devait avoir la sienne, l'Angleterre recevait Anvers avec l'Escaut jusqu'à la mer et la France se voyait attribuer le plus gros lot. Le chef de ce parti était le comte de Celles, parent de Mme de Genlis et comme tel se croyant *persona grata* au Palais-Royal, qui ne négligeait rien pour faire réussir ses étranges projets. Qu'un Belge ait pu former de semblables plans, chacun s'en étonnera chez nous aujourd'hui, nous voulons le croire. Ce que le comte de Celles espérait, ce que d'autres ont espéré parfois aussi comme lui, paraît-il, c'est que l'annexion de sa patrie à la France le placerait sur un théâtre plus vaste pour y déployer ses aptitudes et y jouer un rôle mieux en lumière. Fort heureusement, les puissances restèrent sourdes à ses propositions, mais il y intéressa quelques membres de l'extrême gauche à la Chambre française et, pour commencer, il obtint d'eux qu'ils fissent une violente opposition à la candidature du

prince Léopold, dont il avait eu connaissance en sa qualité de membre du comité diplomatique du Congrès national. L'attaque eut lieu, elle fut d'une virulence extrême, et telle que le ministre des affaires étrangères, le général Sebastiani, jugea la candidature du prince désormais impossible à soutenir. C'était un premier succès pour les annexionistes; ils se mirent dès lors à faire de la propagande en faveur de la candidature du duc de Nemours, espérant ainsi arriver mieux à leurs fins.

C'est au milieu de ces événements, assurément faits pour jeter le trouble dans les esprits, que se termina l'année 1830. Le dernier volume publié des *Mémoires* s'arrête là. Nous attendrons le prochain volume, avec l'espoir d'y trouver encore à glaner quelques passages offrant pour nous un intérêt spécial, et nous croyons que le lecteur aura jugé avec nous que son attention méritait d'être appelée sur les parties de cet ouvrage qui ont trait à la Belgique. Une moralité s'en dégage déjà, évidente et frappante s'il en fut. Ce n'est pas pour satisfaire aux plus légitimes aspirations d'un peuple trop longtemps asservi que les grandes puissances ont proclamé, en 1830, l'indépendance de la Belgique. La France a vu dans la constitution du nouvel État une première revanche des traités de 1815 et l'affaiblissement de la barrière établie contre elle. Talleyrand s'en explique avec une netteté parfaite : il souhaitait « la création d'un royaume de Belgique placé sous le gouvernement d'un prince quelconque, qui serait trop faible pour inquiéter la France et pas même en état de fournir les garnisons de cette ceinture de forteresses étrangères érigées et entretenues à grands frais contre elle ». Pour l'Angleterre, des motifs d'ordre économique la guidaient et la ralliaient particulièrement aux vues françaises; mais elle voulait, avec les trois cours du Nord, que l'esprit qui avait présidé à l'érection du royaume des Pays-Bas en ce qui touche le rôle pondérateur du nouvel État présidât aussi à la charte d'affranchissement de la Belgique. De là le cinquième paragraphe du protocole, qui déplaisait un peu à Talleyrand, et qui avait été la condition expresse mise à leur ratification par tous les autres plénipotentiaires. Les intentions des grandes puissances n'ont pas varié

depuis 1830 et les événements de 1870 n'ont pu que les rendre plus caractérisées encore.

La Belgique n'existe et ne peut exister pour ces puissances qu'à la condition de remplir loyalement et complètement ses obligations internationales et de former un corps compact inspirant la confiance et commandant le respect. Elle le peut et elle le doit d'autant plus que sa situation matérielle a grandi dans des proportions inespérées, rendant plus légers pour la nation les sacrifices qu'exige la défense de son indépendance et de ses libertés. Un pays de six millions d'âmes, riche, prospère, industrieux, déclinerait-il sans fierté les responsabilités qu'il assumait courageusement il y a soixante ans, alors que sa population et ses richesses étaient si notablement inférieures à ce qu'elles sont aujourd'hui? Et, d'autre part, risquera-t-il, en se laissant absorber par des querelles intestines, de tomber dans le discrédit où, on l'a vu, les aventures de 1788 avaient plongé les hommes du mouvement brabançon? Modifiant une formule célèbre, on peut dire que la Belgique sera unie et forte ou qu'elle ne sera point. D'où l'inéluctable nécessité d'ériger les forts de la Meuse, de maintenir Anvers, coûte que coûte, dans toute la plénitude de ses moyens défensifs, de modifier le mode de recrutement de l'armée et de réorganiser celle-ci de façon à la mettre en mesure de remplir toute sa mission. C'est un malheur pour nous que les questions militaires soient devenues des questions de partis, et, certes, le spectacle que nous avons donné à l'Europe, sous ce rapport, depuis quelques années n'est guère fait pour rehausser notre prestige. Mais dans les circonstances si graves que nous traversons, alors qu'il suffirait d'une étincelle pour allumer le plus effroyable incendie et que les passions des peuples sont surchauffées outre mesure, ce serait un crime que de ne point remplir loyalement son devoir, et tout son devoir, envers son pays. Il y a là, pour la Belgique, nne question de vie ou de mort, et tout doit s'effacer au second plan quand il s'agit d'assurer l'existence même de la patrie. Nous tenons notre sort entre nos mains; puisse l'avenir proclamer que nous avons été les dignes héritiers de nos pères!

JULES CARLIER.

SOLESME SEUL AYSME![1]

. . . .
Car, ce que m'ont appris la ronce et les épines
C'est qu'il n'est rien de bon au monde que d'aimer,
Que, même les douleurs de l'amour sont divines
Et qu'il vaut mieux briser son cœur que le fermer.

ÉMILE AUGIER.

I

A onze heures, la duchesse entra au bal.

Anne-Sixte de Croix-Solesmes avait alors vingt-trois ans. Elle était dans tout l'éclat d'une beauté qui forçait plus à l'admiration qu'à l'amour, parce qu'elle avait plus de majesté que de grâce.

Elle représentait ce soir-là Élisabeth Tudor, non seulement avec la vérité du costume, dessiné sur un portrait de la grande reine, mais surtout avec l'allure et la démarche. C'était bien une souveraine, et une souveraine du XVIe siècle devant laquelle s'ouvrait la foule bariolée et multicolore des salons.

Il y eut un moment où la duchesse ne trouva plus devant elle que des fronts courbés ou des regards extasiés. Cet étrange triomphe alluma un instant dans les beaux yeux vert pâle de Sixte une flamme qui leur manquait trop souvent.

Mais elle sourit bien vite et, s'asseyant, s'efforça de se faire oublier. Le bal reprit aussitôt son animation folle, faite de ces mille intrigues qui se croisent, de ces multiples intérêts particuliers qui se superposent : heurts de regards, frôlements de mains, recherches d'amour, trouvailles d'amourettes... Nest-ce

(1) Cette œuvre a été couronnée par l'Union littéraire. (Concours de 1891.)

point là, sans que la danse compte pour quelque chose, tout le plaisir d'un bal ?

Sixte demeura libre d'observer.

A vrai dire, la grave jeune femme ne faisait guère autre chose en ces fêtes. Elle s'y sentait dépaysée et ennuyée. Autour d'elle, guettant son regard, nombre de jeunes gens attendaient qu'elle voulût bien les admettre à l'honneur de sa conversation. Nombre d'hommes d'âge mûr l'assiégeaient aussi, car la duchesse avait conservé au plus haut degré ce talent de bien causer que n'ont plus nos jeunes femmes.

Son regard vague se fixa tout à coup sur un jeune cavalier qui portait le pourpoint blanc à crevés, les canons de drap d'argent et la toque à aigrette d'un seigneur de la cour d'Élisabeth. La main gauche du gentilhomme se posait sur une courte épée à poignée d'argent bruni. La main droite, campée sur la hanche, permettait au bras de soutenir le poids d'un admirable manteau de velours incarnadin brodé de roses d'argent.

Le costume était à la fois riche et gracieux. Il faisait parfaitement ressortir la stature dégagée, la jambe fine et la haute taille de celui qui le portait.

De même, la fraise encadrait à merveille une tête brune, énergique, aux traits mâles, aux grands yeux brillants et doux, aux lèvres pleines, dont le sourire devenait assez souvent ironique et hautain pour corriger la douceur tendre du regard.

La duchesse Sixte se disait en regardant ce très beau cavalier : « Celui-là est né, cela se voit. Il est dommage que ce costume ne soit qu'un déguisement. »

A ce moment, le regard du jeune « seigneur anglais » heurta celui de sa « reine ». Il se fixa sur elle après un léger mouvement d'admiration, et à son tour, le gentilhomme analysa le costume d'Élisabeth.

Mme de Croix-Solesmes portait une jupe de brocart vert toute semée de fleurs en perles fines. La taille mince et étonnamment souple de la duchesse était ceinte d'une cordelière de perles qui soutenait un éventail où des perles traçaient un madrigal. Le

corsage vert, décolleté carré, mais continuant derrière en une demi-fraise, laissait apercevoir, au lieu de la chair, une cotte de mailles de perles.

La duchesse, qui était brune, portait une perruque rousse, de ce roux chaud et doré dont s'enorgueillissait tant « la blonde vestale de l'Occident », comme dit Shakespeare dans le *Summer's night's dream*.

Grande, mince, le cou flexible et long, le front haut et blanc, le teint uni, avec un nez droit, une bouche sérieuse et chaste, et les plus beaux yeux du monde, grands, lumineux, changeants et de teinte et d'expression, avec des mains fines et fondantes tant elles étaient souples, et des pieds étroits et cambrés, Mme de Croix-Solesmes incarnait à merveille la royauté dans ce qu'elle a de plus noble et de plus frappant : la souveraine.

Le gentilhomme ne pouvait détacher les yeux de cette merveilleuse résurrection d'un régime disparu.

Elle, sans s'étonner d'une continuité d'attention que sa beauté rare lui rendait habituelle, ramenait de temps en temps vers l'admirateur obstiné le regard parfaitement calme et froid de ses yeux pâles.

Elle ne songeait pas à s'offenser de cette persistance, sentant avec son instinct de femme qu'on l'admirait plus en artiste qu'en homme, à peu près comme on eût admiré la « Gioconda » ou la « Belle Ferronnière ».

Cependant, et comme une certaine fatigue la prenait à être de telle sorte regardée et évaluée, une députation lui arrivait.

On venait prier « Sa Majesté » de vouloir bien figurer un quadrille avec trois autres reines que le bal se trouvait compter par fortune.

« Et qui sont-elles ? interrogea Mme de Croix-Solesmes.

— Il y a Marie-Antoinette, l'impératrice Irène et Aspasie, qui était bien quelque peu reine, il me semble.

— Vous savez que je ne danse jamais, dit encore Sixte.

— Oh ! madame, grandeur oblige… à obligeance.

— Aussi dérogé-je ce jour à mes habitudes. »

Et avec une bonne grâce parfaite, elle alla rejoindre les autres reines, qui l'accueillirent en souriant.

« Mais, dit-elle alors, il nous faut assortir nos cavaliers à nos costumes. Je ne me vois pas dansant avec Polichinelle, ni Aspasie avec un mignon. »

On trouva un Pallikare pour la belle hétaïre; un garde-française obtint la main de Marie-Antoinette; Irène consentit à accepter un vizir turc.

« Pour moi, j'ai vu ce tantôt un gentilhomme de ma cour, reprit la duchesse. Je lui accorde ce quadrille. »

Dix jeunes gens s'élancèrent à la recherche de l'heureux élu. Il était dans le troisième salon.

« Vite, mon cher Seigneulles, lui dit un officieux, Mme de Croix-Solesmes vous prend pour quatrième au quadrille des reines!

— Je suis très reconnaissant à cette dame de l'honneur qu'elle me fait, répondit Savinien Seigneulles avec calme. Mais j'ai l'habitude d'inviter mes danseuses et non point d'être choisi par elles. Je ne compte pas danser cette fois.

— Refuser la belle duchesse, la reine Élisabeth! s'écria-t-on.

— Ah!... Mme de Croix-Solesmes est la reine Élisabeth! »

Il faisait un mouvement pour s'élancer, lorsqu'il aperçut la duchesse, qui, impatientée, apparaissait près du groupe.

« Plaise à ma reine accorder ce quadrille à son plus féal, dit-il en s'inclinant devant Sixte comme il l'eût fait en effet devant une souveraine.

— Venez, chevalier », répondit-elle, en posant la main gauche sur le poing qu'il lui offrait.

Le quadrille était original. Il plut et dut recommencer son évolution jusqu'à deux fois.

Alors Savinien, qui n'avait pas adressé la parole à Sixte, fidèle au cérémonial qui défend au sujet de parler le premier, envoya à la jeune femme un salut et un regard à la fois respectueux et plein de cette grâce mâle que les hommes de notre temps ont

trouvé plus facile de remplacer par la raideur britannique. Puis il se perdit dans la foule.

Mme de Croix-Solesmes resta un instant pensive. Puis, prenant le bras du maître de la maison, elle se retira. Arrivée au perron, et comme on appelait son équipage, elle parcourut la foule qui lui faisait cortège d'un coup d'œil chercheur.

Mais la voiture étant avancée, elle prit sa traîne en main et avança. Sur le tapis qui couvrait le trottoir s'étalaient quelques maculatures de boue, et comme Sixte hésitait imperceptiblement à traverser, le jeune « gentilhomme anglais » bondit en avant, et d'un mouvement spontané jeta sous les pieds de la jeune femme son splendide manteau semé de roses. Sixte eut un léger sursaut, mais sans hésiter, posant le bout de son fin soulier sur le brocart couleur de neige : « Monsieur, dit-elle à Savinien, je reçois tous les mardis, à neuf heures. »

II

Le lendemain du bal, on éveilla la duchesse à huit heures, son heure habituelle, quel que fût l'emploi de ses soirées.

Elle s'habilla rapidement, et aussitôt vêtue, descendit déjeuner dans la salle à manger, où on lui dressait, sur un coin de la grande table de chêne, une sorte de petite table à part.

Elle lisait en même temps les lettres que sa femme de chambre lui passait toutes décachetées. En se levant, elle emporta quatre de ces lettres.

Sixte quitta la salle à manger, traversa un corridor où le plancher de chêne remplaçait le froid dallage de marbre, et entra dans son cabinet de travail.

Elle alla s'asseoir à une large table chargée de manuscrits, et éclairée par le jour de deux très hautes fenêtres. Ces fenêtres donnaient sur un jardin vaste comme un parc. Les grands arbres du fond se laissaient à peine apercevoir à travers les bocages cependant dénudés par février. Mais le bruit léger des branches agitées par le vent froid décelait la présence des buis-

sons et des arbres nombreux, que rendait presque invisible la brume épaisse de ce matin d'hiver.

La salle, claire et gaie, était garnie sur trois murs par des rayons d'ébène chargés de livres : au fond, les poètes; les anciens au-dessus, les moyen âge et les modernes au milieu; les contemporains au troisième rang, les étrangers célèbres au dernier. A droite, tout ce qui se rattache au domaine de la philosophie; puis les sciences exactes. A gauche, l'histoire, la linguistique et les sciences naturelles.

Rien qui rappelât le roman.

Dans un angle de la pièce, un peu en avant de la muraille, se trouvait une admirable réduction de l'Athéné de Phidias, réédifiée par Simart. La sévère déesse semblait présider aux recherches et aux travaux de Sixte. « Une pièce d'azurite enchâssée sous sa prunelle rappelle l'épithète de Glaucopis que lui donne toujours Homère. La transparence éburnéenne de ses joues, traversées de veines bleuâtres et de blancheurs rosées, joue la chair à faire illusion. »

Tout y était la revification de l'Athéné protectrice, la tunique d'or pâle, les boucles d'oreilles en pierre bleue, le serpent Erechthée aux écailles d'or vert qui dresse la tête à côté de la déesse ; la Victoire aptère, debout sur sa main, dont les ailes enchaînées frissonnent, et qui, comme dans l'œuvre du grand sculpteur grec, est mieux exécutée encore que l'Athéné.

Les ancêtres de Sixte avaient, de longue main, préparé l'hôtel splendide qu'elle habitait. Fiers de leur nom, de leur fortune, ils avaient, dès Henri III, créé à leurs descendants une demeure unique entre toutes. Pour ce faire, Jean Guy, contemporain des Valois, fit bâtir un palais gigantesque, comprenant une dizaine de corps de bâtiment, des jardins, des cours, des galeries, et meubla avec tout le luxe possible un des pavillons au goût de son époque.

Son successeur, François V de Croix-Solesmes, arrangea l'un des autres pavillons comme on le faisait sous la jeunesse de Louis XIII. Ainsi de suite, chaque duc embellit à son tour une

autre partie du palais. En parcourant l'immense demeure, on rétrogradait à travers les siècles, en faisant un des plus complets cours d'histoire de l'ameublement, de la toilette, et voire de la littérature et de l'art qu'il fût possible.

Anne-Sixte, à son tour, dernière du nom, puisqu'elle était veuve du dernier duc de Croix-Solesmes, et veuve sans enfants, avait suivi la coutume immémoriale de ses aïeux, et le pavillon qu'elle habitait renfermait le mobilier le plus moderne qu'il fût : téléphones et phonographes, éclairage électrique, tout y était marqué au coin du progrès le plus récent.

A neuf heures et demie, on ouvrit la porte et Sixte, se retournant, sourit à son beau-frère qui entrait.

M. de Fauvillers s'avança vivement vers la duchesse, baisa la main qu'elle lui tendait et alla s'asseoir en face d'elle à la table de travail.

« Avez-vous commencé sans moi, ma chère savante ?

— Non, je vous attendais. Mais si vous le voulez, je suis prête.

— Très bien. Je vais apporter les documents, et vous vous chargez de condenser nos travaux.

— Je crois que cela ira le mieux du monde. »

Il se leva et se mit à choisir des livres, tandis que Sixte classait quelques notes éparses et préparait ses cahiers de papier ministre.

« Ce titre vous convient-il ? dit-elle sans se retourner : *De la cause et des conséquences du pessimisme contemporain.* »

Il vint poser une pile de livres à son côté.

« Je trouve le titre long, dit-il.

— Moi aussi, mais que supprimer ?

— Mettez simplement : *Du pessimisme contemporain.* En parlant de « cet état d'âme », vous en faites naturellement l'histoire, voilà ses causes. Vous en déduisez naturellement les effets, voilà les conséquences.

— Vous avez raison. »

Elle commença à écrire ; lui se plongea dans ses livres. Le

comte Armand de Fauvillers, âgé de trente-cinq ans alors, avait épousé trois ans auparavant la sœur cadette de Sixte, Ange de Croix-Solesmes, dont sonnait la seizième année.

Tandis que Sixte, mariée le même jour à son cousin, héritier de la branche ducale de la famille, restait au vieux château de Touraine qui avait vu l'enfance des deux sœurs, le comte emmenait sa jeune épouse dans son domaine de Bretagne.

Il y resta deux ans ; puis un jour, on le vit arriver seul à l'hôtel patrimonial à Paris, où la duchesse, toute à son récent veuvage, s'était ensevelie dans la plus profonde retraite.

Il était venu seul, il resta seul.

Il habita un appartement de garçon, confortable, mais restreint, vint tous les jours rendre ses devoirs à sa belle-sœur, commença avec elle des travaux de littérature et de philosophie, et ne parla pas une seule fois de sa femme.

Qu'était-il advenu d'elle ? Sans doute Mme de Croix-Solesmes en était-elle instruite ? Mais on ne put faire que des suppositions, car nul n'aurait osé interroger les intéressés.

Ce mystère intriguait fort quelques vieilles douairières qui se disaient que le front du comte portait un pli bien profond entre les sourcils, que son sourire était bien triste, que ses trente ans étaient bien graves !

Mais enfin, le mariage s'était accompli en province, la grande majorité des commensaux de Sixte ignoraient ces bruits, et croyaient simplement le comte veuf d'une sœur de la duchesse.

Armand et Sixte travaillaient toujours. Le silence était profond, et la lumière grise et froide de février éclairait d'une lueur propice à la méditation, le cabinet de travail qu'animait seul le bruit grinçant des plumes sur le papier.

Peu à peu, la main de Mme de Croix-Solesmes s'était ralentie. Tout à coup, la plume échappa aux doigts desserrés, et les yeux de Sixte s'égarèrent en une vague contemplation et son esprit se perdit par les sentiers où voyage le rêve.

« Ma sœur, je vous y prends, dit en souriant le comte. Vous tombez dans ce péché de songerie dont je suis coutumier.

— Je ne songe point, je pense. »

Mais Sixte avait rougi en répondant cela.

« Est-ce au bal d'hier? N'allez-vous pas m'en décrire les fastes?

— Oh! je vous décrirai cette fête en peu de mots : il y avait cohue, nombre de beaux costumes, et une étrange liberté de manières!

— Et votre costume, certes, a fait impression! Vous étiez si belle! Quand je vous vis apparaître, je compris la raison de cet empire universel que vous exercez autour de vous : c'est que vous êtes reine, oui, reine de naissance, de démarche, de goût, mais reine déguisée tous les jours par la force des choses. Un soir, vous avez repris votre véritable costume, c'était hier. Tous ceux qui vous ont vue ont dû comprendre ce que je vous dis.

— Vous êtes un vrai poète et un vrai courtisan, puisque reine il y a! Du reste... vous n'êtes pas seul à encenser ma royale personne. »

Elle avait dit cela gaiement; mais en l'observant de près, on eût reconnu en elle comme une gêne imperceptible.

« Oh! j'en suis persuadé! Racontez-moi cela.

— Vous rappelez-vous comment Walter Raleigh se distingua aux yeux d'Élisabeth?

— Oui, c'est l'histoire du manteau à laquelle vous faites allusion.

— Hé bien, hier, j'étais Élisabeth, la reine rousse, et j'ai franchi, jeté comme un pont sur la boue noire, le plus splendide manteau de brocart blanc.

— Oh! ma parole, voilà qui est du dernier galant! Je voudrais bien connaître le gentilhomme au manteau.

— Vous le verrez un de ces soirs : je l'ai prié. »

Elle avait ressaisi sa plume et se remettait à écrire.

Le comte n'osa continuer la conversation et se reprit, de son côté, à ses annotations.

A onze heures, la duchesse ferma son manuscrit. A ce signal,

le comte se leva, rangea ses livres et se dirigea vers la porte. Au moment de partir, il dit :

« Sortez-vous cette après-midi ?

— Oui. Je ferai un tour de bois. Accompagnez-moi.

— Vous savez que je n'aime pas cette promenade. Pardonnez-moi de refuser.

— C'est vrai, dit-elle vivement et d'un ton de repentir, j'ai parlé étourdiment. Mais je n'irai pas au bois, j'irai où vous voudrez, n'importe où, vers la campagne, là où nous verrons les prémices du renouveau. Je ne sais pourquoi le printemps qui vient m'apparaît tout rayonnant.

Le temps a laissié son mantel
De vent, de froydeure et de pluye.

— Le renouveau vous est doux, chère Sixte, et sourit à vos vingt ans ; il gonfle votre cœur d'espoirs inavoués. Mais il n'est pas bon aux éprouvés ; il ravive les plaies, il démontre trop clairement l'infini de nos solitudes ; et enfin, par suite d'un égoïsme naturel à l'homme, on souffre davantage dans un temps où tout parle d'espoir à tous, à soi seul excepté. Je voulais vous faire comprendre cette disposition... de cœur, afin que ma misanthropie ne vous effarouchât pas, et que vous entendiez mes désirs de solitude. Ne m'en veuillez pas si j'appuie un peu sur la blessure qui nous tient : il en est ainsi de la véritable douleur que tout la ravive, même les adoucissements qu'on y veut porter. »

Sixte baissa la tête sans parler ; et le comte, lui faisant un geste d'adieu, sortit de l'appartement.

A son tour, Sixte se leva et gagna sa chambre, où l'on devait l'habiller. La duchesse, qui mangeait seule, prenait toujours le soin de changer de toilette pour le repas de midi.

III

C'est le soir ; il est sept heures et demie, Sixte a fixé à ce moment ses réunions hebdomadaires.

Elle dîne à six heures, et fait médianoche à onze heures.

Entre ces deux repas, elle reçoit ses amis.

Ce soir-là, Sixte portait une robe bleu sombre, en velours uni sans un pli ni un volant, roulant derrière elle en une lourde traîne carrée. Le corsage s'ajustait étroitement sur le buste plein et svelte, coupé seulement par la blancheur jaunie d'un jabot de vieil alençon.

Elle attendait ses visiteurs dans le salon particulièrement affecté à ses réceptions intimes : une salle ronde tendue de satin pompadour avec meubles, tapis et coussins pareils, poufs et guéridons, flambeaux de Sèvres tenant aux murs, et supportant les bougies, seuls luminaires agréés par les femmes.

De-ci, de-là, des Boucher, des Watteau, un Fragonard, deux pastels de Latour; des figurines et des majoliques. Sur la table, une immense corbeille de roses.

M. de Fauvillers arriva le premier. A huit heures, il y avait nombre : beaucoup de jolies femmes, entre autres Benjamine de Sordes, une marquise aussi marquise que Sixte était duchesse; des hommes de tout âge et de toutes notoriétés, surtout de tous titres, mais ni femme ni homme qui n'eût au moins sa particule.

Un moment, Sixte fronça les sourcils :

« Qu'ai-je fait d'inviter ce monsieur, pensa-t-elle, il ne sera pas à sa place ici! »

On annonça en même temps le marquis Lys de Formaison, et le duc Amaury de Chelles. Et la vibration de leurs noms n'était pas encore éteinte qu'on lança le nom de Savinien Seigneulles.

Il y eut un regard d'étonnement, mais il entrait et tous les yeux se fixèrent sur lui.

Il traversa le cercle avec une démarche aisée et vint saluer Sixte d'une inclinaison profonde :

« Madame, dit-il, permettez-moi de vous remercier de l'honneur que vous me faites en me recevant. Je le sens plus que je ne puis l'exprimer. »

Il s'inclina de nouveau avec une grâce parfaite, et se perdit dans l'assistance. Sixte était restée silencieuse ; un instant après, elle appela son beau-frère du geste, et s'approchant avec lui du nouveau venu :

« Monsieur, dit-elle, peut-être ne rencontrerez-vous ce soir, chez moi, aucun de vos amis. Je vous en veux présenter un : monsieur de Fauvillers, mon beau-frère. »

L'auditoire parut stupéfait : par cette seule phrase, la duchesse établissait son nouveau commensal sur le même rang que ses anciens amis.

Savinien comprit la distinction de cet accueil, et ce soin si délicat de lui supposer des amis parmi ces gentilshommes, l'élite de la noblesse française ; cette bonté raffinée de lui donner un introducteur et de le sauver ainsi de l'embarras de la solitude. Il eut un regard de reconnaissance émue pour la duchesse. Mais en même temps, voyant dans les soins même de Sixte l'acception implicite de son infériorité aux yeux de ce monde nouveau, il se jeta avec son impétuosité ordinaire au-devant du danger qu'il y avait à braver les préjugés de caste, et marchant au comte de Fauvillers qui s'avançait :

« A moi à me présenter, Monsieur, dit-il, car mon nom jeté par la voix d'un valet ne suffit pas du moment que madame de Croix-Solesmes me désigne à votre bienveillance ; je m'appelle Savinien Seigneulles et je suis peintre. »

Il était debout, droit, le front haut, sous la lumière douce des bougies ; sa tête expressive se détachait nettement sur le fond bleu pâle du mur dont il était proche.

Le comte lui tendit la main, exprima quelques mots aimables, et ils s'assirent tous deux aux côtés de la duchesse. Les conversations reprirent. Mais on regardait beaucoup Savinien et certainement il occupait toutes les pensées.

Parmi ces jeunes hommes frêles, maigres, chétifs, dans les veines desquels le sang appauvri des vieilles races non mêlées se désorganisait chaque nuit dans l'excès des plaisirs mondains, pas un n'eût pu être comparé à cet inconnu qui foulait d'un

pas si assuré le difficile terrain d'un salon exclusif. Et les femmes approuvaient son aisance parce qu'il était beau. Et les hommes admettaient son audace parce qu'il était brave. Dans cette race de France, que la Grèce a tant contribué à former, celui qui a la beauté et la force triomphera toujours.

La duchesse, aussi calme qu'à l'ordinaire, mais un léger pli aux lèvres, causait avec Benjamine. La jolie petite marquise, frisée, serrée, et peinte comme un Grévin, formait le plus étrange contraste avec la belle duchesse. Et dans ce contraste qui les faisait valoir l'une par l'autre, était peut-être la raison de leur intimité. Il y a de ces replis dans les amitiés féminines!

Savinien, laissant parler le comte qui lui avouait sa curiosité de connaître « le chevalier au manteau », restait plongé dans une contemplation profonde. La duchesse, seule, pourtant, s'en apercevait. Sous ce regard brûlant, plutôt caresse qu'hommage, elle demeurait les yeux baissés, pendant qu'une pensée battait sa conscience d'un assaut constant :

« Pourquoi ai-je appelé ici ce jeune homme? Pourquoi l'ai-je accueilli de telle façon que pas un de mes amis ne m'a trouvée plus affable?... »

Peu à peu, avec une courtoisie pleine d'adresse, Savinien intéressa à sa conversation les deux dames qui l'avoisinaient, deux douairières dont l'opinion était haut cotée dans le monde. S'adressant à elles avec ce respect vrai du ton et du geste que tout homme bien sentant éprouve pour la vieillesse, il fit si bien que, grâce à elles, la conversation se généralisa et lui permit d'émettre ses pensées toujours originales et de conquérir son auditoire.

Du reste, la duchesse exerçait une véritable souveraineté sur ses commensaux. Bien accueilli par elle, on était bien accueilli de tous. De là l'importance de l'entrée qu'elle avait faite à Savinien.

Donc, on parla de tout, et tous parlèrent, sauf la duchesse, qui se taisait du moment que son cercle était engagé dans un sujet intéressant. Alors, devenue muette, elle écoutait sérieu-

sement les dires, et parfois laissait tomber, comme cette fée dont parle la fable, un mot qui était un diamant.

Savinien, peu à peu dégagé des premiers ennuis d'une présentation, se laissait aller au charme de cet entretien avec tous ces esprits délicats et raffinés. Il avait des mots heureux, des images nettes, et sans qu'ils s'en aperçussent, tous l'écoutaient avec attention. La duchesse, recueillie, le regard perdu, les yeux brillants, avait pris une rose dans la corbeille et la respirait lentement.

« La guerre, dit-elle tout à coup en relevant un mot de Savinien, la guerre, c'est notre culte.

— Un culte impie, dit énergiquement le jeune homme.

— Oh! oh! fit le marquis Lys, que feriez-vous donc si l'ennemi venait nous attaquer, monsieur?

— Je me battrais, mais ce n'est pas quand l'ennemi attaque qu'il faut se décider, c'est avant qu'il en vienne là. Il faut déclarer hautement qu'on veut la paix, et qu'on dépose les armes pour ne les pas reprendre.

— Et que faites-vous du courage, monsieur? dit froidement Sixte.

— Je le mettrais à faire autre chose qu'à massacrer des malheureux qui ne nous connaissent pas, que vous ne connaissez pas, et que vous tuez à deux mille mètres de vous; à autre chose qu'à brûler des villages où pleurent les femmes et les vieux, pendant que les jeunes vont vous tirer derrière les buissons, au risque d'être fusillés s'ils sont pris; à autre chose enfin qu'à rassembler des soldats innombrables, des explosifs terribles, et à lancer tout cela sur des populations qui, faites comme nous, vivant comme nous, parlant quelquefois la même langue, croyant au même Dieu, n'ont d'autre tort que d'habiter en deçà ou au delà d'une ligne imaginaire qu'on nomme frontière, et où

Aucun épi n'est pur de sang humain! »

Savinien parlait avec une conviction entraînante. Mais Sixte rompit le silence, elle leva la main et dit :

« Bien me sourit le doux printemps
Qui fait venir fleurs et feuillages;
Et bien me plaît lorsque j'entends
Des oiseaux le gentil ramage;
Mais j'aime mieux quand sur le pré
Je vois l'étendard arboré,
Flottant comme un signal de guerre;
Quand je vois, par monts et par vaux,
Courir chevaliers et chevaux
Et sous leurs pas frémir la terre! »

Elle semblait, clamant ainsi la guerre farouche, la Bradamante vierge et sanguinaire; et l'on sentait bouillir en ses veines le sang belliqueux des vieilles races.

Savinien baissa la tête.

« C'est la duchesse qui a parlé, dit-il audacieusement à haute voix. La femme s'est tue, car la femme aurait dit tout autrement. « Oui, aurait-elle prié du fond de son âme ouverte aux pitiés et aux charités, bannissons la guerre impie et sacrilège qui brise le bonheur, l'amour, et sous ses pas, pour remplacer les moissons fécondes, la vaillante jeunesse, tout ce qu'elle a brisé et détruit, ne laisse que l'incendie, le carnage et la désolation... » Mais la duchesse me comprendra-t-elle quand je lui dirai : Aux champs de Crécy et d'Azincourt, se battre était un acte de courage viril, car chaque homme, l'épée au poing, défendait un morceau du pays dont il était forteresse. Mais aujourd'hui, la guerre n'est plus que le calcul savant de quelques têtes; on se bat de loin, sans se voir! Plus d'assauts de murailles, plus de fossés à franchir, victorieux, à combler de morts! Au lieu de l'élan affolé de l'assaut, l'investiture lente d'un territoire par une force dix fois supérieure, est-ce à tenter le courage? Le siège par la faim, est-ce à encourager l'héroïsme?... La guerre est indigne de notre civilisation; le pays qui criera : « Bas les armes! voyez, je suis sans défense, je n'attaque plus, je défie qu'on m'attaque! » celui-là sera le pays intelligent, loyal et courageux! N'en doutez pas, ce sera le nôtre! »

Il y eut un long silence, puis on commença à se préparer au départ.

Savinien avait décidément conquis son auditoire, et beaucoup de jeunes gens qui l'eussent regardé du haut de leur noble lignée, le saluèrent comme plus éclairé qu'eux.

Sixte était pâle.

« Personne ne m'avait parlé ainsi, dit-elle à demi-voix au jeune homme. Qui donc êtes-vous pour l'oser ?

— Je suis, répondit-il si bas que personne ne put l'entendre, celui qui, pour toutes les choses de la vie, voudrait étendre sous vos pieds le manteau qu'un jour Raleigh étendit sous les pieds de sa souveraine. »

Savinien parlait dans un souffle ; il s'inclina profondément.

Sixte se leva par un mouvement impérieux ; il l'arrêta du regard : deux personnes s'avançaient pour prendre congé d'elle.

Savinien se courba à son tour comme il l'eût fait pour une reine, et il partit aussitôt.

IV

Le lendemain, Sixte se leva sans avoir dormi une heure de la nuit. Elle déjeuna sans lire son courrier ; elle ne travailla pas de la matinée. Immobile, et la tête appuyée sur une main, elle rêva tout le temps que son beau-frère passa à compulser ses livres. Il était très surpris de cet état de choses, étonnant à bon droit pour qui connaissait les habitudes réglées et ponctuelles de la duchesse.

Mais, comme tous ceux qui ont beaucoup souffert, il savait le prix de la discrétion, et l'effet bienfaisant de la rêverie et du silence. Il se contenta de travailler et laissa Sixte à ses réflexions. Tout à coup, elle en sortit.

« Mon ami, dit-elle d'un air fatigué, je désire aller à l'Opéra. Rendez-moi le service de m'y accompagner. J'ai besoin de vous.

— Je suis là, chère Sixte. Viendrai-je vous prendre ?

— Oui, venez. »

Et aussitôt, le quittant, elle alla s'enfermer dans ce qu'elle appelait son oratoire. C'était une galerie dont le plafond était vitré, et sur les parois de laquelle se suspendaient les portraits des aïeux de Sixte, authentiques depuis le XIII[e] siècle, reconstitués pour les précédents : des armures montées et casquées, des armes françaises magnifiques, depuis la framée gauloise jusqu'à l'épée de nos jours, des faisceaux de toutes les armes étrangères, des cottes de mailles milanaises, des lames de Tolède, des poignards catalans, des sabres de Damas, des kandjiars indous, des yataghans turcs, des cuirasses vénitiennes, damasquinées, dorées, fouillées, tout cela se groupant entre les portraits des altières aïeules et des sombres aïeux de Sixte.

Au milieu du mur droit, l'arbre généalogique des ducs, leurs armes de « gueules à la croix au naturel » avec la devise où, jusque dans l'amour, se retrouvait l'orgueil de cet Hugues de Croix-Solesmes, aimé d'une reine et donnant à sa race pour cri de guerre, ce cri de tendresse : « Solesmes seul aysme ».

Sixte marchait lentement le long de la galerie ; c'était dans ce sanctuaire où tout disait la fierté de sa race, que toujours elle était venue se retremper aux jours de combats. Altière, pure, et belle comme ses grand'mères, courageuse et ferme comme les anciens ducs, elle se sentait digne de leurs conseils et de leurs soins, et venait toujours avec confiance s'adresser aux âmes de ceux qu'elle continuait aujourd'hui.

Son portrait était déjà là, à côté de celui de sa mère, en face du dernier duc, ce faible et maladif Gontran, qui l'avait laissée veuve à vingt ans. A côté de son portrait, où elle se détachait si héraldiquement belle, vêtue de blanc, sur un fond blanc, il y avait une toile voilée de crêpe que Sixte ne regardait jamais.

Elle suivait du regard les beaux visages des femmes de sa maison, plus mélancoliques et plus doux à mesure qu'elle remontait les âges, jusqu'à cette blonde Hermenégilde de Croix-Solesmes, qui vécut vingt ans enfermée dans une étroite chambre de son noir castel, parce que son mari l'avait surprise

baisant un bouquet qui n'était point de lui. Hélas! le dur baron ne songeait qu'à la guerre, et les femmes toujours ont aimé les fleurs!... Sixte était la reproduction vivante de cette belle et triste châtelaine, mais avec plus de flamme aux yeux, et moins d'amour au cœur.

Elle se trouvait dans un étrange état d'esprit, et fiévreusement, elle qui était le calme et la rectitude, elle repassait sa vie, cherchant le secret de son émotion, et interrogeant le visage pâle et triste d'Hermenégilde.

A celle-là aussi, un insolent avait-il osé faire un aveu d'amour? Elle aussi avait-elle subi la honte des regards enflammés d'un homme en dessous d'elle?

Et Sixte pensait que, pour elle, jusque-là ceux qui n'avaient point aux veines le sang bleu des nobles n'existaient pas.

Des êtres comme les paysans et les ouvriers, et les demi-dieux, semblables à elle, voilà ce qu'elle connaissait. Les premiers lui devaient leur bonheur; c'était tout naturel. Où ces espèces se seraient-ils réfugiés, s'ils n'avaient leurs maîtres pour les faire vivre?... Quant aux seconds, c'étaient ses amis, ses commensaux, ses parents; entre ces deux classes, rien. Sixte n'admettait pas le tiers état.

Par un hasard rare, nul de ses ancêtres n'avait été de robe, les fils uniques s'étant succédé assez longtemps dans la famille, et les cadets, quand il en vint, entrant dans les ordres. Elle ne connaissait donc pas les robins.

Grandie à Croix-Solesmes, au centre d'une population non de fermiers, mais de vassaux, où ce fatal 89 que n'évoquait jamais la duchesse était passé inaperçu, bercée par le récit des hauts faits des siens, élevée toute à l'admiration de la noblesse, et dans l'ignorance complète de ce que pouvait être un « roturier », elle s'était imprégnée de l'air ambiant, et en elle revivaient, ardents et ancrés, tous les préjugés des vieux nobles, tous les dédains des talons rouges, tous les mépris des duchesses gourmées et raides.

Née avec un fond d'orgueil, commun à tous ceux de sa race,

le milieu absolu où elle avait vécu toujours augmenta ces dispositions. C'est par orgueil, parce que toutes les Croix-Solesmes étaient savantes autant que belles, que Sixte travailla pendant seize ans, depuis sa petite enfance jusqu'à son mariage.

Peu à peu, l'amour de la science lui vint; douée d'une ferme intelligence, elle s'intéressa à ce qu'elle étudiait, mais c'est par l'orgueil vainqueur de tout en elle, qu'elle surmonta toutes les difficultés.

C'est par orgueil qu'à dix-huit ans elle épousa, sans amour et sans sympathie, le languissant héritier de la branche aînée, ainsi que de temps immémorial on faisait pour confondre les deux branches.

C'est par orgueil qu'à vingt ans, veuve, orpheline, sans autre parent qu'un beau-frère, elle se jura de ne jamais se remarier, préférant l'isolement et la froideur du veuvage à la perte de son nom. Belle, elle l'était heureusement, car née infirme ou laide, elle se fût cloîtrée à jamais, estimant que dans les grandes familles il faut beauté, force et savoir.

Et digne vraiment de cette Marguerite des Marguerites qui était quelque peu sa parente, elle vivait irréprochable et introublée entre la science et les hommages unanimes, dans la sérénité d'une vie de raison, lorsque tout à coup, l'audacieux regard d'un homme en dessous d'elle, d'un « roturier », et son aveu encore impuni était venu jeter un étrange ressentiment dans son cœur.

Émue encore au souvenir de ce regard brûlant et osé, elle rougissait en regardant de plus près la douce Hermenégilde. Et son esprit indocile remontant à l'histoire de la pauvre femme, se demandait si près du duc, impérieux et brutal homme de guerre, il ne se trouvait pas quelque timide trouvère, quelque poète tendre et touché, dont la main, trop frêle pour l'épée, savait composer un bouquet...

La journée fut longue à cet esprit ferme et lucide, tout à coup obsédé par la chimère toujours repoussée des idées amoureuses. Celle qui s'était fait une loi de vivre libre de passions comme

d'affections; qui ne voulait même pas d'amie, et ne laissait vibrer en son cœur que le seul sentiment de sympathie envers le comte de Fauvillers, celle qui repoussait tout autre intérêt que la science, la vaine et froide recherche philosophique, avait senti avec terreur et honte la flamme d'un regard éveiller ses vingt ans.

Pure, chaste, belle et glacée, elle était comme Diane-Phœbé, restée insensible à tous les hommages comme à toutes les tendresses. Autant par orgueil que par un égoïsme inconscient mais profond, elle avait banni résolument de sa vie tout ce qui pouvait en troubler la paix immuable et l'exacte disposition.

Déliée par la mort d'un engagement contracté sous la seule nécessité des arrangements de famille, elle avait porté austèrement le deuil de la veuve, mais sans en ressentir le chagrin. Gontran de Croix-Solesmes n'avait rien de ce qui aurait pu éveiller le cœur froid et intéresser la forte nature de sa femme.

Faible, morose, maladif, peu intelligent du reste, plus enfant qu'homme fait à vingt-cinq ans, constitution molle, esprit lent, il avait été pour Sixte un fardeau et un ennui. Du jour où il devint malade, elle laissa tout pour le soigner, et ne quitta pas son chevet jusqu'à l'heure dernière. Elle n'avait pas de reproches à se faire; pas plus que de regrets à lui accorder.

Quand elle reparut dans le monde, grave toujours, majestueusement belle, sérieusement jeune, elle ferma les yeux à tout ce que la galanterie expose de joyeuses couleurs et de pierres précieuses devant les jeunes femmes.

Laisser s'écouler jour à jour le temps, entre l'étude et le plaisir de relations choisies, atteindre, en acceptant toutes les prérogatives de sa position, c'est-à-dire en se montrant digne, généreuse et grande, le temps des cheveux blancs; ce jour-là, adopter quelque beau jouvenceau de sang noble, lui transmettre le nom des Croix-Solesmes, et puis s'éteindre sans regrets, voilà quel était l'avenir rêvé de la duchesse Sixte.

Et l'édifice qu'elle avait élevé avec tant de certitude, cet avenir si froid et si pur, bâti comme de marbre blanc de Paros,

en ce moment oscillait à ses yeux éblouis par le reflet rose d'une aurore d'amour levant.

V

Quand la duchesse entra dans sa loge, il y eut un mouvement marqué de lorgnettes qui se fixaient sur elle. Beaucoup de femmes la trouvèrent ce soir-là encore plus belle que de coutume. Les hommes se contentèrent de l'admirer sans conteste, non point tous, mais ceux-là qui avaient le goût délicat et l'intuition de la beauté raffinée. Derrière elle, et ne se montrant pas, Armand de Fauvillers s'était assis. Il était pâle et ses yeux semblaient chercher quelque visage connu parmi les têtes brunes ou blondes des femmes.

Le rideau se leva sur le second acte de *Faust*. La duchesse, légèrement penchée en arrière, le buste appuyé à son siège, le bas du visage masqué par un éventail de plumes noires, se laissait aller à la rêverie doucement bercée par la musique voluptueuse de Gounod, qui endormait en elle le souvenir de la réalité pour ne lui laisser que la douceur du rêve.

Tout à coup, elle sentit vaguement une atmosphère plus chaude autour d'elle, le chant lui sembla plus mélodieux, un léger soupir de bien-être sortit de sa poitrine. Elle resta tout l'acte sous la même impression délicieuse, respirant plus facilement et l'esprit plus ouvert aux impressions calmantes de la musique. Quand le rideau tomba, elle s'éveilla du songe qui l'emportait, et abaissant les yeux sur le parterre, elle aperçut, tourné vers elle, celui qui la troublait depuis le matin, Savinien Seigneulles. Le rose de ses joues s'accentua. Il s'était découvert; il salua avec cette grâce respectueuse qu'elle n'avait encore vue que chez lui et aussitôt se perdit dans la foule de ceux qui sortaient.

Émue d'une singulière émotion, où se mêlaient la crainte et la colère de l'impression que cet homme exerçait sur elle, Sixte se retourna vers son beau-frère. Un léger cri lui échappa : caché

dans l'ombre du salon de la loge, Armand pleurait. En un instant, elle fut près de lui :

« Mon ami, mon pauvre Armand, qu'y a-t-il? »

C'était bien la femme qui parlait ici, pâle, les yeux angoissés et les mains tremblantes.

« Oh! Sixte, j'ai cru..., pardon de mon émotion. Mais après deux ans... j'ai cru la voir, là... au premier rang. »

La duchesse fronça les sourcils, ses yeux devinrent noirs, et d'un geste absolu :

« J'espère, dit-elle d'une voix glacée, qu'elle n'est pas tellement tombée que d'oser se montrer ici, *elle!* »

Elle revint dans la loge et fixa de ses lorgnettes la personne désignée par Armand. C'était une jeune femme d'une vingtaine d'années, très jolie, ayant les yeux verts et le teint blanc neige d'une rousse, avec des cheveux noir-bleu, des sourcils bruns et des lèvres très rouges. Vêtue élégamment, mais sans ostentation, ne portant pas de bijoux voyants, femme du monde assurément, et du meilleur.

Seule dans une seconde loge, placée en face de Sixte, elle regardait tranquillement la salle, et rencontrant les lorgnettes de la duchesse, à son tour, elle braqua les siennes sur celle qui la regardait avec tant d'attention. Sixte revint à Armand.

« Elle lui ressemble, en effet, de loin, mais ce n'est pas elle. Cette dame est brune, puis elle est plus forte; elle a un air sérieux et posé que l'*autre* n'a jamais eu. Elle vient de me regarder, sa main ne tremblait pas en soutenant sa lorgnette. Ce n'est pas *elle.* »

Puis, elle ajouta d'un ton de dédain :

« Je n'aurais jamais cru que vous pleuriez pour elle! »

Le comte rougit légèrement et répondit :

« Vous avez la force d'âme d'un homme, duchesse, et d'un homme plus dur que moi. Je la regrette, et l'amour pleure en moi comme au premier jour.

— Elle a forligné, dit froidement Sixte. Elle est morte pour moi, plus morte que si la terre la couvrait. »

Le comte releva la tête et dit gravement :

« Vous ne savez pas ce que c'est que l'amour, vous ! »

Sixte ouvrit les lèvres pour parler ; elle s'arrêta soudain, parce qu'elle ne mentait jamais. Or, depuis la veille, elle avait la confuse perception de l'amour, sinon ressenti par elle-même, au moins chez un autre. Elle alla silencieusement se rasseoir.

Presque aussitôt, le marquis Lys de Formaison vint présenter ses respects à la duchesse. Et après lui d'autres jeunes gens suivirent. Armand, mal remis de sa vive émotion, se taisait en feignant de regarder la salle.

« Avez-vous aperçu près de mon fauteuil M. Seigneulles, ce jeune orateur d'hier soir? » demanda le marquis à Armand.

La duchesse releva la tête :

« Oui, dit-elle.

— Lui avez-vous permis de venir vous saluer, madame ?

— Non, pas encore.

— Puis-je aller le chercher ? J'ai beaucoup de sympathie pour lui, bien qu'il ne soit pas des nôtres.

— S'il ne l'est pas, il en pourrait être », répliqua vivement Sixte. Puis elle se mordit les lèvres. Lys, prenant ces derniers mots pour un assentiment, introduisait Savinien dans la loge.

Incliné comme pour se mettre à ses pieds, il la salua silencieusement. Après quelques mots et une poignée de main à Armand, il resta derrière le siège de Sixte et se mêla à la conversation.

Bien que la loge d'une duchesse française ne soit pas absolument celle que nous peint Balzac comme appartenant à une princippina vénitienne, et que l'Opéra ne copie en rien la Félice, il règne cependant en ces salons minuscules qu'on appelle les loges certaines libertés qui ne sont point absolument semblables aux *five o' clock teas*. Ainsi, tout en causant, Savinien s'appuyait au dossier du siège qui supportait Sixte; et lorsque l'ouverture commença, il restait encore penché sur la nuque frissonnante où jouait la lumière dans les frisons bruns. Il demeura tout l'acte à contempler la belle tête patricienne qui

reposait sur une main d'un modelé parfait, les épaules blanches qui transparaissaient à travers un réseau de jais. Quelques branches de jasmin blanc et jaune formaient une touffe odorante où parfois le front de la duchesse allait chercher une fraîche caresse.

La musique chantait l'amour; le jasmin fleurait l'amour ; bien des seins voilés et de blanches poitrines palpitaient, et les mains tremblantes des jeunes femmes agitaient fiévreusement l'éventail; Savinien baignait de son regard Sixte qu'accablait une singulière langueur, et ce regard était encore un fluide d'amour.

Troublée en dépit d'elle-même, elle voulut rompre ce dangereux silence, pendant lequel ses pensées s'envolaient, comme des oiseaux longtemps captifs, vers les horizons défendus.

« La musique vous émeut-elle, monsieur? demanda-t-elle à Savinien en se retournant vers lui.

— Je suis ce soir très ému, madame, répondit-il. Et sa voix tremblait légèrement.

— Pourtant, qui ne connaît *Faust* par cœur ?

— Il est des choses connues qu'on ne se lasse pas de revoir, et des émotions qui vous reprennent toujours!

— Moi, je n'aime pas l'art qui émeut et qui trouble. Je trouve que l'art est le dépravateur du faible sens moral féminin.

— Vous préférez le mensonge froid et sec de la science à l'allégorie artistique ; à la douce légende, vous substituez le récit procès-verbal ?

— La science ne ment ni ne trompe.

— Oh! madame! A part les sciences exactes, nos faibles notions ne sont-elles pas tous les jours démenties et détruites par de nouvelles notions acquises ? .. Mais encore, croyez qu'il faut un peu de mensonge et de fable autour de nous; que la vérité toute seule est bien austère et bien froide; que tout ce qui est charme, illusion, sensation ne provient que des mensonges, et qu'enfin, puisque nos yeux nous trompent, que nos oreilles nous trompent, que notre goût, que notre toucher sont sans cesse abusés, et que notre cœur constamment est meurtri

pour avoir mal choisi ce qu'il aime, croyez, madame, qu'il nous faut bien admettre l'illusoire, le trompe-l'œil, enfin le mensonge en notre vie. »

Sixte demeura silencieuse. Elle ne savait plus discuter avec ce singulier dialecticien, toujours empressé à mettre le sentiment en tiers dans ses raisonnements.

Elle se contenta d'écouter « Marguerite », non en dilettante qui juge froidement du mérite de l'œuvre et du savoir de l'interprète, mais, pour la première fois de sa vie, en femme qui trouve ses sentiments interprétés dans la musique qu'elle entend. C'est en général ainsi que les femmes jugent, et c'est pourquoi leur appréciation est plus précieuse que celle des hommes, au point de vue impressionnant de l'œuvre, et l'est moins au point de vue esthétique.

L'acte fini, Savinien serra la main du comte, puis, s'approchant de Sixte, qui leva sur lui ses yeux que voilait une brume de rêverie :

« Madame, dit-il, je tiens à vous remercier de l'accueil que vous avez daigné me réserver. Votre bonté m'eût ouvert un monde nouveau. Mais je pars pour Rome la semaine prochaine.

— Vous partez ? Qui vous force à nous quitter ? »

Savinien la regarda en face :

« Ce n'est point un départ, madame, c'est une fuite !

— Le mot ni l'acte ne vous conviennent !

— J'ai peur du danger qui m'attire à la fois et me repousse ! »

Était-ce la griserie émanée de tant d'émotions voluptueuses, nouvelles pour elle, mais la duchesse eut un accès d'étrange et audacieuse coquetterie.

« Bravez le danger ou annulez-le, dit-elle en souriant, mais restez, Walter Raleigh, votre reine vous l'ordonne.

— J'appartiens à ma reine », murmura Savinien, dont le visage devint rayonnant.

Sixte baissa les yeux. Elle se repentait déjà de son intervention.

Mais Savinien ne partit pas.

VI

Sixte descendit de voiture à la porte de la princesse de Fortsaup.

En entrant au salon, elle rougit : Savinien Seigneulles était chez la vieille dame, fort occupé à l'amuser de propos galants et de « potins » inédits.

Il resta un instant encore, un instant qu'il employa à regarder Sixte de cet air d'adoration qui plaît toujours aux femmes, parce que rien n'est plus doux à la fragilité que de se sentir maîtresse d'un être fort. Puis il prit congé de cette manière chevaleresque et simple qui était le propre de sa démarche.

« Voilà un garçon qui est absolument des nôtres, bien que né... ou plutôt bien que point né du tout, exclama la princesse, qui ramena ses regards vers Sixte.

— Croyez-vous? interrogea celle-ci, qui se trouvait avec joie en face d'une femme de son monde, propre à éclaircir ses doutes.

— Sans aucun doute, ma belle ! Apprenez, vous qui vivez si tristement toute seule, malgré ces beaux yeux et ces fines narines et ces lèvres rouges qui en disent long pourtant, apprenez qu'à vingt ans, je ne me cloîtrais pas, moi! Aussi ai-je amassé quelques brins d'expérience et puis-je parler des hommes en connaissance de cause. Quand on m'a présenté celui-ci, je regimbais, je ne voulais pas d'un croquant, d'un barbouilleur!... Mais je me trouve, de fortune, en face de mon bonhomme. Et me voilà étrangement surprise : où cette espèce avait-il pris son grand air ? Je l'examine avec mon face à main : beaux yeux, jambe fine avec un pied cambré, mollet nerveux j'en jurerais, malgré leurs affreux pantalons, une invention!... Mais, foi de moi! on déduit l'inconnu du connu, comme vous diriez, jeune savante, et me voilà conquise et désarmée. Je juge un homme aux yeux et aux mollets, et ne me suis jamais trompée. Vous riez, Solesmes? Bon! vous aurez quelque jour aussi de l'expérience, il faut l'espérer,... quoique vous soyez terriblement en retard. »

Sixte haussa légèrement ses fins sourcils; puis, sans même songer à se disculper des singuliers reproches de la princesse :

« Enfin, dit-elle, je puis le recevoir?

— Foi de moi! oui, ma reine! et votre salon gagnera en beauté, en jeunesse et en esprit! Il est très beau, ce pendard, trop beau! et toutes les mauviettes que nous appelons nos petites-filles en sont énamourées!

— Quoi? des femmes de notre monde?

— Eh bien, pourquoi donc pas? Il me semble que c'est à notre monde qu'appartient de droit le dessus du panier, le duvet de la pêche, la rose de la gerbe!... Eh! ma belle! allez-vous le laisser à quelque femme de peu, notaresse ou avocassière? J'irais le lui reprendre, foi de Fortsaup, et n'ai qu'un regret : c'est de ne pouvoir plus, vu les ans qui neigent dru sur ma tête, lui offrir chaussure à son pied! Faut-il qu'une muguette comme de Sordes ou de Crequi, maigres, plates, étiques, sans bras, sans jambes, sans gorge, des bâtons, quoi! pas plus de hanches que d'estomac, des poupées qui ne sentent ni ne se soulent, mais qui « vibrent », ah! foi de moi, faut-il que pareilles carcasses aillent embéguiner ce vaillant? »

La princesse eut un geste de mépris et s'étendit dans sa bergère. Sixte toussa légèrement :

« Il a beaucoup aimé, dites-vous?

— Qui? lui? détrompez-vous, ma reine! Et cela même fait que j'en raffole! Ah! si j'avais dix-huit ans!... Ou bien, comme vous, vingt-trois belles années de jeunesse!... Donc, il n'a aimé et n'aime aucune des femmelettes frisottées et peintes, qui se jettent littéralement, non à sa tête, mais à ses pieds. Il a eu des maîtresses, parce que, foi de moi! tout le monde n'imite pas encore *leurs* héros : des « chevaliers au Cygne », des « Roi vierge », que sais-je, moi!... un tas de fariboles, quoi!... Nous serions bien, de vrai, si chaque cavalier... Allons, ma belle, ne froncez point ces arcs d'amour, on sait que vous n'aimez la nature que sous son triple voile. Pas moi!... Pour finir ces propos, le cher enfant a fait plaisir à quelques-unes de ses

relanceuses, agissant simplement en galant homme qui ne veut point que l'on se meure de lui ! »

Sixte entendit ainsi faire une heure durant l'éloge enthousiaste de Savinien.

Mais, en quittant l'originale douairière, si elle était convaincue de la valeur mondaine du jeune homme, encore ne le connaissait-elle pas au point de vue bien plus important du caractère, des habitudes de conduite.

C'est pour s'éclairer sur ces points qu'elle pria son beau-frère de s'enquérir et de lui communiquer les renseignements qu'il aurait sur Savinien Seigneulles.

« Je ne puis inviter ce monsieur dans l'ignorance où je suis de ce qu'il est et de ce qu'il fait. Mes commensaux me le reprocheraient avec raison », dit-elle à Armand.

Quelques jours se passèrent pendant lesquels Sixte essaya résolument de se reprendre à sa vie de travail intellectuel et s'interdit tout retour de pensée vers celui qui était venu se jeter si brusquement à la traverse de tous ses projets.

Une après-midi, elle sortit avec M. de Fauvillers pour visiter une de ces expositions de peinture particulières, comme il s'en ouvre à chaque instant maintenant. La duchesse, véritable grande dame de la Renaissance, comme l'amie de Marot, parlait grec et latin, s'était éprise d'art, que ce fût dans sa forme plastique ou psychique, sculpture ou peinture, poésie ou musique.

Au centre du salon, un portrait attira son attention. C'était celui d'une femme, vue de dos, debout, appuyée sur une console par la main droite. Légèrement cambrée sur les hanches, la taille dessinée par une basquine de velours vert, la nuque admirable se dégageant d'un col évasé, très large, les cheveux roux se relevant en une masse indisciplinée au sommet de la tête où vient se poser un léger chaperon de perles, elle est masquée pour le curieux qui ne la voit que de dos, mais on la devine aisément noble, jeune et belle.

Sixte restait immobile devant cette toile ; une étrange expres-

sion de hauteur et d'attendrissement passa dans ses grands yeux vert de mer, et se retournant vers le comte :

« Veuillez me chercher si M. Seigneulles n'est point en quelque endroit de l'exposition, dit-elle d'une voix brève. Et me l'amenez si vous le rencontrez. »

Armand avait à peine quitté le salon que le jeune peintre parut à la porte opposée. Il fit un geste de surprise en apercevant la duchesse et s'avança vers elle aussitôt.

Sixte le regarda une seconde, pendant qu'il lui faisait ses compliments, et désignant le portrait du geste :

« C'est moi, n'est-ce pas? » dit-elle, sans quitter Savinien du regard.

Le jeune peintre rougit imperceptiblement, et répondit :

« C'est la reine Élisabeth.

— Parlez sans ambages, monsieur. Qui ose ces actes hardis se doit de les reconnaître.

— Madame, qu'ai-je fait pour vous offenser? Nul ne peut vous reconnaître, puis...

— Je ne vous avais point donné licence de me portraiturer.

— Oserais-je vous demander, madame, comment vous m'avez imputé cette toile? Elle n'est pas signée!... »

La même expression troublée, où luttaient l'orgueil et l'émotion tendre, traversa les yeux de la duchesse, et elle répondit doucement :

« Qui l'aurait su faire, sinon vous? »

Savinien la regarda à son tour. Puis tous deux restèrent silencieux, et l'arrivée du comte vint à propos rompre ce silence à la fois plein de charme et de gêne, où tous deux s'étaient perdus.

« Monsieur, reprit Sixte, après que le comte eut été mis au courant de l'incident, je vous remercie d'avoir usé de votre rare talent en ma faveur. Je vous prie de signer cette toile et vous autorise à l'envoyer à l'hôtel de Croix-Solesmes, où elle trouvera bonne compagnie et nombre de rivaux, mais non de pairs. »

Elle avait repris son calme, et oubliant toute autre préoccupation, ne se montrait plus que la fervente du beau, l'amoureuse de l'art.

Savinien s'inclina :

« Merci, madame », dit-il simplement.

« Je ne réclame la toile qu'après qu'elle aura reçu les hommages de tous vos admirateurs», ajouta Sixte en s'éloignant du jeune peintre avec un salut d'adieu.

Le soir même, la duchesse recevait le portrait; un mot l'accompagnait :

« Pourquoi les bravos de la foule à cette œuvre quand vous
« l'avez louée? La gloire, c'est un éloge de vous, madame,
« comme un sourire de vous serait le bonheur.

« Savinien. »

VII

C'est l'admiration qui lia Savinien à Sixte.

L'artiste qui dominait l'homme en cette organisation raffinée, se trouva séduit par le charme harmonieux qu'exhalait la duchesse.

Rien dans ce corps parfaitement modelé qui fût gâté par la mode tyrannique, destructrice des formes vraiment belles.

Le buste était plein; la taille, bien dessinée, plutôt plate que ronde, comme le préfère Balzac, mais en parfaite relation avec les hanches et le corsage, non point vilainement amincie au point de paraître cassante au choc.

Et, à mesure que Savinien analysait les perfections de ce corps qui réunissait la grave expression d'Athéné-Protectrice à l'élégance svelte des lignes de l'Artémis vierge, une émotion encore inconnue le pénétrait peu à peu.

C'est que, bien qu'incapable de s'attacher à une femme pour l'unique beauté de son être physique, il eût été tout aussi incapable d'aimer une belle âme enfermée dans un corps mal construit.

C'est par les yeux qu'il fallait prendre cet amoureux de la

forme, ce fervent admirateur des beautés dont l'œil se pénètre, cet adepte des arts plastiques, qui préférait la sculpture à la musique, et en poésie, les rimes d'or, sonnantes à l'oreille, de Leconte de Lisle, aux plus émouvants sonnets de Baudelaire.

De tempérament passionné, de nature enthousiaste et tendre à la fois, parleur charmant, beau cavalier, fait pour séduire toutes les femmes et les aimer toutes, combien de fois, à peine désenlacé de l'étreinte amoureuse, avait-il, comme Gauthier, souhaité la maîtresse d'impeccable splendeur dont la bouche serait muette et le sein palpitant! Toujours une imperfection quelconque avait lassé son désir et tué son amour.

Poète, pourtant, mais poète épris des sensations, chercheur des raffinements de volupté, adorateur des lumières, des parfums, des mélodies, serviteur des femmes jusqu'à les adorer, capable de les aimer, même quand l'amour lui était un complément de plaisir, par exemple pendant les nuits d'été, sous les rayons mi-voilés de la lune, de partie avec quelque jeune et belle créature, pour se laisser emporter au fil des eaux silencieuses...

Estimant plus au festin la couronne d'hyacinthes et la coupe ciselée que le raffinement des mets et des liqueurs, il marchait le front haut et rayonnant dans une païenne adoration de la vie, et prêt à faire libation aux dieux bienfaisants et glorieux.

Qu'on juge de son enthousiasme devant l'intégrité du beau extérieur, l'étroite liaison de l'ajustement avec les gestes et la démarche, que lui offrait la duchesse! Pour la première fois, il s'inclina devant une femme, lui, l'acharné destructeur d'idoles, le dénieur des viles icônes édifiées par le goût faussé des mondains.

Observateur émérite, il eut vite préjugé au calme parfait, au regard froid et fier de la duchesse, qu'elle était sans amour et sans faiblesse, et qu'en elle, la dominante était l'orgueil.

Briser la volonté hautaine de cette patricienne, vaincre un à un, par la seule volonté tenace d'un inlassable amour, les préjugés de la duchesse et les froids dédains de la femme, animer

ce front blanc par des effluves sanguines, allumer en ces beaux yeux la flamme qui leur manquait, soulever cette poitrine par des battements précipités et inégaux, voilà ce qu'il rêva tout à coup. Comme à tout poète, la spontanéité lui était propre, et l'enthousiasme, facteur de toutes les audaces; et le philtre fatal qui se boit par les yeux et se glisse de veine en veine jusqu'au cœur, l'emplissait déjà de fièvre et d'ardeur!

Ceux-là seuls peuvent tenter les folles entreprises qui ont osé les concevoir.

Mais s'il avait été conquis par la beauté parfaite de Sixte de Croix-Solesmes lorsqu'il parut chez elle, et qu'elle l'eut accueilli avec cette bonne grâce et cette amabilité empressée qu'il ne s'attendait nullement à lui voir, il comprit combien précieuse était l'essence de cette admirable lampe, et que l'âme de la duchesse méritait l'amour autant que son être de chair.

Et il fut vaincu tout entier, se donna silencieusement à elle et commença dès ce soir la vie qui allait être la sienne désormais pour toujours, et où Sixte, seule, étoile et pôle, occuperait ses pensées et guiderait ses actions.

VIII

Depuis que Sixte avait reçu le portrait peint par Savinien, elle avait repris e calme qui l'avait abandonnée quelques jours, mais bien plus en apparence qu'en réalité.

Elle s'efforçait de ne voir en lui qu'un artiste qu'elle protégeait, et s'illusionnait volontairement sur l'influence étrange que Savinien exerçait sur elle.

— C'est par suite de sa constante communion avec l'art qu'il m'intéresse mieux que mes autres causeurs, pensait-elle.

Mais pourtant, elle se surprenait parfois à rêver, le matin, emportée en dépit d'elle-même par des souvenirs de la soirée précédente, par des réminiscences de certaines inflexions de voix, de certains regards, et rougissant de ses distractions, honteuse de ne plus trouver à l'étude le charme absorbant qu'elle

lui avait toujours accordé, elle reprenait sa plume inactive sans oser lever les yeux vers la sévère Athéné, protectrice du sanctuaire d'où fuyait sa pensée attendrie.

Elle avait des apprentissages délicieux à des sensations nouvelles. Dans la longue promenade en voiture ouverte qu'elle faisait chaque après-midi de température supportable, elle ne voyait plus seulement comme autrefois la nécessité hygiénique d'aller inhaler les aromes printaniers, les effluves régénérateurs des bois et des champs. Elle cherchait simplement la jouissance toute physique et sensuelle de la course au grand air, pendant que l'esprit, dans une quiétude profonde, se repose de tant de travaux, et que le regard qui se perd à l'horizon, voit s'y dessiner les traits éternellement présents de l'être aimé.

Un soir, comme elle s'habillait pour le bal que donnait la princesse de Fortsaup, elle se surprit à surveiller minutieusement les apprêts de sa toilette.

Elle portait une robe de velours bleu ciel avec traîne et application en vieil alençon; le corsage de velours décolleté en pointe sur le dos et en carré sur la poitrine. Elle se regarda un instant d'un air d'indécision, puis tout à coup elle fit signe aux chambrières, surprises, d'enlever la chemisette de dentelles qui voilait ses épaules.

C'était la première fois qu'Anne-Sixte de Croix-Solesmes exposait aux regards de la foule le corsage magnifique qu'elle tenait en héritage d'Anne de Pisseleu, duchesse d'Étampes, la très belle « mie » du roi François Ier.

Quand Sixte entra chez la princesse, le cœur lui battit. Femme aussi bien que la plus fine de ses rivales, par les habiletés dont jusqu'à ce jour elle avait dédaigné et non point ignoré l'emploi, elle glissa autour d'elle un regard dissimulé par l'épaisseur des cils, tandis qu'elle s'inclinait devant sa vieille amie.

« Il » était là.

Penché vers la marquise de Sordes, qui n'avait certes pas un mètre d'étoffe dépensé dans les fronces du corsage qui la désha-

billait, il causait avec animation, et ce qu'il disait faisait jaillir des fusées de rire des lèvres trop rouges de Benjamine.

Pourtant, il leva la tête à l'entrée de la duchesse, et son regard profond, heurtant le coup d'œil furtif de Sixte, fit que celle-ci devint subitement rose depuis les cheveux jusqu'aux épaules.

Ayant complimenté la princesse de Fortsaup comme il se devait, Mme de Croix-Solesmes passa dans le second salon, où sa cour habituelle vint tout aussitôt l'entourer.

Savinien vint lui présenter, à son tour, ses hommages, en des termes fort simples que commentait son regard. On lui fit place dans le cercle.

Il avait de l'esprit; il en montra. Il était de ces bienheureux que la présence de la personne aimée excite au lieu d'annihiler, comme il arrive trop souvent.

Il ne dit pas un mot de compliment banal à la duchesse, sur sa beauté ou sa toilette, alors que tous les autres courtisans de son prestigieux éclat l'avaient déjà plus ou moins délicatement encensée. Mais son attitude tout entière, l'émotion vibrante de sa voix, la flamme qui brûlait en ses yeux disait l'admiration passionnée qui l'inspirait.

Il eut aussi le rare talent d'éviter cette vile flatterie qui consiste à railler et abaisser au profit d'une femme toutes celles qui l'entourent. Il ne parla point des autres assistantes et par là dispensa la duchesse du devoir de les défendre, tout en lui montrant qu'il ne regardait qu'elle.

Une valse commençait.

La duchesse se laissait bercer par l'amoureuse mélodie, et involontairement indiquait la mesure par le mouvement imperceptible de ses hanches.

Savinien se leva et vint s'incliner.

« Ne voulez-vous pas me faire l'honneur de m'accorder cette valse ? » dit-il en dissimulant de son mieux l'émotion qui le faisait pâlir à l'idée d'un refus.

Il y eut un mouvement dans le groupe. Le nouveau venu ignorait-il que la duchesse ne dansait jamais ?

Sixte hésita un instant :

« Je ne sais pas valser, dit-elle enfin.

— Je vous demande pardon, madame, mais on éprouve la valse, on ne l'apprend pas. Je vous en prie, essayez au moins ! »

Sixte rougit légèrement ; on s'étonnerait fort autour d'elle, sans doute, mais comment répondre par un refus à une prière si doucement formulée ? Puis, ce lui était une telle tentation de se confier au bras de Savinien et de lui devoir une initiation à ce plaisir vanté par toutes ses amies !...

Elle se leva et, acceptant la main du jeune peintre, elle partit avec lui.

Il amena sa danseuse jusqu'au troisième salon, où il y avait moins de foule, et se penchant vers elle :

« Voulez-vous ? demanda-t-il.

— Oui, répondit-elle à mi-voix. »

Il glissa le bras autour de la taille qu'on lui abandonnait et commença à tourner lentement la délicieuse valse en trois temps.

D'abord un peu perdue, la duchesse trouva rapidement la mesure ; toute femme digne de ce nom nait valseuse. Et elle s'abandonna confiante et ravie au bras robuste et tendre qui l'enserrait.

La valse chantait :

Nous allions, ma chère adorée,
Au Lido, par un soir d'été ;
Tu penchais ta tête embaumée
Tout près de mon cœur enivré.

Pâlissante, le regard enfiévré, Sixte oubliait tout en ce moment, ne sachant plus qu'une chose : qu'il la tenait, qu'il l'emportait, enlacés tous deux par ce rythme amoureux ! Une bouffée de sang lui monta au visage lorsque Savinien, rassuré, osa resserrer l'étreinte et presser étroitement contre lui le buste magnifique qu'il encerclait de son bras, et qu'il noya son regard enflammé dans les yeux mi-clos du beau visage ému qui se tournait vers lui ! Tout ce que la valse a de sensuel et de passionnel dans les sensations multiples qu'elle donne, Sixte le

ressentit, et ce fut dans une satisfaction absolue et complète qu'elle reçut ce baptême du désir et du plaisir jusqu'alors ignoré de sa chair vierge de femme froide.

Ils achevèrent la valse dans un enchantement muet, ne formant plus qu'un être, tant ils étaient étroitement unis, tous deux éperdus, lui par cette première satisfaction amoureuse qui lui promettait mieux, elle par cette révélation du côté matériel de l'amour qui lui semblait être tout ce qu'elle en aurait jamais.

La valse finie, Savinien ramena la duchesse à sa place, s'inclina devant elle et s'éloigna sans dire mot. Il lui eût été impossible de parler en ce moment.

Presque aussitôt, Sixte se leva, acceptant le bras d'un vieux diplomate pour gagner son équipage.

Arrivée au vestiaire, comme un valet prenait le manteau de Mme de Croix-Solesmes, une main saisit le vêtement et le posa sur les épaules frémissantes. Elle ne se retourna pas, elle avait deviné Savinien.

Au moment où la voiture s'ébranla, elle le chercha du regard. Ils restèrent, les yeux sur les yeux, le temps que prit la voiture pour tourner.

Puis la duchesse disparut et Savinien revint chez lui en fumant avec délices un cigare éteint, et en chantant intérieurement un poème peut-être bien supérieur au Cantique des Cantiques, de ceux qui naissent à ces heures-là et qu'on ne récite pas.

Arrivé à sa porte, il avisa une pauvresse :

« Tiens ! lui dit-il en vidant dans son tablier tout ce qu'il avait d'argent en poche. Cela le soulagea : rien n'est difficile à porter comme le bonheur.

Sixte, ayant congédié ses femmes, et après avoir erré dans son appartement avec le regard vague et le sourire indécis de quelqu'un qui se remémore, mit dans l'eau d'un vase les branches de cyclamens qui ornaient ses cheveux, et se coucha pour ne point dormir et ne point le regretter.

(*A suivre.*) MARGUERITE COPPIN.

LES SOCIÉTÉS COOPÉRATIVES DE CONSTRUCTION AUX ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE (1)

La coopération est à l'ordre du jour. Cela se conçoit. Les uns, les optimistes, y voient, avec Stuart Mill, un acheminement vers la suppression du salariat; les autres, sans aller jusque-là, la considèrent comme le moyen le plus sûr d'améliorer le sort de la classe laborieuse; tous, enfin, comptent sur elle pour arriver à réconcilier un jour le travail et le capital.

Nous voudrions étudier, dans les pages qui vont suivre, une forme de la coopération qui a rencontré aux États-Unis une faveur particulière, et qui est peut-être, entre toutes, la plus propre à amener cette réconciliation.

I

Les sociétés coopératives de construction et de crédit (*Co-operative Building and Loan Associations*) sont les seules qui soient réellement entrées dans les mœurs de la population ouvrière américaine. Au moment où l'une des plus anciennes sociétés coopératives de production, la *Co-operative Foundry Company* de Somerset, dans le Massachusetts, cesse de travailler (2), et tandis que les sociétés de consommation, basées sur le plan de la célèbre Société des équitables pionniers de Rochdale, ont de la peine à recruter de nouveaux adhérents (3), les *Building and Loan Associations* accusent

(1) Nous sommes heureux de publier cette étude. M. J. Carlier avait déjà attiré l'attention de nos lecteurs sur cette question dans son article sur les habitations ouvrières (livraison du 15 avril 1891, p. 296).

(2) 20 juillet 1891.

(3) Nous ne parlons pas, bien entendu, des sociétés coopératives agricoles fondées, depuis deux ans, sous les auspices de la puissante *National Farmers' Alliance and Industrial Union* et qui ont un caractère politique bien plus qu'économique.

une prospérité sans exemple sur toute l'étendue du territoire de l'Amérique du Nord.

C'est au lendemain de la guerre de Sécession que l'Union des mouleurs en fer de la Nouvelle-Angleterre devenait propriétaire de quatorze établissements industriels qu'elle se proposait de faire marcher par la coopération. L'existence de la plupart de ces usines fut de courte durée. Une seule avait résisté, la fonderie de Somerset, qui, par suite de circonstances locales exceptionnellement favorables, ou grâce à une gestion exceptionnellement habile, avait pu fournir une carrière de près de vingt-quatre ans; à son tour, elle vient de fermer ses portes, « les Co-opérateurs ne coopérant plus », dit le *Journal* de Providence.

Parmi les sociétés de consommation, il en est de prospères, surtout dans l'Est. Ainsi, par exemple, l'*Arlington Co-operative Association* de Lawrence (Massachusetts), fondée il y a six ans, comptait, au 1er avril 1891, 1,560 membres, soit 116 de plus qu'au commencement de l'année; en 1890, le total de ses ventes s'est élevé à 193,486.05 dollars, et elle a réalisé 16,462,59 dollars de bénéfices. Mais, en réalité, c'est plutôt là une exception. Les grands magasins au comptant, les *Cash Stores*, font du tort aux sociétés coopératives de consommation; ils vendent bon marché pour vendre beaucoup, et les marchandises qu'on y trouve sont de bonne qualité. Ils détournent ainsi de ces sociétés la clientèle sur laquelle elles sont en droit de compter, et cela d'autant plus facilement que l'Américain n'aime pas la contrainte; il lui déplaît, comme nous l'écrit un correspondant de l'Ouest, d'avoir à limiter son choix, et de ne pas pouvoir faire ses achats là où il lui convient.

Au surplus, l'ouvrier américain dédaigne généralement les petits profits qu'il peut retirer de son affiliation à une société coopérative de consommation. Son ambition va plus loin; les salaires élevés qu'il touche le lui permettent. Il veut, à tout le moins, être propriétaire de la maison qu'il habite, il veut avoir son « home » à lui.

Les *Building and Loan Associations* lui en ont fourni le

moyen dans des conditions particulièrement avantageuses. De là leur immense popularité, leur grand et légitime succès.

La première société de ce genre, fondée en Amérique, fut celle de Frankford, localité comprise aujourd'hui dans l'agglomération de la ville de Philadelphie. Cela remonte au 3 janvier 1831. L'*Oxford Provident Building Association of Frankford* termina ses opérations en juin 1841, après dix ans et six mois d'existence ; chaque part était de 500 dollars, et la redevance mensuelle, par part, était de 3 dollars.

Une deuxième société coopérative de construction, portant le même nom que la première, fut fondée à Frankford en février 1841 ; elle devait remplir heureusement sa mission en une période égale à 126 mois, comme sa devancière. Bientôt il s'en fonda une troisième, la Franklin, dont les parts étaient de 200 dollars, avec redevance mensuelle de 1 dollar par part ; elle réussit comme les deux autres.

Dès lors, l'impulsion était donnée, et si bien, que le mouvement dure toujours.

Aujourd'hui, dans les cinq États du milieu, les « Middle States », c'est-à-dire la Pensylvanie, le New-York, le New-Jersey, le Delaware et le Maryland, il existe près de dix-huit cents sociétés coopératives de construction, savoir : 1,200 en Pensylvanie, dont la moitié environ pour la ville de Philadelphie seule, 300 dans le New-York, 210 dans le New-Jersey, 30 dans le Delaware et 50 dans le Maryland.

M. A.-S. Bolles, chef du bureau de statistiques industrielles de la Pensylvanie, — à la compétence duquel nous nous en rapportons d'autant plus volontiers que, pour faire admettre les chiffres formidables devant lesquels nous allons nous trouver, il ne faut rien moins que l'autorité de son nom, — M. Bolles a essayé (1) de chiffrer le capital engagé dans les *Building Associations* de la Pensylvanie (2). Il a eu sous les yeux les

(1) *Annual Report of the secretary of internal affairs of the commonwealth of Pennsylvania.* Part III. — *Industrial Statistics.* Vol. XVII, 1889.

(2) Nous rappellerons que la population de la Pensylvanie n'est pas encore aujourd'hui tout à fait aussi élevée que celle de la Belgique ; elle comptait 5,248,574 habitants en 1890, contre 4,282,891 habitants en 1880, et 3,521,951 habitants en 1870.

rapports de 538 sociétés, et il a constaté d'abord que celles-ci représentaient ensemble 782,506 parts, soit, en moyenne, 1,454 parts pour chaque société, et ensuite, que l'ensemble de leur actif (1) s'élevait à 42,157,147.60 dollars, ce qui fait ressortir à 78,359 dollars l'actif moyen de chacune de ces sociétés. Partant de là, il conclut que les 1,200 sociétés de la Pensylvanie représentent au moins 1,735,700 parts avec un actif de 94,030,800 dollars. Et, plaçant ici une réflexion qui figure dans son rapport de l'année précédente, nous dirons avec lui : « Pour bien apprécier l'énormité de l'œuvre accomplie par ces *Building Associations*, il faut ne pas perdre de vue que leur actif actuel, soit 94 millions de dollars, représente seulement l'épargne accumulée pendant les douze dernières années. C'est-à-dire que toutes les parts émises il y a douze ans ont été retirées ou amorties, ou bien, en d'autres termes, que la durée de la vie d'une société de construction est inférieure à douze ans. Ce capital, estimé aujourd'hui à 94 millions de dollars, sera donc entièrement restitué aux souscripteurs endéans les douze années à dater de ce jour. Il est possible que, dans douze ans d'ici, le capital des sociétés de construction existant alors dans la Pensylvanie sera plus élevé qu'il ne l'est à cette heure, mais il représentera les épargnes des nouveaux membres admis depuis aujourd'hui jusqu'alors, les anciens ayant été successivement écartés » par le jeu naturel de ce genre d'institutions de prévoyance.

Des 300 sociétés existant dans l'État de New-York, 150 ont leur siège dans les villes de Rochester et de Buffalo. On peut estimer en bloc à 20 millions de dollars l'actif de ces 300 sociétés. Nous verrons plus loin que la législation défectueuse de cet État sur la matière doit être rendue responsable de l'infériorité relative dans laquelle il se trouve vis-à-vis de la

(1) Cet actif se décompose comme suit :

Prêts hypothécaires	Dollars.	39,344,549.85
Immeubles	—	1,172,752.44
Caisse	—	953,523.11
Divers	—	686,322.20
Total. . .	Dollars.	42,157,147.60

Pensylvanie [1]. C'est ainsi que, dans les villes de New-York et de Brocklyn, les sociétés coopératives de construction n'existent guère que depuis cinq ans.

Dans le New-Jersey, au contraire, dont la population n'atteint pas le quart de celle de l'État de New-York, il en existait déjà avant 1847, époque à laquelle la législature de l'État s'occupa pour la première fois de la question. M. J. Bishop, chef du bureau de la statistique du travail et de l'industrie pour la New-Jersey, constate dans son rapport de l'année 1888 qu'à cette date l'actif des 210 *Building Associations* existant dans l'État s'élevait à environ 15 millions de dollars; ces sociétés comptaient alors 55,600 membres possédant 339,385 1/2 parts.

L'actif des sociétés du Delaware dépasse 3 millions de dollars. Cet État ne compte cependant que 167,871 habitants, et une seule agglomération industrielle importante, celle de Wilmington avec 61,437 habitants.

Un fait plus remarquable encore, c'est qu'il existe dans le district de Columbia [2] plusieurs sociétés coopératives de construction, avec un actif global de 6 millions de dollars. L'*Équitable* de Washington, notamment, est l'une des plus fortes sociétés coopératives de construction des États-Unis; elle possède à son actif près de 1 million de dollars, et les versements mensuels de ses membres s'élèvent à 32,000 dollars.

Si nous passons maintenant aux États de la Nouvelle-Angleterre, nous y retrouvons une situation analogue. Les débuts, toutefois, furent difficiles; les « banques coopératives », comme on les appelle dans cette partie des États-Unis, eurent à vaincre l'opposition des caisses d'épargne, qui les considéraient comme de dangereuses rivales; l'expérience a prouvé que cette crainte était chimérique [3].

(1) La population de l'État de New-York était de 5,981,934 habitants en 1890, contre 5,082,871 habitants en 1880 et 4,382,759 en 1870.

(2) Le district fédéral de Columbia est formé des portions de territoire cédées au Congrès, en 1788 par le Maryland et en 1789 par la Virginie, pour y établir le siège du gouvernement des États-Unis; il mesure 27,500 hectares de superficie et renferme 229,790 habitants.

(3) Voir note page 159.

Quoi qu'il en soit, la première des sociétés coopératives de construction — *The Pioneer Co-operative Bank* — fut fondée à Boston au mois de juillet 1877, le lendemain du jour où la législature de l'État eut complété la loi organique relative à ces institutions. Le succès fut immédiat, et l'exemple donné par *The Pioneer* fut bientôt suivi par d'autres. Treize ans plus tard, le 31 octobre 1890, on comptait dans le Massachusetts 103 banques coopératives avec 9,264,833 dollars d'actif, soit pour ce dernier une augmentation de 2,158,204 dollars d'une année à l'autre. « Si l'on considère, nous écrit M. Horace G. Wadlin, chef du bureau des statistiques du travail de l'État de Massachusetts, que cet actif représente les épargnes d'environ 40,000 associés, versant mensuellement un dollar par part, qu'en outre la limite des versements mensuels est fixée à 25 dollars par associé, et que la moyenne des versements mensuels par associé ne dépasse guère 8 dollars, on peut juger de la valeur des *Co-operative banks* comme stimulant de l'épargne populaire. »

Dans le Maine, 12 sociétés coopératives de construction existaient déjà en 1888, et il n'est pas douteux que leur nombre a crû depuis lors. Il en est de même pour le New-Hampshire, où l'on en comptait 4 à la fin de 1888, la première datant de janvier 1887. Le Rhode-Islande en avait 3, et le Connecticut 7 à la même époque. En somme, on peut admettre, sans risquer d'erreur, que 150 banques coopératives fonctionnent actuellement dans la Nouvelle-Angleterre.

Dans l'Ouest, les *Building and Loan Associations* ont acquis une popularité exceptionnelle. Ainsi, d'après un rapport lu au meeting de Saratoga de l'*American Social Science Association*, le 7 septembre 1888, par le secrétaire M. F.-B. Sanborn, l'Ohio ne le céderait qu'à la Pensylvanie, et l'Illinois viendrait immédiatement après l'Ohio (1), le premier avec plus de 600 sociétés ayant un actif d'environ 70 millions de dollars, et le second, avec au moins 450 sociétés ayant 50 millions de

		1870.	1880.	1890.
(1) Population de l'Ohio. . . .	Habit.	2,665,260	3,198,062	3,666,719
— de l'Illinois. . .	—	2,539,891	3,077,871	3,818,536

dollars d'actif. La seule ville de Cincinnati (Ohio) en compterait 400, avec 75,000 membres, hommes et femmes. De son côté, Chicago (Illinois) n'en posséderait pas moins de 300 avec une moyenne de 589 membres par société, dont 164 femmes ou 26 p. c.

L'Ohio a été dans l'Ouest l'initiateur des sociétés de construction ; la première fut établie en 1867 à Cincinnati. Ce fut un peu plus tard, vers 1870, que l'on vit se fonder des sociétés semblables dans les États voisins. Aujourd'hui, le Missouri en compte plus de 200 avec un actif d'au moins 16 millions de dollars, et l'Iowa plus de 100.

Les États du Nord-Ouest se distinguent également. Le Minnesota, par exemple, comme nous l'apprend M. Sanborn, avait déjà, en 1888, 125 sociétés de construction, fondées pour la plupart depuis 1880, et, dans la ville de Saint-Paul, plus de 10,000 maisons étaient devenues la propriété de leurs occupants affiliés à ces sociétés.

Dans son *Histoire de la coopération aux États-Unis*, M. Albert Shaw écrit à ce sujet : « On trouve à Saint-Paul et à Minneapolis plusieurs des sociétés de construction les plus florissantes des États-Unis, et grâce à elles, des centaines de familles d'artisans habitent de charmantes maisons qui leur appartiennent. »

A la même époque, le Kansas en comptait 100, le Wisconsin 50, comme le Michigan, où 40 sociétés furent fondées en un an à la faveur de la législation nouvelle de 1887.

Dans les États du Sud et du Sud-Ouest, c'est-à-dire dans les anciens États à esclaves [1], les *Building and Loan Associations* sont généralement nées plus tard que dans les autres parties de l'Union ; les plus anciennes d'entre elles n'ont pas dix ans d'existence. Mais leur bienfaisante influence n'a pas manqué de se manifester là comme ailleurs, et l'on estime qu'aujourd'hui elles se chiffrent par centaines.

Depuis ces dernières années aussi, elles ont fait leur apparition dans les États de la côte du Pacifique. En Californie,

[1] Le Delaware et le Maryland non compris.

notamment, on en compte maintenant près d'une centaine, dont 39 dans la ville de San-Francisco, et 8 dans celle de Los Angeles.

En résumé, l'on peut dire qu'il existe des sociétés coopératives de construction dans tous les États et territoires des États-Unis de l'Amérique du Nord. Leur nombre, qui s'accroît sans cesse, n'est certainement pas inférieur à 4,000. Cela représente, suivant M. Brown, un spécialiste qui adopte ce chiffre, un capital engagé de 336,485,080 dollars ou de 1 3/4 milliard de francs.

II

Il importe d'établir, avant d'étudier l'organisation et le fonctionnement des *Building and Loan Associations*, en quoi ces institutions diffèrent des caisses d'épargne ordinaires. M. A.-S. Bolles, que nous avons déjà eu l'occasion de citer, va nous le dire en quelques lignes : « ... Les *Building societies* sont, en effet, des caisses d'épargne coopératives qui font des avances principalement — presque exclusivement — sur immeubles, et, par conséquent, aident leurs membres à acheter ou à construire des maisons. Mais elles diffèrent des caisses d'épargne en ce que celles-ci reçoivent en dépôt, à des dates indéterminées, des sommes variables selon la volonté du déposant, tandis que, dans les *Building societies*, les dépôts doivent être faits régulièrement, chaque mois, et deviennent obligatoires après le premier payement. En outre, il est de règle que les *Building societies* n'ont aucun rapport avec le public en général ; elles ne prêtent qu'à leurs membres. »

Telle est la différence fondamentale qui existe entre les caisses d'épargne et les sociétés de construction. On voit que les deux institutions ont leur utilité particulière, et qu'elles ne sont pas nécessairement rivales. Assurément, les caisses placent une grande partie de leurs fonds en hypothèques, sur terrains et immeubles, et même, dans certains États, elles sont tenues par la loi de faire des prêts hypothécaires jusqu'à concurrence de 50 p. c. des sommes qu'elles reçoivent en dépôt. Elles aident donc aussi, dans une certaine mesure, les

déposants désireux de devenir propriétaires de leur maison. Cela n'empêche pas que les caisses d'épargne ne sont pas fondées et organisées dans ce but; il est le seul, au contraire, qu'ont en vue les *Building societies*, et les succès qu'elles remportent montrent assez qu'à côté des caisses d'épargne il y avait une place à prendre, et que cette place était grande.

Elles prêtent, il est vrai, à un taux plus élevé que les caisses d'épargne, et c'est un grief qu'on n'a pas manqué d'articuler contre elles quand elles n'avaient pas encore acquis l'autorité qu'elles ont aujourd'hui, et quand elles avaient encore des adversaires. Mais l'objection n'a pas tenu, parce qu'en réalité ce désavantage est plus apparent que réel. Il ne faut pas perdre de vue, en effet, que dans une société de construction, l'emprunteur est en même temps prêteur, et que si, en sa première qualité, il paye un intérêt assez fort, il bénéficie de celui-ci en sa qualité seconde. Les caisses d'épargne servent aux déposants un intérêt fixe, ou fixé à nouveau de temps à autre par les directeurs; dans les sociétés de construction, le déposant est un associé qui partage, avec les autres associés, les profits comme les pertes de l'entreprise commune.

D'autres points de détail accentuent encore la différence qui existe entre les deux institutions. Ainsi, dans les caisses d'épargne, le déposant est un simple client, qui n'a rien à voir dans la direction de l'établissement auquel il confie ses fonds; dans les sociétés de construction, il est un associé qui a son mot à dire dans la conduite des affaires de la société.

Les caisses d'épargne sont administrées par un nombreux et, quoi qu'on fasse, coûteux état-major; elles occupent le plus souvent des locaux importants et d'un loyer élevé; dans les sociétés de construction, les dépenses se réduisent à une somme infime, le secrétaire seul recevant pour ses peines une indemnité calculée sur le pied de 1 à 3 dollars par soirée, et les frais de location de la salle où les séances se tiennent chaque mois étant, en général, fort minimes [1].

[1] Un journal de Philadelphie a calculé que, dans l'État de Pensylvanie, les dépenses moyennes annuelles pour une société de construction ne dépassent pas 378 dollars, y compris les appointements du secrétaire, qui s'élèvent en moyenne à 225 dollars.



D'autre part, pour estimer la valeur exacte des immeubles offerts en garantie par les emprunteurs, nul ne saurait être plus compétent que les membres des sociétés de construction, qui sont, pour la plupart, des hommes de métier. Les prêts se font donc, sous ce rapport, dans des conditions de sécurité exceptionnelles, et les mécomptes deviennent presque impossibles.

Enfin, l'épargne est toujours difficile, surtout au début. Les *Building and Loan Associations* ont réussi à la rendre attrayante. Tel homme qui ne se serait pas senti l'énergie nécessaire pour alimenter un livret de caisse d'épargne, qui ne lui dit rien ou pas grand'chose, s'imposera de pénibles privations s'il sait qu'en payant régulièrement, chaque mois, à une société de construction, une somme égale ou très peu supérieure à celle qu'il paye pour son loyer, il sera, dans un temps relativement court, propriétaire ou de la maison qu'il occupe ou de celle qu'il fera bâtir sur l'emplacement de son choix. En fait, il jouit de son immeuble, comme propriétaire et non comme locataire, à partir du moment où il a obtenu son prêt de la société coopérative de construction.

C'est un puissant stimulant que celui-là! Avoir du bien au soleil, si modeste soit-il, n'est-ce pas le rêve de tous les travailleurs, quelle que soit la classe de la société à laquelle ils appartiennent? Avec les *Building Associations*, ce rêve, pour le plus pauvre, peut devenir une réalité (1).

III

Les statuts des *Building and Loan Associations* ont entre eux de grandes analogies; s'ils diffèrent, ce n'est jamais en ce qui touche aux principes de l'institution. Des considérations

(1) Dans un discours qu'il prononçait en 1889, M. Brackett, gouverneur du Massachusetts, s'exprimait ainsi : « Nous devons nous féliciter de voir le nombre des sociétés coopératives de construction s'accroître sans cesse, car elles sont un bienfait pour l'État, par les habitudes d'ordre et d'économie qu'elles font naître. On avait craint, au début, qu'elles ne fissent du tort aux caisses d'épargne ordinaires. Mais l'an dernier, les sommes que celles-ci ont reçues en dépôt ont augmenté de 17 millions de dollars. La vérité, c'est que les sociétés coopératives de construction recueillent les épargnes de gens qui n'avaient jamais songé à épargner. »

locales, juridiques ou autres, peuvent motiver des changements de détail, mais ceux-ci n'affectent jamais les points auxquels la pratique et l'expérience ont fait reconnaître un caractère essentiel.

Le but, nous le connaissons; pour savoir comment on l'atteint, prenons, par exemple, la *Berean Building and Loan Association* de Philadelphie; ses statuts, bien que renfermant certains articles qui ne sont pas indispensables, passent pour un modèle du genre. En voici une traduction aussi fidèle que possible :

CONSTITUTION.

Dénomination et objet.

ART. 1er. Cette société portera le nom de *The Berean Building and Loan Association.* Elle a pour objet de recueillir les fonds que ses membres versent mensuellement, et de les placer, ou de les prêter aux membres qui désirent emprunter, de façon que les bénéfices résultant de ces opérations, ajoutés aux payements mensuels, réduisent considérablement le nombre de mois nécessaires pour amortir chacune des parts dont la valeur nominale est fixée à 200 dollars.

Sociétaires et capital.

ART. 2. Le capital de cette Société est de 1 million de dollars, divisé en 5,000 parts de 200 dollars, qui seront émises en une ou plusieurs séries, suivant ce qu'en décidera le conseil des directeurs.

ART. 3. Les sociétaires doivent être citoyens des États-Unis. Les mineurs, représentés par leurs tuteurs, et les femmes en leur propre nom, peuvent posséder des parts.

ART. 4. Chaque sociétaire en titre, ou en qualité de tuteur, doit signer les statuts, par lesquels il s'engage à payer les redevances mensuelles, primes, intérêts et amendes, et à se conformer à toutes les obligations imposées.

Dépenses d'administration.

ART. 5. Afin de couvrir les frais d'administration de la

Société, chaque sociétaire doit payer, pour chacune des parts qu'il a souscrites, 25 sous de droit d'entrée; il doit payer la même somme — ne dépassant pas 25 sous par part — chaque année, à l'époque fixée par le conseil des directeurs pour l'assemblée générale.

Redevances mensuelles.

ART. 6. Chaque sociétaire doit payer, par mois, 1 dollar en monnaie courante pour chacune des parts qu'il possède, et cela jusqu'à ce que le montant de l'actif de la série dont ses parts font partie ait atteint un total suffisant pour permettre la répartition d'une somme de 200 dollars par part, ou son équivalent basé sur une division des bénéfices donnant, pour chaque dollar versé, autant pour cent par an pour la durée du versement.

Amendes.

ART. 7. Tout sociétaire qui négligerait ou refuserait de payer sa redevance mensuelle, l'intérêt ou la prime qu'il peut s'être engagé à payer, sera passible d'une amende de 2 sous par mois pour chaque dollar qu'il doit.

Retraits.

ART. 8. Les sociétaires auxquels il n'a pas été fait de prêts peuvent se retirer de la Société après trente jours de préavis, donné au conseil des directeurs à la réunion mensuelle. Il leur sera restitué le montant des sommes qu'ils ont payées comme redevances, moins les amendes et autres charges, et, si une année s'est écoulée depuis l'émission de la série dont font partie les parts qu'ils possèdent, il leur sera remis, en outre du montant de leurs payements comme redevances, telle part des bénéfices que les directeurs jugeront pouvoir allouer. Sauf par ordre spécial du conseil des directeurs, on ne pourra prélever, pour les restitutions à des sociétaires qui se retirent, plus de la moitié des fonds disponibles.

Prêts (montant par part).

ART. 9. Il pourra être fait à tout sociétaire un prêt de 200 dollars pour chaque part qu'il possède.

Prêts (quand ils sont faisables).

ART. 10. Si les fonds en caisse permettent de faire un prêt, l'argent sera adjugé à celui des sociétaires qui, à la réunion mensuelle, offrira la prime la plus élevée.

Primes (payables mensuellement).

ART. 11. La prime de priorité est le nombre de sous que l'emprunteur consent à payer, par part et par mois, en outre des redevances régulières, de l'intérêt, etc.; et toutes les enchères doivent être faites à haute voix aux réunions mensuelles du conseil des directeurs.

Prêts sur capital (stocks loans).

ART. 12. Tout membre peut recevoir une avance, sans garantie hypothécaire, égale au montant des sommes qu'il a payées jusqu'à cette date comme redevances mensuelles.

Garantie collatérale.

ART. 13. Pour toute avance ou prêt de 200 dollars par part, le membre bénéficiaire devra céder au moins une de ses parts à la Société, comme garantie collatérale.

Limites aux enchères.

ART. 14. Le prêt adjugé au dernier enchérisseur, pour une prime donnée, ne peut pas dépasser la valeur de dix parts à chaque enchère, mais s'il y a encore de l'argent à placer, le même membre peut faire de nouvelles enchères. Dans le cas où les fonds en caisse ne seraient pas suffisants, les recettes des assemblées subséquentes pourront servir à combler la différence. Tout membre devenu emprunteur doit immédiatement fournir une description détaillée de la propriété qu'il

offre en garantie, et tous autres renseignements qui lui seront demandés, et il doit assurer le remboursement du prêt qui lui est fait, avec l'intérêt légal, par une inscription hypothécaire satisfaisante sur immeuble dans la ville de Philadelphie, et par une police d'assurance pour une somme approuvée.

L'intérêt et la prime sont payables mensuellement.

ART. 15. L'intérêt et la prime sont payables par mois à dater du jour de l'enchère.

Temps accordé pour fournir la garantie.

ART. 16. Dans le cas où l'emprunteur ne fournirait pas de garantie satisfaisante endéans le mois qui suit le jour de l'adjudication, la somme qui lui aura été adjugée fera retour à la Société, et il aura à payer l'intérêt d'un mois sur cette somme, plus tous les frais auxquels auront donné lieu l'examen des titres, les recherches et les écritures.

Droit de contrainte.

ART. 17. Si le payement des redevances, intérêts, amendes et primes mensuelles, ou de l'une quelconque des sommes que les sociétaires s'engagent à payer en contractant un emprunt, restait en souffrance pendant plus de six mois, les directeurs peuvent poursuivre le recouvrement des sommes dues par toutes voies de droit.

Déchéance.

ART. 18. Tout sociétaire qui aura négligé ou refusé de payer les redevances mensuelles ou amendes pendant une période de six mois, pourra être déclaré déchu par le conseil des directeurs, et dès lors ses parts feront retour à la Société. Si le membre déchu n'a pas contracté d'emprunt sur ses parts, il recevra sur les premiers fonds disponibles le montant des redevances qu'il aura payées, plus la part de bénéfice qui revient, en cas de retrait, aux parts de la même série, après déduction des amendes et autres charges.

Changement de garanties.

ART. 19. Dans le cas où un sociétaire qui a contracté un emprunt désire changer la garantie qu'il a offerte, il peut le faire sans être astreint à restituer à la Société l'argent qu'il en a reçu, pourvu que les directeurs approuvent le changement.

Série ouverte.

ART. 20. Les directeurs garderont en tout temps une série ouverte pour les membres emprunteurs, de façon que si l'un de ceux-ci réclamait un prêt dépassant le chiffre auquel lui donne droit le nombre des parts qu'il possède à la date de l'adjudication, il puisse se procurer les parts supplémentaires qui lui sont nécessaires, en payant pour celles-ci toutes les redevances arriérées et autres charges.

Vente et substitution de garanties.

ART. 21. Si un sociétaire désire vendre la propriété sur laquelle la Société lui a prêté de l'argent, en transférant tous ses droits à l'acheteur, il peut le faire à la condition d'avoir au préalable obtenu le consentement des directeurs. Néanmoins, la vente ne pourra avoir lieu qu'après que les redevances, intérêts et amendes dus à la Société auront été payés. Le transfert une fois réglé, l'acheteur devient un membre de la Société; il est investi des mêmes droits et privilèges et doit remplir les mêmes engagements que le membre auquel la Société avait prêté d'abord.

Vente de propriétés.

ART. 22. Quand l'intérêt de la Société l'exige, les directeurs sont autorisés à acheter à toute vente judiciaire ou autre, les terrains ou immeubles sur lesquels la Société possède une hypothèque ou tout autre droit. Ils sont également autorisés à vendre, transférer, louer ou hypothéquer tout immeuble dont la Société deviendrait propriétaire.

ART. 23. Avant de libérer une propriété à vendre sur laquelle la Société possède une hypothèque, le conseil des

directeurs exigera le payement de toutes les charges, redevances, intérêts, amendes et primes dues à la Société à la date de la vente.

ART. 24. Aucune garantie ne pourra être considérée comme suffisante avant d'avoir été examinée par le comité spécial des directeurs (*property committee*) et acceptée par un « quorum » du conseil des directeurs.

Pas de prêts en dehors de Philadelphie.

ART. 25. La Société ne peut faire aucun prêt sur une propriété située en dehors du comté de Philadelphie.

Taux de l'intérêt.

ART. 26. L'intérêt sur les sommes prêtées par la Société sera payé mensuellement ; il est fixé à un demi pour cent par mois.

Fonds improductifs.

ART. 27. S'il arrive que des fonds restent improductifs pendant un mois, le conseil des directeurs est autorisé à les placer en terres, fonds des États-Unis, ou autrement. Toutefois, ces placements ne pourront se faire qu'avec le consentement écrit des deux tiers au moins des membres du conseil.

Appointements et dépenses.

ART. 28. Le conseil des directeurs fixe de temps en temps le taux des appointements du secrétaire. Ces appointements sont payés par mois. Les autres dépenses pour livres, imprimés, etc., ne peuvent être faites qu'avec l'approbation du même conseil.

Remboursements.

ART. 29. Les membres qui ont reçu un ou plusieurs prêts de 200 dollars de cette Société peuvent les rembourser en tout temps.

Parts en garantie.

ART. 30. Quand un prêt est remboursé, la part ou les parts cédées à la Société comme garantie collatérale peuvent être

restituées au membre qui rembourse, ou être retirées par lui comme les parts libres (*free shares*) [1].

Membres décédés.

ART. 31. A la mort d'un membre de la Société, ses héritiers légaux peuvent accepter les obligations contractées par le défunt, ou retirer conformément aux statuts les parts qu'il possédait.

Réémission de parts.

ART. 32. De nouvelles parts peuvent être émises en remplacement de celles qui ont été retirées, sont déchues ou ont fait retour à la Société.

Retraits involontaires.

ART. 33. S'il arrive que le conseil des directeurs, par un vote des deux tiers des voix, juge nécessaire de réduire le nombre des « parts libres » d'une série qui est près d'arriver à terme, il peut décréter le rachat d'office d'un certain nombre de parts de cette série, chacun des souscripteurs contribuant à ce rachat au prorata des parts qu'il possède.

Conseil d'administration.

ART. 34. Le conseil d'administration de la Société se compose d'un président, d'un vice-président, d'un trésorier, d'un secrétaire, d'un *solicitor* [2] et de treize directeurs, qui doivent tous être porteurs de parts et être élus à l'assemblée générale annuelle. Dans le cas où une vacance viendrait à se produire dans le courant de l'année, par suite du décès ou de la démission d'un des membres du conseil, les fonctions que remplissait celui-ci seront dévolues au conseil des directeurs jusqu'aux prochaines élections. Tous les membres du conseil d'adminis-

(1) « Free shares » est une expression technique employée pour désigner les parts sur lesquelles la Société n'a pas fait d'avances. Nous la traduisons mot à mot.

(2) Le « solicitor » est spécialement chargé du contentieux.

tration restent en fontions jusqu'à l'élection de leurs successeurs.

Le président.

ART. 35. Le président préside les assemblées de la Société et du conseil des directeurs ; il signe les ordres de payement émanant du conseil des directeurs, et remplit tous les devoirs de sa charge.

Le vice-président.

ART. 36. Le vice-président assiste le président et le remplace en cas d'absence.

Le trésorier.

ART. 37. Le trésorier encaisse tout l'argent versé à la Société et en donne reçu au secrétaire; il acquitte les ordres de payement tirés sur lui par le conseil des directeurs, quand ils sont signés par le président et certifiés par le secrétaire, mais pas autrement. Il doit, comme garantie de sa gestion, donner à la Société une hypothèque sur ses biens ou tout autre gage accepté par le conseil des directeurs, et les renouveler à toute réquisition dudit conseil. Il reçoit et garde en dépôt, pour la Société, des titres, inscriptions hypothécaires, polices d'assurance, etc., concernant toute propriété sur laquelle la Société a prêté de l'argent, sauf les gages qu'il a fournis lui-même, lesquels restent entre les mains du président. Il donne quittance, avec l'autorisation des directeurs, de toutes sommes d'argent payées à la Société, et il doit, quand ses fonctions prennent fin, remettre à son successeur tout l'argent, les livres, papiers, etc., appartenant à la Société qu'il a en sa possession.

Le secrétaire.

ART. 38. Le secrétaire est tenu d'inscrire dans un ou plusieurs livres *ad hoc* les procès-verbaux des séances de la Société et du conseil des directeurs. Il tient les comptes de chaque sociétaire; il certifie tous les ordres de payement tirés

sur le trésor quand ils émanent du conseil des directeurs et sont signés par le président. Il est tenu d'informer les sociétaires, aux frais de la Société, de la date de l'assemblée générale annuelle et des assemblées extraordinaires, et les directeurs de la date de leurs réunions mensuelles. Il a la charge de tous les livres et papiers de la Société (sauf les titres, inscriptions hypothécaires et polices d'assurances) et il en fait remise à son successeur dix jours au moins avant la prochaine assemblée mensuelle. Il doit être en mesure, en tout temps, de donner aux sociétaires des renseignements sur la situation financière de la Société, et de fournir un rapport détaillé sur cette situation à l'assemblée générale annuelle. Il doit tenir note des prêts faits par la Société sur des propriétés déjà hypothéquées, et veiller à ce que les membres qui ont emprunté à la Société dans ces conditions produisent, tous les six mois, endéans les trente jours qui suivent la date de l'échéance, le reçu des sommes payées comme intérêts sur les premières hypothèques. S'il y a défaut de payement de la part des membres en question, il doit en informer le conseil des directeurs. Le secrétaire recevra comme indemnité telle somme, payable mensuellement, que le conseil des directeurs jugera devoir lui allouer.

Conseil des directeurs.

ART. 39. Les directeurs forment, avec le président, le vice-président, le secrétaire, le « solicitor » et le trésorier, le conseil des directeurs. Ce conseil est tenu de se réunir régulièrement dans le local qu'il aura choisi, le quatrième jeudi de chaque mois, à l'effet de recueillir les redevances mensuelles, intérêts, primes et amendes des sociétaires, et d'en faire la remise au trésorier ; de procéder aux enchères pour le prêt des fonds disponibles, et de régler toutes les affaires financières de la Société en général.

Les directeurs ne reçoivent aucune indemnité. Sept membres du conseil constituent un « quorum » suffisant pour délibérer.

Le conseil peut rédiger son propre règlement, mais celui-ci ne doit pas être en opposition avec les statuts de la Société.

Les directeurs peuvent nommer un expert [1] compétent, dont le terme de service est fixé par le conseil.

L'expert.

ART. 40. L'expert est chargé de recueillir les renseignements que la Société a intérêt à connaître sur les propriétés qui lui sont offertes en gage par les membres emprunteurs, et il doit en certifier l'exactitude par écrit. Il est tenu de préparer toutes les pièces légales qui doivent être données ou reçues par la Société, et, en échange de ses services, il a droit à des honoraires fixés suivant le tarif usuel et payables par la partie intéressée. Toute contestation à ce sujet sera réglée par le conseil des directeurs. Il doit aussi examiner la description des propriétés dont la vente par autorité de justice est annoncée, et avertir aussitôt le conseil des directeurs s'il s'en trouve dans le nombre sur lesquelles la Société a des droits. Il peut aussi être requis d'assister aux réunions mensuelles des directeurs.

Élections.

ART. 41. Toutes les élections se font au scrutin secret. Le poll est ouvert de 8 h. à 9 h. 30 du soir.

Droit de vote.

ART. 42. Tout sociétaire présent à une élection a le droit de voter, et son vote compte pour une voix, quel que soit le nombre de parts qu'il possède. Néanmoins, pour être admis à voter, il faut être sociétaire depuis au moins un mois.

Commissaires.

ART. 43. Il peut être élu chaque année, parmi les sociétaires

[1] Le texte porte « conveyancer », c'est-à-dire un homme d'affaires qui a pour spécialité le transfert des immeubles; faute d'équivalent, nous traduisons par « expert » de préférence à « notaire », qui, dans l'espèce, ne nous paraît pas rendre exactement le sens du mot anglais. Quelques notaires sont en même temps « conveyancers », mais ceux-ci ne sont pas des notaires.

(en dehors du conseil des directeurs), trois commissaires dont le mandat expire au bout d'un an. Les directeurs peuvent récompenser les commissaires pour les services qu'ils auront rendus dans l'exercice de leurs fonctions.

Assemblée annuelle.

ART. 44. L'assemblée générale a lieu chaque année le quatrième jeudi de février, dans le local que désignent les directeurs.

Réunions ordinaires.

ART. 45. Le conseil des directeurs se réunit régulièrement e quatrième jeudi de chaque mois, à 8 heures du soir, pour recevoir l'argent que les sociétaires doivent à la Société, en faire la remise au trésorier, et s'occuper de toutes les autres affaires de la Société. A ces réunions, les sociétaires peuvent prendre connaissance des procès-verbaux des séances du conseil des directeurs.

Annonce des réunions.

ART. 46. Les convocations à l'assemblée générale annuelle et aux assemblées extraordinaires seront insérées par le secrétaire dans deux, au moins, des journaux quotidiens de Philadelphie.

Les assemblées extraordinaires peuvent avoir lieu à la demande de dix membres, ceux-ci faisant connaître par écrit la date, le lieu et l'objet de ces réunions. Dans une assemblée extraordinaire, on ne s'occupera que des questions qui l'ont motivée. Quinze membres constituent un « quorum » pour les assemblées des sociétaires.

Nominations.

ART. 47. A l'assemblée ordinaire de janvier se feront les nominations des candidats du conseil d'administration de la Société. Ces candidats seront seuls éligibles aux élections du mois de février suivant, et ceux d'entre eux qui auront recueilli le plus grand nombre de voix seront proclamés élus.

Amendements.

ART. 48. Les changements ou amendements à ces statuts ne pourront être votés que par l'assemblée générale ou par une assemblée extraordinaire, et seulement à la majorité des deux tiers des membres présents. Toute proposition dans ce sens devra, d'ailleurs, être déposée par écrit, et figurer au procès-verbal un mois avant l'assemblée où elle sera discutée.

La lecture de ces statuts suggère certains commentaires.

La société que nous avons prise pour exemple est établie sur ce que l'on appelle le *permanent* ou *serial plan* par opposition au *terminating plan*, sur lequel étaient généralement basées les premières associations de construction. Avec le *terminating plan*, toutes les parts sont émises en une fois, et tous les payements à effectuer sur ces parts commencent à dater de la création de la société, quelle que soit l'époque où elles sont souscrites. Il résulte de là que toutes ces parts ont, en tout temps, la même valeur, et qu'elles sont amorties toutes en même temps.

Cette manière de procéder est fort simple, et si toutes les parts trouvaient preneurs dans les premiers mois d'existence de la société, ce serait parfait. Mais en pratique, il n'en est pas ainsi. Aussi, qu'arrive-t-il? Au bout de peu d'années, la société se trouve dans l'impossibilité de recruter de nouveaux membres, toute personne qui serait tentée de le devenir, et d'emprunter, reculant devant la grosse somme, à débourser d'emblée, que représentent les redevances et les bénéfices accumulés (1). Dès lors, le but est manqué, et, en outre, la société est forcément amenée à une liquidation anticipée.

Le permanent ou *serial plan*, c'est-à-dire le plan qui consiste

(1) Supposons que le premier exercice annuel d'une société de construction basée sur le *terminating plan* se clôture avec un bénéfice de 52 cents par part. L'intérêt étant de 6 p. c., chaque membre nouveau aura à payer par part souscrite au bout de la première année 12 d. 52 c. Au bout de la deuxième année, si le bénéfice s'élève à 1 d. 87 c., il aura à payer 25 d. 87 c. par part souscrite. Au bout de la troisième année, cela fera 39 d. 15 c. par part, si le bénéfice des trois premières années s'élève à 3 d. 15 c.; et ainsi de suite.

à émettre les parts en séries, permet d'éviter ce danger; mais encore faut-il que les directeurs de la société soient sur leurs gardes. Dans ce système, la société émet ses parts de 200 dollars par séries, et chaque série est indépendante de celles qui la précèdent et de celles qui la suivent. Ces émissions peuvent d'ailleurs se succéder indéfiniment, c'est-à-dire aussi longtemps qu'il y aura des souscripteurs, d'où le caractère *permanent* de la société.

Chaque série a donc son existence propre et fournit une carrière distincte de celle des autres séries ; mais, dans chaque série, les parts doivent en tout temps avoir la même valeur. Par conséquent, les membres nouveaux qui n'ont pas pu souscrire à la date de l'émission de la série, ont encore des payements arriérés à faire en une fois, lors de leur entrée dans la société. Or, il ne faut pas que ces payements puissent être un obstacle au recrutement des sociétaires. La question est donc de savoir quel est l'intervalle qu'il convient de laisser entre les dates d'émission des séries successives, et par suite, quel est le nombre des parts à émettre par série.

Il n'y a pas de règle invariable à cet égard; tout dépend des circonstances. Cependant, l'expérience a montré que, dans la majorité des cas, il était sage de débuter par des émissions mensuelles ou trimestrielles, puis, quand le total des parts émises approchait de la limite fixée par la loi ou par les statuts, de ne plus en émettre de nouvelles que par séries semestrielles, et enfin annuelles. Il est évident, toutefois, que si des retraits répétés faisaient rentrer la société en possession d'un grand nombre de ses parts anciennes, il pourrait être de bonne administration de revenir aux émissions trimestrielles ou mensuelles, d'après l'importance de la demande. Somme toute, comme le dit un spécialiste (1) : « Une société de construction bien conduite doit, sous ce rapport, osciller, durant toute son existence, entre les séries annuelles et les séries mensuelles, en se laissant guider toujours par les circonstances. »

(1) EDMUND WRIGLEY, *How to manage Building Associations*. 3e édition. Philadelphie, James K. Simon, éditeur.

La conséquence logique de ce qui précède, c'est que chaque série ne devra compter qu'un nombre assez restreint de parts. De cette façon, on ne courra pas le risque de voir beaucoup de parts sans titulaire, et, si la demande est trop grande pour pouvoir être immédiatement satisfaite, on y pourvoira dans la suite par une nouvelle émission à court intervalle. En tout état de cause, le chiffre de la population de la localité où a été fondée la société, la situation moyenne de cette population, le taux des salaires et le prix des subsistances sont des facteurs dont il faut tenir compte dans l'évaluation du nombre des parts à émettre à chaque série. Dans des conditions normales, on admet qu'une bonne administration, soucieuse de ne rien exagérer ni dans un sens ni dans l'autre, peut émettre — après la première émission, qui sera toujours la plus importante de toutes — 500 parts par séries annuelles, 300 par séries semestrielles, 200 par séries trimestrielles, ou 50 par mois.

On a vu par les statuts de la *Berean Building Association* quelles sont les différentes sources de revenu des sociétés de construction. Il y a d'abord le droit d'entrée, puis les redevances mensuelles, les amendes, et enfin, les primes de priorité et l'intérêt sur les sommes prêtées. Ces deux dernières méritent de fixer l'attention. La prime est la somme que consent à payer l'emprunteur pour jouir d'un tour de faveur; c'est le prix d'un privilège; elle est donc légitime. Ce fait étant établi et admis sans conteste, il fallait trouver le moyen de créer la prime sans donner prise aux abus.

On a essayé de différents systèmes, tant en Angleterre qu'en Amérique; le tirage au sort, les soumissions écrites, l'ancienneté ont tour à tour été préconisés et bientôt abandonnés comme se prêtant à la spéculation au détriment de la communauté. Finalement, on a reconnu que la seule manière pratique et juste de procéder était de mettre l'argent disponible aux enchères et de l'adjuger au plus offrant. C'est le système adopté aujourd'hui dans toutes les sociétés de construction des États-Unis.

Mais, pour ce qui concerne le payement des primes, il n'y a pas la même unanimité. Nous nous retrouvons ici en présence

de *plans* différents, le *gross plan,* le *net plan* et l'*installment plan.*

Le *gross plan* consiste à défalquer d'avance la prime globale de la somme prêtée, tout en percevant l'intérêt sur le montant total de celle-ci (the *gross* sum). Ainsi, supposons qu'un membre possédant une part emprunte 200 dollars à 25 p. c. de prime. Il ne touchera que 150 dollars, mais il devra payer l'intérêt à 6 p. c. sur la somme totale, soit, sur 200 dollars, un dollar par mois, plus un dollars de redevance, bien entendu. Ce système présente le double désavantage de faire payer de gros intérêts à l'emprunteur et de compliquer les comptes.

Les hommes les plus compétents ont signalé cet inconvénient. M. le juge Seymour Dexter, notamment, a entretenu de la question les membres de l'*American Social Science Association* à leur réunion de septembre 1888, à Saratoga. « Un fait est évident, a-t-il dit, c'est que dans cette catégorie d'associations, le *gross plan* est trop complexe pour que la généralité des sociétaires en saisisse tout de suite l'économie, et plus tard, quand ils sont parvenus à le comprendre, s'ils sont emprunteurs ils versent le plus souvent dans l'excès opposé, et ils se considèrent comme volés par ceux des leurs qui n'ont pas emprunté. » D'où cette conséquence que, petit à petit, les sociétés de construction perdent de leur popularité et finissent par tomber dans le plus complet discrédit.

Un autre publiciste de grande expérience, M. C. F. Southard, de New-York, déclarait devant la même assemblée que « le système d'après lequel on déduit la prime d'avance de la somme prêtée, est un des trois dangers principaux auxquels sont exposées les sociétés de construction », les deux autres étant, d'abord de permettre à un seul membre de posséder un grand nombre de parts, sur lesquelles il peut emprunter, et ensuite de confier la direction de la société à des hommes qui n'ont que des notions vagues des questions de finance.

Le *net plan* n'est qu'une des variantes du *gross plan;* il n'en diffère qu'en ce que l'intérêt se prélève, non plus sur le montant total du prêt, sans en défalquer la prime, mais seulement sur la somme réellement touchée par l'emprunteur.

Cette légère modification n'atténue qu'en partie les torts du *gross plan ;* l'obscurité subsiste dans les comptes, et l'emprunteur novice, trompé par les apparences, se laisse souvent aller à soumissionner son prêt à un taux exagéré.

Avec l'*installment plan,* rien de pareil n'est à craindre. Ce système consiste à remettre à l'emprunteur le montant intégral de son emprunt, et à lui faire payer la prime, comme la redevance et l'intérêt, par versements mensuels (*monthly installments*). Ce *plan* est de beaucoup préférable aux précédents ; il est simple, compréhensible pour tout le monde, il n'impose pas aux membres emprunteurs de lourds sacrifices, et il assure aux membres non emprunteurs une rémunération très suffisante de leur argent par la vitalité qu'il imprime aux affaires de la société dont ils font partie.

Il y a plusieurs manières d'appliquer l'*installment plan.* Ainsi, la prime peut, comme dans le *gross plan,* être fixée aux enchères en tant pour cent de la somme prêtée; on divise alors en tantième par le nombre de mois que l'on juge nécessaire pour l'amortissement, et le quotient donne le montant de la prime mensuelle. Ou bien l'on adopte, comme la *Berean* et la majorité des sociétés de construction existantes, le système connu sous le nom de *Massachusetts plan,* d'après lequel le montant de la prime est fixé par l'enchérisseur lui-même, en tant de sous par part, payables chaque mois pendant tout le temps voulu pour que la série soit amortie.

Enfin, le *Massachusetts plan* lui-même a été remplacé quelquefois dans l'État de ce nom, depuis la loi de 1882, par le *premium interest plan,* c'est-à-dire un système d'après lequel l'emprunteur fixe, lors des enchères, l'intérêt annuel qu'il consent à payer sur la somme dont il a besoin. Cet intérêt comprend la prime et est payable par mois.

Somme toute, le résultat est le même; seulement, on a cherché une combinaison qui soit le plus possible à la portée de tous les membres emprunteurs. C'est que, comme l'écrit M. Seymour Dexter, la simplicité constitue, avec l'équité et la sécurité, l'un des trois grands éléments de succès des sociétés de construction : simplicité telle dans tous les rouages de la

machine que l'ouvrier le plus ordinaire puisse en comprendre le fonctionnement; équité dans la situation respective des membres emprunteurs et non emprunteurs; sécurité dans le placement des fonds.

Ces trois conditions sont nécessaires pour réussir, mais nous savons par M. Southard qu'elles ne sont pas suffisantes et qu'il y a, entre autres écueils, à éviter les trop gros souscripteurs. Sous ce rapport, on aura remarqué que la *Berean* n'est pas très bien défendue par ses statuts. C'est une lacune, et presque toutes les autres sociétés de construction dont nous avons eu les statuts sous les yeux ont eu soin de la combler. Dans quelques-unes de ces sociétés, la limite est fixée à 50 parts, soit un capital nominal de 10,000 dollars ou de 52,000 francs. C'est beaucoup, et les sociétés qui sont dans ce cas risquent fort de passer à côté du but qu'elles s'étaient proposé. Ce but, on ne l'a pas oublié, est d'encourager l'épargne dans la classe laborieuse en aidant les travailleurs à se construire leur maison; il ne saurait être sans péril de soutenir les premiers pas de spéculateurs en immeubles. On a donc agi sagement dans les *Building Associations* où cette limite a été abaissée de moitié. Ces sociétés ouvrent ainsi leurs portes à toutes les catégories d'ouvriers, depuis le manœuvre-maçon jusqu'au plus habile mécanicien, sans être exposées à voir d'autres personnalités moins intéressantes prendre la place de leurs clients naturels.

A un autre point de vue encore, les statuts de la *Berean* sont moins complets que ceux de plusieurs sociétés moins anciennes. C'est ainsi qu'on s'y montre d'une rigueur peut-être excessive à l'égard des membres en retard de payement. On n'y tient aucun compte des causes du retard. Il est vrai que la société n'en peut mais, la loi de la Pensylvanie ne le permettant pas.

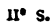
A cet égard, les statuts des sociétés *Harmonia* et *Central* d'Élisabeth, dans le New-Jersey, sont plus conformes à l'esprit de l'institution. Nous y voyons que le sociétaire malade ou sans ouvrage par suite de causes indépendantes de sa volonté, peut obtenir un sursis de payement pendant un mois

(*Harmonia*), ou durant toute sa maladie ou son chômage forcé (*Central*).

On pourrait peut-être adopter pour la Pensylvanie la combinaison que préconise le secrétaire de la *Malvern and Duffrin Mawr Building and Loan Association*, M. J.-T. Doran. Ce spécialiste voudrait qu'en cas de maladie ou de toute autre infortune dûment constatée, l'emprunteur qui se trouve de ce chef dans l'impossibilité d'acquitter la redevance et l'intérêt, puisse être dispensé par le conseil des directeurs de payer la redevance pendant un an, par exemple, et ne doive payer que l'intérêt. En même temps, il serait transféré dans la série suivante. La société ne perdrait rien, et le sociétaire y gagnerait une année de répit, — ce que la loi ne lui accorde pas à présent, — moyennant la seule charge d'avoir à attendre pendant une année de plus la date d'amortissement de ses parts. Il n'est pas douteux qu'il y ait dans ce sens quelque chose à faire.

Nous nous sommes quelque peu étendu sur ces différentes questions, parce que ce sont celles qui ont provoqué le plus de controverses. Dans l'organisation d'une société de construction, elles jouent le principal rôle; de leur solution raisonnée peut dépendre l'avenir de l'entreprise et les fondateurs ne sauraient trop se pénétrer de leur importance.

(*A suivre.*) PAUL HAGEMANS.



LA COLONISATION DE L'AFRIQUE [1]

LES COLONIES ALLEMANDES.

La Belgique n'ayant pas encore repris l'État indépendant du Congo, l'Allemagne est, à l'heure actuelle, parmi les puissances européennes, la dernière venue dans le monde colonial contemporain. Elle a su se tailler une belle part en Polynésie et en Afrique. La « Südwest-Afrika », qui embrasse les côtes du Damara-Land et du Nama-Land, est bien plus grande que l'empire allemand. Les possessions germaniques de l'Afrique orientale englobent les fertiles régions qui s'étendent entre la côte de Zanzibar, le Nyassa, le Tanganika et le Victoria Nyanza. Quant aux territoires allemands de Togo et de Kameroun, la doctrine du « Hinterland » empêche d'en évaluer exactement la superficie et, par suite, le nombre des habitants. Selon M. Wauters, la superficie de l'ensemble des possessions allemandes en Afrique mesure 2,720,000 kilomètres carrés.

Voici le récit que fait M. E. Reclus de l'acquisition par les Allemands des districts de l'Afrique orientale à l'ouest de Zanzibar : « Dans leur prise de possession, les marchands allemands, sûrs de l'appui de leur gouvernement, procédèrent avec une prudence et une décision rares. Déguisés en émigrants pauvres, ils débarquèrent à Saadani sans qu'on eût reconnu leur qualité, et sept jours après ils avaient déjà signé leur premier traité d'annexion, suivi bientôt de plusieurs autres. Ils avaient hâte de s'appuyer sur des faits accomplis. Dès l'année suivante, ils obtenaient du gouvernement de Berlin une « lettre de protection », puis une charte impériale, et désormais ils

[1] Voir la *Revue* du 15 août et du 15 septembre 1891.

étaient sûrs que leurs intérêts seraient sauvegardés contre ceux du sultan de Zanzibar et de la Grande-Bretagne... Consolidée au point de vue politique, la société financière qui avait conclu les premiers traités a pu se transformer en une compagnie plus puissante, disposant de capitaux considérables. Elle est servie par un personnel d'explorateurs savants, qui étudient les ressources minières, agricoles, commerciales de la contrée, signalent les points à occuper et font le tracé des routes qui réuniront bientôt les stations de l'intérieur aux havres de la côte. Des postes nombreux sont déjà fondés dans les vallées du Kingani, du Ouami, du Rou-Fou, et les planteurs en ont fait défricher les alentours pour y planter des caféiers, des cotonniers, du tabac, des légumes d'Europe et d'Afrique (1). » Les territoires de la Südwest-Afrika furent acquis par la puissante maison de commerce Lüderitz, de Brême, et placés, en 1884, sous le protectorat de l'empire. Ils forment le champ d'action assigné aux opérations de la Compagnie de l'Afrique sud-occidentale et de la Société pour la colonisation allemande dans l'Afrique occidentale, créées, la première, pour l'exploitation des richesses minérales de la contrée, la seconde, pour la fondation de stations commerciales

L'œuvre de la colonisation allemande en Afrique est caractérisée par le grand rôle confié à des sociétés plus ou moins revêtues d'un caractère officiel, les unes disposant de pouvoirs souverains en vertu de chartes, les autres spécialement commerciales ou industrielles. Ce mode de procéder présente de grands avantages lorsqu'il en est fait un emploi judicieux. Il offre le meilleur moyen de réaliser la mise en valeur des colonies d'exploitation de la zone équatoriale, mise en valeur qui nécessite l'emploi de capitaux considérables. Ces contrées, où les Européens ne s'acclimatent jamais complètement, ne peuvent être colonisées, comme les pays de peuplement des zones tempérées, par l'immigration d'un grand nombre d'hommes allant s'y fixer sans esprit de retour. Du reste, la

(1) Reclus, *Nouvelle géographie*, t. XIII, p. 720.

présence d'une population blanche considérable n'y est ni nécessaire, ni même utile. Pour prospérer et enrichir la mère patrie, elles ont besoin surtout de capitaux, et la création de grandes compagnies permet de leur en procurer de la façon la plus profitable pour la population métropolitaine. Une foule de personnes possédant des fonds disponibles, des économies, ne demandent pas mieux que de les faire valoir dans les colonies, où les profits montent généralement à des taux très élevés. Mais fort peu de ces personnes sont disposées à s'exiler, même temporairement, pour fonder des comptoirs ou des factoreries dans les pays tropicaux. Elles préfèrent acquérir des actions de compagnies coloniales offrant les garanties de sécurité que procure le patronage officiel, et qui font participer leurs actionnaires aux bénéfices qu'elles réalisent. La fondation de sociétés de ce genre permet de faire valoir dans les pays neufs jusqu'à l'épargne de l'ouvrier européen et de procurer, par conséquent, à celui-ci des avantages qui seraient le lot exclusif de riches capitalistes, si ces sociétés n'existaient pas. C'est là un résultat d'une grande utilité. « En travaillant au développement de votre domaine africain, disait récemment à la Société royale belge de géographie un homme exceptionnellement compétent en ces matières, l'illustre explorateur Verney Lovett Cameron, vous augmentez la prospérité de vos marchands, de vos fabricants, de vos populations industrieuses. Ne perdez pas de vue non plus que plus les capitaux envoyés dans l'État indépendant du Congo seront largement disséminés, plus grand sera le nombre de ceux qui seront intéressés dans le progrès et la prospérité du nouvel État [1]. »

L'œuvre de la colonisation allemande en Afrique nous paraît appelée à un bel avenir. Les territoires de Kameroun s'étendent jusqu'au Soudan central; le premier chemin de fer mettant le bassin du lac Tchad et du Chari en communication avec la mer sera peut-être établi à travers ces territoires.

(1) *Bulletin de la Société royale belge de géographie*, 1891, p. 56.

L'Afrique orientale allemande borde l'océan Indien sur une longueur de 650 kilomètres, mesurée à vol d'oiseau; elle touche au Nyassa, qui envoie ses eaux dans le Zambèze par le Chiré; au Tanganika, qui écoule les siennes dans le Congo par la Lukuga, et au Victoria Nyanza, d'où sort le Nil. L'ancien Lüderitzland (Südwest-Afrika), traversé par le tropique du Capricorne, occupe une région de l'Afrique où l'acclimatement des Européens s'opère facilement, les températures climatériques étant moins élevées sous les parallèles de l'hémisphère austral que sous les parallèles correspondants de l'hémisphère boréal. Les colonies allemandes africaines sont donc situées très favorablement et, pour les mettre en valeur, la mère patrie ne manque pas de bras. Elle alimente un courant annuel d'émigration de 100,000 individus, qui peut bien facilement fournir le personnel blanc restreint que réclame la colonisation de ses dépendances dans le continent noir. Il faut tenir compte, en outre, comme élément de succès, de la haute valeur et de la grande compétence des promoteurs de la politique coloniale en Allemagne, et des aptitudes colonisatrices de la race germanique. Rarement un État européen a procédé, avec autant de chances de réussite que l'empire allemand, à la formation d'un vaste domaine dans les contrées lointaines du globe.

L'ÉTAT INDÉPENDANT DU CONGO.

« Le nouvel État du Congo, dit M. P. Leroy-Beaulieu, est, à coup sûr, une des conceptions les plus curieuses du nouveau droit européen. Il semble que ce siècle, tout prosaïque et réaliste, où l'homme d'État prépondérant a émis la formule que rien ne se fonde de grand que par le fer et le sang, ait voulu finir par une idylle, la création d'une société tout idéale, qui différerait complètement du type grossier de nos sociétés européennes [1]. » L'État indépendant du Congo possède, en effet, une organisation inspirée par les idées les plus nobles et les plus élevées que

(1) P. Leroy-Beaulieu, *De la colonisation chez les peuples modernes*, p. 312.

peuvent suggérer le sentiment de la justice et l'amour de l'humanité. Il est certain que les traités et les lois réglant la situation extérieure et intérieure de l'État indépendant sont, en beaucoup de leurs dispositions, fort en avance sur les opinions généralement répandues en Europe et sur les législations des pays qui se vantent d'être à la tête de la civilisation moderne.

Dès les premières origines de l'État indépendant du Congo, qui remontent, en réalité, aux délibérations de la conférence géographique réunie au palais de Bruxelles en 1876, l'on voit éclater ce caractère large et humanitaire qui distingue l'œuvre de colonisation entreprise par notre souverain dans l'Afrique équatoriale. L'Association internationale africaine eut spécialement pour mission de poursuivre l'exploration scientifique du continent mystérieux et la répression de la traite. Plus tard, les plans primitifs furent modifiés, mais les aspirations généreuses dont ils étaient l'expression marquèrent les nouveaux projets. Lorsque la reconnaissance de l'État indépendant par les puissances fut notifiée à la conférence de Berlin, tous les membres de celle-ci saluèrent l'entrée du nouvel État dans la famille des nations avec une sympathie que faisait naître le caractère désintéressé de l'entreprise du Roi. « Le monde entier, dit le comte de Launay, ambassadeur d'Italie, ne peut que témoigner de sa sympathie et de ses encouragements pour cette œuvre civilisatrice et humanitaire, qui honore le XIXe siècle et dont les intérêts généraux de l'humanité profitent et profiteront toujours davantage (1). »

Les articles 10, 11 et 12, formant le chapitre III de l'Acte général de Berlin, confèrent aux puissances possédant des territoires dans le bassin conventionnel du Congo le droit de les placer perpétuellement ou temporairement sous le régime de la neutralité... Qu'est-ce que la neutralité ? C'est, pour une nation, surtout l'interdiction de s'allier, en prévision d'un conflit entre plusieurs puissances, à celles qu'on suppose devoir l'emporter,

(1) Protocole n° 9 de la conférence de Berlin.

afin d'avoir part, le conflit ayant éclaté, aux dépouilles des plus faibles. Au point de vue moral, l'état de neutralité est très supérieur à celui qui laisse aux peuples une entière liberté d'action. A vrai dire, si tous les pays étaient neutres et sincèrement soumis, comme la Belgique, aux obligations et aux devoirs de la neutralité, il n'y aurait plus de guerres. Par une note adressée à toutes les puissances le 5 août 1885, le Roi-Souverain déclara l'État indépendant du Congo perpétuellement neutre, réalisant ainsi en Afrique, dans les relations internationales, un progrès que l'Europe presque entière repousse encore aujourd'hui. Le système de l'arbitrage qui, en dehors d'un petit groupe d'hommes d'élite, recueille si peu d'adhésions dans notre vieux continent, est appliqué normalement par l'État indépendant du Congo. Il n'a guère jusqu'à présent, en Europe, qu'une valeur théorique; il a une valeur pratique au centre de l'Afrique.

Le régime économique institué au Congo rompt ouvertement, comme le fait remarquer M. Banning, « avec les traditions surannées de l'ancien régime colonial ». Jadis, toutes les colonies de la zone équatoriale étaient ouvertes exclusivement au commerce de la métropole. Aujourd'hui, il est bien prouvé qu'une mère patrie est intéressée à ce que ses dépendances s'enrichissent en vendant librement leurs produits aux plus hauts prix qu'elles en peuvent tirer, car plus elles sont riches, plus grande est la quantité de marchandises qu'elles achètent aux manufactures de la métropole. N'a-t-on pas vu les États-Unis, après la guerre de l'Indépendance, qui eut pour résultat de les soustraire aux monopoles anglais, devenir les meilleurs clients de la Grande-Bretagne, si bien que maintenant le quart du mouvement total des échanges de l'Angleterre s'opère avec la grande république américaine. Mais ces théories ne sont pas encore universellement admises et, partout, les colonies d'exploitation ont conservé des traces nombreuses du régime oppressif en vigueur autrefois. La législation commerciale de l'État indépendant du Congo est basée, elle, sur l'intégralité du libre échange.

La liberté absolue du commerce dans le bassin du Congo est

garantie par les cinq premiers articles de l'Acte général de Berlin, lequel interdit également « tout traitement différentiel à l'égard des navires comme des marchandises » (art. 3). La nécessité d'assurer à l'État indépendant les ressources sans lesquelles il ne pourrait subsister, oblige d'établir des droits sur certaines catégories de marchandises à l'entrée, mais ces droits ne présentent aucun caractère prohibitif. Purement fiscaux, ils sont assez légers pour n'apporter aucune entrave aux transactions commerciales. Ils correspondent au « droit de mer » qui existe en Algérie et qui ne paraît pas avoir exercé d'influence fâcheuse sur le développement du trafic de cette contrée, bien qu'il soit beaucoup plus élevé que les taxes demandées à la conférence de Bruxelles.

Les rapports de l'État indépendant avec les indigènes tranchent par leur caractère humanitaire et philanthropique sur les procédés dont les peuples colonisateurs ont généralement usé envers les populations autochtones des pays neufs sur lesquels ils mettaient la main. Les nègres du Congo belge ne sont ni décimés, ni réduits en servitude, ni dépouillés. Les stations où flotte le drapeau bleu à étoile d'or, établies au milieu de peuplades sauvages, au cœur de la barbarie africaine, sont comme autant de foyers de civilisation autour desquels disparaissent la traite, les massacres, les sacrifices humains et l'anthropophagie.

Les aspirations si élevées qui distinguent l'œuvre colonisatrice du Roi en font la force. Cette œuvre a rencontré plus d'un obstacle ; elle les a tous surmontés. Il semble que les pouvoirs momentanément hostiles finissaient toujours par éprouver quelque honte de contrecarrer, au nom d'intérêts égoïstes, une entreprise si belle, et craignaient de porter devant le tribunal de l'opinion publique la responsabilité d'une opposition mesquine. A mesure que les idées morales d'ordre supérieur se répandront au sein des masses, acquerront plus de puissance, l'établissement colonial créé par notre roi dans le bassin du Congo sera moins exposé à des attaques injustifiables et reposera sur des bases plus solides. Or, le mouvement moral dont nous

parlons ici s'opère, au point de vue de la politique coloniale, avec une rapidité vraiment étonnante.

Des vieillards vivant aujourd'hui ont connu dans leur jeunesse des personnes nées vers le milieu du siècle dernier, c'est-à-dire à l'époque où les Anglais se faisaient céder le monopole légal du commerce des esclaves dans l'Amérique espagnole, les Anglais qui sont aujourd'hui les plus ardents promoteurs de la croisade antiesclavagiste. Cent ou cent cinquante ans auparavant, on vendait publiquement des esclaves nègres dans le midi de l'Europe; il y avait des marchés de chair humaine à Lisbonne et en Andalousie. Toute l'histoire coloniale de l'Europe moderne, qui commence à la découverte de l'Amérique (1492), tient dans un espace égal de temps à la durée de cinq ou six vies humaines seulement. Et quelle ressemblance y a-t-il entre la colonisation de l'Afrique centrale dans les domaines de l'État indépendant du Congo et celle de l'Amérique par les féroces et avides successeurs des Pizarre et des Cortès? L'une est précisément le contre-pied de l'autre.

En résumé, l'État indépendant du Congo représente, dans le monde actuel, le système colonial de l'avenir. Il est infiniment supérieur à ceux que les siècles passés ont connus. En effet, dans ce système, comme le dit M. Banning, « l'égoïsme mercantile fait place à une impulsion d'un ordre plus élevé; l'intérêt national se concilie avec l'intérêt universel dans une synthèse dont le résultat final sera de donner au monde civilisé un continent de plus, au travail des ressources d'une richesse et d'une variété à peine entrevues, à l'humanité militante une famille nouvelle dont les facultés natives ont causé déjà bien des surprises et en réservent sans doute, après un siècle de culture, bien d'autres aux générations futures [1] ».

NÉCESSITÉ DE L'EXPANSION COLONIALE CONTEMPORAINE.

Parmi les événements contemporains, le fait qui paraîtra peut-être le plus important aux historiens futurs, à cause de

[1] BANNING, *Le partage politique de l'Afrique*, p. 157.

ses grandes conséquences, est le partage des contrées barbares ou sauvages du globe entre les États européens. Un mouvement irrésistible auquel prennent part même les nations les moins aventureuses, les plus casanières, entraîne les peuples de notre continent à chercher des débouchés nouveaux en Asie, en Afrique, en Océanie. Actuellement, le domaine de l'Angleterre mesure 23 millions de kilomètres carrés, celui de la France 3 millions, celui de l'Allemagne 1 1/2 million, celui du Portugal 2 millions. Le premier est habité par 300 millions d'hommes, le deuxième par 70 millions, le troisième par 48 millions, le quatrième par 8 millions. La Belgique se rangera dans le groupe des pays colonisateurs en recevant des mains de son roi l'État indépendant du Congo, qui mesure 2 millions de kilomètres carrés et compte, peut-être, 40 millions d'habitants.

Un mouvement aussi général que celui de l'expansion coloniale des nations européennes ne peut être le résultat d'impulsions fortuites. « Un grand effet, dit l'empereur Napoléon III, est toujours dû à une grande cause, jamais à une petite; autrement dit, un accident, insignifiant en apparence, n'amène jamais de résultats importants sans une cause préexistante qui a permis que ce léger accident produisît un grand effet [1]. » En réalité, si les peuples européens s'élancent avec tant d'ardeur à la curée des contrées disponibles du globe, c'est qu'ils y sont poussés par une inexorable nécessité, laquelle dérive d'une situation morale et matérielle dont nous indiquerons sommairement les traits principaux.

Il nous faut signaler d'abord la rapide augmentation du nombre des habitants dans tous les États de l'Europe. En Angleterre, l'accroissement naturel de la population, c'est-à-dire compté par l'excès des naissances sur les décès, est de mille individus par jour. En Belgique, où la population est si serrée, elle double au bout de périodes de soixante ans. Or, nous savons que l'accroissement des populations européennes porte presque exclusive-

(1) NAPOLÉON III, *Histoire de Jules César*, t. I, p. II.

ment sur le groupe industriel, et comme, depuis longtemps déjà, aucun pays de notre continent ne peut, à beaucoup près, consommer la totalité de ses produits, la nécessité d'élargir les débouchés à l'étranger devient de jour en jour plus pressante. Malheureusement, précisément quand il serait indispensable que de nouveaux marchés s'ouvrissent au delà des frontières, ceux qui existaient se ferment. L'avènement graduel dans toute l'Europe d'une démocratie imbue de théories erronées sur la mission et les droits de l'État, ruine le libre échange, auquel les économistes étaient parvenus à rallier une grande partie des classes moyennes, et fait relever entre les peuples les barrières du régime protecteur. Aujourd'hui, les peuples producteurs, au premier rang desquels figure la Belgique, ne peuvent plus compter avec certitude sur d'autres marchés extérieurs que sur ceux de leurs dépendances coloniales. Si le protectionnisme fait de nouveaux progrès, et il est certain qu'il en fera, malheur aux peuples dépourvus de colonies. Ils seront la proie de crises dont l'histoire économique n'a peut-être pas encore offert d'exemple.

A mesure que le bien-être et l'instruction se répandent davantage, le nombre des jeunes gens qui considèrent les professions manuelles comme indignes de leurs aptitudes augmente dans des proportions notables. Les carrières libérales sont remplies d'hommes qui ne gagnent pas toujours de quoi vivre et que la misère aigrit. Cette situation ne fera probablement qu'empirer. Il n'est certes pas désirable de voir entraver la diffusion du bien-être et de l'instruction. On doit, au contraire, la favoriser le plus énergiquement possible, sauf à remédier aux inconvénients qu'elle peut présenter : la colonisation en fournit le moyen. Dans les Indes anglaises et hollandaises, l'administration, l'armée, les cadres des grandes compagnies commerciales et des services techniques, les entreprises industrielles et agricoles servent de débouchés pour beaucoup de jeunes Anglais et de jeunes Hollandais. Ce qui se fait à Java et dans la péninsule hindoustanique peut se faire dans les colonies d'exploitation africaines.

L'émigration des campagnards vers les villes se rattache au même ordre d'idées. Les statisticiens anglais estiment que de 1881 à 1891, la population de l'Angleterre et de la principauté de Galles doit avoir augmenté de 7,300,000 individus, dont plus de la moitié (3,800,000) se trouvent à Londres et dans les 75 villes ayant plus de 28,000 habitants (1). En France, la population urbaine formait moins du quart de la population totale, en 1846, plus du tiers quarante ans après (2). Le séjour des grandes villes attire les campagnards, parce que les salaires industriels sont plus élevés que les salaires agricoles; parce que les travaux de l'usine et de la fabrique sont, en général, moins durs que ceux des champs; parce que, dans beaucoup de pays, les prolétaires ont, en grand nombre, le goût de l'indépendance et préfèrent être ouvriers que domestiques; enfin, il faut tenir compte également de la séduction qu'exercent les villes, même sur les esprits relativement peu cultivés, parce qu'elles sont des foyers de vie intellectuelle et artistique. La très grande majorité des paysans qui émigrent dans les villes vont y grossir la foule des ouvriers, et l'on conçoit aisément combien leur concurrence abaisserait les salaires de ces derniers, si l'ouverture de débouchés nouveaux ne venait contrebalancer l'influence déprimante qu'exerce l'accroissement du nombre des travailleurs.

La productivité du capital diminue rapidement en Europe. La société y marche rapidement vers cet état auquel J. Stuart Mill a donné le nom d'état stationnaire. L'intérêt de l'argent devient de moins en moins élevé; les bénéfices des entreprises se réduisent de plus en plus; d'une manière générale, tous les revenus autres que les salaires subissent des réductions progressives. Il en résulte que l'épargne nationale croît moins rapidement que la population; de là l'impossibilité de fournir du travail, et surtout du travail bien rémunéré, à beaucoup d'ouvriers

(1) LONGSTAFF, *Studies in statistics*, p. 26.

(2) En France, toute population agglomérée de plus de 2,000 individus est désignée dans les documents officiels comme population urbaine.

qui en demandent, et, par suite, la persistance dans le monde industriel d'une gêne et d'un malaise qui ne font qu'augmenter. Le seul moyen de remédier à cette situation, de relever les revenus dont vivent en grande partie les classes moyennes et de procurer de plus forts salaires aux ouvriers malgré l'augmentation de leur nombre, consiste à grossir l'épargne nationale en multipliant dans les colonies les placements, lesquels y rapportent souvent 10, 12, 15 ou 20 p. c., alors que dans les vieux pays ils ne produisent guère plus de 3, 4 ou 5 p. c.

Les perfectionnements de l'outillage industriel, qui augmente dans des proportions si considérables la productivité du travail humain, ne sont pas une des moindres causes obligeant les nations européennes à se procurer, coûte que coûte, des débouchés nouveaux. Suivant le bureau de statistique de Berlin, les machines à vapeur possédées, en 1888, par le monde civilisé développaient une force de 46 millions de chevaux-vapeur, équivalente à la capacité de travail de 1 milliard d'hommes. D'après M. de Neumann-Spallart et d'autres statisticiens, les industries du lin et du coton emploient, en Europe, près de 70 millions de broches. On conçoit que les produits fabriqués à l'aide d'un pareil ensemble de machines et d'engins mécaniques forment des masses si énormes que les 1,500 millions d'individus constituant le genre humain peuvent à peine les consommer. Les marchés intérieurs sont absolument insuffisants. L'Angleterre fabrique annuellement des tissus de coton pour 2,500 millions de francs ; elle en exporte pour 2 milliards et n'en garde que pour 500 millions. La Belgique, qui exporte par an pour 1,250 millions de produits nationaux (207 francs par tête d'habitant) et qui voit se fermer les unes après les autres les frontières des États étrangers — celles de l'Allemagne après celles des États-Unis et bientôt celles de la France, — a particulièrement besoin de marchés coloniaux. On entend dire parfois que l'État indépendant du Congo ne fournira point de débouchés pour nos produits industriels, parce que les indigènes — des sauvages presque nus — ne seront jamais, affirme-t-on,

des clients sérieux pour nos usines et pour nos fabriques. Cette appréciation prouve seulement, chez ceux qui l'émettent, un examen bien superficiel de la question. Les hommes qui ont vécu sur les territoires de l'État indépendant s'accordent à reconnaître que les habitants achètent avec empressement toutes les cotonnades qui sont expédiées à l'intérieur du pays. Les grands travaux à exécuter dans une colonie pour la mettre en valeur — routes, ponts, canaux, ports, chemins de fer — nécessiteront la livraison d'importantes fournitures par les industries du fer et de l'acier. Enfin, dans un avenir prochain, l'État du Congo, bien que n'étant pas destiné à devenir une colonie de peuplement, comptera cependant parmi ses habitants un groupe de blancs relativement nombreux : officiers, fonctionnaires, employés de l'État, des compagnies et des sociétés d'exploitation, négociants, chefs de factoreries, etc. La métropole devra leur fournir les objets de consommation auxquels les Européens sont accoutumés et qui ne se trouvent pas sur place. Les nègres du Congo ne sont pas, à la vérité, aussi riches que les Hindous, mais l'État indépendant n'en forme pas moins une colonie qui peut devenir beaucoup plus productive qu'un grand nombre de contrées annexées avidement par l'Angleterre et l'Allemagne. Pour avoir une dépendance comme Java, la Belgique eût dû s'y prendre plus tôt. Grâce à l'intelligente initiative de notre souverain, nous sommes, malgré tout, arrivés à temps pour pouvoir figurer encore parmi les peuples colonisateurs les mieux partagés ; mais la reprise du Congo est la dernière occasion qui nous sera offerte ; si nous la laissons échapper, nous n'en retrouverons pas une autre, car, aujourd'hui, il n'existe plus dans le monde des territoires sans maîtres, valant la peine d'être occupés.

Louis Navez.



NOTICE

Henrik Ibsen, sa vie et son œuvre, par CH. SAROLÉA, avec portrait. Liége, Vaillant-Carmanne, 1891.

Ibsen n'est pas inconnu en Belgique. C'est à Bruxelles qu'on a représenté pour la première fois une de ses pièces traduite en français par M. Vanderkindere. Nous en avons donné alors l'analyse, et le traducteur a publié *Nora* après avoir consacré au maître norvégien une conférence qu'on doit regretter de ne pas retrouver, comme introduction, à son édition.

Depuis lors, la réputation d'Ibsen a fait du chemin en France. La Nouvelle Librairie parisienne a publié, coup sur coup, deux volumes de ses drames, traduits, d'après le norvégien, par M. Prozor, avec une préface de M. Ed. Rod, et des notices sur chaque pièce par le traducteur. Ce furent d'abord *les Revenants* et *la Maison de Poupée* (*Nora*). Ce premier volume a un portrait d'Ibsen (1). Vint ensuite un second volume qui contient *le Canard sauvage* et *Rosmersholm*, par le même traducteur (2). Enfin, les journaux de librairie annoncent un troisième volume consacré par le comte Prozor à un seul drame, le dernier de l'auteur, représenté pour la première fois en Norvège en 1890 : *Hedda Gabler*.

Il ne manque au répertoire de la dernière manière d'Ibsen, qu'on appelle ses comédies sociales, que *l'Union de la jeunesse* (1869), *les Piliers de la société* (1877), *un Ennemi de la société* (1882) et *la Dame de la mer* (1888).

En Angleterre, ces drames sont traduits en quatre volumes; en Allemagne, toute son œuvre a été traduite. Les lecteurs français pourront lire encore des études de M. J. St-Cère, dans la *Revue d'art dramatique* de 1887, de M. Lemaître (*Impressions de théâtre*, t. V.), de M. Quesnel (*Revue suisse*, 1890), de M. Hanssen (*Revue d'art dramatique*, 1890) et de la *Revue encyclopédique* (15 juin 1891).

Ibsen est aussi poète. Il a débuté par des drames historiques en vers, au nombre de cinq; puis il a publié une grande trilogie, composée de trois drames lyriques : *la Comédie de l'amour* (1862), *Brand* (1866), et *Peer Gynt* (1867). Un autre drame, *Empereur et Galiléen*, est un vaste poème historique et comme le *Cromwell* du Victor Hugo de la Norvège. Ajoutons un recueil de poésies lyriques, qui passent de la force à la grâce

(1) Paris, Albert Savine, 1889.
(2) Paris, ibid., 1891.

et dont il serait fort intéressant de mettre un choix en vers français.

L'évolution du talent de l'auteur, on le voit, a suivi celle de l'art moderne. Il a été du romantisme et du drame historique ou palingénésique à la comédie de mœurs modernes; de la deuxième partie du *Faust* de Goethe, de la *Panhypocrisiade* de N. Lemercier, du *Cromwell* et du *Ruy Blas* d'Hugo, de *Catilina* et de *Charles VII* de Dumas père, à la *Princesse George* ou au *Père Prodigue* de l'auteur de *la Dame aux camélias*.

Le théâtre Tivoli à Christiania est réservé au répertoire français; on y a joué: *la Dame aux camélias*, *le Supplice d'une femme*, même *Thérèse Raquin*, etc. Il était naturel que le poète entrât dans la voie ouverte par l'esprit littéraire moderne.

Au commencement de cette année, un de nos jeunes écrivains a entrepris d'étudier ce poète, de raconter sa vie, d'analyser ses œuvres. Le résultat de cette longue étude, faite d'enthousiasme, est une admiration passionnée et raisonnée, que M. Saroléa parvient souvent à faire partager. Certes, on pourrait demander à l'auteur un peu plus de maturité de conception et d'exécution pour un sujet aussi vaste. Ce serait lui reprocher d'être jeune. Il faut, au contraire, nous féliciter qu'il se trouve parmi la jeunesse universitaire des esprits sérieux que la préparation aux examens de droit n'empêche pas de s'occuper de littérature, d'avoir appris l'allemand, d'apprendre le norvégien et de lire les grands poètes sans avoir à attendre les traductions françaises.

Quant à Ibsen, son œuvre est trop considérable et ses comédies seules trop importantes pour qu'il soit possible ici d'en esquisser une vue d'ensemble et d'en donner un aperçu critique. C'est une question ouverte et réservée.

On a souvent parlé du socialisme de l'auteur des *Piliers de la société*, et de l'*Ennemi de la société*. Rien, en effet, ne peut faire mieux sentir le besoin de réformes sociales, ou d'une révolution radicale, que ces sortes de thèses que l'auteur a caractérisées en disant de la société moderne : « Un vapeur erre sur la mer... il y a un cadavre à bord que personne n'ose jeter à l'eau; ce cadavre, c'est le passé. » Mais ne fût-ce que pour analyser ce que cette manière, qui n'est pas seulement ibséniste mais moderne, et qu'Ibsen a poussée peut-être plus vigoureusement loin qu'aucun autre — ce qui serait aussi à éclaircir — apporte à l'œuvre inévitable de notre époque, de concours efficace ou de dangers hypothétiques, il faudrait beaucoup de temps et d'études. Nous y convions un de nos écrivains. X.



LES CHEMINS DE FER AUX ÉTATS-UNIS

On s'occupe énormément des chemins de fer en ce moment, et peut-être préférerait-on avoir d'autres sujets de préoccupation. C'est, en effet, aux accidents qui se produisent un peu partout et déconcertent les précautions en apparence les plus efficaces que l'on doit cette attention spéciale. Déraillements, collisions, rencontres, on ne parle que de cela dans les journaux de tout pays, et comme si cela ne suffisait point encore à terrifier assez les voyageurs, voici maintenant les crimes qui s'ajoutent aux vols pour rendre l'épouvante complète chez les esprits timorés. La rapidité et la sûreté de nos moyens d'information permettent de montrer le mal s'étendant sans distinction de frontières, et les parlements s'émeuvent, et la presse récrimine au Nord autant qu'au Midi, à l'Orient comme à l'Occident. Bien plus, le ministre des travaux publics a déclaré à la tribune française que les excitations des fauteurs de la guerre sociale contribuaient pour une fort large part à l'épidémie en produisant un relâchement déplorable dans la discipline. Or, ce levain de révolte a gagné également tous les pays, et dès lors on pourrait s'attendre à le voir produire partout les mêmes funestes conséquences.

Disons-le pourtant, si nombreux et parfois si graves qu'aient été et les récents accidents de chemin de fer, et les attentats qu'on a constatés sur les voies ferrées, ils sont loin d'atteindre les chiffres que l'on enregistrait du temps des diligences et des pataches. Il y a peu de mois, la chute d'une malle-poste sur la route de l'Albula montrait que la voie de terre ne le cède en rien à ses rivales quand il s'agit de mettre à mal les voyageurs,

et, s'il fallait une autre preuve de ses dangers, on la trouverait, en Belgique, dans le nombre incalculable de citoyens qui reçoivent chaque année des décorations et des médailles de toute catégorie et de tout métal pour avoir arrêté l'élan trop fougueux de chevaux attelés à des véhicules et sauvé la vie de milliers de leurs semblables, — à ce que disent du moins les notices officielles.

Au milieu de cette série à la noire qui sévit sur les railways, il serait injuste de ne point reconnaître que les chemins de fer américains se comportent avec une modestie qui les honore. Ils paraissent avoir renoncé à fournir aux journaux ces rubriques terrifiantes qui glaçaient d'épouvante les lecteurs consciencieux. Plus de ponts s'écroulant et entraînant dans le vide des trains bondés de passagers, dont quelques-uns à peine trouvaient encore assez de force pour courir au télégraphe voisin et s'y disputer le fructueux privilège d'envoyer de compendieuses dépêches aux grandes feuilles de l'Union; plus d'attaques à main armée, de vols, de rapts, de scalps à la Cooper ou à la Mayne Reid. Pour peu que cela continue, Jules Verne lui-même devra remanier son célèbre *Tour du Monde* et placer dans les Balkans, non plus dans les montagnes Rocheuses, les plus émouvantes péripéties du voyage de M. Phileas Fogg. C'est presque la revanche du nouveau continent sur l'ancien et l'orgueil de l'oncle Sam peut en ressentir une légitime satisfaction. La sécurité des trains paraît être devenue un article additionnel du programme de Monroë.

L'antique réputation faite de ce côté de l'Atlantique aux chemins de fer américains était-elle donc de la légende pure, ou bien a-t-on accompli dans leur organisation et leur direction des perfectionnements radicaux? La question semble comporter une réponse doublement affirmative. On avait exagéré naguère l'indifférence des constructeurs et des exploitants à l'endroit de la sécurité du voyageur, établi comme étant de règle générale ce qui n'était vrai que dans des cas particuliers, et, d'autre part, eu égard au développement considérable du trafic, hommes et choses, on a réalisé sous tous les rapports, construction de la voie, confort du matériel, organisation du

service, des progrès considérables. L'exploitation toute rudimentaire et primitive des premiers jours a fait place à une exploitation normale au fur et à mesure de l'accroissement de la population, partant de la clientèle. D'où l'état de choses actuel, qui laisse bien peu à désirer et contraste heureusement pour le quart d'heure avec ce qui se passe directement sous nos yeux.

Car, il ne faut pas l'oublier, les chemins de fer ont été créés d'une façon totalement différente aux États-Unis et en Europe. Tandis que chez nous les voies ferrées étaient établies pour desservir des cités et des contrées à population dense, entre lesquelles existaient de longue date des relations suivies de commerce et d'intérêt, qu'elles étaient en fait substituées à d'autres moyens de transport, et qu'on pouvait avec une certitude quasi mathématique évaluer de prime abord leur trafic et leur rendement, aux États-Unis, au contraire, tout au moins pour les États qui ne faisaient point partie de ce que l'on appelle la Nouvelle-Angleterre, le chemin de fer a précédé la civilisation, il en a été l'avant-garde et le principal facteur. La locomotive a amené le pionnier dans les terres vierges, elle a vu villages et villes se bâtir sur son passage. On conçoit dès lors aisément que les premiers travaux aient été faits un peu hâtivement. Dans l'incertitude où l'on était du succès final de l'entreprise, on était aussi ménager du capital que possible et la voie était posée parfois un peu à la diable, les travaux d'art exécutés tellement quellement. Petit à petit, les recettes sont venues, elles ont permis la réfection de l'instrument grossier, suffisant aux premiers besoins et les devançant même, ainsi qu'on vient de le voir. Aujourd'hui donc, on est sorti du provisoire, on est entré dans le définitif, et les ingénieurs européens ont singulièrement à apprendre, comme les exploitants, quand ils viennent étudier sur place l'organisation et les parties techniques du réseau américain.

Que ce réseau a présentement les mailles fort serrées, qu'il embrasse et dessert tout le vaste territoire de l'Union, dont l'étendue atteint presque un milliard d'hectares, chacun le sait. Un simple regard jeté sur la carte en dit plus à cet égard que

les statistiques et les énumérations les plus considérables. A la fin de 1889, on estimait à 280,000 kilomètres l'ensemble des voies en exploitation aux États-Unis et au Canada, et comme on construit en moyenne par an 11,500 kilomètres de voies nouvelles, on peut estimer qu'à la fin de cette année, la longueur totale des chemins de fer de l'Amérique septentrionale ne sera guère moindre que 303,000 kilomètres. Pour l'Europe entière, cette longueur ne dépasse pas 230,000 kilomètres. Voilà pour donner une idée comparative des moyens mis à la disposition des deux continents.

Faut-il raconter de nouveau comment se sont construits ces milliers de kilomètres de chemins de fer? On sait de reste que l'initiative privée seule y a pourvu et que jamais l'intervention de l'État ne s'est exercée autrement que sous forme de concessions et de subsides indirects. Des dotations en terres, notamment, ont été le plus fréquent des encouragements accordés aux promoteurs des lignes de pénétration dans les solitudes du centre et de l'Ouest. Un franc-bord fort large a été de la sorte alloué aux compagnies, et c'est même grâce à ces terrains peu coûteux — ce que beaucoup ignorent — que l'on a pu constituer les vastes domaines où la culture a atteint son maximum de rendement et qui font aux exploitations rurales d'Europe la plus rude concurrence. Ces *batanzas*, pour nous servir de l'expression consacrée, possédées et mises en valeur par les gros capitalistes qui ont centralisé entre leurs mains les actions des principales lignes, desservies par ces lignes dans la perfection, jouissant naturellement de tarifs de faveur pour leurs produits, sont le grenier d'abondance d'où sortent presque exclusivement les grains dirigés sur l'ancien monde, et les petits fermiers américains, ceux de l'Ouest surtout, fort éloignés le plus souvent des chemins de fer, ayant fort et rude chemin à parcourir pour y aller porter leurs récoltes, payant terriblement cher l'intérêt du capital qui est confié à leurs mains, ne sont pas ceux qui se plaignent le moins amèrement de ces terribles rivales.

Dans une certaine mesure, les plaintes de ces agriculteurs ont contribué à former le courant incontestable qui s'est formé

aux États-Unis pour faire racheter les lignes ferrées par l'État et substituer l'action officielle à celle de l'initiative privée. Là comme partout, le petit est enclin à juger le grand d'après quelques exceptions heureuses dont il se complaît à faire une règle invariable. De ce que quelques compagnies ont admirablement réussi et de ce que leurs chefs ont amassé des fortunes immenses, on induit que toutes les affaires de chemins de fer sont excellentes et tous les actionnaires des milliardaires à la façon des Gould et des Vanderbilt. Il est loin pourtant d'en être ainsi. Le nombre des entreprises infructueuses a notablement dépassé celui des affaires heureuses, et, tous comptes bien faits, on trouverait probablement plus de gens ruinés qu'enrichis dans les spéculations de ce genre. Aussi, malgré la propagande et les efforts des partis avancés, malgré les très réels abus que ces partis peuvent dénoncer dans le système d'exploitation par les compagnies, est-on en mesure de prévoir que le jour est singulièrement éloigné, si même il se lève jamais, où l'État, comme en Europe, assumera l'exploitation des chemins de fer américains. L'État, du reste, dans la grande République, ce n'est pas la confédération, ce sont les quarante ou cinquante entités très diverses, aux législatures et aux visées particulières, entre lesquelles il serait peut-être plus malaisé encore d'établir une uniformité de principes et d'action qu'entre les compagnies actuelles. Si les réformistes américains allaient étudier sur place dans la vieille Europe les effets de l'exploitation par l'État, il est au surplus fort probable qu'ils reviendraient quelque peu de leur enthousiasme pour ce mode de gestion et qu'ils y verraient la source d'abus peut-être différents, mais non moins réels et criants, à coup sûr, que ceux dont ils se plaignent en termes parfois si amers. Tant il est vrai que l'on est toujours porté à désirer autre chose que ce que l'on possède, cette chose fût-elle considérée par autrui comme inférieure à ce dont on est soi-même propriétaire.

Par exemple, ce que l'on critique le plus vivement en Europe et ce qui est la résultante immanquable du système d'exploitation par l'État, l'invasion et l'exubérance du fonctionnarisme, n'existe pour ainsi dire pas aux États-Unis. Au lieu du luxe

de fonctionnaires aux attributions compliquées, se déchargeant mutuellement les uns sur les autres de toute espèce de responsabilité, travaillant le moins possible et prétendant qu'ils en donnent toujours assez pour le maigre traitement qu'ils reçoivent, les compagnies américaines ont adopté le principe bien autrement logique et fécond du petit nombre de serviteurs intelligents et fortement payés, avec responsabilité d'autant plus effective que les attributions réciproques sont nettement et clairement définies. A la tête de chaque exploitation se trouve un directeur général ayant des chefs de service principaux pour la traction et la voie, et des surintendants de districts dirigeant l'exploitation proprement dite. Les surintendants de districts ont aussi chacun des adjoints pour diriger la traction et la voie dans leurs ressorts, en même temps que pour assurer l'exploitation. En matière technique, les ordres vont directement des chefs de service principaux aux chefs et sous-chefs de service des districts; en matière administrative, le directeur général seul donne des ordres directement. Interdiction absolue est faite à tout agent d'un service, quel que soit son grade, de s'immiscer dans les autres divisions. La bonne répartition du travail entre les subalternes, la concentration des forces et de la responsabilité dans quelques rares mains sont la règle invariable de toute organisation. On cherche aussi à ce que les services d'exploitation marchent d'une façon automatique et soient confiés à des agents tellement familiarisés avec leurs fonctions qu'ils peuvent s'en acquitter exactement sans recevoir à tout instant des ordres de leurs supérieurs.

Un « chef des convois », ayant dans ses attributions la surveillance d'un district d'une étendue variant suivant l'intensité de son trafic entre 50 et 250 kilomètres, reçoit directement par le télégraphe, des divers postes établis à cet effet, des informations précises sur le départ, le passage et l'arrivée des trains, et il donne directement, par les mêmes postes, des instructions aux chefs des trains et aux machinistes. Les agents des stations n'ont pas à intervenir à cet égard et l'unité de direction imprime, cela se conçoit, une unité d'action

pour ainsi dire inconnue en Europe, en même temps qu'elle impose au « chef des convois » une responsabilité qui est pour le bon ordre et la régularité parfaite du service la meilleure des sauvegardes. Bien entendu, tous les appareils de sécurité employés sur les lignes européennes ne laissent pas pour cela d'être usités également sur les lignes américaines. En sus, le freinage des trains y a atteint un degré de perfection presque inconnu en Europe.

Que ce système de guider les trains soit une source d'économies sérieuses tout autant que de sécurité, il est presque superflu de le mentionner. Quand on songe que, sur certaines lignes, l'intensité du trafic est telle qu'il a fallu construire quatre voies, deux descendantes et deux remontantes, on ne peut qu'admirer cette organisation si simple et si adéquate du service des trains et souhaiter qu'elle soit imitée sur l'ancien continent dans le plus bref délai possible.

Si nous passons de l'organisation générale, à peu près identique sur toutes les lignes ferrées, à l'examen de la voie, des travaux, de la traction et du matériel, nous découvrirons d'autres éléments de supériorité tout à fait incontestables. Déjà nous avons dit un mot de la voie et des travaux d'art. Les hommes du métier tant soit peu éclairés en ont lu des descriptions détaillées quand ils ne les ont pas admirés sur place. Nous pourrions, notamment, citer des ponts qui sont des modèles de science et de hardiesse justement renommés. Les gares ne mériteraient pas moins une étude attentive des architectes et des ingénieurs européens et spécialement belges. En a-t-on construit en Belgique des gares prétentieuses, d'un style lourd et maussade, mal commodes, trop exiguës avant même d'être ouvertes et où tout semble avoir été combiné à plaisir pour mécontenter le voyageur tout en l'exposant à être vingt fois écrasé! Rien de pareil aux États-Unis. Nous avons sous la main, en écrivant ces lignes, les plans et les croquis de vingt gares simples et riantes d'aspect, sans luxe superflu, bien comprises, où le voyageur trouve à l'instant ce qu'il cherche et ne court point le risque de voir un train lui passer sur le corps. Et ces gares ont l'énorme avantage, par suite des circonstances

rappelées tantôt, d'être placées au cœur même des agglomérations, au centre des affaires, à deux pas de tous les offices publics. Partout aussi, les quais sont au niveau des planchers des voitures, et l'on sait si c'est une facilité pour les passagers.

Cette facilité, on n'a pu l'obtenir que grâce à la forme spéciale des voitures. Les wagons à coupé ont été de tout temps fort peu en faveur aux États-Unis. Tandis qu'en Europe on adoptait pour les véhicules de chemin de fer des types rappelant les anciennes diligences et continuant au public ses habitudes sous ce rapport, l'Américain, bien plus accoutumé à naviguer qu'à voyager en malle-poste, adoptait de préférence des types qui rappellent la cabine de navire. La voiture à couloir, à vestibule, comme on dit aux États-Unis, est dans la règle et bientôt on a imaginé pour les longs parcours les voitures-lits et les voitures-buffets, dont les dispositions sont semblables à celles des steamboats. L'emploi des trains articulés et des bogies permettait à ces longs véhicules de circuler sans inconvénient sur les lignes à courbes accentuées, et le public s'est si rapidement habitué à de pareils wagons que l'un des supplices des Américains voyageant en Europe est de se trouver parqués dans des coupés étroits et sans air. En effet, le wagon à couloir a permis au voyageur de choisir sa place, de la gagner aisément, de circuler pendant le trajet d'une voiture à l'autre sans gêner ni déranger ses voisins. On s'embarque et débarque aussi avec aisance, sans devoir, comme ailleurs, passer les trains en revue et y chercher une voiture à peu près vide; sans que les gardes soient obligés de passer avec vous cette revue et de vous appeler d'un côté ou de l'autre. Point de pertes de temps, partant point de retards de ce chef, et avec cela une meilleure utilisation du matériel, l'absence ou la réduction à ses extrêmes limites de ce « poids mort » qui fait justement l'effroi de tous les exploitants de chemins de fer. Des escaliers d'accès facile, des plates-formes suffisantes aident encore à l'embarquement rapide des voyageurs, tandis que l'emploi des bogies et de bons freins procure aux voitures une allure calme et douce aussi profitable aux personnes transportées qu'au matériel de transport. Ajoutons que ce sont là tout autant de sources nouvelles d'écono-

mies, puisque l'usure est moindre, le personnel moins nombreux et les wagons mieux utilisés. Parlerons-nous de la sécurité plus grande? Les vols et les attentats sont pour ainsi dire impossibles dans ces grandes voitures où le moindre appel serait entendu et où la surveillance est autrement aisée que dans les compartiments séparés.

Deux mots seulement des locomotives. Les types préférés aujourd'hui aux États-Unis sont ceux qui procurent le maximum de rendement et de résistance; l'économie du combustible ne vient qu'en seconde ligne. La vitesse des trains n'est cependant pas excessive et n'atteint pas celle obtenue par les express rapides d'Angleterre. 70 kilomètres par heure est la moyenne fort rarement dépassée. On ne cite que quelques lignes, concurrentes entre elles, où l'on a atteint 80 kilomètres. Encore se sert-on sur ces lignes d'un matériel léger et s'agit-il de parcours fort réduits, ne dépassant pas une heure et où, dès lors, l'emploi des wagons de luxe Pullman ou Wagner est superflu. C'est du reste, à la différence de ce qui se voit d'ordinaire en Europe, dans le service de banlieue des grandes villes que l'on s'attache surtout à imprimer au service une rapidité et une ponctualité spéciales. Le temps a une valeur fort grande pour les commerçants et les employés qui prennent le railway pour venir à leurs affaires, et les trains ordinaires ont une allure généralement beaucoup plus allègre dans ce service de banlieue que dans le service des express à longue distance et à poids lourd, où l'on a tout accommodé pour faire oublier au voyageur la durée du trajet et pour l'entourer d'un confort qui ne peut guère être accru.

Les constructeurs américains ont admirablement secondé les vues des compagnies exploitantes en créant ces voitures, dortoirs, buffets, fumoirs, salons, boudoirs, bibliothèques [1], etc. Tout ce que l'on peut trouver dans un hôtel de premier ordre, on le trouve dans les *cars* perfectionnés qui circulent sur les grandes lignes et surtout sur celles qui franchissent le conti-

[1] Ce n'est pas aux États-Unis que l'on aurait pu avoir et encore moins appliquer l'étrange idée de supprimer la lecture sur les railways. Cela eût certainement provoqué un soulèvement général.

nent dans toute sa largeur. On a parlé de ce compartiment de satin blanc réservé spécialement aux lunes de miel, et aussi de ce wagon-chapelle dans lequel s'étaient unis en due forme et devant un chapelain attaché à la compagnie des jeunes gens qui ne se connaissaient point en montant dans l'express. Plus d'un écrivain du nouveau monde a même écrit là-dessus d'humoristiques fantaisies qui ne sont que des fantaisies. Peut-être en viendra-t-on là quelque jour prochain ; pour le moment, le progrès n'a point encore été aussi loin.

On se figurerait volontiers que les prix payés sur ces express et dans ces wagons sont d'une grande cherté. C'est une erreur. Les coupons coûtent, en somme, moins qu'en Europe. En règle générale, les sleeping-cars coûtent une couple de dollars de supplément par nuit, et l'on y a, ce qui n'existe pas en Europe, des lits de deux personnes, qui réduisent encore la dépense. Aucun compartiment ne reçoit plus de quatre voyageurs et l'on y est beaucoup plus chez soi que dans les grands compartiments des sleeping-cars européens. Quelques lignes ont déjà adopté un nouveau système de fauteuils-lits pour lesquels il n'est pas réclamé de supplément. Les repas sont moins chers encore. Pour 75 cents et même pour 50 (2 fr. 65 c.) seulement, on peut se faire servir un dîner ou un déjeuner complet. Et qu'on veuille bien noter que l'argent aux États-Unis a une valeur moindre qu'en Europe. Les enfants payent demi-place jusque douze et treize ans et voyagent gratuitement jusque cinq et sept : il faut bien tenir compte de l'effectif moyen des familles américaines et faciliter leurs déplacements. Les bagages jouissent d'une gratuité entière à concurrence de 75 kilogrammes et même de 125 sur les lignes transcontinentales, et un ingénieux système les fait, une fois munis d'un jeton de cuivre ou chèque, suivant l'expression adoptée, suivre le voyageur jusque dans son hôtel, s'il le désire. Une dernière indication : il n'existe pas en général différentes classes de voitures, mais une seule et même catégorie pour tous les voyageurs. Les voitures de luxe seules forment une sorte de première, puisque l'on n'y est admis, on l'a vu, qu'en payant un supplément.

A l'image des chemins de fer européens, les lignes américaines ont de longue date organisé des excursions à prix réduits et des voyages de vacances. Ces voyages sont même en vigueur pendant toute la durée de l'année, car le pays possède tous les climats comme toutes les attractions et la côte du Pacifique attire le touriste quand la côte de l'Atlantique a perdu sa clientèle de baigneurs et d'oisifs. Été comme hiver, on offre par conséquent des avantages aux excursionnistes amateurs, de même qu'on en offre aux émigrants pour les transporter vers les régions vierges. Avec leur entente particulière de l'annonce et de la réclame, les Américains, on le devine, savent merveilleusement allécher le touriste. Horaires illustrés, guides, prospectus de tous genres sont mis à sa disposition dans ces « bureaux de billets » que les compagnies de chemins de fer possèdent dans la plupart des localités et où l'on peut obtenir les renseignements les plus complets sur tout ce qui a rapport aux voyages. Tous ces documents sont pratiques, beaucoup ont un indéniable cachet artistique et leurs vignettes ne dépareraient pas un journal illustré de grand prix. Ouvrez-en un au hasard, vous y trouverez, avec des plans, des cartes, des panoramas à vol d'oiseau et, après une description toujours lyrique des sites parcourus et de leurs exceptionnelles beautés, des indications précieuses sur le climat, les routes, les facilités offertes aux voyageurs, la nature du gibier ou du poisson de la contrée, les lois réglant la chasse et la pêche, les pourboires à payer aux guides, la liste des hôtels, leur nombre de chambres, leurs prix, leur distance des gares et les moyens de s'y rendre, les prix des voitures publiques et des canots. Beaucoup d'hôtels sont d'ailleurs la propriété des compagnies et exploités par elles avec des tarifs fort avantageux qui les rendent abordables pour les bourses modestes.

En vérité, rien qu'en lisant avec attention l'un de ces guides excellents, en suivant à la lettre ses indications, on voyagerait aisément seul dans la contrée qui vous serait la plus inconnue. Mais, en Amérique comme en Angleterre, et davantage encore, l'agence de voyages est une institution très florissante. Elle a ses avantages, incontestablement. Un homme d'affaires,

entre autres, veut entreprendre un tour quelconque pour se reposer de ses fatigues, — ce peut être quelque négociant rapidement enrichi par d'heureuses spéculations, — au lieu de perdre son temps à consulter des horaires et des prospectus, il s'adresse à une agence, qui entreprend de le divertir et de le transporter à un prix fixé à forfait. Allez donc lui parler d'inconnu, d'imprévu, de froissements désagréables! Il rira de vous. Voyager est son seul but et on le fait voyager; on le fait même généralement à très bon compte, témoin un prospectus que nous avons là devant nous et qui nous apprend qu'une excursion « personnellement conduite » par le directeur de l'agence X quitte Chicago chaque semaine à destination de Los Angeles, le Nice de la Californie. L'itinéraire est combiné de façon à traverser les grandes villes pendant le jour et le train passe par les parties les plus remarquables des montagnes Rocheuses. On part de Chicago le jeudi, à six heures du soir, pour arriver à Los Angeles le mercredi matin, et le coût du voyage n'est que de 95 dollars. Pour quatre dollars de plus, on peut profiter du wagon-lit pendant ces six nuits, et l'on paye le même supplément si le lit est occupé par deux personnes. Sachez d'ailleurs que le plus grand soin est apporté à la composition de chaque *party*. On n'y admet que des personnes d'une « respectabilité » irréprochable, ayant fourni des références, et il n'y a nulle crainte à avoir à cet égard, le prospectus le déclare formellement à deux reprises. Qui pourrait résister à de telles promesses et à des avances si marquées?

Les noms seuls que, selon la coutume américaine, on a donné aux lignes et aux trains constituent déjà une attraction. Vous avez la ligne de « la Bannière », celle de « l'Étonnement », la « Centrale », la « Verticale »; vous avez le train « velours », le train « éclair », le train « fin de siècle », qui vous attirent par leurs affiches éclatantes. Vous avez plus encore. Aux environs du Niagara et des lacs du Nord, les trains, éclairés à l'électricité, sont munis de sortes de puissants phares et passent chaque soir par les sites les plus pittoresques, baignant le paysage de rayons lumineux et donnant ainsi l'illusion du plus beau clair de lune. Après cela, ne peut-on pas tirer l'échelle?

Tout ce que nous venons de dire a trait aux voyageurs. Le service des marchandises est organisé avec la même entente et les mêmes soins. Point de trains de ce genre à horaire fixe. Les expéditions rapides se font par les trains de voyageurs ou par trains dits « de première partie », les autres sont réparties sur différentes catégories d'après leur nature et la taxe à laquelle elles sont assujetties. Autant que possible, on les transporte par trains complets de 40 à 60 wagons au maximum, mis en marche au fur et à mesure des besoins. On s'attache d'ailleurs, par la rapidité de marche de ces trains, à obtenir du matériel le plus d'effet utile possible, de telle sorte que la dépense soit faible et la recette forte. Le matériel, du reste, est très simple et généralement peu coûteux. On dit qu'en dix ans de nouvelles inventions ont vu le jour, apportant des perfectionnements signalés aux types adoptés et que, dès lors, il n'est pas nécessaire de posséder des parcs de wagons à toute épreuve et très chers, comme en Europe. Qui pourrait critiquer cette théorie, et n'est-ce pas en y conformant leur conduite que les compagnies américaines ont pu réduire leurs tarifs dans des conditions quasiment inconnues en Europe? Dans leurs mains, au surplus, l'exploitation est naturellement commerciale avant tout et les tarifs ne sont point soumis à ces mille homologations officielles qui leur enlèvent toute élasticité.

Nous terminerons ici ce rapide aperçu. Si bref qu'il soit, il a dû inspirer au lecteur plus d'une réflexion et d'une comparaison qui n'auront pas toujours été, tant s'en faut, à l'avantage des railways européens. Que ceux-ci aient de leur côté des avantages, il serait puéril de le contester; mais il est non moins incontestable que l'esprit pratique, hardi, plein d'initiative des Américains se reflète dans l'organisation et l'exploitation de leurs voies ferrées. On a donc ici beaucoup à apprendre d'eux sur ce point comme sur d'autres et de plus en plus on se convainc par de telles études de l'inéluctable solidarité qui est la loi de toute la race humaine, sans distinction de nationalité ou d'hémisphère.

Les jours sont peut-être plus proches qu'on ne le pense où

entre autres, veut entreprendre un tour quelconque pour
reposer de ses fatigues,— ce peut être quelque négociant rap
ment enrichi par d'heureuses spéculations, — au lieu de pe
son temps à consulter des horaires et des prospect
s'adresse à une agence, qui entreprend de le divertir et
transporter à un prix fixé à forfait. Allez donc lui parle
connu, d'imprévu, de froissements désagréables ! Il
vous. Voyager est son seul but et on le fait voyager ; o
même généralement à très bon compte, témoin un pr
que nous avons là devant nous et qui nous appren
excursion « personnellement conduite » par le di
l'agence X quitte Chicago chaque semaine à dest
Los Angeles, le Nice de la Californie. L'itinérai
biné de façon à traverser les grandes villes penda
le train passe par les parties les plus remarquab
tagnes Rocheuses. On part de Chicago le jeudi, à
soir, pour arriver à Los Angeles le mercredi m
du voyage n'est que de 95 dollars. Pour quatre
on peut profiter du wagon-lit pendant ces s
paye le même supplément si le lit est occup
sonnes. Sachez d'ailleurs que le plus grand s
la composition de chaque *party*. On n'y ad
sonnes d'une « respectabilité » irréprochabl
références, et il n'y a nulle crainte à avoir à
pectus le déclare formellement à deux re
résister à de telles promesses et à des av

Les noms seuls que, selon la coutu
donné aux lignes et aux trains constitue
Vous avez la ligne de « la Bannière », ce
la « Centrale », la « Verticale » ; vous
le train « éclair », le train « fin de si
par leurs affiches éclatantes. Vous
environs du Niagara et des lacs du
à l'électricité, sont munis de sort
passent chaque soir par les sites
gnant le paysage de rayons lumi
si plus beau clair de lune.

. . .

. . . .

st qu'un rêve
OULARY.

ie,

.

sir.

. . . . .

age
u'un moment ! »

e Sully-Prudhomme,

qui voyage... »
u très pâle où les derniers
ssé des traînées d'or vert.

r... qui, se trompant de cœur,
»

euse, regard errant, mains aban-
de velours violet, il se leva et vint
rde cathèdre en bois sculpté :

octobre 1891.

une grande ligne de chemin de fer, traversant toute l'Asie et atteignant le détroit de Behring, se trouvera pour ainsi dire en face d'une autre ligne reliant ce détroit à New-York. Si à ce moment le tunnel sous la Manche se trouve achevé en même temps qu'un pont sur le détroit de Behring, il sera facile de se rendre à pied sec en 17 jours de Londres à la métropole des États-Unis (1). Qu'on tâche qu'alors du moins l'ancien monde soit bien à la hauteur du nouveau et que, comme organisation, comme matériel, comme tarifs, les railways ne le cèdent en rien à ceux de l'Union américaine. Les Yankees auraient vraiment trop de plaisir s'ils pouvaient continuer impunément à dire de leur réseau qu'il est à la fois le plus sûr et le mieux exploité du globe entier. *Excelsior* ne peut plus être leur devise à eux seuls.

J. WHEELWRIGHT.

(1) Le calcul suppose une vitesse moyenne de 64 kilomètres seulement. Voir L. WEISSENBRUCH, *Un railway de Londres à New-York*. (*Bulletin de la Commission internationale du Congrès des chemins de fer*, juillet 1890.)



SOLESME SEUL AYSME![1]

. . . .
Je dirais à l'enfant la plus belle à mes yeux :
. . . .
Aussi loin que ton ombre ira sur le gazon.
Aussi loin je m'en vais borner mon horizon.
Tout bonheur que la main n'atteint pas n'est qu'un rêve

JOSÉPHIN SOULARY.

IX

« On connaît toujours trop les causes de sa peine,
Mais on cherche souvent celles de son plaisir.
Je m'éveille parfois l'âme toute sereine
Sous un charme étranger que je ne puis saisir.
. . . .
C'est peut-être un bonheur égaré qui voyage
Et, se trompant de cœur, ne nous luit qu'un moment ! »

En achevant la lecture de ces vers de Sully-Prudhomme, Savinien laissa tomber la voix et se tut.

Sixte répéta lentement :

« C'est peut-être un bonheur égaré qui voyage... »

Et son regard se perdit au ciel bleu très pâle où les derniers rayons du soleil de mars avaient laissé des traînées d'or vert.

Savinien acheva à mi-voix :

« Un bonheur, ou... un amour... qui, se trompant de cœur, ne nous luit qu'un moment !... »

Comme Sixte restait silencieuse, regard errant, mains abandonnées dans sa longue jupe de velours violet, il se leva et vint s'appuyer au dossier de la lourde cathèdre en bois sculpté :

(1) Suite, voir le numéro du 15 octobre 1891.

« Un amour, continua-t-il de sa voix pénétrante, un amour qui palpite à la porte, tout effrayé du froid, de la nuit, et qui ne demande qu'un regard accueillant, qu'une douce parole!... »

Sixte leva lentement une de ses belles mains fines comme pour repousser le fluide mystérieux émané de cette voix chaude et tendre.

« L'amour, dit-elle avec une nonchalance étrange chez elle, est un de ces mendiants à escopettes qui commandent la charité plus qu'ils ne l'implorent!

— Que savez-vous si ces violences ne sont pas douces? »

Et tout de suite, sans lui donner le temps de répondre, il reprit :

« L'amour est comme ce ciel bleu, infini ; comme les déserts il est brûlant; il est insondable comme les océans! C'est un tourbillon de flammes qui vous consume; c'est une tempête qui vous écrase. Vous étiez libre, fort, heureux, ou du moins, vous croyiez être heureux! Un soir, vous avez rencontré ce regard qui sera votre étoile. Et désormais vous voilà enchaîné; où elle est, vous êtes; où elle manque, vous souffrez de la solitude : point d'autres : elle, vous. Cela suffit, cela est tout. Elle est belle; elle est la beauté; elle est votre force. Si vous la perdiez quand vous l'avez eue, vous mourriez! parce que votre âme serait partie dans ses mains frêles, sous ses longs cils, avec chacun de ces légers cheveux qui vous font frissonner lorsqu'ils vous effleurent!... Mais si, avant que vous ayez pu faire vibrer sous votre souffle cette harpe magnifique qu'on appelle une âme vierge d'amour, si avant d'avoir déroulé devant ces yeux encore noyés d'ombre la magique peinture de la passion partagée, si alors vous la perdiez, ce ne serait pas seulement votre vie qu'elle briserait, innocemment, comme un enfant brise les œufs du nid léger qu'il a trouvé dans une haie, mais votre foi, votre bonté, votre raison d'homme qui pense, votre pitié d'homme qui aime; tout se confondrait, se heurterait, s'abîmerait dans le chaos monstrueux d'un absolu, d'un irréparable scepticisme! »

La duchesse écoutait en tressaillant cette invocation à l'amour, « Eros basileus », comme disait le poète, avec la légère teinte de pédantisme que lui donnait sa profonde admiration des anciens.

Peu à peu, et sous l'influence amollissante de ces entretiens où toujours revenait le propos tendre, Sixte se départait de sa froideur hautaine.

Savinien venait souvent, à cette heure où l'ombre descend du ciel en apportant le rêve, lui demander un moment d'entretien. Et elle ne s'en défendait plus, trouvant un charme troublant dans l'amertume même de ses scrupules. Elle l'incitait à lui lire ses poètes favoris. Elle écoutait ardemment, puis lasse et brisée, elle se laissait aller à ses songes d'amour comme on s'abandonne au fil d'une eau rapide et claire, sans se demander où l'on s'arrêtera.

Des images de bonheur assaillaient cet esprit qui n'avait jamais envisagé que le devoir. Elle avait, vis-à-vis d'elle-même, des abandons qui devenaient des lâchetés ; elle délaissait le travail purement philosophique, l'observation générale et désintéressée pour la recherche minutieuse et étroite du *moi*. Elle quittait la science pour aller à la poésie. Elle devenait futile ; elle parlait chiffon. Elle s'apprenait la coquetterie ; elle était jolie, elle qu'on avait toujours vue belle ; féminisation, abaissement d'un grave et pur esprit qu'étreint, subjugue et dompte l'amour.

A certain point, elle haletait après l'ivresse d'un regard, d'un baiser d'amant. Ses lèvres pâles de vierge brûlaient parfois d'une soif si ardente qu'elle eût tout donné, sans plus réfléchir à rien, pour la caresse qui les eût rafraîchies.

D'autres fois, ses paupières cernées d'azur, ses tempes creusées attestaient la longue et brisante insomnie, où le rêve qu'on mène tout éveillé corrode le sang des veines comme ne le fait jamais le songe du sommeil qu'efface le soleil levant.

L'amour s'infiltrait dans l'âme de Sixte comme l'eau pénètre en certaines pierres schisteuses ; et sous la pression lente mais

opiniâtre de cet élément nouveau, tout se brisait en éclats de ce qui avait été la volonté réfléchie, la paix hautaine, l'orgueil assuré de cette âme.

X

C'est dans le boudoir lapis-lazuli de Mme de Sordes. La marquisette, dans un fouillis de satin et de dentelles, s'est jetée sur un fauteuil auprès de Sixte. Plus loin, droite et roide dans sa taille encore mince, coiffée en Sévigné avec ses magnifiques cheveux blancs dont l'opulence persistante la gêne plus qu'elle ne l'aide, la vieille princesse de Fortsaup écoute jacasser son hôtesse.

« Ma charmante, répondait justement la princesse, vous ne me ferez point croire que vos « cinq à sept » soient de belles inventions! S'assembler quelques mijaurées à jabotter de telle ou telle en grignotant des gâteaux et se purgeant d'eau chaude, sous prétexte de mode anglaise et de thé; le beau plaisir, foi de moi! et que cela vaut bien la peine de quitter son chez soi!...

— Pourtant, madame, il faut se tenir à la hauteur! On est dans le mouvement, on fait ce que font les autres!

— Vous me la baillez belle, ma mignonne! Foi de moi, je n'ai jamais de ma vie fait qu'à ma tête et suivi que ma mode, et je puis dire que je m'en suis toujours bien trouvée. Mais nous ne retrouvons point notre jeunesse en la vôtre, faut-il le reconnaître, marquise; et souvent sommes-nous tentées de vous désavouer pour nos descendantes! »

La princesse se leva, et rejetant sa traîne de brocart noir avec un coup de talon qui rappelait, sinon Versailles, au moins Marly ou Trianon :

« Mêlez-moi parmi ces papoteuses quelques cavaliers de haute mine, ma toute belle, vous gagnerez quelque agrément! Mais quoi? la haute mine se fait rare, me direz-vous. En quoi je suis fort de votre avis. On mène l'amour en toussant, ce jourd'hui, foi de moi! Que ne vîtes-vous l'abbé de Bois-Ménil,

qui, ses dix-huit ans à peine sonnés, enleva certaine nuit Mme de Créqui-Séligny, et la ramena huit jours plus tard, la pauvrette... »

Ici, Mme de Fortsaup s'arrêta en souriant et reprit sur un autre ton :

« J'oubliais que Solesmes était là, qui ne peut souffrir les devis de gaillardise !... »

Sixte rougit légèrement, et Benjamine éclata de rire :

« Vous vous moquez, madame, dit la duchesse en se levant aussi.

— Non, ma reine ! L'amour vous embarrasse, et vos beaux yeux sèment des traits mortels que vos belles mains dédaignent de ramasser. »

Sur ce madrigal archaïque, la princesse adressa à Benjamine de Sordes une révérence de dignité seconde et, s'appuyant au bras de Sixte, sortit avec celle-ci.

En montant en voiture, la princesse pressa fort Mme de Croix-Solesmes de l'accompagner un moment.

« Ne me refusez point la grâce que je vous requiers, dit-elle avec un sourire affectueux à sa jeune amie, et qui est de me laisser contempler votre beauté pendant ma promenade. »

Sixte acquiesça avec empressement et l'équipage emporta les deux femmes, dont le contraste absolu faisait ressortir les qualités très réelles propres à chacune d'elles.

Tout à coup, au milieu des très nombreux saluts que leur adressait l'élite des mondains attirés au bois par cette magnifique journée de printemps, Mme de Fortsaup distingua celui de Savinien Seigneulles. Elle lui fit un signe, et aussitôt le jeune peintre, faisant volter son cheval, vint s'incliner devant la princesse et sa compagne.

Mme de Croix-Solesmes tressaillit en voyant se dresser devant elle celui auquel elle songeait en silence. Savinien la dévorait des yeux, tout en répondant gaiement aux malices de la douairière. Celle-ci souriait imperceptiblement.

« Je ne vous retiens plus, dit-elle enfin au jeune homme, à

moins que vous ne consentiez à cavalcader à ma portière, ce qui serait du dernier galant. »

Sixte baissa les yeux, et Savinien prit bien vite place à la gauche du mi-landau, du côté où la duchesse était assise.

« Il est bien de votre part de m'épargner l'écume que votre cheval va immanquablement envoyer à madame, continua narquoisement la princesse, surtout si vous continuez à tourmenter ainsi son mors ! »

Et elle ne se fit pas faute de tourmenter à loisir son jeune ami, lequel reçut avec une courtoisie parfaite cette averse d'épigrammes, toutes bienveillantes, du reste.

Le ciel était bleu devant Sixte ; c'était un ciel de mars ; qu'importe qu'il fût noir derrière elle ! Elle ne regardait pas derrière elle ; elle ne pensait pas au lendemain ; qu'importe que le lendemain fût incertain, difficile, peut-être désastreux ! La journée était douce, l'air léger, la bise, fraîche encore, tout imprégnée des capiteux aromes printaniers qui sont comme une essence de baisers !...

Elle se laissait emporter, l'œil mi-clos, la pose alanguie, baignée par les regards ardents de Savinien, par les rayons brûlants du jeune soleil, neuf aussi, lui, comme cet amour né d'hier, et comme lui empressé à jouir des premiers beaux jours !...

Elle était heureuse d'un bonheur très sensuel ; elle jouissait voluptueusement sans analyser sa jouissance, et ce fut avec toute l'ardeur du premier amour qu'elle serra la main de Savinien quand il leur plut de descendre de voiture, au lac.

..... Et cependant, une heure plus tard, alors qu'elle savourait encore l'impression si douce de cette furtive caresse, par un retour de sentiment très vrai, surtout très féminin, elle répondait à une allusion de Mme de Fortsaup :

« Non, madame, détrompez-vous ! Je n'aime point M. Seigneulles et je ne comprends même pas cette alliance choquante de nos deux noms en votre esprit. »

XI

« Qu'allez-vous dire en ouvrant ce pli, madame? Une lettre est impardonnable de moi à vous. Que suis-je pour oser écrire à qui ne m'y a point autorisé? Et que ne pourriez-vous pas pour m'en punir?

« Hélas! vous êtes l'adorée, c'est-à-dire la toute-puissante! Il vous est facile de poser les pieds sur ce cœur palpitant que j'y jette : vous n'aurez rien fait que de bien, de juste et d'équitable, car vous êtes duchesse et je ne suis qu'amant!..

« Cependant, voyez, comme une fleur qu'on brise sur sa tige, tout simplement pour la briser, comme un oiseau qu'on étouffe en sa cage, uniquement pour le tuer, comme un enfant qu'on repousse et qu'on frappe sans qu'il ait fait autre chose que vouloir vous aimer, voyez, madame, que c'est cruautés et que vous ne les commettriez jamais!...

« L'amour que je vous ai voué, madame, c'est moins et plus que tout cela. Tant que vous ne m'aimerez pas, il ne sera que la poussière de votre chemin, ou peut-être un peu plus de douceur dans l'air que vous aspirez, un peu plus de lumière sur votre front et dans vos yeux! Mais si vous m'aimez un jour, madame, cette poussière sera inestimable, cette lumière deviendra le soleil de vos jours et tous vos sentiments et toutes vos sensations se fondront en cette douceur infinie : l'amour heureux!

« Savinien. »

« Je regrette d'avoir à vous apprendre, monsieur, que j'emmène ma maison à Croix-Solesmes, ce qui me privera jusqu'à l'hiver de vos très agréables entretiens.

« Avec haute considération.

« Duchesse de Croix-Solesmes. »

XII

Un mois se passa après cet échange de lettres.

Sixte s'occupait d'améliorations diverses dans ses terres,

organisait tel ou tel détail dans ses villages, s'efforçant de limiter ses pensées à l'horizon borné de ses champs.

Savinien restait muet.

M. de Fauvillers était resté à Paris.

Armand de Fauvillers avait, d'enthousiasme, épousé Ange de Croix-Solesmes. Elle avait éveillé en lui une de ces passions affolées qui saccagent l'âme, la bouleversent entièrement et s'implantent si fortement en elle qu'elles deviennent son essence et son ressort.

Armand était plus qu'amoureux, plus que féru de sa belle petite fiancée; il en était possédé, il était devenu la chose et l'homme-lige de cette enfant de seize ans.

Ange était mignonne au possible, point très jolie, mais gracieuse, souple, fraîche et piquante comme une aube d'avril. Ses cheveux roux dorés, la blancheur lactée de sa peau, la pourpre ardente de ses lèvres, tout disait chez elle séduction de jeunesse et d'amour.

Ignorante de la vie, n'ayant même point cet instinct de divination et cette science d'intuition qui chez beaucoup de jeunes filles doublent l'innocence et la préservent, elle fut charmée de l'union que ses parents lui préparaient, heureuse de devenir « madame », d'être la maîtresse d'un beau castel seigneurial et aussi la dominatrice absolue d'un mari qui ne la traiterait point en petite fille, comme l'avait toujours fait sa sœur aînée.

Mais quand Ange fut mariée depuis six mois, blasée sur le plaisir monotone de pouvoir commander et d'être obéie; lasse d'une existence retirée, austère et silencieuse, que son mari essayait en vain de lui égayer par les enfantillages où l'entraînait sa passion; trop jeune pour aimer la paix, ce grand désidératum de ceux qui ont vécu, par conséquent souffert; trop jeune pour aimer l'amour pour l'amour, c'est-à-dire pour la joie simple de s'aimer et de se le dire, sans combats, sans rivalités, sans ambages. Ange, dans cette vie privée des triomphes de la coquetterie, des assauts d'esprit, des plaisirs mondains nécessaires à sa nature un peu futile et vaine, se prit à regretter son

couvent où elle avait, au moins, le privilège de construire en rêve une vie future pleine d'enchantements.

La pauvre enfant tomba dans un marasme effrayant. Armand devina peut-être une partie du mal, mais ne sut pas le guérir et n'en comprit pas la gravité. Il avait trente-deux ans ; il cachait sa tendresse folle sous une apparence correcte, froide et calme ; son grand tort fut celui de tous les très épris : il n'osa pas. Alors que sa passion franchement exprimée lui eût concilié le cœur de sa femme et sa confiance, la grave raison qu'il affectait trompa Ange ; elle le crut peu épris, ne sachant pas que cet homme qui la quittait avec un baiser sur sa main, le soir, passait des heures à s'enivrer au parfum de ses cheveux. Elle ne pouvait deviner quand elle le renvoyait le soir, sous prétexte de fatigue, qu'il venait la nuit s'agenouiller à son chevet et pleurer silencieusement de n'être point aimé !

Une heure d'expansion eût dissipé ces doutes, éclairé ce malentendu. Si Armand, moins timide, eût laissé s'épancher de son cœur les flots d'amour qu'il y contenait, Ange, rassurée, touchée, eût avoué son ennui et exposé ses aspirations.

Malheureusement, il avait la pudeur de son amour et de ses souffrances ; il considérait l'extrême jeunesse d'Ange et se disait que le temps et la force de sa tendresse pénétreraient et amolliraient cette âme.

Et un an, jour pour jour, après celui de son mariage, en descendant déjeuner, il trouva ce billet à sa place :

« Armand, je ne puis plus résister à mon ennui, je m'en vais. Vous n'avez jamais voulu comprendre mes plaintes et mes prières. Combien de fois, cependant, avez-vous vu que je m'ennuyais !... Je m'en vais, je suis riche ; je me fais libre. Je pourrai un peu vivre enfin, avant de mourir, tandis qu'avec vous, si froid, au fond de ce grand vilain horrible château !... Quelle tombe anticipée !... Sixte va me maudire, je le sais bien ; mais vous lui direz que je n'ai point comme elle du lait glacé dans les veines, et que si vous m'aviez aimée !... Dieu merci ! je n'ai que dix-sept ans, je pourrai encore m'amuser... Quand

je pense que vous n'avez seulement jamais donné un bal chez nous!... Adieu pour toujours.

« ANGE. »

Le comte lut cette lettre jusqu'à la dernière ligne. Puis il la relut; il était si pâle qu'il effraya les valets en remontant chez lui.

Il n'avait qu'une idée, d'abord :

« Elle croit que je ne l'aimais pas! Et je l'adore!... »

Puis, une autre se fit jour :

« Elle est partie! Est-elle partie seule? »

Il se dressa sous cette morsure, et faillit crier de mal. Sa femme, son bien, cette chair de neige qu'il avait à peine osé effleurer de ses lèvres, cet esprit naïf qu'il rêvait de pétrir à son gré, tout cela serait le bien d'un autre, de quelque audacieux, plus hardi que lui et plus heureux!...

Il passa, là, dans cet étroit espace d'un cabinet de travail, deux heures d'une lutte atroce, si intense que sa raison faillit se briser comme une coupe fragile qu'on torture entre les doigts.

Il pensa se tuer, puis, par un sentiment bien humain, il résolut de poursuivre la fugitive ou... les fugitifs, et de les tuer d'abord. Puis, il songea à faire arrêter Ange, à user de ses droits de mari, à la ramener au logis conjugal, à la soumettre par la force sinon par le raisonnement. Puis l'idée d'un immense abandon de tout ce qui lui avait été cher succéda à tout cela : il pensa partir pour quelque exploration lointaine, mort à sa patrie et à son amour.

Mais l'esprit généreux et tendre d'Armand l'emporta dans la lutte. Quand il sortit de son cabinet, le cœur lui saignait dans toutes les fibres; amour, amour-propre, jalousie, il avait tout écrasé et meurtri dans tout son être, broyé sous la lourde meule, il était aussi purifié de tout alliage mauvais : il irait à Paris rechercher la fugitive; il veillerait de loin sur elle, il vivrait pour elle jusqu'au jour où la pauvre abusée chercherait un appui, un refuge qu'il lui offrirait en oubliant le passé.

XIII

Il y a dans les mouvements les plus héroïques, les plus désintéressés, certains ressorts égoïstes qu'on n'aperçoit pas, mais qui sont prépondérants.

La résolution généreuse d'Armand de Fauvillers n'était en réalité que la résultante d'un espoir persistant : Ange lui reviendrait quelque jour; il vécut pour attendre ce jour.

Et si, renonçant à tirer vengeance du séducteur hypothétique de sa jeune femme, il ne poursuivit pas ceux qu'il supposait unis contre lui, c'est qu'il ne voulut pas éclaircir le doute qui le poignait, parce qu'en face d'une certitude accablante pour Ange, le pardon devenait impossible au mari. Or, ce pardon, c'était la rentrée d'Ange au foyer conjugal, c'était l'amour encore possible et le bonheur enfin permis.

Il ne retrouva point Ange à Paris. Il chercha en vain jusqu'au jour où son notaire l'avertit qu'il avait reçu des nouvelles de Mme de Fauvillers, laquelle donnait ordre qu'on lui envoyât des fonds. Comme les époux étaient mariés en séparation de biens, elle avait le droit pour elle, avec assentiment du mari. Armand s'empressa d'acquiescer, et de s'enquérir de l'adresse de sa femme. .

Mais Ange vint elle-même toucher une partie de la somme demandée et disparut à nouveau sans laisser de traces.

Armand, alors, se confina dans la société de sa belle-sœur, reprit ses travaux philologiques, et s'efforça d'étouffer les regrets qui le dévoraient sous le poids des préoccupations intellectuelles.

Mais ce fut en vain. Et tandis que Sixte effaçait à jamais de sa mémoire le nom de celle qui avait « forligné », comme elle le disait dans son mépris hautain d'impeccable pour la femme faible, de patricienne pour celle qui déshonorait *le nom*, le comte, toujours épris, triste et sombre, se retraçait les traits de la chère envolée et pleurait, désespérant de l'avenir et de l'amour.

Cependant, à Croix-Solesmes, la duchesse, pensive et silencieuse, trouvait les journées longues.

Que faisait Savinien ?

Il agissait en grand clerc ès séduction, car ce silence absolu, après la lettre brûlante qu'il avait adressée à Sixte, devait évidemment préoccuper celle-ci et, par conséquent, avancer ses affaires amoureuses.

Mais en ceci, comme souvent arrive, le seul hasard fut diplomate. Savinien, déconcerté par la réponse glaciale de Sixte, n'osait reprendre la correspondance, ne sachant trop quel ton prendre, et si Mme de Croix-Solesmes ne s'offenserait point sérieusement à une seconde lettre.

Pourtant, un soir, vraiment inquiet, vraiment triste de cette séparation subite, il osa écrire à nouveau :

« Madame, vous savez punir les audacieux que votre toute parfaite beauté excite à dire ce qu'ils sentent. Au siècle passé, je vous aurais nommée cruelle et inhumaine. Mais aujourd'hui, je vous dirai tout simplement que j'ai le cœur meurtri et l'esprit tout désorienté.

« Il est vrai, il ne faut point vous dire ce qu'on pense si l'on ne veut vous fâcher. Je m'en vais donc parler de mille sujets divers lorsque je suis tout entier à celui-ci : votre départ.

« Il fait délicieux ici, madame. Qu'allez-vous fuir justement quand le printemps enchante Paris de tous ses meilleurs rayons, de toute sa fraîche éclosion de bourgeons et de senteurs?...

« Il règne partout une exquise vibration printanière; nos Parisiennes ont la flamme aux yeux et le brin de muguet à la boutonnière. Par-dessus tous les grands murs neigent les pétales des lilas; le ciel est d'un bleu de rêve, chacun fredonne : moi seul... Mais vous m'avez défendu de vous dire comme je vous regrette !

« Là-bas, dites-moi, les gazons que vous foulez seule, de votre pas de Diane au bois, les larges allées où traîne solitairement la traîne de votre jupe, et les bosquets où vous passez grave et silencieuse, alors qu'ils sont faits pour abriter les babils

discrets et les émois furtifs; là-bas, dites-moi, les parcs et les forêts ne vous disent-ils rien? Ne sont-ils point las de vous souffler à l'oreille tant de conseils que vous n'écoutez pas? Ne vous ont-ils pas encore grondée en murmurant : « Nous te voulons un compagnon, déesse! tu es trop seule ici. Nous aimons abriter les lentes promenades où l'on se tait, ayant trop à se dire! Nous créons l'ombre propice aux rougeurs fugitives, et les fleurs que nous semons sous tes pas n'éclosent que pour t'être offertes par l'amoureux que nous te souhaitons! » Oh! madame, ici toutes les brises m'ont déjà murmuré ces chansons de mai, et quand elles passent sur mes lèvres, je sais qu'elles viennent de Croix-Solesmes, à leur parfum amer et doux comme est le regard de vos yeux d'aigue-marine.

« SAVINIEN. »

« Croyez-vous, madame, que votre silence implacable me soit bien décourageant? Détrompez-vous. Je vous l'ai dit : je suis obstiné dans mes espérances comme dans mes amours : elles sont également passionnées, tenaces et inlassables!

« Jugez après cela si de vous taire méchamment vous aide beaucoup!... Vous voulez donc bien sérieusement que je passe sous vos yeux sans plus tressaillir jamais, dites? et que j'entende votre harmonieuse voix, sans me pénétrer délicieusement de ses sons? Vous êtes donc bien résolue à n'aimer point, à briser à vos pieds la coupe des seules ivresses humaines?

« Vous ne voulez donc pas que je vous dise : « Je t'aime!... » O ma bien-aimée, vous ne voulez donc pas de l'amour?...

« Écoutez, je suis fou de vous dire que votre silence ne m'accable pas! En vérité, la belle sottise que de vous cacher mon anxieuse attente. Non, non, Sixte, je ne suis point tel que ma lettre me peint, inébranlable dans ma foi en l'avenir, en vous, en l'amour!

« Je suis triste, sombre, tourmenté; je crains et je désire, enfin, j'aime, j'aime tout simplement, tout humainement, avec les soupçons, les angoisses, les bouffées d'espoir et les

chutes de doute de tout amant bien épris et bien dédaigné !...

« Me répondrez-vous ?... Le printemps est si beau, laissez-m'en la gaieté, ma chère adorée, ne l'attristez pas de votre colère !... Me répondrez-vous?

« SAVINIEN. »

« Monsieur Seigneulles,

« Vous me mettez, de vrai, en une étrange posture. Je ne vous réponds pas, car c'est sagesse que ne point répondre aux divagations des insensés !... Mais, que si mon silence attriste ce printemps au point que vous me marquez avec une sincérité plausible, à laquelle j'ai peut-être tort de croire comme j'y crois, je me hâte de le rompre, monsieur, n'étant nullement désireuse de vous rien gâter en vos plaisirs.

« Pour ce qui est de ma solitude et des suggestions de mes arbres et de mes fleurs, je m'en réfère à vous, poète, pour l'interprétation convenable, et me contente, en humble prosatrice, de ne les point comprendre ni soupçonner même.

« Voyez-vous parfois mon beau-frère? M. de Fauvillers s'apprête, je crois, à me venir en aide pour tous mes assujettissants travaux. Vous voyez que ma solitude se peuple, et tout en vous remerciant du souci que vous en prenez, je vous rassure sur ce point.

« Je vous envoie, monsieur, l'assurance de ma haute considération.

« Duchesse de CROIX-SOLESMES. »

(*A suivre.*) MARGUERITE COPPIN.



LES SOCIETES COOPERATIVES DE CONSTRUCTION AUX ETATS-UNIS D'AMERIQUE [1]

IV

On vient de voir comment sont organisées les sociétés de construction américaines ; il reste à montrer comment elles fonctionnent.

La première question qui se présente à l'esprit est celle-ci : Pourquoi y a-t-il avantage à emprunter à une société de construction plutôt qu'à une caisse d'épargne [2] ?

Nous supposerons que l'emprunteur n'est pas d'une essence particulière, qu'il est tout simplement un brave homme, doué des qualités du bon père de famille, mais non de cette vertu surhumaine qui lui permettrait de s'astreindre, pendant dix années de sa vie difficile, à payer régulièrement chaque mois à la caisse d'épargne, sans y être forcé par les statuts, une somme égale à celle qu'il *doit* payer, sous peine d'amende et de déchéance, à la société de construction.

Cette hypothèse est nécessaire, car sans cela il est clair que les conditions de l'emprunt sont les mêmes de part et d'autre.

Donc, admettons que notre homme soit propriétaire d'un lot de terrain estimé 525 dollars, sur lequel il a l'intention de bâtir une maison de 1,600 dollars. S'il emprunte cette somme à

(1) Suite, voir le numéro du 15 octobre 1891.

(2) On se rappelle que les caisses d'épargne sont non seulement autorisées à faire des prêts hypothécaires, mais que, dans certains États, elles y sont même obligées.

une société de construction basée sur l'*installment plan*, il aura à payer mensuellement :

Pour la redevance, sur 8 parts	Doll.	8.00
Pour l'intérêt, sur 1,600 dollars	—	8.00
Pour la prime [40 cents par part (1)]. . .	—	3.20
Total mensuel . .	Doll.	19.20

Or, dans ces conditions, un emprunt arrive à amortissement au commencement du 127e mois (2).

(1) La prime de 40 cents est une bonne moyenne; elle est parfois plus élevée, mais en revanche, elle est souvent beaucoup plus basse.

(2) Pour le démontrer, prenons comme exemple une société théorique dans laquelle tous les membres contractent un emprunt, et admettons que cette société se compose de 126 membres qui se partagent 1,000 parts de 200 dollars, en souscrivant chacun 5, 10 ou 15 parts. On décide que chaque membre, à tour de rôle, sera tenu d'emprunter une somme équivalente à la valeur nominale des parts qu'il possède, et cela aussitôt que les fonds en caisse le permettront. On convient, en outre, que la prime sera uniformément de 40 cents par prêt de 200 dollars, c'est-à-dire par part. Ces hypothèses admises, voici comment les choses vont se passer :

A la première réunion, les versements s'élèveront à 1,000 dollars, qui seront prêtés aussitôt, contre garantie hypothécaire, au membre n° 1 possesseur de 5 parts.

Au commencement du 2e mois, ce membre n° 1 aura à payer :

Redevance sur 5 parts	Dollars.	5
Intérêt — 5 —		5
Prime — 5 —		2
Total . .	Dollars.	12

Et au commencement de ce 2e mois, la société encaissera :

Pour redevances	Dollars.	1,000
— intérêts		5
— primes		2
Total . .	Dollars.	1,007

A cette réunion du 2e mois, le membre n° 2 empruntera à son tour 1,000 dollars et il aura aussi à payer 12 dollars au commencement du 3e mois pour redevances, intérêts et prime. Il en sera ainsi pendant 23 mois consécutifs, durant lesquels 23 membres seront successivement devenus emprunteurs de 1,000 dollars. Mais au commencement du 24e mois, l'intérêt et les primes accumulés, s'ajoutant aux redevances, permettront de prêter 2,000 dollars, qu'empruntera le membre n° 24, possesseur de 10 parts.

Pour ces deux années d'exercice, les opérations se résumeront donc dans le tableau suivant

Le montant des payements effectués comprendra donc :			
126 mois à 19.20 dollars	Doll.	2,419.20
Intérêt et prime pour le 127e mois . .	—	11.20
Total général. . .	Doll.	2,430.40

1re et 2e années.		Redevances.	Intérêts.	Primes.	Montant des prêts.	Nombre de parts engagées.
1er mois . . .	Dollars.	1,000			1,000	5
2e — . . .	—	1,000	5	2	1,000	5
3e — . . .	—	1,000	10	4	1,000	5
4e — . . .	—	1,000	15	6	1,000	5
5e — . . .	—	1,000	20	8	1,000	5
6e — . . .	—	1,000	25	10	1,000	5
7e — . . .	—	1,000	30	12	1,000	5
8e — . . .	—	1,000	35	14	1,000	5
9e — . . .	—	1,000	40	16	1,000	5
10e — . . .	—	1,000	45	18	1,000	5
11e — . . .	—	1,000	50	20	1,000	5
12e — . . .	—	1,000	55	22	1,000	5
13e — . . .	—	1,000	60	24	1,000	5
14e — . . .	—	1,000	65	26	1,000	5
15e — . . .	—	1,000	70	28	1,000	5
16e — . . .	—	1,000	75	30	1,000	5
17e — . . .	—	1,000	80	32	1,000	5
18e — . . .	—	1,000	85	34	1,000	5
19e — . . .	—	1,000	90	36	1,000	5
20e — . . .	—	1,000	95	38	1,000	5
21e — . . .	—	1,000	100	40	1,000	5
22e — . . .	—	1,000	105	42	1,000	5
23e — . . .	—	1,000	110	44	1,000	5
24e — . . .	—	1,000	115	46	2,000	10
	Dollars.	24,000	1,380	552	25,000	125

Pendant les douze mois suivants, les membres à 10 parts se partageront les prêts avec les membres à 5 parts, et la situation de la société pourra s'établir comme suit :

3e année.		Redevances.	Intérêts.	Primes.	Montant des prêts.	Nombre de parts engagées.
Report . .	Dollars.	24,000	1,380	552	25,000	125
25e mois. . . .	—	1,000	125	50	2,000	10
26e — . . .	—	1,000	135	54	1,000	5
27e — . . .	—	1,000	140	56	1,000	5
28e — . . .	—	1,000	145	58	1,000	5
29e — . . .	—	1,000	150	60	1,000	5
30e — . . .	—	1,000	155	62	2,000	10
31e — . . .	—	1,000	165	66	1,000	5
32e — . . .	—	1,000	170	68	1,000	5
33e — . . .	—	1,000	175	70	1,000	5
34e — . . .	—	1,000	180	72	2,000	10
35e — . . .	—	1,000	190	76	1,000	5
36e — . . .	—	1,000	195	78	1,000	5
	Dollars.	36,000	3,305	1,322	40,000	200

Les sommes disponibles devenant plus importantes, les trois catégories de

Ainsi, au bout de dix ans et demi, il aura payé 2,430 d. 40 c. et la maison lui appartiendra quitte et libre (1).

Si, au contraire, il s'est adressé à la caisse d'épargne, et s'il a réussi (pure hypothèse, on l'entend bien) à en obtenir un prêt de 1,600 dollars, à 6 p. c. d'intérêt, avec une hypothèque sur

souscripteurs pourront désormais enprunter, et des tableaux analogues aux précédents résumeront la situation de la société à la fin de chaque exercice annuel. Nous nous abstiendrons de ces répétitions superflues. Seulement, nous admettrons que les choses ont marché de telle sorte que, au commencement de la onzième année, il ne reste plus que 70 parts libres (*free shares*). Dès lors, la situation de notre société théorique, arrivée à son terme, s'établira comme suit :

11e année.		Redevances.	Intérêts.	Primes.	Montant des prêts.	Nombre de parts engagées.
Report. .	Dollars.	120,000	47,410	18,964	186,000	930
121e mois.	—	1,000	930	372	2,000	10
122e —	—	1,000	940	376	2,000	10
123e —	—	1,000	950	380	3,000	15
124e —	—	1,000	965	385	2,000	10
125e —	—	1,000	975	390	3,000	15
126e —	—	1,000	990	396	2,000	10
127e —	—	"	1,000	400	"	"
	Dollars.	126,000	54,160	21,664	200,000	1,000

Et le dernier bilan dira ceci :

CRÉDIT.

Redevances.	Dollars.	126,000
Intérêts	—	54,160
Primes	—	21,664
	Dollars.	201,824
Remboursement des prêts	—	200,000
	Dollars.	401,824

DÉBIT.

Prêts hypothécaires. . . .	Dollars.	200,000
Amortissement de 1,000 parts.	—	200,000
Solde créditeur, 1.82 $\frac{40}{100}$ par part	—	1,824
	Dollars.	401,824

(1) Notons en outre que, comme simple locataire de cette maison, il aurait eu à payer pour son loyer, pendant cette même période, une somme égale sinon supérieure à 2,400 dollars. Il est probable, en effet, que vu l'expansion constante des villes américaines, cet immeuble aurait acquis en dix ans une plus-value graduelle, dont le propriétaire aurait pris prétexte pour augmenter son prix à chaque renouvellement de bail.

son terrain évalué 525 dollars, il aura à payer 96 dollars par an. Il aura déboursé 1,008 dollars au bout de dix ans et demi, et il devra toujours les 1,600 dollars à la caisse. Son emprunt lui coûte donc, en réalité, 2,608 dollars, soit 178 dollars de plus qu'à la société de construction, et l'on se demande comment il fera pour acquitter sa dette sans vendre son immeuble.

Une deuxième question est celle-ci : Quelle est, en pratique, l'importance proportionnelle de la première garantie qu'un membre d'une société de construction doit offrir en échange du prêt qu'il sollicite pour bâtir sa maison?

Il ne s'agit pas ici de la garantie collatérale que la société trouve dans les parts de l'emprunteur. Dans l'exemple précédent, nous avons admis que l'emprunteur d'une somme de 1,600 dollars était propriétaire d'un lot de terrain valant 525 dollars. Ce chiffre n'a pas été pris arbitrairement; c'est, en effet, dans ces proportions que prêtent généralement les sociétés de construction. Autrement dit, elles avancent une somme égale à trois fois environ la valeur du lot de terrain offert en garantie.

Il est à remarquer, en outre, que ces sociétés ne font pas toujours ces avances en bloc, mais par payements échelonnés au fur et à mesure de la marche des travaux. Une échelle de payements appliquée dans plusieurs sociétés du New-Jersey paraît être rationnelle; la voici :

Maisons en pans de bois.

1er payement de 1/6 quand la charpente est achevée;

2e payement de 1/6 quand la maison est sous toit;

3e payement de 1/6 après placement des planchers, des cloisons intérieures et achèvement du crépissage de celles-ci;

4e payement de 1/6 quand les travaux d'ornementation sont terminés et les portes prêtes à être mises en place;

5e et dernier payement de 2/6 quand la maison est complètement achevée et acceptée par la société.

Maisons en briques.

1er payement de 1/6 après placement de secondes solives; les 2e, 3e, 4e et 5e payements comme ci-dessus.

Autre question. Si les sociétés de construction exigent, comme première garantie, que leur emprunteur possède tout au moins un lot de terrain valant le quart de ce que vaudra l'ensemble de l'immeuble avec sa bâtisse, comment un homme qui ne possède rien pourra-t-il devenir emprunteur et, par suite, propriétaire d'une maison?

Il semble, en effet, qu'il y ait là contradiction entre le but que poursuivent ces sociétés et la prudence dont elles ne sauraient se départir sans danger. Heureusement, ce n'est qu'une apparence, et il y a moyen de concilier les choses. Il suffit que le sociétaire, dénué de tout avoir, paye régulièrement ses redevances pendant quatre ou cinq ans. S'il a souscrit dix parts en entrant dans la société, au bout de cinq ans il aura à son crédit 600 dollars, avec lesquels il achètera un terrain selon ses convenances personnelles, et il pourra dès lors emprunter les 2,000 dollars auxquels ses parts lui donnent droit, ou, plus exactement, ses nouvelles parts, car il va de soi que, pour acheter son terrain, il a dû effectuer le retrait de ses mises sur les premières.

Une autre question mérite qu'on s'y arrête. Une société coopérative de construction est-elle intéressée à ce que le taux des primes soit élevé? Absolument pas. Les efforts des directeurs doivent tendre au contraire à ce que la prime soit aussi basse que possible, et même à la supprimer, comme ont réussi à le faire certaines associations de Philadelphie. Si tous les membres d'une société de construction étaient obligés d'emprunter, en payant la même prime, et si tous par conséquent étaient placés dans les mêmes conditions, il en serait autrement, car il est évident que plus la prime est haute, plus l'amortissement est rapide. Mais il n'en est jamais ainsi. Toute société compte des membres emprunteurs et des membres non emprunteurs (1), et il est de sage administration de ne pas favoriser les uns aux dépens des autres. Or, c'est ce qui se présente avec les fortes primes.

(1) En moyenne, un emprunteur pour quatre non-emprunteurs; la plupart des membres déjà pourvus restent le plus souvent dans la société comme membres non emprunteurs.

A ce sujet, M. Seymour Dexter dit excellemment dans son bel ouvrage (1) : « Il n'est pas désirable que les primes fournissent une grosse somme, parce que des primes élevées signifient, en fait, que l'emprunteur paye de forts intérêts. Et cela n'est pas juste, car les membres non emprunteurs font alors des bénéfices exagérés aux dépens des membres emprunteurs. » Et nous savons, pour l'avoir signalé précédemment, que M. Dexter place l'équité parmi les trois fonctions vitales des sociétés de construction.

Un autre publiciste, M. John J. Tobin, de San-Francisco, a dit de son côté : « Les membres non emprunteurs sont les frelons de la ruche; ils sucent le miel et n'en font pas. » C'est aller un peu loin, mais il est certain que l'emprunteur pauvre — et c'est la grande majorité — aimera mieux payer de petites cotisations mensuelles et retarder l'amortissement de ses parts, que d'avoir à verser chaque mois une grosse somme et arriver plus vite au but, au risque de rester en chemin, à bout de forces et d'expédients.

Une dernière question, dont nous voudrions dire un mot, concerne la répartition des bénéfices.

De tous les problèmes de comptabilité que soulève la gestion des sociétés de construction, il n'en est pas de plus compliqué. Ce qui le prouve, c'est le grand nombre de solutions que préconisent les spécialistes. Mais la difficulté ne consiste pas tant — et c'est là ce que nous voudrions faire ressortir — à rester en bons termes avec l'arithmétique, qu'à ne pas dépasser le niveau des connaissances financières des sociétaires. Avant tout, il faut être clair.

Plus que tout autre, peut-être, le compte de profits et pertes doit pouvoir être compris aisément de tout le monde. Et ici encore, l'on doit se bien pénétrer de l'importance du rôle que joue dans la bonne marche des affaires d'une société coopérative de construction, le premier des principes formulés par M. Seymour Dexter, à savoir : la simplicité.

(1) *Treatise on Co-operative Savings and Loan Association*. Appleton & Co, New-York, 1889.

V

Le prodigieux développement qu'ont pris aux États-Unis les sociétés coopératives de construction n'aurait pas pu se produire, si les législatures des principaux États n'avaient pas encouragé le mouvement.

Celle de Pensylvanie fut la première à s'engager dans cette voie, en votant la loi de 1859, intitulée : « Un *act* ayant pour but de conférer à certaines associations de citoyens de cet État les droits et les immunités accordés aux corporations reconnues par la loi. » Cette loi qui, comme son article premier nous l'apprend, visait les « sociétés d'épargne mutuelle, de prêt ou de construction (*Mutual Saving Fund, Loan or Building Association*), resta en vigueur pendant quinze ans; elle a été revisée et complétée en 1874. Vinrent ensuite, en 1870, le Massachusetts et le Minnesota; puis, en 1875, le New-Jersey et le Connecticut; en 1879, l'Illinois; en 1882, le Tennessee; en 1884, l'Ohio revisant sa loi de 1879, dont le vice principal était de donner à chaque associé autant de voix qu'il possédait de parts; enfin, en 1887, le Kansas, le Wisconsin et l'État de New-York où, jusqu'à cette époque, les sociétés coopératives de construction étaient régies par la loi de 1851, sous le couvert de laquelle trop d'abus ont pu se commettre, et dont M. Dexter a pu dire : « Cette loi est si large, et les termes en sont si généraux, qu'elle permet l'incorporation d'une association, basée sur n'importe quel plan imaginé pour administrer les sociétés financières de ce genre, que ce plan soit bon ou mauvais. » Aussi a-t-on pu se convaincre, par l'exemple du *New-York*, qu'en cette matière trop de liberté est nuisible, et c'est cette idée qui domine aujourd'hui dans les législations des différents États que nous avons cités. Parmi ces législations, celle du Massachusetts, calquée sur celle de la Pensylvanie, est considérée comme l'une des meilleures, et la plupart des autres États s'en sont inspirés. C'est pourquoi nous allons en reproduire ici les parties essentielles ([1]), en

([1]) Rappelons qu'en Belgique, aux termes de la loi du 9 août 1889, article II, « les sociétés ayant pour objet exclusif la construction, l'achat, la vente ou la location d'habitations destinées aux classes ouvrieres, pourront revêtir la forme

tenant compte des amendements qui l'ont successivement complétée.

D'après l'article premier, une société fondée par vingt-cinq personnes au moins, dans le but de recueillir mensuellement les épargnes de ses membres, et de prêter à ceux-ci les fonds accumulés de cette façon, pourra être reconnue, après avis conforme du conseil des commissaires des caisses d'épargne, en se soumettant aux conditions énumérées dans les trois articles suivants.

Ces conditions exigent, d'abord, que l'acte constitutif de la société mentionne :

1° La dénomination de la société;

2° L'objet de la société;

3° Le siège de la société;

4° La limite du capital à accumuler, et ensuite, que les sociétés coopératives dont il s'agit portent le nom de « banques coopératives » et que ces mots fassent partie de la dénomination sociale.

L'article 5 stipule que le capital accumulé ne pourra pas être supérieur à 1 million de dollars, divisé en parts d'une valeur finale de 200 dollars. Ces parts seront émises par séries trimestrielles, semestrielles ou annuelles, en tel nombre et à telles dates que fixeront les membres de la société.

Personne ne peut posséder plus de vingt-cinq parts dans une même association. Aucune part d'une série antérieure ne pourra plus être émise après l'émission d'une série nouvelle.

L'article 6 traite de la nomination et des devoirs des administrateurs. Les statuts doivent en indiquer le nombre et les attributions, fixer la durée de leurs fonctions, l'époque des élections, les conditions requises pour être électeur, la date des

anonyme ou coopérative, sans perdre leur caractère civil, en se soumettant aux dispositions, dans le premier cas, de la section IV, dans le second, de la section VI, et dans les deux cas, de la section VIII de la loi du 18 mai 1873 modifiée par la loi du 22 mai 1886 ». C'est-à-dire qu'elles sont assimilées ou bien aux sociétés anonymes ou bien aux sociétés coopératives (abstraction faite des avantages dont elles jouissent en matière fiscale) et qu'elles sont soumises, dans l'un comme dans l'autre cas, aux dispositions applicables aux sociétés commerciales en ce qui concerne la liquidation.

réunions périodiques des directeurs et des sociétaires. Au vote, chaque membre aura droit à une voix, quel que soit le nombre de ses parts. Tous les administrateurs sont tenus de remplir les devoirs de leur charge jusqu'à ce que leurs successeurs soient dûment élus. La même personne peut être, en même temps, secrétaire et trésorier.

L'article 7 dit qu'il y aura une assemblée par mois, et qu'à chacune de ces assemblées mensuelles, les membres seront tenus de payer une redevance de 1 dollar pour chaque part qu'ils possèdent, et cela jusqu'à ce que celle-ci atteigne la valeur finale de 200 dollars, ou qu'elle soit retirée, annulée ou déchue. Le payement de la redevance commence à dater de l'émission de la série.

L'article 8 s'occupe des retraits. Tout membre non emprunteur peut retirer ses mises en en donnant avis, par écrit, trente jours à l'avance, et aux conditions que nous avons fait connaître antérieurement [1], pourvu que les sommes employées à régler ces retraits ne dépassent pas la moitié des fonds disponibles, sauf avis contraire des directeurs.

Après quatre années, à dater de l'émission d'une série, les directeurs peuvent, s'ils le jugent convenable, décréter le retrait d'office des parts de cette série sur lesquelles il n'aurait pas été fait d'avances; après cinq ans, s'il y a des séries où plus de 100 parts sont dans ce cas, les directeurs doivent opérer le retrait des parts en surplus, dans la proportion de 25 p. c. par an, de manière qu'à la fin de la neuvième année il ne reste plus, au maximum, que 100 parts libres dans chacune de ces séries. Par la suite, ils peuvent prendre telles mesures qu'ils jugeront le plus utile aux intérêts de la société. Dans les circonstances susmentionnées, le sort désignera quelles sont les parts qui devront être retirées, et ceux à qui elles appartiennent seront intégralement indemnisés.

Aux termes de l'article 9, dès que les parts libres d'une série donnée atteignent la valeur de 200 dollars, le payement des redevances cesse de plein droit, et les porteurs de ces parts reçoivent 200 dollars pour chacune d'elles, avec l'in-

(1) Voir les statuts de la *Berean Building Association.*

térêt à 6 p. c. par an, depuis la date de l'amortissement jusqu'à celle du payement. Cela, pourvu que les sommes à payer de ce chef par la société, sauf avis contraire des directeurs, ne dépassent pas la moitié des fonds en caisse.

Les articles 10 à 17 règlent les conditions des prêts.

Prêts. — L'argent disponible, après qu'il a été pourvu aux dépenses courantes et aux retraits, sera mis aux enchères à chaque réunion mensuelle. Tout membre dont l'enchère aura été acceptée devra fournir une garantie convenable, en échange d'un prêt de 200 dollars pour chaque part qu'il possède, ou de telle fraction de 200 dollars admise par les statuts. S'il reste de l'argent en caisse après l'adjudication, les directeurs peuvent le placer, ou le prêter à la société, sur les parts qu'elle possède, au taux le plus élevé atteint au précédent meeting mensuel.

Primes. — La prime consiste en un tantième pour cent payé en plus de l'intérêt de la somme prêtée. Elle doit être considérée, pour l'emprunteur, comme une rétribution qu'il paye pour pouvoir toucher tout de suite le montant de la valeur que ses parts n'atteindront que plus tard, et, pour la société, comme un bénéfice réalisé sur le capital qu'elle engage dans les prêts, à répartir, ainsi que l'intérêt et les amendes, entre les parts des différentes séries, comme il est dit ci-après.

Intérêt. — Tout membre emprunteur aura à payer chaque mois, pour chacune de ses parts, outre la redevance et la prime, un intérêt calculé sur le pied de 6 p. c. par an, jusqu'à ce que ses parts atteignent la valeur finale de 200 dollars, ou qu'il ait remboursé son prêt. Quand cette valeur finale sera atteinte, les parts et le prêt seront annulés, et s'il y a un solde en bénéfice, le membre touchera ce qui revient de ce chef à chacune de ses parts.

Toute « banque coopérative » peut inscrire dans ses statuts une disposition d'après laquelle, au lieu de fixer la prime comme il est dit ci-dessus, les emprunteurs indiqueront aux enchères quel est l'intérêt annuel, payable par mois, qu'ils

sont disposés à payer sur la somme qu'ils désirent. Cet intérêt ne pourra en aucun cas être inférieur à 5 p. c. par an (1).

Garantie. — Cet article ne renferme rien que nous ne connaissions déjà. La société est garantie d'abord par une inscription hypothécaire en premier rang, et ensuite par les parts de l'emprunteur qui lui sont transférées à titre de garantie collatérale. Si l'emprunteur ne fournit pas de garantie satisfaisante dans l'intervalle de temps fixé par les statuts, il perd ses droits au prêt qu'il avait soumissionné, et il doit payer l'intérêt et la prime pendant le temps écoulé, plus les dépenses éventuelles auxquelles a pu donner lieu le règlement de la question. L'argent qui lui avait été primitivement adjugé peut être remis aux enchères à la prochaine réunion.

Remboursement. — L'emprunteur peut rembourser en tout temps la somme qui lui a été prêtée, en payant, outre le principal, tous les arriérés qu'il peut devoir à la société, intérêts, primes et amendes. Il rentre dès lors en possession des parts sur lesquelles il avait emprunté et qu'il avait transférées à la société comme garantie collatérale, ou, s'il le préfère, ces parts sont considérées comme retirées.

Amendes, déchéance. — Les amendes pour défaut de payement des redevances mensuelles, des primes et de l'intérêt ne dépasseront pas 2 p. c. par mois et par dollar dû à la société. Après six mois révolus, depuis la cessation de payement, aucune amende ne pourra plus être infligée. A l'expiration de ce terme de six mois, le membre défaillant pourra, s'il ne paye pas ses arriérés endéans les trente jours qui suivent la notification que lui adresseront à ce sujet les directeurs, être déclaré déchu de tous droits ultérieurs dans les bénéfices de la société; il sera considéré comme ayant effectué le retrait de ses mises à la date où il a cessé de payer ses redevances, et, s'il n'est pas emprunteur, il recevra la somme qui lui revient de ce chef, comme il est dit plus haut. S'il est emprunteur, cette somme sera déduite du montant du

(1) C'est le *premium-interest plan* dont nous avons parlé plus haut.

prêt, et pour le solde, la société sera tenue, six mois après notification, de se rembourser sur son gage conformément à la loi.

L'article 17 stipule que tous les comptes doivent être tenus en double. Chaque membre doit avoir un livret qui porte son nom, son adresse, le nombre de parts qu'il possède, le numéro de la série à laquelle ces parts appartiennent et la date d'émission de cette série. Ce livret renfermera les quittances, données par les personnes désignées à cet effet, de toutes les sommes versées par les membres au profit de la société. En même temps, ces sommes seront inscrites dans le livre de caisse qui devra mentionner le nom du membre qui effectue le payement, le nombre de ses parts, le numéro des séries dont ces parts font partie et le montant des sommes versées par lui pour redevances, intérêt, primes et amendes, s'il y a lieu. Chaque payement sera inscrit à part, et le livre de caisse devra être clôturé après chaque assemblée mensuelle, de façon à montrer quel est le total des sommes reçues par la société à chacune de ces réunions. Tous les payements de la société, pour quelque objet que ce soit, se feront par mandat, chèque ou traite sur le trésorier, portant les signatures du président et du secrétaire, et endossé par la personne en faveur de laquelle l'ordre de payement a été émis. En marge du mandat, du chèque ou de la traite en question, seront mentionnés le nom de l'endosseur, le montant et l'objet du payement, la date. Le trésorier est responsable, dans les limites fixées par les statuts, des sommes qu'il a en caisse, des titres de garantie et des autres pièces appartenant à la société dont il est dépositaire. Les statuts détermineront quelles sont les garanties qu'auront à fournir le trésorier et le secrétaire.

L'article 18 s'occupe du compte de profits et pertes. Il pourra être procédé à une répartition des bénéfices entre les porteurs de parts annuellement, semestriellement ou trimestriellement, mais au moins une fois l'an et chaque fois que l'on émettra une nouvelle série. Les pertes seront réparties entre les membres, au prorata de leurs mises, immédiatement après qu'elles se seront produites.

A chaque répartition de bénéfices, les directeurs prélève-

ront pour le fonds de réserve, une somme de 1 p. c. au moins et de 5 p. c. au plus sur le bénéfice net réalisé depuis la dernière répartition, et cela jusqu'à ce que le fonds de réserve ait atteint 5 p. c. du capital émis. Ce fonds de réserve doit permettre à la société de faire face aux pertes qui peuvent se produire soit par suite d'une moins-value de ses gages, soit autrement.

L'article 19 autorise les « banques coopératives » à acheter, en vente publique ou privée, les immeubles sur lesquels elles possèdent une inscription hypothécaire ou tout autre droit, et de vendre, transférer, louer ou hypothéquer, comme elles l'entendent, les propriétés qu'elles ont acquises de cette manière.

Celles-ci devront, en tout cas, être vendues dans l'espace de cinq ans à dater du jour de leur acquisition par la société.

L'article 20, et dernier, impose aux commissaires des caisses d'épargne les mêmes devoirs, et leur donne les mêmes droits vis-à-vis des « banques coopératives » que ceux qu'ils ont à remplir et dont ils jouissent en ce qui concerne les caisses d'épargne. Ils adresseront chaque année à la cour un rapport sur la situation de ces sociétés. Chaque membre du conseil d'administration de celles-ci est tenu de répondre loyalement à toutes les questions qui lui seront posées par les commissaires et de leur fournir tous les renseignements qu'ils jugeront bon de lui demander.

Et ici se place un amendement, voté en 1889 : Toute « banque coopérative » est tenue d'adresser aux commissaires des caisses d'épargne, dans les vingt jours qui suivent le dernier jour ouvrable du mois d'octobre, un rapport rédigé dans la forme prescrite par ces commissaires, rapport faisant connaître la situation exacte de la société, et signé par le secrétaire et le trésorier. Le président et cinq membres au moins du conseil des directeurs certifieront, sous serment, que le rapport est conforme à ce qu'ils croient de bonne foi être la vérité.

Cette loi du Massachusetts reproduit, en somme, les dispositions fondamentales de la loi de 1859 de la Pensylvanie, et elle les complète par les dispositions nouvelles dont la pratique

des sociétés coopératives de construction a fait connaître l'utilité au législateur.

Nous nous en tiendrons là, notre intention ne pouvant être de faire ici une étude de législation comparée.

Au surplus, comme nous l'avons dit précédemment, on constate chez les autres États une tendance marquée à se laisser guider par les législations de la Pensylvanie et du Massachusetts qui, somme toute, ont fait leurs preuves.

Cependant, l'État de New-York, l'un des derniers venus et le plus important, a maintenu dans sa législation de 1887 un article que l'on est d'autant plus surpris d'y rencontrer que, dans tous ses autres parties, la loi cherche manifestement à encourager le développement des sociétés de construction.

Nous voulons parler de l'article 4, suivant lequel tout sociétaire a droit à autant de voix qu'il possède de parts.

L'expérience a montré que ce système est mauvais, et il n'est peut-être pas superflu de dire pourquoi. Il porte en germe une cause de désorganisation plus ou moins prochaine des sociétés qui l'adoptent, et cette cause, c'est l'oubli de cette vérité que l'égalité doit exister entre tous les membres d'une association coopérative de construction. En favorisant le riche aux dépens du pauvre, il provoque les mécontentements, engendre la défiance et, de plus, il facilite les fraudes. C'est ce qui a fait dire à M. Edmund Wrigley (1) : « Aussi longtemps que la sagesse des hommes ne grandira pas dans la même proportion que leur richesse, un tel principe ne devra jamais être toléré dans une société coopérative de construction. »

VI

En 1877, — certains de nos lecteurs s'en souviendront peut-être, — la Pensylvanie a été le théâtre d'émeutes ouvrières beaucoup plus graves que celles qui ont éclaté en Belgique en 1886 (2).

(1) *Loc. cit.*

(2) Voir le rapport de la commission d'enquête nommée par la législature de l'État de Pensylvanie, en 1878, pour rechercher les causes et les conséquences de ces troubles populaires.

Cette année-là fut une année de crise, et la Compagnie du chemin de fer de Pensylvanie, qui avait déjà, en 1873, réduit de 10 p. c. les salaires de son personnel, crut devoir annoncer, pour le 1er juin 1877, une nouvelle réduction de 10 p. c., justifiée par la dépression générale dans les affaires.

Les employés organisèrent aussitôt la résistance en fondant la *Trainmen's Union* et en préparant une grève générale, pour le 27 juin, sur tout le réseau de la Compagnie, savoir : le *Pennsylvania railroad*, le *Pittsburg, Fort-Wayne and Chicago railroad*, l'*Allegheny Valley railroad* et les embranchements de ces lignes. Mais, par suite de différentes circonstances, ce mouvement ne réussit pas.

Au commencement du mois suivant, la Compagnie fit savoir qu'à partir du 19 juillet, les trains de marchandises circulant entre Pittsburg et Derry seraient classés comme *double-headers*, c'est-à-dire qu'ils seraient composés de 34 wagons remorqués par deux locomotives. Cette mesure avait pour effet de réduire de moitié, sur cette partie du parcours entre Pittsburg et Philadelphie, le nombre des conducteurs, des serre-freins et des porte-signaux, une seule équipe de ces hommes étant désormais nécessaire là où il en fallait deux avec l'ancien système.

Le matin du 19 juillet, quelques trains quittèrent, en effet, Pittsburg, comme *double-headers*, mais, quand vint le tour de celui de 8 h. 40 m., les deux serre-freins et le porte-signaux qui devaient le piloter refusèrent de partir si le train n'était pas dédoublé. On s'adressa à d'autres hommes, qui refusèrent également. On tenta alors de les remplacer par des ouvriers d'un autre service, mais les premiers, au nombre de 20 à 25, les repoussèrent avec violence, puis ils prirent possession des aiguilles et s'opposèrent à ce qu'aucun train quittât la gare.

Ainsi commença cette grève qui devait aboutir aux pires excès.

Le même jour, à minuit, le nombre des grévistes s'élevait déjà à plusieurs centaines. Jusque-là, le shériff d'Allegheny (1) s'était vainement efforcé de disperser la foule.

(1) Allegheny et Pittsburg ne forment, à vrai dire, qu'une seule ville, divisée par la rivière Allegheny.

Voyant qu'elle grossissait sans cesse, et craignant d'être finalement débordé, il télégraphia au gouverneur pour demander l'envoi des troupes de milice. Le gouverneur était dans l'Ouest. En son absence, l'adjudant général de l'État, général James W. Latta, télégraphia au général Pearson, commandant la 6e division « National Guard of Pennsylvania », dont le quartier général était à Pittsburg, de prendre les mesures que comportait la situation.

Le général Pearson ordonna qu'une batterie d'artillerie et que trois régiments, le 14e, le 18e et le 19e fussent envoyés sur les lieux; mais, comme il n'était pas sûr de la fidélité de ses hommes, il demanda en même temps au général Latta de faire venir d'autres troupes de Philadelphie. La précaution n'était pas superflue. Le 20, à 6 1/2 heures du soir, donc près de trente-six heures après le début de la grève, c'est à peine si trois ou quatre compagnies des régiments de Pittsburg avaient répondu à l'appel, tandis que la foule des ouvriers en grève, évaluée maintenant à 4,000 ou 5,000 personnes, augmentait d'heure en heure, et encombrait les voies du chemin de fer depuis la 25e rue jusqu'au delà de la 28e.

Soldats et grévistes fraternisaient, d'ailleurs, sous les yeux des officiers.

Dans la nuit du 21, vers 2 heures, le général Pearson donna l'ordre aux 19e et 14e régiments de disperser un rassemblement compact qui s'était formé au passage à niveau de la 28e rue, et d'y prendre position.

Cet ordre n'était pas encore exécuté quand, à 4 heures du matin, les 600 hommes réclamés à Philadelphie arrivaient, sous le commandement du général Brinton, avec deux canons Gatling; ils se mirent aussitôt en devoir de déblayer les voies et vinrent prêter main-forte aux troupes de la 28e rue.

Ici, les choses commençaient à se gâter, l'attitude de la foule devenait menaçante. Le commandant, dans l'espoir de l'intimider, fit mettre les baïonnettes au canon, mais l'effet fut tout autre que celui sur lequel il comptait. Plusieurs grévistes, très surexcités, saisirent les fusils des soldats et ten-

tèrent d'en arracher les baïonnettes; d'autres lancèrent des pierres et des projectiles variés, et quelques hommes de la troupe furent contusionnés.

Soudain, des coups de pistolet partirent de la foule; presque aussitôt les soldats ripostèrent, d'abord par quelques coups de fusil isolés, puis par une décharge générale. Épouvantés, les grévistes s'enfuirent dans toutes les directions, en laissant sur le terrain une vingtaine de morts et un grand nombre de blessés.

La voie était libre; mais il ne semble pas que l'on ait fait aucune tentative pour expédier les trains retenus là depuis l'avant-veille. En tout cas, ce qui est certain, c'est que, dans la nuit du 21 au 22, tous les wagons qui se trouvaient dans la gare aux marchandises et leur contenu devinrent la proie des flammes.

A 5 heures de l'après-midi, les hommes du général Brinton reçurent l'ordre d'aller prendre position dans la remise aux locomotives et les ateliers de la 26e rue, et de s'y établir pour la nuit. Ils n'avaient pas encore eu de repos régulier depuis leur départ de Philadelphie, et ils avaient besoin de repos. Quant aux 19e et 14e, ils avaient été licenciés à cause de leur conduite suspecte.

Entre temps, les grévistes avaient dévalisé plusieurs magasins d'armes de la ville.

La nuit étant venue, des rassemblements se formèrent autour des bâtiments où étaient cantonnées les troupes du général Brinton, et la populace se mit à tirer, à travers les fenêtres, sur tous les soldats qui se montraient; deux d'entre eux furent blessés. A 10 heures du soir, quelqu'un eut l'idée d'incendier ces bâtiments, en poussant, sur la voie la plus rapprochée de la remise, des wagons chargés de matières inflammables et en y mettant le feu. Mais les troupes avaient à leur disposition de l'eau en abondance, et cette tentative échoua.

Plus tard, vers 1 heure du matin, le général Brinton s'aperçut que les émeutiers avaient amené une pièce de campagne dans Liberty street, et qu'ils s'apprêtaient à tirer sur la remise aux machines. Sans perdre un instant, il les avertit

que s'ils faisaient mine d'exécuter leur projet, il commanderait à ses hommes de faire feu. Et c'est ce qui arriva, car il ne fut tenu aucun compte de la sommation. Plusieurs grévistes tombèrent et les autres prirent la fuite.

Le reste de la nuit se passa sans autres incidents, mais sans qu'il fût possible toutefois de faire parvenir aux troupes du général Brinton aucune des rations envoyées par l'intendance.

A 7 1/2 heures du matin, le 22, le feu prit tout à coup aux ateliers, en différents points à la fois, et bientôt après, le toit de la remise aux locomotives flambait également.

Dans ces conditions, la position n'était plus tenable, et la troupe dut évacuer les bâtiments qui brûlaient. Elle le fit en bon ordre, se dirigeant vers la Torrens Station, qui lui avait été désignée comme point de ralliement par le général Latta, pour le cas où elle ne pourrait pas conserver ses positions de la 26e rue. A la vue des canons Gatling, la foule s'était dispersée, et le général Brinton pouvait croire que ses hommes atteindraient, sans alerte, leur nouveau poste, quand soudain l'arrière-garde fut attaquée par la populace en même temps que des coups de fusil partaient des fenêtres des maisons voisines. Il y eut un moment de confusion, mais une décharge des canons mit les assaillants en fuite. Trois soldats furent tués dans cette escarmouche, et il y eut plusieurs blessés, parmi lesquels se trouvait un lieutenant qui mourut des suites de ses blessures peu de jours après.

Cependant, l'incendie et le pillage reprenaient de plus belle; hommes, femmes et enfants s'y livraient avec furie. A différentes reprises, les pompiers avaient essayé d'intervenir, mais ils avaient dû reculer devant les menaces de mort de ces forcenés. Ils parvinrent, néanmoins, après de nouveaux pourparlers, à obtenir d'eux l'autorisation de préserver les maisons particulières; le feu s'était déjà communiqué à plusieurs d'entre elles, et, sans leur courageuse insistance, tout un quartier de la ville aurait probablement été détruit.

Quant aux immeubles appartenant à la société du chemin de fer de Pensylvanie, il fallut les laisser brûler de fond en comble, et l'auto-da-fé continua pendant toute la journée

du 22, sans que ni la police, ni la troupe n'intervinssent. Les incendies ne cessèrent, dit textuellement le rapport, que quand ils eurent atteint les limites des propriétés de la compagnie, à la 7e rue, et anéanti *Union depot*, *Union depot hotel* et l'élévateur de grains.

Ce fut seulement dans la soirée du 22 que le 18e régiment, demeuré jusqu'alors à Torrens Station, où il n'avait pas eu fort à faire pour garder les voies libres, reçut l'ordre de rentrer à Pittsburg. Il était trop tard, l'œuvre de ruine était consommée : du samedi à minuit au dimanche soir, 1,600 wagons avec leur contenu, et dans le nombre plusieurs voitures à voyageurs et des fourgons de bagages, 126 locomotives, tous les ateliers avec leur outillage et tous les bâtiments de la Compagnie du chemin de fer de Pensylvanie, depuis la 7e rue jusqu'à la 28e, avaient été réduits en cendres.

Tel est, en quelques lignes, le résumé des événements tragiques qui se sont passés à Pittsburg, au mois de juillet 1877, et auxquels on a donné le nom, désormais historique, de *Railroad riots*.

Il faut bien le dire, si de tels actes ont pu se produire, c'est en grande partie parce que toute la population ouvrière de Pittsburg a, par son attitude, encouragé les grévistes du chemin de fer à les commettre. « Les ouvriers d'usines, — ainsi s'exprime le rapport — ceux des manufactures, des mines et des autres établissements industriels de Pittsburg et des environs, manifestaient les plus chaudes sympathies pour les grévistes; ils considéraient la cause que défendaient ceux-ci comme leur propre cause, car leurs salaires aussi avaient été réduits, et pour les mêmes motifs; c'est pouquoi ils étaient non seulement désireux, mais impatients de s'unir à eux dans leur lutte contre les capitalistes. »

Eh bien, dans ces mêmes circonstances critiques, — car de Pittsburg la contagion de l'émeute s'était propagée dans différents centres industriels importants de la Pensylvanie, entre autres à Reading, où onze hommes furent tués, cinquante blessés et plus de deux cents soldats contusionnés, et à Seranton, dont le maire faillit être assommé par les grévistes, et où

trois des meneurs furent tués, — dans ces mêmes circonstances, disons-nous, ce fut à ses vingt mille membres des sociétés coopératives de construction que Philadelphie, la *City of Homes*, dut d'échapper à des scènes analogues.

D'après un témoin oculaire, « leur présence dans la foule qui remplissait les rues neutralisa les effets des clameurs et des excitations de la canaille, et elle permit à la police de réprimer tout désordre sans collision ».

C'est que l'ouvrier, devenu propriétaire de sa petite maison, acquiert du même coup le respect de la propriété d'autrui. Il ne peut plus être l'homme de l'émeute; il aime l'ordre, et les théories antisociales n'ont plus de prise sur lui.

PAUL HAGEMANS.



UNE VILLE BELGE PERDUE

La patrie de Jean Baert est restée si flamande d'aspect et de langage qu'on ne se douterait jamais qu'il y a près de deux siècles et demi qu'elle a changé de nationalité. Et Jean Baert lui-même, cet illustre marin dont la statue de bronze s'y dresse fièrement, est-il seulement Français de naissance? On peut d'autant mieux prétendre le contraire, qu'il avait douze ans sonnés quand, le 28 octobre 1662, Louis XIV acheta sa ville natale aux Anglais (1). L'Académie royale de Belgique n'a point fait attention à la date de ce marché qui décide de la nationalité du personnage, et, comme si nous étions assez riches en célébrités de tout genre pour nous montrer généreux, elle ne l'a pas admis dans la Biographie nationale publiée par ses soins. C'est un oubli ou une erreur qui frappe d'autant mieux que les portes du Panthéon académique ont été ouvertes à deux battants à quatre autres personnages du même nom qui, pris ensemble, ne valent pas à coup sûr, quoiqu'il y ait un père bollandiste dans le nombre, celui qui a été laissé de côté. Mais Jean Baert n'aura rien perdu pour attendre. Un supplément de la Biographie nationale s'impose, et il ne peut man-

(1) La question de la nationalité de Jean Baert a été tranchée par M. Badin d'une assez singulière façon : « Jean Baert, dit-il, naquit à Dunkerque le 21 octobre 1650. Chose curieuse, s'il fût né seulement quatre ans plus tôt ou deux ans plus tard, il eût été Espagnol au lieu d'être Français. » L'explication qui suit est si bien contestable que M. Badin, l'ayant oubliée, la réfute à la page 8 du même livre en ces termes : « *Il faut se souvenir que Dunkerque fut espagnole jusqu'en* 1658. » Il s'ensuit que Jean Baert est né sujet espagnol, M. Badin ne s'étant pas trompé cette fois. (*Jean Bart*. Paris, 1867. 1 vol. in-18.)

quer d'y figurer avec honneur. C'est une figure si caractéristique, qu'on pourrait dire qu'elle explique et résume à elle seule les vicissitudes que Dunkerque eut à subir pendant nos guerres civiles du XVIe siècle et les guerres monarchiques qui vinrent ensuite.

La pêche du hareng avait été longtemps la principale industrie de ses habitants, ce qui est exprimé par leurs armoiries communales, où l'on voit un hareng tenir compagnie au lion de Flandre [1]. Leur qualité de fidèles sujets du roi d'Espagne leur ayant enlevé cette ressource, ils n'hésitèrent pas, en gens courageux qu'ils étaient, à se faire corsaires. Leurs bateaux de pêche solidement construits leur permettaient de tenir la mer en tout temps et de faire de bons coups. En s'enrichissant, ils enrichirent aussi, sans s'en douter, la langue française, qu'ils ne parlaient pas encore, d'un mot nouveau. Si Ménage avait su que les bateaux de pêche dunkerquois s'appelaient flibuses [2], il n'aurait pas pris la peine de chercher dans le mot anglais *flibot* [3] l'étymologie du mot flibustier, à laquelle il faut un *s* que le mot anglais n'a pas. L'observation est peut-être spécieuse, aussi la donnons-nous pour ce qu'elle vaut. Une chose toutefois est certaine, c'est que, conformément à l'usage de ne prêter qu'aux riches, on a mis au compte des Dunkerquois tant de méfaits, qu'avec la meilleure volonté du monde leur petite flottille n'aurait pu tous les accomplir. Ce qui, d'après les mémoires et correspondances officielles du temps, leur revient en propre est bien suffisant.

Comme Tallemant des Réaux n'avait pas, pour enrichir ses *Tablettes*, de correspondant spécial à Dunkerque, il nous a laissé le soin de dire ici à quel point ses corsaires étaient les dignes compatriotes du joyeux Tiel Uylenspiegel. Ils durent s'amuser énormément de l'aventure qui arriva en juillet 1626 au marquis de Spinola. Ce célèbre général, qui aimait l'argent

(1) Coupé, en chef, d'or au lion de sable armé et lampassé de gueules, et, en pointe, d'argent au hareng d'azur. Ces armoiries ont été modifiées depuis, et le hareng remplacé par un dauphin pâmé.

(2) Flybuyzen.

(3) Flyboat.

comme il convient au petit-fils d'un banquier génois, s'était associé avec le gouverneur espagnol de Dunkerque pour se livrer à la guerre de course. Ces hauts et puissants personnages s'étaient dit qu'en poursuivant à force de rames des vaisseaux marchands ennemis, ils avaient plus de chance de les prendre qu'en attendant, comme les autres corsaires de notre littoral étaient obligés de le faire, qu'un vent favorable vînt à souffler. Jusque-là, c'était bien raisonné, mais toute la question était de savoir si la galère royale qu'ils avaient fait construire et armer de huit canons de bronze de fort calibre était capable, quoique non pontée, de tenir convenablement la mer. L'expérience lui fut contraire. Les marins dunkerquois la désertèrent alors et furent remplacés par des Espagnols et des Italiens. Les rameurs, enchaînés à leurs bancs, étaient, suivant la tradition constante, tous gens de sac et de corde. Un jour, par un temps calme, le seul qui lui convînt, la galère se risqua en haute mer et fit une capture qu'elle conduisit à Nieuport.

Les principaux officiers étant descendus à terre afin de célébrer le verre en main ce premier succès, l'équipage profita de l'occasion pour prendre le large après avoir assommé et jeté par-dessus bord ses argousins. On n'entendit plus parler après cela de la galère royale du marquis de Spinola. Certain fureteur d'archives prétend cependant qu'elle fut vendue à Flessingue ainsi que la prise qu'elle traînait à sa suite. Quoi qu'il en soit, cette aventure a le mérite à nos yeux de mettre bien en évidence l'incurable présomption des arrière-petits-fils des anciens maîtres du monde voulant mettre la mer du Nord au régime de la Méditerranée. « Ces gens-là m'arrachent les dents », disait Montaigne. Nous sommes de l'avis du philosophe gascon, car c'est folie de blâmer les mœurs, usages et habitudes d'un pays et de vouloir les changer, car ceux-ci, étant le résultat d'une expérience séculaire, sont certainement ce qu'il y a de mieux approprié aux circonstances.

L'histoire a constaté d'ailleurs que les corsaires dunkerquois laissés à eux-mêmes étaient si redoutables, que Louis XIV, quand il fut leur maître, aurait pu se dispenser d'entretenir à grands frais une marine royale. Mais il nous faut dire d'abord

comment ils s'amusaient. On raconte qu'un jour qu'ils étaient Belges encore, — c'était pendant le carême de l'an 1630, — ils ramenèrent dans leur port une nef marchande d'origine française, dans laquelle, à leur grand ébahissement, ils ne trouvèrent que douze nonnes, trois nourrices normandes et un nain, le plus joli nain qu'il fût possible de voir. Quand celui-ci, hardi comme un petit coq dressé sur ses ergots, prétendit être de bonne maison et, comme tel, attaché à la personne de haute et puissante dame Henriette de France, reine d'Angleterre, qui l'avait chargé de se rendre sur le continent pour choisir et ramener ensuite à Windsor les trois meilleures nourrices qu'il lui serait possible de trouver, les corsaires ne se sentirent point d'aise d'avoir fait une si joyeuse rencontre.

Une idée diabolique cependant avait passé par la tête de leur chef.

« Nous voulons bien te croire sur parole, dit-il au nain, et nous t'offrons aujourd'hui même la liberté et celle de tes trois nourrices, si tu consens à combattre loyalement en champ clos un dindon de ta taille que j'ai justement sous la main. »

Les corsaires, qui ne s'attendaient pas à pareil régal, poussèrent des acclamations : « C'est cela, c'est cela, le dindon est bien méchant ; nous allons annoncer le combat à son de trompe. »

Le nain, de plus en plus rouge, s'était contenté de dire : « J'accepte ce singulier défi. »

Le combat eut lieu quelques heures plus tard devant une foule délirante, et se termina par la victoire du nain, qui, plus heureux que le poète Boileau, en fut quitte pour quelques blessures légères au visage et aux mains. Ce récit est tiré d'un poème anonyme anglais intitulé : *Geffreidos*, que le révérend Mead, dans une lettre à son ami Martin Stuteville, disait n'avoir pu rencontrer, quoiqu'il vînt seulement de paraître.

L'aventure, toutefois, est bien réelle et son héros ne l'est pas moins. Tom Pouce lui-même eût été jaloux, tant il était minuscule, de son compatriote sir Godefroid Hudson, car il était bon gentilhomme comme il l'avait dit. Il était aussi poète à l'occasion. Sous le pseudonyme assez transparent de Micro-

philus, il rima en 1638, pour sa reine, un compliment de nouvel an qui fit plus tard partie de la célèbre collection de curiosités de sir Horace Walpole.

On cessa de rire à Dunkerque quand, bientôt après, défense fut faite de molester sur mer, de quelque façon que ce fût, à partir du dimanche 5 décembre 1630, les sujets de S. M. le roi d'Angleterre. C'étaient les Anglais qui jusque-là leur avaient donné les plus gros bénéfices; il leur fallait maintenant s'en tenir aux Hollandais, qui les poursuivaient volontiers à coups de canon et dans des pamphlets indignés comparaient leur ville tantôt à Carthage, tantôt « *à un trou qui engloutit dans son ventre tout ce qu'il peut attraper* » (1).

On s'étonnera peut-être de voir toutes les colères et toutes les rancunes converger vers Dunkerque et laisser de côté les autres ports belges. C'est que Nieuport s'abstient et qu'Ostende, réduite par son siège fameux à l'état de simple village, ne compte plus depuis le jour récent où elle a perdu le dernier survivant de ses corsaires, le redoutable capitaine Jacques Besage.

C'est aussi que les Dunkerquois tiennent si peu compte de la paix entre l'Espagne et l'Angleterre que, quinze jours à peine après sa proclamation solennelle, ils s'emparent de vingt vaisseaux marchands appartenant à des Anglais. De pareils faits ne pouvaient rester impunis. On bloqua leur port en attendant qu'on eût l'occasion de prendre et de raser leur ville.

Charles Ier d'Angleterre aurait pu l'avoir en 1632, ainsi que le reste de notre littoral, sans bourse délier, s'il avait voulu seulement travailler à réconcilier la Belgique espagnole avec la république des Provinces-Unies. Mais ce triste et malheureux prince aimait fort ses aises; il refusa l'offre de l'infante Isabelle, croyant sans doute, en imitant en ceci l'exemple de la reine Élisabeth, de se grandir à son niveau. Après lui, Cromwell, qui comprenait mieux son époque, se montra moins scrupuleux. On sait que l'assistance donnée par lui à Louis XIV dans sa première guerre contre l'Espagne lui valut la ville de

(1) *La nécessité de prendre Duinkercke* (*démontrée*) *aux Provinces-Unies des Pays-Bas.* Pet. in-4° de 38 p. s, d. ni n. ni l.

Dunkerque, que ce prince venait de conquérir. En recevant la nouvelle de ce cadeau, Cromwell s'écria : « Je tiens enfin cette ville qui va me permettre d'accomplir sur le continent les vues de la Providence. » Qu'entendait-il par là? Il faut chercher à le deviner, car, à notre connaissance, il n'a jamais rien dit ni rien écrit de positif sur ce point. Nous inclinons fortement à croire que les vues de la Providence ne pouvaient être, pour un fanatique à froid de son espèce, que l'établissement de la suprématie de l'Angleterre sur les ruines du droit divin tel qu'on le pratiquait alors, tant en matière politique que religieuse. Dans le cas fort probable où son bon ami et allié Mazarin aurait songé à lui reprocher son attitude de sectaire, il était prêt à lui répondre : « Je soutiens partout les protestants comme l'a fait le cardinal de Richelieu, comme vous l'avez fait vous-même, et certes avec meilleure raison, puisqu'ils sont mes coreligionnaires. » Et c'eût été péremptoire. En attendant, pour remplir les vues de la Providence, c'est à Dunkerque qu'il mit le pied sur le continent et fit flotter son drapeau.

Les Anglais applaudirent et furent unanimes à déclarer Dunkerque leur *ville d'étape*, c'est-à-dire leur entrepôt commercial. Cela s'explique d'autant mieux que de temps immémorial ils avaient toujours eu sur le sol belge, pour leurs laines surtout, une ville d'entrepôt. Ces bonnes relations ayant été rompues par nos troubles du XVIe siècle, les Hollandais héritèrent de l'avantage qui nous avait appartenu jusque-là ; mais en 1630, ayant fatigué les marchands anglais par leurs réclamations non fondées à propos de manque de poids et d'aunage, de tares et autres défauts, ceux-ci cherchèrent à se caser à Anvers, puis à Ostende, qu'ils auraient relevée de ses ruines en échange de l'octroi de la liberté de conscience ; mais n'ayant pu s'entendre sur ce point avec notre gouvernement espagnol, ils se fixèrent à Emden, dans la Frise orientale, où ils étaient fort mal à leur aise. L'annexion de Dunkerque fut par conséquent pour eux la meilleure solution qu'ils pouvaient espérer.

On dira peut-être que travailler à relever la fortune de cette ville flamande c'était, pour Cromwell, se mettre en contradiction avec lui-même et contrarier la Hollande protestante,

exciter sa jalousie. Cela est exact, mais il ne faut non plus perdre de vue que déjà alors, comme puissance coloniale, la Hollande était pour l'orgueilleuse Albion une rivale inquiétante. Brasset, l'agent de Mazarin à la Haye, avait parfaitement compris cette situation en écrivant à son maître que les marchands d'Amsterdam détestaient la république d'Angleterre, qui les mettait en présence d'autres marchands ayant tout à dire et n'ayant devant les yeux que les avantages de leur trafic (1).

Il ne faut pas croire cependant que le chef de la république d'Angleterre ait subi une pression quelconque de la part des marchands de Londres à la recherche d'un port continental leur permettant d'abandonner Emden. Il aurait pu leur donner Dunkerque six ans plus tôt si, en 1652, le cardinal de Mazarin, se souvenant plus que de raison de sa haute dignité ecclésiastique et de la viduité des coffres de sa trésorerie, n'avait mis un trop haut prix à l'acquisition de la ville flamande.

« Pour obliger les Anglais à désirer davantage de se réunir à nous, écrivait le cardinal, le 23 avril 1652, au comte d'Estrades, il ne sera pas mal d'entrer avec eux en traité de la cession de Dunkerque. Et en effet, le roy leur remettra volontiers cette importante place, pourvu, en premier lieu, qu'ils se joignent avec nous contre l'Espagne et qu'ils demeurent unis à nous tant que la guerre durera, avec obligation de nous assister de leurs forces de mer pour la défense de nos places maritimes; en second lieu, qu'ils nous donnent une somme d'argent considérable, comme pourrait être un million d'or ou huit cent mille écus; en troisième lieu, qu'ils commencent leur assistance présentement par le secours de Gravelines, pour lequel ils nous prêteront de leurs vaisseaux; en quatrième lieu, qu'ils s'obligent de laisser la religion catholique en l'état où elle est à présent dans Dunkerque, et, s'il est possible, de ne mettre dans la place qu'une garnison catholique. »

C'était beaucoup trop demander, aussi ne faut-il pas s'étonner que Cromwell refusât tout net. Sa rancune alla même,

(1) Groen van Prinsterer, *Archives de la maison d'Orange-Nassau.* Série V, p. 19-20.

quelques mois plus tard, jusqu'à faire enlever par l'amiral Blake les secours que Mazarin envoyait par mer à Dunkerque assiégée à ce moment-là par les Espagnols.

Il s'ensuivit que la ville, non secourue à temps, se rendit le 11 septembre à ses anciens maîtres. Si la leçon était cruelle, elle était méritée ; on ne traite pas l'Angleterre, qu'elle soit républicaine ou royaliste, en vassale, et surtout on ne se permet pas de lui interdire la pratique du culte réformé comme elle l'entend et où il lui plaît. Mais la France, ayant besoin de l'Angleterre, dévora l'affront et reprit Dunkerque en 1658 pour la lui donner cette fois sans exiger ni payement ni privilège en faveur de la religion catholique. Cette satisfaction venait trop tard pour Cromwell, qui mourut quelques mois plus tard sans avoir pu se servir de Dunkerque pour accomplir ses grands projets. Sont-ils perdus? Non pas, mais retardés seulement. La mort peut surprendre un libérateur avant qu'il ait accompli sa tâche, elle ne le supprime pas entièrement, parce qu'il aura pour continuateurs tous ceux qui l'ont compris et admiré, tous ceux dont il a gagné les cœurs et éclairé ou affranchi les âmes. Ce fut le cas pour l'œuvre de Cromwell, comme ce fut le cas pour celle de Guillaume le Taciturne et celle de Gustave-Adolphe de Suède en Allemagne. Ces grands hommes, d'ailleurs, se suivent de près et sont de la même famille. Les rois, qui ont plié devant eux, plieront devant leur ombre. Il y aurait à revenir là-dessus pour la conversion des incrédules, de ceux qui n'admettent pas les leçons de l'histoire. On leur montrerait Louis XIV affermissant inconsciemment, par la révocation de l'édit de Nantes, la fortune de l'Angleterre, réparant le mal qu'il a fait à la Hollande et préparant de ses mains à la Prusse ses hautes destinées, et ils seraient forcés de convenir que les despotes semblent ne servir qu'à fournir des ressources et des armes à ceux qui sont appelés à les combattre et à les vaincre. Ce n'est évidemment pas le hasard qui intervient ici, car la démonstration peut se poursuivre et nous ramener à notre sujet.

Voyez l'Espagne; pour elle, c'est absolument la même

chose. Comme la France, elle interprétait le catholicisme au profit de sa grandeur ; seulement, les excès de son fanatisme l'avaient déjà vouée à une irrémédiable décadence. Elle fut la première à courtiser Cromwell, et voyant qu'il désirait fort acquérir Dunkerque, elle ne trouva rien de mieux, pour l'en détourner, que de lui offrir son aide pour reconquérir Calais, dont les Anglais avaient été chassés par le duc de Guise un siècle auparavant. C'était un piège qu'elle tendait à l'hérétique régicide qu'elle détestait, sans soupçonner en rien son génie et sa prévoyance, puisque le résultat qu'elle obtint fut de voir la France, qu'elle songeait à dépouiller, et l'Angleterre, qu'elle prétendait vouloir soutenir, se tourner brusquement contre elle et lui prendre d'un coup de filet Dunkerque, Gravelines et Mardick. Bien d'autres lambeaux de territoire furent encore distraits, par la suite, de notre patrimoine ; nous perdîmes parfois des provinces entières, mais aucun retranchement ne fut aussi douloureux et n'est autant à regretter que celui-là. C'est que Dunkerque est autrement belge que ne le furent jamais Arras, Douai et la cité impériale de Valenciennes; c'est que l'annexion n'a pu la changer, qu'elle est demeurée, comme nous l'avons dit, flamande par les mœurs et le langage. Quand, en 1646, les Français y entrèrent une première fois, les bourgeois en sortirent en foule pour se réfugier à Ostende, et quand les Anglais s'y établirent en 1658, se fut un second exode auquel prirent part les parents de Jean Baert.

Lui-même fit ses premières armes comme simple matelot à bord d'un vaisseau de guerre hollandais, et profita si bien des exemples qu'il avait sous les yeux, que plus tard on le vit combattre ses anciens maîtres avec autant d'acharnement que de succès.

Si les Dunkerquois prouvèrent à plusieurs reprises à quel point il leur répugnait de passer sous une domination étrangère, surtout celle d'une nation hétérodoxe, tant ils tenaient à la religion de leurs pères, il est triste d'avoir à constater que ni à Madrid ni à Bruxelles on ne prit au sérieux les plans qu'ils formèrent pour rentrer dans leurs foyers les armes à la

main. Ils y revinrent presque tous plus tard, la tête basse, Jean Baert comme les autres, quand ils apprirent que Louis XIV les avait achetés aux Anglais, sans qu'il s'élevât à ce propos le moindre cri d'horreur et de protestation. Qui fut le marchand? Pas Cromwell, mais Charles II, de la race des Stuarts, le triste roi qui profita des troubles qui suivirent la mort du Protecteur pour remonter sur le trône de ses pères et n'y faire que des sottises. Or, la vente de Dunkerque à la France fut plus qu'une sottise, elle fut un acte de la plus noire ingratitude envers la Belgique espagnole, qui l'avait accueilli et entretenu royalement à Bruges, quand le cardinal Mazarin, pour plaire à Cromwell, l'avait chassé de France avec son frère, le duc d'York; elle fut aussi l'équivalent d'une trahison envers l'Angleterre, puisque le soin de sa sécurité et ses intérêts commerciaux réclamaient impérieusement la conservation de Dunkerque, son Gibraltar du Nord, son seul pied-à-terre sur le continent.

Est-ce que, par hasard, la somme offerte par Louis XIV était si énorme qu'elle devait faire taire les scrupules d'un prince qui n'en avait guère? Pas le moins du monde, puisque le chiffre, qui figure dans l'acte de cession signé à Londres le 27 octobre 1662, n'est que de 250,000 livres sterling, correspondant à 5 millions de livres tournois, monnaie de France. Et les raisons mises en avant par le roi Charles II pour justifier un aussi incroyable marché valaient-elles mieux? Nullement, puisqu'il se retranchait piteusement derrière la dépense occasionnée par la garde de Dunkerque, ajoutant qu'il avait hâte de se débarrasser d'un gage onéreux laissé entre ses mains par un usurpateur. Un seul de ses conseillers, le comte de Sandwich, osa risquer l'avis que l'intérêt bien entendu et la dignité de l'Angleterre exigeaient qu'on n'abandonnât Dunkerque qu'après avoir rasé ses fortifications et comblé son port de manière qu'on ne pût jamais plus s'en servir. Il ne fut pas écouté, et il ne se trouva là personne pour dire que, si c'était seulement de l'argent qu'on voulait, l'Espagne, si pauvre qu'elle fût pour le moment, trouverait bien certainement 5 millions de livres pour rentrer dans son bien.

Il faut le regretter d'autant plus, que ce dernier mode d'aliénation était le seul qui fût logique et légitime.

Nous le prouverons sans peine.

Dunkerque ne figure pas dans le traité de paix des Pyrénées de 1659, quoique Gravelines, Bourbourg et Saint-Venant s'y trouvent au nombre des villes cédées à la France. Elle n'est pas davantage mentionnée au traité d'Aix-la-Chapelle de 1668, quoique, dans l'intervalle, elle ait fait l'objet du marché que nous avons rapporté, et que l'Espagne n'ait pas négligé de se faire restituer par ce dernier traité la Franche-Comté, qui lui avait également été arrachée les armes à la main.

Nous n'avons point à rechercher ici si cet oubli fut volontaire du côté de la France et, du côté de l'Espagne, le fait de son découragement et de son incurie, mais nous constatons que l'abandon des droits de souveraineté de l'Espagne sur Dunkerque ne fut ni recherché ni obtenu, et qu'il s'ensuit que son changement définitif de nationalité ne peut être considéré comme ayant été conforme au droit des gens.

Pierre Faulconnier, le grand bailli de Dunkerque, qui laissa une histoire ou plutôt, comme il le dit lui-même, une description historique de sa ville natale, n'a eu garde, tout jurisconsulte qu'il était, de toucher à cette question qui, si elle n'a plus aujourd'hui la moindre utilité pratique, n'est pas cependant sans présenter un certain intérêt, ne fût-ce que celui de montrer avec quel sans-façon les grands de ce monde se jouaient entre eux de la légalité.

Nous avons vu que sous Cromwell les Anglais n'avaient occupé Dunkerque que pour faciliter leur commerce et y rendre la piraterie impossible. Que font les Français qui leur succèdent ? Ils distribuent des commissions royales pour aller en course aux armateurs dunkerquois. Ceux-ci n'en auraient pas su tirer grand parti s'ils n'avaient vu revenir, les uns après les autres, les corsaires qui avaient émigré. Jean Baert ramena Charles De Keyser, qui avait servi avec lui en Hollande jusqu'au jour où Louis XIV eut l'idée folle de déclarer la guerre à ce petit pays. Dès 1672, la piraterie est aussi en

honneur à Dunkerque que du temps des Espagnols, mais à cette différence près, que les anciennes flibuses sont remplacées par des corvettes de guerre. Le grand Colbert, comme ministre de la marine, avait prêté les mains à ce changement.

Il avait encore fait une chose qui, à distance, l'amoindrit singulièrement à nos yeux. Il s'était personnellement associé avec les corsaires dunkerquois et touchait de ce chef de grosses sommes. On trouvait cela si naturel que Louvois l'imita et que Vauban glorifia la piraterie légalisée qu'il avait eu en 1678 le loisir d'étudier à Dunkerque. Disons cependant, à la décharge de Colbert et de Louvois, que leurs parts de prise furent employées à fonder et à soutenir la Compagnie française des Indes orientales. Cette Compagnie et cinq ou six autres, fondées sur le même plan, s'effondrèrent tristement et la grandeur de la France resta en chemin. On avait imité cependant de son mieux les Hollandais et les Anglais, en n'oubliant qu'une seule chose essentielle : le libre jeu de l'effort individuel, sans lequel rien de grand et de fort ne se fonde et ne se maintient à la longue. Il s'ensuit, comme conclusion, que la France de Louis XIV, qui échoua à Madagascar et au Canada à cause de sa préférence pour le système fatal de la protection et de la réglementation à outrance, n'avait pas de meilleur sinon de plus honnête moyen de se procurer les épices et les autres produits des deux Indes que la piraterie. Les Dunkerquois firent leur possible pour le démontrer, et ils y réussirent. Le mal qu'ils avaient fait au commerce hollandais, ils le firent dans une plus large mesure aux Anglais.

Les comptes de l'amirauté de France, très exactement tenus, permettent de donner le chiffre exact de leurs déprédations. Il a été en quarante ans de guerre de 4,344 bâtiments évalués à plus de 158 millions de francs. « Or, » dit M. Badin, à qui nous empruntons ces chiffres », comme la vente des prises ne rendait que la moitié de leur valeur, on peut dire que les Dunkerquois causèrent à l'ennemi plus de 300 millions de dommage. »

Qu'on s'étonne après cela que le châtiment fût propor-

tionné à l'outrage, et que les préliminaires du traité d'Utrecht arrêtés en 1709 et en 1711 portent que Dunkerque sera rasé et son port comblé, comme déjà en 1662 l'avait voulu le comte de Sandwich! Toutefois, la lenteur mise aux négociations pour la paix eut pour conséquence que le traité définitif de 1713 apporta un certain adoucissement à cette sentence.

Le port de Dunkerque fut sauvé à force de mauvaise volonté ou, pour mieux dire, de mauvaise foi. La France ne s'étant pas exécutée, comme elle y était tenue, dans le terme de cinq mois à partir de la signature du traité d'Utrecht, les puissances contractantes eurent recours, en 1714, à un traité de garantie qui stipulait en son article IV que la destruction des fortifications et des installations maritimes de Dunkerque et de Marcdick serait absolue et complète, et que tout ce qui restait debout du Fort-Blanc, du Château-Vert et du fort de Bonne-Espérance aurait le même sort à bref délai. Cette clause draconienne, rappelée dans tous les actes diplomatiques où dans la suite la France eut à intervenir, ne reçut qu'un commencement d'exécution, si bien que, de guerre lasse, les Anglais, qui depuis la paix d'Utrecht avaient entretenu à Dunkerque des commissaires surveillants, supprimèrent, en ce qui les concernait, cette clause par l'article XVII du traité de Versailles de 1783. Ni les Hollandais, ni les autres signataires de la paix d'Utrecht n'en firent autant de leur côté, de sorte que Dunkerque, dont le changement de nationalité n'avait pas été valablement confirmé au XVII[e] siècle, se trouva encore une fois au siècle suivant dans cette fausse position de ne pouvoir être franchement ni légalement place de guerre et port de mer.

Dunkerque est pour la patrie belge une ville perdue. Nous la pleurons d'autant plus sincèrement que sans elle la côte belge est comme découronnée. Elle avait été le siège de l'amirauté de Flandre, et, si on avait eu la chance de la garder ou de la racheter après l'avoir perdue, on aurait pu y accomplir des merveilles. Elle avait été un port libre dans les mains des Anglais, qui interdirent et réprimèrent absolument la guerre de course, c'est-à-dire la piraterie, puis elle passa au bout de

quatre ans au pouvoir des Français, qui lui conservèrent son caractère de port libre en lui retirant la liberté de conscience, dont des corsaires, il est vrai, n'avaient pas besoin.

Nous appuyons sur ce rapprochement pour présenter sous son véritable jour le grand règne de Louis XIV, où les contradictions se heurtent sans cesse, où un esprit libre de préjugés trouve plus à blâmer qu'à louer. Le despotisme a beau faire; il finira toujours à la longue par être fatal à ceux qui l'exercent. Louis XIV avait sous les yeux dans nos provinces les lamentables effets de la politique de Philippe II, et cependant il n'hésite pas à l'imiter, et, en l'imitant, il descend à son niveau, Que l'étude de l'histoire est consolante quand elle donne de telles leçons! Elle rassure sur leur sort les petits et les faibles. Le libérateur ne leur fait jamais défaut, quand ils ont le cœur haut et la conscience affranchie. Tout est là. Que nous fait une ou plusieurs villes perdues? Une patrie morcelée ne nous est pas moins chère. Mais, ce qui nous désespère et nous horripile, ce sont les cris de revanche et les déclamations chauvines, surtout quand celles-ci passent des gazettes dans les livres.

Et, comme c'est souvent aux petits de donner le bon exemple à leurs grands frères, nous dirons en finissant à M. Victor Derode, le plus récent historien de la ville de Dunkerque, qu'il a fait un bon livre, qui serait incontestablement meilleur s'il n'avait pas cru devoir marcher sur les traces de Ledru-Rollin et de Laponneraye et crier comme eux : Il faut détruire Carthage!

Heureusement pour eux, les Anglais n'ont rien de commun avec les Carthaginois, et les Français n'ont nulle envie de recommencer une lutte que rien ne justifierait.

CH. RAHLENBECK.



FABLE ARABE

Un pauvre homme en mourant léguait à ses trois fils
Une marmite, un bâton, un tapis.
Ils se crurent dans l'indigence.
« Ne jugez pas sur l'apparence,
Dit le vieillard, je vous lègue un trésor
Plus précieux qu'un monceau d'or.
Quand ce bâton est planté dans la terre,
Un champ de blé pousse soudain.
Ce chaudron transforme en festin
Le mets le plus vulgaire;
Et ce tapis, qui sait voler,
En un clin d'œil emporte
Celui qu'il porte,
Où son désir lui dit d'aller.
Vous avez là, tous les biens de la vie.
Profitez-en, vivez en harmonie,
Votre bonheur est assuré. »
A ces mots, il mourut, mais à peine expiré,
Ses fils ne purent plus s'entendre.
Celui-ci voulait le bâton,
Celui-là le tapis, un autre le chaudron.
A la longue, chacun finit par tout prétendre.
Pour sortir d'embarras,
Ils soumirent le cas
Au jugement d'un sage.
Il fut d'avis que l'héritage
Ne pouvait pas être mis en partage.
« Mais, dit-il, je sais un moyen :
Voyez cet arbre au détour du chemin,
Courez-y, luttez de vitesse.
Le premier arrivant, pour prix de son adresse,
Aura tout. » L'avis
Leur plut, et les voilà partis.
Notre sage, entre temps, assis sur le tapis,
Prit le bâton et la marmite,
Et, comme ils couraient, au plus vite,
Dit au tapis de s'envoler.
Des concurrents grande fut la surprise
Quand dans l'air ils virent filer
Le vieux fripon à barbe grise.
Leur sottise
Leur coûtait leur trésor.
Que n'étaient-ils restés d'accord !

Dans nombre de familles,
Chaque jour il s'en passe autant.
On se brouille, on plaide et, souvent,
De riche qu'on était avant,
On s'en revient tout en guenilles.

Z.

L'ANGLETERRE ET ISRAËL

I

Depuis une trentaine d'années, une opinion s'est accréditée en Angleterre, d'après laquelle la race anglo-saxonne actuelle serait la descendance directe des tribus d'Israël dispersées, les unes après la prise de Samarie par les Assyriens, les autres après la prise de Jérusalem par Nabuchodonosor. Le sort des premières de ces tribus (au nombre de dix, comme on sait) est resté inconnu; de minutieuses et savantes recherches sont pourtant parvenues à suivre leur trace du nord de la Perse, vers lequel elles s'étaient d'abord dirigées, jusque dans le sud de la Russie. Quant aux dernières (Juda et Benjamin), différents indices, très frappants, patiemment rassemblés, ont donné lieu de croire que ces populations proscrites mais non abandonnées (1) possèdent aujourd'hui dans les îles Britanniques la reconstitution et la suprématie que les prophéties leur promettaient de retrouver « au delà des mers » (2), dans les « îles de l'Ouest ».

Cette opinion, émise pour la première fois en 1860 par M. Glover, pasteur attaché au consulat anglais à Cologne, était apparemment *dans l'air,* car d'autres travaux historiques ayant le même objet se sont produits presque simultanément, la corroborant avec d'autant plus de force que leurs auteurs s'ignoraient les uns les autres. De savants rabbis allemands,

(1) *Genèse*, XLIX, 8, 12, 22, 26. *Osée*, I, 7.
(2) *Jérémie*, XXIII, 5, 6, 7, 8.

consultés, l'ont considérée comme un trait de lumière jeté tout à coup sur un point resté obscur; et actuellement de nombreux partisans la soutiennent, intéressés à la fois par le fond très sérieux de la question, les travaux importants qu'elle a suscités, et enfin par le sentiment d'orgueil patriotique qui leur fait voir dans cette révélation nouvelle une sorte de sceau divin apposé au front du peuple anglais.

Il n'est plus permis aujourd'hui de traiter à la légère les allégations de la Bible. Les sceptiques et les incrédules, que le nom seul de livre *sacré* suffit à effaroucher, avaient eu jusqu'ici beau jeu pour douter de documents dont le contrôle ou la vérification paraissait impossible; en tout temps, d'ailleurs, il a été plus commode de critiquer et de nier que de croire; mais la découverte de la bibliothèque assyrienne de Ninive, en confirmant jusque dans les moindres détails les récits de la Bible sur les anciens peuples de l'Orient et leurs relations avec les Hébreux, celle de la bibliothèque chaldéenne de Babylone qui, en permettant de reconstituer l'histoire d'Abraham, a expliqué son exode et fourni des documents qui font remonter jusqu'à 3,800 ans avant le Christ nos connaissances historiques positives, ces découvertes, dis-je, ont détruit toutes les incertitudes et clos définitivement la bouche aux plus défiants. Il est désormais acquis que la Bible constitue, en tant que livre historique, une autorité aussi inappréciable qu'indiscutable.

Toutes choses se tenant, la valeur des prophéties au point de vue historique s'est accrue d'autant, depuis que des écrits contemporains ou postérieurs ont été mis au jour et sont venus élucider leur langage et rendre palpables certaines de leurs intentions. Ceci est important, car c'est sur l'exactitude des prophéties que se fondent les érudits dont j'ai parlé plus haut. Je n'examinerai ici que le point principal traité par M. Glover. Toute idée préconçue écartée, d'ailleurs, on ne pourra être que vivement frappé des étranges circonstances qui rapprochent l'établissement de l'ancienne monarchie de l'Irlande de la présence — hypothétique — du prophète Jérémie dans cette contrée.

Un voyage de Jérémie en Irlande! Le seul énoncé de ce fait confond l'imagination; l'idée qu'on se fait généralement des anciens Juifs de la Palestine est si imparfaite! On ne se les représente que comme une petite nation insignifiante, concentrée en elle-même, vivant au milieu d'une contrée aride, sans relations avec ses entours, tandis qu'en réalité, à l'époque du siège de Jérusalem par Nabuchodonosor, leur pays était riche et productif et eux-mêmes actifs et opulents; les tribus établies le long de la mer, celle de Dan en particulier, faisaient le commerce et leurs navires les transportaient non seulement sur les différents points de la Méditerranée, mais au delà du détroit de Gibraltar, dans l'Océan, jusqu'aux îles Britanniques. Sept cent vingt ans avant J.-C., une colonie de Danaïtes s'était même établie sur la côte d'Irlande, dans l'endroit qui forme actuellement le comté d'Ulster; elle y prospéra et a laissé pour traces plusieurs petites villes dont le nom commence par Dan, telles que Dan Severick, etc., etc.

II

Mais avant d'entrer plus avant dans le détail de la question, passons brièvement en revue l'histoire du peuple hébreu, et voyons quel fut le rôle qu'y jouèrent les prophètes et spécialement Jérémie.

On connaît généralement assez peu ces grandes existences bibliques; pour la masse, le nom de prophète implique l'idée d'une personnalité mystique, lançant des prédictions ou des anathèmes, et demeurant tout en dehors de la vie pratique usuelle. Le titre d' « Histoire sainte » et l' « usum Delphini » des récits qu'elle contient ont fait de ces récits le domaine presque exclusif de l'érudition enfantine; il semble qu'ils soient dépourvus du sérieux et de l'autorité des connaissances historiques positives et qu'un vague respect pour la tradition ait seul perpétué le souvenir de ces grandes figures, à la fois si populaires et si mal définies. Et pourtant, quoi de plus vivant, de plus noblement humain que l'histoire de ces quelques hommes qui, mêlés aux passions et à la politique de leur temps,

acceptaient tous les sacrifices, supportaient tous les outrages, pour le maintien des lois dont ils représentaient la pureté et la force?

De tous les peuples anciens dont nous étudions l'histoire et les origines, on ne saurait nier, je pense, que le peuple hébreu ne soit le plus intéressant au point de vue philosophique. Seul, au milieu de populations mille fois plus riches et plus puissantes, mais brutales et idolâtres, il est dominé par une idée morale; il oppose à la multitude de fétiches assyriens, chaldéens, égyptiens, la figure majestueuse du Dieu unique, et la pureté d'un culte tout spirituel aux pratiques matérielles et immorales de ces nations. Faible, numériquement parlant, dépourvu d'esprit de conquête, étouffé et définitivement écrasé en tant qu'État politique par de formidables voisins, il survit à tous comme noyau social; et tandis qu'autour de lui tout s'effondre, que les grands conquérants asiatiques, leurs institutions et leurs religions sont successivement anéantis, le peuple hébreu, vaincu et captif, subsiste; le principe moral qu'il représente, semblable à un roc élevé, le soutient et le sauve au milieu de la submersion générale.

Lorsque, au retour d'Égypte, Moïse donna ses lois, il prévoyait bien que la conservation d'un culte purement spirituel ne pourrait avoir lieu sans lutte; la nature humaine est trop inconstante et trop fragile pour que des rapports avec des objets matériels ne paraissent infiniment plus aisés que l'appel à la conscience et le combat presque incessant qui en est la suite, aussi Moïse prit-il, pour arriver à son but, les dispositions les plus propres à éviter cette opposition intérieure. Il tâcha d'écarter les passions qui mènent à l'orgueil et à l'indifférence pour les intérêts d'autrui. La culture de la terre, l'élevage des troupeaux, furent les seules occupations qu'il permit aux Hébreux. La guerre leur fut interdite, aussi bien que le trafic et l'industrie. La vie pastorale avec ses mœurs simples et ses besoins restreints devait, selon lui, maintenir la paix de l'esprit et la pureté du cœur. Il eut soin de prévenir tout calcul d'avidité par cette loi que : quelque arrangement qui eût été fait, quelques dettes qui eussent été contractées, tous les

cinquante ans chacun reprenait son bien et rentrait dans son héritage. De cette façon, on ne pouvait être tenté de s'enrichir aux dépens d'autrui, ni d'amasser des biens inutiles; le bien-être actuel suffisait; il ne s'agissait que de cultiver son champ pour parer aux besoins de chaque jour.

Moïse ayant disparu et les Hébreux s'étant établis dans le pays de Chanaan, leur genre de vie changea: au lieu de vivre en pasteurs, au milieu de leurs troupeaux, ils s'assemblèrent dans des villes et les mœurs prirent un nouveau caractère. S'il est difficile de modifier complètement les allures d'un seul individu et de le rendre toujours égal à lui-même, on peut aisément imaginer ce qui en est lorsqu'il s'agit d'une multitude ayant longtemps subi l'influence étrangère, tels qu'étaient les Hébreux au sortir d'Égypte. Les efforts nécessaires pour repousser les populations hostiles aux nouveaux occupants maintinrent cependant parmi ceux-ci une cohésion et une obéissance relatives, mais après la mort de Josué, qui succéda à Moïse, les passions n'étant plus contenues par une main ferme, reprirent leur ascendant naturel, et des désordres de tout genre se produisirent. Il n'existait d'autre autorité que celle des grands prêtres ou juges, et cette autorité que n'appuyait aucune force coercitive devint bientôt complètement illusoire. Des autels dédiés aux faux dieux s'élevèrent de toutes parts, l'esprit de fraude se répandit parmi le peuple, et les prêtres du sanctuaire donnèrent eux-mêmes l'exemple de la vénalité et de la licence.

Cet état de choses alla en empirant jusqu'à l'époque où parut Samuel. Cet esprit lumineux et puissant transforma l'état politique des Hébreux et sauva la doctrine fondamentale de Moïse par une idée de génie : la création de l'ordre des prophètes. Profondément pénétré de l'excellence des lois mosaïques et de leur origine sacrée, Samuel s'avisa pourtant qu'une nouvelle manière de les enseigner ou plutôt de les interpréter était devenue indispensable pour s'accorder avec les progrès déjà réalisés par les Hébreux. Il fallait que l'ancienne lettre prît un esprit nouveau.

Sous son impulsion se formèrent dans différentes villes des

associations ou confréries de *nebilm* ou prophètes; c'étaient des espèces de collèges, où des jeunes gens de choix, c'est-à-dire annonçant des dispositions particulières d'intelligence et de moralité, étaient tenus à l'écart du monde et recevaient une éducation toute spéciale. On pénétrait leurs cœurs de l'amour de Jéhova et du respect de sa loi; la musique et la poésie leur étaient enseignées avec soin et leurs journées s'écoulaient entre l'étude de la loi, des méditations sur son vrai sens et des chants à la louange de Dieu, accompagnés par la harpe et par le luth. Dans ces paisibles retraites et sous l'influence de ces pieuses occupations, le caractère s'épurait, l'âme concentrée prenait de l'énergie, et l'imagination, exaltée par des exercices à la fois poétiques et religieux, répandait sa flamme dans ces cœurs vierges de toute souillure. Ils sortaient de là armés de pied en cap pour le soutien de la grande cause, vaillants et forts pour résister aux périls de la lutte: c'étaient de véritables champions de Dieu.

L'établissement des prophètes eut une influence capitale sur la destinée du peuple hébreu. Au milieu de vicissitudes de tout genre, du choc des ambitions et des haines, eux seuls restèrent immuables, conservant la loi et défendant Jéhova contre les envahissements répétés de l'idolâtrie. Ils firent entendre la vérité aux rois et aux peuples, sans manifester jamais ni crainte ni faiblesse, et c'est grâce à eux que l'idée morale dont la volonté de Dieu avait fait le peuple hébreu dépositaire, put traverser le temps et les orages.

Sous David, l'état intérieur des Hébreux changea du tout au tout. David était un esprit élevé et pieux; les prophètes recevaient de lui des marques de respect et en étaient écoutés. Jéhova faisait le fond de tous ses sentiments, et on peut dire qu'il devança son temps en chantant dans ses psaumes la préférence que Dieu accorde aux expressions sincères d'un cœur pur sur les vaines démonstrations du jeûne et des sacrifices.

Il aimait les arts et la poésie et favorisa beaucoup le développement intellectuel des Hébreux, mais les antiques prescriptions mosaïques reçurent de lui une grave atteinte. Il se forma un harem et, soit au moyen d'impôts, soit par le butin

fait sur l'ennemi, amassa des richesses considérables. L'administration de ses domaines donna lieu à la création de nombreuses charges de cour, et les rivalités qu'engendrent la vanité et l'ambition avilirent les caractères. Il établit aussi une garde royale et une armée permanente, ce qui répandit des goûts militaires tout à fait contraires aux prescriptions de Moïse. Il faut dire, d'ailleurs, que ces tendances guerrières s'expliquent par les circonstances: tout le règne de David fut occupé par des expéditions contre les nations voisines. Il eut la gloire de les vaincre et, après un règne de quarante ans, de laisser la nation hébraïque indépendante et bien assise au point de vue politique.

Les exploits de David ayant assuré la paix, son fils Salomon tourna l'activité des Hébreux vers de nouveaux objets. Le port d'Assiongaber devint sous son règne le point de départ et l'entrepôt d'un commerce très étendu avec l'Orient. L'or, le bois de sandal, les pierres précieuses affluèrent en Palestine, et Salomon, se conformant au vœu de son père, commença la construction du temple de Jéhova. David ayant déjà amassé les matériaux et laissé un trésor bien pourvu, rien ne retarda l'accomplissement de l'œuvre; onze années suffirent pour l'achever, et ses splendeurs effacèrent tout ce qu'on avait vu jusque-là. On sait que la légende place le temple de Salomon au nombre des sept merveilles du monde.

La cour de Salomon dépassa de beaucoup celle de David en luxe et en éclat. Salomon fut un prince tout à fait oriental. Son harem se composait de plus de mille femmes, et on aura une idée du personnel énorme qui dépendait immédiatement de lui par ce fait que l'entretien de sa maison exigeait journellement dix bœufs engraissés, vingt bœufs de pâturage et cent pièces de menu bétail, sans compter les différentes espèces de volailles. Les écuries du palais contenaient quatre mille attelages pour les seules voitures du roi.

On était bien loin, alors, de la modération et de la simplicité recommandées par Moïse!

Ce ne furent, d'ailleurs, pas là les seules infractions faites par Salomon aux ordres du législateur; la plus grave fut le

choix qu'il fit pour épouses de femmes étrangères. L'idolâtrie, que David avait eu tant de peine à écarter, reparut avec elles, et Salomon, soit amour de la paix, soit faiblesse de caractère, ne s'opposa point à l'établissement d'autels dédiés aux dieux qu'elles révéraient, Moloch, Baal et autres fétiches, détestés des fidèles serviteurs de Dieu.

Ces fautes lui attirèrent de rudes réprimandes de la part des prophètes Nathan et Achiah; d'autre part, des impôts, écrasants rendus nécessaires par un faste qui augmentait sans cesse, indisposèrent vivement le peuple contre Salomon. Son règne s'acheva pourtant en paix; sa sagesse, son esprit de justice, l'éclat même de sa cour qui, en attirant les étrangers, faisait affluer la richesse, et enfin le souvenir des services et de la gloire de David l'entouraient comme d'une auréole et le préservèrent de toute opposition violente. Mais après sa mort, le mécontentement éclata de toutes parts. Roboam, fils de Salomon, n'ayant voulu consentir à faire aucune concession aux vœux du peuple, se vit rejeter du trône. Deux tribus seulement restèrent fidèles à la dynastie de David, celle de Juda et celle de Benjamin; les dix autres constituèrent le royaume indépendant d'Israël et Jéroboam en fut le premier roi.

La décadence politique des Hébreux fut le résultat de cette division. Une rivalité haineuse s'établit entre les deux royaumes et ne laissa de repos ni à l'un ni à l'autre. Jéroboam, afin de bien marquer son indépendance, protégea ouvertement l'idolâtrie; un grand désordre s'ensuivit dans les mœurs, le culte de Baal, de Moloch et surtout celui d'Astarté étant accompagnés des pratiques les plus immorales. Ses successeurs, animés du même esprit, commirent la même faute; une foule d'étrangers vinrent se fixer en Israël et y élevèrent des autels aux faux dieux. Les prophètes perdirent tout crédit et les périls qui menaçaient leur franchise affaiblirent momentanément leur courage; un grand nombre d'Israélites pieux se virent contraints de chercher un asile dans le royaume de Juda.

C'est vers ce temps que commença à s'accentuer la lutte entre

l'Égypte et l'Assyrie. Les Israélites, placés entre ces deux puissants compétiteurs, se trouvèrent dans une situation extrêmement périlleuse, d'où une cohésion parfaite, une complète unité d'efforts aurait seule pu les tirer. Mais les troubles intérieurs rendirent leur politique vacillante, et l'histoire du royaume d'Israël ne présente qu'une longue série de faiblesses et de misères. Le seul règne de Jéroboam II ramena le repos et le respect des lois de Moïse, mais ce ne fut qu'un éclair, et sous Achab et sa femme Jézabel, l'immoralité, le désordre et la cruauté furent portés au comble.

Parmi les prophètes qui se distinguèrent en Israël durant cette période tourmentée, les principaux furent Élie et Élisée. Le premier vivait au temps d'Achab, qu'il essaya en vain de renverser et dont il attaqua l'impiété avec le plus grand courage. Le nombre des partisans de Jéhova était devenu très faible à la cour d'Achab; Jézabel protégeait les cultes de Baal et d'Astarté, et les neuf cents prêtres attachés au service de ces deux divinités étaient entretenus à ses frais. Le peuple, sur lequel Élie eût voulu s'appuyer pour opérer une révolution politique, se montrait faible et indifférent, aussi le prophète lui reprochait-il de « boiter des deux côtés ».

L'énergie déployée par Élie et sa perspicacité politique le signalèrent à l'admiration de ses contemporains; il eut la droiture et le courage, la fougue et la sévérité de Samuel, et fut comme lui d'une inflexibilité de jugement allant jusqu'à la dureté. Les appréciations de la Bible, où Élie est maintes fois placé à côté de Moïse, font voir la profonde impression laissée par ce prophète dans le souvenir des Hébreux; ils le considèrent comme l'un de leurs plus grands caractères.

Enfin, après 250 ans d'existence, le royaume d'Israël disparut, englobé dans la grande monarchie assyrienne. Suivant la coutume de ces temps, les vainqueurs obligèrent à émigrer tous les habitants dont ils redoutaient l'influence, c'est-à-dire les riches et les guerriers; le bas peuple, attaché à la terre, fut seul autorisé à rester, et la Palestine se repeupla de colons étrangers. Le siège de Samarie, ville capitale d'Israël, n'avait pas duré moins de deux ans.

Le royaume de Juda résista beaucoup plus longtemps que celui d'Israël aux invasions étrangères; d'abord parce qu'il renfermait moins d'éléments de dissolution intérieure, ensuite parce que sa situation géographique offrait moins de facilités à la conquête. Israël occupait un pays de plaines qu'aucun obstacle ne protégeait, et, en outre, ses ports sur la Méditerranée attiraient la convoitise des conquérants. Juda, situé sur des hauteurs, était difficile à aborder, surtout pour la cavalerie, et les fortifications de Jérusalem, perfectionnées par David et par Salomon, promettaient une résistance et, par conséquent, des pertes d'hommes et de temps que n'aurait pas compensées la possession d'un pays enserré dans des rochers arides et dénué de ressources commerciales.

La présence du temple, celle du tabernacle, les glorieux souvenirs de David et de Salomon, contribuaient à maintenir l'union par le respect qu'ils inspiraient. Les prêtres et les prophètes, réfugiés en grand nombre à Jérusalem, exercèrent aussi pendant longtemps une forte influence morale et, soit qu'ils fussent ou non en faveur auprès du souverain, ne cessèrent de peser puissamment sur la marche des choses politiques. Leur but naturel était la restauration complète du système théocratique institué par Moïse, et plusieurs des rois qui se succédèrent entre 721 et 588 (date de la chute de Juda) les secondèrent de tout leur pouvoir. Malheureusement, un singulier mouvement de balance ou de réaction faisait suivre le règne de chacun de ces fidèles serviteurs de Jéhova par celui de princes débauchés et impies; ce que les uns venaient d'édifier à grand'peine était aussitôt renversé par les autres. La masse du peuple se montrait ou indifférente ou opposée à la théocratie. L'arrogance et les privilèges des prêtres l'offusquaient; la séduction des cultes païens l'attirait aussi et il lui était d'autant plus facile de s'y laisser entraîner que les pratiques luxueuses, introduites par Salomon dans les cérémonies religieuses, avaient depuis longtemps adouci, aux yeux du vulgaire, les différences entre le culte de Jéhova et celui des idoles. D'autre part encore, la menace incessante d'une invasion étrangère et les divergences d'opinions dans les conseils

du monarque répandaient une agitation qui ne laissait à aucun plan le temps de s'établir. Un trouble, un malaise général régnait dans la nation.

Sous Ézéchias, qui occupait le trône de Juda au moment de la captivité d'Israël, le trouble et le malaise augmentèrent encore. On crut prochaine une agression assyrienne et un parti violent se prononça pour solliciter l'appui de l'Égypte. Le prophète Isaïe conseilla en vain une politique prudente et temporisatrice; Ézéchias, ayant hautement refusé le tribut réclamé par les Assyriens, ceux-ci menacèrent Jérusalem; il fallut pour les apaiser leur sacrifier jusqu'au revêtement d'or des portes du temple.

Jérusalem était, à cette époque, une ville considérable par son étendue et par sa richesse; ses rues, très larges, étaient bordées de bazars où s'étalaient tous les raffinements du luxe oriental, et les maisons particulières regorgeaient de meubles d'ivoire et d'or. Parmi les Hébreux opulents, quelques-uns, ayant adopté la coutume asiatique, possédaient des harems; mais, en général, les Juifs observaient la monogamie, et chez eux, par contraste avec les peuples qui les entouraient, la femme jouissait d'une liberté complète. En tout elle était l'aide et l'égale de son mari, et l'influence exercée par elle dans la famille était considérable.

Diverses alternatives de craintes et de repos se partagèrent le règne d'Ézéchias, mais en somme ce furent là de bons jours dans l'histoire de Juda. Ézéchias était éclairé; il s'attacha à développer l'instruction jusqu'alors fort arriérée des Hébreux; les jeunes gens ne s'occupaient que de soins matériels, de l'élevage des troupeaux et de la surveillance des champs, et il n'existait encore pour eux aucune école publique. Seuls, les prophètes recevaient un certain degré d'instruction; en fait de science profane, ils cultivaient particulièrement la médecine. Cependant un certain nombre d'œuvres littéraires avaient déjà dû se produire, car Ézéchias chargea une commission d'hommes lettrés de rechercher et d'enlever à l'oubli tout ce qui avait été écrit jusqu'alors. C'est à eux que l'on doit, sans doute, la conservation des proverbes de Salomon. Ézéchias était lui-

même poète; on possède quelques fragments d'une de ses élégies.

Plusieurs prophètes fleurirent aussi dans ce temps; on sait que leurs prédictions s'énonçaient en style poétique. La pompe et la solennité du génie oriental trouvèrent en eux des interprètes remarquables. Nahum et Michée prédirent la chute de Ninive, et Isaïe, le plus considérable d'entre eux, exerça une grande influence sur ses contemporains par une énergie de caractère et une intelligence politique de premier ordre.

Les œuvres littéraires des Hébreux se distinguent toutes par leur gravité et l'uniformité du genre. La morale et le sentiment religieux en constituent l'unique fond. Tel était et est d'ailleurs actuellement encore le tour d'esprit des Orientaux. Ils méprisaient la légèreté, la moquerie et en général tout ce que l'on comprend sous le nom de gaieté. Leurs divertissements, outre la bonne chère et la musique dont ils faisaient grand cas, consistaient en entretiens sérieux où l'on se proposait des énigmes et où des vérités morales étaient exprimées au moyen de symboles plus ou moins ingénieux. Mais en général, l'ignorance du peuple était complète et, ainsi que je l'ai dit plus haut, les classes élevées elles-mêmes n'en étaient point encore affranchies. Ce sommeil des intelligences, dont Moïse avait fait un principe destiné à préserver la simplicité des cœurs, portait actuellement des fruits très funestes. Au temps de Moïse, tout était dans l'enfance; le peuple hébreu, établi en pays conquis, ne trouvant autour de lui que haines et obstacles, était forcé de se replier sur lui-même et rien ne l'attirait hors de la voie tracée par ses guides politiques et spirituels. Mais le temps avait changé la face des choses; des relations multiples avec les étrangers s'étaient établies; le luxe, le commerce, l'amour de l'argent pénétrant peu à peu, avaient remplacé la candeur et le désintéressement primitifs; en un mot, tout avait avancé, sauf les esprits, et ceux-ci ne trouvaient pas en eux-mêmes de bouclier contre les vices qui forment la suite invariable et fatale du développement de la civilisation.

On est étonné de voir le peu d'appui que trouvaient dans la masse de la nation les hommes d'élite qui s'efforçaient de la

diriger. Comment un peuple qui se croyait prédestiné se montrait-il si peu disposé à soutenir ceux qui portaient, pour ainsi dire, l'étendard de sa gloire?

Tout dans son histoire, traditions, événements historiques, lui parlait de la protection spéciale de Dieu; il semble qu'à défaut d'autre sentiment, l'orgueil aurait dû suffire à le rendre fidèle. Et non seulement nous le voyons, cédant aux moindres suggestions, abandonner le culte du vrai Dieu pour les pratiques idolâtres, mais ce qui n'est pas moins surprenant, témoigner la plus grande indifférence pour la lutte que se livraient au-dessus de lui ses chefs politiques et spirituels. Cet aveuglement, dans une telle situation, ne pouvait évidemment être produit que par le défaut de lumières, et les grands hommes qui exposaient leur repos et leur vie pour le maintien de la vérité durent maintes fois regretter que Samuel, dans son zèle, eût fait de l'exercice et du progrès des intelligences le domaine exclusif d'une classe restreinte.

Un autre objet digne de réflexion est l'étrange esprit qui présidait à l'éducation des princes hébreux. Assurément, un prince aussi pieux que l'était Ézéchias aurait dû prendre à tâche d'imprimer dans le cœur de son fils les sentiments qui remplissaient le sien, et cependant Manassé, qui lui succéda, montra une impiété révoltante. Il est vrai de dire qu'il n'était âgé que de douze ans lorsqu'il monta sur le trône, mais déjà à cet âge, des convictions religieuses peuvent avoir acquis une base solide et profonde. Et comme ce contraste entre les pères et les fils se reproduisait continuellement, il est à croire qu'un vice existait dans la façon dont les rois hébreux dirigeaient leurs familles. Peut-être la coutume orientale s'était-elle introduite chez eux d'abandonner la conduite des enfants, jusqu'à l'adolescence, à la direction des femmes du palais. Les éléments très variés d'influence morale dont était alors composé l'entourage intime des rois rendraient compte de ces fatales fluctuations.

Quoi qu'il en soit, aucun des scandales passés n'égala ceux dont Manassé donna le spectacle. Il rétablit le culte de Baal et

d'Astarté, et poussa le sacrilège jusqu'à faire passer ses enfants par le feu en l'honneur du dieu Moloch, que de tels hommages pouvaient seuls satisfaire. Plusieurs prophètes essayèrent d'élever la voix contre ces iniquités; ils furent mis à mort par l'ordre de Manassé, qui, selon l'expression de l'Écriture, « versa le sang innocent jusqu'à en remplir Jérusalem ».

III

Ce fut dans la quatorzième année du règne de Josias que Jérémie parut pour la première fois à Jérusalem. Josias était le petit-fils de Manassé; les plus nobles tendances l'animaient : il visait à faire renaître la gloire de David. Jérémie était le fils d'un prêtre nommé Hilkia, habitant de la ville d'Anatoth. L'idolâtrie protégée par les souverains précédents avait excité son indignation et, de concert avec le prophète Sophronie, il attaqua publiquement le culte des idoles, l'immoralité, l'arrogance des grands et la mollesse sacrilège des prêtres impies. Cette violence mit sa vie en danger; des menaces de mort le contraignirent à quitter sa ville natale et à chercher un refuge à Jérusalem, où l'énergie de sa conduite et de ses sentiments le mit en faveur auprès du roi. Il seconda Josias de tout son pouvoir dans ses tentatives de rétablissement du vrai culte et de l'autorité théocratique.

Un incident imprévu vint à leur aide pour réchauffer les sentiments religieux de la multitude. En réparant le temple souillé par Manassé, on retrouva un exemplaire des livres de Moïse, égaré ou peut-être caché par un prêtre fidèle pendant les temps de profanation. Josias convoqua aussitôt les anciens et les prêtres, et dans une cérémonie solennelle, avec un apparat propre à exciter l'enthousiasme, il lut à haute voix, sur le parvis du temple, certains passages du Livre de la Loi, et fit renouveler au peuple l'alliance avec Jéhova. Les autels païens furent renversés par tout le pays et, le temps de la Pâque étant proche, cette cérémonie fut célébrée à Jérusalem comme centre exclusif du culte et conformément à l'ordre de

Moïse. Jérémie, plein d'une ardeur infatigable, prêcha sur les places publiques, exaltant dans des discours enthousiastes l'alliance avec Jéhova et prononçant des malédictions contre ceux qui voudraient s'y soustraire. Le point sur lequel il insistait davantage était l'observance du repos dominical, très négligée par les Hébreux et qui formait une des principales prescriptions de Moïse.

Josias et Jérémie étaient alors dans toute la force de la jeunesse, et si leurs efforts combinés avaient pu se prolonger, peut-être seraient-ils parvenus à reconstituer l'état des Hébreux d'une façon solide, sur la base des anciens principes; mais tandis que le royaume de Juda se débattait dans ses difficultés morales et religieuses, les luttes politiques des conquérants asiatiques, poursuivant leur cours, finirent par l'atteindre et l'entraîner dans leur tourbillon. Les Assyriens, dont la puissance avait été un moment prépondérante, s'étaient vus dépasser a leur tour par les Chaldéens de Babylone; la superbe Ninive fut détruite par eux en 625.

Cette conquête éclatante effraya le roi d'Égypte Néchao II, qui, pour s'opposer à la marche des Chaldéens, s'avança vers l'Euphrate à la tête d'une puissante armée. Ses intentions pacifiques à l'égard du roi de Juda furent méconnues par celui-ci; en dépit de tous les conseils, Josias s'opiniâtra à traiter Néchao en ennemi; il le rencontra à Mageddo, dans la plaine d'Esdrelon; ses troupes furent défaites et lui-même perdit la vie.

Cette mort prématurée porta un coup fatal aux destinées du peuple hébreu. L'influence de Jérémie, une fois dépourvue de l'appui de l'autorité royale, ne fut pas assez forte pour combattre efficacement les nombreux éléments d'opposition qui grondaient dans la masse de la nation; et Joakim, fils de Josias, prince cruel et plus impie encore que Manassé, n'eut aucune peine à bouleverser de nouveau l'état moral de ses sujets. Il mit à mort les prophètes, rétablit les idoles et écrasa le peuple de corvées et d'impôts. La tyrannie et l'épouvante qui la suit engendrent l'abaissement des caractères; la lâcheté et la bassesse eurent bientôt leurs représentants auprès de Joakim; des prêtres et des hommes se donnant pour prophètes

cherchèrent à préserver leur vie en accablant le roi de flatteries. Ce spectacle avilissant redoubla la colère de Jérémie qui, au mépris de toute prudence, ne cessa de flétrir et le roi et ses complaisants. Il fut arrêté en même temps que le prophète Uriah; celui-ci périt par l'ordre de Joakim, mais Jérémie fut sauvé du supplice par le crédit du secrétaire du roi, dont il avait su s'assurer l'amitié.

Cependant, la rivalité des puissances voisines rendait la situation de Juda de plus en plus précaire. Le conflit des opinions sur la politique à suivre contribuait à répandre le désordre. Les uns penchaient pour qu'on s'appuyât sur l'Égypte, les autres sur les Chaldéens. Jérémie blâma fortement le roi qui, au lieu d'agir avec circonspection dans ces circonstances délicates, affichait hautement sa défiance des Chaldéens.

En 606, Nabuchodonosor fit subir à Néchao une défaite si complète sur les bords de l'Euphrate que ce roi fut obligé de rentrer en Égypte en abandonnant toutes ses conquêtes antérieures. Jérémie considéra cet événement comme une délivrance et célébra la ruine de Néchao dans un hymne triomphant. Les Chaldéens poursuivirent leur marche jusqu'aux frontières de l'Égypte et envahirent la Syrie. Un événement de famille qui rappela Nabuchodonosor à Babylone sauva pour le moment Jérusalem et la Judée.

Pendant ce temps, la vie de Jérémie avait de nouveau couru les plus grands dangers. L'épouvante excitée par l'approche des Chaldéens avait fait affluer à Jérusalem une foule d'habitants des petites villes et des campagnes, et Jérémie, demeuré dans cette ville malgré les menaces de Joakim, profita de ce grand concours de peuple pour parler plus haut que jamais. Un jeûne public ayant été ordonné, afin d'obtenir le secours du ciel contre les Chaldéens, il fit lire publiquement dans le parvis du temple, par son secrétaire Baruch, une série de discours moraux et patriotiques qu'il avait composés dans le but de ramener les esprits à la saine doctrine. L'impression produite par cette lecture fut si vive qu'elle se répandit jusqu'au palais du roi; ceux des grands dignitaires qui partageaient les

sentiments de Jérémie conçurent l'espérance que Joakim pourrait être touché par les discours du prophète; ils demandèrent à Baruch de leur laisser le livre, mais avant d'avertir le roi, ils prirent aussi le soin de faire cacher Jérémie et son secrétaire. La précaution ne fut point inutile. On était en hiver, et Joakim, qui avait un réchaud allumé dans son appartement, fit déchirer et jeter au feu, fragment par fragment, tout le rouleau contenant les discours de Jérémie à mesure que son lecteur les lui lisait. Puis il ordonna l'arrestation immédiate du prophète et de Baruch, dont il voulait se défaire à tout prix. On ne les découvrit point, et ce qui porterait à croire que Jérémie avait conservé un assez grand nombre d'adhérents parmi le peuple, c'est que sa retraite n'empêcha pas ses discours d'être de nouveau écrits et répandus; il en ajouta même quelques autres et y joignit une prophétie terrible contre Joakim, dont le cadavre, disait-il, « serait jeté pour être exposé à la chaleur pendant le jour et au froid pendant la nuit ». Cependant, le prophète lui-même demeura à l'écart jusqu'à la fin du règne de Joakim.

Cet événement arriva en 599. De terribles péripéties l'avaient précédé. En 603, Nabuchodonosor était revenu en Syrie, avait envahi la Judée et forcé Joakim à le reconnaître comme suzerain. Des otages, pris dans les familles les plus considérables, furent emmenés à Babylone pour répondre de la fidélité du roi de Juda. Parmi eux se trouvait le prophète Daniel ,encore fort jeune.

La faiblesse et la mauvaise foi de Joakim achevèrent la ruine de sa patrie. Au moment où il mourut, il venait, comptant sur l'Égypte, de se révolter contre Babylone. Nabuchodonosor parut devant Jérusalem, s'empara de tous les objets précieux amassés dans le temple depuis Salomon et emmena en captivité, avec le roi et ses premiers officiers, trois mille des principaux citoyens et environ sept mille forgerons et serruriers. La condition inférieure de ces derniers aurait dû les mettre à l'abri de cette infortune, les vainqueurs abandonnant d'ordinaire le menu peuple; leur éloignement résulta de ce qu'on craignît qu'ils ne fabriquassent des armes pour soutenir

de nouvelles rébellions. Nabuchodonosor, en se retirant, laissa un troisième fils de Josias, nommé Sédékia, pour gouverner la Judée. Ce fut le dernier roi de Juda, si toutefois on peut appeler roi le malheureux possesseur d'un trône en ruines et d'un peuple décimé.

Après tant d'épreuves et au milieu de circonstances si critiques, la politique de Sédékia eût dû être très prudente, mais c'était un homme jeune, sans énergie, sans valeur personnelle, soumis aux passions de son entourage. Celui-ci l'excitait contre le roi de Babylone parce que c'était sur le petit nombre de citoyens riches restés à Jérusalem que retombait en grande partie le payement du tribut exigé par les Chaldéens; on le sollicitait sans cesse de se jeter dans les bras de l'Égypte. Jérémie soutenait la politique contraire; il pensait qu'avant tout il fallait songer à reconstituer les forces du peuple hébreu et pour cela maintenir à tout prix le repos.

Le rôle de ceux qui, au milieu d'une foule passionnée, prêchent la patience et la temporisation est rarement accompagné de succès. Les exilés de Babylone entretenaient aussi l'agitation par d'incessants messages pour être secourus. Le prophète Ézéchiel, captif comme eux, cherchait en vain à apaiser leurs murmures, à contenir leur impatience et à seconder les vues de Jérémie; sa voix n'était pas plus écoutée à Babylone que celle de Jérémie à Jérusalem.

Enfin, en 590, le roi de Juda s'étant assuré l'appui de l'Égypte, osa se déclarer indépendant et refuser le tribut dû au roi de Babylone. Les Chaldéens envahirent la Judée et vinrent mettre le siège devant Jérusalem.

Il fallut alors mettre la ville en état de fournir une résistance prolongée. Sédékia, pour augmenter le nombre des défenseurs et se concilier le bon vouloir du peuple, prit une mesure généreuse et habile. Il renouvela la loi mosaïque, en vertu de laquelle les esclaves ayant six ans de services se trouvaient affranchis de droit. La proclamation de leur liberté eut lieu solennellement dans le temple; un veau fut coupé en deux parties entre lesquelles défilèrent les maîtres des esclaves; c'était là, suivant une antique coutume, le symbole d'un enga-

gement sacré. Mais ces nobles sentiments ne furent pas de longue durée. Les Chaldéens ayant momentanément quitté le siège pour aller à la rencontre des troupes égyptiennes entrées en Judée, Sédékia crut tout danger disparu et la crainte, en se dissipant, emporta sa générosité. La mesure d'affranchissement fut rapportée et on usa même de violence pour faire rentrer les esclaves chez leurs anciens maitres.

Cette perfidie indigna Jérémie; il accabla le roi de reproches et de menaces. « Puisque, dit-il, vous avez refusé la liberté à votre prochain, Jéhova donnera la liberté au glaive, à la peste et à la famine ; Sédékia et ses grands tomberont entre les mains de leurs ennemis. Les Babyloniens prendront Jérusalem, la brûleront et toutes les villes de Juda seront dévastées. »

La colère le porta à vouloir s'éloigner de Jérusalem ; il se mit en marche pour se retirer dans sa ville natale; mais ses discours en faveur de la soumission aux Chaldéens l'avaient fait très mal voir des militaires, et les officiers préposés à la garde de la porte de la ville l'arrêtèrent en l'accusant de connivence avec l'ennemi. Les chefs le firent mettre en prison.

Sédékia écoutait et repoussait alternativement le prophète, suivant les caprices de son humeur ; au fond, il le craignait et, n'osant le soutenir devant ses officiers, il le consultait en secret, essayant d'en obtenir des paroles plus favorables ; car les Chaldéens, revenus devant la ville, la serraient de près et les sinistres oracles de Jérémie épouvantaient le roi. Mais le langage du prophète resta le même : Ceux-là seuls auraient la vie sauve qui se soumettraient volontairement à Babylone. Sédékia, touché du traitement rigoureux qu'on lui faisait subir dans sa prison, ordonna que chaque jour un pain lui fût donné pour sa nourriture et le fit placer dans un local donnant sur la cour du palais royal. Il pouvait, de là, encore parler au peuple.

Il en profita aussitôt pour recommencer ses objurgations et une désertion assez notable parmi les défenseurs de Jérusalem en fut le résultat. La fureur des officiers contre Jérémie reprit alors avec une nouvelle force ; ils sommèrent le roi de le faire périr.

En attendant un ordre que Sédékia n'osait donner, on descendit le prophète dans une ancienne citerne très profonde et pleine de boue, qui existait dans la cour de la prison. On voulait qu'il pérît de froid et de faim dans cet endroit affreux, et en effet, il est probable que la mort aurait promptement terminé sa misère, si un pauvre esclave éthiopien, nommé Ebed-Mélech, ne se fût senti ému de compassion. Il courut trouver le roi et l'avertit de la façon barbare dont on avait traité le prophète. Sédékia donna à Mélech des soldats de sa suite qui, à l'aide de cordes, retirèrent Jérémie de sa cruelle situation. A partir de ce moment, il demeura en liberté.

Peut-être s'étonnera-t-on de la conduite de Jérémie en ces circonstances. Il est certain qu'elle ne répond pas, au moins en apparence, à ce que nous nommons patriotisme et honneur militaire. De tout temps, le soldat, le simple citoyen ont mis leur gloire à préserver l'intégrité du territoire ou de la ville dont ils sont les défenseurs naturels. Et ce sentiment est si bien dans la nature qu'on le voit animer même les mercenaires qu'aucun lien personnel n'attache aux lieux qu'ils sont chargés de défendre. On comprend donc très bien l'indignation ressentie par les officiers hébreux en entendant un homme aussi influent que Jérémie prêcher ouvertement la nécessité de se rendre sans combattre ; à leurs yeux, c'était une véritable lâcheté.

Mais on ne peut pas plus accuser Jérémie de lâcheté que de défaut d'amour pour sa patrie. Sa vie tout entière le met à l'abri de pareils soupçons. Pour expliquer ce que ses actes et ses paroles présentent d'inconséquent, il faut songer à la profonde conviction qu'il éprouvait d'être, sous le rapport politique, plus clairvoyant que les conseillers du roi. De temps immémorial, les divers prophètes venus avant lui avaient tenu le même langage relativement à l'Égypte : ils déconseillaient unanimement à leurs souverains de s'appuyer sur cette nation idolâtre et démoralisée. D'autre part, il ne fallait pas être grand politique pour pressentir qu'en prenant parti pour l'une ou l'autre des puissances qui se disputaient la prééminence, on s'attirerait l'animadversion de la puissance rivale et que la

faiblesse du royaume de Juda le laisserait à la merci du vainqueur. Or, l'invasion étrangère, avec son cortège de désastres, était depuis longtemps annoncée comme le châtiment mérité des vices et de l'idolâtrie des Hébreux, et la repentance et la soumission formaient les seuls remèdes préconisés par les prophètes pour conjurer le courroux du ciel.

Et enfin, il faut avant tout se représenter que les convictions des prophètes, soit qu'elles provinssent de leurs méditations et de leur sagacité naturelle, soit qu'elles fussent le fruit de l'inspiration divine, prenaient invariablement à leurs yeux ce dernier caractère; mais aussi, ils en devenaient inflexibles; ils parlaient au nom et par ordre de Jéhova; tout amour propre devait disparaître; ils marchaient devant eux sans fléchir.

Plusieurs fois, pourtant, Jérémie, désespéré de l'aveuglement de ses compatriotes, avait voulu cesser de parler; mais le sentiment intérieur qui l'animait était trop puissant. « Il y eut alors dans mon cœur, dit-il, comme un feu brûlant renfermé dans mes os, et je ne pus me contenir. »

Cependant, la situation de Jérusalem devenait insoutenable. Durant dix-huit mois, ses défenseurs avaient fait des merveilles de courage; mais la famine régnait dans la ville et la peste jonchait les rues et les maisons de cadavres. Sédékia offrit enfin humblement sa soumission au roi de Babylone; mais les assiégeants, exaspérés par les fatigues de ce long siège, refusèrent toutes conditions favorables. Les soldats de Nabuchodonosor ne firent aucun quartier; la ville leur fut livrée. Le feu détruisit le temple, tous les édifices publics et la plupart des maisons particulières; il ne resta de Jérusalem que des monceaux de ruines. Quant au roi Sédékia, Nabuchodonosor, enflammé de colère, fit égorger devant lui ses jeunes fils, lui fit ensuite crever les yeux, puis l'emmena à Babylone, où il périt dans un cachot.

Jérémie fut traité avec les plus grands égards. Sans doute le roi était instruit des efforts faits par le prophète pour amener Juda à la soumission; peut-être aussi la pureté et l'énergie de son caractère et la vénération qu'il inspirait à ses compatriotes captifs à Babylone, venues à la connaissance du roi,

agirent-elles en sa faveur; toujours est-il qu'il fut laissé en liberté et qu'une protection toute particulière lui fut offerte s'il voulait venir demeurer à Babylone. Mais Jérémie ne consentit point à abandonner sa patrie; le reste de sa vie devait, pensait-il, être consacré à pleurer sur ses ruines. On le renvoya comblé de présents à Mispah, où Guédalia, gouverneur de la Judée pour Nabuchodonosor, venait de fixer sa résidence.

Ce Guédalia était un Hébreu dont la nouvelle puissance excita bientôt l'envie; un de ses compatriotes l'assassina. Ce crime fut vengé sur-le-champ; toutefois, ses vengeurs, craignant que des rapports mal faits ne les compromissent auprès de Nabuchodonosor, résolurent d'opérer une émigration générale en Égypte. Jérémie s'opposa en vain à leur dessein; ils le contraignirent à les suivre, ainsi que son secrétaire et ami Baruch.

IV

C'est ici que se termine la carrière historique positive de Jérémie et que commence sa carrière hypothétique.

A partir du moment où les Hébreux l'entraînèrent loin de Jérusalem, sa destinée est demeurée inconnue. Suivant une version, ses compagnons l'obligèrent à les suivre en Égypte, et comme, arrivé dans la ville de Daphné qu'habitaient déjà un grand nombre d'Israélites réfugiés, le prophète, saisi d'indignation à la vue de leurs mauvaises mœurs et de leur idolâtrie, les tançait avec sa vigueur ordinaire, ils s'en débarrassèrent en le lapidant. Un autre récit le fait partir pour Babylone et partager le sort des captifs. Un troisième signale son départ d'Égypte et l'ignorance de son destin ultérieur.

Mais, d'après les prophéties, Jérémie avait une mission à remplir, et ce prophète dont la vie avait été si activement mêlée à l'histoire de sa patrie, qui en avait si vivement défendu les lois et les principes et si profondément déploré les fautes et les malheurs, ne devait pas voir finir son rôle avec la dispersion et la ruine de ses compatriotes; il était destiné à *rebâtir* et à

replanter (1), en un mot, à relever le sceptre de Juda, auquel la rénovation et le retour en Palestine sont annoncés par l'Écriture, de la façon la plus nette (2). De plus, c'est à lui qu'avait été remise la garde des objets les plus précieux du temple. Après la prise de Jérusalem, il transporta l'arche et le tabernacle sur le mont Nébo et là les renferma dans une grotte profonde dont il ne révéla le secret à personne (3). Les filles du malheureux Sédékia étaient aussi placées sous sa protection; elles l'accompagnèrent en Égypte et leur destinée, attachée à la sienne, est, comme celle-ci, demeurée un mystère.

Ces événements se passèrent, comme on l'a vu, 583 ans environ avant notre ère. Pour nous résumer, nous voyons Jérémie, protecteur des derniers représentants de la race de David, chargé d'assurer la perpétuité du royaume de Juda, et d'aller au loin, au delà de la grande mer, dans « les îles de l'Ouest » et « du côté de l'aquilon » (4), prêcher la vérité aux Gentils, et rebâtir et replanter avec la promesse que « du tendre rameau » sortira un cèdre puissant et qu'Israël se repentira de son idolâtrie dans le pays du Nord et qu'il sortira avec Juda du pays du Nord pour reprendre la terre donnée en héritage à ses pères ». (*Jérémie*, 6, 18.)

Or, maintenant, voici où commencent les bizarres coïncidences sur lesquelles se fonde la nouvelle école historique inaugurée par M. Glover.

Précisément à l'époque où Jérémie disparaît de la Syrie, les anciennes chroniques de l'Irlande accusent l'arrivée dans ce pays d'un sage d'Orient venant accomplir une mission; il se nommait Olam Fola et était accompagné d'une princesse orientale venant de l'Égypte. Olam Fola (qu'on le remarque

(1) *Jérémie*, I, 10.

(2) *Genèse*, XLIX, 8, 12, 22, 25 *Osée*, I, 7. *Jérémie*, I, 10.

(3) « D'autres cherchèrent à en trouver la place mais ne purent la trouver. Jérémie les blâma et leur dit : « Cet endroit restera inconnu jusqu'à ce que Dieu « rassemble de nouveau son peuple et le reçoive en miséricorde. »-*II Machabées*, II, 4, 7.

(4) En hébreu, pour désigner l'Angleterre, il n'y a pas d'autre expression que : les îles de l'Ouest.

bien) n'est pas un personnage de légende; il a une existence historique et sa haute sagesse a laissé de telles traces qu'actuellement un médaillon qui le représente est placé à côté de ceux de Moïse et de deux autres célèbres législateurs, dans le dôme de l'un des principaux édifices publics de Dublin.

Olam fit naufrage et débarqua au pied d'une colline sur laquelle il s'établit et à laquelle il donna le nom de Tara. Elle se trouve dans le comté de Meath. Le roi Heremoun accueillit le voyageur et celui-ci prit aussitôt un tel ascendant sur lui que Heremoun ne se conduisit plus que par ses conseils et vint se fixer auprès de lui à Tara, dont il fit sa capitale. Il épousa la princesse orientale amenée par Olam Fola; elle se nommait Tephi; c'était une femme accomplie. Son influence, jointe à celle d'Olam Fola, changea les mœurs et les lois du royaume d'Heremoun et c'est à dater de cette époque qu'une monarchie se trouva régulièrement établie et gouvernée en Irlande. Les « chroniques d'Érin » disent qu'au temps où la colline de Tara, qui s'appelait Crofinn, changea de nom, « furent établies les neuf lois contre le vol, le meurtre, le faux témoignage, le parjure et l'abandon des parents, — que chacun devait faire aux autres ce qu'il voulait qui lui fût fait à lui-même, — tout cela par l'autorité du grand Olam, fondateur du collège des Olams ».

En effet, non seulement la constitution donnée aux Irlandais était calquée sur les institutions d'Israël, mais un collège qu'il nomma Mur Olamhan, reproduction exacte de l'école des prophètes établie en Judée par Samuel, fut fondé par Olam dans la ville de Tara.

Il est à remarquer que tous ces noms sont hébraïques et n'ont aucun rapport avec la langue celtique parlée dans l'ancienne Irlande. Tephi, le nom de la princesse, désigne en hébreu la perfection féminine; Olam signifie « sage », et Olam Fola doit être traduit par : « le sage admirable ». Tara est un mot hébreu qui signifie « la loi » et il n'y aurait rien d'étonnant à ce qu'il eût été choisi par le législateur pour marquer le lieu qu'il venait régénérer. La désignation de « Mur

Olamhan », donnée au collège nouvellement fondé, signifie littéralement en hébreu : « le domaine des sages » ; et enfin le tombeau de la princesse Tephi, construction énorme dont les restes existent, s'est nommé et se nomme encore dans le pays : « le Mergech », ce qui en hébreu signifie : « lieu de repos ». Il faut avouer que l'existence de tous ces noms hébraïques en Irlande est faite pour surprendre.

Ce serait donc au moyen de la princesse Tephi, dernière descendante de David, qu'un premier point de la mission de Jérémie au sujet de la transmission du sceptre de Juda aurait été accompli — la princesse Tephi personnifierait le « tendre rameau » d'où devait sortir un cèdre puissant — car les chroniqueurs et les historiens sont également d'accord pour établir que les souverains d'Angleterre sont venus d'Irlande en passant par l'Écosse (1) et tous pour les faire remonter clairement jusqu'à Heremoun et Tephi (2).

L'an 513 (après J.-C.), les souverains de l'Irlande, pénétrés de l'idée qu'il y avait quelque chose de mystérieux dans l'histoire de la fondation de Tara, résolurent de rechercher tout ce que les bardes et les « seneachies » avaient consacré dans leurs récits sur les anciens temps. Pendant trois jours, le roi et ses principaux barons jeûnèrent et prièrent pour se préparer à ce pieux labeur, mais, hélas! ils ne purent recueillir aucun document matériel important et il ne résulta de leurs efforts rien de positif, sinon que la fondation de Tara était intimement liée à la présence d'une femme « au beau sourire », venue d'au delà de la grande mer, qui avait été enterrée dans « le Mergech », et qu'un mystère planait sur le tout, « trop profond et trop important pour qu'on osât en parler en vain ».

(1) Le roi Jacques Ier, dans un discours au Parlement, en 1613, parle des rois d'Écosse comme descendant des rois d'Irlande.

(2) Les vieux poèmes celtiques sont pleins de descriptions et d'allusions relatives à ces faits; une des légendes les plus anciennes et les plus populaires dit même en parlant d'un des plus fameux rois d'Irlande :

Fin Mac Coyle alla à l'école,
Alla à l'école,
Chez le prophète Jérémie.

Tout ce que je viens de rapporter n'est, en somme, que du domaine de l'induction et de l'analogie; mais deux faits d'un ordre matériel viennent s'y joindre pour en renforcer la probabilité. Le premier est la présence dans les armes d'Angleterre du lion rampant qui distinguait l'étendard de Juda. Chacune des tribus avait sa bannière [1] et celle de Juda portait un lion rampant. Ce blason fut introduit en Angleterre par Jacques VI d'Écosse, et ce dernier pays l'avait reçu du roi d'Irlande Fergus, en 513. On lit dans l'ancienne histoire d'Irlande de Campion : « D'abord vint d'Irlande Fergus, fils de Fechardus, homme fameux pour son habileté à composer des blasons d'armes. Lui-même portait le lion rouge sur champ d'or. Il y avait en Irlande un monument de marbre servant de trône, et comme il estimait que la possession de ce marbre était importante pour le royaume, il l'apporta avec lui et le plaça dans le pays comme un joyau précieux. Fergus attribuait à ce marbre le succès de son voyage et il le garda en Écosse, où les rois s'en sont toujours servis depuis pour leur couronnement à Scone. »

On voit par là que le lion d'Écosse n'était autre que celui d'Irlande; or, le lion étant un animal étranger aux deux pays, la sagacité des savants en blason s'était déjà exercée sur la question de savoir comment il pouvait avoir été choisi comme symbole national par les anciens souverains celtes de l'Irlande. Les vues nouvelles au sujet de Jérémie rendent naturel de penser que l'étendard du lion rampant est une importation de l'Orient; qu'y aurait-il d'étonnant à ce que le prophète eût donné l'étendard de Juda aux nations qui devaient en reconstituer la force et en perpétuer le souvenir et la gloire?

Le second fait matériel à l'appui — le plus important et le plus curieux — est précisément le marbre ou la pierre à laquelle le roi Fergus attribuait une signification mystérieuse.

Le trône sur lequel se sont assis la reine Victoria lors de son couronnement à Westminster et, avant elle, tous les souverains d'Angleterre, depuis Édouard Ier, dans la même

(1) *Nombres*, II, 2.

circonstance, consiste en une pierre ou morceau de marbre que le peuple connaît sous le nom de : « Oreiller de Jacob » (Jacob's pillow) ou pierre du témoignage. La légende ou tradition toujours actuelle accompagne la pierre d'une bénédiction générale, et assure le sceptre à son possesseur et à sa descendance jusqu'à ce qu'elle retourne dans l'Orient d'où elle est venue.

Édouard Ier l'apporta en Angleterre en 1296; depuis 513, date à laquelle Fergus l'avait fait venir d'Irlande à Scone, afin de donner plus de solennité à son couronnement, tous les rois d'Écosse y avaient reçu la couronne. Elle était considérée comme sacrée et portait déjà le nom de « Pierre du témoignage ». Et enfin, antérieurement à cette époque, elle se trouvait à Tara, où, suivant la tradition, elle avait été apportée de Palestine en passant par l'Espagne, et où le premier objet qu'elle remplit fut de servir au couronnement d'Heremoun et de Tephi. Dans ces anciens temps, elle se nommait la « Lia-Phail », mot composé de celtique et d'hébreu qui signifie : « Pierre de la Destinée ».

Le « Jacob's pillow » exerce un grand prestige sur les Anglais. En 1328, la mère d'Édouard III ayant été obligée de restituer aux Écossais, après le traité de Northampton, les trésors de la couronne, les Anglais s'y opposèrent et les habitants de Londres en particulier ne voulurent à aucun prix rendre la pierre (1).

Il est très concevable que si Jérémie a apporté avec lui l'étendard de Juda, il ait aussi amené la pierre sacrée qui faisait partie des trésors du temple; dans la nouvelle carrière qu'allait suivre le prophète, le rôle de la pierre était tout indiqué : le signe d'alliance légué par Jacob aux nations devenait un gage irrécusable et impérissable de l'avenir que Jérémie était chargé de préparer. « Les fentes qui la sillonnent, ses rugosités, les poignées de fer qui la garnissent », dit le doyen Stanley dans sa description de Westminster, « tout atteste qu'elle a subi de nombreuses et anciennes migrations. »

(1) *Chroniques de Lammercost.*

Tels sont les objets et les faits sur lesquels MM. Glover et consorts se fondent pour assigner à leur patrie le rôle prédestiné d'une race élue. De nombreux passages des Écritures, cités à l'appui, leur donnent une forte vraisemblance; toutefois, l'examen et la discussion de ces citations exigeraient une somme d'érudition tout à fait exceptionnelle, à laquelle je ne puis prétendre. Dans un ordre d'idées plus appréciable par le lecteur ordinaire, les arguments fournis pour démontrer la marche de l'Angleterre vers le but indiqué sont : sa puissance coloniale prépondérante; l'influence politique qu'elle exerce en Orient; l'espèce de prise de possession de l'Égypte qu'elle effectue en ce moment; l'extrême extension et l'impulsion donnée par elle aux tentatives d'évangélisation. D'autre part encore, le poids que prend peu à peu dans l'opinion le projet de replacer les Juifs en Palestine, de les reconstituer en nation sur le sol qu'ils ont possédé — projet inspiré à certains esprits généreux et influents par l'humanité qui commande de pourvoir d'un asile une population nombreuse frappée d'ostracisme dans la plupart des États de l'Europe, et pour la réalisation duquel les souvenirs et la *prédestination* désignent également la Palestine et l'Angleterre.

Qu'en adviendra-t-il? La pierre du témoignage retournera-t-elle en Orient et l'étendard de Juda flottera-t-il encore sur les murs de Jérusalem? Qui oserait se prononcer? *Time must friend or end, but the Gods are above*, disent les Anglais.

Mais quelles que soient les impressions reçues de ce qui précède, il n'en reste pas moins constant que :

La royauté en Angleterre remonte par l'Écosse jusqu'en Irlande et, dans ce pays, à Heremoun et à Tephi;

Que, dans leurs migrations, les différents souverains ont toujours été accompagnés de la pierre de Jacob ou pierre de la destinée, qui se trouve actuellement à Westminster et à la possession de laquelle est attachée une promesse de domination;

Que le lion rampant de Juda figure à ce moment même dans les armes d'Angleterre;

Que précisément à l'époque où le prophète Jérémie disparut de la Palestine, chargé d'une mission pour les « îles de l'Ouest », se présenta en Irlande un homme remarquable, un sage, qui réforma la contrée, lui donna des lois et des usages hébraïques dont le souvenir est conservé encore aujourd'hui par plusieurs mots hébreux tout à fait étrangers aux dialectes du pays ;

Que ce sage était accompagné d'une princesse orientale — et qu'on sait que Jérémie avait emmené de Jérusalem, pour la protéger, la fille du dernier roi ;

Que, en même temps que le sage Olam Fola et la princesse Tephi arrivent en Irlande, est signalée la présence d'une pierre d'origine mystérieuse, immédiatement consacrée à l'usage solennel du couronnement du souverain, et dont le prestige se perpétue au cours des siècles; et qu'on sait que la pierre de Jacob, ou « pierre du témoignage », destinée à reparaître en Orient lors de la restauration du peuple élu, formait partie des objets précieux commis à la garde de Jérémie.

Il est impossible de ne pas voir là des faits et des rapprochements frappants. Mon but, en les exposant, a été tout simplement de les faire connaître à ceux qu'attirent les curiosités de l'histoire.

E. LAGRANGE.



NOTICE.

MARTIN PHILIPPSON, *Histoire du règne de Marie Stuart.* — Tome Ier. Paris, E. Bouillon, 1891. 1 vol. in-8° de 344 pages.

Ce que M. Baumgarten, le professeur d'histoire à l'université de Strasbourg, est en train de faire avec tant de succès pour le règne de Charles-Quint, M. Martin Philippson le tente à son tour pour le règne de Marie Stuart. Nous ne pouvons qu'y applaudir. L'ancien recteur de l'université libre de Bruxelles a prouvé dans plusieurs circonstances à quel point les hommes et les choses du XVIe siècle lui étaient familiers. C'est pendant son trop court séjour au milieu de nous qu'il a publié, dans les *Bulletins de l'Académie royale de Belgique*, un mémoire intitulé : « Marie Stuart et la ligue catholique universelle ». Ce travail, très neuf, très substantiel et pas le moins du monde agressif, déplut à feu le baron Kervyn de Lettenhove. Il ne le trouvait pas assez favorable à Marie Stuart, dont la grande piété, à ce qu'il paraît, défendait qu'on pût croire qu'elle ne possédait pas les vertus nécessaires à la femme et à la reine. M. Philippson usa du droit de réponse, et voilà comment une discussion académique nous vaut aujourd'hui un bon livre. Il nous arrive, ce qui est une recommandation de plus, presque en même temps qu'une étude du baron Alphonse de Ruble sur la première jeunesse de cette belle et malheureuse reine d'Écosse, qui, de son vivant, fit tourner tant de têtes et passionne encore de nos jours les savants des deux côtés de la Manche. Mais ce n'est pas le cas pour ces deux auteurs que le hasard met en présence; ils sont aussi calmes, aussi sérieux l'un que l'autre, et cependant, quelle différence entre eux! Autant M. de Ruble s'obstine à ne point sortir de France, autant M. Philippson s'efforce de ne s'occuper de Henri II, de François II et de leur cour que si les affaires d'Écosse l'y obligent. Il est resté fidèle à la promesse de son titre; c'est l'histoire du règne de Marie Stuart et non point son histoire personnelle qu'il a voulu écrire. Ayant ainsi défini son programme, il lui a été possible de voir les choses de plus haut et de nous surprendre souvent par la nouveauté de ses aperçus. Il n'est pas arrivé jusqu'à présent à la moitié de sa tâche, mais, tel qu'il est, son premier volume constitue une belle et bonne leçon de philosophie de l'histoire. On y apprend, par des exemples frappants, à quel point les peuples et les rois, si grands et si forts qu'ils soient, sont impuissants à entraver le

cours des choses nécessaires. L'histoire est pleine de ces barrières qu'on ne saurait franchir. C'est ainsi que, pendant toute la première moitié du XVI[e] siècle, la France, l'Espagne et la Papauté firent, ensemble ou séparément, tout ce qui est imaginable pour empêcher l'Écosse de tomber au pouvoir de la schismatique Angleterre. Et à quoi aboutirent-elles ? A précipiter l'événement tant redouté. Les prévisions humaines disaient cependant que la différence de religion, l'antipathie séculaire des Écossais pour leurs voisins du Midi, qu'ils appelaient volontiers leurs ennemis héréditaires, leur non moins vieille amitié pour la France où, comme mercenaires, ils avaient toujours été bien traités, et enfin, leurs vives sympathies pour Marie de Lorraine, qui les gouvernait en bonne mère de famille pendant la minorité de sa fille Marie Stuart retenue en France, militaient en faveur des puissances catholiques conjurées contre tout agrandissement territorial de l'Angleterre, et leur promettaient une victoire facile. C'eût été vrai, s'il n'y avait pas eu tant de fautes commises. Peu à peu, en Écosse, la haine des Français, qui se croyaient déjà en pays conquis, succéda à la haine des Anglais; la religion catholique, minée par l'indifférence, s'effaça devant le fanatique réformateur John Knox, et le jour vint, en 1560, où le parlement d'Écosse offrit la souveraineté du pays à la reine d'Angleterre. Les fautes qui amènent ce résultat appartiennent bien plus aux Guises qu'à Marie Stuart. Ce sont ces faux bonshommes qui exploitent indignement leur nièce au profit de leur ambition personnelle; M. Philippson en veut tout particulièrement, et non sans raison, au cardinal de Lorraine, qui ne rêve rien moins que d'asservir l'Europe en ruinant les maisons royales de France et d'Angleterre l'une par l'autre. C'est lui qui pousse sa nièce à donner secrètement à la France son royaume d'Écosse, puis à se brouiller à jamais avec sa cousine Élisabeth Tudor en prenant, de concert avec son pauvre petit mari, le titre ronflant et menteur de : Rois de France, d'Écosse, d'Angleterre et d'Irlande. C'est le cardinal encore qui, après la mort de François II, cherche tout effaré aux quatre coins de l'Europe, pour sa nièce, un mari qui soit de taille à lui permettre de reprendre sa lutte contre la reine mère de France, cette Catherine de Médicis qui penche vers les huguenots et dont il a peur. Il hésite un moment entre l'Autriche et l'Espagne. Enfin, son choix s'arrête sur le fils de Philippe II, méchant petit bonhomme bossu et boiteux. M. Philippson, qui va au fond de cette intrigue matrimoniale, nous montre à ce propos Marie Stuart sous un jour nouveau et fort déplaisant : « Elle eût préféré don Carlos à n'importe qui, dit-il, malgré son extrême

jeunesse et sa laideur physique et morale. » Il nous semble que l'oreille suintante et l'impuissance constatée de son premier mari auraient dû lui inspirer une sainte horreur des unions mal assorties, mais Marie Stuart était de race royale, et, dans ce monde-là, les défauts physiques sont peu de chose, les dégoûts ne comptent pas, et les conseils de l'orgueil et de l'ambition méritent seuls d'être écoutés. Heureusement, l'affaire manqua. C'est alors que la reine Élisabeth, qui avait refusé de devenir reine d'Écosse à la condition d'épouser l'un des seigneurs du pays, conseilla à ses amis d'Écosse de s'opposer de tout leur pouvoir au mariage de leur reine avec un prince étranger. Elle amena ainsi les Ecossais à proposer comme époux a leur souveraine le comte d'Arran, dont elle-même n'avait pas voulu. Marie Stuart le refusa également, en disant qu'étant reine elle ne se souciait nullement d'épouser un de ses sujets. Ceux-ci, catholiques et protestants, insistent cependant sur son retour au milieu d'eux. Elle s'y décide. C'est sur le récit de son voyage d'Écosse, entrepris au mois d'août 1561, que se termine le volume de M. Philippson. Ce voyage conduit notre auteur à de curieuses révélations. Il constate que tout le monde a l'air d'aimer la jeune femme, de se dévouer a sa cause, et que tout le monde, même son frère naturel, Jacques Stuart, la trahit vilainement.

On peut, dès ce moment, prévoir le drame qui va suivre. Un second volume suffira malaisément à le raconter, surtout si M. Philippson continue, comme il faut s'y attendre, à faire usage des documents inédits dont il a les mains pleines. Comme nous savons qu'il travaille vite, nous nous hâtons de lui dire que nous trouvons ses chapitres un peu longs, le troisième surtout, ce qui l'oblige parfois à revenir sur ses pas pour rafraîchir la mémoire de ses lecteurs. Le public français a ses habitudes; il préfère les petits tableaux qui se suivent aux grandes toiles, c'est ce qui fait qu'il a toujours lu avec plus de plaisir les livres de Michelet que ceux de Guizot, quoique le mérite de ces derniers ne soit pas moindre.

C.-A. R.



LETTRE OUVERTE

A M. de S..., Membre de la Chambre des Représentants

Avocat à la Cour d'appel de Bruxelles.

MONSIEUR,

Vous avez fait partie de la commission spéciale nommée par la Chambre pour examiner le projet de loi sur l'hypnotisme.

Vous avez approuvé le rapport présenté à la Chambre au nom de cette commission par l'honorable M. Eeman. Dans ce rapport, on me déniait toute compétence dans les questions d'hypnotisme, et l'on opposait victorieusement à mon « opinion *isolée* celle de la presque unanimité des membres de l'Académie de médecine ».

Je n'ai pas été peu surpris de recevoir, le vendredi 27 novembre dernier, une lettre de vous. Vous m'appreniez que vous aviez à présenter devant la cour d'appel la défense du docteur Carlier dans l'affaire dite Carlier-Vandevoir.

Voici en deux mots quelle était cette affaire :

Au commencement de l'année dernière, à Braine-le-Château, les malades accouraient en foule chercher la guérison près de Sylvain Vandevoir, qui leur donnait des consultations après avoir été au préalable hypnotisé par son frère Gustave.

Attraits une première fois devant le tribunal de Nivelles, ils furent condamnés à sept mois de prison comme escrocs, « attendu, porte un considérant, qu'il résulte de l'ensemble de l'instruction et plus spécialement des conclusions de MM. les experts que le sommeil de Sylvain Vandevoir était simulé ».

L'un des experts était M. le professeur Masoin, secrétaire de l'Académie de médecine, dont le rapport sur l'hypnotisme, présenté à cette société savante, a inspiré d'un bout à l'autre celui de M. Eeman.

Le jugement du tribunal de Nivelles fut confirmé par la cour d'appel en octobre de l'année dernière, bien que la sincérité et la bonne foi du prévenu Sylvain eussent été attestées par des certificats de MM. Liébeault, Liégeois et Bernheim, de Nancy, et que je les eusse corroborés de mon témoignage verbal, car la défense m'avait fait citer comme témoin.

Les Vandevoir, après leur première comparution, s'étaient mis au service de M. le docteur Carlier, qui les employait pour donner ses consultations, et de ce chef ils furent de nouveau condamnés en première instance à huit mois de prison et plus de 400 francs d'amende. Le docteur fut frappé des mêmes peines.

C'est cette dernière affaire qui, le 1er décembre dernier, venait en appel devant la cour. Vous étiez l'avocat du docteur Carlier et vous me consultiez sur différents points.

Vous motiviez votre démarche dans les termes suivants : « Par l'examen du dossier et par les renseignements que vous aviez recueillis, vous aviez constaté *que ces questions ne sont*

approfondies que par quelques hommes d'étude et qu'au point de vue judiciaire elles sont peu élucidées. »

Vous me demandiez, en outre, de vous indiquer les travaux récents parus sur ces questions.

J'ai été heureux de vous éclairer : vous me reconnaissiez une certaine compétence.

Je vous écrivis une lettre de huit pages que j'accompagnais, entre autres documents, des livraisons de la *Revue de l'hypnotisme* où l'affaire Vandevoir était traitée et qui contenaient l'examen critique que j'avais fait de l'expertise de M. le professeur Masoin.

Je ne me bornai pas à vous indiquer des ouvrages, je vous fis hommage de quelques-uns; et enfin, après vous avoir répondu qu'en effet ces questions étaient fort peu connues en Belgique, je vous annonçais que j'allais publier, le 15 décembre, dans la *Revue de Belgique*, la première partie d'une critique étendue du projet de loi.

Vous avez plaidé devant la cour; vous avez invoqué mon opinion, donné lecture de mes appréciations, etc. Votre plaidoirie fit impression sur la cour, et elle acquitta tous les prévenus.

Vous avez bien voulu me faire part tout de suite de votre succès et de votre satisfaction.

Dirai-je que ma joie a été plus vive encore que la vôtre? D'une part, je voyais enfin reconnaître l'innocence de Sylvain Vandevoir, dont le sort n'avait cessé de m'intéresser; d'autre part, je me disais que je vous avais gagné à ma cause, qui est celle de la liberté, vous, Monsieur, membre de la commission spéciale contre l'hypnotisme.

Grand toutefois fut mon étonnement en voyant le projet de loi sur l'hypnotisme arriver inopinément devant la Chambre le surlendemain de votre triomphante plaidoirie.

Mais mon étonnement fit place à de la stupéfaction en apprenant que non seulement vous n'en aviez pas demandé la remise jusqu'à plus ample informé, vous qui connaissiez l'apparition imminente de mon premier article, mais que vous n'aviez pas même pris la parole dans la discussion, et qu'en fin de compte vous aviez voté le projet de loi, *attentatoire à la fois à la justice, à l'humanité, à la science.*

Comment avez-vous pu, Monsieur, invoquer ma compétence devant les tribunaux et en faire fi devant la Chambre? Comment n'avez-vous pas retrouvé comme représentant l'éloquence persuasive dont vous aviez fait un si brillant usage comme avocat?

Agréez, Monsieur le représentant, l'assurance de ma considération très distinguée,

F. DELBŒUF,
professeur à l'Université de Liége.

Liége, le 15 décembre 1891.

P.-S. Vous ne verrez aucun inconvénient, Monsieur, à ce que, mon intervention ayant été publique dans le débat judiciaire, la présente lettre soit également livrée à la publicité.

L'HYPNOTISME

DEVANT LES CHAMBRES LÉGISLATIVES BELGES

Naguère encore, la Belgique pouvait passer pour être la patrie classique de toutes les libertés qui font la grandeur d'un pays. Le Belge était jaloux de ses franchises, et malmenait celui qui voulait y porter atteinte. Aujourd'hui, il accepte sans murmurer les chaînes dont on le charge sous toute sorte de prétextes, prétexte de liberté de conscience, prétexte de morale, prétexte d'hygiène. La science avait jusqu'à présent échappé au filet qui cherche à tout emprisonner; le nouveau projet de loi sur l'hypnotisme, mis en avant au nom du salut public et de la dignité humaine, prélude aux coups qui l'attendent plus tard. Lorsqu'en France, pays où le magnétisme a pris naissance, où il est le mieux connu et depuis le plus longtemps scientifiquement appliqué, un ministre de la guerre en défend l'emploi, non sans quelque raison, aux médecins militaires; en Belgique, un ministre de la justice propose une loi pour l'interdire à ceux qui s'y entendent et pour en confier le monopole aux médecins, qui, il y a quatre ans à peine, en niaient l'existence, et, à plus forte raison, en méconnaissaient l'utilité et l'efficacité. Maintenant encore, ne persistent-ils pas encore, chez nous, à le conspuer comme « une névrose expérimentale »?

Le projet de loi est renvoyé à une commission spéciale, nommée dans le sein de la Chambre des représentants, qui choisit pour son rapporteur un avocat aussi étranger à l'hyp-

notisme qu'au calcul différentiel. Celui-ci, de son propre aveu, se borne à lire « le réquisitoire » que M. Masoin, professeur à l'université catholique de Louvain, a dirigé contre l'hypnotisme « cité *comme accusé* à la barre de l'Académie de médecine » (1); mais, de la défense de ce même accusé, défense s'appuyant sur des textes et des documents authentiques, sur des faits et des expériences indiscutables et *indiscutées*, le rapporteur ne daigne pas prendre connaissance; il trouve plus commode et plus expéditif d'attribuer au défenseur, sur le dire de M. Masoin, une position et des opinions contre lesquelles tous ses écrits protestent.

Et voilà comment, en Belgique, se fera la loi sur l'hypnotisme !

Le projet de loi est laconique : trois articles.

Le premier interdit d'une manière absolue les séances publiques d'hypnotisme ;

Le second réserve l'hypnotisme, en tant que moyen thérapeutique, exclusivement aux médecins. Aux professeurs et aux amateurs, philosophes ou psychologues, non médecins, on enlève d'une façon générale et absolue — faire autrement serait « chose odieuse » — les aliénés de tout degré, et les enfants. *N. B.* Est réputé enfant quiconque n'a pas vingt et un ans accomplis.

Le troisième punit le fait d'obtenir d'un hypnotisé un acte ou une pièce quelconque avec une intention frauduleuse ou à dessein de lui nuire.

Telles sont les dispositions que je me propose d'examiner et dans leurs motifs et dans leurs conséquences.

Je commencerai par peser les autorités en science hypnologique sur lesquelles seules le rapporteur — comme le ministre lui-même, d'ailleurs — a cru devoir s'appuyer, tandis qu'il me dénie, à moi nommément, le droit d'avoir voix au chapitre.

Je ferai connaître ensuite l'opinion d'autres autorités, étrangères, il est vrai, à la Belgique.

(1) Ces expressions sont celles de M. Masoin, p. 99 du *Bulletin de l'Académie* (1888).

Enfin, je passerai à la critique des deux premiers articles du projet.

Je ne m'occuperai pas du dernier article, — qui me paraît assez inutile. C'est comme si, chaque fois qu'on découvre une nouvelle substance, plus ou moins dangereuse, la Législature promulguait une loi pour en punir l'usage illicite. Mais ceci n'est pas de ma compétence. Je rappelle, toutefois, que j'ai toujours dit — déjà en 1886, lorsque les corps savants de Belgique ne croyaient pas à l'hypnotisme — qu'il pouvait favoriser et les abus contre les personnes et la captation des testaments (1).

I

S'[illegible]rai, comme le dit le rapporteur de la Commission spéciale (2), que mon opinion « isolée » ne peut être mise en balance avec « celle de la presque unanimité des membres de l'Académie de médecine ».

Lorsque parut le rapport de M. Eeman, le 24 avril 1891, plusieurs de mes collègues, tant des universités que de l'Académie des sciences, me félicitèrent de ce que l'on faisait une loi expressément contre moi et contre moi seul. C'était accorder beaucoup d'importance à ma personne. Au fond, ils ne se trompaient pas trop, et leur opinion reflétait assez bien l'opinion générale. Déjà M. Albert Bonjean, dans son excellent livre : *l'Hypnotisme, ses rapports avec le droit* (Paris, Alcan, 1890, p. 68), après avoir critiqué brièvement et sévèrement le projet de loi et l'exposé des motifs, s'écriait : « Prenez garde,

(1) *Revue de Belgique*, « Une visite à la Salpêtrière », p. 36 du tiré à part.

Il y a quelques années, une grande dame tomba malade. Pendant sa maladie, les prêtres réussirent à tenir les enfants éloignés. Contre toute attente, elle guérit, et ne fut pas peu étonnée de trouver dans ses tiroirs un testament par lequel elle léguait une partie de ses biens à des établissements religieux.

(2) La commission spéciale se composait de MM. de Lantsheere, président; Thiriar, de Kerchove de Denterghem, Nothomb, de Borchgrave, de Sadeleer, Eeman. Pourquoi a-t-on choisi pour rapporteur M. Eeman, avocat, et non pas M. Thiriar, médecin, professeur et promoteur de la mesure? Je n'en sais rien, mais c'est étrange.

monsieur Delbœuf. De par la loi de votre pays, il va être défendu de dégager des inconnues et même d'aimer les malheureux. La charité ne sera permise qu'au diplôme..., moyennant finances. » En tout cas, sous l'empire de cette loi, je n'aurais pu faire presque aucune des expériences qui m'ont valu quelque renom... à l'étranger — non en Belgique, où « le belgico-morbus n'atteint pas seulement les arts et les lettres, mais encore la science pure » (1) — et qui, en élucidant des questions, en résolvant des problèmes, en asseyant la théorie, ont fait progresser l'hypnologie. Or, comment débute le rapport? Après avoir dit quelques mots des phénomènes étranges de cette puissance, « encore inexpliquée » (!), et « des conséquences graves pour la santé physique et morale des individus chez lesquels ils étaient provoqués », M. Eeman continue en ces termes :

« Si *quelques-uns* affirmaient l'innocuité des pratiques de l'hypnotisme, la grande majorité *des hommes de science* soutenaient qu'elles pouvaient présenter les inconvénients, les dangers les plus sérieux. »

Mais que le lecteur ne se laisse pas prendre à ce pluriel « quelques-uns ». Ce pluriel est ce que l'on nomme en grammaire un pluriel d'excellence; il est mis pour « quelqu'un ». Ce quelqu'un, qui n'est pas « un homme de science », c'est moi en personne.

Plus loin, en effet, nous lisons : « SEUL, messieurs, l'hono-

(1) ALB. BONJEAN, *op. cit.*, p. 100. A l'occasion des récentes fêtes de Lausanne, les médecins suisses donnèrent un superbe banquet en l'honneur des médecins étrangers. Là se trouvèrent réunies les plus grandes illustrations du monde médical, les Chauveau, les Brouardel, les Lannelongue, les Liebreich, etc. J'avais cru devoir décliner l'invitation qui m'avait été adressée, parce que je ne suis pas médecin; mais je cédai sur place à des instances pressantes et des plus flatteuses. Voici ce que j'entendis dans le toast que M. le docteur Marc Dufour porta au nom de la faculté de médecine : « Et l'hypnotiseur? Il était traité, il y a quinze ans, d'imposteur et de charlatan; mais aujourd'hui, sous l'influence des travaux de Charcot, de Bernheim, d'A. Forel et de Delbœuf, on admet l'existence d'un agent dynamique peu connu assurément, mais certain, et dont la médecine a déjà tiré parti pour le bien des gens souffrants. »

Dans mon pays, à Bruxelles, en pleine Académie de médecine, si l'on me cite, c'est pour me couvrir d'avanies; et le secrétaire de ce corps savant ne sait quel saint invoquer pour forger contre moi des traits bien empoisonnés, qui, malheureusement pour lui, se perdent. Comme il doit être à plaindre!

rable M. Delbœuf soutient l'innocuité absolue des pratiques de l'hypnotisme; mais quelque respect qu'on puisse avoir pour l'esprit patient et chercheur du savant professeur de Liège, il est bien difficile de ne pas reconnaître que *les médecins sont, en pareille matière*, PLUS COMPÉTENTS QUE PERSONNE, et de ne pas préférer ici, à l'opinion ISOLÉE de l'honorable M. Delbœuf, celle de la *presque unanimité* (1) des membres de l'Académie de médecine. »

M. Eeman regrettera, sans doute, tantôt qu'on ait trompé sa religion en lui laissant croire que j'étais seul de mon avis. Cependant, dans mes *Lettres à M. Thiriar*, membre de la commission spéciale, je montrais que cet avis était partagé par les plus grandes autorités du monde entier, sauf « quelques-unes » de plus en plus « isolées » appartenant à l'école de la Salpêtrière. De sorte que, pour être dans l'exacte vérité, il faudrait retourner la proposition : « Si la plupart des hommes de science et ceux qui ont la plus grande pratique de l'hypnotisme en soutiennent l'innocuité, certains praticiens, en Belgique notamment, persistent à soutenir qu'il peut présenter les dangers les plus sérieux. »

Comment M. le rapporteur a-t-il pu méconnaître à ce point les faits? C'est qu'il a puisé toutes ses lumières dans le mémoire de M. Masoin, où l'on voit l'éloquent professeur se flatter de m'avoir montré « dans un isolement superbe comme le grand-prêtre d'un autel déserté ». Une phrase, aussi superbe elle-même, ne peut évidemment être que l'expression de la vérité et justifie à elle seule l'éloge accordé par M. Eeman au document qui la contient, d'être « remarquable au double point de vue du fond et de la forme ». D'ailleurs, tous ceux qui combattent mes idées n'ont écrit que des choses remarquables ou tout au moins très intéressantes. D'où la conclusion : il n'était nullement nécessaire de m'entendre.

Donc, d'après M. le rapporteur, écho de la commission spéciale, mon opinion « isolée » ne pouvait entrer en ligne de compte. Je ne suis pas un homme de science, je ne suis pas

(1) Unanimité sauf *deux*, MM. Kuborn et Nuel. Celui-ci a pratiqué l'hypnotisme sans moi et avec moi.

médecin, ni, par suite, compétent. Les hommes de science vraiment compétents sont les membres de l'Académie de médecine. Eh bien! je relèverai directement cette assertion, comme si elle était exacte; je vais supposer un instant que je suis seul de mon avis, et j'oserai opposer mon autorité prétendûment « isolée » aux cinquante ou soixante autorités académiques dont les chefs ont pour noms : Masoin, Lefèbvre, Semal, Crocq, Boddaert, — je les ai cités tous.

Me voilà obligé de parler de moi. Je le fais avec répugnance, car je sais que le moi compromet les causes où il s'étale. Mais je le fais avec courage, d'abord, parce que je prends en main la défense de la vérité, de la liberté, de la justice et de la science; ensuite, parce que je sais que ce que je pourrai dire ne soulèvera aucune protestation de la part des chefs d'école d'aucun pays; enfin, parce qu'il ne serait possible à personne d'insinuer que ma plume est guidée par un intérêt quelconque, fût-ce de simple gloriole.

Si je ne faisais bon marché de mon repos, j'appellerais de mes vœux l'adoption du projet de loi. Une grande partie de mon temps est prise par ma correspondance hypnotique, tant avec des médecins qui m'envoient des clients, qu'avec les malades eux-mêmes. Je ne me rends à leurs sollicitations que lorsqu'il y a pour moi un intérêt scientifique en jeu (par exemple, un cas qui n'a pas encore été traité), et il me peine de me refuser à soulager les autres souffrances. Quand le projet de loi aura passé — et il passera, je n'en ai jamais douté; il manque à la Belgique la gloire d'une pareille initiative — alors je pourrai me retrancher derrière la défense. Bien que je n'aie jamais hypnotisé sans être couvert par l'autorisation écrite d'un médecin, il faut noter que, de par le projet de loi, *pareille autorisation ne me couvrirait plus.* Et l'incapacité dont je serai frappé aura pour auteur un corps savant!

Je demande la permission de reproduire une page que j'ai écrite ici même, il y a deux ans [1] :

[1] *Le magnétisme animal, à propos d'une visite à l'école de Nancy.* Paris, Alcan, p. 5.

« Je venais d'entrer à l'université, — c'était en 1850, — lorsqu'il me tomba sous la main un petit livre [1] traitant du magnétisme. Intéressé, mais défiant, je lus les deux seuls ouvrages que possédait alors la bibliothèque de Liége sur la question, le *Traité du somnambulisme,* d'Alexandre Bertrand (1823), et l'*Histoire académique du magnétisme animal* (1841), du docteur Dubois, d'Amiens. A moitié converti par le premier ouvrage, je fus bien près de l'être tout à fait par le second, tant son auteur mettait de passion et de mauvaise foi à dénaturer les faits et à dénigrer les magnétiseurs. Son livre n'est qu'un long développement de ce dilemme : dupes ou fripons.

C'est en 1848, vers la même époque, par conséquent, que M. Liébeault, mon vénéré ami, fut converti au magnétisme, par le rapport de Husson, que l'Académie de Paris refusa d'imprimer comme étant l'œuvre d'un simple d'esprit! Il était dit que l'hypnotisme jouerait de ces tours aux savants officiels. Je continue la citation :

« Depuis lors, je me tins assez au courant de la littérature concernant la science nouvelle. C'est ce qui m'avait enhardi, dès le 22 décembre 1869, à expliquer par l'auto-suggestion les phénomènes présentés par Louise Lateau. »

On ne connaît que trop bien cette histoire. En ce temps-là, on ne parlait que du miracle du Bois-d'Haine. M. Lefèbvre, de Louvain, venait de publier un gros mémoire en plusieurs parties, où il passait en revue toutes les maladies que Louise n'avait pas, pour finir — qu'on me pardonne la vulgarité de l'expression — par donner sa langue aux chiens. Plus tard, l'Académie de médecine était saisie de la question, et le Dr Warlomont, son rapporteur, laissait la porte toute large ouverte à l'interprétation miraculeuse. En 1876, le grand Virchow s'écriait encore à propos des mêmes faits : « Supercherie ou miracle! » Or, dès l'apparition du mémoire de M. Lefèbvre et d'après sa seule lecture, je fournis une expli-

(1) J'en avais oublié le titre et l'auteur. J'ai fini par retrouver mon volume. Ce sont les *Lettres de Ricard*. En 1843, Ricard fut cité et condamné, je crois, pour avoir guéri un épileptique, lui, non médecin, quoique avec le concours de deux médecins.

cation *à laquelle la science actuelle ne pourrait ajouter ni retrancher un mot.*

Dans cet article, je faisais de la divination et prévoyais les expériences des stigmates, provoqués par suggestion, qui, depuis, ont rendu si célèbre le nom de M. Focachon (1).

Et M. le rapporteur m'oppose triomphalement l'autorité de M. Lefèbvre et de l'Académie, qui, pendant des années, passent à côté des phénomènes d'auto-suggestions sans en soupçonner la nature.

Omettant de signaler la guérison d'un cas obstiné d'hystérie, obtenue vers 1875 par simple injonction verbale, je passe à l'année 1885. Inutile de dire que je n'avais pas lu le livre de M. Liébeault, paru en 1866 sur *le Sommeil et les états analogues.* Les médecins, ses confrères, avaient fait le silence autour du livre et de son auteur, lui aussi « un pauvre simple d'esprit ».

Donc, vers la fin de 1885, j'allais à Paris pour contrôler les retentissants phénomènes de transfert; je les reconnaissais illusoires et ils sont aujourd'hui rentrés dans l'oubli (2). Où sont les médecins belges qui y étaient allés alors et qui y sont allés depuis dans un esprit de critique?

En ce temps-là, c'était un dogme à l'école de Nancy (3), comme à la Salpêtrière, que l'amnésie au réveil était pour les hypnotisés une règle *qui ne souffrait pas d'exception.* A la Salpêtrière, sous les yeux étonnés de M. Féré et de mon collègue M. Masius, venu là par hasard, j'ai opéré sur la fameuse Wittman, le modèle le plus accompli du somnambulisme, et j'ai, *du premier coup,* en partant de mes théories personnelles sur le mécanisme de la mémoire, ravivé *intégralement* ses souvenirs. J'en fis quelque temps après l'objet d'un

(1) J'ai réimprimé textuellement l'article du *Journal de Liège* à la suite de mon livre sur *le Magnétisme animal.*

(2) *Revue de Belgique,* 1886, « Une visite à la Salpêtrière », p. 26 et suiv. du tiré à part.

(3) Voir la brochure de M. BEAUNIS, *Recherches expérimentales sur les conditions de l'activité cérébrale et sur la physiologie des nerfs.* Paris, 1886, p. 30 et suiv. (Remarquer les dates.)

article de la *Revue philosophique* (1). Aujourd'hui, il n'y a plus un seul hypnotiseur qui ne sache provoquer le souvenir des rêves hypnotiques de ses sujets; il suffit d'aller à la clinique de M. Bernheim, à Nancy, pour être témoin de ce phénomène quand on le voudra et comme on le voudra. La science a même fait un nouveau pas. J'ai toujours prétendu que l'amnésie était suggérée. A Nancy, on soutenait qu'elle était spontanée (2). Aujourd'hui, on en est revenu tout doucement, sans avouer la conversion, à mon opinion que j'ai été *seul* à soutenir pendant longtemps, et M. Bernheim lui-même reconnaît qu'il *suggère* l'amnésie au réveil, M. Bérillon aussi (3). Or, que fait M. Eeman dans son rapport? Il oppose au « quelqu'un qui n'est pas homme de science » M. Semal qui, dans le passage qu'on lui emprunte, affirme (le ferait-il encore maintenant?) que « l'oubli au réveil est la règle habituelle... et que cette amnésie enlève aux sujets la possibilité de remonter à l'origine des faits criminels dont ils auraient été victimes, etc., etc. » Cette dernière assertion a même été réfutée par M. Liégeois, qui, se plaçant dans les hypothèses les plus défavorables à sa thèse, a imaginé des moyens, très ingénieux et praticables, pour déjouer les précautions de ceux qui voudraient faire servir les hypnotisés à leurs mauvais desseins.

La même année, recherchant l'origine du conflit entre les deux écoles, la Salpêtrière et Nancy, — sans avoir été à

(1) *De la mémoire chez les hypnotisés*, mai 1886, p. 445 et suiv.

Quelque temps après l'apparition de cet article, M. le docteur Moll, de Berlin, me consultait par lettre sur les propriétés thérapeutiques du souvenir au réveil, et sur les cas où il est utile de le provoquer. Il paraît qu'on sait à Berlin ce qu'on ignore en Belgique. (Voir *le Magnétisme animal*, p. 68.)

N. B. Le docteur Moll, lui aussi un converti, est actuellement l'un des plus grands praticiens de l'Allemagne et l'auteur d'un livre sur l'hypnotisme justement renommé.

(2) Voir *le Magnétisme animal*, p. 36, 66 et suiv., 81, 82 et suiv.; et encore *les Fêtes de Montpellier*, p. 7.

(3) Voir *Revue de l'hypnotisme*, août 1891, p. 48 et 55. J'aurai fréquemment à citer cette livraison, non qu'elle ait un mérite spécial, mais parce que c'était la dernière parue quand je composais ce travail. En tirant mes preuves presque toujours d'un seul et unique numéro, j'indique assez qu'elles ne sont pas difficiles à trouver.

Nancy, — je publiai en août 1886 un article sur l'*influence de l'éducation et de l'imitation dans le somnambulisme provoqué*, et je montrais à l'évidence que les phénomènes uniques, obtenus à la Salpêtrière, léthargie, catalepsie, somnambulisme, états dimidiés, hypéresthésie, transferts, etc., étaient dus à ces deux causes réunies, autrement dit la suggestion. De sorte que le conflit n'en était pas un. Je crois être le premier — mais il est possible que je me trompe — qui ai mis en avant dans la presse cette explication. En tout cas, elle est vraie; elle me servait à rendre compte, entre autres, des phénomènes de transfert. Ils furent mis à néant par les expériences que les savants de Nancy et moi avons faites à notre insu réciproque, et, à l'heure actuelle, personne n'oserait plus en parler (1). Quant à l'imitation, elle est aujourd'hui appliquée par tous les hypnotiseurs en renom (2).

En dehors de Paris, le conflit est jugé. L'école de la Salpêtrière a vécu. Elle a encore fait, à la séance de la Société d'hypnologie du 20 janvier dernier (3), un simulacre de défense, par l'organe de M. Babinski. Celui-ci s'est vu amené à soutenir que les 72 malades se trouvant au même jour dans le service de M. Bernheim étaient tous des hystériques, puisque M. Bernheim les avaient tous hypnotisés! A ce sujet, M. Bérillon, le directeur de la *Revue de l'hypnotisme*, jadis presque entièrement à la dévotion de la Salpêtrière, prit la parole : « Ce qui tendrait à prouver, dit-il, que l'hystérie n'a pas de rapport avec l'hypnotisme, c'est que les enfants... sont d'autant plus hypnotisables qu'ils sont plus normaux. D'ailleurs... l'on sait que les manifestations hystériques sont beaucoup moins fréquentes chez l'enfant que chez l'adulte. De ces faits, on pourrait déduire que les rapports entre l'hystérie et l'hypnotisme, *s'ils existent, n'ont rien d'étroit.* »

(1) Cependant, deux ou trois ans après, M. Babinski, de la Salpêtrière, allait plus loin : il faisait passer les maladies d'une personne dans une autre, chez qui il les guérissait. La guérison par procuration !

(2) Voir *Revue de l'hypnotisme* du 1er août dernier, l'article de M. Bérillon, p. 54, et le numéro du 1er août 1890, p. 62, où M. Déjérine se prononce nettement pour l'école de Nancy et l'innocuité de l'hypnotisme.

(3) Voir ce même numéro, p. 48 et suiv.

Comme on le voit, l'opposition entre les deux écoles porte, non sur l'existence des phénomènes hypnotiques, mais sur leur nature, qui serait physiologique et psychologique suivant M. Liébeault et ses disciples, pathologique suivant M. Charcot et son école. Aussi ce dernier, conséquent avec ses doctrines, n'accorde-t-il pas une grande valeur thérapeutique à l'hypnotisme, et n'est-il pas enclin à le recommander. C'est ce que M. Masoin n'a jamais compris. Dans son rapport à l'Académie de médecine, qui est l'unique source de celui de M. Eeman, et dans sa brochure ultérieure [1], rien de plus amusant que de l'entendre invoquer comme autorités à l'appui de ce qu'il croit être chez lui une opinion raisonnée, tantôt les salpêtriéristes et tantôt les Nancéens, ceux qui voient dans l'hypnose une petite attaque d'hystérie et ceux qui y voient un sommeil analogue au sommeil naturel, et bienfaisant comme lui. Sur quoi il proclame solennellement comme étant le dernier mot de la science, et M. le rapporteur répète après lui, que l'*hypnotisme est une névrose expérimentale,* comme qui dirait... une épilepsie expérimentale. Telle est la vérité scientifique qui a cours officiel dans notre singulier pays, et qui sert à justifier la loi ; et voilà comme il est vrai de dire que M. Masoin est compétent et que moi je ne le suis pas.

Mais, si l'hypnotisme est une névrose expérimentale, de quel droit, à quel titre octroyer aux médecins la faculté de donner des névroses à leurs malades? Qu'on prenne pour sujets d'expérience (*horresco referens*) « des poules, des pigeons, des lapins, des cochons d'Inde, des grenouilles, qu'on leur détraque le système nerveux au point que six poules, après avoir commencé par boiter, ont été frappées d'hémiplégie et moururent » (*sic,* p. 131 du rapport de M. Masoin), passe encore! — bien que la Société protectrice des animaux pourrait trouver à redire à ce nouveau genre de vivisection — mais à nous, à nos femmes, à nos enfants, c'est un peu fort!

Je suis vraiment confus de me mettre si souvent en scène.

[1] Par exemple, dans son expertise touchant l'affaire Vandevoir dont je parlerai plus loin.

Mais il n'y a qu'une manière d'opposer autorité à autorité, c'est d'opposer les travaux et les recherches.

Je mentionne en passant mon travail sur *la veille somnambulique* (*Revue philosophique*, février et mars 1887), sur lequel je reviendrai plus tard. J'y démontre *expérimentalement* l'analogie, on pourrait dire l'identité, de l'hypnose et du sommeil physiologique par les analogies des rêves hypnotiques et des rêves ordinaires. J'ai hâte d'arriver à ma publication sur *l'origine des effets curatifs de l'hypnotisme*. C'est cette publication qui révéla à l'Académie, qui l'ignorait, l'existence de l'hypnotisme. J'y cueille les faits suivants :

Toujours dans cette même année 1886 (mai), j'appliquai, *le premier*, l'hypnotisme aux paralysies de nature organique. Le résultat fut littéralement miraculeux, et il eut un retentissement considérable (1).

A cette époque, on ne connaissait pas d'exemple de l'action bienfaisante de l'hypnotisme dans les paralysies de l'espèce. Ce sont les propres paroles de M. Beaunis (2). Ce savant, à ma demande, en chercha l'explication, et crut la trouver dans un arrêt fonctionnel du cerveau par influence. Cette explication fut adoptée par M. Bernheim dans son livre sur la *Suggestion appliquée à la thérapeutique* (1re édition, p. 409).

En juin, j'appliquai, avec le même succès, la suggestion à une plaie dans l'abdomen faite par une balle de revolver, — qu'on n'a pu retirer. C'était la première fois qu'on osait recourir à l'hypnotisme pour des désordres traumatiques.

Fort de ce résultat et d'autres semblables, deux mois plus tard, je fus amené à faire une expérience capitale, qui n'a pas, que je sache, été refaite autre part, si ce n'est à Nancy.

(1) Je reçus même à cette occasion une lettre d'Erzeroum, qui avait mis un mois à me parvenir, dont le signataire me demandait d'entreprendre la guérison de son père frappé d'hémiplégie depuis cinq ans. Il était prêt à faire avec lui ce long voyage pour obtenir ne fût-ce qu'une amélioration.

(2) Peut-être en cela se trompait-il, si j'en crois un article paru dans le numéro d'août de la *Revue de l'hypnotisme*, p. 37. J'y lis ces mots : « Quoique des cas semblables (d'hémiplégiques mettant en mouvement, sous l'influence de la suggestion, leurs membres paralysés) aient été communiqués par Braid et Hack-Tuck, beaucoup mettent en doute leur exactitude. » Dans ce même article, on donne de ces guérisons une explication quelque peu différente de celle de M. Beaunis. Mais la différence est plutôt dans la forme que dans le fond.

Une jeune dame, amie intime de ma famille, le jour de son accouchement, fut brusquement atteinte d'un mal terrible qui bientôt ne laissa plus d'espoir et l'emporta le quatrième jour. D'heure en heure tenu au courant de la maladie, d'autre part concevant la possibilité d'une guérison par l'hypnotisme, et *absolument convaincu de l'innocuité de ce moyen*, j'exposai à un médecin, parent de la patiente, mais non médecin traitant, mon idée sur le rôle que jouait la douleur dans l'évolution du mal, c'est-à-dire de l'altération organique. Il m'écoutait d'un air incrédule. C'est alors que j'eus l'idée d'une expérience décisive : c'était de pratiquer deux brûlures symétriques et égales, — par exemple, sur les deux bras d'un sujet, — d'hypnotiser l'une et d'abandonner l'autre à la nature (1). L'effet fut conforme à mes prévisions : la première se cicatrisa sans offrir d'inflammation. Cette expérience ne modifia pas le sentiment des deux médecins traitants (2). Ils s'opposèrent formellement à tout essai d'hypnotisation ; et pourtant, dans leur esprit, la malade était condamnée. N'étaient-ils pas convaincus des dangers de l'hypnotisme ? Or, voici ce qu'on lit dans la *Revue de l'hypnotisme* (numéro du 1er août 1891, p. 59) sous la signature du Dr Tokarsky, de Moscou : « Un médecin qui refuse actuellement de se servir de l'hypnotisme, *doit justifier son refus par des considérations sérieuses. L'éventualité d'une action nuisible*, qu'on attribue si souvent à l'hypnotisme, *n'est pas une raison suffisante pour rejeter son emploi ;* toutes les autres médications présentent *au moins* autant de danger. »

Toutes ces expériences, et d'autres de moindre importance, furent exposées dans une lecture faite le 4 juin 1887 à la *classe des sciences* de l'Académie de Belgique.

Cette lecture souleva dans la classe un grand émoi. Devait-on l'accueillir dans les bulletins? N'allait-on pas les déshonorer? Pouvait-on regarder comme des vérités ou même comme des possibilités les choses étranges qu'on venait d'entendre?

(1) L'expérience a été refaite le 24 mai 1887, dans des conditions rigoureusement scientifiques, par M. von Winiwarter, dont le nom seul est une garantie partout admise.

(2) L'un d'eux fut membre de la commission académique.

L'impression ne fut votée qu'à une faible majorité. Ceci dit toujours pour montrer ce que le monde, même savant, connaissait de l'hypnotisme, le 4 juin 1887, quatre ans avant le dépôt du projet de loi! Mais il faut voir comment mon étude fut accueillie par la *Presse médicale belge*, qui est plus ou moins l'organe de l'Académie de médecine, et, à sa suite, par les autres journaux spéciaux. On lui consacra je ne sais combien de colonnes de plaisanteries, et l'auteur, après avoir prophétisé que « le temps n'était guère proche où les fiers Sicambres — c'est ainsi que j'avais appelé les médecins — adoreraient ce que jusque-là ils avaient brûlé », concluait en ces termes : « De tout cela, il résulte que le domaine de l'hypnotisme est encore bien mal délimité et des plus obscurs.... Avant de se prononcer en toute lumière, il conviendra de refaire les expériences, de les étudier avec le plus grand soin, etc. Ce sera surtout aux neuropathologistes et aux physiologistes qu'incombera cette tâche. » Quelques mois après, les neuropathologistes et les physiologistes belges avaient sans doute refait et étudié avec le plus grand soin les expériences, puisque les fiers Sicambres de l'Académie de médecine manifestaient l'intention de s'emparer de l'hypnotisme et le revendiquaient exclusivement pour le corps médical.

Je néglige de mentionner bon nombre d'expériences relatées dans les revues spéciales, et je passe directement à l'année 1890 (avril), où j'ai fait une autre lecture à la classe des sciences sur l'*étendue des effets curatifs de l'hypnotisme* (1). A la suite d'expériences qui m'ont pris huit mois, j'ai ramené la fonction visuelle dans l'œil d'un malheureux dont la rétine était en grande partie détruite par la syphilis. Je pense que l'hypnotisme n'a pas encore poussé aussi loin ses effets bienfaisants (2).

(1) Voir, dans la *Revue de l'hypnotisme* du 1er octobre 1890, le compte rendu qu'a fait de cet opuscule (Paris, Alcan) M. Van Eeden, d'Amsterdam.

(2) Voici le début de l'article que consacre à cet opuscule le docteur Sperling, de Berlin, dans la *Zeitschrift für Psychologie und Physiologie der Sinnesorgane* (31 juillet 1891, p. 421) : « Si Delbœuf, l'auteur de cette publication, n'était pas à Liège, et si les expériences décrites et les faits n'avaient pas été exactement contrôlés par deux oculistes, le professeur Nuel et le docteur Leplat, on en viendrait certainement à considérer les deux cas communiqués comme pure

Après cette énumération incomplète de mes travaux [1], ne suis-je pas en droit de demander quels sont les titres de MM. Boddaert et Crocq, les autres membres de la commission académique, à être invoqués contre moi comme des maîtres en hypnotisme?

Que mes lecteurs tirent maintenant la conclusion et voient si l'opinion — fût-elle isolée — de ce « quelqu'un » qui a fait en quelques années tout ce que je viens de rapporter, avec les ressources restreintes dont il dispose, n'étant pas médecin, n'ayant pas de clinique, mais — il doit le dire à l'honneur des médecins de Liége et d'autres villes — recevant de leurs mains des matériaux et s'aidant de leurs lumières, à ses yeux, indispensables, si cette opinion, dis-je, ne pourrait pas contrebalancer celle des « hommes de science » de la commission qui, jusqu'à présent, n'ont fait que des discours.

Et cependant, c'est avec des fragments de ces discours que l'honorable rapporteur prétend renverser mon opinion, et c'est vite fait. Lisez, dit-il, le très intéressant discours de M. Crocq, lisez le remarquable travail de M. Boddaert [2]! Puis il conclut triomphalement : « Il nous paraît, après cela, qu'il ne peut plus subsister aucun doute à cet égard ; *les médecins sont en pareille matière plus compétents que personne.* » C'est

mystification. S'ils sont vrais, — et nous n'en doutons pas, — ils constituent une illustration étonnante de la dépendance des états corporels à l'égard des états psychiques. » Suit l'analyse. C'est parce que des faits comme ceux-là sont en contradiction manifeste avec les doctrines professées à la Salpêtrière touchant l'hypnose-hystérie, que M. Gilles de la Tourette, dans un long réquisitoire inséré dans la *Revue de l'hypnotisme* (février 1891, p. 45), leur consacre une ligne d'une triomphante ironie.

(1) Ainsi, en janvier 1891, j'ai pratiqué, avec la collaboration du docteur F. Fraipont, mon collègue, à l'université, l'accouchement *sans douleur* d'une primipare. C'est le *premier* accouchement que je sache où l'on commanda, pour ainsi dire, minute par minute, les contractions de l'utérus, et, pour la suite, la montée du lait à heure fixée d'avance. (Voir la relation détaillée dans la *Revue de l'hypnotisme*, avril 1891.)

(2) Il est encore plus remarquable que M. le rapporteur, qui se complaît à citer des phrases textuelles des autres membres de la commission, se borne à mentionner le travail de M. Boddaert. Ce ne serait pas pourtant parce que ce savant estime que, dans la plus grande majorité des cas, les manœuvres hypnotiques ne sont pas nuisibles à la santé et qu'il ne cite à l'appui de ses craintes que deux faits discutables même à ses propres yeux?

aussi faux que c'est absolu. En n'importe quelle matière, les seuls compétents sont ceux qui l'ont étudiée et travaillée. Il n'y a pas de titre académique qui puisse prévaloir contre le travail et l'étude. Or, jusqu'à présent, l'hypnotisme est resté en dehors des études médicales. Venez donc opposer l'autorité des médecins à celle d'un Pasteur, qui n'est pas médecin. On l'a répété mille fois depuis Pascal, il est plus facile de trouver des moines que des raisons. L'histoire est là qui nous rappelle que, durant tout un siècle, la médecine a nié et conspué l'hypnotisme et qu'elle a traité les hypnotiseurs « de dupes et de fripons ». Lisez à votre tour, — n'y êtes-vous pas un peu tenu en votre qualité de législateur et de rapporteur? — lisez les ouvrages des Liébeault, des Bernheim, des Moll, des Forel; lisez même mes *Lettres à M. Thiriar*, quoique ayant un Belge pour auteur, alors vous serez mieux éclairé, et reconnaîtrez, je n'en doute pas, que votre religion et celle de vos collègues ont été égarées par des phrases pompeuses de l'unique rapport académique que vous avez eu sous les yeux, véritable mosaïque incohérente, toute remplie d'une science de fraîche date et indigérée, et dont l'auteur nous avoue dans son début qu'il vient d'apprendre « combien la question du magnétisme animal préoccupe les penseurs dans toute l'Europe et *même dans le monde entier* ». — Mais vous ne les lirez pas!

II

S'il est vrai que l'opinion de M. Delboeuf touchant l'innocuité (1) des pratiques du magnétisme est « isolée ».

J'ai rappelé ailleurs (2) que, jusqu'en 1885, je partageais les préjugés courants touchant les dangers du magnétisme. C'est

(1) M. le rapporteur ajoute *absolue*, façon commode de croire me donner tort. Il ne l'a d'ailleurs pas ajouté sciemment. Il a puisé l'idée, sinon l'expression, dans le rapport de M. Masoin. Or, dans une critique de ce rapport, — que par conséquent il n'a pas lue, — je relève précisément la manière dont l'habile hypnologiste expose les opinions de ses adversaires. « Où donc, monsieur, écrivai-je, ai-je dit que les dangers sont nuls? J'ai dit tout juste le contraire, entre autres endroits, dans ma quatrième lettre. » Relire tout le passage dans mes *Lettres à M. Thiriar*, p. 99. Toutefois, j'accepte l'adjectif *absolu*.

(2) *Le Magnétisme animal*, p. 6.

avec appréhension que, en janvier 1886, poussé par le désir de vérifier des phénomènes et des assertions qui rendaient mon esprit perplexe, je me mis à expérimenter par moi-même.

Alors, sachant voir ce qui est et non pas ce que je préjuge, je m'aperçus bientôt que le sommeil hypnotique était inoffensif, assimilable au sommeil naturel, et sans m'en douter, dans l'entière indépendance de ma pensée, je me créais la doctrine qui avait et a cours à l'école de Nancy, mais qui, à cette époque, n'avait guère paru que dans le livre inconnu de M. Liébeault.

Or, veut-on savoir comment je suis isolé dans mon opinion sur l'innocuité des pratiques de l'hypnotisme[1]? Dès le début de ma campagne, les adhésions vinrent spontanément m'encourager, les unes obscures, les autres illustres. Ces dernières ont été publiées à la suite de mes *Lettres à M. Thiriar sur la liberté des représentations publiques d'hypnotisme*, et par conséquent on n'aurait pas dû laisser dire au rapporteur que j'étais *seul* à soutenir ma double thèse. Voici ce que m'écrivait M. Bernheim après la publication de ma première lettre :

« Monsieur et honoré confrère,

« J'ai lu avec intérêt et plaisir votre réponse au docteur Thiriar, de Bruxelles. Mon confrère est venu à Nancy l'an dernier, et a assisté à mes expériences; j'ai vu aussi le professeur Desmeth, qui a été très impressionné par ce qu'il a vu ici, et a introduit à sa clinique de l'hôpital Saint-Jean notre méthode de thérapeutique suggestive.

« M. Thiriar est convaincu que l'hypnotisme peut réaliser des guérisons, mais il croit que son abus peut entraîner des malheurs.

« *Vous répondez très bien que la lancette, le chloroforme, le chlorate de potasse sont susceptibles des mêmes inconvénients et plus redoutables encore. Je ne crois pas que l'hypnotisme doive rester, comme le bistouri, le monopole du médecin; d'abord, ce ne sont*

[1] Et tout d'un coup sur la liberté des représentations publiques? C'est pourquoi je cite ces lettres presque en entier pour ne plus avoir qu'à y renvoyer.

pas les médecins qui l'ont inventé; ensuite, les études classiques de médecine et de chirurgie ne font pas l'hypnotiseur.

. . . .

« L'ignorance est le plus grand danger, et le meilleur remède contre les suggestions malfaisantes est de savoir qu'elles sont possibles. *Les expériences publiques,* à côté de quelques inconvénients légers et grossis à dessein par la rumeur publique, *ont le grand avantage d'appeler l'attention sur des phénomènes dont la méconnaissance est un danger réel pour l'humanité.* La croyance au diable, aux sorciers, les procès innombrables de sorcellerie et les pauvres victimes qui ont été sacrifiées si longtemps à l'ignorance humaine, sont là pour l'attester.

« *Pour ma part, sur des milliers d'hypnotisations* que j'ai pratiquées, *je n'ai jamais vu le moindre inconvénient en résulter.* Sans doute, des sujets très impressionnables peuvent, sous l'influence émotive d'une auto-suggestion, présenter quelques troubles nerveux; mais ceux-ci, un opérateur prudent les calmera toujours par la suggestion. Quant aux hallucinations provoquées, elles ne laissent pas plus de trace que les rêves, puisque, comme vous le dites, ce ne sont que rêves provoqués. »

A la réception de mon second article, j'ai reçu du docteur Liébeault, le plus illustre et le plus ancien propagateur de l'hypnotisme, une lettre dont je me fais un véritable plaisir de mettre un long fragment sous les yeux du lecteur :

« Cher monsieur,

« C'est avec beaucoup de plaisir que j'ai lu les deux premiers articles du *Journal de Liège,* adressés par vous à M. Thiriar, et cela pour la raison que ces articles sont écrits, à peu de chose près, dans le sens des idées libérales que nous avons tous à Nancy à ce sujet.

« Il y a près de trente ans, lorsque je commençai à hypnotiser, je fus stupéfié, comme bien d'autres l'ont été depuis, de la grande quantité de crimes que l'on pouvait faire commettre à des personnes que l'on aurait mises en somnambulisme, et je

fus effrayé en pensant que les vrais coupables pouvaient échapper des mains de la justice par l'ignorance des interprètes de la loi. *Aussi j'en concluais à l'insuffisance des lois quand il fallait conclure à l'insuffisance de la science!* Maintenant que j'ai eu des loisirs pour réfléchir, je suis déjà depuis longtemps persuadé *qu'il n'est nul besoin de réglementation pour l'exercice de l'hypnotisme.* Qu'on fasse connaître à chacun qu'on ne doit pas se livrer à un hypnotiseur sans un ou plusieurs témoins de son choix, et les abus à craindre de la part des endormeurs disparaîtront.

« *Qu'est-ce que ces appels à la réglementation de l'hypnotisme? Un non-sens.* Parce que les médecins ont le privilège et de *tuare* et de *seignare impune per totam terram,* privilège contre lequel je proteste, *l'hypnotisme, science complètement hérétique, puisqu'elle est venue au monde malgré les médecins, l'hypnotisme doit être un privilège de leur corporation!* Ils se plaignent surtout des séances publiques (*en attendant qu'ils se plaignent qu'on se guérisse sans leur secours*) des Donato, Hansen, etc. Mais que ne protestent-ils contre certaines représentations dramatiques qui énervent les jolies dames; que ne se plaignent-ils des spectacles où coule le sang des animaux, des spectacles forains où l'on voit si souvent des dompteurs déchirés et même dévorés, etc., etc.? On peut leur appliquer les paroles de l'Évangile, qu'ils voient la paille dans l'œil des hypnotiseurs, mais pas la poutre qui est dans le leur et dans celui de tous autres que ces derniers.

. . . .

« *Le remède à l'hypnotisme public et libre, c'est la liberté à tous d'en faire autant* — et de *dormir* sous son influence — et il y a assez longtemps qu'on use de la liberté de dormir. On dort depuis que le monde est monde. Nous autres, hypnotiseurs, nous ne produisons qu'*un sommeil analogue au sommeil ordinaire,* sauf que le dernier est causé par auto-suggestion. Et ce sommeil, pour être logique, les Thiriar, les Gilles de la Tourette, les Lombroso, etc., etc., doivent le dénoncer, ainsi que leur auteur, à la vindicte publique (ce qui est absurde) et ne le permettre qu'aux seuls médecins!... »

Voici enfin ce que m'écrivait M. Morselli, le 14 mars 1888 :

« J'ai reçu vos articles sur la question des dangers de l'hypnotisme, soulevée par M. le représentant Thiriar, en Belgique, *et je suis presque en tout de votre avis* (1)... Le dernier chapitre de mon livre sur le magnétisme est entièrement destiné à démontrer *combien l'interdiction de l'hypnotisme est étrange et opposée à tous les principes de* LIBERTÉ *morale et politique*...

« Quant aux accidents attribués aux manœuvres de M. Donato, je partage votre manière de voir. Il n'y a eu que de l'exagération, du parti pris et de la jalousie. On a vu alors des hommes qui, quatre jours auparavant, ne savaient ce que c'était que l'hypnotisme et qui croyaient que les phénomènes obtenus par Donato étaient pure *friponnerie* (textuel), s'ériger en juges de la question et la résoudre sans avoir aucune connaissance théorique ou pratique.

« J'ai une clientèle très étendue pour les maladies nerveuses et mentales, je dirige la clinique psychiatrique, j'ai vu presque toutes les expériences de Donato, j'ai questionné un grand nombre d'individus hypnotisés par lui, j'ai moi-même, depuis huit ans, étudié l'hypnotisme, et j'ai répété des centaines et des milliers d'expériences ; je n'ai presque jamais vu aucun danger dans l'hypnotisation. C'est moi qui ai traité et soigné ce fameux officier qui, *ayant été hypnotisé par un jeune homme*, — nullement par Donato, — tombait dans des accès de sommeil et avait une simple exagération des réflexes spinaux, et sur lequel on a créé la légende de l'avoir vu courir après les lanternes des fiacres. J'ai fait démentir dans les journaux les bruits qui couraient sur son compte. Quelques grammes de bromure de potassium eurent raison, au bout de deux ou trois jours, de son hypnose spontanée. Depuis lors, il s'est marié et se porte très bien.

« *Il m'est pénible de vous confirmer que je n'ai pu constater aucun des faits sur lesquels s'est appuyé M. Lombroso pour mener*

(1) Souligné dans le texte. M. Morselli ne me dit pas sur quel point il y aurait des divergences.

sa campagne contre l'hypnotisme. Mais je suis convaincu que l'hypnotisme manié par des mains imprudentes peut être dangereux. J'ai vu quelques effets morbides sur des individus neuropathiques et sur des hystériques. Mais aucun des sujets de M. Donato n'a jamais publié de protestation contre lui. M. Donato est trop habile pour ne pas savoir prévenir ces accidents, l'hypnotisme portant en lui-même sa force préventive.

« Vous avez mille fois raison de vous élever contre la légende créée par l'école de la Salpêtrière. *L'hypnotisme n'est pas une névrose, pas plus qu'il n'est une maladie.* Pour le dire, il faut ne rien comprendre à la psychologie ni à la pathologie mentale... M. Charcot est un grand médecin, probablement le plus grand qui vive actuellement, par ses travaux en neurologie. Mais je crois qu'il n'est pas assez psychologiste. Il y a plus : je pense que ce sont ses élèves qui ont exagéré les idées du maître ; je fais allusion à MM. Binet, Féré, etc.

« En ce moment, je lis vos critiques sur la médicamentation à distance. Voilà une autre illusion des médecins qui ne savent pas expérimenter en psychologie... Ce sont de vraies folies qui prennent les soi-disant savants à certaines époques ; c'est une épidémie d'illusionisme.

« Quand on lit ces étranges choses débitées par des docteurs tels que MM. Luys, Bourru, Burot, on ne sait s'il faut rire ou pleurer. Poursuivez votre croisade au nom de la logique et du bon sens ; vous m'aurez toujours pour allié. »

Mais voici d'autres autorités : « Lorsque la suggestion, dit M. Bérillon, est appliquée rationnellement, c'est-à-dire avec patience et avec douceur, on peut affirmer que l'innocuité de ce procédé thérapeutique est *absolue* (1). » Je n'ai jamais dit autre chose, seulement je pense l'avoir dit longtemps avant M. Bérillon. Sa *Revue* a été créée après mes premiers articles et lui-même a commencé par être salpêtriériste. Le même M. Bérillon écrivait ceci : « *On ne s'improvise pas plus médecin*

(1) *Revue de l'hypnotisme,* août 1891, p. 56. M. Bérillon dit *absolue,* qu'on veuille le remarquer.

hypnotiseur qu'on ne s'improvise oculiste. Nous avons pu nous assurer que la plupart de ceux qui n'ont eu à enregistrer que des accidents ou des insuccès, le doivent uniquement à leur défaut de méthode, à leur inexpérience et à leur incompétence. *Entre les mains d'un maladroit, d'un brutal ou d'un ignorant,* il est naturel que l'hypnotisme devienne aussi dangereux que peuvent l'être la digitale et l'opium entre les mains d'un empirique. » Voilà qui va même trop loin. L'hypnotisme ne tuera jamais, ni ne rendra jamais quelqu'un sourd ou perclus, tandis que l'opium et même le chlorate de potasse peuvent tuer, et qu'on n'est plus à compter les victimes du chloroforme, du nitrate d'argent ou du bromure de potassium.

M. le docteur Déjérine, de Paris, qui pratique l'hypnotisme, rendant compte, dans la *Médecine moderne*, de l'ouvrage de M. Bouveret sur la neurasthénie, écrit ce qui suit : « Mais de là à admettre avec M. Ziennersen, comme le fait l'auteur, que l'hypnotisme thérapeutique puisse avoir de fâcheux résultats, c'est là une proposition à laquelle je ne saurais souscrire. On peut dire en effet de l'hypnotisme thérapeutique que, lorsqu'il est manié par des gens compétents, il est *absolument* inoffensif (1). »

Comme on le voit, M. Bérillon, comme M. Déjérine, disent *absolument* inoffensif. Mais notez aussi la restriction : « quand il est manié par des gens compétents ». Et c'est ce que j'ai dit l'un des premiers, non sur la foi d'autrui, mais sur la foi de mes propres expériences.

La même déclaration a été faite par le même savant, le 11 juillet 1890, à la faculté de médecine de Paris : « Il n'a jamais vu l'hypnotisme expérimental ou thérapeutique déterminer d'accidents, à condition que la suggestion soit employée méthodiquement et scientifiquement (2). »

(1) *Revue de l'hypnotisme*, août 1891, p. 64.

(2) *Revue de l'hypnotisme*, août 1890, p. 63. Voir aussi un article du même auteur dans la *Médecine moderne* du 29 janvier 1891, p. 79, où il fait la même déclaration, et où il se prononce contre M. Charcot et ses élèves et leur doctrine concernant la nature *pathologique* de l'hypnotisme, en s'appuyant sur les observations de « Forel, Moll, von Renterghem, von Eeden, Wetterstrand, *Delbœuf*, pour ne parler que de ceux qui ont publié le résultat de leurs expériences ». Relire la phrase du rapport de M. Eeman où l'on proclame mon incompétence.

Même langage tenu par M. le docteur L. Tuckey, à la *British medical Association*, en juillet 1890.

Dans la séance du 21 juillet dernier de la *Société d'hypnologie*, le docteur De Jong, de la Haye, a prononcé un long discours sur la *valeur médicale de la psychothérapie*; j'en extrais ce passage : « Quant aux dangers moraux (de l'hypnotisme), ils sont autant niés qu'affirmés. *Mon opinion personnelle est qu'il n'y faut pas attacher une trop grande importance.*

« En ce qui concerne les dangers physiques, j'ose affirmer, *tant par mon expérience que par celle de mes collègues qui se sont livrés à un sérieux examen,* que le traitement psychique, appliqué avec prudence et discernement, n'en offre pas plus que tout autre traitement médical. Je ne veux pas dire que, par l'hypnose et des suggestions faites maladroitement, *il soit absolument impossible de nuire à un individu plutôt que de le soulager;* mais, dans chaque traitement médical, le malade est exposé au même danger : pour peu que le médecin ne soit pas à la hauteur de sa mission, il s'expose là aux conséquences les plus désagréables (1). »

Or, c'est précisément et même sous une forme dont j'approuve l'atténuation, ce que j'ai écrit en février 1887 (2), en relatant mes expériences du 11 avril 1886; il y aura bientôt six ans. Au sujet de certains rêves hypnotiques qui laissaient au réveil un sentiment d'angoisse, je me demande si « pareille angoisse, se répétant *avec obstination*, ne pourrait pas, à la longue, troubler l'esprit et engendrer la folie ». Mais la lecture des journaux ou des romans, les fréquentations de certains cénacles peuvent avoir les mêmes conséquences. Comment devient folle Lucie de Lammermoor?

Il pourrait paraître outrecuidant de joindre mon bilan à ceux de ces illustres praticiens de l'hypnotisme. Mais sur deux cents personnes environ que j'ai, jusqu'à cette heure, hypnotisées, pas une n'a même ressenti, je ne dis pas un mal de tête, mais même la plus légère fatigue. Bien mieux, toutes ou

(1) *Revue de l'hypnotisme*, septembre 1891, p. 79. On remarquera que mes citations sont récentes.

(2) *Revue philosophique*, p. 141.

presque toutes accusaient un grand bien-être, un grand apaisement et ne demandaient qu'à prolonger cet état. Tandis que plusieurs d'entre elles, et je pourrais citer des noms marquants dans les plus hauts rangs de la société, sont sorties emmigrainées et énervées du cabinet de tel ou tel praticien qui, « s'improvisant médecin hypnotiseur », pour reprendre l'expression si juste de M. Bérillon, leur avait fait fixer pendant des demi-heures une lampe électrique. Mes deux premiers sujets, deux campagnardes qui, pendant cette année 1886, ont été journellement soumises à des expériences, à qui j'ai fait faire un jour leur service dans l'hypnose, aujourd'hui mariées toutes deux, ont joui chez moi d'une santé qu'elles n'avaient jamais connue; car, d'un geste, je faisais disparaître les légères indispositions auxquelles chacun est exposé et d'autres indispositions plus graves et chroniques (en voir la relation dans mes ouvrages, entre autres dans ma lecture sur l'*Origine des effets curatifs de l'hypnotisme*) (1).

L'hypnotisme est tellement inoffensif que M. Forel, directeur de l'asile des aliénés de Zurich, a rendu hypnotisables et hypnotise presque tous ses infirmiers et infirmières. Ce savant énumère avec complaisance, dans ses ouvrages, les bienfaits qu'il retire de l'hypnotisme pour son personnel. Ceux qui sont préposés à la garde des agités dorment d'un sommeil paisible au milieu du plus infernal tapage, *ne s'éveillant que lorsqu'il se passe quelque chose d'insolite*. Depuis lors, leur service, qui, auparavant, était pénible au delà de toute expression, leur est devenu relativement facile. Pour me montrer leur docilité, M. Forel les réhypnotisait devant moi. Nous avons fait avec eux des expériences, preuve que, lui aussi, les juge inoffensives. Moi-même, au commencement de l'année 1886, donc avant M. Forel, qui alors n'était pas encore allé à Nancy, j'avais hypnotisé, dans un but analogue, une garde qui soignait une personne de ma famille, frappée d'hémiplégie avec perte de la parole; elle dormait comme une souche pour tous les autres bruits, elle s'éveillait au plus imperceptible mouvement de la malade.

(1) C'est l'une d'elles qui a été récemment accouchée sans douleur.

Ici éclate dans toute sa splendeur la beauté du projet de loi. Si infirmiers ou infirmières ont moins de vingt et un ans, un médecin seul aura qualité pour les hypnotiser. Or, que vient faire, en pareil cas, la qualité qu'il a pour exercer l'art de guérir? Et si le médecin directeur de l'asile ou de l'hospice ne sait pas hypnotiser lui-même, il ne pourra pas avoir recours à l'art des gens qui, sans être médecins, savent hypnotiser, mais il devra aller de confrère en confrère jusqu'à ce qu'il rencontre l'oiseau rare! Ces confrères, au moins, sont-ils communs? Je viens de parcourir la Suisse et l'Allemagne, j'ai causé avec nombre de médecins. Tous, à l'exception de M. Forel, me confessaient qu'ils n'avaient jamais, les uns essayé, les autres réussi à hypnotiser. Je le disais ailleurs, on naît hypnotiseur comme on naît coloriste.

J'ajoute qu'on peut être hypnotiseur ou coloriste sans le savoir, et qu'ainsi l'enseignement ou l'exemple peut développer des qualités latentes. « Nous ne lui conseillons pas, écrit M. Bérillon à l'adresse du docteur Meynert, de Vienne, qui avait nié l'efficacité du traitement hypnotique dans le cas de lésions matérielles, nous ne lui conseillons pas de s'adonner à la pratique de l'hypnotisme. S'il n'a reçu *de la nature* certaines aptitudes à suggérer et *à persuader; si le ciel ne l'a doué de l'art d'agir sur les esprits* et de provoquer des réactions mentales, qu'il ne se livre pas à des tentatives condamnées d'avance à l'insuccès. Il n'est pas donné à tous de savoir appliquer l'hypnotisme. Un excellent anatomo-pathologiste peut être doublé d'un mauvais hypnotiseur (1). »

Pour épuiser le sujet de l'innocuité de l'hypnotisme, je devrais maintenant rencontrer l'assertion que la pratique du magnétisme expose la santé du magnétiseur. Toutefois, je m'en garderai bien. Il y a de ces assertions qui dépassent l'extrême ridicule (2). *(A suivre.)*

(1) *Revue de l'hypnotisme*, septembre 1890, p. 66.

(2) Cet article et celui qui va suivre ont été écrits dans le courant du mois d'août dernier. Au moment où je donnais le bon à tirer, la Chambre des représentants votait la loi à l'improviste.

SOLESME SEUL AYSME ! [1]

XIV

Quand sa lettre fut partie, Sixte la regretta amèrement. Avertir Savinien du départ prochain d'Armand pour Croix-Solesmes, n'était-ce point lui indiquer indirectement de se faire inviter par le comte ?

Puis elle jugeait sa lettre trop familière par le tour railleur qu'elle lui avait donné. Il aurait fallu, pensait-elle, plus de sérieux, et surtout une défense nette et formelle de continuer la correspondance.

Mais elle avait écrit sous l'impression immédiate de la dernière lettre où Savinien laissait entrevoir l'angoisse qui le tourmentait.

Et sans trop réfléchir, elle avait fait transparaître son ardent désir de le revoir. Un mois et plus de séparation n'avait en rien calmé l'irritation où elle vivait, la fièvre dans le sang. Les lettres de Savinien, à la fois poétiques et tendres, venaient surexciter l'amour de Sixte.

Puis, la solitude des parcs profonds se peuple en avril de tant de fantômes amoureux ! Sur l'aile des brises passent les effluves fécondantes, et tandis que les bourgeons des lilas éclosent, l'âme demande à sortir de sa prison étroite et noire.

Huit jours après l'envoi de sa lettre, Mme de Croix-Solesmes recevait un télégramme de son beau-frère :

« Arrive aujourd'hui dix heures matin. Amène invité. »

(1) Voir la *Revue* du 15 novembre 1891.

Sixte rougit à cette lecture, froissa le petit papier bleu et monta faire une toilette spéciale, tout justement comme eût fait une de ces petites bourgeoises qu'elle méprisait très profondément!...

Elle parut sur le perron en entendant le galop des chevaux qui amenaient Savinien et Armand.

Le premier arrêta net sa monture, qui plia sur les jarrets en hennissant, et sautant à terre, vint s'incliner devant Sixte troublée.

Déjà Armand s'avançait vers sa belle-sœur :

« Ma chère Sixte, dit-il après avoir baisé la main qu'elle lui tendait, j'ai offert à notre ami une chambre de mon pavillon particulier, espérant qu'il me payerait ma location de quelque croquis pris en une des promenades que nous lui ferons faire.

Sixte baissa un instant ses yeux magnifiques :

« Vos amis sont les miens, et vos hôtes sont ici chez eux, dit-elle tout de suite avec une voix nouvelle, chaude et moelleuse, que les deux hommes ne lui connaissaient pas. M. Seigneulles voudra bien accepter de dîner à ma table avec vous. »

Puis, avec un léger signe d'adieu :

« A une heure donc, messieurs. On va vous conduire chez vous. »

Elle rentra dans le château et, précédés par un valet, les deux jeunes gens gagnèrent un fort joli pavillon renaissance, où Jean Goujon avait laissé une naïade et une nymphe, et qui était le logis dévolu à M. de Fauvillers pour ses séjours à Croix-Solesmes.

Savinien marchait lentement, tête baissée. Armand dit, comme poursuivant le cours de ses réflexions :

« La duchesse a beaucoup changé depuis quelque temps. Elle s'humanise, pensé-je.

— La déesse se fait femme! » répondit Savinien en relevant la tête et montrant au comte son visage éclairé par une joie profonde.

L'extrême émotion de Sixte essayait en vain de se voiler sous la réserve de ses manières et de son entretien. Elle ne pouvait cacher l'éclat de ses yeux, le coloris de ses joues, la vibration nouvelle de sa voix qui donnait un sens plus profond et plus tendre aux phrases les plus banales qu'elle prononçait.

Jamais elle ne fut plus belle et plus charmante que pendant ces quinze jours que Savinien passa chez elle, avec elle, quoi qu'en eût dit le comte, qui se gardait bien de venir troubler les entretiens par sa présence. Un espoir inavoué, presque inconscient, les animait tous deux. Sixte entrevoyait l'amour apportant en sa vie froide de veuve condamnée au veuvage la chaleur rayonnante des tendresses partagées.

Savinien se sentait chaque jour plus aimé, et bénissait chaque heure, car chaque heure est féconde en bonheur au début de l'amour.

Et rien de matériel, rien de défini, de prosaïque ne venait les distraire du rêve vague qu'ils menaient. Leur passion se ouatait de tous les raffinements que permet une grande fortune. Ils avaient le printemps pour complice; les grandes futaies, les parcs où alternent à l'infini les pelouses et les allées, les massifs de fleurs précoces où dominent la note rouge des groseilliers à fleur couleur de sang; et les jeunes taillis verdoyants des prochaines feuillées; les vergers où chaque arbre alors est comme le bouquet d'une fiancée, tout couvert de fleurs, sans qu'une feuille en maculât l'éburnéenne blancheur; les sentiers zigzagant entre leurs haies de troëne et de mérisiers où tombent comme des papillons les fleurs légères et dorées des cytises; et les grandes pièces d'eau silencieuses, que rayent de loin en loin l'aile blanche des cygnes, qui dorment sous les branches inclinées des saules, et au bruit du vent qui passe entre les feuilles cliquetantes des peupliers; tout cela était à eux, tout cela offrait asile à leurs longs tête-à-tête, tout cela s'ouvrait devant eux fleurant l'aveu et la surprise, étalant la gaieté primesautière du réveil et de la jeunesse sous la caresse ardente des premières soleillées d'avril.

Puis, le soir, alors que s'endormaient les grands jardins, et que, une à une, les étoiles venaient marquer les étapes du regard à travers l'infini, Sixte et son compagnon rentraient dans la salle de musique et bientôt la voix de la duchesse s'élevait, profonde, passionnée, car son chant disait ce que voulait taire tout son être : une attente involontaire de l'amour, un agenouillement absolu aux pieds de l'amant.

Savinien parfois écoutait, perdu dans l'ombre, goûtant par tous les pores cette vie étrange et factice, de songe, d'amour et de poésie, avec une créature splendide et une intelligence d'élite. Parfois, il se levait à ses côtés, et sa voix s'entrelaçait à celle de la duchesse pour interpréter tour à tour Bellini, Cimarosa, Gounod ou Schumann, au hasard de leur fantaisie, sans souci d'école, passant du duo de la *Vestale* à celui de *Faust et Marguerite*.

Ce fut une griserie exquise, une envolée au pays radieux de l'impossible.

Puis vint le réveil brusque, apporté par une lettre :

« Avez-vous, ma belle, assez le culte du passé pour me pouvoir déchiffrer sans lunettes? Nous n'apprîmes point écrire, ma reine, car nous ne savantassions point comme vous autres, mais tout autant que vous, nous avons le cœur solide, et je vous prouve ici que je vous aime.

« Est-il vrai que vous chambrez à Croix-Solesmes certain jouvenceau très féru de votre ducale beauté?

« On en glose ; je vous avertis, sachant que vous tenez beaucoup trop à l'opinion des gens de votre compagnie. Mais quoi? Je leur ai, pour ma part, vertement répondu que je serais glorieuse d'avoir soumis un galant si bel en point et de mon goût depuis la cheville jusqu'à la perruque!... pardon, jusqu'aux cheveux.

« Voyez en votre par-dedans, ma mie, ce que vous comptez faire, et s'il vous plaît un conseil, ne fût-ce que pour ne le point suivre, passez-vous-en la fantaisie, et quand vous serez lasse, conservez le souvenir de cette jolie page à revoir sous

vos cheveux blancs. Ce que je fais à loisir, mignonne, depuis que vos visites me manquent et que je n'ai plus pour me délecter que la souvenance de mes péchés d'antan.

« FORTSAUP-MONTLIGNON. »

Sixte relut deux fois cette lettre, pâlit légèrement et se mit à écrire un certain nombre de billets très courts.

« Nous aurons, ces jours, quelques gentilshommes de mes amis, dit-elle négligemment l'après-midi. Je commence mes séries. »

Savinien ne répondit pas ; le rameau qu'il tenait entre les doigts cassa net.

« Seulement quelques gentilshommes ? interrogea Armand.

— Madame de Sordes est priée des premières. »

Dès qu'ils furent seuls :

« La solitude vous pesait, dit Savinien d'une voix brève.

— Non, répondit Sixte en s'appuyant à son bras. Et le regard tendre et attristé des prunelles verdâtres et lumineuses disait si bien qu'elle regrettait ce qu'elle devait faire que l'amoureux déçu pardonna. »

Et, dans cette ultime promenade en tête à tête, Savinien sut mieux que jamais déployer les ressources infinies du poète et du causeur qui étaient en lui. Rien n'est puissant sur le cœur des femmes comme l'éloquence vraie ; rentrant ce soir-là, le jeune peintre sentit que la superbe était bien à lui ; quand il le voudrait, elle apporterait à ses lèvres ce front qui ne s'était jamais courbé et qu'inclinait enfin l'amour tout-puissant.

Deux jours après ce dernier entretien, les bruyantes cavalcades, les accords des violons sonnant le bal, les éclats de rire fuselants des causeries, tout le bruit mondain avait remplacé le grand silence que n'avaient jamais interrompu les causeries murmurées des deux amants.

Le comte de Fauvillers s'empressa de fuir ce tumulte, pénible pour l'être qui souffre.

« Vous me laissez toujours trop tôt et ne me revenez jamais assez vite, lui dit affectueusement sa belle-sœur.

— Pardon, répondit-il tristement, mais il me semble que c'est à Paris que bat mon cœur. »

Et il partit.

XV

On part pour la chasse. Mais c'est la chasse mondaine et fictive : le *rallye-paper*.

Benjamine et Sixte apparurent en même temps sur le perron.

La première portait un tout petit chapeau d'homme avec voile blanc flottant, une jupe courte sur des pantalons recueillis dans la haute botte fauve; veston boutonné de gauche à droite, col anglais, plastron rouge et bouton de rose à la boutonnière.

La seconde relevait sur le bras la longue traîne de son amazone, dont le corsage uni, collant, révélait le buste admirable. Le grand feutre gris empanaché de rouge des Lesdiguière et des Longueville abritait du soleil sa belle tête aussi sérieusement parfaite de traits que le minois de Benjamine était mutinement chiffonné pour le plaisir des yeux.

— Joli contraste! murmura Lys de Formaison.

Il offrit le poing à Sixte, pendant que la marquise se faisait mettre en selle par Savinien, non sans l'effleurer à loisir de son contact, de ses regards et du parfum trop violent de ses cheveux couleur à la mode.

A ce moment, Armand de Fauvillers parut au bout de l'avenue qui menait de la route au château.

La duchesse lança son cheval vers lui :

« Eh! quoi, c'est vous, mon cher Armand : je...

— J'ai un entretien de la plus haute gravité à vous demander, interrompit le comte, qui était très pâle, et dont les yeux brillaient d'un éclat fiévreux.

— Me voici prête.

— Non, impossible en ce moment. Mais plus tard, à la

rentrée de la chasse, je viendrai vous trouver à la bibliothèque.

— A ce soir donc, acquiesça Sixte, fort surprise. »

Et bientôt, toute la théorie des chasseurs et des chasseresses s'ébranla et disparut.

Naturellement, Savinien ne quitta pas Sixte de toute la chevauchée. Et celle-ci, tout à lui, ne trouva guère le temps de réfléchir à l'incident.

Mais dès son retour — et tandis que Savinien écrivait sans une seconde d'hésitation une lettre où s'accumulaient les pages sur les pages, et serrait de temps en temps sur ses lèvres une branche de cyclamens mauves, de ceux qu'affectionnait la duchesse — celle-ci faisait prévenir Armand qu'elle l'attendait en son oratoire.

Le comte de Fauvillers entra presque aussitôt, et sans prendre la peine de s'asseoir :

« Sixte, dit-il d'une voix vibrante et basse, Ange m'est rendue! »

La duchesse se leva brusquement :

« Cette malheureuse vit donc encore? dit-elle sévèrement.

— Sixte, reprit le comte de la même voix contenue, me comprenez-vous? J'ai retrouvé ma femme, ma plus chère tendresse, celle qui m'aime enfin, maintenant que le temps a accompli son œuvre, ma femme, mon bonheur et mon amour, l'espoir de toute ma vie! »

La duchesse alla prendre, au fond de l'oratoire, un album que timbraient les armes de Croix-Solesmes, et l'ouvrant :

« Voyez, dit-elle, en soulignant du doigt une large barre d'encre qui écrasait le nom « d'Ange de Croix-Solesmes, baronne de Vaumesnil, épouse d'Armand, comte de Fauvillers ».

Elle ajouta, en refermant le livre qui claqua avec un bruit sourd :

« Elle a forligné, je ne la connais plus! Ne me parlez plus d'elle.

— La sœur est plus impitoyable que ne l'est le mari?

— Je ne suis pas seulement sa sœur, comte! Je suis le chef de sa famille, je suis la dernière de la maison dont pas une femme n'a failli et qui sont toutes éclaboussées de sa honte!... »

Le comte se prit à marcher à travers la large salle, à pas heurtés, avec l'allure saccadée que communiquent les vives émotions.

« Enfin, dit-il, je l'aime, elle est ma femme. Elle a vécu seule t triste depuis la fugue, sitôt regrettée qu'accomplie, où l'avaient entraînée sa jeunesse et son inexpérience. Elle est venue à moi, et, confiante dans l'affection enfin comprise que je lui ai vouée, elle m'a dit ses remords, sa tristesse, ses résolutions d'avenir; je me suis rappelé que j'avais treize ans de plus qu'elle quand je l'épousai. Ces engagements disproportionnés obligent! Et nous avons tout oublié du passé et tout préjugé de l'avenir en un baiser. »

Sixte ne répondit rien.

Le comte se rapprocha d'elle :

« Ma sœur, demanda-t-il avec douceur, recevrez-vous Mme de Fauvillers quand je vous l'amènerai?

— Non, répondit fermement la duchesse, en levant ses yeux assombris vers Armand. Non, en vérité, je ne le puis! Nous émondons de notre tronc les rejetons pourris. Je souffre, car je vous aime, Armand, et j'aimais Ange!.. Mais je ne la reverrai pas. »

Le comte marcha vers la porte :

« Je ne vous verrai donc plus, Sixte? dit-il gravement au moment de sortir. Un dernier conseil fraternel : impitoyable envers les autres, craignez de le devoir être un jour envers vous-même!

— Ainsi ferai-je, répondit-elle en le regardant en face, mais Solesmes restera pur!

— Adieu.

— Adieu. »

Et le comte sortit.



XVI

« Eh bien, non, madame, vous avez raison! Toujours raison, la sage Athène...

— M'en voulez-vous de ne point être poète?

— Je vous en veux de n'être point femme! »

Sixte se leva, et déployant derrière elle la longue traîne de sa dalmatique blanche :

« Venez, dit-elle avec la grâce caressante qui avait succédé en elle à la froideur marmoréenne d'autrefois, et qui avait si délicieusement modifié sa sévère beauté! Marchons au lieu de nous quereller toujours. »

Savinien lui offrit le bras, et ils marchèrent quelques instants appuyés l'un sur l'autre, sous la voûte embaumée des lilas et des acacias roses. Ils offraient ainsi l'exemple du plus beau couple possible, et sous ces arbres fleuris, par cette soirée embaumée, on eût dit deux beaux jeunes gens de la Grèce antique, ou plutôt l'une des immortelles descendue auprès de son amant, choisi parmi les plus magnifiques guerriers d'Athènes.

Puis, étouffé par le silence écrasant de ces heures d'amour non avoué, Savinien murmura les vers charmants du « Sonnet à l'amie » :

> Aux délices de tout, toi seule m'a fait naître,
> Et quand sur ton chemin j'agenouille mon être,
> C'est mon rêve vivant dont je baise les pas.

Sixte écoutait avec recueillement.

Elle s'assit sur un banc de gazon; le parc était désert; le ciel bleu pâlissait au-dessus de leurs têtes, où s'entrecroisaient les branches des lilas et des acacias en fleurs. Il pleuvait des fleurs roses et blanches et des tirses de lilas sur la jupe et les épaules de Sixte.

Elle avait ses mains croisées sur les genoux et ses beaux bras nus cerclés d'or mat, étendus comme pour une prière ou un appel.

Savinien, debout à côté d'elle, regardait l'horizon :

« Voyez, dit-il d'une voix un peu tremblante, dans ce calme épanoui de la terre qui se repose, du jour qui s'en vient pas à pas à sa fin, quelle dissonnance que votre éternel refus! Vous êtes le seul être qui reste positif, et raisonnant l'amour que tout respire en ce beau soir de mai! Si vous étiez femme, vous auriez le cœur palpitant, les veines embrasées! Chacun de ces parfums qui planent appellerait un baiser sur vos lèvres; chacun de ces sons qui s'éteignent, de ces lueurs qui s'adoucissent mouillerait vos grands yeux de regards plus attendris. Vos mains se tendraient toutes seules, vos bras s'ouvriraient à mesure que l'ombre descendrait sur vous, et de vos sens et de votre âme monterait, comme un encens et comme un hymne, l'ineffable appel à l'amour tout-puissant! »

Il était penché vers elle, s'appuyant au tronc d'un arbre. Sixte baissait la tête; l'arome des lilas alourdissait l'air davantage et les paroles de Savinien semblaient fleurer toute cette griserie voluptueuse que la terre envoie à la nuit.

« Oh! voir étinceler les premières étoiles quand on est deux et respirer à deux les dernières émanations de la terre pâmée de tendresse! Oh! vivre à deux, si vous saviez, si je pouvais vous faire comprendre l'exquise sensation qu'on éprouve à retrouver toujours chez l'adorée l'image de ses sentiments! Aimer en même temps la même chose; choisir d'un même élan le même objet; admirer avec un seul transport ce qui émeut les deux êtres, et fondre l'une dans l'autre, et doubler l'une par l'autre toutes ses joies!... Oh! si vous saviez comme je suis mieux poète et comme je suis plus homme! J'ai pu dire autrefois que rien de ce qui est humain ne m'était étranger. Mais depuis que vos yeux ont rencontré les miens et scellés à jamais mon sort par leur double empreinte, depuis lors seulement, je sais, je sens, je vis! Ce qui est beau m'enthousiasme, et tout me paraît beau! J'ai des ivresses folles qui m'anéantissent dans des torpeurs délicieuses; des élans de tout mon être, des faveurs et des bontés que je ne me connaissais pas; je vis doublement, je vis par mon cerveau, je vis par mon

cœur! J'ai des ingénuités de sentiment qui m'enchantent; je suis jeune, je n'ai pas vécu encore, j'ai toutes mes croyances, mes illusions et mes espoirs : je t'aime! »

Sixte regarda le ciel : ses yeux étaient en larmes!

« Ah! laissez-les couler, ces larmes! exclama Savinien en glissant à ses genoux! Ces larmes qui me disent qu'enfin j'ai su toucher le cœur rebelle qui m'est dû. Oui, oui, ma Sixte, vous m'êtes due, vous m'appartenez, vous êtes mienne pour l'infini des temps.

J'ai créé ma Galathée! ô dieux incommensurables, vous n'êtes pas plus grands que moi! Elle est donc brisée, cette armure où tu t'enfermais si étroitement. Folle! regarde ta tâche impie : nous avons perdu tout un mois de bonheur! »

Et son front s'appuya à l'épaule de Sixte : il pleurait aussi. Ils restèrent un instant enlacés; puis Savinien leva les yeux sur la duchesse et la regarda.

Les grands yeux verts de Sixte s'éclairèrent tout à coup sous le regard qui la pénétrait ainsi pour la première fois d'une flamme si intense et qui révélait une telle passion que Savinien crut enfin à sa victoire :

« A moi! murmura-t-il en pâlissant de joie, à moi!... »

Et ses lèvres s'appuyèrent à celles de la jeune femme éperdue. Ce premier baiser, la caresse la plus exquise, la plus voluptueusement parfaite de tout le répertoire de l'amour, secoua Sixte jusqu'au plus profond de son être.

Dans cet instant qui la mettait aux bras de Savinien, elle comprit l'amour dans toute sa plénitude, elle le ressentit dans toute son acuité, elle en devina toutes les joies et vécut en une minute comme bien des femmes ne vivent point en vingt ans.

« Je t'aime! dit-elle avec passion.

— Je t'aime! » répondit Savinien avec délire.

Tout à coup, la taille qu'elle abandonnait à son étreinte se raidit, Sixte se redressa, et avec égarement :

« L'amour, oui, l'amour!... dit-elle. Mais où est le devoir?

— Le devoir, dit-il fermement, comprenant que c'était le

dernier combat à livrer, le devoir c'est d'aimer qui vous aime!

— Non, dit Sixte en se tordant les mains, le devoir c'est d'être digne de mon nom.

— Est-ce en être indigne que d'épouser l'homme aimé? »

La duchesse fit quelques pas devant elle, au hasard, puis revenant à lui :

« Savinien Seigneulles, dit-elle en martelant les deux noms, écoutez bien ceci, écoutez bien : Armand de Fauvillers m'a dit : « Serez-vous impitoyable pour vous comme pour les autres? » Et j'ai répondu : « Je le serai, et Solesmes restera pur quoi qu'il faille briser autour de lui! » C'est mon cœur qu'il me faut briser; je suis une Croix-Solesmes, la dernière du nom; je me dois à mes pères; je ne puis, pour moi, pour vous, pour nos deux minces intérêts personnels et égoïstes, tacher le noble blason d'une mésalliance! Je ne serai jamais à vous, je viens de le sentir, de le résoudre et pourtant, je t'aime désespérément!

— Sixte, s'écria-t-il, malheureuse, ne perds pas notre vie pour un préjugé d'orgueil!...

— Je sais, dit-elle avec le même calme douloureux, que pour vous, ce sont des préjugés! Mais ces préjugés forment la pure essence de mon être moral, j'ai vécu par eux; c'est par eux, pour eux, que j'ai essayé d'être vertueuse, savante, digne en tous points de l'estime; c'est pour eux que j'ai épousé Gontran, que je n'aimais point; c'est pour eux que je repousse ma sœur et que je perds un ami en Armand; pour eux encore, je sacrifierai mon amour!...

— Si tu m'aimais, que te seraient ces vains scrupules?

— Je vous aime, vous le savez de reste! Mais ces vains scrupules, comme vous dites, constituent toute la raison d'être et la fin de notre aristocratie! Sans la foi au nom et au blason, que faites-vous du noble? Nous sommes au-dessus des gens de tiers, il est vrai, par notre sang pur, notre intelligence cultivée, nos esprits affinés, mais aussi par nos traditions et nos lois d'honneur! Noblesse oblige, Savinien! Duchesse, je maintiens

haut mes prérogatives et mes supériorités, mais aussi suis-je prête au jour des responsabilités et des sacrifices. »

Elle fut inébranlable.

Jusqu'à minuit il implora, il menaça, il supplia! Il la brûla de caresses éperdues; elle pleura sous ses lèvres. Il la maudit avec toute sa fureur; elle s'inclina en silence. Il usa de toutes les ressources possibles; mais brisée, chancelante, désolée, elle résista.

Alors, il eut le cri suprême :

« Eh bien, soit, ne sois pas ma femme, puisque rien ne peut fléchir ton féroce orgueil! Mais je t'aime, tu m'aimes : dans le secret et la nuit, sois à moi, rends-moi heureux, je te jure... »

Elle l'interrompit, pâle et froide :

« Assez, dit-elle. Ce mot creuse un abîme entre nous. Il est vrai que vous souffrez, mais il faut vraiment beaucoup souffrir pour aller jusqu'à insulter une femme aimée! »

Et lentement elle revint chez elle, laissant Savinien se rouler éperdu sur le banc où elle s'était posée.

XVII

Le lendemain matin, on remit à Savinien la lettre suivante :

« Ami, je vous pardonne le féroce égoïsme qui vous faisait désirer le bonheur dans ma chute. Pardonnez-moi donc mon refus : il vaut mieux, puisque je ne puis être votre femme, que vous me perdiez tout entière, au lieu de m'oublier peu à peu, alors que je serais diminuée dans votre respect.

« Partez, je vous en prie. Je souffre plus qu'il ne m'est supportable à votre vue. Hélas! hélas! mon Savinien, je succombe et je plie sous le fardeau trop lourd. Ah! vos lèvres ont brûlé les miennes pour l'éternité, et je vivrai en ce baiser jusqu'à ce que j'en meurre.

« Je vous aime, mon Savinien, et on sait bien le faire en notre maison.

« ANNE SIXTE. »

Une heure après, la duchesse, très pâle, mais calme et froide, recevait les adieux de Savinien.

« Une dépêche me rappelle à Paris, madame. Je suis forcé de vous remercier... »

Mais quand les auditeurs se furent éloignés, leurs mains se joignirent encore :

« Dieu vous donne l'oubli, murmura Sixte.

— Qu'il vous donne le bonheur, répondit Savinien. »

Il posa ses lèvres sur les doigts tremblants qu'il pressait, et ils se quittèrent pour jamais.

Savinien Seigneulles continue sa vie d'artiste et de mondain ; il est un peu plus sérieux et un peu moins méchant que la bonne moitié de ses commensaux ; mais qui devinerait entre les amis qu'il traite et les femmes qu'il aime, sous son sourire fin, son attitude correcte, ses habitudes réglées, l'inoubliable déception qui le ronge ?

Anne Sixte de Croix-Solesmes se retire tous les jours un peu plus du monde agité. Privée de sa plus chère relation par sa brouille avec Armand de Fauvillers, elle travaille seule et pense beaucoup. Mais elle ne rêve plus.

Elle n'a point l'air désolé ; elle a toujours été grave et secrète. Nul ne se doute non plus de la blessure par où coule tout le sang de son cœur.

Seulement, avant de mourir de sa douleur, elle en vit — et combien avec elle, dont les pleurs coulent chaque jour sur quelque chère illusion envolée, sur quelque radieux amour que barre l'impossible et qui s'éteindront tout à coup sans qu'on sache le mal qui les minait et qui les a tuées !...

Sévère.



DES MÉTHODES QUI PERMETTENT D'ATTEINDRE
LE
DÉVELOPPEMENT PREHISTORIQUE DES RELIGIONS [1]

« Ce qu'il y a de commun aux intelligences « humaines dans toutes les phases de la civi- « lisation doit tenir à une couche plus pro- « fonde que ce qui leur est spécial à un « niveau supérieur et si ces dernières mani- « festations peuvent se rattacher à une modi- « fication et à une expansion des autres, il « est à présumer que c'est bien la leur origine. »
HERBERT SPENCER. *Sociologie*, t. I, § 146.

Mesdames, Messieurs,

Quand parut, en 1878, la première série des *Hibbert Lectures*, je me rappelle encore avec quels sentiments de plaisir et d'admiration — attiré comme je l'avais toujours été, même au milieu d'autres préoccupations, vers cet ordre d'études — je dévorais les pages où M. Max Muller avait mis toute l'étendue de son savoir et tout le charme de son style pour vous retracer le développement des croyances de l'Inde.

Je ne me doutais guère alors que, treize années plus tard, j'aurais l'honneur de prendre la parole dans la chaire si brillamment inaugurée par cet illustre maître. Je voudrais en témoigner toute ma gratitude aux administrateurs de l'*Hibbert Trust;* mais en quels termes m'exprimer, quand M. Renan lui-même a dit qu'une pareille invitation était « une des récompenses de sa vie »? Peut-être dois-je, en grande partie, une

(1) Introduction à une série de leçons qui ont été professées en Angleterre sur l'invitation des administrateurs de la fondation Hibbert et qui paraîtront prochainement en un volume à la Librairie européenne, sous le titre de : *Histoire de l'idée de Dieu*, par le comte GOBLET D'ALVIELLA.

distinction aussi flatteuse à mes efforts de longue date pour dissiper le préjugé naguère encore assez répandu qui faisait de l'Angleterre la nation à la fois la plus formaliste et la plus superficielle en matière de religion. Certaines gens s'imaginent que le peuple anglais maintient dans sa vie deux parts nettement délimitées : dans l'une, qui comprend un jour sur sept, il accepterait passivement toutes les cérémonies, les disciplines et même les dogmes auxquels la tradition attache le privilège de la respectabilité ; dans l'autre, c'est-à-dire le reste de la semaine, il se laisserait entièrement absorber par le souci des intérêts matériels, sans plus se préoccuper de l'au delà. — C'est là ignorer ou méconnaître l'étendue des efforts qui n'ont jamais fait défaut, chez vous, pour chercher une satisfaction rationnelle aux besoins religieux de l'esprit et du cœur humains.

L'institution des *Hibbert Lectures* a surtout contribué à établir de quelle façon cette tendance progressive peut trouver une auxiliaire dans l'histoire comparée des religions, et, peut-être davantage encore, à montrer comment l'étude impartiale de ce qui a si longtemps divisé les hommes peut servir à les rapprocher aujourd'hui. J'ajouterai que, après avoir porté leurs fruits en Angleterre même, où il n'est pas difficile de constater leur influence dans le ton et dans l'argumentation des discussions religieuses, les travaux publiés sous les auspices de l'*Hibbert Trust* ont réagi de la manière la plus heureuse jusque sur la pensée continentale, dont ils ont concouru à élargir les horizons et à faciliter les recherches (1). C'est au point qu'en

(1) En 1847, Robbert Hibbert constitua un *trust* ou fidéi-commis d'un revenu annuel d'environ 25,000 francs, qui devait entrer en opération après sa mort, pour « favoriser le développement du christianisme sous sa forme la plus simple et la plus intelligible, ainsi que l'exercice sans entrave du libre examen en matière de religion ». — Comme première application, les fidéi-commissaires, suivant une idée suggérée par le fondateur lui-même, instituèrent en 1883, un certain nombre de bourses pour aider aux études universitaires de jeunes gens qui se destinaient aux fonctions de ministre chrétien, en dehors de toute confession orthodoxe ou trinitaire. Toutefois, M. Hibbert lui-même avait prescrit que les fidéi commissaires, après s'être recrutés comme ils l'entendaient, prissent soin, « au moins tous les vingt-cinq ans », de « reviser et reconsidérer » l'emploi de la fondation. En 1878, à la suite d'une démarche entreprise par un groupe

venant vous exposer mes vues sur l'évolution de l'idée religieuse dans l'humanité, je risque de vous apporter, sur plus d'une question, non pas les théories originales, voire révolutionnaires, auxquelles vous vous attendez peut-être, mais simplement l'écho de vos propres pensées. Ne vous en prenez, d'ailleurs, qu'à vous-mêmes, à vos ethnographes, à vos sociologues, à vos historiens, dont il faut bien s'inspirer, quand on veut traiter, n'importe où, l'histoire des religions, et surtout l'histoire de la religion.

De nombreux savants, recommandés par des connaissances spéciales en linguistique et en archéologie, ont reconstitué de nos jours, sur des bases qu'on peut, malgré quelques divergences de détail, regarder comme achevées dans leurs grandes lignes, le développement des systèmes religieux professés parmi les principaux peuples civilisés. C'est surtout par l'emploi de la méthode historique qu'ils y sont parvenus, c'est-à-dire en rassemblant, en classant et en interprétant les témoignages écrits, ainsi que les monuments figurés, dont le nombre s'est si prodigieusement accru depuis un demi-siècle.

Cependant, cette méthode ne peut rien nous apprendre sur les débuts des cultes les plus importants du passé. Un coup d'œil sur l'arbre généalogique des religions peut bien

important de libéraux de toute nuance religieuse, depuis le doyen de Westminster, Arthur Stanley, jusqu'à des savants non moins connus, comme le naturaliste Wallace et le physiologue W. Carpenter, — les administrateurs décidèrent d'instituer à Londres et à Oxford un cours d'histoire des religions, qui serait confié chaque année à un conférencier différent, choisi en Angleterre ou à l'étranger. Ainsi se sont fait entendre successivement :

En 1878, M. MAX MULLER, *Religions de l'Inde;* en 1879, M. LE PAGE-RENOUF, *Religion de l'ancienne Égypte;* en 1880, M. ERNEST RENAN, *Influence de Rome sur le développement du christianisme;* en 1881, M. RHYS DAVIDS, *Le Bouddhisme;* en 1882, M. KUENEN, *Religions nationales et religions universalistes;* en 1883, M. CH. BEARD, *La Réformation du XVIe siècle;* en 1884, M. ALBERT RÉVILLE, *Anciennes religions du Mexique et du Pérou;* en 1885, M. PFLEIDERER, *Influence de l'apôtre Paul sur le développement du christianisme;* en 1886, M. J. RHYS, *Le paganisme celtique;* en 1887, M. SAYCE, *Religion de l'Assyrie et de la Babylonie;* en 1888, M. HATCH, *Influence de la Grèce sur l'Église chrétienne;* en 1890, M. UPTON. Chacun de ces cours, sauf celui de M. Upton, qui n'a pas encore paru, ont été publiés en anglais par les soins de l'*Hibbert Trust*.

nous convaincre qu'elles se rattachent les unes aux autres par une filiation ininterrompue ou qu'elles procèdent toutes d'un petit nombre de systèmes séparément formés dans quelques groupes ethniques. Mais il nous est impossible de pénétrer plus loin par l'observation directe.

Partout, à mesure qu'on remonte la chaîne des siècles, on voit les documents écrits se faire de plus en plus rares, puis cesser tout à fait, et il semble que le sol se dérobe sous les pieds de l'investigateur. Cependant, dès lors, nous entrevoyons, toutes formées déjà, des croyances et des institutions qui devaient se perpétuer jusque dans les religions actuelles, à travers toute la série des cultes intermédiaires.

Ces éléments communs à toutes les religions *organisées* peuvent se classer de la sorte :

1° La croyance à l'existence d'êtres surhumains qui interviennent d'une façon mystérieuse dans la destinée de l'homme et dans le cours de la nature;

2° Des tentatives, tantôt pour se rapprocher de ces êtres ou pour les écarter, tantôt pour prévoir l'objet et la forme de leur intervention, tantôt pour influencer cette intervention soit par la propitiation, soit par la violence;

3° Le recours à l'entremise de certains hommes regardés comme spécialement aptes à réussir dans ces tentatives;

4° La mise de certaines coutumes sous la sanction des puissances surhumaines.

A moins de supposer que ces facteurs des premières religions se soient brusquement formés à un moment donné, il faut bien admettre qu'ils ont eu un développement rudimentaire avant leur apparition dans l'histoire. Pour retrouver ce développement, on s'est adressé respectivement à la psychologie, à la linguistique, à l'archéologie préhistorique, au *folklore*, à l'ethnographie. Toutes ces sciences ont leur mot à dire dans le problème, et ce n'est pas trop de leur concours pour le résoudre. Toutefois, c'est surtout l'ethnographie comparée ou descriptive qui, par l'abondance de ses informations, nous aide à suppléer ici à l'insuffisance des renseignements historiques.

Il n'y a là, d'ailleurs, qu'une application de la méthode comparative, si justement glorifiée par Freeman comme une des conquêtes les plus précieuses de notre siècle. Cette application se voit désormais admise sans conteste dans les recherches sur les commencements du langage, de l'art, de la famille, de la propriété, du droit, de la morale même, comme on peut le constater par les ouvrages, désormais classiques, des Bachoven, des Freeman, des de Laveleye, des Giraud-Teulon, des Summer Maine, des Mac Lennan, des Max Muller, des Lubbock et des Starcke, sans compter les nombreux ouvrages de sociologie qui se sont inspirés de la même méthode, surtout en Angleterre et en France, pour retracer l'ensemble de l'évolution humaine.

Les phénomènes religieux, à leur tour, ont été soumis à ce traitement par des théologiens éclairés, comme MM. Tiele et Réville, qui, sur ce terrain, peuvent donner la main à des ethnographes comme M. Edw. B. Tylor, à des sociologues comme M. Herbert Spencer, à des folkloristes comme MM. Andrew Lang et Mannhardt. Je vais m'efforcer de marcher sur les traces de ces éminents écrivains en essayant de reconstituer, dans la mesure du possible, les premières manifestations de la croyance au divin, — quitte à chercher ensuite, dans les faits consignés par l'histoire, la suite d'un développement qui n'a pas encore atteint son dernier terme, s'il est permis de pressentir l'avenir à l'aide du passé.

On rencontre souvent des esprits dégagés de tout préjugé, qui admettent sans réserve l'extrême barbarie de la société primitive, mais qui voudraient cependant faire une exception pour la religion. A les en croire, les ancêtres des Sémites, des Aryas, des Égyptiens, des Chinois, ou au moins de l'un ou l'autre de ces peuples, auraient débuté par un état de vie fort simple et élémentaire au point de vue industriel et social, mais avec des mœurs fort pures et des croyances fort hautes, voire en pleine possession du monothéisme.

Pour l'établir, on fait d'abord valoir que ces peuples ont gardé le souvenir d'une époque où leurs croyances étaient

beaucoup plus élevées. Premièrement, l'assertion ainsi formulée est beaucoup trop générale. Il existe, en sens contraire, des traditions non moins respectables qui placent dans le passé un état d'ignorance religieuse d'où les hommes auraient été tirés par les enseignements de quelque héros civilisateur ou même de quelque personnage surhumain. Ensuite, il n'y a pas plus de fond à faire sur ces légendes dans un sens que dans l'autre : les peuples se sont demandé de tout temps d'où leur provenait la connaissance des dieux, et comme ils ne pouvaient le découvrir, ils ont naturellement conclu qu'elle leur avait été inculquée par les divinités elles-mêmes, à l'époque,

Où le ciel sur la terre
Marchait et respirait dans un peuple de dieux.

Les mêmes problèmes se sont, du reste, posés de tout temps pour l'origine des arts, des lettres, des sciences, des coutumes, etc., et toujours ils ont donné lieu à une tentative analogue pour expliquer par des mythes le secret du passé.

On a essayé de se rabattre sur l'éloge que des auteurs antiques nous font de certains peuples primitifs, tels que les Pélasges et les Germains. Mais aujourd'hui que nous connaissons mieux les populations non civilisées, nous savons que l'état d'innocence morale attribué à ces peuples enfants de l'Europe ancienne se résumait dans la simplicité des mœurs et les vertus ordinaires du sauvage actuel, là où celui-ci n'a pas été corrompu par une immixtion hâtive de nos civilisations. Quant à l'absence d'idoles, ou même de divinités plus accentuées que les vagues *numina* des Italiotes, elle prouve simplement que ces peuples n'avaient pas encore atteint la phase du polythéisme et de l'idolâtrie.

Enfin, l'on n'a pas manqué d'invoquer les sentiments épurés et même les raisonnements théologiques qui s'affirment dans les livres sacrés des Perses, des Hindous, des Juifs, des Chinois, comme dans certains hymnes des Égyptiens et des Chaldéens. Mais les recherches des derniers temps tendent de plus en plus à dissiper les illusions qu'on avait pu se faire, dans le premier enthousiasme produit par la découverte de

ces merveilleuses littératures. L'auréole qui les entourait s'est dissipée, et on est revenu à une appréciation plus exacte de leur valeur, comme de leur âge, sans qu'elles aient perdu de leur mérite, ni de leur charme, à devenir moins anomales et plus humaines, c'est-à-dire à reprendre leur vraie place dans l'évolution générale de l'humanité.

Quoi qu'il en soit, on doit reconnaître désormais qu'aucun de ces vénérables documents ne nous reporte aux premiers temps de la religion en général, ni même aux premiers temps de leur culte respectif. Ils représentent, non l'aspiration naïve de l'humanité, mais une élaboration sacerdotale qui a déjà fait son triage dans les croyances du passé. Plus on remonte vers ce passé dans les différentes races, plus on voit le culte des Sémites nous apparaître comme un véritable polydémonisme, celui des Égyptiens comme une sorcellerie organisée, celui des Indo-Européens comme une sorte de physiolâtrie universelle en cours de transformation polythéiste, — c'est-à-dire que, chez tous ces peuples, à mesure que nous nous rapprochons des origines, nous trouvons de plus en plus prédominantes des formes de pensée et des manifestations de sentiments qui caractérisent l'état religieux des sauvages à toutes les époques et dans toutes les parties du monde.

La linguistique comparée nous permet de remonter un peu plus haut que l'histoire vers les origines de toute civilisation. Toutefois, ses conclusions sont moins encore de nature à encourager l'hypothèse d'un début religieux beaucoup au-dessus du niveau observé chez les sauvages, car elles tendent à établir que partout le sens abstrait des mots employés à rendre des idées générales a été précédé d'un sens concret et en quelque sorte matériel.

Le langage nous apparaît comme un merveilleux mécanisme qui non seulement nous permet de noter les rapports des choses jusque dans leurs nuances les plus subtiles, mais encore qui guide notre esprit, d'abstraction en abstraction, jusqu'au seuil de la région inaccessible où, par delà le monde des formes

et des idées, nous pressentons la mystérieuse réalité, supérieure à toute définition. Cependant, les savantes analyses de la philologie moderne nous reportent à une époque où il se réduisait — en dehors peut-être de quelques onomatopées — à un petit nombre de sons ou de cris exprimant chacun une action physique, et une action physique accomplie par l'homme. Je n'ai pas à expliquer comment les monosyllabes qui accompagnaient les actes humains ont fini par en marquer l'idée, ni dans quelle mesure les progrès du langage ont amené la pensée à prendre possession d'elle-même. Mais nous sommes néanmoins autorisés à en conclure, d'un côté, que les créateurs de nos langues devaient largement prêter leurs facultés aux choses du dehors, — en tant que celles-ci se révélaient par des manifestations assimilables à des actions humaines; — d'autre part, que le bagage des idées conscientes devait alors être restreint à un petit nombre de notions essentiellement concrètes, embrassant des actes ou des phénomènes physiques d'une occurrence journalière.

Dans de pareilles conditions, les hommes devaient être non seulement incapables de s'élever spontanément à des notions abstraites, comme celles qu'éveillent en nous les mots : Dieu, âme, infini, absolu, substance, morale, mais encore ils eussent été hors d'état de comprendre ces notions, si elles leur avaient été brusquement communiquées du dehors (1). Tel est encore le cas des sauvages modernes, qui sont absolument rebelles aux idées abstraites, ainsi que le constatent la plupart des explorateurs (2). Tous les missionnaires savent au prix de quels efforts, et on peut ajouter de quelles défigurations, ils parviennent à introduire quelques lambeaux de la métaphysique chrétienne dans l'esprit des races véritablement inférieures. On vous a raconté l'histoire de ce bénédictin

(1) M. Pfleiderer fait remarquer que, s'il nous faut des années pour développer les notions abstraites dans l'intelligence de nos enfants, bien que ceux-ci puissent profiter de tout l'héritage du passé « qui a pensé pour eux », il a dû falloir des siècles et même des milliers d'années pour arriver au même résultat chez l'homme primitif. (*The Philosophy of Religion*. London, 1888, t. III, p. 4-5.)

(2) Voyez sir JOHN LUBBOCK, *The Origin of Civilization*. London, 1870, chap. VIII.

qui, ayant séjourné trois années chez les aborigènes de l'Australie, avait vainement essayé de découvrir à quelle divinité ils rendaient hommage. Un beau jour, il apprit qu'ils croyaient à un dieu, tout-puissant autrefois, qui avait créé le monde par son souffle, mais désormais trop vieux ou trop décrépit pour qu'on eût à en tenir compte [1]. C'était là sans doute l'écho de ses propres prédications qui revenait au missionnaire ; seulement, les indigènes n'avaient pu concevoir ce créateur autrement que comme un être réduit à une complète décrépitude, puisqu'il était assez vieux pour avoir contribué à la formation du monde et assisté à la naissance de leurs ancêtres.

L'archéologie préhistorique nous permet de faire un pas de plus, en ce qu'elle nous fournit quelques vestiges matériels et certains des croyances professées avant toute civilisation. A la vérité, ces vestiges font défaut dans les dépôts de la plus ancienne époque où l'on a constaté l'existence de l'homme — c'est-à-dire pendant la période chelléenne, qui semble avoir précédé la grande extension des glaciers en Europe. Mais il faut se garder de tenir cette lacune pour définitive. Rappelez-vous ce qui s'est passé à cet égard pour le reste de l'époque paléolithique. Là aussi, des savants, dont le nom fait autorité, ont soutenu que l'homme des temps quaternaires n'avait aucune croyance religieuse et qu'il ne prenait même aucun soin des morts. Or, les découvertes qui se sont accumulées depuis vingt-cinq ans, surtout dans les cavernes de France et de Belgique, ont permis de constater d'une façon irréfragable que, dès l'âge du mammouth, l'homme pratiquait des rites funéraires, croyait à une vie future, possédait des fétiches et peut-être même des idoles. Un coup d'œil sur les trouvailles qui autorisent ces conclusions ne sera peut-être pas déplacé ici.

Il y a des milliers et des milliers d'années, le farouche habi-

[1] MAX MULLER. *Origine et développement de la religion étudiés à la lumière des religions de l'Inde*, traduit par M. JAMES DARMESTETER. Paris, 1879, p. 15.

tant de la grotte de Spy, — aux caractères ostéologiques tellement simiens qu'on a pu en faire un nouvel anneau dans la chaîne descendante vers l'animalité, — armé seulement de quelques silex pour se défendre contre les attaques des grands fauves qui erraient autour de son abri, — exposé aux rigueurs d'un climat que les populations actuelles des régions polaires supportent seulement grâce à des ressources qui, comparées au dénûment des temps moustériens, représentent presque de la civilisation, — ce contemporain du mammouth et de l'ours des cavernes, dont toutes les préoccupations semblaient devoir être absorbées par la lutte pour l'existence, trouvait déjà le temps de songer à ses morts, de les parer pour la vie future, de leur offrir des objets qu'il aurait pu utiliser pour lui-même, mais qu'il préférait laisser à leur disposition dans cette autre vie [1]. L'usage de placer près du défunt des armes, des outils, des parures peut être regardé comme général chez les populations des cavernes, ainsi que chez tous les sauvages qui enterrent leurs morts; il implique à la fois la croyance à une survivance de l'individu et l'idée que cette vie future sera la répétition de la vie présente, tout au moins qu'on y éprouvera les mêmes besoins, qu'on y courra les mêmes périls et qu'on y ressentira les mêmes jouissances. C'est ce qu'expliquaient bien les anciens Péruviens, quand, interrogés sur la raison qui leur faisait sacrifier en l'honneur des défunts des objets, des animaux et même des personnes, ils faisaient valoir qu'ils avaient vu en songe des gens, morts depuis longtemps, se promener avec les êtres et avec les objets ensevelis dans leur tombe [2]. Des indigènes de Bornéo vont jusqu'à dire que, s'ils abandonnent au gré des vagues des objets ayant appartenu au défunt, celui-ci ne tardera pas à venir les reprendre. Chez certains peuples, tels que les Comanches, les Patagons, les Bagos de l'Afrique, l'habitude d'offrir au mort tout ce qui lui a appartenu est

(1) De Puydt et Lohest, *L'homme contemporain du mammouth à Spy*. Namur, 1887.

(2) Cieza de Leon, cité par M. Edw. B. Tylor, *Civilisation primitive*. Paris, 1878, t. I, p. 567.

poussée si loin, qu'au dire de divers explorateurs, elle empêche le maintien de la famille et l'accumulation du moindre capital dans la peuplade (1).

On a également constaté, dans les cavernes de l'âge du mammouth, la trace de repas funéraires. Il faut observer que, chez tous les peuples non civilisés, ces repas ont lieu, non pas seulement en l'honneur, mais encore au bénéfice des défunts, de même que les repas en l'honneur des dieux sont censés profiter à ces derniers. Les indigènes de la rivière Rouge expliquent formellement que l'esprit du défunt se nourrit de l'esprit renfermé dans l'offrande, pendant que les assistants se partagent la nourriture du banquet funéraire (2). L'existence de cette coutume chez l'homme préhistorique a pour corollaire qu'il avait déjà fait la distinction de l'objet matériel et de l'esprit enfermé dans l'objet comme dans un corps; bien plus, qu'il croyait à la possibilité, pour cet esprit, de quitter son enveloppe et de lui survivre. Une preuve plus incontestable encore de cette croyance s'observera un peu plus tard, lorsqu'on se mettra à briser ou à brûler les objets déposés dans les tombes, parce qu'on croit à la nécessité de détruire, c'est-à-dire de tuer l'objet, afin d'en mettre l'âme à même de suivre l'âme du défunt.

Dans quelques grottes, dont les plus anciennes remontent à l'âge du renne, par exemple dans les cavernes de Menton, les os des cadavres étaient teints en rouge avec de l'oligiste ou du cinabre. Aujourd'hui encore, quelques tribus de l'Amérique septentrionale, qui exposent les cadavres sur la cime des arbres, recueillent ensuite les ossements décharnés et les peignent en rouge avant de les enterrer définitivement. On signale une coutume analogue chez les Mincopis des îles

(1) GROSSMANN, *Report of the Bureau of Ethnology to the Smithsonian Institute*, t. I. Washington, 1881, p. 99. — DE LUCY-FOSSARIEU, *Ethnographie de l'Amérique antarctique*. Paris, 1884, p. 51. — RENÉ CAILLIÉ, *Voyage à Tombouctou*. Paris, 1830, p. 245-246.

(2) Dr S.-G. WRIGHT, cité par M. H.-C. YARROW dans *Mortuary customs of the north American Indians*, dans le *Report of the Bureau of Ethnology*, 1879-1880, « Smithsonian Institute ». Washington, t. I, 1881, p. 191.

Andaman et les Niams-Niams de l'Afrique centrale (1). Il a été donné comme raison de cet usage que le rouge est la couleur des esprits. Ainsi, en Polynésie, il suffisait de peindre un objet en rouge pour qu'il devînt *tabou*, c'est-à-dire la propriété des puissances surhumaines, donc inviolable et inaccessible. Mais nous pouvons nous demander si, dans les usages funéraires, l'apposition de la couleur rouge n'aurait pas pour but de simuler plutôt une infusion de sang, c'est-à-dire une restitution de la vie, conformément à l'idée, si fréquente chez les non-civilisés, que le sang et la vie sont équivalents. Peindre les ossements du défunt en rouge, ce serait donc lui assurer ou lui faciliter le renouvellement de l'existence (2).

Une autre coutume, relevée dans les cavernes de la France centrale dès l'âge du renne, et de plus en plus générale à l'époque de la pierre polie, consistait à enterrer le corps replié sur lui-même, de façon que les genoux touchent le menton. On a soutenu qu'elle avait pour but de donner au cadavre l'attitude que le vivant prenait pour dormir au coin du feu, le soir, après une journée de chasse ou de guerre (3). Mais ce n'est là nulle part la véritable attitude du sommeil. Je me rallierais plus volontiers à l'idée qu'on voulait ainsi donner au mort la position de l'enfant dans le sein de sa mère. Nombre de populations croient que la vie est une renaissance, — depuis les Algonquins qui, par une touchante attention, enterrent les petits enfants sur les sentiers les plus fréquentés par les femmes de la tribu, jusqu'aux peuples des deux continents

(1) CARTAILHAC, *La France préhistorique*. Paris, 1889, p. 292. — DE NADAILLAC, *Les découvertes préhistoriques et les croyances chrétiennes*. Paris, 1889, p. 13. — LETOURNEAU, *Sociologie*, Paris, 1880, p. 211 et 220.

(2) Ainsi, chez les anciens Péruviens, on barbouillait en rouge avec du sang, pendant les sacrifices, les portes et les idoles des temples. (ACOSTA, cité par M. ALBERT RÉVILLE, *Religions du Mexique et du Pérou*. Paris, 1885, p. 349. — De même, les Bédouins du Sinaï, pendant une fête populaire célébrée annuellement en mémoire de leur prophète Salih, frottent avec du sang de chameau les montants de la porte du tombeau. (J. GOLDZIHER, « Le culte des saints chez les musulmans », dans la *Revue de l'histoire des religions*, t. II, 1880, p. 311.)

(3) LETOURNEAU, *Sociologie*. Paris, 1880, p. 207.

qui expliquent de la sorte les cas de ressemblance familiale ou d'atavisme. D'ailleurs, cette coutume, retrouvée par le docteur Schliemann dans les tombes de Mycènes, existe encore aujourd'hui aux îles Andaman, dans la Nouvelle-Zélande, en Mélanésie, dans l'Amérique méridionale, chez les Bongos de l'Afrique et parmi les Hottentots. Presque tous les voyageurs l'expliquent par la raison que je viens d'en donner (1). L'idée que la terre est la mère commune des hommes, la matrice qui les a originairement portés, se retrouve dans toutes les mythologies un peu développées. Les Aryas des temps védiques, dans les cas où ils enterraient leurs morts sans les incinérer, priaient la terre de les accueillir comme une mère son fils (2).

Les hommes de cet âge reculé pratiquaient-ils seulement le culte des morts? Je ferai observer que ce dernier était à peu près le seul susceptible de laisser des traces matérielles. On peut aisément retrouver les objets déposés dans une tombe; mais allez donc rechercher les vestiges des sacrifices offerts aux corps célestes ou des danses symboliques exécutées en leur honneur! Nous ne devons pas plus compter sur l'écriture que sur le phonographe pour nous transmettre le texte des prières ou des conjurations qui ont projeté vers le ciel les premières manifestations de la religiosité humaine. Toutefois, nous possédons un certain nombre de gravures qui remontent à l'âge du renne, et il est difficile de ne pas admettre que cet art primitif ait eu une portée religieuse. Ce sont le plus souvent des représentations d'animaux, mammouths, rennes, chevaux, serpents, poissons, dessinés sur des fragments d'os ou d'ivoire avec une fidélité d'expression et même un sentiment de la vie qu'on pourrait souhaiter à plus d'un artiste moderne. Chez les nègres, toutes les représentations analogues sont des fétiches,

(1) Pour les Araucans, D'ORBIGNY, *L'homme américain*. Paris, 1839, t. I, p. 92; pour les Hottentots, PESCHEL, *Völkerkunde*. Leipzig, 1874, p. 494; pour les Andamanais, E.-H. MAN, dans le *Journal of the Anthropological Institute*, 1882, p. 144. — Décrivant les momies des anciens Péruviens, M. Hutchison dit que « le corps était placé dans la même position que le fœtus pendant la vie utérine ». *Prehistoric Peru*, dans le *Journal of the Anthrop. Institute*, t. IV, 1875, p. 447.

(2) *Rig Véda*, X, 18, 11.

ou, du moins, ont un but conjuratoire, et j'avoue ne pas croire beaucoup aux préoccupations purement esthétiques des sauvages. Tout, chez eux, a un but pratique, même l'art et la religion. C'est, du reste, une idée fréquente chez les non-civilisés qu'à travers le portrait on peut agir sur l'original. Enfin, comme l'a écrit M. Andrew Lang avec beaucoup d'à-propos : « Quand on adore un tigre ou un lézard, on est enclin à penser que la prière ou le culte adressés à l'image de l'animal plairont à l'animal lui-même et le rendront propice (1). »

La figure humaine a été plus rarement esquissée et avec moins de bonheur. Cependant, on en connait plusieurs exemples. M. Édouard Dupont a trouvé, dans le trou Magrite, non loin de Dinant, l'ébauche d'une figurine en bois de renne qui, reproduisant la silhouette de l'homme, peut très bien avoir servi d'idole. Le même explorateur a recueilli dans une caverne de la Lesse, sur une plaque de grès, près d'un foyer qui remonte à l'age du renne, un tibia de mammouth auquel on ne peut refuser le caractère d'un fétiche, car, à cette époque, le mammouth avait déjà disparu de cette région. M. Dupont fait observer, à ce propos, que partout les ossements des grandes espèces éteintes jouent un rôle important dans les croyances populaires (2). Les Dacotahs et d'autres Peaux-Rouges recueillent soigneusement les os du mastodonte et les placent dans leurs huttes pour bénéficier de la vertu magique qu'ils leur prêtent (3). Il convient de mentionner également les coquilles perforées, les fossiles, les cristaux, les cailloux de quartz et les cornes de renne déposés à l'intérieur des tombes, parfois même dans la main du mort, tous sans utilité pratique, qui ont pu servir d'ornements, mais qui, dans certains cas, doivent avoir été employés comme talismans ou comme amulettes.

Tous ces vestiges dénotent sans doute des conceptions bien

(1) ANDREW LANG, *Custom and myth*. Londres, 1884, p. 294.

(2) E. DUPONT, *L'homme pendant les âges de la pierre aux environs de Dinant sur Meuse*. Bruxelles, 1871, p. 92 et 206.

(3) EDW. B. TYLOR, *Researches into the early history of Mankind*. Londres, 1878, p. 322.

enfantines et bien grossières; néanmoins, ils impliquent aussi que l'homme entrevoyait déjà, au delà de son horizon borné, quelque chose de mystérieux et de puissant; qu'il cherchait à nouer avec les êtres surhumains dont il se croyait entouré des relations basées sur un échange de services; enfin, qu'il s'était déjà ouvert à l'esprit de sacrifice, c'est-à-dire à l'abandon d'un avantage tangible et immédiat en vue d'un bien plus considérable, mais plus éloigné et plus incertain.

Si nous passons à l'âge de la pierre polie, nous voyons ces manifestations religieuses se développer et se généraliser. Il s'y ajoute même des éléments nouveaux, par exemple le culte des mégalithes, la trépanation des crânes, la vénération spéciale du marteau, etc.

Je ne m'étendrai pas sur l'emploi encore si controversé des pierres levées et alignées qui se rencontrent un peu partout dans les deux mondes. On a prétendu que c'étaient de simples monuments commémoratifs, comme les douze pierres, tirées du Jourdain, que Josué fit ériger au premier campement des Israélites après le passage du fleuve, pour servir, explique la Bible, « de mémorial éternel » [1]. Je ne veux pas contester que certains de ces monuments aient pu jouer le rôle d'aide-mémoire ou même de bornes internationales. Mais, quand je vois à quel point le culte des pierres, particulièrement des pierres levées, est encore général dans l'humanité non civilisée, je suis bien plus porté à conclure que les mégalithes sont, en général, le legs et le témoignage d'une vraie litholâtrie, soit que ces pierres aient été vénérées en elles-mêmes et pour elles-mêmes, comme nous le voyons chez les aborigènes de l'Inde, de la Malaisie, de la Polynésie, de l'Afrique septentrionale, des deux Amériques [2], soit qu'on les ait tenues pour la demeure ou le simulacre de quelque puissance surhumaine,

[1] JOSUÉ, IV, 5-8.— Il paraît que, actuellement ou récemment encore, chez les Kabyles, les représentants des clans confédérés, quand ils avaient pris une décision importante, dressaient chacun une haute pierre; si une des tribus violait l'engagement, sa pierre était renversée. (CARTAILHAC, *France préhistorique*, p. 314, 315.)

[2] « Mythologie du monde minéral », leçon professée à l'école d'anthropologie par André Lefèvre. Paris, 1889 (extrait de la *Revue des Traditions populaires*).

comme les bétyles de toute la race sémitique, et même les blocs informes figurant, chez les Grecs, suivant le témoignage de Pausanias, les plus anciennes images des divinités. Nous verrons prochainement que la vénération de la pierre levée a été partout le premier pas vers l'idolâtrie.

L'homme de la pierre polie, de même que son prédécesseur de l'âge paléolithique, déposait ses morts dans des grottes; quand les cavernes naturelles lui faisaient défaut, il en construisait d'artificielles, soit qu'il creusât une excavation dans le roc, soit qu'il disposât quatre pierres en une sorte de rectangle recouvert d'une large dalle et enfoui sous un amoncellement de terre. Telle est l'origine des dolmens, dont on ne conteste plus le but funéraire. Toute la question est de savoir si c'étaient des sépultures du premier ou du second degré; en d'autres termes, si on y déposait directement les morts ou si, avant de les y introduire, on laissait d'abord la décomposition faire son œuvre. Dans cette dernière hypothèse, qui est la plus probable, les dolmens n'auraient été que des ossuaires, analogues à ceux qu'on rencontre encore dans certains cimetières du continent européen; mais cette préoccupation même d'assurer une demeure en quelque sorte perpétuelle aux éléments incorruptibles du corps n'est qu'une nouvelle preuve de l'importance qu'on attachait aux rites funéraires.

Un détail fréquent, qui n'a pas laissé d'intriguer les archéologues, surtout à l'époque où l'on croyait encore que les dolmens étaient l'œuvre d'un peuple particulier, c'est la présence, dans une de leurs parois, — généralement celle qui ferme l'entrée, — d'un trou qui ne dépasse guère le volume d'une tête humaine. Au Caucase et au Malabar, cette disposition leur a même valu plus tard, dans le langage populaire, le surnom de « Maison des Nains ».

Trop étroit pour avoir servi de passage aux vivants, cet orifice n'a pu davantage être utilisé pour introduire les ossements ou même les offrandes, qu'autrement on retrouverait empilés contre la paroi intérieure. L'explication la plus raisonnable, c'est qu'on le destinait à permettre le passage de l'âme. Pour nombre de peuples sauvages, l'âme continue à habiter près

du corps, tout en faisant de temps à autre une excursion dans le monde des vivants. Or, ainsi que nous le verrons plus loin, l'âme, chez ces populations, est généralement regardée comme une imitation réduite et en même temps semi-matérielle du corps. Il lui faut donc une ouverture pour qu'elle puisse traverser une cloison. A la mort d'un parent, les Hottentots, les Samoyèdes, les Siamois, les Fidjens, les Peaux-Rouges, font une ouverture dans la hutte pour fournir une issue à l'âme du défunt, quitte à reboucher aussitôt le trou, pour qu'elle ne puisse plus rentrer (1). Les Iroquois ménageaient une petite ouverture dans chaque tombe et ils expliquaient formellement que c'était pour permettre à l'âme de sortir ou d'entrer à sa guise (2). A Koulfa, dans l'Afrique du Nord, la même idée s'était combinée avec le désir de fournir un passage pour les offrandes. Après avoir laissé un trou dans le haut du tombeau où l'on déposait le cadavre replié sur lui-même, on mettait, près de cette ouverture, des pagnes et d'autres objets, afin que le défunt lui-même pût venir les chercher et, au besoin, les transmettre à des morts plus anciens (3).

C'est également par le désir de frayer un chemin à un esprit que s'expliquent le mieux ces curieux faits de trépanation crânienne, observés, pour la première fois en 1872, par le docteur Prunières, dans des cavernes néolithiques de la France centrale et constatés, depuis lors, dans les sépultures du même âge, en Danemark, en Bohême, en Italie, en Portugal, dans le nord de l'Afrique ainsi que dans les deux Amériques (4). Quelques-uns de ces crânes avaient été trépanés après la mort. D'autres l'avaient été durant la vie, comme on pouvait le reconnaître au travail de réparation naturelle qui s'en était suivi.

(1) FRAZER, *On certain burial customs* dans le *Journal of the Anthropological Institute*. Londres, t. XV, p. 70. — HERBERT SPENCER, *Principles of sociology*, t. I, § 94.

(2) A. RÉVILLE, *Religion des peuples non civilisés*. Paris, 1883, t. I, p. 252.

(3) CLAPPERTON, *Second voyage dans l'intérieur de l'Afrique*. Paris, 1829, t. I, p. 276.

(4) BROCA, *Mémoire sur la trépanation du crâne et les amulettes crâniennes à l'époque néolithique*. Paris, 1877.

Quant aux rondelles d'os détachées par cette opération, elles étaient percées d'un trou et portées en collier, usage qui s'est perpétué jusqu'à l'époque gauloise.

Aujourd'hui encore, il paraîtrait que la trépanation est pratiquée chez les Kabyles, — dans un but d'initiation religieuse, affirme M. de Nadaillac, — dans un but thérapeutique, rapporte M. Broca. Dans le premier cas, elle pourrait avoir pour but de permettre à l'âme de se mettre librement en communication avec les puissances surhumaines, ou encore d'offrir aux dieux un succédané, un substitut, en lieu et place de la personne entière, comme nous en trouvons des exemples chez tous les peuples qui pratiquent des mutilations religieuses, depuis l'ablation d'une phalange jusqu'au sacrifice des cheveux ou des ongles. Dans le second cas, elle aurait évidemment pour objet de permettre l'expulsion d'un esprit qui s'est introduit dans le corps et qui y cause des désordres, conformément à la théorie des non-civilisés que toute maladie est un fait de possession diabolique ou divine C'est ainsi que les sauvages des deux mondes appliquent à leurs malades les procédés de massage et de succion, qu'ils leur administrent des boissons purgatives et vomitives, qu'ils leur font même des saignées et des brûlures, dont l'efficacité souvent réelle, quoique toujours empirique, est invariablement attribuée à la sortie de l'esprit perturbateur.

La trépanation des morts est peut-être plus difficile à interpréter, précisément parce que nous n'en trouvons l'équivalent chez aucun peuple connu. M. Cartailhac, s'appuyant sur une sorte d'embaumement que pratiquent encore les Dayaks, croit qu'elle avait pour objet de permettre l'extraction de la cervelle (1). Mais on peut penser que ce procédé eût laissé d'autres traces; il n'expliquerait pas, en tout cas, la valeur d'amulette qu'on attachait aux rondelles ainsi détachées du crâne. Peut-être l'opération avait-elle précisément pour objet de procurer ces précieux talismans; ou encore s'agissait-il de fournir à l'âme une issue spéciale par où elle pût sortir du corps.

(1) *France préhistorique*, p. 286.

Il est à remarquer que la trépanation ne s'appliquait pas, dans la même sépulture, à tous les défunts indistinctement; que sur quelques crânes elle a dû être pratiquée à la fois pendant la vie et après la mort; enfin, que parfois les trous ainsi formés ont été rebouchés au moyen de rondelles évidemment empruntées à d'autres têtes. Tous ces faits rentrent assez bien dans l'hypothèse que la trépanation était réservée — comme ailleurs certains rites funéraires et certains modes privilégiés de sépulture — aux individus regardés, à raison de leur rang, de leur savoir ou de leur tempérament, comme en possession d'une nature supérieure ou comme en communication directe avec le monde surhumain.

Nous avons la preuve incontestable qu'à l'époque des cités lacustres et des cryptes artificielles, l'homme pratiquait l'idolâtrie. Dans les cavernes de la Marne, de l'Oise, de l'Eure et du Gard, en France, on a trouvé — toujours sur la paroi gauche de l'antigrotte, ce qui implique bien une disposition intentionnelle — l'ébauche d'une figure féminine où l'on peut distinguer les yeux, le nez, la bouche, les seins et même le dessin d'un collier (1). Cette grossière sculpture, qui est partout la même, est généralement associée à l'image d'une hache en silex, sorte de maillet à deux têtes, parfois figuré avec son manche. Il n'est pas surprenant que l'homme de la pierre ait vénéré l'instrument caractéristique de sa civilisation, l'arme qui assurait sa domination sur la nature et qui représentait le fondement de sa puissance. Aujourd'hui encore, ne voit-on pas les Peaux-Rouges, les Polynésiens et même les Hindous offrir des hommages à leurs armes et à leurs outils? Le culte des silex taillés et, à plus forte raison, de la hache en pierre, a été à peu près universel dans l'humanité, qui, partout, même après l'avènement des métaux, a continué à mettre ces premiers produits de l'industrie en rapport avec la foudre et en a fait des pierres tombées du ciel. Cependant, dans les sculptures qui nous occupent, on peut se demander s'il ne faut pas rattacher la hache au culte de quelque divinité féminine à qui elle aurait servi d'arme ou de simulacre, comme, dans les

(1) Bon DE BAYE, *Mémoires sur les grottes de la Marne*. Paris, 1872.

tombes de l'âge postérieur, elle devient le symbole de Thor et de Taranis, les divinités du tonnerre chez les Germains et les Gaulois (1)? Ceci n'implique nullement que les hommes de la pierre polie aient adoré la foudre sous les traits d'une femme, et le plus sage serait peut-être de renoncer, dans l'état actuel de nos connaissances, à déchiffrer davantage ce problème. Toutefois, en tant qu'il me soit permis, sans sortir de mon cadre, de formuler ici une hypothèse, je demanderai si l'on ne pourrait voir dans cette idole fruste et naïve une personnification de la nature ou plutôt de la terre. En effet, nous trouvons celle-ci adorée, sous une physionomie féminine, par tous les peuples parvenus à une capacité de généralisation suffisante pour concevoir l'idée d'une puissance analogue. Je me risquerai même à supposer que son association avec une hache pourrait bien avoir trait à quelque mythe de l'union entre le ciel et la terre, où les forces fécondantes de l'orage auraient été symbolisées par la hache de pierre. La présence de pareilles conceptions chez presque tous les peuples qui ont atteint un certain niveau de développement mythologique est ma seule excuse pour hasarder cette explication, qui concorde néanmoins avec ce que nous savons des idées religieuses chez les occupants de notre sol au moment où ils entrent en contact avec des sociétés plus avancées (2).

(1) Il est intéressant de constater que la hache se retrouve dans la main du dieu de la foudre chez les Chaldéens, les Grecs (*Zeus Labrandeus*) et les Hindous (*Çiva*).

(2) On trouve assez fréquemment, sur des autels gallo-romains, un dieu tenant un long maillet et associé à une déesse qui porte une corne d'abondance. Dans le premier, bien qu'il soit parfois latinisé en Dispater ou en Sylvanus, les archéologues s'accordent à voir Taranis, le dieu de la foudre, l'équivalent celtique du Thor germain; dans la seconde, une déesse de la terre ou de la nature. (« Le dieu gaulois au maillet », par Ed. Flouest et H. Gaidoz, dans la *Revue archéologique* de mars-avril 1890.) Le marteau, emblème de l'orage aux ondées vivifiantes, était également, parmi les populations germaniques, le symbole de la fécondité. En Scandinavie, quand la mariée pénétrait sous le toit conjugal, l'usage était de jeter un marteau de fer dans son tablier (*Revue des traditions populaires*, t. IV, janvier 1889, p. 23), et un vieux poète allemand du moyen âge, Frauenlob, cité par M. Karl Blind, fait naïvement dire à la vierge Marie, pour expliquer la conception de l'enfant Jésus, que le forgeron de là-haut lui a jeté un marteau dans le sein. (*Antiquary*. Londres, 1884, t. IX, p. 200.)

La plupart des rites que je viens de mentionner ont également marqué de leur empreinte l'âge du bronze ou du cuivre et on peut les suivre enfin dans le premier âge du fer, avec lequel, presque partout, nous prenons pied dans l'histoire.

On trouvera peut-être que l'ensemble de ces renseignements est assez maigre, et que la part de l'hypothèse y est encore bien forte. Mais les faits que nous avons pu y constater suffisent, sinon pour reconstituer toute la religion des hommes préhistoriques, du moins pour établir que leur niveau religieux n'était guère supérieur à celui des peuples actuellement échelonnés entre les commencements de la civilisation et la complète sauvagerie. Vous aurez remarqué que pour retrouver les croyances résultant de ces constatations matérielles, j'ai eu recours aux vestiges analogues qui se rencontrent chez les peuples non civilisés de notre temps et qui y reçoivent une explication connue. C'est ainsi que, pour retrouver l'usage de certains engins préhistoriques, on s'est adressé aux populations chez lesquelles on a pu constater de nos jours l'emploi d'engins identiques. On n'a même pas hésité à généraliser les conclusions tirées de ces analogies, quand il s'est agi de reconstituer l'industrie, les occupations, les mœurs des sauvages préhistoriques. Tout ce que je demande, c'est la permission d'en faire autant, quand il s'agit des croyances et des institutions religieuses.

Une autre science aboutit aux mêmes résultats. C'est le folklore, ou plutôt l'étude des traditions que les civilisations antérieures ont, en disparaissant, laissées comme autant de dépôts sédimentaires dans les classes inférieures de notre société. Il faut reconnaître que ces classes, particulièrement dans les campagnes, ont beaucoup moins ressenti que le reste de la nation l'action modificatrice du progrès, et par suite qu'elles ont beaucoup mieux gardé les habitudes intellectuelles et sociales autrefois communes à toutes les couches de la population. De là des croyances et des coutumes qui semblent absolument inexplicables, si on les juge d'après les idées généralement acceptées de nos jours dans la science et

même dans la religion. Pour comprendre la signification et l'origine de ces survivances, il est nécessaire de les replacer dans le milieu d'où elles sont respectivement sorties. Il y en a un certain nombre qui s'expliquent par les croyances et les rites des religions historiques immédiatement antérieures au christianisme. D'autres témoignent d'un état religieux plus rudimentaire, plus grossier; si elles existaient au sein des religions antiques, elles y formaient déjà de véritables survivances, comme l'a reconnu plus d'un auteur de l'époque. Cherchez-en l'équivalent parmi les matériaux de l'ethnographie contemporaine : il y a neuf chances sur dix pour que non seulement vous les retrouviez chez quelques groupes de non-civilisés, sinon chez presque tous, mais encore pour que, étudiées dans ce nouveau milieu, elles prennent un sens rationnel, c'est-à-dire conforme à la façon de penser en vigueur chez les sauvages. En effet, comme l'a très bien dit Mannhardt, « les diverses phases du développement intellectuel de l'humanité ont encore des représentants vivants sur la terre; or, l'étude de ces derniers forme un moyen précieux d'interpréter les survivances des états antérieurs constatées chez les peuples civilisés, où elles remontent quelquefois aux âges de la sauvagerie primitive » (1).

Dans certains départements de la France, quand les paysans vont habiter une maison nouvellement construite, ils commencent par y égorger un poulet dont ils répandent le sang dans les appartements. C'est, explique-t-on dans le Poitou, parce qu'on doit faire passer un mort dans la maison, si on veut qu'elle devienne habitable pour les vivants (2). Ainsi présentée, la coutume n'a aucun sens, mais il n'en est plus de même si on la met en rapport avec la croyance, à peu près générale chez les peuples non civilisés parvenus à l'âge de la bâtisse, que l'âme d'une victime enterrée sous les fondations protège la solidité ou défend les approches de l'édifice, et si on combine cette croyance avec le principe, non moins répandu, qu'en matière de sacrifice, comme nous le verrons plus loin,

(1) MANNHARDT, *Wald und Feldkulte*. Berlin, 1877, t. II, p. 23.
(2) « Les rites de la construction », dans *Mélusine* du 5 janvier 1888.

on peut offrir l'inférieur pour le supérieur, l'animal pour l'homme. En Allemagne, c'est parfois un cercueil vide qu'on mure dans les fondations, alors que chez les Bulgares on se borne à faire le simulacre d'y jeter l'ombre d'un passant. Pour trouver l'explication de cette dernière variante, il vous suffira de vous transporter chez les nombreuses populations qui regardent l'ombre de l'individu comme sa partie spirituelle, son âme, en un mot. Nos propres langues attestent que nos ancêtres admettaient également cette assimilation. La croyance que les morts n'ont plus d'ombre se rencontre chez les nègres de l'Afrique centrale, comme dans le poème du Dante; et les Bassoutos s'imaginent qu'un crocodile peut emporter un passant, s'il parvient à saisir son ombre sur le bord de l'eau (1).

Il y a deux ans, j'assistais, dans le temple crématoire de Milan, à l'incinération des restes d'un jeune instituteur. La crémation terminée, comme on allait sceller l'urne, la mère et les sœurs du défunt demandèrent à déposer leur photographie près des cendres encore tièdes. Certes, il y a quelque chose de touchant dans l'usage de placer sur la tombe ou à côté même des morts l'image des êtres qu'ils ont aimés durant la vie. Mais il n'en est pas moins étrange et significatif à la fois de voir une famille assez émancipée pour rompre avec la routine traditionnelle de l'enterrement et en même temps assez asservie aux traditions du plus lointain passé pour offrir au mort un hommage qui, malgré l'intervention de l'art photographique, nous reporte aux sacrifices funéraires des nègres et des Néo-Zélandais. Aujourd'hui encore, dans toute l'Afrique païenne, on entoure le mort, surtout si c'est un personnage distingué, de ses femmes et de ses serviteurs, voire de ses animaux favoris; seulement, comme ici les procédés de l'atténuation ne sont pas encore intervenus, c'est l'égorgement de ces malheureuses victimes qui les envoie suivre leur époux et maître dans sa vie d'outre-tombe. En Chine, déjà au temps de Marco-Polo,

(1) ARBOUSSET et DAUMAS, *Voyage d'exploration au nord-est de la colonie du Cap*. Paris, 1842, p. 12. — Cf. *Journal of the Anthropological Institute*, t. X, p. 313, et XVI, p. 344.

on commençait à remplacer le sacrifice de victimes réelles par des figurines en parchemin qu'on incinérait avec le corps (1). Les Chinois actuels, plus pratiques encore, se bornent à écrire la liste de leurs offrandes sur un papier qu'ils brûlent ensuite sur la tombe.

Les classes populaires n'ont pas, du reste, le monopole des survivances. Tentez l'expérience, comme je l'ai fait moi-même, de demander aux assistants, dans des funérailles militaires, pourquoi l'on fait suivre au cheval le cercueil de l'officier, et surtout pourquoi l'on fait boiter la pauvre bête pendant le funèbre trajet. Les uns vous répondront qu'ils n'en savent rien, et que cela a dû toujours se passer ainsi; les autres vous expliqueront que c'est un hommage au défunt, peut-être une façon de forcer le cheval à prendre une part dans le deuil. A peine quelques-uns, qui ont lu des ouvrages d'ethnographie, se rappelleront-ils que le sacrifice funéraire du cheval est à peu près universel chez les peuples non civilisés qui se livrent à l'équitation. Nous savons même, par le témoignage des historiens, qu'il se pratiquait encore, sur une large échelle, chez les Celtes, les Germains, les Slaves et les Mongols. Parmi les Ossètes du Caucase, il apparaît dans un état de transition analogue à celui que nous observons chez nous. On s'y contente de faire exécuter au cheval, ainsi qu'à la veuve, trois fois le tour de la tombe; seulement, la femme ne peut plus se remarier, ni le cheval servir de monture dans la tribu. En Europe, on se borne à simuler la claudication du cheval, et même, aux récentes funérailles du prince Baudouin, à Bruxelles, j'ai remarqué qu'on avait supprimé ce détail d'une cruauté inutile. Ainsi s'en vont les vieilles coutumes. Cependant, çà et là, le sentiment originaire, toujours vivace dans le cœur du peuple, remonte, pour ainsi dire, à la surface, en jetant sur le passé une clarté inattendue, comme la flamme qui se fait jour à travers les cendres d'un foyer mourant. M. Andrew Lang rapporte le fait qu'il y a quelques années, une paysanne du Kerry tua son cheval à la mort de son mari, et comme on

(1) *Récits de Marco-Polo*. Paris, 1879, p. 165.

lui reprochait cette folie : « Voudriez-vous, répliqua-t-elle, que mon homme allât à pied dans l'autre monde [1] ? »

Les religions, du moins celles qui se sont organisées en orthodoxies, déclarent généralement la guerre aux superstitions des âges antérieurs. Cependant, elles sont elles-mêmes forcées de faire la part des survivances qu'elles ne peuvent déraciner. Ainsi s'explique, au sein de religions relativement élevées, la présence de traditions et de pratiques en contradiction avec le niveau intellectuel et moral de leurs fidèles. Vous savez avec quelle ardeur, et, on peut dire, avec quel succès M. Andrew Lang a expliqué de cette façon ce qu'il y a de choquant et de grotesque dans les fables de la mythologie grecque. Il a surtout fait ressortir comment ces mythes se sont formés à l'époque où les ancêtres de nos Grecs classiques avaient des mœurs et des idées de sauvages. La même observation peut s'appliquer à plus d'un rite dans tous les cultes présents et passés.

On a souvent répété que le dogme, pour autant qu'il représente une fixation des croyances dominantes à un moment donné, en venait bien vite à figurer la religion ou plutôt la théologie de la veille. Dans le même ordre d'idées, on pourrait dire que le culte représente le plus souvent la théologie de l'avant-veille, car, nulle part, l'esprit de conservation ne se montre aussi tenace que dans les rites. Ici, à l'empire qu'exerce la coutume vient se joindre la crainte de déplaire à la divinité en altérant les pratiques qu'elle est censée avoir inspirées elle-même ou dont l'efficacité a été constatée par des expériences longuement répétées. Aussi n'y a-t-il pas de religion qui ne possède, dans sa liturgie, des cérémonies et des symboles empruntés à toute la série des religions antérieures.

Le regretté Edwin Hatch, dans ses *Hibbert Lectures* de 1888, un des traités les plus lucides, les plus consciencieux et les plus complets qui aient été publiés sur la part de la Grèce dans le développement des dogmes et des rites chrétiens, vous a montré comment les mystères du paganisme s'étaient intro-

(1) ANDREW LANG, *Custom and myth*. Londres, 1884, p. 11.

duits avec une acception nouvelle au sein du christianisme naissant. Or, parmi ces rites, il y en avait certainement que l'antiquité classique avait elle-même empruntées à des cultes plus anciens; si bien que nous voyons encore aujourd'hui se célébrer, dans certaines églises chrétiennes, des cérémonies qu'on peut dire avoir traversé au moins trois religions et dont l'équivalent, peut-être l'explication, se retrouvent parfois chez les peuples barbares. Il me suffira de citer, comme un des exemples les plus caractéristiques de ces survivances, la rénovation du feu dans l'office du samedi saint, où le prêtre, après avoir éteint toutes les lumières, rallume le cierge pascal à l'aide d'une étincelle obtenue par le vieux procédé du briquet. Cette cérémonie ne nous reporte-t-elle pas directement à des rites solaires ou ignés, déjà plus ou moins teintés de métaphysiqûe dans presque tous les polythéismes antiques, mais dont l'origine purement naturiste se révèle dans les coutumes de certains peuples sauvages, comme, au reste, dans les traditions de notre folklore? Autrefois, la rénovation du feu se passait dans l'église à l'aube du jour de la Résurrection, et le feu, que le clergé avait tiré du briquet, servait également à rallumer les foyers que les familles avaient préalablement éteints dans leurs maisons. Sauf que le choc du briquet était remplacé, en général, par le frottement de deux bois, procédé plus primitif encore, c'est bien la même cérémonie qui s'accomplissait annuellement à Lemnos dans le temple de Vulcain, à Rome dans celui de Vesta, à Cuzco dans celui du Soleil, à Mexico en l'honneur de Xiutecutli, « le Seigneur de l'année ». C'est bien celle qui se pratique toujours, pour allumer le feu du sacrifice, chez les brahmanes (1); dans les principales cérémonies religieuses chez les Chippeways (2); pour célébrer le renouvellement de l'année sur la côte du Zanzibar (3); pour faire tomber la pluie chez les Cafres (4); dans toutes les cir-

(1) J.-C. Nesfield, *Primitive philosophy of fire*, dans la *Calcutta Review* d'avril 1884, p. 335.

(2) A. Réville, *Religions des peuples non civilisés*. Paris, 1883, t. I, p. 222.

(3) J. Becker, *La vie en Afrique*. Bruxelles, 1887, t. I, p. 36.

(4) Capt. Conder, *On Bechuanas*, dans le *Journal of the Anthropological Institute*, 1886-1887, p. 84.

constances solennelles chez les Australiens (1); pour mettre fin à des épidémies, ou simplement pour célébrer le solstice d'été dans certains districts écartés de nos pays. Sur les bords de la Moselle et dans d'autres localités de l'Europe occidentale, il était d'usage, à la Saint-Jean d'été, d'enflammer par la friction du bois une roue qu'on faisait ensuite rouler à travers les champs ou les vignobles, afin d'assurer le succès de la récolte. Au même jour de l'année, dans certaines provinces des pays slaves et germaniques, on avait coutume, après avoir éteint tous les feux, de fixer une roue autour d'un pieu, puis de la faire tourner jusqu'à ce que le bois s'enflammât. Chaque assistant prenait alors une parcelle de ce feu pour rallumer son propre foyer (2).

J'ai choisi cet usage parce qu'il montre bien le développement parallèle d'un même usage dans la triple voie de la religion organisée, de la tradition populaire et des cultes sauvages, ensuite parce nous pouvons le ramener à sa portée originaire sans s'exposer à blesser personne, du moins parmi ceux qui jugent les cérémonies religieuses à l'intention qu'on y met. Mais le même procédé pourrait s'appliquer à bien d'autres rites qui s'accomplissent tous les jours sous nos yeux. Or, si de pareils emprunts ne sont pas absents du culte chrétien, on peut aisément se figurer combien ils doivent abonder dans les rituels de religions qui n'ont aucun motif de transfigurer leurs origines naturistes, et on en arrive bien vite à conclure, avec M. James Darmesteter, que « dans les religions historiques, les religions civilisées, on n'a pas longtemps à fouiller, pour retrouver, souvent avec une identité frappante, la plupart des éléments essentiels des religions non historiques » (3).

Ici l'on m'arrêtera peut-être pour me demander de quel droit j'attribue ainsi aux populations sauvages d'avoir con-

(1) E. TREGEAR, *The Maoris*, dans le *Journal of the Anthropological Institute* de novembre 1889, p. 107.

(2) H. GAIDOZ, *Le dieu gaulois du soleil et le symbolisme de la roue*. Paris, 1886, p. 17-21.

(3) JAMES DARMESTETER, *Revue critique d'histoire et de littérature*. Paris, 1884, 1er trimestre, p. 42.

servé intact l'héritage de la religion primitive. Le sauvage, qu'on nomme à tort un primitif, n'est-il pas, me dira-t-on, aussi vieux que le civilisé? Ne compte-t-il pas derrière lui une lignée ancestrale de durée équivalente? N'a-t-il pas traversé, au cours des siècles, une suite de fluctuations sans nombre, des séries alternantes de progrès et de décadence, qui ont dû considérablement modifier ses conceptions originaires? Bien plus, les superstitions et les rites des sauvages diffèrent, dans une certaine mesure, de peuple à peuple; dès lors, à quel groupe particulier nous adresserons-nous de préférence pour retrouver les croyances primitives? Chez certains peuples, c'est le shamanisme qui domine, c'est-à-dire la foi au pouvoir des sorciers; chez d'autres, le totémisme, le culte des animaux, ou encore le fétichisme, la croyance à l'influence surnaturelle de certains objets. Il y a telle population qui attribuera à l'homme une seule âme, d'autres qui lui en donneront deux, trois et même quatre. Tantôt c'est le soleil qui occupera la principale place dans le culte, tantôt ce sera la lune, le ciel, un ancêtre mythique ou le premier esprit venu.

Mais je ne soutiens nullement que les sauvages reproduisent, trait pour trait, les croyances de nos ancêtres préhistoriques. Sans doute, il est vraisemblable de supposer, entre des hommes aussi éloignés par le temps, des divergences analogues à celles qui séparent, sur le terrain religieux, les principales fractions actuelles des sauvages eux-mêmes. Toutefois, ces dernières divergences sont largement contrebalancées par des similitudes bien autrement nombreuses et importantes, dont la constatation remplit les récits des voyageurs et les traités d'ethnographie. De plus, un examen quelque peu attentif ne tarde pas à établir que, si le détail des croyances et même des rites peut différer d'un peuple à un autre, il y a identité dans l'état mental et religieux dont ces idées ou ces coutumes sont la manifestation. Qu'importe, par exemple, si le feu allumé sur la tombe a pour but de réchauffer le mort dans l'autre monde, comme chez les Peaux-Rouges, ou d'empêcher son retour sur terre, comme chez les Cafres, quand ces deux idées attestent également qu'on tient l'âme

pour une substance semi-matérielle susceptible de ressentir le chaud et le froid? Qu'importe encore la dissemblance des procédés mis en œuvre par les sorciers des deux continents pour guérir les malades ou faire tomber la pluie, si tous impliquent qu'on attribue la maladie à la présence d'un esprit dans le corps et qu'on reconnaît à certains individus le pouvoir de commander aux génies des éléments? Qu'importe la nature diverse des êtres surhumains qu'on place au premier rang, ou même l'infinie variété des histoires qu'on colporte sur leur compte, s'ils nous sont partout représentés comme des chefs ou des sorciers à facultés plus ou moins agrandies, mais soumis à toutes les limitations et à toutes les faiblesses de la nature humaine en son moindre degré de culture?

En réalité, ce qui nous intéresse ici, c'est l'analogie de raisonnements et de mobiles. Or, sous ce rapport, je dis que les sauvages de toutes les époques rappellent l'homme primitif, non comme un portrait qui aurait défié les outrages du temps, mais en ce qu'ils se trouvent ou se retrouvent au même niveau de civilisation, et qu'à ce niveau inférieur les mêmes conditions engendrent les mêmes idées, voire les mêmes applications de ces idées. C'est seulement à un degré supérieur de son développement que l'homme peut commencer à s'affranchir d'une étroite dépendance envers la nature extérieure. La liberté n'est pas au point de départ; elle est au point culminant de l'évolution humaine. Ainsi s'expliquent à la fois la diversité des religions historiques et l'uniformité des croyances sauvages. Celles-ci représentent le fonds commu et, en quelque sorte, inorganique, d'où tous les grands systèmes religieux sont respectivement sortis en se différenciant et en s'organisant.

Ainsi, l'histoire, l'archéologie préhistorique, le folklore, l'ethnographie comparée se joignent à la linguistique et à la psychologie pour nous dire que, si nous voulons reconstituer les premières formes et les premiers développements de la religion, force est de nous adresser aux peuples non civilisés, en rapprochant leurs croyances des éléments similaires qui se constatent dans les cultes historiques et dans les survivances

populaires. Là où ces trois espèces de sources nous fournissent des renseignements identiques, — et surtout s'ils proviennent des régions et des races les plus diverses, — nous pouvons présumer avoir devant nous, non des faits accidentels, passagers, particuliers à tel ou tel peuple, à tel ou tel climat, mais des faits généraux, *humains*, propres à toutes les populations placées dans les mêmes conditions de développement social et, par suite, communs aussi à nos ancêtres dans une certaine période de leur évolution.

Cependant, pour que la démonstration soit complète, il faut encore examiner si les idées et les institutions religieuses, même les plus élevées de notre âge, peuvent se rattacher sans solution de continuité, sans hypothèse d'une intervention extérieure, au développement naturel des croyances qui s'observent parmi les populations restées au niveau inférieur de la culture humaine. C'est cet examen que je compte poursuivre au cours des présentes conférences, du moins pour ce qui concerne l'idée de la divinité, de sa nature et de sa fonction dans l'univers.

Je ne me dissimule point que la tâche reste ardue et délicate, malgré le terrain gagné par ceux qui l'ont entreprise avant moi. Il s'agit de vaincre les répugnances non seulement des esprits orthodoxes qui placent dans une révélation surnaturelle l'origine des idées religieuses, mais encore de certains déistes qui, tout en regardant les différentes religions comme le produit spontané d'un sentiment inhérent à la nature humaine, hésitent néanmoins à admettre l'humilité de leurs origines ou de leurs antécédents. Et pourtant, ces esprits indépendants, qui insistent d'ordinaire sur le caractère perfectible et progressif de la religion, qui s'en font même une idée trop haute pour se résoudre à l'enfermer dans les bornes d'une révélation particulière, devraient bien comprendre ce que leurs vues peuvent trouver de concluant et de rassurant à la fois dans la thèse que j'expose ici. Si, jusqu'à présent, la religion a toujours été en s'élevant et en s'épurant, — ce qui implique des commencements fort modestes, — il y a d'autant plus de chances qu'elle en fera de même dans l'avenir.

L'important, ce n'est pas ce que nos ancêtres ont cru de la divinité, c'est ce que nous en pensons nous-mêmes. Or, l'idée de Dieu sera-t-elle moins grande lorsque nous aurons fait rentrer son développement dans le plan divin de la création?

Quoi qu'on fasse, on n'évitera plus la nécessité de soumettre le sentiment religieux à la loi générale de l'évolution, qui affirme à la fois le principe de la continuité et le principe du progrès : avec la cosmographie dans le monde sidéral, avec la géologie sur la sphère terrestre; avec la paléontologie parmi les êtres vivants; avec l'archéologie et l'histoire dans le genre humain. La seule thèse qui en souffrira, ce sera le vieil argument métaphysique qui fait reposer la réalité de Dieu sur l'impossibilité où nous aurions été de le concevoir s'il n'avait, en quelque sorte, proclamé son existence à l'oreille du premier homme. Mais c'est là simplement une forme plus raffinée de l'argumentation qui prétend fonder sur le miracle, c'est-à-dire sur le renversement des lois naturelles, la croyance à un auteur de la nature.

Combien l'hypothèse du développement graduel est plus satisfaisante pour la raison et pour la conscience, quand elle explique, avec Lessing, que la suite des religions représente l'éducation religieuse du genre humain! Si l'homme a longtemps ignoré ou méconnu la Divinité, c'est simplement que cette éducation n'était pas complète. Qui oserait affirmer qu'elle le soit aujourd'hui?

GOBLET D'ALVIELLA.



DE L'ENSEIGNEMENT DES JEUNES FILLES

> Croit-on que le développement corporel et intellectuel d'un être humain soit chose si simple que la première personne venue puisse y présider sans aucune étude préalable?
>
> H. SPENCER.

L'éducation donnée aux femmes est-elle bien ce qu'elle devrait être? Répond-elle au but qu'il est raisonnable de lui assigner? La question est d'autant plus grave que d'elle dépendent toutes les autres : le XIXe siècle comprend quelle importance il y a pour la société à ne plus laisser la femme à cette demi-servitude dorée où elle a été maintenue si longtemps, pour voir enfin en elle un être intelligent et conscient, dont les facultés intellectuelles et morales méritent de recevoir leur développement régulier, aussi complet que possible.

L'enseignement de la femme est désiré, accepté aujourd'hui, et des écoles de filles nombreuses s'élèvent partout, embrassant des études de tout genre. C'est entrer dans la bonne route, mais il serait bon de ne pas s'y égarer. Les programmes des écoles de filles, primaires et moyennes, diffèrent peu de ceux des écoles de garçons, et souvent les petites filles, plus studieuses, plus soumises, l'emportent sur leurs confrères de l'école voisine. Chaque année, les résultats obtenus dans nos écoles de filles prouvent combien il était possible, combien il a été sage de mettre l'enseignement des filles et des garçons au même niveau. Si nos programmes de filles ont été souvent accusés de surmenage intellectuel, il faut surtout s'en prendre

à de maladroits et peu intelligents interprètes qui n'en ont pas compris le sens large et s'en sont tenus à la lettre. Il n'est pas une matière de l'enseignement actuellement organisé dans nos écoles de filles qu'il serait désirable de voir supprimer ou restreindre. Rien n'a été négligé pour donner à nos filles une culture littéraire et scientifique qui, tout en développant leurs facultés d'imagination et de raisonnement, les prépare à une vie intellectuelle plus complète ou leur permette d'embrasser les carrières spéciales qui leur sont devenues abordables. Mais a-t-on fait en cela assez pour elles? Est-ce suffisant ou n'est-ce pas trop? Que l'on suive, par la pensée, d'année en année, une fillette sur les bancs de l'école; qu'on l'observe, s'assimilant parfois avec une facilité étonnante des quantités de connaissances souvent abstraites. A seize ans, à dix-huit ans même, elle quitte la classe : l'histoire lui a appris nombre de batailles, de traités de paix, de dates; si le cours a été bien donné, elle en conserve une vue d'ensemble sur les phases des civilisations, sur la marche de l'esprit humain, sur les mœurs et les coutumes des différentes époques, sur le progrès des institutions. Le sentiment littéraire lui a été inspiré de même : elle récite du Corneille, du Racine, du Molière, du Victor Hugo... Elle a appris bien des choses encore : elle connaît Ganot et Legendre, l'algèbre et la chimie, même l'astronomie.

Elle a tout appris et je l'en félicite; elle a tout appris, sauf à se préparer à la vie. Elle est apte, elle est prête à faire des études scientifiques et littéraires supérieures, à suivre nos cours d'université, comme le prouve plus d'une doctoresse, avec des résultats d'examens vraiment surprenants; mais il y a si peu de femmes qui soient destinées aux universités! Une autre carrière les attend presque toutes; sont-elles préparées à cette véritable vocation? On semble avoir oublié qu'à dix-huit ans, c'est la vie de famille, l'entrée dans le monde, le mariage enfin, qui attendent la jeune fille, la vie réelle en un mot. N'eût-il pas été bon, ne serait-il pas temps, n'est-il pas même déjà un peu tard, s'il était jamais trop tard de faire bien, pour placer cet ensei-

gnement au-dessus de l'algèbre, de la chimie, etc.? Il y a là une question d'utilité directe, la plus grande de toutes par l'influence qu'elle peut avoir sur la vie entière. Ne serait-il pas temps de former la femme à appliquer ses connaissances acquises à son triple rôle de femme, d'épouse et de mère? Faisons-en une jeune fille pénétrée de ses devoirs vis-à-vis d'elle-même dans le choix d'une vocation ou d'un époux, la compagne intelligente et dévouée d'un homme honnête et sain, une femme de cœur, une mère qui sache élever ses enfants d'après des principes de physiologie, de morale et de pédagogie, et non d'après ses propres fougues d'amour ou de caprice. Qu'elle garde et développe toute sa grâce féminine, mais qu'elle tâche d'avoir aussi la force intellectuelle, ce sera pour le bien de tous : d'elle-même, de la famille et de la société. Si l'enseignement plus étendu, donné à la femme actuellement et que j'approuve hautement, devait lui enlever ses attributs naturels de grâce et de tendresse, je demanderais plutôt qu'on en revienne aux anciennes pratiques, tant il importe avant tout que la femme reste femme, conserve sa douceur et son charme. Si la frivolité de son esprit en était le prix, j'hésiterais peut-être ; mais la frivolité nuit à la grâce autant qu'au devoir, au bonheur autant qu'à l'utilité. L'enseignement, que j'ai à cœur de préconiser dans ces quelques pages, devrait, en élevant le niveau intellectuel des femmes, renforcer, par son essence même, leurs qualités féminines. C'est un fléau, en effet, que ces femmes qui, sous prétexte d'émancipation, prennent des allures masculines, se permettent mille extravagances d'esprit et de conduite, négligent leur intérieur, souvent leur personne, auraient honte d'avouer de douces émotions et ne s'abaissent pas jusqu'aux soins domestiques. L'aberration est telle que la plupart des pères et des époux s'en croient autorisés, non sans raison, à craindre pour leurs filles ou pour leur femme une culture intellectuelle qui aboutisse à cette émancipation fausse. Que l'homme se rassure, pourtant : la femme qui comprend la vie de cette façon n'est pas la vraie femme intelligente, c'est une

fourvoyée. Nous sommes dans une époque de transition où la femme porte maladroitement parfois des connaissances, souvent lourdement assimilées. Son esprit se meut mal au milieu d'un fatras de termes scientifiques mal ingérés, donc souvent mal digérés. Incomprise parmi ses compagnes, que des intérêts, plus vulgaires à son point de vue, animent, souvent la risée des jeunes hommes et la terreur des mères pour leurs fils, c'est une déclassée bien malheureuse qui doit en venir un jour à regretter de savoir autre chose que tricoter ou cuisiner. Beaucoup de ces fruits secs des hautes études n'ont pu supporter les devoirs de famille et s'en sont affranchies, leur rang social étant difficile à tenir au diapason de la classe. D'autres se sont d'avance refusées à ces devoirs, se croyant appelées à « des destinées supérieures »; elles deviendront de vieilles filles, autre rang social bien difficile à conserver dans le respect public.

Lorsque notre époque de transition sera passée et que l'on comprendra mieux vers quel haut but moral, physique et intellectuel, doivent tendre les études de la femme pour le bien des siens, l'homme n'aura plus à redouter ces écarts de l'éducation. Il trouvera dans sa compagne, intelligente, lettrée, artiste, la raison unie à la grâce, l'esprit scientifique et littéraire appliqué au développement, au bonheur, au devoir de la vie. La science bien acquise, l'étude bien dirigée en fera pour l'homme une compagne véritable, une aide, une conscience, et, tous deux travaillant de concert au même but, la famille, en s'exhaussant, n'en sera que plus unie.

Il s'agit d'arriver à ce résultat, et les difficultés apparaissent. Pour cela, dès l'enfance, il faut affranchir l'esprit de la femme de tout préjugé, élever la petite fille, non dans l'espoir exclusif de plaire par mille moyens factices, extérieurs, coûteux et vains; mais tendre à en faire un être naturel, conscient et intelligent. D'abord, aussitôt que possible, il faudrait lui inculquer le sentiment de sa responsabilité personnelle, plus grave chez la femme que chez l'homme en bien des points, et à laquelle il ne sera jamais trop tôt qu'elle se prépare. Le sentiment de la

pudeur s'y formera d'une façon plus sérieuse; puis lui apparaîtra le devoir sacré de la famille qu'elle est appelée à créer, à diriger, de ce petit cercle dont elle sera la fée bienfaisante, de ce monde en miniature qui sera animé par elle d'un esprit sain et droit, large et vigoureux. Quel fardeau et quels devoirs l'attendent! Pourquoi ne pas expliquer cela à la petite fille de quatorze ans qui se sent grandir, qui a quitté les jeux insouciants de l'enfance, qui rêve dans le vague et égare son imagination peut-être? La vérité, n'est-ce pas ce qu'il y a de plus sain? Le cœur et l'esprit de la fillette, préparée ainsi à la grandeur du rôle qu'elle est appelée à jouer, ne peuvent que s'y fortifier, et ces femmes-là ne seront pas frivoles.

On dirait que, par une convention tacite, l'enseignement écarte tout ce qui rappelle la vie réelle et que l'école et la vie soient deux choses essentiellement différentes. Aujourd'hui, si l'on dit que l'école prépare à la vie, ce ne peut être qu'en un sens, c'est-à-dire que l'enfant y coudoie l'enfant, avec ses qualités et ses défauts, ce qui peut l'habituer, plus tard, à coudoyer l'homme et à retrouver ces mêmes défauts, grossis ou dégénérés. Cela ne suffit pas. L'école écarte de la vie, d'un autre côté, par son abstention de tout ce qui fait la vie même, de sorte que la jeune fille qui, de nos jours, a terminé « son instruction », a toute son éducation à faire.

Il faut qu'elle se hâte, sauf à oublier noms, dates, principes, faits historiques, thèmes littéraires, sciences naturelles, physique et chimie! Son instinct féminin va la pousser, et souvent sans véritable résultat, à acquérir les connaissances dont elle ressent l'utilité urgente et qui ne s'apprennent pas dans des livres comme des règles de grammaire. Il s'agit pour elle de s'exercer à une autre vie, et bien autrement difficile et grave, sur laquelle on a eu grand soin de lui laisser tout ignorer et qu'une longue pratique pouvait seule lui donner, qu'une éducation progressive eût pu lui faire acquérir à l'école. Devant cette situation, Herbert Spencer a écrit cette belle page : « Si, par aventure, aucun autre vestige de notre civilisation qu'un

tas de nos livres classiques, ou bien une liasse de nos compositions de collège, n'arrivait à la postérité, représentons-nous l'étonnement d'un antiquaire de l'avenir, en voyant que rien n'indique, dans ces papiers et dans ces livres, que les élèves qui s'en servaient dussent jamais avoir d'enfants. Bon! dirait-il, cela devait être un cours d'études pour les célibataires. Je vois qu'on y portait son attention sur beaucoup de choses, mais je ne trouve dans tout cela aucune allusion à l'art d'élever les enfants. Ces gens n'eussent pu être assez dénués de sens pour ne donner dans leur système d'éducation aucune place à un sujet qui implique la plus grave des responsabilités. Donc, évidemment, ceci était le cours d'études d'un de leurs ordres monastiques. »

H. Spencer conclut en se demandant s'il est vraiment possible que le sort de la société nous soit si complètement indifférent, que la question de la vie ou de la mort de nos enfants nous préoccupe si peu que nous ne cherchions pas à connaître ce qu'il faut savoir pour conserver l'une et nous préserver de l'autre; s'il est bien possible que nous n'ayons jamais donné à nos élèves la moindre notion sur la façon dont elles devront se conduire dans les difficultés de la vie de jeune fille, jusqu'au choix d'un époux, puis entreprendre plus tard la tâche d'élever leurs enfants.

Il est une opinion généralement répandue qu'une femme en sait toujours assez pour se marier et élever ses enfants; pour ce qu'elle en ignore, la nécessité du moment, croit-on, lui donnera les capacités nécessaires. L'erreur est grave. Se fier sur l'instinct et sur l'amour maternels! Mais l'instinct se trompe souvent et l'amour, par son ardeur même, peut devenir un danger. S'il n'est pas guidé par un peu de raison, de bon sens, il mène à des éducations fausses. Que de maux causés par l'ignorance, la légèreté, l'irréflexion, les préjugés des nourrices et des mères, et que de pauvres victimes en souffrent, leur vie durant, menacées de transmettre le mal aux générations suivantes! L'avenir de l'humanité est entre les mains des femmes, et réformer l'édu-

cation qu'elles nous donnent, c'est le seul moyen de réformer la société entière.

Voyez cette jeune femme, hier encore sur les bancs de l'école, la voilà mère. Elle est là toute tremblante devant le nouveau-né. Comment le manier? elle a peur de lui briser un membre. Faut-il lui donner tel ou tel soin? S'il allait mourir, il est si frêle!... Si sa mère est là, elle est à moitié rassurée, celle-ci a l'expérience, hélas! souvent une expérience nourrie de préjugés, d'idées fausses, d'habitudes mauvaises. A défaut de sa mère, la pauvre jeune femme est abandonnée à une étrangère, rarement soucieuse du bien-être de l'enfant et dont l'ignorance et la bêtise causent la mort de plus d'un nouveau-né. Chaque jour, à mesure que l'enfant grandira, les difficultés vont naître, les problèmes vont se présenter à l'esprit de la jeune mère. Alors elle s'aperçoit qu'elle ne sait rien de ce qu'elle devrait savoir. A quoi bon ces longues années d'études où, penchée sur ses livres, elle pâlissait souvent de fatigue? Au jeune apprenti qui aspire à devenir menuisier, on a enseigné l'art de faire une table, puis un meuble plus compliqué; la tailleuse a gâché plus d'une robe avant de réussir; à elle, apprentie mère, on n'a rien enseigné de ce qu'elle aurait à faire. Notre société doit pourtant reconnaître qu'il est aussi nécessaire, tout au moins, de former un enfant sain, vigoureux, honnête, qu'une table qui se tienne sur ses quatre pieds ou qu'une robe qui s'ajuste à la taille.

La voilà donc, la jeune mère, en face de son premier grand devoir à remplir, et, si elle se sent impuissante, c'est qu'elle est intelligente, — d'autres y vont de confiance à travers tout; — alors elle songe à ses maîtresses qui ont mis tant de zèle à lui apprendre tant de belles choses et qui auraient dû prévoir, connaissant mieux la vie, les difficultés qu'elle allait rencontrer.

Jeunes filles qui ne renoncez pas à être jeunes mères, mettez-vous à l'œuvre dès aujourd'hui. Abandonnez, s'il le faut, vos analyses littéraires et vos problèmes algébriques; mettez-vous à

des analyses et à des problèmes dont les solutions nous donneront des citoyens au corps vigoureux, à l'âme forte.

Dès l'enfance, la jeune fille doit être lentement initiée à ses devoirs futurs; c'est à cela que devrait tendre tout plan d'éducation bien conçu, toute étude, directement ou indirectement. Mais il y a loin de là à impliquer qu'il ne faille enseigner que les travaux manuels, l'économie domestique, la cuisine — ou à ne créer que des écoles ménagères — cela est bien loin de ma pensée; j'ai déjà dit qu'il ne faudrait restreindre en rien les programmes, mais les appliquer autrement qu'aux garçons. Penser à former de la jeune fille un être complet en tant qu'être humain, mais aussi en tant qu'être féminin, voilà le problème.

Cette émancipation-là, les familles n'en auront rien à craindre; donnée dans ce sens, elle leur formera des filles au jugement sain, à la conscience droite, qui sauront se faire respecter au dehors et chez elles. La jeune fille habituée à réfléchir ses actions ne se jouera plus des sentiments sacrés; sa mère la blesserait même en lui donnant comme garant de sa bonne conduite, une domestique chargée de la suivre partout. Elle saura se garder elle-même et, quand les femmes se respectent, les hommes élèvent leurs mœurs à ce niveau d'éducation. Elle ne se mariera plus au hasard, pour avoir une robe à traîne, des fleurs d'oranger, une belle cérémonie à l'église, un jeune mari à belles moustaches, un homme usé, à haute position. Son amour sera approuvé par la raison et non soumis au caprice; elle comprendra la sainteté du respect de soi-même, les intérêts de bonne santé, les fonctions de la mère. Elle ne sera pas mère pour jouer au bébé, comme jadis à la poupée; elle sera la nourrice et la première éducatrice de son enfant. La maison alors n'aura plus à redouter les discordes qui proviennent, les trois quarts du temps, des divergences de principes, d'âge, d'éducation, d'habitudes. Quelle concession humiliante et triste, pour un homme, de devoir, journellement, pour avoir la paix au foyer, abandonner ses opinions et voir élever ses enfants conrairement à tout ce qu'il croit de bonne pédagogie! D'autres

femmes font le malheur conjugal par leur légèreté, leur frivolité, leur besoin excessif de dépenses. Que de mères abandonnent, pour la vie mondaine, à des mains mercenaires, l'allaitement et le soin de leur nouveau-né! Causez donc de pédagogie avec ces poupées! Pour la femme aussi, quelle misère souvent de s'inquiéter des questions de la santé dont ses parents n'ont pas voulu, dont elle n'a pu prévoir les dangers, afin de ne pas empêcher un « beau mariage »! Je passe le reste des misères intestines, cet enfer des unions mal assorties.

Je ne puis non plus m'arrêter longtemps sur les calamités qui découlent de l'ignorance, de la frivolité et de la coquetterie féminines. Ce qui semble plus étrange, c'est que le bon sens et la conscience des femmes soient si oblitérés qu'elles tirent vanité même d'une existence qui, dans une civilisation mieux comprise, serait considérée comme blâmable et immorale. Fréquentez nos mondaines : Se vantent-elles jamais d'avoir relevé le courage d'un enfant sans mère, d'avoir compati en sœur aux douleurs d'une autre?... Vous les entendrez parler toilette, se raconter leurs coquetteries, je dirais presque leurs ruses vis-à-vis de tel brave jeune homme qui souvent n'en peut mais et qui risque d'y trouver son malheur... Occasionner un suicide d'amour, c'est dans certain monde un triomphe et non une honte ou un crime. Je n'ai pas à défendre la cause des hommes, mais je dois reconnaître qu'ils sont ce que les femmes les font.

La jeune fille, désœuvrée, confiante, est souvent excusable de ses légèretés de caractère; la femme mariée ne l'est jamais.

Est-ce pour arriver à de tels résultats, qui font de notre société un chaos, que les gouvernements, à grands frais, ont érigé de nombreux établissements en vue de « l'éducation de la jeunesse » ?

Réformer la société, réformer les femmes, quelles utopies! dira-t-on. Certes, on ne réforme rien en un tour de main; mais il n'est défendu à personne, il est de l'intérêt de tout le monde, d'essayer de parer aux dangers, d'arrêter l'erreur, et

tous ceux qui auront apporté un fragment, aussi faible qu'il soit, au travail de l'amélioration de l'enseignement, auront bien mérité de l'humanité.

On ne peut mieux commencer qu'en répandant l'idée qu'il faut, de bonne heure, préparer les petites filles au rôle qu'elles seront appelées à remplir dans la vie. Celles-là élèveront leurs enfants à sentir la nécessité d'un tel enseignement et le progrès n'est jamais aussi assuré que lorsqu'il a pour lui les femmes.

Il a été fait beaucoup, depuis quelques années, pour l'enseignement des filles; il s'agirait maintenant de lui adapter un caractère plus spécial, une note moins neutre. Comment concilier l'enseignement actuellement reçu dans nos écoles avec ces idées? Le temps est si restreint, les programmes si complexes! Faudra-t-il augmenter les années d'études ou élaguer les programmes? C'est une nouvelle question qu'il importe d'étudier maintenant.

NOS PROGRAMMES.

Les programmes de nos écoles de filles, primaires et moyennes, sont conçus dans un esprit large et je ne voudrais pas, à peu de chose près, y voir apporter des modifications, tant je craindrais surtout qu'on diminuât la part faite à certaines branches, notamment à l'enseignement des sciences naturelles. Ce ne sont pas, comme je l'ai déjà dit, les programmes qu'il faut rendre responsables du surmenage, ce sont plutôt les maîtres. M. le docteur Thiriar s'est élevé, à la Chambre, il y a quelques années, contre cette surcharge de labeur imposée aux élèves; il a décrit les fâcheuses conséquences du trop long travail cérébral, ainsi que de l'immobilité trop prolongée chez les enfants. Le ministre, M. Thonissen, avait attiré l'attention de ses fonctionnaires sur la question des devoirs à domicile que l'on persistait à multiplier. Il n'est pas à nier que cela subsiste encore, malgré tous les efforts; mais à qui s'en prendre? A des maîtres mal zélés. Certes, des connaissances entassées sans mesure mettent

dans le cerveau un trop-plein que l'enfant ne peut garder. Sa santé s'en altère et souvent il conserve d'un travail forcé des suites funestes. L'ignorance de ces dangers aveugle les parents, et la mère, dans son orgueil de voir sa fille faire de rapides progrès, dépasser ses condisciples, devient la complice de cet abus. L'enfant devient-elle un peu pâle, manque-t-elle d'appétit? Cela passera : n'est-elle pas la première à l'école? C'est l'époque de la croissance, on n'y prend guère attention, et le mal fait son chemin... C'est une lente dégénérescence physique et intellectuelle, à peine visible, mais dont elle souffrira, toute la vie peut-être; les jeunes filles sont affectées d'anémies, de chlorose, de maladies nerveuses, et parfois le mal se déclare brusquement, sous forme de congestion ou de méningite. Tristes conséquences d'un défaut d'équilibre dans le développement des facultés!

Devant cette situation, on se récrie. On se demande s'il est bien nécessaire à nos filles de connaître tous ces termes scientifiques qui leur donnent de fausses teintures de grec et de latin. Qui empêche de supprimer le terme, ou de ne le donner qu'en passant, si l'on veut, à titre de curiosité? Mais ne supprimez pas le fait et surtout montrez-leur la loi qui préside au phénomène, comme elle préside à la vie entière. C'est le mot qui tue et pas l'idée. Il ne faut pas qu'on oublie que l'enseignement, du moment qu'il ne vise pas un but spécial, une utilité quelconque, doit apprendre à penser et élargir l'horizon de l'esprit et de la conscience. Il est regrettable de devoir dire que bien des maîtres oublient ce grand principe de pédagogie et inspirent aux enfants, par un enseignement sec, trop abstrait à la fois et trop chargé de nomenclatures, un dégoût qui leur restera peut-être pour toujours. Il est malheureusement trop admis que le bon professeur est celui qui, à la fin de l'année, a des élèves répondant sur chacun des points du programme sans hésiter : vrais petits dictionnaires vivants. Ne voit-on pas que, pendant cette année-là, les pauvres enfants auront perdu autant de leur petite personnalité, souvent si intéressante? L'exactitude

de leurs phrases toutes faites, quel succès! Vraiment, rien est-il plus énervant à entendre? Je voudrais qu'ils s'embrouillent, au contraire, dans leur *appris par cœur*, et décrochent une phrase de leur composition; fût-elle boiteuse, elle m'expliquerait une idée à eux, qui leur serait venue. Voilà qui m'intéresserait plus et me donnerait moins froid au cœur. Pauvres petits, comme ils ont pioché pour se mettre tout cela, en une année, dans la tête, et encore dans toute la beauté du terme tout fait! Quels efforts! Quel travail, quelle force dépensée en pure perte!... Dans deux mois, que sauront-ils encore de tout cela, quand les courses folles des vacances auront rendu à leurs joues de fraîches couleurs et effacé de leurs lèvres tout ce verbiage? Je vous fais grâce du portrait de ce fâcheux maître qui perd ainsi tout son zèle, toutes ses peines, pour arriver à un triste résultat. Je le reconnaîtrais entre mille : il porte la mine de l'emploi.

Voyez plutôt cet autre qui sourit là-bas en organisant un jeu scolaire; il ne craint pas de perdre son temps, celui-là, en se mêlant aux jeux; peut-être même calcule-t-il qu'il en gagne. Pas de contrainte ici, non plus aux heures de classe qu'aux récréations. L'école, mes enfants, c'est peut-être ce que vous aurez trouvé de plus beau dans votre vie; soyez-y heureux, soyons-y heureux ensemble. Nous ouvrirons souvent les fenêtres pour laisser entrer le grand air et le beau soleil, et avec eux la vie et la liberté; vous m'ouvrirez vos cœurs. L'école, en effet, n'est pas la prison. Soyez-y libres, sous ma garde, bien entendu, et heureux en vous sentant devenir un peu plus instruits chaque jour. Mais ne voilà-t-il pas que nous rencontrons dans notre lecture un vieux mot français qui nous entraîne si loin, si loin et même jusqu'à la citation d'un vieux fabliau... Bien sûr, nous arriverons trop tard et le programme ne sera pas su. Oh! l'incorrigible que ce pauvre bonhomme de professeur qui vous amuse au lieu d'énumérer les dates et la longue suite des dynasties et des guerres! Et comme si ce n'était pas suffisant, il se lance dans des digressions politiques et sociales, et ce qu'il y

a de plus curieux, c'est que j'aperçois jusqu'au plus paresseux des paresseux qui l'écoute et répond. Sur ma foi, je crois bien qu'ils s'amusent tous! De digressions en digressions, le brave homme leur aura appris à réfléchir, à penser, voire à rêver; il les a peut-être rendus meilleurs. Ne craignez rien, ils connaîtront aussi leur programme, mais autrement, à leur façon, à la façon de leur ami. Peut-être même vont-ils s'embrouiller dans une définition, mais ils ne resteront pas à quia; ils vous la recomposeront tant bien que mal, mais par eux-mêmes, de manière à prouver qu'ils la comprennent, ce qui n'est déjà pas si mal pour une définition.

L'institutrice surtout, si l'école normale ne lui a pas appris à voler de ses propres ailes, se renferme trop volontiers dans son manuel et n'ose pas en sortir. Peut-être voudrait-elle quelquefois y mettre de sa personnalité; son manque de confiance en elle l'en empêche. Alors il ne faut plus s'étonner du surmenage des enfants et des programmes surchargés. Pris à la lettre, ils tuent la spontanéité, si utile des maîtresses, si charmante des élèves, et dégoûtent les unes de l'enseignement, les autres des études. Ces dangers sont surtout à craindre dans l'enseignement privé qui n'est pas soumis à l'inspection d'hommes de haute compétence et de longue expérience, qui ont à cœur de lutter autant que possible contre la routine.

La religion a été supprimée de l'enseignement officiel des filles, dont jadis elle était la base. Comment l'a-t-on remplacée dans ses visées moralisatrices? On a oublié de la remplacer et je crains bien que l'on n'ait un jour à s'en repentir. La morale, comme la religion, direz-vous, relève du domaine de la famille, et les parents doivent seuls s'occuper de ces questions. Je veux bien; mais d'abord, pour la classe ouvrière, pour les écoles primaires gratuites, l'enseignement par l'exemple de la maison est souvent le contraire de ce qu'il devrait être, et, si l'école ne réagit pas, on laisse dans l'enseignement une dangereuse lacune. Quant à la classe moyenne, il est triste à dire qu'il est peu de parents qui se concertent et cherchent les moyens d'inculquer

les idées du bien, du juste et du beau à leurs enfants. Est-ce donc un cours de morale qu'il faudrait donner? Cela est loin de ma pensée. Je pourrais même difficilement concevoir, à l'usage des enfants, un traité de morale qui ne deviendrait pas vite, dans leur bouche, un simple verbiage. La morale! Je la voudrais de tous les cours, de toutes les leçons, de tous les instants. Je voudrais que, sans en avoir l'air surtout, elle s'introduisît tout naturellement dans l'atmosphère de la classe, comme le grand air qu'y fait entrer un professeur bien avisé.

Jadis, la femme trouvait en des croyances religieuses une force morale pour l'accomplissement de ses devoirs d'obéissance et d'abnégation, et la foi la protégeait des dangers. Dans ce siècle, où cette foi est fortement ébranlée, où l'obéissance passive est si contraire aux mœurs, que lui donnera-t-on pour frein aux passions, comme consolation, comme force de résistance, si ce n'est la raison et la science? Expliquons à nos grandes filles les lois de l'évolution des êtres, la solidarité qui nous enchaîne les uns aux autres et nous rend responsables de nous-mêmes et vis-à-vis de nos descendants, au triple point de vue physique, intellectuel et moral: elles n'en auront qu'un respect plus grand d'elles-mêmes. Voilà de la morale sans intervention des dogmes et dont on ne peut laisser le soin aux familles.

Quel excellent dérivatif aussi aux expansions de la jeune fille que le spectacle du ciel étoilé, parlant à son cœur comme à son esprit, surtout quand la poésie en deviendra plus grande à mesure qu'elle saura que ces lumières allumées chaque soir là-haut sont autant de soleils, de mondes habités peut-être, qui voyagent éternellement comme nous, dirigés comme nous par d'éternelles lois et qui seraient anéantis, comme nous le serions, s'ils voulaient s'en affranchir! Quelle occasion de comprendre qu'il y a aussi bien des lois à nos actions libres qu'à la nature physique, des lois qu'il nous importe de connaître pour nous y conformer sous peine de maladies, de malheurs, de mort même! Forte leçon de morale que Kant résume en disant que les

deux plus belles choses du monde sont « le ciel bleu sur notre tête et le sentiment du devoir accompli au fond de notre cœur ».

Passons de l'infiniment grand à l'infiniment petit : à la goutte d'eau ou à la goutte de sang, où l'élève apprend à voir tout un monde en miniature; à ces microbes, peuple d'êtres si misérables par eux-mêmes et que nous ne pouvons pas même distinguer sans instruments spéciaux, mais qui peuvent devenir nos ennemis mortels. On y apprend que nous sommes solidaires de nos semblables qui dépendent aussi de nous. Fort par l'esprit et le cœur, impuissant vis-à-vis des lois de la nature, tel est l'homme, et n'est-ce pas une raison de nous tendre la main et de nous aimer comme des associés et des frères? C'est encore de la haute morale, cela. Elle est déjà dans la Bible et la science nous y conduit sûrement.

De combien de merveilleux moyens ne dispose-t-on pas aussi en botanique pour amener les élèves à une haute admiration moralisatrice? L'étonnante structure des plantes et des fleurs, leur variété, la façon dont elles se nourrissent, dont elles respirent, l'échange de services qui existe entre notre existence et la leur, quel superbe enchaînement, et comme il est simple, il prêche la solidarité universelle. Sans plantes, pas de respiration pour l'homme et les animaux, sans soleil, pas de formation de chlorophyle, pas d'absorption d'acide carbonique, pas de vie animale. D'un autre côté, comme il est touchant le développement de cette jeune plante qui semble presque un être humain! De la façon dont on l'élèvera, elle portera ses fleurs et ses fruits.

Inutile de multiplier les exemples. Chaque branche de l'enseignement scientifique a ainsi en elle sa portée morale que l'institutrice doit savoir en extraire avec tact et délicatesse.

Faire admirer la nature dans ses œuvres merveilleuses, la faire aimer dans ses bienfaits universels, donne à l'esprit la faculté de demander au sentiment de ses charmes et à la recherche de ses lois, un enseignement, force du devoir, guide des jours heureux, consolation des heures sombres. N'est-ce pas là de la

morale, de la religion, je dirais même de la charité dans le large sens du mot? On peut conclure que la morale peut s'abstenir pour les jeunes esprits d'un enseignement spécial, qu'elle est de toutes les leçons, de tous les instants. Elle constitue la sève même de cette éducation qui doit tendre avant tout à former la raison et le cœur de l'élève, garçon ou fille, chacun selon sa nature et en vue de sa fonction.

Si j'ai tant insisté sur nos programmes d'études, c'était surtout pour montrer qu'ils ne sont pas en désaccord avec l'enseignement qui préparerait la jeune fille à la vie réelle; tout dépend de la manière d'appliquer la science. On s'est beaucoup récrié à propos des programmes de sciences et de mathématiques pour les écoles de filles; on leur donnait le droit d'ergoter, de discuter les dérivations, compositions, analyses de mots et d'auteurs (si souvent massacrés); mais on ne pouvait accepter qu'elles se missent des notions plus exactes dans la tête. On oubliait que, s'il est bon qu'elles connaissent les règles de l'orthographe, il leur sera bien plus utile d'emporter tout au moins, de l'école primaire que l'enfant abandonne si jeune, quelques notions de physiologie, dût-on n'aboutir qu'à leur faire retenir qu'il est des lois physiques qu'on ne peut violer sans s'exposer à périr, que chaque organe a une fonction à remplir, qu'il est dangereux d'entraver. N'est-ce pas déjà donner une certaine circonspection à la jeune mère vis-à-vis du nouveau-né? La physique, la chimie, la botanique, pour le discernement de l'usage et du danger des choses usuelles, arrivent aux mêmes résultats. Quant aux mathématiques, leur utilité ne peut être directe et jamais, que je sache, l'algèbre ni la géométrie n'ont servi à la bonne tenue d'un ménage. A quoi sert donc de continuer à faire résoudre aux élèves des problèmes, à entasser les théorèmes de Legendre dans la tête de nos petites filles? Cela sert à former l'esprit de la femme à raisonner juste. Le terme ironique : un raisonnement de femme, n'est malheureusement que trop juste et s'applique surtout à ces conclusions sans suite basées sur le caprice, l'impression du moment, et

dénuées souvent de sens commun. Pour le séducteur, c'est peut-être adorable; pour l'homme sérieux, c'est exaspérant. Il n'est pas si inutile de mettre, au moyen des exercices mathématiques, par l'habitude des démonstrations, où chaque partie découle de la première et amène la suivante, un peu de sens logique et d'esprit de suite dans le cerveau de nos filles; il n'y a pas à craindre de leur mettre trop de plomb dans l'imagination.

Il est un autre point de vue qui me fait désirer que chaque matière du programme des garçons figure à celui des filles, — sauf à être enseignée autrement, j'en reviens toujours là. C'est qu'une mère doit pouvoir suivre, au moins en y comprenant quelque chose, l'enseignement donné à ses enfants, aussi longtemps qu'ils ne se préparent pas à des carrières spéciales; son prestige moral l'exige et aussi la surveillance des études de l'enfant, si utile à la formation de son caractère.

Mais, quelles que soient les matières inscrites au programme, la tendance générale de l'enseignement pourra toujours avoir son caractère féminin. Le choix des dictées, des récitations, des morceaux de lecture, des devoirs, des rédactions, se prête à mille interprétations dont une institutrice pourra tirer parti pour préparer, par une sage gradation, la femme à ce que la vie attend d'elle. Qu'elle ait besoin d'idéalisme, c'est le soutien de sa vie morale, la force unique des jours de solitude ou d'abandon. Il est bon de l'habituer de bonne heure à poétiser les durs devoirs de la famille, à comprendre les joies du foyer, à faire de la naissance du petit frère, de son premier bégayement, de sa première dent, de son premier pas, autant de fêtes de la maison, à faire bénir le retour du père au logis, à inspirer aux aînées une tendresse vive pour les plus petits et un sentiment de responsabilité vis-à-vis d'eux, le respect de la tenue d'un ménage, la joie des économies réalisées au prix de tant d'ordre et de travail; rien ne peut mieux conduire la famille dans le chemin du droit et du juste.

Pour conclure, répétons que, sans rien changer aux pro-

grammes existants, il est possible de préparer insensiblement la petite fille aux qualités de la femme, qui feront la prospérité et le bonheur de son intérieur. Nous ne croyons pas pourtant que cela suffise. Une question grave reste à examiner : Comment y aurait-il lieu de terminer, pour l'enseignement primaire et pour l'enseignement moyen, l'instruction féminine?

Comment il faudrait compléter l'enseignement des jeunes filles.

Quand l'élève quitte l'athénée pour se préparer à une carrière, il va suivre, souvent pendant de nombreuses années, des cours d'institutions spéciales : universités, école polytechnique, école militaire, etc. Il ne viendrait à l'idée de personne de faire, de but en blanc, d'un de nos jeunes collégiens de dix-huit ans, fût-il sorti couvert de lauriers du meilleur athénée du pays, un médecin, un ingénieur, un avocat, et nul ne lui confierait certes ni sa fortune, ni sa santé. Pourtant, n'est-ce pas ce que nous faisons chaque jour avec nos filles? Elles ignorent tout ce qui concerne leurs instincts, et on les laisse entrer dans le monde, livrées au hasard, sans rien savoir des lois de la vie. Nous nous fions à leur véritable carrière, nous les laissons tâtonner, s'essayer, s'exercer à ces difficiles devoirs, à leurs risques et périls et au détriment de ce que nous avons de plus cher.

L'utilité de cette préparation aux devoirs du mariage étant admise, j'aborde de suite l'étude de la part qu'y peut prendre l'école.

L'enseignement officiel des filles en Belgique comprend les écoles primaires gratuites du peuple, et les écoles moyennes payantes, que fréquentent surtout les enfants de la bourgeoisie. Comme ces deux enseignements, primaire et moyen, diffèrent quant à leur but et à leur étendue, il s'ensuit que l'enseignement complémentaire ne pourrait y être organisé de la même manière.

Commençons par l'enseignement du peuple. C'est là qu'il y a le plus à faire, là surtout que l'ignorance, plus encore que la misère, cause tant de maux.

Les enfants des écoles primaires qui ont le bonheur de pouvoir achever leurs classes quittent l'école vers treize ou quatorze ans; L'enseignement du programme, donné en vue du développement graduel de la femme dans l'enfant, a mis les élèves à même de recevoir, avant d'abandonner entièrement les études, un enseignement complémentaire. Mais elles sont bien jeunes encore pour qu'on leur parle des dangers du monde, de la direction d'un ménage, des graves devoirs de l'épouse retenant l'ouvrier au logis par son influence morale, des soins dus aux enfants. Cependant il serait utile de ne pas les séparer complètement de toute direction pédagogique ; la famille les réclame, elle s'est privée de leur aide depuis de longues années, l'atelier les attend, force est bien de les laisser s'initier à la vie réelle par la pratique de ses difficultés, sinon par l'exemple de ses déceptions. Mais ne pourrait-on, en les attirant à des conférences par un attrait quelconque, les préparer à comprendre les conseils que nous voudrions leur donner au moment où elles pourront utilement les mettre en pratique? Nous pourrions prolonger l'influence de l'école et accroître l'instruction dans des cours du soir, déjà organisés dans nos écoles pour un autre but, sous le nom de cours d'adultes; conservons-les, ne fût-ce qu'une heure par semaine, le soir, et essayons de les tenir dans un milieu moral qui entretienne en elles la dignité, le goût, l'amour du bien; alors, à la veille de devenir femmes et mères, de sages institutrices, s'appuyant autant que possible sur le souvenir des notions scientifiques enseignées les années précédentes, pourront leur donner des leçons d'hygiène, d'hygiène de la demeure, de la femme, de l'enfant, quelques idées sur le danger des premiers soins mal donnés aux enfants, sur les conditions de bonheur de la famille de l'ouvrier, sur l'influence de l'épouse sur le mari, de l'exemple de la mère sur les enfants, de la répartition des ressources, de l'économie domestique, en général. L'ignorance des gens du peuple, en ce qui concerne leurs enfants, est quelquefois révoltante. Visitez une crèche au moment où les enfants y sont amenés, et vous verrez si l'état

misérable des pauvres petits déposés là chaque matin n'est pas causé en grande partie par la stupidité et, il faut le dire, par le manque d'amour des mères.

N'est-il pas illogique, n'est-il pas cruel même, d'abandonner l'enfant que nous avons retirée d'un milieu trop souvent pernicieux et malsain, pendant quelques années, pour la faire vivre dans l'atmosphère meilleure de la classe ; puis, de la soustraire à cet air plus pur, sans lui laisser le temps et les forces nécessaires pour s'aguerrir devant les dangers et l'influence du mauvais exemple ?

L'action morale, à cette époque de la vie où nous voulons agir sur la jeune fille, peut être puissante, décisive pour son bonheur et celui des siens, et c'est l'enseignement qui doit exercer cette action, avant tout moralisatrice; car il ne faut pas compter sur un autre moyen de rectifier les préjugés, d'en empêcher les effets funestes. Pourquoi ne confierait-on pas à une institutrice de tact et de cœur le soin de dire à ses anciennes élèves, ouvrières presque toutes maintenant, qu'elle aurait réunies, au cours du soir, en amies, combien le bon sens et le sens moral sont nécessaires dans le mariage et dans le choix d'un mari ? Un peu d'idéal ne serait pas inutile ici, et leur parler d'amour vrai ne serait pas surperflu. Ce qui éblouit la jeunesse, ce n'est trop souvent que l'extérieur; n'est-il pas bon de le montrer à sa juste valeur? Peut-être aurions-nous moins de mauvais ménages, de femmes battues ou abandonnées avec leurs petits enfants, si la fille du peuple était mise sur ses gardes. L'idéal vrai, ce n'est pas le freluquet, c'est le brave ouvrier, timide peut-être, et qui porte gauchement son habit du dimanche, mais dont la physionomie est ouverte et gaie, qui est robuste, vigoureux, qui, jeune encore, a soutenu sa mère du prix de son travail. Parmi notre personnel des écoles primaires qui, chaque jour, constate de bien près de poignantes misères, matérielles et morales, et qui souffre de voir ces maux sans pouvoir les adoucir, il se trouverait, cela est hors de doute, assez de femmes de cœur, jeunes filles ou mères, pour donner cet enseignement, si délicat

qu'il semble être, et pour faire un bien immense à nos classes ouvrières. Il doit leur être pénible, à celles qui aiment leurs élèves, de voir chaque année de charmantes natures, dont elles ont favorisé l'éclosion, jetées, au sortir de l'école, dans un milieu où elles vont souffrir en raison même de leur développement, trop jeunes pour ne pas subir de fâcheuses influences, trop instruites pour ne pas en souffrir davantage à cause de leurs qualités mêmes.

Conserver dans un milieu sain ou ressaisir une dernière fois la jeune fille avant qu'elle entre dans la vie de femme, l'y préparer, lui aplanir les difficultés, lui rendre la lutte moins dangereuse, augmenter pour quelques-unes la somme de bonheur possible, sauver d'autres d'une voie funeste, élever le niveau moral de toutes, tel serait le but de cette école complémentaire.

Une objection se présente : il est souvent fort difficile pour les jeunes ouvrières de suivre des cours du soir après leurs occupations. On peut parer à cela en ne les appelant que deux fois par semaine, y compris le dimanche à midi, à des cours ou à des conférences, ou bien dans la période d'été seulement, et, en attendant que l'utilité en soit comprise, y retenir les élèves par un attrait quelconque, d'intérêt ou de plaisir.

L'école ménagère ne répond pas au but que nous nous proposons d'atteindre. Elle tend surtout à former des femmes de ménage; cela est certes fort utile, mais la jeune fille a bien vite appris tout ce qui est purement travail matériel. Savoir laver, brosser, repasser, coudre, cuisiner, etc., ne peut suffire à préparer à nos élèves une existence plus heureuse et plus sûre; l'école ménagère pourrait être considérée comme faisant partie de l'enseignement que nous proposons.

Si nous passons maintenant à l'enseignement moyen, le but devient moins difficile peut-être à atteindre pour la classe bourgeoise, car nous aurons à lutter contre moins d'obstacles. Tout d'abord, la situation morale y est plus élevée, l'aisance plus

grande, l'instruction plus étendue. Il est vrai qu'il y a à lutter contre les préjugés d'argent, de toilette, de vanité, etc.... Mais l'élève qui sort de l'école moyenne (cours supérieur), à seize ou dix-sept ans, sera toute préparée à recevoir un enseignement plus approfondi, basé sur les connaissances scientifiques qu'elle a acquises et qui en serait, en quelque sorte, la quintessence pratique.

Généralement, la mère connaît, en somme, bien peu de choses; à peine peut-elle suivre les études de sa fille; le moindre problème d'arithmétique l'arrête, le plus simple des mots scientifiques l'effarouche, si bien qu'il se produit une sorte de séparation intellectuelle entre la fille et la mère et que l'influence morale de celle-ci ne peut qu'en souffrir. La mère devrait être à même d'être l'éducatrice par excellence de sa fille; son prestige ne devrait jamais être surpassé par celui de n'importe quelle savante maîtresse de classe. Mais la mère, non seulement ne peut suivre les études de sa fille, elle est même ignorante des premiers soins à donner en cas de maladie, de blessure, d'accidents graves, en attendant le médecin. L'enfant qui gémit en proie à une douleur vive en voyant sa mère ignorer tout remède, aurait le droit de lui crier : « Pourquoi n'as-tu pas appris à me soulager, à me défendre, à me protéger, maintenant que je souffre ! »

Je ne veux ni de la femme médecin, ni de la femme avocat, ni de la femme député... Je veux que la femme soit à la fois le médecin, le pharmacien, l'avocat de sa famille. Médecin pour faire régner chez elle l'hygiène et ne plus compromettre l'existence des enfants par toute sorte d'erreurs ou d'excès; médecin pour aider le médecin et ne pas l'entraver; médecin pour avoir la force de panser une plaie et de supporter la vue du mal. Pharmacien quelque peu, afin de savoir préparer les mille remèdes simples dont l'emploi est nécessité tous les jours dans chaque famille. Avocat pour connaître assez les lois et pouvoir revendiquer ses droits et ceux de ses enfants vis-à-vis d'un mari dissipateur ou d'un notaire de mauvaise foi. Avocat pour savoir

gérer ses affaires si elle reste fille ou devient veuve; avocat pour essayer d'étendre les droits actuels des femmes, dont elles n'ont même pas une idée. Député... Oh! un député pas plus actif que le médecin ni que l'avocat; député, pour n'être pas étrangère aux graves questions politiques et sociales qui agitent le monde chaque jour, pour que la vie de ses frères, de son époux, de son fils, de ses amis ne soit pas pour elle lettre morte et qu'elle puisse, au besoin, les conseiller ou du moins ne pas les contrarier dans leurs devoirs extérieurs. Mais médecin, avocat, député, jamais hors de chez elle, et femme avant tout, jeune fille faite pour plaire en se respectant, bonne épouse, bonne mère, éducatrice de ses enfants. C'est parce que, de leur nature même, les femmes ont charge d'âmes, qu'il faut en faire de bonnes éducatrices et leur faire acquérir pour cela tout le sentiment féminin possible, leur apprendre à être de bonnes mères réalisant la véritable éducation de la vie. L'enseignement des filles comprendra donc le plus vaste enseignement philosophique, psychologique, scientifique et littéraire qu'il soit possible d'atteindre pendant les années d'études; mais il faudra surtout l'étendre, lui donner une autre portée que l'acquisition de la science pure. Tel est le sens dans lequel devrait être conçu notre programme complémentaire; il comprendrait deux années dont les cours ne se donneraient qu'à certaines heures déterminées, en tâchant de ne pas soustraire la jeune fille à la vie de famille et aux plaisirs du monde auxquels il est indispensable qu'elle se mêle maintenant pour ne plus y aspirer avec excès quand elle sera mariée. Ces deux années d'études pourraient être complétées par des conférences privées, offertes aux jeunes mariées afin de compléter des connaissances qu'il eût été difficile de leur donner avant le mariage.

Il n'est pas un de ces cours dont la compréhension ne serait préparée directement ou indirectement par l'école moyenne. Prenons pour exemple un cours de physiologie de la femme et de l'enfant; il ne serait en quelque sorte qu'un développement du cours de physiologie enseigné dans les cours supérieurs des

écoles moyennes. De même pour la chimie alimentaire, le cours de chimie lui en aurait rendu l'étude accessible. Quant à un cours de psychologie, de l'enfant, l'ensemble de son développement littéraire lui permettrait de les comprendre.

Un cours d'hygiène occuperait une grande place à côté des principes de pédagogie maternelle, de notions sur la solidarité des êtres dans l'évolution de l'humanité, des conditions de bonheur dans la création d'une famille.

Les données du programme se comprennent sans qu'il soit besoin d'en esquisser le détail.

Pour résumer, l'enseignement des femmes étant donné à l'avenir avec une note plus féminine, il faudrait le vivifier ensuite par des cours complémentaires sur la pratique de la vie. Aux jeunes gens, rien ne manque pour les former à toutes les professions possibles, et les femmes qu'une vocation exceptionnelle porte vers les mêmes carrières, peuvent ou devraient pouvoir en profiter. Mais la vocation générale des femmes est autre, est même supérieure à toutes les autres; pour elles, ce à quoi il faudrait penser d'abord et avant tout, ne serait-ce pas à en faire des femmes?

V. POTVIN.



SAINT NICOLAS

Les enfants de la maisonnée,
Autour du feu parlent tout bas
Et regardent la cheminée
Pour voir venir saint Nicolas.
Qu'apportera-t-il? Des merveilles,
De bons gâteaux et des jouets,
Puis tout au fond dans les corbeilles,
Pour les méchants quelques fouets.

Mais écoutez, un grand tapage
A retenti sur le palier.
Un pas lourd venant de l'étage
Descend le long de l'escalier.
Toc, toc, toc, on frappe à la porte.
— Passez, passez, on n'ouvre pas.
— C'est moi, répond une voix forte.
— Bon Dieu! C'est lui, saint Nicolas.

Saint Nicolas est militaire,
Il a des plumes au chapeau,
Le fourreau d'un sabre de guerre
Traîne à terre, sous son manteau.
Au bas de sa botte sonore
Flotte une chaîne d'éperon,
Et sa figure de roi Maure
Est noire comme du charbon.

— Ah! ça, dit-il, dans ce ménage
Les enfants sont-ils bien gentils?
— Saint Nicolas, on est bien sage,
On est bien sage en ce logis.
— Fort bien, en ce cas qu'on approche,
Saint Nicolas a des cadeaux;
Et plongeant la main dans sa poche
Il nous partage des gâteaux.

Mais le saint avait par mégarde
Oublié ses gants en chemin.
Mon petit frère le regarde :
— De Donat n'est-ce point la main ?
— Petit méchant, qu'oses-tu dire
Fait maman d'un air irrité.
Mais le bon saint se mit à rire
Et l'embrassant avec bonté

— Non, non, Donat veille à la porte
Sur les paniers pleins de bonbons
Que mon petit âne colporte
Pour les gentils petits garçons.
Et sans attendre de réponse,
Marchant comme un tambour-major,
Le saint disparaît et s'enfonce
A travers l'obscur corridor.

Un peu plus tard, dans la cuisine,
Donat, en cirant un soulier,
Chantait, et voulant voir sa mine
Nous courûmes pour l'épier.
Le saint avait ôté ses plumes;
Nous ne le reconnûmes pas,
Et tout naïvement nous crûmes
Avoir bien vu saint Nicolas.

Age heureux où tout nous étonne,
Vous êtes loin; Donat est mort ;
Doucement déjà je grisonne,
Mais saint Nicolas vit encor.
Tous les ans il vient aux fenêtres
Offrir des cadeaux aux enfants.
Aimez-le bien, chers petits êtres
Et surtout aimez-le longtemps.

X.



NOTRE CULTURE INTELLECTUELLE

Conférence donnée au Cercle artistique et littéraire le 4 décembre 1891

PAR M. ADOLPHE PRINS

Mesdames et Messieurs,

Je désire vous parler de la culture intellectuelle de notre temps, parce que je crois que l'étude de la culture d'une période de transition comme la nôtre peut présenter un certain intérêt.

Je ne veux nullement m'attribuer le rôle de censeur de notre époque; ce serait un rôle facile mais prétentieux. Je veux seulement, en spectateur impartial, en témoin modeste, signaler quelques-unes des conditions et quelques-unes des causes de la culture actuelle.

Pour cela, il n'y a rien de tel qu'un point de comparaison, et je le prendrai au commencement du XIXe siècle.

Si la société actuelle pouvait se recueillir et remonter en arrière jusqu'au début de la seconde Restauration, elle verrait combien le changement a été profond.

Je ne dis pas que c'était mieux alors : les souvenirs, je le sais, sont souvent des illusions, et il est rare de ne pas regretter une société disparue. Je dirai seulement que c'était autre chose, et que le calme réparateur qui a suivi les commotions tragiques de la Révolution et de l'Empire a eu sur les esprits une influence bienfaisante.

A qui n'est-il pas arrivé d'ailleurs, en relisant une épisode, en revoyant un vieux portrait, du temps dont je parle, d'avoir comme une vision lointaine d'un monde dont la physionomie a été si particulière et dont le règne a été si court?

C'est par exemple à Paris, dans le grand amphithéâtre de



la Sorbonne, une jeunesse vibrante se pressant aux cours de Guizot, Villemain, Cousin; ou bien rue de Sèvres, au troisième étage de l'abbaye au Bois, la petite chambre de Mme Récamier; non plus de Mme Récamier adulée, fêtée, et dans tout l'éclat du triomphe, mais de Mme Récamier telle qu'elle est décrite dans les *Mémoires d'outre-tombe,* vieillie, ruinée, ne conservant plus autour d'elle, de tout le luxe passé, que quelques livres, une harpe, le portrait de Mme de Staël, une vue de Coppet au clair de lune. Elle recevait là, le soir, Chateaubriand, Talma, Benjamin Constant, des hommes de tous les partis, de toutes les opinions, de toutes les conditions; ils venaient dans ce réduit pour le simple plaisir de causer, et, chose qui nous paraîtrait étrange aujourd'hui, ils y trouvaient d'autant plus de charme qu'ils appartenaient à des camps différents. La tourmente dissipée, ils étaient retournés avec bonheur à la vie sociale. Gardant des orages passés comme une sorte de vibration intime, ils apportaient, en outre, à la société nouvelle, de grandes manières, un goût délicat, beaucoup de tolérance et de chaleur de sentiment, et une véritable noblesse intellectuelle.

C'est, à peu près à la même époque à Berlin, le salon de Varnhagen von Ense et de sa femme, la célèbre Rachel Liévin, qu'on a surnommée la Récamier allemande, et qui avait divisé les hommes en deux catégories : ceux qui sont eux-mêmes et ceux qui sont autrui. Comme Mme Récamier, elle avait su grouper autour d'elle ce qu'il y avait en Allemagne d'esprits élevés, ce qui représentait l'intelligence: Humboldt ou Schlegel, Fichte ou Schelling, Arndt ou Stein. Cette élite de penseurs, mêlés à tous les événements de leur temps, imprégnés de l'idéalisme platonicien à la façon de Schiller, encore dans le rayonnement de leur XVIIIe siècle si enthousiaste, si poétique, professaient, eux également, le mépris des distinctions sociales, le culte de la valeur personnelle, l'horreur du pédantisme (on disait de Mme Varnhagen qu'elle tuait les pédants à trente lieues), l'amour du naturel, de la sincérité.

Et il y avait ainsi, à Berlin comme à Paris, une société d'un optimisme un peu naïf, mais raffinée, vive, brillante, douée

d'une grâce séductrice, d'une flamme de vie qui attirait et réchauffait; dédaigneuse des vanités mondaines, avide des vrais plaisirs et des vraies supériorités de l'esprit, et avide aussi de calme, de repos, et en quelque sorte de sérénité.

L'accalmie, l'optimisme ont été de courte durée : l'idéal changeant qui à chaque détour du chemin se dresse devant les hommes pour les faire marcher, s'est bientôt présenté à eux sous une forme nouvelle; et la fièvre s'est encore une fois emparée des esprits, la sève a circulé avec plus d'ardeur, les passions ont fermenté; et partout, dans tous les domaines, ont recommencé les luttes d'écoles et de partis, les conflits et les déchirements qui durent encore. Tout s'y retrouve : dès le début, ce sont déjà nos partis politiques et sociaux; les saint-simoniens, les disciples de Bazard et d'Enfantin sont les précurseurs des collectivistes; les disciples de Blanqui et de Barbès sont les précurseurs des anarchistes; Balzac et Flaubert dissèquent déjà la bourgeoisie et étalent ses plaies morales; Victor Hugo, Lamartine, George Sand, Quinet sont les apôtres de la rénovation sociale, et Thiers a dit du romantisme qu'il devait aboutir à la Commune.

La grande mêlée actuelle n'a donc rien d'inattendu; elle continue le mouvement commencé. Elle a toutefois sa caractéristique.

D'abord, elle a quelque chose de plus âpre, de plus tourmenté, de plus inquiet. Les polémiques sont plus personnelles, plus acharnées. Il suffit de comparer les polémiques du *Globe* et de l'*Avenir* aux discussions de notre presse. Les coteries sont plus étroites, plus exclusives, et la politique de l'intérêt l'emporte définitivement sur la politique du sentiment et de l'idéalisme. Ensuite, on a autour de soi l'impression d'une agitation fébrile, d'hommes pressés d'arriver au but et allant toujours plus vite, toujours plus vite. Les lettres ne sont plus l'apanage d'une minorité s'imposant à la masse et lui donnant une certaine cohésion; elles sont devenues, comme la politique, l'apanage de tous; chacun peut, s'il le veut, être chef d'école, avoir ses disciples d'un jour, sa royauté passagère. Aussi, jamais on n'a autant écrit, parlé, publié, inventé autant de systèmes. Mais

ceux qui écrivent restent isolés; on lit trop de journaux pour avoir le temps de lire des livres; de telle sorte que l'abîme entre ceux qui pensent et ceux qui regardent penser les autres s'élargit tous les jours davantage. Enfin, il faut le dire aussi, il y a plus d'incertitude que jadis; on n'entre plus dans un parti politique, dans une école littéraire, comme dans une pension bourgeoise, où l'on vous fournissait tout ce dont vous aviez besoin, et où l'on avait le droit de ne s'inquiéter de rien. On ne trouve plus la table toute servie, il faut composer le menu soi-même. Partout c'est un fouillis d'idées, d'aspirations, d'espérances qui se lèvent comme les blés au soleil; et au milieu de toutes ces tendances contradictoires, entre les idées anciennes qui descendent et les idées nouvelles qui montent, on ne trouve nulle part d'autorité reconnue, de formule acceptée. Les uns sont effarés, indifférents devant les idées nouvelles, les autres leur sont systématiquement hostiles, d'autres encore se jettent avec frénésie sur les institutions établies comme des enfants qui veulent détruire un jouet parce qu'ils l'ont depuis longtemps. En un mot, l'équilibre est rompu.

On dit : c'est la fin d'un siècle; mais ce mot n'a aucun sens. Pourquoi, dans le cours infini du temps, la fin d'un siècle aurait-elle une autre portée que la fin d'une année, d'un mois, d'une heure? On dit : c'est la fin d'une classe sociale, et il y a longtemps qu'on le dit. Vers 1840, le grand misanthrope de la légitimité, Chateaubriand, écrivait : « Toute classe dirigeante a trois âges : l'âge des supériorités, l'âge des privilèges et l'âge des vanités. » Il est bien possible que nous soyons à l'âge des vanités; mais s'il est vrai que les classes sociales vieillissent et déclinent, il est vrai aussi qu'elles se renouvellent et se remplacent incessamment et qu'ainsi l'humanité reste toujours jeune. Seulement, s'il n'y a ni fin de siècle, ni fin d'une classe, il semble bien qu'il y ait une période transitoire, un de ces moments d'évolution rapide de la civilisation : le développement prodigieux de toutes les sciences a agrandi, dans des proportions inconnues jusqu'ici, le champ de la pensée; la concentration prodigieuse des richesses a agrandi dans les mêmes proportions le champ des conflits sociaux. Les conceptions se

transforment dans tous les domaines ; l'aspect des choses varie dans toutes les directions. Pour suivre ce mouvement, pour s'y adapter, l'esprit public devrait être plus fortement armé que jamais par la haute culture, et c'est précisément maintenant que l'on constate un appauvrissement indéniable de cette haute culture qui est cependant aussi nécessaire à l'homme pour bien penser que l'air lui est nécessaire pour respirer.

Quelle est la cause de la situation? Pourquoi notre culture n'est-elle pas plus générale, plus moderne, plus nationale? Tels sont les points que je voudrais rapidement examiner.

Et tout d'abord, quand on parle de haute culture, on songe immédiatement aux universités et l'on se demande quelle est leur part de responsabilité dans l'état des esprits.

Assurément, les universités n'ont plus le grand rôle qu'elles ont eu à différentes heures de l'histoire.

Au moyen âge, leur mission était, il est vrai, plus simple qu'aujourd'hui, mais cette mission plus simple, elles l'ont accomplie avec une puissance extraordinaire ; elles n'étaient pas des écoles nationales, mais des écoles européennes ; elles étaient les organes de la pensée humaine, de vastes arènes ouvertes à toutes les aspirations. Prenez le XIIIe siècle, époque de rénovation intellectuelle, qui a tant d'analogie avec la nôtre : Paris pour la philosophie, Bologne pour le droit, étaient des foyers de haute science ; on y accourait de tous les points du monde pour participer au grand élan des esprits, et on y formait des hommes, des penseurs. Voyez les universités d'Allemagne au XVIIIe siècle : elles ont incarné le génie allemand. Les petits princes allemands ont prêté à rire en faisant de leurs résidences des réductions de la cour de Louis XIV, en adoptant l'étiquette, les cérémonies, les mœurs, les costumes de Versailles ; mais ils ne s'entouraient pas seulement de chambellans : ils s'entouraient de savants ; ils fondaient des universités dans un but de pure science ; ils multipliaient les ateliers où s'élaborait la haute vie intellectuelle, et ils ont fait éclore un des mouvements les plus florissants de la civilisation. Et ce mouvement a laissé des traces usqu'au moment actuel, car c'est encore en Allemagne que

l'on fait le mieux cette distinction nécessaire, et que nous avons méconnue, entre ce qu'exige le culte de la science et ce qu'exige l'exercice d'une profession.

Les universités ont perdu leur influence civilisatrice; elles l'ont perdue d'abord parce que, dans un monde comme le nôtre, elle est plus difficile à exercer; ensuite, parce que, pour répandre la haute culture, il ne suffit pas qu'il y ait beaucoup d'universités, d'étudiants, de cours et de professeurs; il faut aussi que le public s'y prête, qu'il ait le goût de la science, qu'il aime l'instruction pour elle-même et non pour le profit immédiat à en retirer. La haute culture c'est, en effet, le goût de l'instruction pour l'instruction et non pour l'usage à en faire.

Or, chez nous, l'opinion publique a résisté : elle a organisé une poussée formidable vers les études pratiques; elle a obligé les universités à aller à l'encontre des nécessités sociales; et le législateur n'a rien essayé pour la retenir sur cette pente. Alors que toutes les carrières libérales sont encombrées, les universités en ont cependant été réduites à fabriquer régulièrement des légions de médecins, d'avocats, d'ingénieurs; et comme l'essentiel pour eux a été d'aller vite, comme ils n'ont pu acquérir la haute culture ni dans l'enseignement moyen, ni dans l'enseignement supérieur, et qu'une fois dans la vie active ils n'ont eu ni le temps, ni le goût de l'acquérir, ils sont entrés dans la classe dirigeante sans les qualités nécessaires pour diriger; et l'on a vu cette chose dangereuse entre toutes : des hommes exerçant comme un métier des fonctions politiques ou publiques, qui sont une science difficile et un art compliqué.

On a cru trop longtemps à un vieux cliché disant que les professions libérales mènent à tout. On y croit encore. A la veille de 1789, chacun voulait figurer parmi les gens de qualité; actuellement, chacun veut figurer dans les carrières libérales! Et le drainage des forces intellectuelles du pays vers ces professions a eu des conséquences désastreuses auxquelles on n'a pas toujours songé : cela a produit dans le monde moral à peu près le même effet que les excès du capitalisme dans le monde économique; c'est-à-dire un déplacement et une concentration

de forces au détriment de l'intérêt général, ou, pour parler d'une façon plus précise, l'affaiblissement de l'élément vital d'un pays, de la petite bourgeoisie rurale et urbaine.

En effet, quand le petit négociant, le boutiquier, le cultivateur travaille avec la pensée d'avoir dans ses enfants des continuateurs de ses efforts; quand ceux-ci, à leur tour, ont la certitude de transmettre à leurs descendants le métier paternel agrandi, développé, il se forme naturellement une classe indépendante qui a ses idées et ses intérêts et ne perd pas le contact avec le peuple. Elle n'a point de bien hautes visées, mais elle n'a pas non plus d'ambitions démesurées. Si ceux qui la composent restent médiocres, ils pourront être heureux, même dans la médiocrité, car ils sont à leur place. S'ils prospèrent, ils formeront une réserve précieuse de raison pratique, de patience, de qualités solides et viriles. Mais quand ils abandonnent les conditions moyennes de la vie, sans avoir un bien grand talent, ils tombent; car cette fois, ils n'ont plus le droit d'être médiocres; n'est pas médiocre qui veut. Ils doivent s'élever à tout prix. Et alors, sans l'ouverture d'esprit que donne la vraie culture, ils s'agitent dans un petit cercle d'intrigues, de cabales, de rivalités; ils éprouvent des froissements, ils s'aigrissent et finissent par ne plus voir juste. En désertant leur milieu, ils lui ont enlevé une force incontestable; en entrant dans un milieu nouveau, ils ne lui apportent rien que des ferments de désagrégation. La déperdition de force sociale est évidente.

Voilà ce qui a rabaissé les établissements supérieurs au niveau d'écoles professionnelles et les a soumis à des préoccupations d'un ordre infime qu'ils n'auraient jamais dû avoir.

Il y a à cet affaissement un signe extérieur saisissant: la multiplicité des examens pratiques. Je suis loin de prétendre qu'il ne faille pas d'examens, qu'il ne faille pas exiger de ceux qui aspirent aux fonctions publiques des garanties de capacité. Je pense, au contraire, que l'État a le droit de placer à l'entrée des carrières des épreuves bien plus difficiles et plus sérieuses que celles qu'on impose aujourd'hui. Seulement, en ne séparant pas, comme on le fait en Allemagne, les garanties scientifiques et les

garanties professionnelles, nous n'avons ni les unes ni les autres. Nos examens, qui sont, pour ainsi dire, des exercices annuels de mémoire, ne constituent pas une digue contre la marée envahissante des médiocrités et ne constituent pas non plus une preuve de vrai savoir. Notre système est un tamis qui laisse tout passer; il n'entrave qu'une chose, le développement de la science et le culte de l'idée.

Avant d'appeler le XIXe siècle le siècle des ouvriers, Gladstone l'avait surnommé le siècle des examens. Et la Belgique est bien de son siècle à ce point de vue. C'est inouï ce que l'on passe d'examens dans le pays. Si cela continue, il arrivera un moment où une moitié de la nation sera occupée à passer des examens, et l'autre moitié à en faire subir. Je suis sûr que les mandarins, qui commencent à voyager et à lire beaucoup, finiront par se moquer de nous. D'après Renan, « le système chinois des examens a produit une incurable sénilité ». Ce serait une question de savoir si le système chinois des examens est une cause ou un effet de la sénilité. Ce qui est évident, c'est que la manie de tout faire dégénérer de l'enfance à la vieillesse, en compositions, concours, épreuves, grades, diplômes, distinctions de toute espèce, répond à une fâcheuse tournure de l'esprit, au formalisme, à la conviction que la science c'est l'examen, que l'examen c'est le diplôme, et que le diplôme c'est l'homme. D'ailleurs, en ne réagissant pas, en disant à tous ces diplômés : « Croissez et multipliez », en produisant cette armée de candidats à toutes les places, à quels résultats aboutit le législateur? A celui-ci : les candidats se pressent devant toutes les avenues, avec la certitude qu'ils ont un passeport devant lequel tomberont les barrières, un droit sacré à une nomination. La candeur des illusions fait place à une présomptueuse assurance, à l'amertume de n'être rien encore à vingt ans. Et nous assistons à l'effrayante curée des places, chaque jour plus meurtrière et j'ajoute chaque jour plus triste pour un pays. Car, si la lutte pour les idées élève même les esprits humbles et modestes, la lutte pour les places rabaisse même les esprits élevés; la première éveille des passions respectables et laisse un refuge à la tolérance; la seconde

n'éveille que des passions mesquines et rend fatalement sectaire. C'est pour cela aussi qu'il faut moins de diplômés et plus d'hommes; la haute culture n'est point celle qui donne le plus rapidement le plus de notions usuelles, mais bien celle qui donne la meilleure qualité d'esprit.

Il y a douze ans, je me trouvais à Oxford; j'admirais ces vieux collèges couverts de lierre, ces parcs ombreux où paissaient de grands troupeaux de daims, ces bords de la tranquille rivière où l'on dit que jadis sous les ormes Addison venait rêver, et j'ai lu sur la porte du collège d'Exeter cette devise en vieil anglais : *Manners makyth men.* Je ne comprenais pas alors la portée de cette devise aussi bien que je la comprends aujourd'hui. Je me disais qu'à Oxford on ne passait pas assez d'examens. Maintenant, je comprends mieux.

Il suffit de voir ces races du Nord, patientes et énergiques, actives et entreprenantes; elles sont répandues dans le monde entier; elles le parcourent en tous sens, elles font circuler partout les richesses et la civilisation, les inventions et les idées. Et tandis que nous, mandarins du continent, dont le cerveau est peuplé de formules toutes faites, nous étouffons sur une scène trop étroite, eux, les hommes d'initiative, les hommes d'instinct sont là partout, dans le tumulte des flots ou le fracas des usines, dans la vallée de Darjeeling, au pied de l'Himalaya ou au pied des montagnes Rocheuses, dans les glaces du pôle ou dans les sables de l'Afrique; et partout ils symbolisent la joie de vivre, la santé physique et morale, et ce splendide équilibre de toutes les facultés qui laisse à l'âme ce qu'elle a de meilleur, sa jeunesse et sa force créatrice !

Il ne faut donc pas être exclusif en parlant de haute culture et n'y voir que le surmenage du système cérébral. L'esprit s'ouvre et s'élève évidemment au contact des idées; il peut s'ouvrir aussi au contact des choses. Les choses ont leur bonté immanente; elles sont capables de faire comprendre à l'homme et toute la poésie qui se dégage de l'univers, et toute la science qui se dégage de la vie. La seule méthode qui ne produise rien, la seule qu'il faille condamner à tout prix, c'est celle qui n'a pris que trop d'empire chez nous, c'est le formalisme et le verbalisme.

J'ai encore à ce propos à présenter une observation : la course au diplôme professionnel trop vite conquis, ce voyage rapide à travers des études trop pratiques, produit un autre inconvénient, l'accroissement des spécialistes dans le mauvais sens du mot.

Assurément, dans une civilisation aussi complexe que la nôtre, il ne peut être question de conserver le type uniforme d'instruction qui a donné son empreinte à notre enseignement, de la base au sommet. Il faut, comme l'a si bien dit Michel Bréal, multiplier les types d'instruction, multiplier les écoles spéciales. On commence à le faire : à Liége, l'institut Montefiore, à Bruxelles, l'institut Solvay, l'institut Errera, l'école des sciences sociales, répondent à ces besoins nouveaux. Toutefois, s'il faut des écoles spéciales, il y a deux sortes de spécialistes. Il y a les hommes qui après avoir reçu une forte culture s'adonnent à une branche spéciale, pour laquelle ils ont des aptitudes; ils deviennent des maîtres et font progresser la science; il y a aussi des spécialistes sans culture; ceux-ci sont aussi dangereux que des ignorants; ils étouffent les idées, ils les gâtent et font songer à ce que lord Chesterfield, dans ses lettres à son fils, disait de l'hôtel de Rambouillet : « Un laboratoire d'esprit où l'on donne la torture au bon sens pour en tirer une essence subtile. »

Le nombre de ceux qui donnent la torture au bon sens est considérable. Un homme même peu doué, qui se livre toujours au même exercice, que ce soit du droit ou de l'algèbre, du sanscrit ou des tours d'acrobate, deviendra très fort dans sa partie. Mais s'il ne connaît que cela, si dans cet organisme grandiose de la nature, où tout s'enchaîne et se tient, il découpe une petite tranche à son usage et s'isole du reste de l'univers, il perd la notion exacte des choses. Ce n'est plus un savant, ce n'est même plus un pédant, c'est, comme on l'a déjà dit, une chenille qui passe sa vie sur une feuille et la dévore en ignorant que la feuille appartient à l'arbre et que l'arbre fait partie du monde infini. A quoi servirait à un philologue de déchiffrer une inscription cunéiforme s'il ignorait l'histoire? A quoi servirait à un naturaliste d'enregistrer un

fait s'il n'avait pas des idées générales sur le monde? A quoi servirait à un jurisconsulte d'invoquer des arrêts s'il n'avait pas l'intuition de la grande force sociale du droit.

Dans tous les domaines, il faut donc une dose convenable de culture générale. Trop généraliser c'est planer dans le vide, et l'édifice de l'antiquité classique est tombé en poussière pour avoir eu un idéal sans base positive. Trop spécialiser, sans culture générale, sans idéal, c'est également faux. C'est ce qu'on a appelé l'américanisme, cette tendance d'esprit qui fait des rues bien droites, des maisons bien régulières, des places bien propres et sans verdure, et qui fait aussi des cerveaux bien positifs, des idées bien terre à terre et des âmes bien sèches. On décore cela parfois, chez nous, du nom de bon sens, mais quand cela est exagéré, cela peut s'appeler aussi stérilité d'esprit, impuissance à s'élever un peu haut. Et ainsi, quand une idée surgit, on assiste à la levée en masse des esprits pratiques, s'imaginant que les idées ne sont là que comme des quilles dans la cour d'un cabaret de village, pour être abattues. Et plus ils en abattent, plus ils sont contents.

Ne craignons donc pas de donner de la verdure aux villes et de la culture à l'esprit, et j'ajoute : ne chassons pas de la vie l'imagination, car l'imagination est un don précieux entre tous, et sans elle le monde est morne, triste et vide.

Y a-t-il eu par hasard une vertu magique autre que l'imagination pour prêter à la société du XVII[e] siècle le charme souverain dont Cousin a subi l'attrait? Y a-t-il eu autre chose que l'imagination pour faire surgir, au milieu des agitations du grand siècle, ces nobles et touchantes figures de femmes, M[mes] de Longueville ou de Sablé, de la Fayette ou de Sévigné, qui dans les salons de M[lle] de Scudéry, dans les réunions brillantes du Luxembourg, ou dans la retraite silencieuse de Port-Royal, ont connu la plupart des grands hommes de guerre ou de plume de leur temps, et ont su toujours les captiver et parfois les conduire?

Y a-t-il eu autre chose que l'imagination pour donner à la femme du XVIII[e] siècle cette personnalité si bien mise en relief par les de Goncourt? N'est-ce pas par l'imagination qu'elle a

eu sans pédantisme, sans fausse érudition, sans diplôme de capacité, l'intuition de toutes choses, la connaissance des hommes et des événements? C'est l'imagination qui a fait éclore au XVIII[e] siècle cette chose charmante que le vent égalitaire a balayée et qui pourtant ne vivait que d'une certaine égalité : je veux dire le salon. Le salon où les femmes savaient, par l'imagination, intéresser les savants et les philosophes, où les philosophes et les savants savaient, grâce à l'imagination, causer avec les femmes, et où chacun ne restait pas dans son coin à parler de ses petits plaisirs ou de ses petites affaires.

Qu'il y ait eu alors comme maintenant des coteries et des commérages, c'est possible... c'est même certain. Il devait y avoir des coteries et des commérages à Furfooz, au bord de la Lesse, au temps de cavernes. L'homme ne peut pas se passer de coteries et de potins... et la femme non plus. Mais les coteries chez Mesdames Geoffrin, du Tencin, du Deffand, avaient un certain intérêt que les nôtres n'ont plus, et une excuse que nous ne pouvons plus invoquer : l'art de causer y servait le progrès des idées et donnait l'impulsion à l'esprit public.

Je ne parle que du rôle social et mondain de l'imagination ; et notre époque, qui est scientifique, est assez portée à médire de l'imagination ; l'on prétend parfois qu'elle était bonne pour les siècles passés, qu'elle ne peut convenir au nôtre, que la science et l'imagination s'excluent. Mais dans la science elle-même, le rôle de l'imagination est considérable. Les savants utiles à l'humanité, les auteurs de découvertes fécondes, ceux qui ont été plus que des enregistreurs de faits, ont toujours été des hommes d'imagination.

Est-ce qu'un mathématicien comme D'Alembert, un astronome comme Laplace ou Arago, un physicien comme Ampère, un naturaliste comme Cuvier ou Darwin, un physiologiste comme Schwann, ne doivent pas beaucoup à cette faculté puissante entre toutes? L'imagination chez les névrosés est une maladie, elle provoque des hallucinations et il faut la guérir. Mais dans les cerveaux sains, l'imagination est une force ; on peut dire qu'elle est dans le monde moral comme le

soleil dans le monde physique. Comme le soleil, en effet, elle fait resplendir la réalité; comme lui, elle rend les choses plus nettes, elle leur donne le relief, la couleur et la vie, et pas plus que lui elle n'empêche de les voir telles qu'elles sont.

C'est pour toutes ces raisons qu'on ne saurait accorder assez d'importance à la culture générale; elle prépare et fortifie l'esprit et lui donne cette qualité suprême de saisir d'instinct la portée des choses et la valeur des idées.

Et si l'on demande maintenant : Quelle doit donc être la culture générale de notre temps? La réponse qui s'impose est celle-ci : Elle doit être moderne.

Je touche à une question bien vieille, on la discutait déjà du temps de la Convention et du temps d'Arago, et bien actuelle, elle est discutée en ce moment partout; c'est la question brûlante d'une période de transition; elle met aux prises les partisans et les adversaires des humanités classiques.

Les humanités classiques, c'est le culte de l'antiquité; nous en vivons depuis des siècles, nous en sommes imprégnés, et notre vie intellectuelle en est tellement imbue que nous avons oublié l'origine et la signification des études classiques.

Le culte de l'antiquité classique a été pendant un moment un énorme progrès de l'esprit humain; il a donné son nom à une des plus grandes étapes de la pensée, puisque la Renaissance, tout le monde le sait, a été la renaissance des lettres anciennes. Cette renaissance était une réaction contre le formalisme. Elle signifiait : épanouissement de l'idée, plus d'indépendance et de liberté; compréhension plus haute de l'univers; la vue de l'homme élargie, son horizon étendu.

De nos jours, le clacissisme est encore quelque chose évidemment, mais il n'est plus cela; il est surtout le type de la majesté du style, de l'harmonie, de la cadence, de la pondération dans les mots et dans les idées. On y revient, on y reviendra éternellement comme à une source de noblesse et de dignité. Quand on voudra admirer des œuvres où rien ne choque, où aucun élan désordonné de passion, où aucun écart de sentiment ou de raison ne froisse notre goût inné de l'ordre, de l'harmonie, on relira une page de Cicéron ou de Virgile, une

ode d'Horace, une lettre de Pline le Jeune. Mais, si le classicisme nous donne encore des impressions et des formes, il ne nous donne plus d'idées.

Au contraire, au temps de la Renaissance, l'étude de l'antiquité répondait à la réalité; elle était générale; l'éducation entière était latine; le latin était la langue des études, des universités, des belles-lettres, parfois de la diplomatie. Un humaniste du XVIe siècle parlant le latin était un véritable savant. Il était, par le latin, en rapports avec tous les savants de son temps; il était, par le latin, à la hauteur de toute la science de son temps. Le latin était donc un instrument de civilisation, au même titre qu'aujourd'hui la vapeur et l'électricité; il abaissait les barrières, il rapprochait les peuples. Actuellement, on voit dans le latin une « gymnastique de l'esprit », c'est la vertu que ses partisans lui attribuent, et leur grand argument en faveur des études classiques. Eh bien! le latin était alors bien plus qu'une gymnastique de l'esprit; il était le vrai levier, la vraie force morale; on y puisait des mobiles et des exemples, des enseignements pratiques.

Mais quelque chose est né au XVIIIe siècle qui a changé tout cela : le sentiment de la nature. Le sentiment de la nature éclate soudain au XVIIIe siècle avec la divine splendeur d'un amour jeune, chaste et fort, et il trouve son expression ardente dans Rousseau et dans la profession de foi du *Vicaire savoyard*. Tel est le sentiment qui se dresse devant l'antiquité classique; l'amour nouveau éclipse les anciennes amours; il réduit le culte de l'antiquité à une sorte d'esthétique spéculatrice planant dans la région des idées pures, et il transforme de fond en comble le monde intellectuel.

En effet (et cela justifie bien la psychologie de Stendahl, sur le coup de foudre en amour), l'amour de la nature, ce coup de foudre n'a été que le signe précurseur de l'étude de la nature; et l'étude de la nature est devenue la note dominante de la civilisation contemporaine; elle a produit le merveilleux essor des sciences; elle nous enveloppe comme l'océan entoure le navire qui avance. Et si les générations qui nous suivent doivent

un jour offrir au XXe siècle un idéal nouveau, c'est à elle qu'on le devra.

Et ce n'est pas tout. L'étude de la nature a exercé son influence même sur la politique. Elle y a introduit la question des races, des nationalités; le principe que la langue fait partie de l'individu comme sa chair et son sang; le principe qu'un peuple ne peut se développer spontanément et librement que dans sa langue. Elle a ainsi refoulé la centralisation dans le sens latin et provoqué la décentralisation dans le sens national, c'est-à-dire assuré l'avènement et le règne des langues modernes. Ainsi toutes les conditions de notre culture intellectuelle sont modifiées.

Nous sommes aux antipodes des humanistes. Rien n'est plus contraire à la simplicité, à l'unité, à la sécurité du développement gréco-latin que le développement moderne.

Le développement moderne est la variété, la complication, la mobilité par excellence; ce sont les incertitudes de l'homme devant l'infini; ses luttes contre l'inconnu; ses méditations devant l'Inconnaissable; ses efforts quant à l'interprétation de la vie; ses conflits tragiques d'intérêts et d'aspirations, et par-dessus tout, les questions sociales qui nous absorbent et nous dominent. La civilisation se présente en quelque sorte à nous sous l'image d'un vaste chaos, traversé par des rayons lumineux, où l'on entend passer par instants de grands souffles populaires.

Où trouver l'écho de tout cela? Est-ce dans la littérature gréco-latine? Assurément non. Nous l'entendons dans les littératures modernes; dans Faust ou Hamlet, dans Shakespeare ou Gœthe, Byron ou Hugo ou Léopardi. Comment étudier désormais une science quelconque sans le secours des angues modernes? L'impossibilité est absolue. Elles sont donc notre substance; elles nous fournissent non seulement notre esthétique et nos rêves, mais encore les mobiles de nos actions. Et c'est la condamnation des humanités classiques telles qu'elles sont enseignées.

Quand on monte en ballon, on embrasse une plus grande étendue de pays, mais les régions connues apparaissent

réduites, les détails s'effacent et l'on a surtout une vue d'ensemble. Quand on s'élève dans le domaine intellectuel, il en est de même; la perspective change aussi; on voit plus de choses, on voit moins le détail. Si nous avons une vue moins nette de l'antiquité classique, nous découvrons une vue superbe de l'humanité vivante. Nous avons donc une perspective nouvelle, nous devons adapter l'enseignement à cette perspective et réduire considérablement la part des langues anciennes au profit des langues modernes. Je fais naturellement exception pour ceux à qui leur profession ou leur spécialité impose plus tard la connaissance approfondie du latin ou du grec. Toutefois, cela n'oblige pas à donner l'enseignement classique à tous, ni à le donner dès le début. Ce n'est pas à onze ou à douze ans que l'on peut juger de la vocation d'un enfant; ce n'est donc pas à cet âge qu'il faut lui enseigner le latin et le grec, c'est plus tard, et il vaut mieux débuter par les langues modernes. Aujourd'hui, en consacrant même les premières années de l'enseignement secondaire au latin et au grec, on fait une œuvre inutile; on fatigue et on n'instruit pas; un cerveau mieux formé apprendra plus facilement et plus vite les langues anciennes.

Personne ne peut nier, d'ailleurs, l'utilité et la possibilité des humanités modernes. Je ne m'occupe pas du côté pédagogique du problème. Ce point a été traité en Belgique, en France, en Allemagne par des hommes compétents. Ils ont montré qu'avec de bons professeurs et de bonnes méthodes, on pouvait parfaitement étudier les langues modernes comme on étudie les langues anciennes et faire, par ces langues modernes, des exercices aussi profitables à l'esprit que ceux que l'on fait actuellement par le latin et le grec.

Je ne prends la question qu'au point de vue de la culture intellectuelle, et je dis ceci : s'il est bon de faire connaître à la jeunesse les épopées et les légendes de la Grèce et de Rome, il est peut-être encore meilleur de lui donner une idée de la chanson de Roland, ou des vieilles Sagas scandinaves, le *Volesung Sang*, ou le *Frithiof Sang*, ou du *Niebelung Lied*. Ces grands poèmes nationaux sont peut-être moins parfaits dans la forme,

ils ont cependant un mérite supérieur, ils sont vivants ; ils nous parlent de nos origines et de nos traditions à nous ; ils nous font remonter à cette source mystérieuse de poésie qui, aux jours primitifs, a jailli dans l'âme inconsciente de nos ancêtres et a continué à couler à travers les générations comme un fleuve fécondant.

De même, il faut évidemment parler à la jeunesse des écrivains des siècles de Périclès et d'Auguste ; mais peut-elle prendre part à la vie intellectuelle et avoir une vue claire de l'humanité, si elle ignore les chefs-d'œuvre qui dominent notre histoire, les grands génies qui, depuis le Dante jusqu'aux contemporains illustres qui vivent encore, ont chanté nos joies et nos douleurs, nos haines et nos amours, nos espoirs et nos doutes ?

Et enfin, ce qui est vrai de la littérature est vrai, à plus forte raison, de l'éloquence La politique qui n'est pas revêtue d'art est un squelette décharné. Il est donc naturel d'apprendre aux hommes à apprécier Démosthène ou Lysias, les Gracques ou Cicéron. On le fait trop peu et l'éloquence politique s'en ressent. Jadis, on apprenait l'éloquence et on avait raison. On l'apprenait dans les anciens et l'on avait encore raison ; et on a eu raison jusqu'au XVIIIe siècle. A partir du XVIIIe siècle, il n'en est plus de même, parce que désormais nous avons aussi nos orateurs. Quintilien disait aux Romains de son temps : « Étudiez l'éloquence chez vos orateurs ». S'il faisait un traité d'éloquence pour nous, il nous dirait évidemment : « Étudiez l'éloquence chez les modernes ». Et certes, ce ne sont pas les modèles qui nous manquent. Mirabeau ou Vergniaud, Royer-Collard ou Guizot, Montalembert ou Berryer, Jules Favre ou Gambetta, ne le cèdent pas aux anciens. Pitt ou Burke, Fox ou Peel, lord Grey ou O'Connell, John Bright ou Gladstone, sont des types d'éloquence ; Cavour ou Bismarck valent ceux que je viens de citer.

On peut admirer leur forme incomparable comme on admire la forme chez les anciens ; mais encore une fois, il y a chez les modernes une supériorité évidente : ils ont quelque chose à nous dire. Les idées qu'ils défendent ou combattent

sont celles que nous défendons ou combattons nous-mêmes; leurs luttes sont les nôtres; elles mettent en jeu les mêmes passions et les mêmes intérêts; les émotions qu'ils ont fait éprouver à leurs auditeurs, nous les éprouvons encore en les lisant. Si bien que dans le plus beau discours d'un ancien, il y a toujours pour nous beaucoup de rhétorique; dans le moins beau discours d'un orateur moderne, il y a toujours pour nous de fécondes leçons. Et nous profitons de la lecture des modernes même au point de vue de l'expression, car nous constatons la transformation de l'éloquence; nous la voyons gagner de plus en plus en clarté, en simplicité et en énergie. Les hommes politiques n'ont plus le temps de faire de belles périodes, ils doivent agir, convaincre par le choix des arguments, la solidité des raisons, la logique des déductions.

C'est donc tout cela qui constitue les vraies humanités et la vraie culture pour un homme de notre temps. Les humanités classiques ne développent plus en lui que l'esprit d'imitation; les humanités modernes développeront l'originalité, la spontanéité dont nous avons tant besoin.

Loin de moi la pensée de ravaler les lettres anciennes; il y aurait profanation à ravaler une aussi splendide floraison de l'esprit humain. Mais, puisqu'on ne peut tout apprendre et tout connaître en peu de temps, puisqu'il faut absolument choisir, puisqu'il faut absolument que l'homme arrivé à l âge viril ait au moins une direction, une boussole, le moyen de comprendre son milieu, il est évident d'abord que l'on doit prolonger les études plus qu'on ne le fait. Pourquoi finir si vite? Est-il bien nécessaire que tout le monde soit dans la politique à vingt ans? Vingt ans, c'est l'âge de la noble solitude toute peuplée de rêves et d'études, et non pas de la multitude banale et de la politique si souvent décevante. Que l'on étudie donc plus longtemps, on s'en trouvera bien; et que dans ces études ainsi prolongées on prenne comme base de l'éducation, les langues modernes en y laissant plus tard une place, mais une place réduite à l'antiquité classique.

Notre système actuel est plus rapide, seulement on en vient en le suivant, à ignorer à la fois le grec, le latin et les langues

modernes, c'est-à-dire à ne rien savoir du tout et à gaspiller les plus belles années de la jeunesse sans profit pour la culture intellectuelle.

Une telle méthode exerce d'ailleurs son influence même sur la vie ordinaire. Si au lieu de peiner sur l'Énéide, qui ne leur disait rien parce qu'on en faisait une chose rebutante et qu'on leur en parlait à un moment où ils ne pouvaient encore rien y comprendre; si au lieu d'étudier ces fameux discours d'Annibal ou de César à leurs soldats, dont le moindre défaut est de n'avoir jamais été prononcés, les hommes de notre génération avaient reçu une forte éducation littéraire, croyez-vous, pour prendre un exemple, que la société instruite, à Bruxelles, pourrait supporter au théâtre ces épouvantables fadaises, ces écœurantes inepties, ces atellanes renouvelées de la décadence romaine qui, sous le nom de comédies, vaudevilles, constituent, à quelques exceptions près, sa pâture ordinaire? Si nous avions vécu, ne fût-ce que quelques instants, avec les géants de la pensée, pourrions-nous vivre un seul instant avec les pygmées et les nains qui défilent continuellement devant nous?

Est-il donc si difficile de former un public cultivé, de lui donner ce qu'on peut appeler la dignité littéraire? Voyez ce qui se passe à l'étranger: à Copenhague, sur le rideau du Théâtre national se trouve cette inscription : « Pas seulement pour le rire ». Et, à Copenhague comme à Londres ou à Vienne, comme à Munich ou à Berlin, comme dans tous les grands centres, on joue, dans l'original ou dans la traduction, les chefs-d'œuvre de toutes les littératures. Et tandis que chez nous il faut écarter la jeunesse du théâtre, de peur de la corrompre ou de la faire rougir, à l'étranger, on y envoie les jeunes gens et les jeunes filles comme à une école d'art et de goût, de mœurs et de poésie.

La nécessité d'une culture moderne ainsi comprise est indiscutable pour tous les peuples; elle l'est surtout pour la Belgique si nous voulons avoir dans le monde le rôle auquel nous avons droit.

Nous sommes une usine en pleine activité, un entrepôt de marchandises ; peu de pays sont aussi riches, aussi industrieux. Cela ne suffit pas ; nous devons être aussi une usine où s'affine l'intelligence, un entrepôt d'idées, et pour cela nous devons vivre en communication intellectuelle avec tous nos voisins et non pas seulement avec un seul. La neutralité intellectuelle, pas plus que la neutralité politique, ne consiste dans l'inertie ; elle consiste dans une participation active à la vie intense qui circule autour de nous.

Les grandes civilisations se suffisent à elles-mêmes : la France ou l'Italie, l'Allemagne ou l'Angleterre pourraient, au besoin, s'isoler ; elles continueraient à vivre de leurs traditions et de leurs espérances, et elles continueraient à progresser. Un petit pays comme le nôtre ne peut pas s'isoler. Car nous isoler, et j'entends par là ne connaître qu'une seule langue, n'admirer qu'une seule civilisation, une seule littérature, une seule politique, alors qu'il y a autour de nous tant à connaître et à admirer, tant d'éléments de comparaison capables de former notre jugement, c'est manquer à notre mission et à notre raison d'être, c'est nous anéantir.

Cela ne veut pas dire que nous devions nous traîner à la remorque des autres nations ; mais nous pouvons, tout en restant nous-mêmes, profiter de ce qui se fait en Europe. Nous pouvons développer notre personnalité en appliquant aux matériaux ainsi recueillis nos qualités propres de bon sens et de profondeur, de puissance et de coloris, notre franchise, notre sincérité, notre horreur du cabotinage.

L'art flamand, qui est notre titre de gloire dans le passé, n'a pas d'autre signification et d'autre origine que cette adaptation à l'art cosmopolite du génie de la race.

On a dit parfois : La Belgique est trop petite pour être plus qu'un reflet. Oui, nous serons un reflet si nous sommes les satellites d'un seul peuple ; nous serons de plus en plus un foyer de lumières si, à tout ce qui nous vient du dehors et de la culture moderne, nous ajoutons ce que nous tenons de la tradition, de la race et du sol. Et puisqu'un art bien personnel, bien à nous, a pu rayonner d'un éclat immortel à une époque de

servitude et de douleur, n'est-il pas légitime de concevoir de fières espérances à une époque d'indépendance et de prospérité ?

Nous assistons, en ce moment, à l'éclosion d'une littérature nationale. Ce qu'elle a de meilleur ne lui vient-il pas de la race, des traditions, du sol ? N'est-ce pas à nos traditions artistiques que nos poètes, nos littérateurs doivent d'être surtout des peintres, des descriptifs ? Je ne voudrais pas citer de noms ; mais enfin, pour donner des preuves, est-ce que l'auteur de la *Princesse Maleine* ne rappelle pas la grâce mystique des vierges pâles, mélancoliques et résignées de Van Eyck et de Memling, comme l'auteur des *Flamandes* et l'auteur des *Kermesses* rappellent l'exubérance réaliste de Jordaens ou de Teniers, comme nos charmants conteurs wallons, l'auteur de la *Closière*, celui des *Charneux*, ou celui des *Contes de mon village* rappellent la saine et robuste fraîcheur qui semble émaner de la Meuse ou de l'Ardenne ?

Je n'ai pas l'intention de prolonger ici une étude de ce genre ; je désire seulement montrer que nous pouvons puiser en nous-même la source de l'inspiration.

Il y a un proverbe arabe qui dit : « Ce n'est jamais en vain qu'on a erré sous les palmiers. » Eh bien, chez nous aussi, ce n'est jamais en vain qu'on erre aux bords de la Meuse ou de l'Escaut, ce n'est jamais en vain qu'on erre dans nos campagnes.

Quand, au printemps, on chemine dans les grasses prairies brabançonnes, par exemple entre Dry Toren, où Teniers avait sa maison de campagne, et Ellewyt, où Rubens résidait souvent ; quand on parcourt les sentiers qu'ils ont sans doute foulés l'un et l'autre ; quand à travers le rideau des peupliers on voit se dresser les fermes séculaires avec leurs toits à pignons et leurs fenêtres à meneaux ; quand la neige des vergers resplendit sur la verdure renaissante, et que dans la lumière intense des grand'routes, les vieux arbres, les vieilles fermes, et les vieilles gens eux-mêmes semblent redevenir plus jeunes ; il semble aussi que l'âme rajeunie du passé surgisse à l'horizon, et avec elle le souvenir des générations d'artistes, de savants,

d'écrivains, de penseurs qui ont brillé aux époques illustres de notre histoire.

On songe alors que dans les milliards d'êtres qui viennent, passent et disparaissent, pour ne plus revenir, comme de flottants atomes, il en est qui appartiennent à ce petit coin de terre, y ont puisé leur individualité et nous l'ont transmise, pour qu'à notre tour nous la transmettions à nos descendants.

Et l'on a la conscience d'aimer son pays d'un amour en quelque sorte physique; et on le sent bien, ce n'est pas une pure illusion que le lien qui, dans le tourbillon tumultueux de l'univers, dans l'agitation perpétuelle des choses, rattache l'homme au sol natal et lui donne un point d'appui!

Et de même, ce n'est pas une pure illusion qu'une culture nationale, un art national, une littérature nationale.

C'est, au contraire, la plus forte des réalités; c'est à cela que tout doit aboutir, c'est la loi suprême des peuples dignes de vivre.

C'est pour cela que nos écrivains ont raison de relever le drapeau d'un art national; c'est pour cela qu'ils doivent à leur pays d'être de plus en plus eux-mêmes, de fortifier en eux les qualités qui leur viennent des grands ancêtres.

Et c'est pour cela que nous, Mesdames et Messieurs, nous avons à les saluer avec joie et que nous leur devons notre protection, notre appui et notre sympathie!



TABLE DES MATIÈRES

LIVRAISON DU 15 SEPTEMBRE 1891

LIVRAISON DU 15 OCTOBRE 1891

LIVRAISON DU 15 NOVEMBRE 1891

NOTICE :

LIVRAISON DU 15 DÉCEMBRE 1891



